

8/4/67

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES DE LA GUERRE DE 1870-1871

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES DE LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XIV

1ER JANVIER 1867 - 3 MARS 1867



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1924

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

JANVIER 1867.

12 janvier. Prusse : Patente d'incorporation des Duchés de Holstein et de Sleswig dans la Monarchie prussienne.

19 janvier. France : Lettre de l'Empereur à M. Rouher au sujet des réformes constitutionnelles.

19 janvier. Bavière : Déclaration du Prince de Hohenlohe à la Chambre des Députés sur la politique bavaroise.

3989. Le Baron d'Avril, Agent et Consul général à Bucarest, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Bucarest, 29, n° 103.)

Bucarest, 1er janvier 1867.
(Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

La nouvelle attitude diplomatique du Cabinet de Pétersbourg en Orient emprunte une partie de sa gravité à l'action exercée ici par des comités grecs, bulgares et roumains, sous la direction d'agents russes.

[Le Baron d'Avril donne quelques détails sur l'organisation de ces comités et sur les principaux éléments qui les composent : partisans de la Russie, anciens amis du Prince Couza, Grecs, Bulgares. Le but avoué est de recueillir des secours pour les victimes du mouvement crétois. Le but véritable est de préparer un soulèvement général des chrétiens de la Turquie d'Europe et une intervention de la Russie.]

Le but de cette intervention est bien connu : détruire le traité

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Paris et notamment la barrière élevée ici contre l'action russe. Les prétextes d'action seraient ou un soulèvement suscité en Moldavie ou l'avènement d'un Ministère de la Gauche. Il faut savoir que, avant de partir, le Baron d'Offenberg[1] a dit au Ministre des Affaires étrangères[2], en l'autorisant à le répéter au Prince, que ce cas serait considéré à Pétersbourg comme un acte d'hostilité. On craint en Russie l'action plus énergique de la Gauche, qui a le sentiment national très développé, et qui justifie d'autant moins cette exclusion que MM. Bratiano et leurs amis sont devenus très gouvernementaux : ce sont les whigs du nouveau régime.

C'est à Votre Excellence et non pas à moi qu'il appartient d'examiner si, dans ces circonstances, il y a lieu de rappeler à Pétersbourg que, quoi qu'il arrive en Moldavie et quels que soient les Ministres du Prince Charles, le traité de Paris subsiste avec toutes ses conséquences.

Vous savez que la propagande a exploité très activement notre attitude vis-à-vis l'insurrection crétoise. La Russie a retrouvé son ancien prestige dans toute la Turquie d'Europe, excepté en Roumanie, où elle est trop connue. Mais, si l'œuvre des Puissances occidentales devait disparaître devant le premier souffle du Nord, la reconquête morale des populations orientales par la Russie serait complète.

P.-S. — J'ai reçu et mis en mains du Prince Charles la lettre de l'Empereur que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 19 décembre sous le timbre du Cabinet[3].

(1) Agent russe à Bucarest.

(2) Georges Stirbey.

(3) Voici le texte de la lettre impériale, qui est datée du 28 décembre 1866 :

Je ne vous ai pas écrit plus tôt parce que je ne voulais pas accréditer le bruit qui s'était répandu l'année dernière et qui avait pour but de faire croire que votre résolution de vous rendre dans les Principautés était le résultat d'un plan concerté entre nous; mais, aujourd'hui que vous avez été reconnu par la Porte, je suis bien aise de vous dire tout l'intérêt que je porte à votre courageuse entreprise. J'espère que vous parviendrez à faire régner l'ordre et la prospérité dans votre nouveau pays, et je serais heureux d'y contribuer autant que cela dépend de moi.

Recevez l'assurance de ma sincère amitié. (Sturdza, *Charles Ier de Roumanie*, t. Ier, p. 352.)

La réponse du prince Charles peut être rapprochée de la dépêche d'Avril. La voici :

Le parti panslaviste cherche par tous les moyens possibles à amener des complications en Orient. Déjà il a su influencer la Grèce; les Candiotes se sont soulevés, et,

3990. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 1.)

Munich, 1er janvier 1867.
(Cabinet, 3 janvier; Dir. pol., 4 janvier.)

J'ai reçu hier soir la visite du Prince de Hohenlohe.

Je lui ai demandé si je saluais en lui le nouveau Ministre des Affaires étrangères[1]. Il m'a répondu que la résolution du Roi était arrêtée, mais que le décret n'était pas encore signé, et que sa visite n'avait conséquemment qu'un caractère entièrement privé. J'ai cru néanmoins pouvoir le questionner sur son programme, et lui exprimer mon opinion, également à titre privé. Il m'a dit en substance que, dans son discours d'août dernier[2], il avait insisté pour l'entrée immédiate de la Bavière dans la Confédération du Nord, parce qu'il croyait, peut-être à tort, a-t-il ajouté, que, en engageant les négociations alors que les bases de l'alliance n'étaient pas arrêtées, on aurait pu obtenir des conditions meilleures pour la Bavière, en même temps que pour les autres États contractants; que, la Confédération du Nord étant aujourd'hui constituée définitivement, il en résultait forcément une modification dans son programme, mais qu'il considérait toujours une alliance de la Bavière avec la Prusse comme la plus sûre garantie de son indépendance. Je n'ai pas cru devoir lui cacher que ma manière de voir, sur ce dernier point, différait de la sienne, et que, loin d'offrir à la Bavière une garantie d'indépen-

forts du principe des nationalités qu'ils ne peuvent invoquer en vain, réclament l'assistance de l'Europe. Des agents parcourent sous un nom grec les populations chrétiennes, excitant partout les courages..... Des émissaires cherchent à soulever la Moldavie, et il n'est pas jusqu'à notre Chambre des Députés qui ne soit prête à nous susciter des embarras. Si l'intérêt et les sympathies des grandes Puissances occidentales nous font espérer que la question d'Orient se résoudra à notre profit, nous ne sommes pas encore prêts, il faut l'avouer, à tirer parti de la situation. Nous devons donc tout attendre de l'appui de nos protecteurs ordinaires, et particulièrement de l'amitié de Votre Majesté. Il me semble, Sire, qu'il serait bien désirable qu'une entente s'établît dès maintenant entre la France, l'Angleterre et la Prusse, au sujet des affaires d'Orient. Un accord intime entre ces trois Puissances serait la plus sûre garantie de notre indépendance nationale. (*Ibid.*, p. 352-353.)

(1) Cf. des Méloizes, 30 décembre 1866.

(2) Cf. des Méloizes, 20 décembre 1866.

dance, il me semblait qu'une alliance avec la Prusse, dont la politique tend manifestement à l'incorporation de toute l'Allemagne, c'était aller au-devant de cette incorporation; que, dans de telles conditions, alliance et indépendance me paraissaient former deux ordres d'idées incompatibles. Mon interlocuteur ne nia point qu'il en fût ainsi «en stricte logique», à quoi je répliquai que la logique des faits était bien autrement stricte et inflexible que celle des idées; mais il se rejeta sur l'impossibilité pour la Bavière de rester isolée, ajoutant que ses intérêts économiques et politiques la portaient invinciblement vers la Prusse, que son existence pourrait être maintenue sans doute longtemps encore, mais qu'elle devait finir par être absorbée. Je ne crus pas devoir souscrire davantage à ces conclusions, et je fis observer qu'avec ses cinq millions d'âmes la Bavière n'était point si faible qu'elle ne pût, au moyen d'un système d'alliance virilement conçu, sauvegarder efficacement son indépendance. J'ajoutai que, vis-à-vis d'un Roi expérimenté, ayant la pleine conscience de ses actes, et d'une opinion publique unanime, ce serait chose grave de s'engager dans une voie qui conduit à la médiatisation; que, vis-à-vis d'un Roi de vingt ans, et d'une opinion évidemment contraire dans la grande majorité du pays, la résolution de suivre une telle voie était bien plus grave encore.

M. de Hohenlohe répondit qu'il réfléchirait mûrement à mes observations. De mon côté, je jugeai nécessaire de réserver expressément l'appréciation de mon Gouvernement. Je fis observer à cet effet que j'étais sûr de me rencontrer avec elle en tenant un langage qui m'était inspiré par un sentiment d'intérêt pour les destinées de la Bavière, mais que les jugements que je venais de formuler m'étaient entièrement personnels.

J'ai parlé dans ma dernière dépêche[1] de la part que l'on attribue à la Légation de Prusse dans la nomination du Prince de Hohenlohe. Il m'est affirmé de bonne source que, tout en dirigeant en effet le mouvement, le Prince Reuss, d'accord avec son Gouvernement, aurait désiré que la nomination n'eût pas lieu aussitôt.

P.-S. — La *Gazette de Bavière* annonce ce soir que la nomina-

[1] Du 30 décembre 1866.

tion du Prince de Hohenlohe au Ministère de la Maison royale et des Affaires étrangères a été signée hier.

3991. Le Baron de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 61 [1].)

Vienne, 1er janvier 1867 [2].

Pendant le séjour que vous venez de faire à Vienne, je vous ai entretenu de nos graves préoccupations par rapport aux affaires d'Orient, et de notre intention de nous ouvrir à ce sujet en toute confiance au Cabinet des Tuileries [3].

La situation où se trouve en ce moment la Turquie mérite en effet l'attention sérieuse des Cabinets. Toutes les nouvelles s'accordent à faire pressentir que l'insurrection de Candie, bien que comprimée dans la majeure partie de l'île, n'en continuera pas moins à couver jusqu'au printemps [4]. Dans la plupart des autres parties de l'Empire ottoman habitées par des chrétiens, tout est préparé pour une levée de boucliers [5]; les excitations venant de Grèce alimentent sans cesse la fermentation dans les provinces limitrophes, et il est tel point du territoire turc où l'agitation s'est déjà, à l'heure qu'il est, traduite en une lutte ouverte.

Nous n'avons pas à analyser ici les causes qui ont déterminé cet entraînement soudain des esprits, ni à examiner les fautes qui peuvent avoir contribué à l'accélérer, ou les moyens par lesquels il eût été possible d'arrêter les progrès du mal.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cet état de choses est de nature à faire surgir de graves dangers pour la paix de l'Europe, si les Puissances ne s'appliquent en temps opportun à prendre des mesures efficaces pour les prévenir.

[1] Cette dépêche a été publiée, avec quelques corrections de forme, dans les *Mémoires* du Comte de Beust (t. II, p. 63-70).

[2] Cf. Forth-Rouen, 31 décembre 1866.

[3] Cf. Gramont, 5 novembre 1866, n° 139.

[4] Cf. Moustier à Bonnières, 14 décembre 1866.

[5] Cf. d'Avril, 24 décembre 1866; Istria, 28 décembre 1866; d'Avril, 1er janvier 1867.

Il est impossible de se dissimuler que les remèdes à l'aide desquels on a cherché dans le cours des dernières années à maintenir le *statu quo* en Orient se sont montrés insuffisants à maîtriser des difficultés que chaque jour est venu accroître.

En effet, toute la marche des événements qui ont ensanglanté l'île de Crète est là pour prouver à quel point s'est amoindrie la force de résistance dont dispose le Gouvernement du Sultan, puisqu'un territoire d'une étendue peu considérable, dont, il est vrai, la position insulaire augmente l'importance, est en état de tenir si longtemps en échec la puissance musulmane.

D'un autre côté, depuis la signature du traité de Paris de 1856, la condition générale des États européens a subi des [transformations] notables, et, grâce aux succès remportés par le principe de nationalité en dehors de la Turquie, le désir d'obtenir des triomphes pareils a dû se faire jour avec un redoublement de vivacité au sein des populations chrétiennes de cet Empire, même indépendamment de toute impulsion de l'étranger.

La physionomie de l'Orient, prise dans son ensemble, se présente donc aujourd'hui sous un aspect essentiellement différent de celui qu'elle avait en 1856, et les stipulations de cette époque, aussi bien que les conventions spéciales dont elles furent suivies, dépassées qu'elles sont, sur plus d'un point important, par les événements survenus depuis, ne suffisent plus aux nécessités de la situation actuelle.

Ajoutons que, tout en reconnaissant la Conférence de Paris comme virtuellement existante, l'on ne saurait disconvenir qu'elle s'est montrée au-dessous de sa tâche, ou tout au moins que les circonstances ont tourné de façon à lui en rendre l'accomplissement impossible. La Conférence a été amenée par la force des choses à enterrer plus d'une des dispositions capitales de l'acte de 1856. C'est ainsi qu'elle a donné le coup de grâce à celle qui consacrait la séparation des Principautés danubiennes, en autorisant l'établissement d'un Etat unitaire. C'est ainsi que, tout récemment encore, à la chute du dernier Hospodar, elle n'a pu faire respecter les conditions prescrites par les traités pour la nomination de son successeur. En plus d'une occasion le rôle de la Conférence de Paris s'est borné à donner après coup sa sanction à des faits accomplis en dehors de son action, et qui

étaient en désaccord avec les conventions placées sous sa sauvegarde.

Il y a là plus de motifs qu'il n'en faut pour faire faire aux Cabinets de sérieuses réflexions, et pour les engager à se demander ce qu'il y aurait à faire dans le but de préserver l'Europe des convulsions où la jetterait l'écroulement subit de la domination ottomane, et si le moment n'est pas venu de procéder à une revision du traité de Paris du 30 mars 1856 et des actes subséquents, à opérer de commun accord par les Puissances qui les ont conclus, le Royaume d'Italie prenant aujourd'hui la place du Royaume de Sardaigne.

Cette revision aurait, ce nous semble, à se proposer un double but.

Le traité de Paris a laissé dans le vague la pensée de ses auteurs en ce qui concerne les droits des populations chrétiennes sujettes du Sultan. En mentionnant expressément le Hatt-Humayoun, le traité a donné, il est vrai, une consécration indirecte aux dispositions de cet acte[1]; mais les généralités dans lesquelles se renferme le firman, qui ne fait qu'ébaucher les institutions destinées à protéger les raïas, sont loin de leur offrir des garanties sérieuses. La première tâche de la Conférence de revision consisterait donc à dissiper ces incertitudes, cause incessante de mécontentement pour les chrétiens de la Turquie. Toutes les Puissances intéressées auraient à s'occuper soigneusement de cette question, chacune d'elles mettant en lumière le point de vue auquel elle est portée à l'envisager suivant sa position particulière, et ces points de vue divers seraient ensuite discutés en conférence. Cette manière de procéder nous paraît offrir le meilleur moyen d'arriver à un résultat qui, une fois obtenu, serait présenté à la Sublime Porte non pas à titre de conseil, mais comme une décision de l'Europe.

En nous prononçant dans des termes aussi positifs, disons plus, aussi péremptoires, nous n'entendons nullement anticiper sur la forme que l'on jugerait convenable d'adopter pour faire agréer par le Gouvernement ottoman les propositions de la Conférence.

[1] Le texte du Hatt-Humayoun, du 21 février 1856, a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1746-1750.

Il va sans dire que cette forme devrait être de nature à ménager autant que possible l'autorité de la Porte et à faciliter son consentement. Mais, en présence du danger qu'il s'agit de conjurer, le but qu'on se propose d'atteindre serait manqué d'avance si le moindre doute devait subsister sur l'efficacité de cette intervention de l'Europe.

Le travail que les Puissances assumeraient de cette manière est, nous le savons, loin d'être facile; il l'est d'autant moins qu'elles devraient se garder surtout de tailler sur un seul et même patron des combinaisons qui auraient à s'appliquer à des contrées si diverses entre elles sous le rapport de la religion, de la race, du degré de civilisation et des intérêts matériels.

Pour cette même raison, il faudrait mûrement examiner la question de savoir quelle serait la marche la plus convenable à suivre pour s'enquérir des besoins de chaque province. Selon nous, le mode qui se recommanderait de préférence serait d'en charger des organes de chacun des Gouvernements intéressés, lesquels, afin d'être bien renseignés, devraient consulter des hommes spéciaux appartenant au pays et dont l'impartialité et la rectitude de jugement leur seraient connues.

A côté de cet objet principal qu'une revision du traité de Paris doit avoir en vue, il en est un autre, non moins important à nos yeux : celui de s'assurer du concours loyal et sincère de toutes les parties intervenantes. A ce point de vue, on ne saurait nier que le traité de 1856 n'a pas atteint complètement son but. Comme ce traité était destiné à terminer une guerre que la Porte et ses alliés avaient soutenue avec succès contre la Russie, il devait paraître indispensable d'y introduire des clauses restrictives de la libre disposition d'une partie des moyens d'action que cette dernière Puissance pourrait, dans un cas donné, vouloir diriger contre l'Empire ottoman. On s'y sentait d'autant plus disposé que, pour tout le reste, on entendait épargner à la Cour de Saint-Pétersbourg des conditions trop onéreuses. Aussi fut-elle ménagée en ce qu'on ne lui demanda qu'une cession de territoire de peu d'importance, et le prix de la lutte se résuma dans les entraves imposées aux mouvements de la Russie du côté de la Turquie. On espérait par là garantir l'Europe, pendant un long délai, des complications dont la menaçait la question d'Orient. Tout en

rendant justice aux motifs qui à cette époque ont dicté les déterminations de l'Europe, on ne saurait se dissimuler que c'est aller contre la nature des choses que d'interdire à un État d'une étendue et d'une population aussi immense la liberté d'allures dans le cercle de son action légitime. Il est douteux qu'une pareille interdiction soit propre à détourner, à la longue, les complications que l'on avait à cœur d'éviter. Toute compression excessive a pour effet de provoquer l'expansion de la force comprimée dans une autre direction, et, de toute manière, en agissant comme on l'a fait, on a rendu difficile au Gouvernement russe de prendre de bon cœur sa position dans le concert européen nouvellement établi pour les affaires d'Orient.

Autant qu'il s'agit donc des restrictions dont nous venons de parler, il importe de distinguer ce qui est possible de ce qui ne l'est pas. A notre avis, il y a lieu de tenir compte dans une mesure convenable du rôle naturel qu'assure à la Russie, en Orient, la communauté des institutions religieuses, et de se ménager par une attitude conciliante le concours sincère de cette Puissance dans les affaires du Levant.

La question que nous traitons ici mérite, croyons-nous, d'être prise en considération le plus promptement possible. Il serait à désirer, selon nous, qu'un concert nouveau pût s'établir, dans des formes différentes de celles qui ont présidé jusqu'ici à l'action de la Conférence de Paris.

Des différends regrettables ont trop souvent paralysé cette action, et il nous semble préférable d'entrer sans hésiter dans une voie nouvelle, pour assurer l'entente des Puissances.

Si les Cabinets partageaient les vues que nous venons d'exposer, nous proposerions que chacun d'eux voulût bien, par les moyens indiqués plus haut, se procurer les informations nécessaires au sujet des vœux et des besoins des différentes populations chrétiennes soumises à la Porte, et que les matériaux ainsi recueillis fassent l'objet des délibérations d'une Conférence composée des Pénipotentiaires de toutes les Cours garantes.

Une question à examiner serait celle de savoir s'il conviendrait d'admettre à cette Conférence un Représentant de la Sublime Porte. Nous sommes loin de méconnaître que le respect dû à l'indépendance de la Turquie conseillerait de la faire intervenir

dans ces délibérations. Mais, plus les dangers qu'il s'agit de conjurer sont graves et imminents, et plus on doit être pénétré de l'urgence qu'il y a d'avoir recours aux moyens les plus efficaces; or l'on ne saurait méconnaître que la participation de la Porte rendrait on ne peut plus difficile aux Puissances d'arriver à une entente avec toute la promptitude commandée par les circonstances. On devrait donc, ce nous semble, s'attacher à démontrer au Gouvernement ottoman que son propre intérêt, loin de souffrir de son absence de la Conférence, exigerait au contraire qu'il restât étranger à ses travaux. L'attitude d'abstention pleine d'égards dont toutes les Cours ont fait preuve dans la question des Principautés, dans celle de Candie et même dans celle de Serbie, doit éclairer la Porte sur les véritables intentions de l'Europe à son égard. D'un autre côté, [le Sultan] ne peut fermer les yeux aux sinistres lueurs qui traversent aujourd'hui son Empire et qui doivent lui faire craindre un embrasement général. Nous ne mettons donc point en doute que les Cabinets réussiront à le convaincre de l'impossibilité de conserver désormais sans modification le régime d'administration actuel, et à lui donner confiance dans les vues aussi désintéressées que bienveillantes qui inspireront leurs résolutions. Nous pensons aussi que la Porte accueillera avec reconnaissance les mesures que les Puissances garantes jugeront propres à créer un ordre de choses durable dans la presqu'île des Balkans.

En revanche, et c'est par là que nous complétons l'expression de notre pensée, il nous reste à énoncer un vœu dont l'accomplissement aurait, à notre avis, pour le Gouvernement ottoman, infiniment plus de valeur que sa participation aux travaux de la Conférence. Dans notre opinion, il serait aussi injuste qu'imprudent d'imposer une pareille intervention à la Turquie sans la mettre à l'abri des mouvements insurrectionnels qui la menacent. Si les Puissances s'engagent dans la voie que nous venons d'indiquer, elles doivent le faire connaître aussitôt à l'Europe entière, et surtout aux populations chrétiennes de la Turquie; mais, en même temps, elles doivent hautement manifester l'intention de ne pas souffrir que la révolte vienne traverser leurs délibérations. Ces populations doivent être prévenues que ce n'est qu'en gardant une attitude parfaitement calme qu'elles peuvent compter sur une

intervention en leur faveur, et que, autrement, l'Europe avisera au moyen de les contenir.

Veuillez, mon Prince, donner lecture de la présente dépêche à M. de Moustier, et lui faire connaître notre intention de transmettre une communication analogue aux Cabinets de Berlin, de Florence, de Londres et de Saint-Pétersbourg. Mais, avant de faire cette dernière démarche, nous serions heureux que le Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français voulût bien nous communiquer sa manière de voir, disposés que nous sommes à tenir compte des modifications qui lui sembleraient utiles.

3992. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 1[1].)

Berlin, 2 janvier 1867.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 24 décembre, et je lui sais le plus grand gré, notamment, d'avoir bien voulu me communiquer le rapport de M. le Duc de Gramont[2] qui s'y trouvait joint en copie. Je me félicite d'autant plus de savoir comment on apprécie à Vienne les dispositions des Cours de l'Allemagne du Midi que leurs Représentants à Berlin[3] observent uue attitude qui ne laisse rien percer de leurs instructions, pendant que le Gouvernement prussien, de son côté, affecte de rester fidèle à son programme en appliquant tous ses soins à constituer la Confédération du Nord. Comme je l'écrivais à votre prédécesseur après la conclusion de la paix, je considère que cet état de choses ne saurait se prolonger longtemps; pour le moment, je n'oserais pas cependant vous faire pressentir, avec quelque certitude, les conséquences que peuvent avoir les événements dont l'Allemagne a été le théâtre durant l'année qui vient de finir.

[1] En tête, au crayon : «Vienne?»
[2] Cf. Gramont, 20 décembre 1866, n° 157.
[3] Baron de Türckheim, ministre de Bade; Comte de Montgelas, ministre de Bavière; Ch. Hofmann, ministre de Hesse-Darmstadt; Baron de Spitzemberg, ministre de Wurtemberg.

A première vue, on est porté à croire que les États du Midi ne tarderont pas à s'unir plus ou moins étroitement à ceux du Nord et à prendre rang dans la Confédération dont en ce moment même on discute les bases à Berlin; la nature des choses semble les y conduire, et le sentiment national pourrait leur en faire un devoir, s'il était surexcité par des incidents propres à lui donner une nouvelle impulsion. La retraite de M. de Pfordten, ou plutôt le choix de son successeur, est un indice remarquable de ces dispositions[1]; il est de plus en plus certain que les Gouvernements du Midi n'ont eux-mêmes aucune confiance dans la solidité des liens qu'ils pourraient nouer entre eux; il en est un, celui du Grand-Duc de Bade, qui est au surplus dévoué au Gouvernement prussien, et ne consentira à prendre aucun engagement avant de s'en être entendu avec lui. Le Prince Guillaume est arrivé à Berlin, et serait chargé, dit-on, de pressentir le Cabinet, et même de le déterminer à conclure une convention militaire. Un pareil arrangement rendrait désormais impossible tout concert fédéral entre les États du Midi, et ne pourrait que hâter le moment où ils solliciteront de la Prusse la faveur de devenir ses Confédérés; il aurait donc pour effet de préparer l'unité germanique, et, à ce titre, il mériterait de fixer l'attention de toutes les Puissances de l'Europe.

Mais, si découragé qu'on soit dans le Midi, on sait aujourd'hui à quel prix la Prusse consent à solidariser ses intérêts avec ceux des autres États allemands, depuis qu'elle les a séparés de l'Autriche; le projet de Confédération fédérale[2] le leur a appris, et ils ne peuvent plus se dissimuler que l'hégémonie prussienne implique leur médiatisation. Le parti constitutionnel devra à son tour reconnaître que la Prusse, en secondant les tendances militaires dont l'opinion libérale s'est constituée l'organe, se propose avant tout d'en faire la base de sa domination, en subordonnant la puissance législative à l'autorité du Roi. Comme je le relève dans une autre dépêche, la Constitution préparée par le Gouvernement de Berlin limite en effet les prérogatives de la Représentation nationale autant que celle des Princes et États qui

[1] Cf. des Méloizes, 30 décembre 1866 et 1er janvier 1867.

[2] Cf. Benedetti, 20 décembre 1866, n° 281.

deviennent ses associés. Si ceux-ci peuvent être soumis aux mesures les plus rigoureuses de *l'exécution* dès que le Roi de Prusse le jugerait utile, les élus du suffrage universel ou restreint, à leur tour, sont dépouillés de celle de leurs attributions qui les constitue les gardiens de l'honneur et des intérêts du pays au même titre que la Couronne, en leur conférant le vote annuel du contingent et du budget militaires. En réalité, la Constitution réunit entre les mains du Roi le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif; elle lui délègue par conséquent la dictature au sein de la Confédération, et, quelque résignés que puissent être les Princes du Midi, quel que soit le désir du parti libéral de se prêter à l'union de tous les États allemands, ils se décideront difficilement à de pareils sacrifices.

Il est donc permis de croire que les Gouvernements et les populations qui n'ont pas été voués par les résultats de la guerre à subir la domination prussienne seront moins disposés à la solliciter ou à la subir depuis qu'ils peuvent en apprécier toutes les exigences. Leurs résolutions ultérieures dépendent du reste, il faut le reconnaître, des incidents nouveaux qui marqueront dans un avenir prochain l'attitude ou la politique des grandes Puissances, et, à ce point de vue, je ne saurais partager entièrement la manière de voir que M. de Beust exposait à M. le Duc de Gramont. Laissés en présence de la Prusse, les Gouvernements du Midi tomberont nécessairement sous son influence, s'ils doivent renoncer à trouver un point d'appui que l'Autriche peut seule leur offrir et qu'elle devrait leur faire espérer sans attendre qu'ils le sollicitent. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'un pareil soutien, leur venant de la France, leur aliénerait les sympathies de leurs populations, qui subordonneraient, malgré l'éloignement que leur inspirent les vues ambitieuses et dominatrices du Gouvernement prussien, leurs tendances libérales au maintien de l'intégrité germanique.

Ce que je tiens à constater au surplus, c'est uniquement que tout est pour le moment incertitude, et que, si par la force des choses la situation actuelle en se prolongeant doit jeter les États du Sud dans les bras de la Prusse, la manière dont le Cabinet de Berlin abuse de la victoire pourrait bien leur suggérer la détermination de se soustraire à son influence, si des circons-

tances favorables les portaient à croire qu'ils peuvent le tenter avec succès.

3993. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 2[1].)

Péra, 2 janvier 1867.
(Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 14 janvier.)

[Bourée a envoyé le matin même à Paris, par télégramme[2], les dernières nouvelles de Candie. Il semble bien que, cette fois, l'insurrection soit réprimée. Mais sans doute les Grecs vont-ils porter leurs efforts du côté de la Thessalie et de l'Épire, et le péril ne sera pas moindre qu'auparavant. Les troubles qui ont éclaté en Macédoine risquent de l'aggraver encore. Quant aux membres du corps diplomatique, ils sont inégalement inquiets, «M. Ignatieff occupant bien entendu une position à part».

Avant de parler avec Aali Pacha des Affaires de Serbie[3], Bourée a tenu à pénétrer les intentions de M. de Prokesch et de Lord Lyons[4]. Le premier a paru préférer la *suppression* de la forteresse de Belgrade au simple rappel de la garnison turque; mais deux heures plus tard l'Agent serbe, ajoute Bourée, se montrait «préoccupé des projets prêtés à l'Autriche sur la Bosnie et l'Herzégovine, projets pleins de dangers, disait M. Ristitch, pour la Serbie, et qui auraient pour conséquence *de l'allier entièrement avec la Turquie.* Il y avait dans cette pensée émise par un Agent serbe l'aurore de la politique à faire plus tard comprendre à la Porte et aux Principautés vassales, le jour où ces dernières arriveraient à penser que pour elles, en vertu d'un renversement facile à prévoir, la protection serait désormais à Constantinople et le danger à l'extérieur». Si l'on admet cette éventualité, peut-être serait-il imprudent de démanteler Belgrade.

[1] En tête, note au crayon : «Extrait pour Londres.»

[2] Bourée y annonçait la soumission de Célino et de Kissamos, la défaite des insurgés et leur fuite jusqu'à la côte, où la frégate russe *Amirale* les avait recueillis. (Turquie, 369.)

[3] Cf. Moustier à Bonnières, 14 décembre; d'Avril, 23 décembre 1866.

[4] Les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre.

Lord Lyons a assuré Bourée qu'il parlerait comme lui et conseillerait à la Porte de s'arranger avec la Serbie.

L'Envoyé serbe a parlé à Bourée de la venue du Prince Michel à Constantinople; ce que l'on sait à Belgrade des événements qui pourraient éclater au printemps convainc évidemment le Gouvernement serbe que la Porte ferait un bon calcul en abandonnant la forteresse. «La Serbie avait pris part à une conspiration organisée dans l'hypothèse d'une longue lutte en Allemagne. A ce titre elle avait été mise au courant de tout ce qui s'était préparé. Aujourd'hui elle trouve sage, comme la Russie elle-même, de s'en retirer, si une issue honorable lui est offerte.»

Parmi les bons procédés par lesquels la Serbie pourrait reconnaître l'évacuation de Belgrade, M. Ristitch indique que le Prince Michel s'engagerait volontiers à construire, de Belgrade à Nisch, un chemin de fer qui relierait les lignes autrichiennes à celle que la Turquie pourrait construire.

«M. Ignatieff m'a fait une longue visite dans laquelle il a été question de Khokand, de Khiva, de Boukhara, de l'Extrême-Orient... de tout, excepté de la Turquie. Sa réserve m'a paru bonne à imiter.»]

3994. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Russie, 238, n° 1.)

Saint-Pétersbourg, 2 janvier 1867.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

Aussitôt après avoir reçu les intéressantes informations que vous avez bien voulu me transmettre par vos dépêches confidentielles 82 et 83[1], je me suis rendu chez le Prince Gortchakoff, qui, ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence, attendait avec impatience les communications que j'avais à lui faire.

Le Vice-Chancelier a commencé l'entretien en me donnant lecture de la pièce que M. le Baron de Budberg avait été chargé de placer sous les yeux de l'Empereur et sous les vôtres, Monsieur le Marquis. L'analyse que vous aviez bien voulu m'en envoyer ne

[1] Du 24 décembre 1866.

ne laissait rien à apprendre de ce côté. Je me suis donc borné à remercier le Prince et à lui exprimer, comme impression personnelle, quelque étonnement de ce que le nom de la Serbie n'ait pas été prononcé dans la note en question. Son Excellence n'a fait aucune difficulté de me répondre que, les réclamations actuelles du Prince de Serbie ayant été directement adressées au Sultan et sans que le concours des Puissances garantes ait été réclamé, elle n'avait pas cru nécessaire d'indiquer spécialement les difficultés qui surgissent de ce côté. L'Ambassadeur de Russie avait été laissé libre d'accepter ou d'entamer la conversation sur ce sujet, qui ne pouvait manquer de se présenter dans le courant d'entretiens exclusivement consacrés aux affaires d'Orient.

Après avoir obtenu cette explication préalable, je me suis appliqué à établir l'accord que Votre Excellence avait constaté entre ses propres idées et celles du Baron de Budberg sur les quatre points spécifiés dans les premières pages de la dépêche n° 83, et le Vice-Chancelier y a pleinement acquiescé. L'opinion que la réunion de l'île de Crète à la Grèce ne pouvait s'effectuer sans ébranler non seulement la Turquie elle-même, mais encore les arrangements européens qui ont garanti son intégrité, n'a pas provoqué de sa part une dénégation, mais l'observation que, si la Russie se ralliait en ce moment à une solution moins radicale (l'érection de Candie en un État autonome), c'était comme à une transition qui amènerait nécessairement, dans un temps plus ou moins rapproché, l'annexion de l'île au Royaume, telle que les Puissances avaient été portées autrefois à la prononcer.

Le Prince Gortchakoff a chaudement approuvé les conseils de réconciliation que Votre Excellence a fait confidentiellement entendre à la Porte, concernant les Crétois et les Serbes : il partage votre désir de voir le Sultan prendre l'initiative des concessions, et approuve la marche proposée par Votre Excellence pour le cas où « ce Souverain ne comprendrait pas les avantages de la spontanéité ». Seulement, il lui paraît désirable, s'il en doit être ainsi, que, par suite d'une entente préalable, les conseils amicaux puissent être adressés simultanément et séparément, sans perte aucune de temps. En cas d'insuccès, il serait prêt à délibérer sur le recours à d'autres procédés.

Je n'ai pas manqué de faire observer que notre action serait

subordonnée aux garanties offertes par les Grecs, les Serbes et les Crétois pour la sécurité de l'Empire ottoman. Le Prince Gortchakoff m'a répondu que la Russie chercherait toujours à contribuer par ses conseils à l'apaisement des populations; mais, en dehors d'une réconciliation, qui désintéresserait les Serbes en leur ôtant tout prétexte à de futures réclamations, il ne voyait pas par quels moyens on disposerait les Crétois, aujourd'hui en armes, et les Grecs en effervescence à accéder aux garanties que vous désirez en obtenir, Monsieur le Marquis.

Les idées que Votre Excellence a échangées avec l'Ambassadeur de Russie sur le principe de la non-intervention appliqué à l'Orient ont été rapportées au Vice-Chancelier, qui m'a dit avoir répondu immédiatement au Baron de Budberg par le télégraphe. Je ne puis donc que confirmer le langage que mon Collègue à Paris a dû vous tenir il y a plusieurs jours. Le Prince Gortchakoff estime que le principe de non-intervention ne peut lier rigoureusement que les Puissances étrangères, la Grèce par conséquent, mais qu'on ne saurait l'inspirer avec efficacité aux populations chrétiennes sujettes de la Porte sans prendre en main la police de l'Empire ottoman. Les Serbes et les Roumains sont ou peuvent être désintéressés, et les conseils de se tenir en dehors du mouvement qui leur viendront de toutes parts ont chance d'être écoutés; mais comment dire et faire comprendre aux raïas grecs qu'ils ne doivent pas se soutenir entre eux? Ne serait-ce pas leur conseiller de s'abandonner mutuellement à la vengeance de leurs oppresseurs? Telle est la thèse que M. de Budberg a été chargé de développer, ce qu'il n'aura pas manqué de faire. Je puis donc me borner à indiquer la nature des arguments mis en avant par le Vice-Chancelier.

Votre Excellence a pensé que, en posant le principe de la non-intervention, le Cabinet de Saint-Pétersbourg pouvait être mû par certaines préoccupations du côté de l'Autriche, qui, en vue de sa sécurité, pouvait être appelée à occuper les provinces limitrophes turques, dans le cas où elles viendraient à se révolter. Ces appréhensions, en effet, me paraissent n'être pas étrangères à la proposition qui vous a été faite. Cependant je dois dire que, en parlant des questions orientales, le Prince Gortchakoff se montre généralement très louangeur à l'égard de M. de Beust,

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui, « abandonnant la politique étroite de ses prédécesseurs, s'est franchement rallié au principe de protection active et efficace des populations chrétiennes d'Orient ».

Une fois notre entretien officiellement terminé, j'ai exprimé au Prince Gortchakoff, avant de le quitter, ma satisfaction de voir l'entente établie en principe, entre nos Gouvernements, sur la politique qu'il convenait de suivre dans le moment présent. Je lui ai donné toutefois à entendre qu'il serait désirable, si nos efforts ne devaient pas être couronnés de succès, qu'une même entente pût également se concerter sur ce qui devrait succéder en Turquie à l'état de choses actuel. Le Vice-Chancelier m'a dit qu'il partageait complètement ce désir, et qu'il serait toujours disposé à un échange d'idées de Cabinet à Cabinet. « Mais pas de Conférence ! a-t-il ajouté. Le Plénipotentiaire français est à Paris l'interprète immédiat de son Souverain : c'est à merveille; les autres Représentants n'ont pas le même prestige, et doivent toujours en référer à leurs Cours : de là perte de temps, et le temps nous dévore. Ainsi donc de Cabinet à Cabinet, quand vous le voudrez. »

3995. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Russie, 238, n° 2.)

Saint-Pétersbourg, 2 janvier 1867.
(Cabinet, 6 janvier ; Dir. pol., 9 janvier.)

Dans ma dépêche n° 120, en date du 25 décembre dernier [1], j'entretenais Votre Excellence de l'impression qu'avait produite sur le Chargé d'Affaires de Turquie une conversation qu'il avait eue avec M. Stremaoukoff, directeur de la Section orientale au Ministère des Affaires étrangères. Conéménos Bey, avec lequel j'ai eu

[1] Talleyrand parlait, dans cette dépêche, d'un article publié par Katkoff en faveur des Crétois dans la *Gazette de Moscou*, et des inquiétudes éveillées chez le chargé d'affaires de Turquie, Conéménos Bey, par un entretien avec le directeur des Affaires orientales. Il notait aussi qu'au ministère des Affaires étrangères on ne se faisait pas faute de dire hautement que la Porte ne pourrait jamais rétablir son autorité dans l'île de Crète, dont les populations héroïques sauraient conquérir l'indépendance. (Russie, 237.)

depuis ce jour occasion de causer plus longuement, m'a confirmé ce qu'il m'avait dit précédemment. C'est à quelques articles parus dans le *Times*, le mois dernier, au sujet des événements de Crète, qu'il attribue la hardiesse actuelle des articles de la presse russe, principalement du journal de M. Katkoff, et aussi l'attitude plus accentuée du Gouvernement impérial. Il y a quelques semaines, me disait Conéménos Bey, on ne me parlait que *d'apaisement* et de *conciliation* vis-à-vis des *Candiotes :* puis, on a prononcé le mot de *concessions* aux *Candiotes* et aux *Serbes;* et maintenant on en arrive à des *sacrifices,* qui peut-être même seraient *tardifs.* Pour donner encore plus de couleur à ses paroles, et ne laisser aucune illusion dans l'esprit de son interlocuteur sur les sentiments intimes du Cabinet de Saint-Pétersbourg, M. Stremaoukoff aurait été jusqu'à dire : « Quand on a laissé l'inflammation s'invétérer au point de dégénérer en gangrène, il faut avoir le courage d'amputer les membres attaqués pour sauver le reste de l'organisme; il est à peine temps encore, et tout dépend d'une prompte décision, par une modification radicale dans votre système gouvernemental. »

Ce langage n'était pas fait pour rassurer le Chargé d'Affaires de Turquie, et, espérant trouver chez le Vice-Chancelier plus de réserve ou sinon moins de rudesse de forme, il a profité du premier jour où le Prince Gortchakoff pouvait recevoir, pour solliciter de lui une audience, qu'il a obtenue, et provoquer une explication qui lui indiquerait clairement si le directeur de la Section orientale avait été bien réellement en cette circonstance l'interprète fidèle de la pensée du Ministre des Affaires étrangères. Il entama l'entretien en se plaignant du ton acerbe du journal français de Saint-Pétersbourg sur les événements dont le couvent d'Arcadium avait offert le triste spectacle [1], et des commentaires peu bienveillants qui avaient accompagné le récit de ce malheureux événement : mais le Prince Gortchakoff, repoussant toute participation à la rédaction non officielle de cette feuille, ajouta : « Les faits sont positifs et authentiques; il serait difficile de les

[1] Bonnières raconte, dans une dépêche du 5 décembre 1866, la prise du couvent d'Arcadium par les Turcs. Les insurgés y firent sauter le magasin à poudre. Les Turcs entrèrent alors dans le couvent, où l'on se battit avec acharnement pendant trois heures et où furent tués près de 700 insurgés. (Turquie, 369.)

réfuter; ce n'est pas notre faute s'ils sont de nature à causer une douloureuse impression non seulement sur l'esprit public en Russie, mais dans tout le monde chrétien et civilisé. Oui, on est très ému, très excité chez nous, en voyant couler à flot le sang de nos coreligionnaires. Cette émotion est si forte en Russie qu'elle va même jusqu'à se manifester par des attaques plus ou moins déguisées contre l'indifférentisme de notre politique en Orient. Tandis que vous accueillez mes conseils avec une incurable défiance, on me reproche ici d'être partial pour la Turquie et d'abandonner les chrétiens».

Conéménos Bey, interrompant alors le Prince Gortchakoff, lui rappela que dès le mois de septembre, alors que l'insurrection de Crète n'avait pas encore pris les proportions menaçantes qu'elle a aujourd'hui, il lui avait signalé le danger que présentait pour la Porte la solution qu'on allait adopter à l'égard des Principautés danubiennes, sorte de prime d'encouragement accordée aux populations chrétiennes de l'Empire ottoman, et qu'il avait prévu dès lors le jour où le Vice-Chancelier lui-même serait entraîné et débordé par l'opinion publique. «Vous avez eu tort de le dire et de le croire, répliqua vivement le Prince; je ne suis pas homme à me laisser entraîner ou déborder; je ne recherche pas la popularité : je cherche seulement à satisfaire aux exigences d'une situation que j'ai tout fait pour prévenir et dont vous avez de gaîté de cœur accéléré les événements et aggravé les périls. Il y a trois mois encore, vous pouviez parfaitement calmer l'insurrection crétoise par des concessions équitables et généreuses. *Dieu veuille maintenant que, en octroyant l'autonomie aux races chrétiennes de l'Empire, vous puissiez aboutir aux même résultats!* Le sang versé creuse des abîmes que les plus grands sacrifices parviennent à peine à combler. Malgré les rudes enseignements de l'expérience, vous persistiez dans la voie désastreuse où vous vous êtes laissés placer malgré nos fréquents et amicaux avertissements. Vous vous raidissiez encore, vous vous raidirez toujours, jusqu'à ce que la situation se tende au point d'éclater. Maintenant déjà vous êtes à même de voir qu'un *revirement très sensible s'est accompli à votre détriment dans l'opinion publique, peut-être même dans la diplomatie.* Nous seuls, nous sommes invariablement restés au même point, vous disant toujours d'aller par de sages et prudentes concessions au-devant

des sacrifices qui vous seront arrachés. C'est dans le désert que nous avons prêché, et vous comprendrez que cette manière de parler, et d'être écouté, *n'est pas tolérable à la longue.* »

Le Prince Gortchakoff a également repoussé les observations que lui présentait le Chargé d'Affaires de la Porte sur l'attitude presque hostile de la Grèce; il s'est rejeté sur les difficultés que la Constitution hellénique créait au Roi Georges pour empêcher dans son pays les manifestations de l'opinion publique, et il lui a clairement fait comprendre les dangers qu'il y aurait, dans les circonstances actuelles, à rompre ouvertement toute relation diplomatique avec la Grèce, sa voisine de terre ferme.

Le Gouvernement russe a envoyé l'ordre au bâtiment de la marine impériale qu'il a dans les eaux de Grèce de donner asile aux vieillards, femmes et enfants qui voudraient quitter l'île de Crète[1]. Le Prince Gortchakoff s'était appuyé sur le fait du transport d'émigrés par un navire anglais. Bien que le capitaine de ce bâtiment ait été blâmé par son Gouvernement, l'ordre transmis au *Grand Amiral* n'en a pas moins été maintenu.

Bref, Monsieur le Ministre, Conéménos Bey est fort affecté de tout ce qui se passe en ce moment à Saint-Pétersbourg, et surtout des manifestations semi-officielles qu'il semble prévoir contre son Gouvernement. Si les journaux n'ont pas encore été autorisés à publier les résultats des souscriptions ouvertes chez eux, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne sont plus aujourd'hui un mystère pour personne.

Un bal sera donné le 30 décembre/12 janvier au Grand Théâtre, sous le haut patronage du Grand-Duc Nicolas. L'affiche, dont j'envoie ci-joint la traduction[2], ne parle que d'un bal de bienfaisance dans un but indéterminé, mais nul ne peut ignorer ce qu'il en est. L'on raconte que, outre les cadeaux envoyés par les Grands-Ducs pour la loterie, Leurs Altesses ont engagé elles-mêmes plusieurs riches marchands de Saint-Pétersbourg à contribuer par des dons à l'éclat de cette fête. La Comtesse Bloudoff, demoiselle d'honneur de l'Impératrice, et qui est à la tête d'une souscription, ne dissimule point qu'elle quête en faveur des victimes de l'insur-

[1] Cf. Bourée, 2 janvier.

[2] Pièce jointe.

rection, et que l'argent recueilli doit être envoyé au Comité de Dames qui siège à Athènes. Si donc jusqu'à présent ces manifestations n'ont pas eu de caractère officiel, il est plus que probable qu'elles prendront sous peu une nuance plus accentuée, et que prochainement on renoncera à ces faux semblants qui ne font plus illusion à personne.

3996. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 494.)

Vienne, 2 janvier 1867, 3h 40 soir.
(Reçu à 5h soir.)

On a expédié hier au Prince de Metternich une dépêche sur la question d'Orient destinée à vous être communiquée[1] et dont le Baron de Beust a envoyé la minute à Dresde[2]. Le Baron de Beust, revenu ce matin, m'en a donné lecture : elle est importante, et impossible à bien analyser par télégramme.

Je vous envoie le courrier demain.

3997. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Autriche, 494, n° 1[3].)

Vienne, 2 janvier 1867.
(Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

Votre Excellence aura sans doute remarqué que, depuis quelque temps, certains indices font pressentir un rapprochement du Cabinet de Vienne vers celui de Pétersbourg. Ce mouvement est réel, et il s'explique par différentes considérations sur lesquelles j'appelle aujourd'hui votre attention.

Il faut placer en premier lieu les avances de la Russie, qui, non contente de prodiguer à l'Autriche les assurances les plus formelles et les plus amicales, a positivement et considérablement modifié

(1) Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

(2) Cf. Forth-Rouen, 31 décembre 1866, n° 169.

(3) En tête, note au crayon : «Transmettre à Berlin (première partie de la dépêche).»

son attitude en Galicie et mis fin, du moins pour le moment, à la propagande slave qu'elle y entretenait naguère sur une si grande échelle [1].

Les événements de Hongrie ne sont pas non plus étrangers au rapprochement des deux Gouvernements. Le Cabinet de Vienne croit avoir la preuve que l'opposition avancée et antidynastique de ce Royaume se berce de l'espoir qu'à un moment donné la Russie secondera ses vues séparatistes et s'unira avec la Prusse pour assurer son indépendance. La Hongrie une fois séparée, l'Empire autrichien s'efface et se divise; les provinces allemandes de la Monarchie se fondent dans la Confédération prussienne, et les provinces slaves isolées s'unissent aux provinces de même race de l'Empire russe. Quant à la Hongrie, qui ne possède pas en elle-même les conditions vitales d'un État autonome, elle n'échapperait au sceptre des Habsbourg que pour passer sous celui de son libérateur.

Les craintes du Cabinet de Vienne ne vont pas si loin; un programme aussi complet et aussi vaste entraîne avec lui des difficultés trop considérables pour être d'une exécution prompte et imminente, et, ce qui préoccupe en ce moment le Gouvernement autrichien, c'est la nécessité d'enlever à l'opposition hongroise, sinon les encouragements de la Prusse, du moins l'espérance d'un concours de la part de la Russie.

C'est vers ce but que M. le Baron de Beust a tourné ses efforts, et je crois qu'il s'est assez habilement servi des circonstances pour y parvenir.

Un rapport arrivé de Paris il y a environ une semaine fait mention de certaines ouvertures du Comte de Bismarck qui auraient trait à un projet de rétablissement d'un Royaume de Pologne. Cette nouvelle, envoyée comme un bruit, comme une rumeur, assez fondée toutefois pour qu'elle ait été l'objet d'un télégramme chiffré, a donné lieu à un échange d'idées entre le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche et le Ministre de Russie [2], dont le compte rendu n'a pas tardé à prendre la voie de Pétersbourg.

[1] Cf. Gramont, 2 et 11 décembre 1866.

[2] Comte de Stackelberg.

Voici, si je ne me trompe, et je ne crois pas me tromper, comment ils ont, de part et d'autre, apprécié cette nouvelle.

« Quelles que soient les paroles amicales et flatteuses que le Comte de Bismarck prodigue dans ses discours au Gouvernement de l'Empereur, il est évident qu'en France on lui demande autre chose que des mots, et il doit comprendre qu'il lui faudra, à tout prix, en fin de compte, donner une satisfaction à l'opinion publique, qui jusqu'ici se considère comme frustrée dans son attente. Ne pouvant donner cette satisfaction aux dépens de l'Allemagne sans compromettre au plus haut degré sa position, il cherche à la trouver ailleurs. On sait que, depuis longtemps déjà, il propose au Gouvernement impérial de l'aider à prendre la Belgique, et que la prudence de l'Empereur a écarté ces offres aventureuses; aujourd'hui, il pense à exploiter la popularité et la sympathie que rencontre en France la cause de la Pologne. Ce projet lui sourit d'autant plus que, loin d'entraîner un sacrifice pour la Prusse, il vient en aide à ses vues, et lui donne un moyen de réaliser ce qui n'a pas encore été accompli dans son programme primitif. On rétablirait donc un Royaume de Pologne formé du Duché de Posen et des provinces dites du Royaume, aujourd'hui soumises à la Russie. Pour prix de ce sacrifice, la Russie recevrait de larges compensations vers le Danube, et serait assurée, à cet effet, d'une alliance offensive et défensive avec la Prusse. Comme corollaire du projet, le Roi de Saxe serait invité à aller régner sur ce nouvel État, où jadis ont régné ses ancêtres; la Saxe serait définitivement annexée à la Prusse, et enfin la Galicie autrichienne deviendrait pour l'Empire une seconde Vénétie dont la marche irrésistible vers la patrie commune ne tarderait pas à amener l'incorporation dans le nouveau Royaume. »

Je crois être en mesure, Monsieur le Marquis, d'affirmer que ces considérations ont été présentées et développées très exactement comme je les reproduis, et Votre Excellence peut se faire une idée de l'accueil qu'aura reçu à Saint-Pétersbourg le rapport qui en fait mention.

Cette nouvelle, vraie ou fausse, est donc venue fort à propos pour seconder les tendances du Cabinet de Vienne à se rapprocher de la Russie.

Quant au projet en lui-même, j'ai des raisons de penser qu'il soulève de tous les côtés une forte opposition. De la part de l'Autriche, cela va sans dire, car cette Puissance n'a qu'à y perdre. Quant à la Russie, l'opposition est plus forte encore, car on sait fort bien à Saint-Pétersbourg que la Pologne ne peut exister dans les limites de cette reconstruction, et qu'il faudrait tôt ou tard céder ou défendre les autres provinces qu'en ce moment-ci le Gouvernement russe veut à tout prix fondre dans son Empire. Les Polonais eux-mêmes se prononcent énergiquement contre ce rétablissement partiel de leur ancienne patrie; ils y voient un piège plutôt qu'une faveur, et disent que cette création d'un Royaume éphémère n'aurait d'autre résultat que de les entraîner dans des luttes sanglantes et inutiles, et d'ajouter, en fin de compte, une nouvelle catastrophe à toutes celles qui marquent leur histoire.

Tout ceci se dit et se pense à Vienne depuis environ une semaine, et, comme je l'ai écrit plus haut, ces observations sont de nature à seconder le rapprochement des Cabinets[1].

Ce rapprochement existe, et j'ai à vous en signaler une première conséquence.

M. de Beust, avant son départ pour Dresde[2], est venu me voir pour me parler encore de ses préoccupations au sujet de la question orientale. La persistance de l'insurrection crétoise, l'attitude de la Grèce, mais plus encore les informations qu'il reçoit de la Bulgarie et des rives du Danube, lui causent de grandes inquiétudes, et il se préoccupe très vivement du moyen le plus sûr pour écarter les tristes et graves éventualités dont il pressent l'approche. Le meilleur, à ses yeux, serait de régler le sort des chrétiens de l'Orient, non pas tous ensemble contre la Russie, mais tous ensemble avec la Russie[3]. Le concours de la Russie lui paraît nécessaire pour assurer à l'œuvre de pacification des chances de succès et de durée. Pour obtenir ce concours, il est un moyen qu'il croit infaillible et en même temps qu'il juge équi-

[1] Une note marginale indique que la partie de la dépêche transmise en copie à Berlin se termine ici.

[2] Beust arriva à Dresde le 26 décembre 1866 et en repartit le 1er janvier. — Cf. Forth-Rouen, 31 décembre.

[3] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

table, c'est de rendre à la Russie la liberté de la Mer Noire et d'effacer les restrictions qui, dans le traité de Paris, ont posé d'étroites limites au développement de sa marine. Il considère comme une faute politique d'inscrire dans un traité une clause incompatible avec la liberté dont toute grande Puissance veut et doit jouir dans la plénitude de son autonomie; si dans un moment de revers cette Puissance souscrit à de pareilles entraves, son premier soin est de chercher dans l'avenir l'occasion de les briser. Il ne faut écrire dans les conventions que ce qui peut y rester, sinon elles deviennent des semences de guerre, au lieu d'être des garanties de paix.

M. de Beust cite à l'appui de son opinion les traités de 1815, il en citerait d'autres encore dont il laisse au temps le soin de faire justice. Si la France, vaincue par une coalition, avait vu sa marine limitée par un traité dans les flots de la Méditerranée, n'eût-elle pas compté les heures jusqu'à celle où son épée eût déchiré une convention aussi funeste? Il en sera de même pour la Russie. Tôt ou tard, elle secouera ces restrictions du traité de Paris, dût-elle enflammer l'Europe entière pour le faire, et l'Europe ne pourra pas l'en empêcher. Il vaudrait mieux la prévenir, et utiliser cette avance pour s'assurer de son concours dans le règlement de la question d'Orient.

En me faisant cette ouverture, M. le Baron de Beust n'a pas manqué de me répéter qu'avant tout le Cabinet de Vienne n'entendait pas se séparer de nous sur ce terrain, mais, au contraire, qu'il attachait le plus grand prix à combiner avec nous une action commune et identique autant d'ailleurs que nous pouvions le désirer, et que, si nous adhérions à l'idée d'une Conférence à Vienne, on y serait doublement heureux de nous en donner la preuve.

3998. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 2.)

[Paris,] 3 janvier 1867.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Saint-Pétersbourg vient de me transmettre quelques détails sur les motifs qui ont déterminé le

Gouvernement russe à supprimer la plus grande partie de ses flottes de la Mer Noire et de la Mer Caspienne [1]. Ces renseignements m'ont paru de nature à vous intéresser, et j'ai l'honneur de vous envoyer, à titre d'information, copie de la dépêche que m'a écrite à ce sujet M. le Baron de Talleyrand [2].

3999. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 3.)

[Paris,] 3 janvier 1867.

Au moment où les troupes françaises viennent de quitter le territoire pontifical [3], je ne crois pas inutile de rappeler ici les considérations qui ont guidé le Gouvernement de l'Empereur et qui continuent à diriger sa politique dans la question romaine.

[La suite de la dépêche reproduit, avec des différences de rédaction qui n'en altèrent pas le sens, celle de Moustier à Sartiges du 11 décembre 1866, sauf les deux derniers paragraphes, qui ne figurent pas ici.]

Nous n'avons qu'à nous féliciter également du langage que le Roi Victor-Emmanuel a tenu à l'ouverture du Parlement [4]. Les organes de publicité les plus hostiles à l'Italie ont eux-mêmes reconnu l'importance de ces déclarations. Nos conseils et notre influence seront employés sans relâche à améliorer de plus en plus les rapports de la Papauté avec l'Italie, comme à défendre les grands intérêts que nous avons, pendant dix-sept ans, sauvegardés par notre présence, et sur lesquels, de loin comme de près, nous ne cesserons de veiller avec un entier dévouement.

[1] Talleyrand donne ces détails dans une dépêche du 21 décembre 1866. Il insiste sur ce double fait que les deux flottilles étaient dépourvues de toute valeur militaire et qu'elles ne sont supprimées que par mesure d'économie. (Russie, 237.)

[2] Le 6 janvier suivant, La Tour d'Auvergne informa Moustier qu'il avait communiqué à lord Stanley les renseignements transmis par Talleyrand, et que lord Stanley l'en avait remercié. (Angleterre, 739, n° 4.)

[3] Cf. t. XIII, p. 251, note 2.

[4] Cf. Moustier à Sartiges, 18 décembre 1866, n° 48.

4000. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 4[1].)

Berlin, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

[Les Plénipotentiaires des États de l'Allemagne du Nord, qui s'étaient séparés avant Noël, se sont de nouveau réunis à Berlin, et ils ont repris les négociations sur le projet de Constitution fédérale. Il ne semble pas qu'aucun d'eux songe à décliner les propositions du Cabinet de Berlin. On croit donc que le projet sera promptement accepté, sans qu'il soit apporté aucun changement à ses dispositions essentielles. Seule, la Saxe aurait pu créer des difficultés à la Prusse; mais celle-ci a pris soin de conserver en Saxe un corps d'occupation «qui constitue un argument contre lequel le Gouvernement saxon n'a rien à opposer». Sans doute aussi le Gouvernement prussien a-t-il réussi à obtenir l'assentiment du Roi de Saxe pendant son séjour à Berlin, moyennant des promesses ou des concessions sur lesquelles on ne possède aucune donnée certaine.]

4001. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 1[2].)

Carlsruhe, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

[Le Marquis de Cadore est de retour à Carlsruhe depuis le 27 décembre.

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée. «Le Gouvernement grand-ducal professe toujours le même éloignement pour toute alliance avec les autres États du Midi, et le même désir d'une union intime avec la Prusse. Il semble cependant avoir compris qu'il lui faut attendre, sous ce rapport, le bon plaisir du Cabinet de Berlin, et qu'il ne peut dépendre de lui de changer ou

[1] En tête, note au crayon : «Deux copies : Vienne, Londres.»

[2] En tête, note au crayon : «Communiquer à M. de Cadore la dépêche de Stuttgart relative à la convention militaire.»

de hâter le cours des événements.» Quant au pays, il paraît prendre assez tranquillement son parti de l'état actuel des choses. «Les paroles prononcées par l'Empereur le 1er janvier, à la réception du Corps diplomatique[1], ont été accueillies ici avec une satisfaction d'autant plus vive qu'on était un peu effrayé du mouvement qui s'est produit dans l'opinion publique en France, à la suite des récents événements, à l'égard de l'Allemagne.» Les assurances pacifiques contenues dans le discours impérial ont modifié cette impression, et le Grand-Duc a bien voulu exprimer au Marquis de Cadore toute sa confiance dans les intentions de l'Empereur.

Le Prince Guillaume est parti pour Berlin, où il doit complimenter le Roi à l'occasion du soixantième anniversaire de son entrée dans l'armée. On affirme que ce voyage n'a aucune portée politique. Mais comme les sentiments du Prince sont connus et qu'il est accompagné d'un colonel d'artillerie, on a supposé «qu'il s'agissait de conclure une convention militaire avec la Prusse[2]». A vrai dire, le Gouvernement badois et le Ministre de Prusse à Carlsruhe[3] le nient très vivement. Le langage de ce dernier «tendrait à prouver qu'on tient à Berlin à ne pas paraître s'engager davantage sur le terrain militaire que sur le terrain politique».]

4002. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Danemark, 251, n° 2.)

Copenhague, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

[Presque tous les membres du Cabinet danois avaient quitté Copenhague lorsque a eu lieu dans les Chambres prussiennes la

(1) «Le renouvellement de l'année, avait dit l'Empereur, me fournit l'occasion d'exprimer mes vœux pour la stabilité des trônes et la prospérité des peuples. J'espère que nous entrons dans une nouvelle ère de paix et de conciliation, et que l'Exposition universelle contribuera à calmer les passions et à rapprocher les intérêts.» (*Moniteur Universel*, 2-3 janvier 1867.)

(2) Cf. Benedetti, 2 janvier.

(3) Le comte de Flemming.

discussion sur le projet d'annexion des Duchés de l'Elbe[1]. Le Comte Frijs n'est revenu que le 1er janvier.

A ses yeux, écrit Dotézac, «c'est sans doute quelque chose que M. de Bismarck se soit déclaré prêt à remplir les engagements de Prague», mais les commentaires dont le Ministre prussien a entouré ses déclarations n'inspirent pas au Comte Frijs «une grande confiance dans la politique de la Prusse envers le Danemark».

La presse est moins modérée. Les principales feuilles «interprètent les intentions de M. de Bismarck avec plus de passion que de prudence», en particulier les organes de la presse avancée. «Tout le monde, d'ailleurs, aime à constater que c'est à la France et à la France seule qu'est due la clause relative à la rétrocession du Nord du Sleswig.»]

4003. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 3.)

Francfort, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

[La Prusse ne paraît avoir fait aucun progrès, pendant les dernières semaines, dans les sympathies des provinces annexées[2].]

En face des difficultés sans cesse renaissantes que rencontre l'assimilation des nouvelles provinces, on est arrivé à Berlin, dans certains cercles, à regretter que la politique de violence ait prévalu dans les conseils de la Couronne, et qu'on ne puisse plus aujourd'hui, particulièrement en Hanovre, revenir sur le fait accompli[3]. Ces regrets, exprimés tout autour du Roi, ne laisseraient pas que d'impressionner Sa Majesté. Après avoir été un instant, au lendemain de ses victoires, plus annexionniste que son Premier Ministre, le Roi se prendrait aujourd'hui, à de certaines

[1] Cf. Benedetti, 21 décembre 1866.

[2] Cette première partie de la dépêche a été analysée par Rothan, sous la date du 2 janvier, dans *L'Affaire du Luxembourg, Appendice*, p. 432. — Il en a reproduit plus littéralement un passage dans *La France et sa politique extérieure en 1867*, t. Ier, p. 68, en note.

[3] Cette phrase, sous une rédaction différente, se trouve encore dans le résumé de Rothan.

heures, d'une commisération tardive pour les Princes qu'il a dépossédés. Ce seraient ces défaillances de son cœur, entretenues par la Reine douairière et ses partisans restés fidèles aux traditions de l'école du Prince de Metternich, qui auraient amené le Roi de Saxe à Berlin, avec la promesse d'être relevé, par de nouvelles stipulations, de l'occupation de son pays par les troupes prussiennes [1].

Le retour précipité de M. de Bismark de la campagne [2] n'aurait pas été étranger aux influences qui prédominaient à ce moment à la Cour, et qui déjà, et particulièrement dans la question romaine [3], avaient donné à la politique prussienne une direction opposée à ses idées. Aussi, pour reprendre son ascendant sur la marche des affaires, se serait-il vu obligé d'user auprès de Sa Majesté à différentes reprises de toute sa fermeté. Ces luttes, si elles devaient se reproduire souvent, finiraient, bien des personnes en sont convaincues, par user son crédit sur l'esprit du Roi, qu'il a su dominer en flattant son amour-propre militaire et en évoquant le spectre de la Révolution, mais qu'il effraie aujourd'hui par ses transactions avec le parti libéral, dont l'appui pourra seul lui permettre la réalisation complète de son programme. Ce serait aller trop loin, comme le font quelques-uns, que de prédire pour un avenir peu éloigné la chute de M. de Bismarck; mais je crois qu'on peut affirmer par contre, avec quelque certitude, que l'avènement de M. de Savigny et de son beau-père M. le Comte Arnim de Boëtzenbourg donnerait satisfaction aux penchants personnels du Roi et aux passions de son entourage immédiat.

Le parti de la Croix, dominé comme il l'est par des intérêts de caste, ne voit qu'avec crainte l'agrandissement de la Prusse en Allemagne. Non seulement il rejette toute extension territoriale au delà de la ligne du Mein, mais il n'entrerait qu'avec répugnance dans une union avec la Confédération du Sud, si elle devait dépasser les limites d'une alliance militaire. Il sent qu'une fusion plus intime nécessiterait la concession d'un organe central représentatif avec des pouvoirs plus étendus et par conséquent plus

(1) Cf. Benedetti, 3 janvier.
(2) Le 1er décembre 1866.
(3) Cf. Benedetti, particulière, 3 décembre 1866.

dangereux que ceux qui seront octroyés au Parlement du Nord, et que, alors, son action serait facilement débordée par l'appoint considérable que les Députés des États du Midi apporteraient au parti libéral. Son programme est donc bien moins ambitieux que celui du Premier Ministre, qui, pour accomplir sa grande œuvre, n'hésite pas à laisser en route une bonne partie de ses principes réactionnaires [1].

A ces appréciations sur la situation morale de la Cour de Berlin, qui me viennent d'assez bonne source pour que je me fasse un devoir de les transmettre à Votre Excellence, il me reste à ajouter quelques renseignements sur les préparatifs militaires qui se poursuivraient en Prusse sur une vaste échelle et sans interruption.

Je tiens du Baron Chazal, l'ancien Ministre de la Guerre en Belgique [2], qui s'est appliqué à suivre avec une attention incessante tout ce qui s'est créé ou transformé en Prusse dans le domaine de l'artillerie, que les arsenaux de Berlin, de Spandau, de Magdebourg, etc., travailleraient sans relâche, avec adjonction de brigades de nuit, et que l'établissement seul de M. Krupp aurait reçu une commande de sept cent cinquante pièces de campagne sur le nouveau modèle, perfectionné dans l'âme et dans le culot après la guerre contre le Danemark, dont, selon lui, la supériorité serait incontestable.

Je ne voudrais pas, pour ma part, tirer de ces armements des conclusions qui seraient de nature à mettre en doute les sentiments pacifiques du Cabinet de Berlin. Je crois savoir au contraire que M. de Bismarck attacherait le plus grand prix à l'entretien des relations les plus cordiales avec la France, et qu'il serait tout disposé à nous donner, à l'occasion du règlement des frontières danoises, le témoignage de dispositions plus conciliantes encore que celles qu'il manifeste officiellement, pour peu que nous y mettions de l'insistance. Mais, le fait de ces armements étant tenu pour certain, il me paraît naturel d'en rechercher la pensée, et je serais disposé à admettre, avec le Baron Chazal, qu'il s'agit moins de compléter le matériel prussien, qui laisserait peu de chose à

[1] Ce paragraphe, modifié dans sa rédaction, est cité par Rothan, à la suite de la première partie de la dépêche (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 433).

[2] La démission de Chazal avait été acceptée par le Roi le 14 novembre 1866.

désirer, que de préparer par avance aux armées du Midi, pour le jour où elles seraient placées sous le commandement de la Prusse, l'artillerie et les munitions dont elles ont manqué pendant la dernière guerre [1].

[En terminant, Rothan signale la façon dont la Prusse revendique, comme devant faire partie intégrante de la Confédération du Nord, parce qu'elles sont sur la rive droite du Mein, les têtes de pont de Kostheim et de Castel, en face de Mayence. Le Gouvernement hessois sera bien obligé de céder.]

4004. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 2.)

Munich, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

J'ai reçu, il y a trois jours [2], la copie que Votre Excellence a eu la bonté de m'adresser des informations que le Consul général de Sa Majesté à Francfort lui a transmises sur le situation des États de l'Allemagne du Sud. Je profite pour l'en remercier du passage d'un courrier qui vient de m'être annoncé pour cette nuit.

Le principal intérêt de la communication de M. Rothan porte sur les confidences que mon Collègue de Belgique a obtenues, dans ses apparitions successives à Stuttgart et à Carlsruhe. M. de Beaulieu est ici depuis quelques jours et venait de me raconter, avec son esprit anecdotique, les détails de ses conversations avec MM. de Varnbüler et de Freydorf, lorsque la dépêche de Votre Excellence m'a été remise. J'ai trouvé dans le rapport de M. Rothan la reproduction exacte du récit de mon Collègue; mais au lieu de conclure, comme il paraît l'avoir fait à Francfort, à l'existence d'un traité offensif et défensif, il m'a exprimé l'opinion.

[1] Ces renseignements sur les préparatifs militaires de la Prusse sont reproduits par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 431), mais comme tirés d'une dépêche différente, en date du 3 janvier. De plus, la citation de Rothan contient quelques phrases, relatives au général Chazal, qui n'existent pas dans notre dépêche.

[2] Il s'agit d'une dépêche de Moustier, datée du 15 décembre, qui accompagnait la copie d'une dépêche de Rothan, du 27 novembre 1866.

IMPRIMERIE NATIONALE.

partagée du reste par plusieurs de mes autres Collègues, que les engagements secrets qu'il croit exister entre la Bavière et la Prusse se borneraient à une alliance défensive avec garantie réciproque des territoires.

Je serais porté à admettre, dans cette mesure, l'existence d'un engagement entre la Bavière et la Prusse. En affirmant, dans ses déclarations publiques comme dans ses conversations, que l'indépendance de la Bavière est sortie indemne des conférences de Berlin, M. de Pfordten n'a pas exclu l'idée d'un engagement pour la défense commune du territoire; il s'est au contraire prononcé catégoriquement pour la coopération avec la Prusse dans ce cas spécial. Il entrait dernièrement avec moi dans des explications qui confirmeraient précisément cette opinion, en soutenant que, au cas d'une guerre entre la France et la Prusse, la Bavière ne serait obligée de prendre parti contre nous qu'autant que la Prusse ne serait point l'agresseur.

J'ajouterai que, dans mes conversations avec ce Ministre, depuis cinq mois, j'ai souvent abordé de façon plus ou moins indirecte ce même ordre d'idées, sans jamais surprendre, ou dans son langage ou dans son silence, le moindre indice que les destinées de la Bavière fussent enchaînées à celles de la Prusse.

[La fin de la dépêche donne quelques détails sur la chute du Baron de Pfordten, qui s'expliquerait surtout par son hostilité à l'égard de Wagner.]

4005. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 1.)

Stuttgart, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

Je viens d'apprendre confidentiellement, mais d'une source parfaitement authentique, qu'un traité a été signé tout dernièrement entre la Prusse d'une part et la Bavière, le Wurtemberg et Bade d'autre part. Ce traité stipule la conservation et l'occupation militaire des forteresse d'Ulm et de Rastadt par les trois États du Sud. Ces États voulaient que le Grand-Duché de Hesse-Darmstadt figurât dans ce traité au même titre que les autres

Gouvernements du Sud; la Prusse s'y est formellement opposée. Je ne connais aucun autre détail de ce traité, dont je ne puis m'expliquer la portée qu'en supposant que la Prusse ne craignît la démolition de ces forteresses, ou que, dans ce traité, il n'y ait des clauses qui lieraient militairement, dans des cas donnés, les États du Sud de l'Allemagne à la Confédération du Nord. La personne qui m'a parlé de l'existence de ce traité, auquel je crois comme si je l'avais eu entre les mains, le considérait comme un premier pas fait sur cette pente qui entraîne les États encore indépendants de l'Allemagne vers la Prusse.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence la traduction d'un article du *Journal officiel* de Wurtemberg, article qui serait en quelque sorte le corollaire du traité dont je viens de parler plus haut, comme si vraiment les États du Sud marchaient volontairement vers la perte de leur autonomie.

Votre Excellence remarquera que cet article, qui ne serait pas renié par une plume démocratique, se permet de juger bien sévèrement des questions absolument étrangères au Wurtemberg, et que, quant à ce qui regarde ce pays, on peut prendre cet article pour un manifeste annexionniste prussien, indiquant les nouvelles tendances du Gouvernement du Roi Charles.

Le Ministre de la Guerre[1], chargé d'élaborer le travail de la réorganisation de l'armée, a formulé un projet qui aura certainement l'approbation du parti avancé de la Chambre: ce serait en quelque sorte l'armement général de la population, avec un service obligatoire de six mois sous les drapeaux. Le Prince Frédéric[2], à l'étude duquel ce projet a été renvoyé par le Roi, présentera un contre-projet sur des bases opposées. Ce serait le système actuel, avec une augmentation considérable des cadres. Rien n'est donc encore décidé au sujet de la réorganisation de l'armée wurtembergeoise.

[1] Général de Hardegg.

[2] Le Prince Frédéric, né le 21 février 1808, était un cousin du roi Charles Ier de Wurtemberg.

4006. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Autriche, 494, n° 2[1].)

Vienne, 3 janvier 1867.
(Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

M. de Beust est revenu hier de Dresde[2], et je l'ai vu dans la journée. Mon entretien laisse subsister tout ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire avant cette visite[3]; il me permet seulement d'y ajouter encore quelques mots. Quand Votre Excellence recevra ma correspondance, elle aura sans doute connaissance d'une dépêche adressée avant-hier au Prince de Metternich pour vous être communiquée[4], et qui a pour but de formuler en propositions définies les ouvertures dont je vous ai parlé. M. de Beust m'en a donné lecture; c'est le programme qu'il m'a déjà développé, savoir : le règlement en commun du sort des chrétiens de l'Orient, avec le concours de la Russie; mais ce qui distingue ces propositions de celles qu'on a émises jusqu'ici, c'est l'exclusion de la Porte de ces Conférences européennes, et la garantie qui lui est offerte en compensation. Votre Excellence remarquera aussi le paragraphe qui insiste pour que les Puissances délibérantes s'engagent à faire respecter et exécuter leurs résolutions.

Le Cabinet de Vienne envoie aux autres Puissances intéressées, savoir : l'Angleterre, la Prusse, l'Italie et la Russie, une communication analogue à celle qu'il nous a adressée; mais jusqu'à ce jour il s'est borné à des ouvertures générales, et il a voulu, avant de la préciser comme il vient de le faire avec nous, connaître notre opinion sur les modalités de l'entreprise.

Je remercie Votre Excellence des communications qu'elle a bien voulu me faire au sujet des modifications ministérielles qui s'accomplissent en Bavière[5]. M. von der Pfordten, qui est personnelle-

[1] En tête, note au crayon : «Extrait pour Berlin et Munich.»

[2] Cf. p. 25, note 2.

[3] Cf. Gramont, 2 janvier.

[4] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

[5] Une dépêche de Moustier du 29 décembre 1866, n° 127, accompagnait l'envoi d'un extrait de la dépêche de des Méloizes du 20.

ment dans des rapports intimes avec M. de Beust, s'en était déjà expliqué avec lui, et lui avait déclaré que le seul motif de sa retraite était une question de dignité personnelle, le jeune Roi ne voulant jamais avoir de rapports directs avec lui, et se bornant à signer et retourner tous les papiers qui lui étaient adressés. M. de Beust, qui a plus de confiance dans le patriotisme bavarois de M. de Pfordten que dans celui du Prince de Hohenlohe, a fait des efforts pour combattre cette résolution. «Du moment que le Roi signe aveuglément tout ce que vous lui donnez à signer, lui aurait-il dit, que pouvez-vous désirer de plus? C'est vous qui régnez en réalité. M. le Prince de Metternich s'est jadis fort bien accommodé pendant de longues années d'un régime pareil, et, en vérité, quand on a la conscience de contribuer au salut de son pays, le pouvoir est très acceptable dans de semblables conditions.» Ce raisonnement n'a pas suffi cependant pour triompher des répugnances de M. de Pfordten, qui a fait observer avec justesse que, tout en demeurant étranger aux affaires, le jeune Roi couvrait cependant de son nom des intrigues de Cour qui en rendaient le séjour impossible pour un homme de quelque dignité personnelle. Il croit ou plutôt veut croire que le Prince de Hohenlohe suivra ses errements; mais on est ici d'une opinion contraire, et je pense qu'on a raison. J'ai vu le Prince de Hohenlohe à son passage par Vienne, et l'ai rencontré à dîner chez le Comte de Bray[1]. C'est tout simplement un grand seigneur prussien, qui s'estimera très fier et très heureux de pouvoir apporter en cadeau le Royaume de Bavière au Roi de Prusse, son maître. Tous ses efforts tendront à ce but; mais, par cela même, il pourra fort bien se produire contre ces projets une réaction nationale capable de les paralyser. C'est l'avis de beaucoup de monde en Bavière et en Autriche, et je suis enclin à partager cette opinion. Si cette réaction se manifeste un peu carrément dans les Chambres et le pays, le Prince de Hohenlohe ne manquera pas d'en tenir compte et de remettre à des temps plus propices son système d'inféodation prussienne.

Votre Excellence n'ignore pas que les Cours de Vienne et de Florence entretiennent les meilleures relations depuis la conclusion de la paix. J'ai vu un télégramme du Roi Victor-Emmanuel à

[1] Ministre de Bavière à Vienne.

l'Empereur François-Joseph à l'occasion du jour de l'an, conçu dans des termes très amicaux et même affectueux; la réponse télégraphique de l'Empereur, dont j'ai eu également connaissance, est empreinte du même caractère. Le Prince Humbert de Savoie visitera prochainement la Cour de Vienne.

4007. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 1 [1].)

Paris, 4 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier a reçu la veille Djemil Pacha, l'Ambassadeur de Turquie en France; il lui a exposé les avantages qu'il y aurait, pour la Porte, «à entrer avec résolution et suite dans la voie des progrès économiques». Il se réjouit d'apprendre qu'Aali Pacha est dans les mêmes sentiments.

Djemil Pacha lui a donné lecture d'une dépêche relative aux affaires de Crète [2]. Aali Pacha y signale «les préparatifs considérables qui se feraient en Grèce en vue d'une action plus décidée encore au printemps», et demande une démarche collective des Puissances garantes à Athènes. «Si cette démarche restait sans résultat, la Turquie se verrait, quoique à regret, dans la nécessité de prendre telle disposition qu'elle jugerait convenable.»

Le Marquis de Moustier a répondu à Djemil Pacha en lui rappelant les conseils donnés par le Cabinet des Tuileries à la Grèce [3], mais ne lui a pas dissimulé ses doutes sur la possibilité d'une démarche commune de la France, de l'Angleterre et de la Russie [4]. La France ne cessera pas d'user de son influence pour détourner la Grèce de tout ce qui pourrait conduire à un conflit

[1] Un extrait de cette dépêche a été publié dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaires d'Orient*, p. 151, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1581.

[2] Cf. Bonnières, 28 novembre 1866. — Le texte de la note d'Aali Pacha, qui est datée du 26 décembre 1866, se trouve en copie dans la correspondance. (Turquie, 369.)

[3] Cf. Gobineau, 4 octobre 1866; Moustier à Gobineau, 12 octobre; Gobineau, particulière, 27 novembre; Moustier à Gobineau, 14 décembre.

[4] Cf. Gobineau, télégramme, 28 décembre 1866.

armé; mais elle doit aussi renouveler à la Porte ses conseils de modération. «En attaquant la Grèce, le Gouvernement ottoman entrerait dans les vues de ses adversaires, qui n'attendent peut-être qu'une semblable circonstance pour user envers lui de tous les avantages que leur donnerait une entière liberté d'action.»]

Il importe du reste au Gouvernement ottoman de considérer que ses embarras tiennent à des causes beaucoup plus générales qu'il ne le croit peut-être. S'il ne sait pas en tenir compte, ce sera en vain qu'il parviendrait à résoudre les difficultés partielles qui se présentent à lui. Un certain accord entre les Cabinets est indispensable pour assurer son repos, et le concours d'un ou de plusieurs d'entre eux ne suffirait pas pour détourner les conséquences du mauvais vouloir des autres.

En ce qui regarde le règlement des affaires de Crète, alors même que l'insurrection y serait pour le moment aussi complètement réprimée qu'on le dit, tout arrangement que prendra la Turquie sera inefficace s'il ne réunit pas l'assentiment unanime des Puissances. C'est à la Porte à aller elle-même au-devant des nécessités de cette situation, et tout ce qu'elle fera dans cette vue aura pour elle des avantages qui doivent la déterminer à procéder avec largeur et avec spontanéité.

4008. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Orig. Prusse, 361.)

Berlin, 5 janvier 1867.

Il n'y a rien de changé dans les façons et, autant que je puis le présumer, dans les intentions de M. de Bismarck[1]. Il est seulement avéré que l'état de sa santé, qui l'oblige à décliner toute entrevue avec les Agents diplomatiques, ne l'empêche de remplir aucune autre obligation. M. de Thile nous dit tout haut lui-même que c'est là un état de choses auquel il ne peut se prêter plus longtemps, et il m'a raconté qu'il ne le lui avait pas caché. M. de Bismarck ne prend pas soin de l'instruire, et ne lui permet guère de lui rendre compte de ses entretiens avec nous, de manière que

(1) Cf. Benedetti, particulière, 26 décembre 1866.

la plupart du temps ce bon Sous-Secrétaire d'État n'est pas moins ignorant des vues de son chef que ses interlocuteurs.

Pour le moment, ce qui m'intéresse davantage, c'est de savoir comment vous jugez que nous devons nous conduire, et je suis impatient de l'apprendre pour y conformer mon attitude. Je vous ai dit ce que je pense des dispositions du Gouvernement prussien. En deux mots, je ne crois pas me tromper en me persuadant qu'il ne veut donner aucune suite à nos ouvertures, et qu'il en a fait à Florence, et peut-être à Rome, un usage regrettable. Ne devons-nous pas moins lui témoigner des sentiments de la plus parfaite courtoisie, ou bien convient-il de nous montrer plus réservés ? Vous comprendrez que je sois impatient d'être fixé à cet égard, et j'espère que vous voudrez avoir la bonté de m'en dire quelque chose par le prochain courrier.

J'ai été reçu par le Roi en audience particulière le 1er janvier. J'ai choisi un moment opportun pour faire une allusion à nos négociations. Sa Majesté l'a relevée de la manière la plus affable, mais uniquement pour se justifier de ne pouvoir garantir avec nous la souveraineté temporelle du Pape, et pour regretter que les démarches de M. Armand n'aient pas été ajournées jusqu'au moment où M. d'Arnim aurait été autorisé à s'y associer. J'ai dû nécessairement lui répondre que, n'en étant pas instruit, je devais supposer qu'il y avait simplement un malentendu, et j'ai insinué qu'il serait aisément réparable si son Gouvernement et celui de l'Empereur pouvaient concerter un accord qui leur permettrait de marcher désormais intimement unis. Le Roi m'a répliqué, en termes gracieux, qu'il le désirait bien sincèrement, en ayant soin toutefois de rester dans des généralités qni ne m'ont pas permis d'insister davantage.

Cet entretien ne m'a donc rien appris, et je n'ai rien à retrancher à ce que je vous ai mandé dans mes précédentes lettres.

Je vous ai fait part, durant mon séjour à Paris, des conjectures que me semblait autoriser la mission que le Général de Manteuffel a remplie au mois d'août à Pétersbourg[1], et du revirement que

[1] Cf. Benedetti, particulière, 25 décembre 1866, et ce passage d'une lettre du même, que nous n'avons pas retrouvée, mais dont Bismarck a cité quelques phrases en la datant du 29 août :

«Que si l'on refuse de nous écouter, c'est qu'on a obtenu ailleurs des assu-

j'avais remarqué peu de temps après dans le langage du Ministre de Russie à Berlin. M. d'Oubril se montre toujours fort circonspect, et plutôt bienveillant que sévère pour le Gouvernement prussien. Il n'a jamais cessé cependant d'être amical et même empressé dans ses rapports avec moi. Je remarque qu'il l'est peut-être davantage depuis quelque temps, et mon Collègue n'est pas homme à s'y décider sans raison; s'il en existe, vous devez les connaître, et je vous serais obligé de ne pas me les laisser totalement ignorer[1].

Le Comte de Wimpfen s'est rendu à Dresde pendant le séjour que M. de Beust a fait dans cette ville. Mon Collègue d'Autriche m'a assuré, en revenant à Berlin, que son Ministre des Affaires étrangères s'était entendu sur toutes choses avec le Prince de Metternich, et qu'il espérait de marcher sur toutes les questions, sur celle d'Orient notamment, dans une entière communauté de vues et de sentiments avec la France[2].

La traduction du discours de M. de Bismarck qui a paru au *Moniteur*[3] est l'œuvre d'un fantaisiste; elle donne aux paroles du Président du Conseil un caractère de cordialité à notre égard qu'elles n'ont pas dans le texte allemand; je vous en fais la remarque pour le cas où elle vous aurait été remise par M. de Goltz, ce qui vous démontrerait une fois de plus avec quel soin vous devez vous défier de l'Ambassadeur de Prusse.

P.-S. — Je suis souffrant et retenu dans mon lit par des rhumatismes; mais j'espère que ce ne sera rien de plus, malgré la fièvre qui depuis hier s'est mise de la partie.

rances qui dispensent de compter avec nous. Il faut à la Prusse, comme M. de Bismarck prétend l'avoir dit au Roi, l'alliance d'une grande Puissance; si l'on décline celle de la France, c'est qu'on est déjà pourvu ou à la veille de l'être.» (Article du *Reichsanzeiger* du 21 octobre 1871, dans Rothan, *La Politique française en 1866*, p. 479.) — Cf. aussi t. XII, p. 103, note 1.

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, 24 décembre 1866, n° 82.

(2) Cf. Beust à Metternich, 1er janvier, et Gramont, 2 janvier.

(3) Cf. Benedetti, 22 décembre 1866, et le texte du discours, en pièce jointe.

4009. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 4 [1].)

Francfort, 5 janvier 1867.
(Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

La servitude militaire qui pèse sur la ville de Luxembourg a donné lieu, aussitôt après la conclusion de la paix, Votre Excellence ne l'ignore pas, à un échange de communications diplomatiques entre le Cabinet de La Haye et le Cabinet de Berlin, le premier demandant à en être relevé en se basant sur la dissolution de la Confédération germanique, le second maintenant son droit de garnison en s'appuyant sur le traité conclu le 31 mai 1815 entre les Pays-Bas d'une part et l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse d'autre part [2].

Cette question, discutée alors avec vivacité par la presse des différents pays le plus directement intéressés au sort de cette place forte, avait fini par ne plus préoccuper l'opinion publique, et, pour bien des personnes, la solution semblait en être tacitement réservée par les Puissances, soit pour être comprise dans les stipulations d'un Congrès européen, soit au besoin pour servir de prétexte à une guerre que l'on considérait comme la conséquence presque inévitable des derniers événements.

Toutefois, elle ne sommeillait qu'en apparence; car, au mois de novembre dernier [3], le Cabinet de Berlin exposait les titres contractuels sur lesquels il s'appuie pour justifier son droit de garnison, dans un mémoire adressé à ses missions à l'étranger. Ce document, dont j'ai pu me procurer une traduction dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe [4], n'aurait pas été communiqué au Cabinet de La Haye, mais les idées qu'il renferme lui

[1] La plus grande partie de cette dépêche a été publiée, avec des modifications de texte et sous la date inexacte du 18 décembre, par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 430).

[2] Cf. Baudin, 31 août 1866, et les notes.

[3] Cf. la note prussienne du 16 novembre 1866, que nous avons classée à sa date.

[4] La copie est jointe à la dépêche.

auraient été développées à différentes reprises par le Ministre de Prusse accrédité auprès de la Cour des Pays-Bas[1].

M. de Bismarck, avec l'à-propos dont il sait faire preuve lorsqu'il s'agit de tirer parti des embarras de ses adversaires à l'avantage de sa politique, aurait profité, depuis, des réclamations que le barrage de l'Escaut a soulevées à Bruxelles, pour offrir au Gouvernement hollandais son appui auprès du Gouvernement belge, si, en échange de cette intervention officieuse, il consentait à renoncer à ses protestations contre l'occupation de Luxembourg. Il aurait fait ressortir combien cette offre était méritoire de sa part, la Confédération du Nord avec les États qui la composent ayant payé, à titre de droits d'entrée depuis le mois de juillet 1863, près de douze millions de francs, c'est-à-dire trois fois plus que la France.

Ces arguments, si j'en crois mes informations, seraient restés sans effet, le Cabinet de La Haye ne voulant admettre aucune corrélation entre deux questions aussi distinctes.

Il sera intéressant de savoir comment M. de Bismarck aura accueilli ce refus à ses avances, surtout après lecture de son mémorandum. Votre Excellence ne manquera pas d'être frappée des conclusions de ce document destiné, on le comprend, à ne pas être communiqué. Elles sont si catégoriques qu'il est permis de croire que, en les interprétant auprès du Ministre des Affaires étrangères néerlandais[2], le Représentant de la Cour de Prusse se sera appliqué à en atténuer la vivacité.

4010. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Saxe, 143, n° 4.)

Dresde, 6 janvier 1867.
(Cabinet, 9 janvier; Dir. pol., 10 janvier.)

[Le Baron Forth-Rouen a reçu du Président du Conseil, M. de Falkenstein, l'assurance « que, dans l'entrevue de Berlin[3], il n'y

(1) M. de Perponcher.
(2) Comte de Zuylen de Nyevelt.
(3) Cf. Benedetti, 18 décembre 1866, n° 276, et 19 décembre.

avait eu de la part du Roi de Prusse que des compliments et des assurances de bon vouloir, sans toutefois rien préciser; mais que ces compliments et ces assurances avaient été faits et donnés avec tant d'insistance que le Roi Jean avait dû les prendre au sérieux et en augurer bien pour la suite des rapports entre la Saxe et la Prusse». M. de Falkenstein est, de tous les anciens Collègues du Baron de Beust, celui qui est resté le plus fidèle à sa politique.

Les lettres de M. de Friesen qui rendent compte de ses premières entrevues avec M. de Bismarck[1] sont assez satisfaisantes; mais on ne voit pas encore bien clair dans les intentions de la Prusse. Il est certain que les charges militaires qui résulteront des nouvelles institutions fédérales seront ruineuses pour les États confédérés.

P.-S. — Il est question d'une convention particulière entre la Prusse et la Saxe, accordant à cette dernière Puissance des adoucissements qui seraient refusés aux autres États de la Confédération du Nord.]

4011. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. États romains, 1034, n° 3.)

Rome, 6 janvier 1867.
(Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 14 janvier.)

[Le parti unitaire avancé prépare une adresse au Pape, mais la rédaction en sera différente selon que la mission de M. Tonello aura réussi ou échoué.]

Hier, j'ai vu le Cardinal Antonelli, aujourd'hui M. Tonello, et l'un comme l'autre ont montré la plus entière confiance dans le succès de l'arrangement qu'ils poursuivent, avec le désir sincère des deux côtés, du moins les deux négociateurs l'assurent-ils, de le mener à bonne fin[2]; ce serait surtout dans le but de ne pas être entravés dans une négociation à la solution de laquelle ils savent que le parti clérical est hostile comme le parti radical, que le Cardinal et l'Envoyé italien feraient le silence autour de leurs

[1] Friesen était parti le 1er janvier pour Berlin. — Cf. Forth-Rouen, 31 décembre 1866, n° 167.

[2] Cf. Sartiges, 25 décembre, n° 119.

conférences; ils voudraient que le résultat vînt surprendre, à Florence et à Rome, les hommes de ces deux partis; aussi me demandent-ils l'un comme l'autre que les confidences qu'ils me font de leur espoir ne soient pas reproduites dans la presse française. J'ai vu avec d'autant plus de satisfaction le Cardinal Antonelli dérober au parti clérical exagéré les progrès de la négociation qu'il poursuit, qu'il avait tenu peu de jours auparavant, en présence de deux membres du clergé, qu'il savait du reste d'opinion libérale, un langage tendant à faire présumer qu'il grandirait les prétentions du Saint-Siège au point de les rendre inacceptables par le Gouvernement italien; d'autre part, je sais très confidentiellement, par un autre que par lui, que M. Tonello s'était plaint de ce qu'il y avait dans le Cabinet de Florence des hommes qui ne comprenaient pas l'importance de la négociation, et qui, après avoir consenti aux concessions de principe, s'arrêtaient devant des concessions de forme, s'exposant ainsi à faire manquer l'affaire. Si vous jugiez opportun, Monsieur le Ministre, de presser le Cabinet de Florence d'écarter les obstacles qui à la dernière heure peuvent venir de ce côté, vous rendriez un éminent service à cette négociation, au succès de laquelle le Gouvernement de l'Empereur attache une si juste importance. Ce succès, obtenu en dehors du parti clérical avancé, ne pourrait manquer d'engager plus avant le Secrétaire d'État de Sa Sainteté dans la voie des compromis directs entre le Gouvernement pontifical et le Gouvernement italien. En tout cas et malgré ces suppositions, rien de positif n'est venu jusqu'ici autoriser le doute sur la sincérité du désir de s'entendre à Rome et à Florence, et sur l'honnêteté des efforts que font dans ce but les deux négociateurs italiens.

4012. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 2.)

[Paris,] 7 janvier 1867.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un ensemble de documents relatifs aux affaires d'Orient. La situation de ce pays continue à offrir une extrême gravité. La Russie et l'Autriche elle-

même s'en préoccupent à un très haut degré. Vous remarquerez parmi les pièces ci-annexées les deux dépêches dans lesquelles j'ai résumé l'entretien que j'ai eu à cet égard avec M. de Budberg[1]. De son côté, le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche m'a fait en dernier lieu une communication sur l'importance de laquelle je n'ai pas besoin d'appeler votre attention[2].

En vous transmettant copie de ces pièces à titre confidentiel et pour votre information purement personnelle, je désire vous mettre à même de vous rendre un compte exact de l'état des choses en Orient, de me faire part de vos propres appréciations, auxquelles j'attache beaucoup de prix, et de recueillir plus utilement les impressions et les vues qui pourraient se faire jour autour de vous. Les faits que je vous signale vous permettront sans doute de sonder les dispositions du Cabinet de Berlin, et de me faire savoir dans quelle mesure il s'intéresserait aux éventualités qui pourraient surgir en Turquie. Il nous paraît impossible qu'il y reste entièrement indifférent, et je n'ai pas besoin d'insister avec vous sur l'intérêt que nous avons à connaître ses intentions et ses vues.

4013. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière. Copie. Prusse, 361.)

Paris, 7 janvier 1867.

Je n'avais pas eu jusqu'ici à modifier l'attitude expectante que vous aviez adoptée avec raison et que l'Empereur avait approuvée. La question d'Orient, qui tend de plus en plus à se développer, a absorbé nos préoccupations, et l'examen auquel nous nous livrons en ce moment des propositions diverses qui nous sont faites n'a pas encore suffisamment mûri nos idées sur la ligne précise que nous avons à suivre. Les documents très confidentiels que je vous envoie vous indiqueront la situation générale[3]; je serai heureux d'avoir votre opinion personnelle sur tout cela. Je

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 24 décembre 1866, nos 82 et 83.
[2] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.
[3] Cf. la dépêche précédente.

ne veux pas revenir longuement sur l'affaire de Rome[1]. En garantissant, ne fût-ce que moralement, le pouvoir du Pape, la Prusse et nous pouvions demander au Saint-Père, avec chance d'être écoutés et sans danger pour lui, des choses plus considérables que celles dont il est possible de l'entretenir aujourd'hui. Bien que je souhaite sincèrement voir le Souverain Pontife entrer complètement dans l'ordre d'idées que nous lui avons suggéré, je reconnais qu'il doit y avancer graduellement, sans secousse et surtout sans bruit, et que nous ne saurions le presser trop vivement. Des conseils prudents, attentifs, puisés dans les considérations que je vous ai exposées et que le Gouvernement prussien trouve parfaitement conformes à ce qu'indique la nature des choses, voilà tout ce que l'on peut faire à Rome, et je serai très heureux d'apprendre que le Représentant du Roi Guillaume[2] se concerte à cet égard avec notre Ambassadeur.

A Florence, maintenir dans la stricte et complète exécution de tout ce que nous attendons de lui le Roi qui s'échappe toujours, du moins en paroles, et les Ministres qui semblent plus raisonnables, voilà ce que les véritables amis de l'Italie peuvent nous aider à faire, et j'espère que M. d'Usedom sera autorisé à s'entendre avec M. de Malaret pour donner de sages conseils. Je ne crois pas qu'il y ait plus à faire, et je l'ai déjà dit clairement au Comte de Goltz. Vous avez bien fait de ne pas admettre que la dépêche télégraphique que j'ai adressée le mois dernier à M. Armand[3] ait eu, à un degré quelconque, le caractère d'une action *volontairement* séparée. Nous négocions avec la plus entière bonne foi pour établir entre le Cabinet des Tuileries et celui de Berlin un accord complet sur les affaires de Rome. Nous attendions la réalisation de cet accord pour donner à nos Agents des instructions communes. Il dépendait du Cabinet de Berlin d'accepter ou de décliner nos propositions, mais il ne dépendait pas de nous de retarder l'exécution de la Convention du 15 septembre, et nous étions obligés de pourvoir à tous les incidents à mesure qu'ils se présentaient. C'est un incident qui a provoqué

[1] Cf. Moustier à Benedetti, confidentielles, 9 et 10 décembre 1866.
[2] Harry d'Arnim.
[3] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 10 décembre 1866.

ma dépêche télégraphique à M. Armand et ses démarches auprès du Pape, auxquelles le Gouvernement romain reconnaît aujourd'hui avoir donné une portée qu'elles n'avaient pas. J'espère que le Gouvernement prussien, qui en a fait autant[1], reconnaît son erreur, et comprend maintenant que nous ne pouvions agir autrement que nous ne l'avons fait.

4014. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Particulière. Minute. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 7 janvier 1867.

Malgré notre résolution de nous renfermer dans une attitude tout à fait expectante, il ne nous est pas possible d'empêcher les choses d'avoir leur cours[2]. Les Chambres vont s'ouvrir, et notre langage, qui restera toujours calme, ne saurait toutefois avoir exactement la même nuance dans toutes les hypothèses. C'est ce que M. Rouher, avec l'autorisation de l'Empereur, a essayé de faire comprendre dernièrement au Comte de Goltz, en se plaçant au point de vue personnel des obligations que lui imposent ses fonctions de Ministre d'État[3].

(1) Cf. Benedetti, confidentielle et particulière, 24 décembre 1866.

(2) Cf. Benedetti, particulière, 5 janvier.

(3) D'après Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 112-114), Rouher, avec le plein assentiment de Moustier, «qui ne demandait pas mieux que de s'effacer et de laisser au Vice-Président du Conseil le soin de reprendre les négociations qui avaient précédé son entrée au Ministère», aurait fait comprendre à Goltz «que le moment de s'expliquer était arrivé, que les pourparlers ouverts depuis plusieurs mois ne pouvaient rester plus longtemps en suspens, qu'il nous importait à tous les points de vue de savoir si le Gouvernement prussien avait réellement l'intention de maintenir sa garnison dans la forteresse de Luxembourg et d'incorporer le pays à la Confédération du Nord. Rouher aurait ajouté qu'il était loin de la pensée du Gouvernement français, en demandant des explications, de prendre vis-à-vis du Gouvernement prussien une attitude qui portât à aucun degré le caractère d'une pression, et encore moins celui d'une menace, malgré le changement survenu dans l'attitude du Premier Ministre du Roi Guillaume. «Mais il importe de savoir, aurait dit le Ministre «d'État, si, malgré les apparences, M. de Bismarck n'a pas renoncé à suivre «vis-à-vis de la France, la ligne de conduite qu'une haute inspiration poli-

Certainement M. de Bismarck est libre de repousser notre alliance, après nous avoir offert la sienne, ou de garder le Luxembourg après nous l'avoir promis[1]. Mais faire tout cela sans nous en donner aucun motif, sans le colorer d'aucune façon — un procédé qui tout au moins doit nous surprendre, — c'est une chose vraiment étrange, et qui déconcerte toutes les habitudes comme tous les calculs diplomatiques. S'il a envie de faire honneur à ses engagements précédents, sa conduite est bien plus inexplicable encore. Quoi qu'il en soit, nous devons, comme je l'ai dit, répondre prochainement à la légitime préoccupation du pays et des grands corps de l'État. Il y a là un fait qui s'impose tellement qu'il rend presque nécessaire la démarche que l'Empereur désire que vous fassiez sans retard. Le Comte de Goltz a dû déjà la faire pressentir à sa Cour, et vos explications sauront lui maintenir son véritable caractère et sa véritable origine, que je viens d'indiquer[2].

Le Président du Conseil, dans son dernier discours à la Chambre, a dit deux choses : 1° qu'une population qui aurait la volonté de n'être ni prussienne ni allemande, et qui voudrait appartenir à un Etat voisin, ne constituerait pas un élément de force pour la Prusse; 2° que le Gouvernement prussien ne consentirait jamais à conclure un arrangement de nature à compromettre sa ligne de sûreté militaire, mais que, une fois ce point mis hors de toute discussion, il tiendrait compte des désirs manifestés d'une manière positive, loyale et indépendante[3].

Bien que dans son discours cela s'appliquât au Sleswig, on peut l'appliquer aussi au Luxembourg.

Il y a là une population qui, nous le croyons, n'a pas la volonté d'être prussienne ou allemande, qui ne l'est ni par l'origine ni par la langue, qui lui sont communes avec nous; à ce titre, elle

«tique lui avait suggérée d'abord. Si sa réponse n'est pas conforme à nos vues «ni à des espérances qu'on n'eût pas dû provoquer, si l'on n'a pas la ferme «intention de les réaliser, nous saurons du moins à quoi nous en tenir avant «l'ouverture de la session.»

(1) Cf. Benedetti, particulière, 24 décembre 1866.

(2) Toute cette première partie de la dépêche a été citée par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 114 et 115).

(3) Cf. Benedetti, 22 décembre 1866, n° 283.

IMPRIMERIE NATIONALE

doit mériter tout notre intérêt, et nous ne saurions, toute autre question à part, voir d'un œil indifférent qu'on la germanisât de force.

Suivant sa propre théorie, M. de Bismarck ne se croirait justifié à le tenter que s'il voyait là un point vraiment indispensable à la ligne de sûreté de son pays.

Mais M. de Bismarck n'a certainement pas cette croyance, car, dans ce cas, comment depuis cinq mois nous eût-il entretenus de son intention de conclure avec nous un arrangement basé sur une cession du Luxembourg à la France? Comment, il y a peu de jours encore, nous eût-il conseillé de provoquer des manifestations dans ce sens au sein de ces populations[1] ?

Il est donc évident que le Président du Conseil ne considère pas le Luxembourg comme faisant partie du système défensif de la Prusse. Pourquoi alors ne le déclare-t-il pas hautement?

La forteresse évacuée, l'ordre public exigerait qu'une autre force armée remplaçât la garnison prussienne. Le Roi des Pays-Bas ne peut disposer pour cet objet d'aucune force néerlandaise. Nous lui offririons donc d'abord de tenir garnison à Luxembourg, comme mesure d'ordre pour le pays et de sécurité pour nous. On pourrait alors consulter le pays, en offrant au Roi une suffisante indemnité. Nous croyons être fondés à penser que cet arrangement ne souffrirait pas de difficulté à La Haye, et il pourrait être grandement facilité si le Roi Guillaume cédait au Roi des Pays-Bas toutes ses prétentions sur le Limbourg.

Un mode a été suggéré qui me paraît plus compliqué. Il consisterait à faire réclamer énergiquement par le Roi des Pays-Bas l'affranchissement du Limbourg et du Luxembourg; la Prusse pourrait proposer à la France une sorte d'arbitrage, qui proposerait la cession qui nous serait faite ensuite.

Tout autre mode me paraît placer deux grands pays dans une situation fausse et dangereuse vis-à-vis l'un de l'autre.

Quant au système qui consisterait à laisser la France attristée et mécontente lorsque à si peu de frais on eût pu se concilier sa bienveillance, pour ne pas dire plus, il ne saurait reposer que sur un véritable aveuglement, ou sur des raisons bien graves et en

[1] Cf. Benedetti, particulière, 20 décembre 1866.

même temps bien mystérieuses, puisqu'on semble, plutôt que de nous les faire apprécier, se soustraire en quelque sorte aux devoirs de la plus simple courtoisie.

En tout cas, je le répète, nous sommes amenés par les circonstances à devoir être fixés promptement. J'espère qu'on le comprendra à Berlin, et qu'on ne méconnaît pas le soin scrupuleux que nous avons apporté, et que nous voulons continuer à apporter, à ne rien faire ou dire qui puisse être mal interprété et altérer nos rapports avec la Cour de Berlin. Nous avons tout fait au contraire pour les améliorer.

4015. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 367, n° 6.)

Paris, 7 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier expose au Baron de Malaret l'état des affaires orientales, et en particulier la question des forteresses de Serbie[1]. Il rappelle à ce propos que la France et l'Italie ont soutenu précédemment, à ce sujet, des opinions semblables aux Conférences de Constantinople, et il exprime l'espoir qu'il en sera de même à l'avenir.]

4016. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 7.)

Paris, 7 janvier 1867.

Nous n'avons qu'à nous louer des rapports de confiance qui existent entre le Cabinet de Londres et nous, ainsi que du langage du Principal Secrétaire d'État et du Chargé d'Affaires d'Angleterre à Paris, sur les différentes questions que nous avons à traiter ensemble. Néanmoins, dans mes entretiens avec M. Fane

[1] Cf. Moustier à Bonnières, 14 décembre; d'Avril, 23 décembre 1866; Bourée, 2 janvier 1867.

comme dans ceux que vous avez eus avec Lord Stanley sur les affaires d'Orient, les organes du Gouvernement britannique se sont tenus jusqu'ici avec nous dans un ordre d'idées très général, sans énoncer à ce sujet aucune opinion précise, ni indiquer aucun plan de conduite[1].

Nous sommes, quant à nous, de plus en plus frappés de la gravité de ce qui se passe dans cette partie de l'Europe. Si l'insurrection paraît perdre du terrain en Crète, l'agitation ne diminue pas en Grèce, et elle s'étend dans les provinces limitrophes de la Turquie. Enfin, la question des forteresses de Serbie reste pendante, et, si elle n'était pas réglée en temps opportun, elle pourrait accroître considérablement la somme des difficultés qui existent déjà dans l'Archipel[2].

J'ai des raisons de croire que les autres Puissances, notamment l'Autriche et la Russie, se préoccupent à un très haut degré de cet état de choses, et l'attitude prise par le Cabinet de Vienne dans l'affaire de Serbie indique qu'un rapprochement ne serait pas impossible à ce sujet entre les deux Cours[3].

En ce qui nous concerne, Prince, je vous ai fait pressentir notre manière de voir[4]. Les concessions qui auraient pu suffire il y a deux mois ne répondraient plus, selon nous, aux nécessités présentes, et, pour arriver à une pacification véritable, le Gouvernement ottoman ne peut pas moins faire aujourd'hui, nous le croyons, que de consentir à la création en Crète d'un Gouvernement autonome et semi-indépendant, et à l'abandon aux Serbes des forteresses que les Turcs occupent encore dans les Principautés.

En tout cas, le moment est venu pour les Puissances d'arrêter la ligne de conduite qu'elles croiront devoir adopter, et il y aurait de graves inconvénients, ou même des dangers, à laisser marcher les événements à l'aventure. Si dès à présent des concessions telles que celles que j'indique sont nécessaires pour calmer les esprits, en abandonnant l'avenir au hasard des circonstances nous

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 21 et 24 novembre, 18 décembre 1866.

(2) Cf. Moustier à Bonnières, 14 décembre 1866.

(3) Cf. Gramont, 2 janvier, n° 1.

(4) Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 13 décembre 1866.

serions exposés à nous trouver bientôt aux prises avec des exigences beaucoup plus étendues, et peut-être en présence de la question d'Orient elle-même qui s'imposerait de nouveau à l'Europe. Ce seraient alors les résultats acquis en 1856, et particulièrement le système de neutralisation appliqué à la Mer Noire, qui pourraient être mis en cause dans leur ensemble.

Nous attachons beaucoup de prix à savoir comment le Gouvernement de S. M. Britannique envisage la question que je vous signale, et quelles sont les réflexions que ces éventualités lui suggèrent. Je recevrai avec un grand intérêt toutes les informations qui seraient propres à m'éclairer sur un point qu'il nous importe, au plus haut degré, de connaître, pour fixer nous-même la ligne de conduite que nous avons à nous tracer dans la crise actuelle.

4017. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 3.)

Munich, 7 janvier 1867.
(Cabinet, 9 janvier; Dir. pol., 10 janvier.)

[Si le Prince de Hohenlohe est amené à faire connaître ses vues aux Chambres bavaroises, son discours du mois d'août 1866 permet de prévoir ce qu'il leur dira[1].]

Je n'ai pas eu occasion de revoir le Prince de Hohenlohe depuis la conversation dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence[2]. Je sais que, dans ses entretiens avec plusieurs de mes Collègues, il s'est moins attaché à affirmer qu'à atténuer son penchant pour la Prusse. A la Légation de Prusse, on s'efforce de même de défendre le nouveau Ministre de tendances prussiennes trop accusées. Le Prince Reuss, dont le langage est toujours empreint d'une grande modération, s'exprime dans les termes les plus rassurants quant aux intentions de son Gouvernement. Il m'a dit que la devise de la Prusse, celle qu'elle a adoptée par déférence pour l'Empereur, est le mot «complet». Il ajoute

[1] Cf. des Méloizes, 20 décembre 1866, et t. XIII, p. 393, note 3.
[2] Cf. des Méloizes, 1er janvier.

que l'on n'aspire à Berlin, pour le moment, qu'à nouer de cordiales relations avec l'Allemagne du Sud, mais que l'on verrait cependant avec plaisir la Bavière et le Wurtemberg se mettre d'accord, notamment sur les bases de leur organisation militaire, et que ce but est l'un de ceux que doit poursuivre le nouveau Ministre. L'intention du Cabinet de Berlin est donc bien positivement de ne se prévaloir qu'avec une extrême mesure du succès qu'il vient d'obtenir et qui a évidemment devancé, sinon dépassé ses désirs.

4018. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Autriche, 494.)

Vienne, 7 janvier 1866.

Le Comte de Stackelberg a communiqué au Baron de Beust la copie d'une dépêche adressée en novembre au Baron de Budberg par le Prince Gortchakoff[1]. Il lui a également fait connaître un télégramme de Pétersbourg annonçant que la Russie et la France s'étaient entendues au sujet de la question d'Orient, et donnant les bases de cet accord.

Le Baron de Beust a été surpris de cette nouvelle, et il a eu à ce sujet un entretien avec moi dont je vous envoie le compte rendu par l'occasion d'un courrier anglais qui part demain.

4019. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 8[2].)

Vienne, 7 janvier 1867.
(Cabinet, 10 janvier; Dir. pol., 11 et 17 janvier.)

M. le Comte de Stackelberg a communiqué ces jours-ci à M. le Baron de Beust une dépêche adressée par le Prince Gort-

[1] Ce fut seulement le 24 décembre 1866 que Moustier rendit compte à Talleyrand des ouvertures de Budberg. Mais les premières conversations dataient en effet de novembre. — Cf. Talleyrand, 29 novembre 1866.

[2] En tête, note au crayon : «A copier pour Londres et Pétersbourg.»

chakoff au Baron de Budberg vers le milieu du mois de novembre et destinée à être placée sous les yeux de l'Empereur pendant le séjour de cet Ambassadeur au château de Compiègne. Ces indications suffiront pour que Votre Excellence reconnaisse le document dont je veux parler. Répondant à une ouverture qui paraît avoir été faite directement à Pétersbourg[1], le Prince Gortchakoff exprime en termes chaleureux le désir de l'Empereur, son maître, de sceller une entente cordiale avec notre Auguste Souverain, et se livre à l'examen des diverses conditions qu'il croit nécessaires pour que cette entente produise, dans la pratique, les résultats désirables au point de vue du maintien général de la paix et de la solution des difficultés qui naissent en Orient. En ce qui touche l'insurrection crétoise, il propose deux systèmes : le premier serait l'annexion pure et simple de la Crète au Royaume de Grèce, et le second, qui pourrait être substitué au premier dans le cas où celui-ci paraîtrait trop radical pour le moment, serait l'autonomie de la Crète, placée vis-à-vis de la Porte dans des conditions de vasselage analogues à celles des Principautés danubiennes. Cet état de choses devrait, dans son esprit, servir de transition à l'annexion grecque, qui serait toujours le dernier terme de la question. Enfin le Prince Gortchakoff recommanderait d'exercer sur la Porte une pression commune et énergique pour l'amener à ces concessions, et de déclarer d'ailleurs que la doctrine de non-intervention serait dorénavant rigoureusement appliquée par toutes les Puissances dans les conflits qui viendraient à éclater entre la Porte et ses sujets chrétiens. Tels seraient, si ma mémoire est fidèle, les principaux traits de cette dépêche[2], dont, comme le sait Votre Excellence, je n'ai pas eu connaissance, et qui n'a été envoyée en copie au Comte de Stackelberg que dans les premiers jours de janvier.

Avant-hier, M. le Ministre de Russie a reçu un télégramme, qu'il s'est empressé de communiquer au Baron de Beust, pour l'informer que, le Gouvernement de l'Empereur ayant adhéré aux propositions du Cabinet de Pétersbourg, il s'était établi une

[1] En réalité, les premières avances avaient été faites par la Russie. — Cf. Talleyrand, 31 août et 29 novembre 1866.

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, 24 décembre 1866, n° 82.

entente complète entre la Russie et la France sur les bases suivantes :

«Demander à la Porte d'accorder à la Crète une entière autonomie, en ne conservant sur l'île que des droits et des rapports de suzeraineté.

«Demander également à la Porte de satisfaire les populations chrétiennes de la Serbie.

«S'abstenir de toute intervention entre la Porte et ses sujets chrétiens dans le cas d'un conflit.

«Exercer à Constantinople une pression énergique, identique et simultanée pour amener la Porte à ces concessions.

«Dans le cas d'un refus, concerter ensemble les mesures les plus convenables à prendre pour les obtenir.»

Ayant eu ce télégramme un instant sous les yeux, je crois être à peu près sûr d'en reproduire exactement le sens, sinon le texte. M. de Beust m'en a d'ailleurs parlé hier soir dans les mêmes termes, m'exprimant la surprise que lui avait causée cette communication et combien il regrettait de ne pas l'avoir reçue plus tôt[1]. Il m'a rappelé que, le 10 décembre, il m'avait prié de vous transmettre des ouvertures au sujet d'un projet de Conférence[2], et qu'alors rien dans mon langage ni dans le vôtre ne l'avait autorisé à croire que depuis un mois déjà nous étions en pourparlers avec la Russie sur cette même matière. Le dernier rapport du Prince de Metternich représentait au contraire Votre Excellence comme assez disposée à bien accueillir les propositions du Cabinet de Vienne, et, d'après l'opinion de l'Ambassadeur, elles lui paraissaient conçues dans un ordre d'idées qui ne s'éloignait pas considérablement des vues du Gouvernement de l'Empereur.

Je répondis à M. de Beust que, en ce qui me concernait, il m'eût été impossible de lui dire au mois de décembre si nous étions en pourparlers avec la Russie, attendu que je n'en savais pas le premier mot, et qu'encore aujourd'hui je pouvais difficilement me prêter à une controverse sur des faits dont mon Gouvernement ne m'avait pas informé et qui ne venaient à ma connais-

(1) Note marginale au crayon : «Terminer ici [l'extrait] pour Pétersbourg, mais continuer jusqu'à la fin pour Berlin et Londres.»

(2) Cf. Gramont, 11 décembre 1866.

sance que par le Comte de Stackelberg et ce qu'il m'en disait lui-même. Au surplus, je ne voyais pas, en admettant les choses ainsi qu'on me les représentait, qu'il y eût contradiction entre les conventions franco-russes et les propositions autrichiennes, car, ce que le Cabinet de Vienne recherchait avant tout, c'était le but même de l'accord dont on venait de lui donner la nouvelle, et, si cet accord était tel qu'il me le disait, j'y voyais au dernier paragraphe les éléments de cette Conférence qui faisait l'objet des ouvertures qu'il m'avait prié de transmettre le mois dernier.

Du reste, M. le Baron de Beust paraît avoir soulevé d'assez graves objections dans l'entretien qu'il a eu avec le Comte de Stackelberg à la suite de ces communications. Il a fait remarquer que l'annexion de la Crète au Royaume de Grèce aurait pour effet d'encourager le soulèvement des populations chrétiennes de l'Orient, mais nullement de résoudre les difficultés de la situation. Au contraire, cette mesure radicale, et même la mesure transitoire d'une autonomie insulaire ne feraient que rendre le problème plus difficile, si l'action des Puissances européennes devait s'arrêter à ce résultat partiel. Il était nécessaire, selon lui, de régler définitivement d'une façon générale, complète et durable, la position des pays chrétiens en Orient, et, comme ce règlement ne pouvait se faire qu'au prix de concessions que la Porte n'accorderait pas de plein gré, il fallait l'élaborer sans son concours, si on voulait vraiment arriver à un résultat valable et équitable. On pouvait certainement essayer auparavant de la voie des conseils, mais il était convaincu de leur inefficacité, et il croyait qu'en fin de compte il faudrait en revenir à sa proposition qui, selon lui, valait beaucoup mieux que l'accord dont on venait de lui communiquer les bases. Il a demandé ensuite au Comte de Stackelberg ce que le Prince Gortchakoff entendait par la non-intervention des Puissances entre la Porte et ses sujets. Cette défense d'intervention s'étendrait-elle à la Grèce? Le Gouvernement moldo-valaque serait-il autorisé à s'allier avec la Serbie, avec la Bulgarie, et avec le Montenegro pour aider un soulèvement dans l'Épire par exemple, ou ailleurs? Ou bien, les Puissances, après avoir reconnu et sanctionné l'arrangement conclu récemment entre la Porte et la Moldo-Valachie, considéreraient-elles les Principautés comme désintéressées, et imposeraient-elles à leur Gouvernement la non-

intervention dans le conflit? M. le Comte de Stackelberg a référé de toutes ces observations à sa Cour, et s'est abstenu d'y répondre pour le moment.

Avec moi, M. de Beust a été beaucoup plus explicite. Il m'a dit que l'ensemble de ces documents, rapproché de ses informations, ne faisait que fortifier son opinion que la Russie voulait faire naître le conflit, et non pas le prévenir. A ses yeux, ce règlement partiel des affaires de Crète ne pouvait pas avoir d'autre but ni d'autre effet; et, quant à la non-intervention des Puissances, ainsi convenue et proclamée au moment du conflit, ce n'était ni plus ni moins qu'un abandon de la solution au bénéfice exclusif de la Russie. Du moment ou les autres Puissances s'effaçaient, la Russie reprenait le libre usage de tous ses moyens d'action, et recueillait sans obstacle et sans contrôle le fruit des longs préparatifs qu'elle fait en silence depuis tant de mois et pour lesquels elle n'a rien épargné. N'est-il pas à la connaissance de tous que le Cabinet de Pétersbourg a inondé ces pays de ses agents, et placé sa propagande sous l'égide du clergé? N'a-t-il pas envoyé et distribué des sommes considérables et énormes, relativement à l'état de ses finances? N'a-t-il pas créé de nombreux dépôts d'armes dans les provinces mêmes et sur leurs frontières? Tout cela serait inutile sans conflit. Tout cela serait constaté et contrôlé dans le cas d'une intervention collective. Pour recueillir le fruit de ces sacrifices, il faut un conflit en dehors du contrôle et de l'intervention européenne. C'est là le but que se propose le Gouvernement russe, mais cela ne saurait être celui des Puissances, qui veulent, avant tout, éviter l'effusion du sang et empêcher une guerre générale, bien plus que servir les besoins ou les ambitions d'une Puissance au détriment des autres. L'intérêt européen est de prévenir le conflit, au lieu de le provoquer, car, une fois la lutte engagée, il n'est vraiment pas possible d'en prévoir les conséquences. Tel événement peut surgir qui, compromettant les conditions vitales des Puissances voisines, les entraînerait bon gré mal gré dans l'arène des combats, et c'est pour éviter ces tristes éventualités que le Cabinet de Vienne propose de s'entendre, non pas pour régler telle ou telle question partielle, dont la solution laisserait debout d'autres griefs aussi légitimes, mais pour régler en même temps, et d'après les mêmes principes de la justice, de l'équité et de la

civilisation moderne, le sort de toutes les populations chrétiennes soumises à la Porte ottomane.

Bien que je me sente assez mal à l'aise pour parler à Votre Excellence de documents et de communications dont je n'ai qu'une connaissance très imparfaite, j'ai cru cependant nécessaire de vous entretenir sans délai des observations auxquelles ils ont donné lieu de la part du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, et de la réponse réservée que j'ai cru devoir lui faire en attendant vos instructions pour ce qu'il conviendra d'y ajouter.

4020. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 494.)

Vienne, 7 janvier 1867.

[La lettre commence par quelques lignes relatives aux décorations échangées après la signature des conventions commerciales entre la France et l'Autriche.]

Ce dernier [le Prince de Metternich] a écrit dernièrement au Baron de Beust une lettre par laquelle il appelle son attention sur la position un peu étrange du Baron de Prokesch à Constantinople, lequel est obligé chaque jour de brûler ce qu'il a adoré et d'adorer ce qu'il a brûlé. Je crois que cette lettre sera prise en considération par le Cabinet, et qu'on remplacera l'Internonce actuel.

M. de Beust s'est ému de ce qu'on lui écrit qu'à Paris on a considéré ses propositions comme inspirées par la Russie, et peut-être concertées avec le Prince Gortchakoff. Il s'en défend avec chaleur, et assure qu'il ne s'est concerté avec personne, mais que, ayant reconnu la nécessité de faire entrer la Russie dans le concert européen, précisément pour déjouer ses vues particulières, il a pris l'initiative de propositions qui lui ont paru de nature à l'attirer dans l'action commune des Puissances. Il croit encore qu'il faut à tout prix enchaîner le Cabinet de Pétersbourg par la solidarité et la coopération d'un action commune, sous peine de voir éclater le conflit sans pouvoir en mesurer ni en limiter la portée.

4021. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 494, n° 4.)

[Paris,] 8 janvier 1867.

J'ai reçu la dépêche confidentielle en date du 2 de ce mois dans laquelle vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu sur les affaires d'Orient avec M. le Baron de Beust. M. le Prince de Metternich m'avait remis, dès la veille, de la part de M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, la communication dont vous m'annonciez l'envoi et que vous trouverez ci-jointe [1].

Le sujet traité par M. de Beust et les conclusions auxquelles il arrive présentent une importance exceptionnelle et demandent à être examinés avec la plus grande maturité. Je ne suis donc pas en mesure de vous faire connaître dès à présent la décision du Gouvernement de l'Empereur, et, en vous adressant cette dépêche, je ne peux que vous indiquer une impression première qui n'a rien d'arrêté ni de définitif.

La proposition qui nous est soumise est grave en elle-même, car elle touche à une situation extrêmement complexe et à des intérêts très divers et très puissants; elle pourrait en outre nous laisser supposer le fait d'une entente déjà établie entre la Russie et l'Autriche [2], ce qui ne serait pas de nature à en diminuer la portée.

En présence de cette proposition, je me suis avant tout posé une série de questions auxquelles je cherche des réponses, et je dois avouer qu'à première vue bien des doutes s'élèvent dans mon esprit sur les conséquences probables du programme tracé par le Cabinet de Vienne.

Quel est en effet son but? Il n'a pas pour objet d'appeler les Puissances à régler les questions spéciales actuellement posées en Turquie; étendant immédiatement leur mission bien au delà, il embrasse l'ensemble de la situation de l'Empire ottoman, et, loin de faire appel à l'initiative de la Porte, il substitue à son action celle des Cabinets, en la tenant même à l'écart et en proposant

[1] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

[2] Cf. Gramont, 2 janvier, n° 1; Moustier à La Tour d'Auvergne, 7 janvier.

de délibérer pour elle sur ses propres affaires. D'un autre côté, le projet qui nous est communiqué par la Cour d'Autriche aurait pour effet de modifier profondément des stipulations internationales qui étaient jusqu'ici regardées comme des garanties précieuses pour l'indépendance de la Turquie, et qui avaient été conquises au prix des plus grands sacrifices. Ceux de la France en particulier ont été bien considérables et sont bien récents. Le traité de Paris est le seul résultat réel d'une guerre glorieuse, mais dont nous n'avons retiré aucun profit matériel. M. de Beust, en venant nous proposer d'annuler ce résultat, a-t-il bien réfléchi à la gravité de cette proposition, et à tout ce que serions en droit d'y objecter? Ce n'est pas cependant une objection que je formule, mais une simple observation que je lui transmets, et dont il comprendra toute la portée.

Écartant pour le moment ce qui nous est personnel, nous pouvons nous demander si toutes les autres Puissances seraient également disposées à aborder la solution du problème oriental dans les termes indiqués par le Cabinet de Vienne, et si l'Angleterre notamment, qui a toujours apporté tant de réserve dans sa politique à l'égard des populations chrétiennes, et qui s'est toujours montrée si attachée aux résultats acquis en 1856, consentirait aujourd'hui à s'associer aux mesures suggérées par le Gouvernement autrichien. Il n'est pas indifférent pour nous-mêmes de nous laisser entraîner dans un ordre d'idées où nous trouverions le sentiment anglais en opposition trop flagrante avec le nôtre.

Tout en reconnaissant avec M. le Baron de Beust qu'un arrangement satisfaisant des affaires d'Orient ne saurait se réaliser sans le concours moral et matériel de la Russie, et tout en nous sentant disposés à lui faire à cet égard une très large part, je m'étonne de la tendance de M. de Beust à amoindrir autant la question de la navigation dans la Mer Noire, et à n'y voir qu'une entrave imposée momentanément aux vaincus par les vainqueurs.

La question de la Mer Noire est d'un ordre bien plus élevé et bien plus général qui se résume ainsi : interdiction de la navigation pour tous, ou autorisation pour tous. Tout le monde s'étant interdit de faire naviguer des vaisseaux de guerre sur cette mer, la Russie ne se trouve pas sous ce rapport dans une position spéciale ni humiliante. Si elle obtenait un privilège à cet égard, la

flotte ne pourrait avoir qu'un caractère agressif, puisque son littoral est mis à l'abri de toute atteinte de ce côté.

Si la navigation est rendue libre, la Russie aura toujours un avantage marqué sur les autres Puissances, et pourra faire de la Mer Noire un véritable lac russe. Elle sera de plus amenée, par la pente naturelle des choses, à s'établir sur quelque point qui commande l'entrée de ce lac, afin d'en rendre l'accès plus difficile aux autres, et ainsi son mouvement de gravitation vers le Bosphore reprendra son cours.

L'Empire ottoman se trouvera de nouveau à sa merci, moralement et matériellement, et de graves problèmes se poseront de nouveau devant l'Europe.

Je me réserve d'apprécier dans une autre dépêche les effets que la combinaison proposée par M. de Beust pourrait avoir sur l'état intérieur de la Turquie. L'ensemble des questions qu'elle soulève exige l'examen le plus approfondi, et le soin que nous mettons à nous en rendre bien compte témoigne de l'intérêt que nous y attachons, ainsi que de notre désir de ne point engager légèrement la parole du Gouvernement de l'Empereur. Vous saurez avec tout votre tact, Monsieur le Duc, faire l'usage le plus utile de ces observations. Elles vous mettront à même de reprendre avec M. le Baron de Beust l'entretien confidentiel que vous m'avez retracé, et de provoquer de sa part de nouvelles et plus complètes confidences.

4022. Le Baron d'Avril, Agent et Consul général à Bucarest, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Bucarest, 29, n° 104.)

Bucarest, 8 janvier 1867.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Tandis que six des Puissances garantes sont disposées à consigner dans un protocole les changements introduits dans la situation réciproque des Principautés-Unies et de la Porte, la Russie préfère seule y adhérer directement [1].

[1] D'assez nombreuses dépêches ont trait aux pourparlers entre la France et les autres Puissances garantes pour régler d'un commun accord leur mode d'adhésion aux changements introduits dans la situation réciproque des Principautés et de la Porte. Nous n'avons pas cru nécessaire de les publier.

Ses démarches isolées auraient peu d'importance, «si elles ne provenaient que d'un dissentiment sur une question de forme; mais elles paraissent se rattacher à un plan qui consiste à faire considérer la Russie comme dégagée des obligations résultant du traité de Paris. Depuis quelque temps, la plupart des journaux avouent et préconisent cette nouvelle attitude». Le Baron d'Avril transmet à ce propos des extraits du *Messager d'Odessa* et de la *Gazette de Moscou.*]

4023. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 238.)

Paris, 9 janvier 1867.

Le Comte de Stackelberg a communiqué au Baron de Beust un télégramme du Prince Gortchakoff annonçant que la Russie et la France s'étaient entendues au sujet de la question d'Orient, et donnant les bases de cet accord. M. de Beust en a témoigné une grande surprise au Duc de Gramont [1]. Veuillez demander au Prince Gortchakoff comment il concilie cette démarche avec la nature confidentielle et particulière des ouvertures qu'il nous avait faites et auxquelles nous avons répondu de même.

4024. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 7.)

Londres, 9 janvier 1867.
(Cabinet, 10 janvier; Dir. pol., 12 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, avant-hier, sous le n° 7, au sujet des affaires d'Orient [2].

Je viens de voir Lord Stanley. Je lui ai dit que nous étions de plus en plus frappés de la gravité des événements qui se passent

[1] Cf. Gramont, 7 janvier, télégramme et n° 8.
[2] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 7 janvier.

en Orient, et que, pour prévenir l'explosion d'une crise plus générale et plus sérieuse, nous pensions que le Gouvernement ottoman devait consentir à la création en Crète d'un Gouvernement autonome et semi-indépendant, et à l'abandon des forteresses que les Turcs occupent encore en Serbie. Lord Stanley m'a répondu que, pour ce qui était de la Serbie, il avait déjà, à la suite des pourparlers qui ont eu lieu entre nos deux Gouvernements en novembre dernier, conseillé à la Porte l'abandon des forteresses, et en général toutes les concessions de nature à rallier à elle les populations serbes. La réponse de la Porte ne lui est pas encore parvenue, et il pense qu'il n'y a pas lieu, pour le moment du moins, de renouveler sa démarche. En ce qui concerne l'établissement d'un Gouvernement autonome et semi-indépendant dans l'île de Crète, Lord Stanley considère la question comme trop grave pour exprimer formellement une opinion avant d'en avoir référé à ses Collègues, qui sont en ce moment absents de Londres. Il m'a fait espérer qu'il serait en mesure de me donner une réponse à ce sujet lundi ou mardi. Son *opinion personnelle* paraît être, toutefois, que le Gouvernement de la Reine n'aurait pas d'objection à recommander à la Porte, d'accord avec les Puissances garantes, l'adoption des mesures que nous suggérons par rapport à la Crète, mais qu'il ne voudrait pas aller au delà, dans le cas par exemple où la Porte, alléguant les dangers qu'un pareil acte de condescendance de sa part pourrait faire courir à son autorité sur d'autres points de l'Empire, croirait de son intérêt de décliner notre proposition. Il a insisté beaucoup auprès de moi pour savoir quelle serait, le cas échéant, l'attitude que, d'après la manière de voir de Votre Excellence, les Puissances devraient adopter. Une démarche trop énergique vis-à-vis du Gouvernement ottoman lui répugne évidemment, et ses appréhensions, sous ce rapport, semblent avoir été surtout éveillées par les communications récentes de M. l'Ambassadeur de Russie, qui lui aurait donné à entendre que nous nous étions mis d'accord avec son Gouvernement pour exercer, au besoin, une pression sur la Porte [1].

J'ai fait, dans le cours de notre entretien, allusion à la possibilité d'une entente sur ces questions entre l'Autriche et la Russie,

[1] Cf., ci-après, p. 74, Moustier à Talleyrand, télégramme, 11 janvier.

entente qui pourrait jusqu'à un certain point compromettre les résultats acquis en 1856; mais Lord Stanley ne m'a pas paru disposé à voir les choses d'aussi loin. Il m'a au surplus fait remarquer, en ayant soin d'ajouter que ce n'était pas comme Ministre, mais simplement comme membre du Parlement qu'il parlait, que l'opinion publique en Angleterre s'était considérablement modifiée depuis 1856, et que, s'il s'agissait aujourd'hui de faire la guerre de Crimée, le Parlement, suivant lui, n'accorderait probablement pas au Gouvernement les fonds nécessaires.

P.-S. — M. l'Ambassadeur de Russie a dit à Lord Stanley que le Cabinet de Pétersbourg considérait l'annexion de l'île de Crète à la Grèce comme la meilleure des solutions, mais qu'il accepterait comme transition l'établissement d'un Gouvernement autonome et semi-indépendant, sous la suzeraineté de la Porte. M. le Baron de Brunnow a reproché en même temps à Lord Stanley la sévérité de ses jugements sur la Grèce et son Gouvernement, qui devait, d'après lui, pouvoir toujours compter sur les sympathies des Puissances qui avaient présidé à sa fondation.

4025. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 9.)

Vienne, 9 janvier 1867.
(Cabinet, 11 janvier; Dir. pol., 12 janvier.)

Le *Mémorial diplomatique* a publié un article conçu en ces termes : «Vienne, 4 janvier 1867. En présence de l'agitation qui se produit en Orient, le Baron de Beust vient de proposer aux Puissances garantes du traité de 1856 de parer aux éventualités au moyen d'une entente préalable et collective, afin qu'aucune Puissance n'essaie d'exploiter à son profit exclusif les complications qui pourraient surgir ultérieurement.»

Le Cabinet de Vienne, informé par le télégraphe de la teneur de cet article, et sans attendre que le numéro du *Mémorial diplomatique* du 6 janvier lui fût parvenu, a fait publier le 7 de ce mois dans la *Wiener Zeitung* la réfutation suivante :

«Immédiatement après l'arrivée de la nouvelle télégraphique au

IMPRIMERIE NATIONALE

Mémorial diplomatique (relative à la question d'Orient), nous avons exprimé nos doutes sur l'exactitude de la communication dont il s'agissait. Désirant avoir des éclaircissements ultérieurs, nous voulions attendre que le texte authentique même de l'article fût entre nos mains. Comme aujourd'hui encore cet article fait défaut, nous n'hésitons pas à déclarer formellement que les données du *Mémorial diplomatique* sont fausses. Cela est vrai surtout pour deux points principaux. D'abord, il ne s'agit pas d'une proposition faite aux Puissances signataires du traité de Paris, mais d'une dépêche confidentielle adressée à S. Exc. M. l'Ambassadeur d'Autriche à Paris, et par laquelle on l'engage à proposer un échange de vues entre les Cabinets de Vienne et de Paris. En second lieu, c'est une insinuation complètement dénuée de fondement qui tend à faire croire que la dépêche en question manifeste l'intention de prévenir des éventualités qui pourraient assurer un avantage spécial à l'une ou l'autre des Puissances. Ainsi sont en même temps réduites à néant les conséquences que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* arrivée ici aujourd'hui veut déduire de la susdite communication, à savoir qu'un partage de l'Empire turc est prévu par le Gouvernement impérial : ce n'est point un partage, mais tout au contraire le maintien du *statu quo* que veut le Cabinet de Vienne, prenant ainsi en considération les demandes légitimes des populations chrétiennes d'Orient.»

4026. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 7.)

[Paris,] 10 janvier 1867.

Le Ministre de l'Empereur à Stuttgart m'annonce, dans une dépêche dont vous trouverez ci-joint copie [1], la conclusion récente, entre la Prusse d'une part, le Wurtemberg, la Bavière et Bade de l'autre, d'une convention militaire aux termes de laquelle les trois États du Sud conserveraient et occuperaient les forteresses d'Ulm et de Rastadt. Bien qu'il n'ait pu me donner de

[1] Cf. Damrémont, 3 janvier.

plus amples détails à cet égard, M. le Comte de Damrémont ne paraît conserver aucun doute sur l'existence même d'un acte de cette nature. Il vous sera sans doute possible de vous assurer si les engagements qu'on me signale ont été effectivement pris vis-à-vis de la Prusse par les Cabinets de Munich, Stuttgart et Carlsruhe.

4027. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Minute. Prusse, 361, n° 10.)

Paris, 10 janvier 1867.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Vienne m'a transmis quelques détails intéressants sur le rapprochement qui semble s'être opéré en dernier lieu entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, et dont l'attitude prise par M. le Baron de Beust dans les affaires d'Orient peut être considérée comme une des premières conséquences. Dans la dépêche dont je vous adresse ci-joint copie (1) pour votre information personnelle, M. le Duc de Gramont fait allusion à certains projets attribués au Gouvernement prussien et qui, vrais ou faux, lui paraissent avoir contribué à resserrer les relations des deux Cours.

J'ignore ce qu'il peut y avoir de fondé dans les suppositions qui se sont fait jour à cet égard. Je ne crois pas inutile de vous les faire connaître, et de vous mettre à même de me donner votre opinion personnelle sur les vues incidemment signalées par l'Ambassadeur de l'Empereur à Vienne.

4028. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238.)

Saint-Pétersbourg, 10 janvier 1867, 3h soir.
(Reçu à 7h45 soir.)

Le Prince Gortchakoff m'a répondu (2) que le Comte de Stackelberg n'avait été chargé d'aucune communication à faire au Cabinet

(1) Cf. Gramont, 2 janvier.
(2) Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 9 janvier.

de Vienne : le Baron de Beust a pris l'initiative en énonçant de son propre chef sur la question d'Orient des vues conformes à celles de la Russie. Il s'en est donc suivi un entretien dans lequel le Comte de Stackelberg a parlé des bonnes dispositions de la France pour Candie et la Serbie, et de son désir de voir le Sultan prendre l'initiative des concessions. Il a pu d'autant moins toucher aux questions confidentielles traitées entre l'Empereur, Votre Excellence et le Baron de Budberg qu'il ignore, comme tous les Agents russes, le fait même de ces entretiens. Le Prince Gortchakoff estime que, l'Angleterre ayant reçu des confidences[1], il était à propos de causer avec l'Autriche : le Baron de Beust lui paraît au reste animé de trop de zèle.

4029. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE GOBINEAU, MINISTRE À ATHÈNES. (Minute. Grèce, 92, n° 1.)

[Paris,] 11 janvier 1867.

[L'Ambassadeur de Turquie est venu se plaindre au Marquis de Moustier « des encouragements donnés par la Grèce à l'insurrection crétoise, et des efforts qui se feraient ouvertement pour troubler la tranquillité de l'Épire et de la Thessalie ». La Porte s'adresse aux Puissances protectrices de la Grèce pour rappeler celle-ci au respect de ses devoirs internationaux, et déclare que, si leur voix n'était pas écoutée, le Gouvernement ottoman n'aurait plus à considérer que sa propre sécurité.

« Nous n'avons point encore répondu à cette communication », ajoute le Marquis de Moustier. « Mais nous ne pouvons nous défendre de remarquer qu'elle justifie pleinement les prévisions que nous avait dictées l'attitude du Gouvernement grec depuis plusieurs mois et dont nous avions à cœur de prévenir la réalisation[2]. »]

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 9 janvier.
[2] Cf. Moustier à Bourée, 4 janvier.

4030. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 11.)

Paris, 11 janvier 1867.

Je vous ai instruit des ouvertures qui nous ont été faites par les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne au sujet de la situation de l'Orient [1]. Mon but, en vous communiquant les documents que je vous ai transmis, a été surtout de vous mettre à même de vous rendre compte du jeu des influences qui se croisent ou se combinent à propos de ces événements. Vous avez parfaitement compris [2] les raisons qui nous ont déterminés à accueillir avec bienveillance les démarches de M. l'Ambassadeur de Russie, et vous vous rappelez d'ailleurs dans quelle mesure et sous quelles réserves nous avons donné notre assentiment à quelques-unes des idées qui nous étaient présentées. Il vient de se produire à cet égard une sorte d'imbroglio dont vous trouverez tous les détails dans les différentes pièces que je vous envoie ci-jointes pour votre information personnelle [3]. Du poste où vous êtes placé, il vous sera peut-être possible de me fournir de nouvelles lumières pour en démêler les fils. Vous remarquerez que le nom du Cabinet de Berlin n'a point été prononcé jusqu'ici dans cette question, et c'est aussi un point sur lequel j'attends avec beaucoup d'intérêt les renseignements et les appréciations que vous pourrez avoir à me communiquer.

4031. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 12.)

[Paris,] 11 janvier 1867.

Le Consul général de l'Empereur à Francfort vient de m'adresser, sur la situation politique des pays récemment annexés à la Prusse, ainsi que sur les négociations poursuivies entre les Cabinets de

(1) Cf. Moustier à Benedetti, 7 janvier, n° 2.

(2) Peut-être est-il fait allusion ici à une lettre particulière de Benedetti qui n'aurait pas été conservée ?

(3) Cf. Gramont, 7 janvier, n° 8; Moustier à Talleyrand, télégramme, 9 janvier.

Berlin et de La Haye relativement à l'ancienne forteresse fédérale de Luxembourg, trois rapports détaillés [1] dont vous prendrez connaissance avec intérêt. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à titre d'information, copie de toute cette partie de la correspondance de M. Rothan.

4032. Le Marquis de Moustier au Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe. (Minute. Bade, 47, n° 1.)

[Paris,] 11 janvier 1867.

[Dans sa dépêche du 3 janvier, le Marquis de Cadore a informé le Marquis de Moustier du départ du Prince Guillaume de Bade pour Berlin. Peut-être en faut-il rapprocher la conclusion récente, affirmée par le Comte de Damrémont [2], d'une convention militaire entre la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et Bade pour l'occupation des forteresses d'Ulm et de Rastadt. Le Marquis de Moustier envoie au Marquis de Cadore copie de la dépêche du Comte de Damrémont.]

4033. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 5.)

Paris, 11 janvier 1867.

Le courrier de Constantinople n'est pas arrivé, et je le regrette, car j'attends avec impatience les nouvelles que vous avez à me donner sur les dispositions du Sultan et de ses Ministres [3].

Les circonstances sont d'une très haute gravité pour la Turquie. La révolte des Crétois, leur résistance opiniâtre, qui a tenu si longtemps et tient peut-être encore en échec les forces de l'Empire, ont causé une profonde impression en Europe, sur les Gouvernements comme sur l'opinion publique.

[1] Cf. Rothan, 3 et 5 janvier. — Dans une troisième dépêche, datée du 6, Rothan revient sur le projet de constitution de la Confédération du Nord. (Prusse, Francfort, 1.)

[2] Cf. Damrémont, 3 janvier.

[3] Cf. Moustier à Bourée, 4 janvier.

On a tiré à tort ou à raison de ces événements les conclusions suivantes : 1° que les garanties stipulées en 1856 pour les chrétiens d'Orient sont insuffisantes et illusoires; 2° qu'un sourd mécontentement règne parmi les populations chrétiennes de l'Empire; 3° qu'il suffit du moindre incident à l'intérieur, et à plus forte raison d'excitations extérieures, pour provoquer les troubles les plus dangereux dans plusieurs provinces de la Turquie; 4° que cet état de choses est de nature à causer aux Puissances étrangères des inquiétudes véritables pour le repos même de l'Europe; 5° enfin, qu'il est temps de s'en occuper sérieusement [1].

Je n'insiste pas sur cette dernière conclusion, qui renferme tout un monde de conséquences possibles. Une résolution ferme et spontanée du Sultan pourrait peut-être en prévenir le développement.

Se réconcilier d'abord avec l'élément slave en faisant aux Serbes des concessions suffisantes, y compris l'abandon des forteresses; neutraliser ensuite le mouvement grec en le divisant, par l'établissement du gouvernement autonome en Crète, et faire accepter cette mesure par celles des Puissances dont la pensée va jusqu'à la réunion de l'île de Candie à la Grèce, telles sont les dispositions qu'il serait de l'intérêt de la Porte d'adopter sans retard; et, si les Ministres du Sultan procédaient avec la promptitude que comporte le caractère urgent des difficultés actuelles, je crois que l'Empire turc pourrait retrouver la tranquillité qu'il est menacé de perdre. Le Gouvernement ottoman consacrerait alors la liberté d'action qui lui serait rendue à améliorer avec plus de résolution et plus d'esprit de suite la situation économique, en favorisant le développement des nombreux éléments de bien-être et de prospérité que renferme la Turquie.

Tel est l'ordre d'idées dans lequel vous voudrez bien vous placer. Les moments sont précieux, et les mesures qui suffisent aujourd'hui pour apaiser les esprits seront bientôt jugées incomplètes, si l'on hésite davantage à prendre un parti.

Le Cabinet britannique [2] partage notre manière de voir en ce qui regarde les forteresses de Serbie, et Lord Stanley a déjà écrit

[1] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 9 janvier.

en ce sens à M. l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople. Quant à la question de la Crète, le Principal Secrétaire d'État, tout en se réservant d'en référer à ses Collègues, incline à croire dès à présent qu'il n'y a pas pour la Porte d'autre issue que d'octroyer un gouvernement autonome.

4034. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 8 [1].)

Paris, 11 janvier 1867.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 9 de ce mois sous le n° 7.

J'ai eu hier la visite de M. le Chargé d'Affaires d'Angleterre, et l'Orient a fait l'objet de notre entretien. Je lui ai donné sur mes idées à ce sujet et sur ma correspondance avec les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne des explications dont il s'est montré fort satisfait.

Je vous envoie ci-joint [2] copie de la dépêche que j'ai adressée en date du 24 décembre à M. le Baron de Talleyrand, et vous verrez dans quel esprit j'ai écouté les ouvertures de M. l'Ambassadeur de Russie. Il y avait lieu de craindre, en présence des retards apportés à la pacification de la Crète, et devant l'agitation qui augmentait dans les provinces chrétiennes de la Turquie, que les prétentions du Gouvernement russe ne devinssent bientôt plus

[1] En tête, note au crayon : «Une expédition et une *copie* (pour Vienne).»

[2] Les copies envoyées à La Tour d'Auvergne sont indiquées en marge, au crayon, de la façon suivante :

1° Dépêche n° 83 à Talleyrand.

2° C^on^ (Communication ?) de Beust.

3° Réponse à M. de Gramont.

4° Dépêche de M. de Gramont, n° 8.

5°, 6°, 7° Trois dépêches télégraphiques.

La «communication de Beust» doit être la dépêche de Beust à Metternich du 1er janvier; la réponse à M. de Gramont ne peut être que la dépêche de Moustier à Gramont du 8 janvier; la dépêche de M. de Gramont, n° 8, est du 7 janvier; les trois télégrammes sont ceux de Moustier à Talleyrand, 9 janvier Talleyrand à Moustier, 10 janvier, Moustier à Talleyrand, 11 janvier.

étendues, et nous avons pensé qu'il était d'une bonne politique de le prendre en quelque sorte au mot. Nous n'avons d'ailleurs admis la possibilité d'établir un gouvernement autonome et semi-indépendant en Crète, malgré les objections très justes, je le reconnais, que cette combinaison peut soulever, que pour éviter celle d'une réunion au Royaume hellénique qui aurait une portée bien plus grave et qui remettrait tout en question. D'autres ouvertures que j'ai reçues de Vienne et que je vous communique à titre très confidentiel avec la première réponse que j'y ai faite vous prouveront combien nous avions raison d'envisager la question sous ce point de vue. Je me suis d'ailleurs empressé, sans trahir cependant les confidences que nous recevions de Saint-Pétersbourg et de Vienne, d'éveiller l'attention du Gouvernement anglais, en essayant de le faire sortir de sa sécurité et de son abstention, sauf à les constater, en cas d'insuccès, pour dégager entièrement notre responsabilité envers lui [1].

Quant au Cabinet russe, nous croyons utile de ne pas nous isoler de lui, et surtout de ne pas le laisser s'isoler lui-même. Il nous avait exprimé le désir que l'échange de nos idées conservât un caractère tout à fait confidentiel. Nous avons été plus corrects à son égard qu'il ne l'a été envers nous, puisqu'il a fait insinuer à Londres et dire formellement à Vienne que nous étions d'accord avec lui. C'est ce que vous constaterez par la lecture de la dépêche ci-jointe de M. le Duc de Gramont, en date du 7 de ce mois et dont je vous envoie copie pour votre information purement personnelle. Vous remarquerez au reste, en prenant connaissance de celle que j'ai écrite à M. de Talleyrand, et en particulier du passage que j'ai souligné, ainsi que des réserves qui le suivent, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg exagère beaucoup la portée de l'entente qu'il dit exister entre la Russie et la France.

P.-S. — Je vous envoie pour votre information les trois dépêches télégraphiques que je viens d'échanger avec M. de Talleyrand.

[1] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 13 décembre 1866 et 7 janvier.

4035. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 238.)

Paris, 11 janvier 1867.
(Expédié à midi 35.)

Le Comte Stackelberg a communiqué ces jours-ci au Baron de Beust (1) la dépêche que M. de Budberg a mise en novembre dernier sous les yeux de l'Empereur et sous les miens (sans m'en laisser copie), et dont je vous ai donné l'analyse. M. de Gramont, qui jusque-là n'en connaissait pas même l'existence, tant je croyais cette pièce confidentielle, m'en donne le résumé d'après M. de Beust (2).

M. de Stackelberg a de plus communiqué un télégramme dans lequel on dit qu'une entente est établie entre nous et la Russie (3), et on donne les bases de cette entente, qui me semble donner une idée peu exacte de la question. On dit en particulier que nous sommes d'accord sur le principe de non-intervention (qui est encore en délibération), et sur une pression *énergique* à exercer à Constantinople, point sur lequel j'ai dit seulement qu'il pourrait y avoir à délibérer plus tard. Relisez ma dépêche n° 83 (4). Je vous écris par courrier.

4036. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Autriche, 494).

Paris, 11 janvier 1867.

Je vous envoie tous les renseignements que vous pouvez désirer sur nos relations avec le Cabinet de Pétersbourg (5). Le Prince Gortchakoff nie formellement que M. de Stackelberg ait même connaissance de la note lue en novembre à l'Empereur et à moi par M. de Budberg et qu'il ait pu en faire l'objet d'une communi-

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 10 janvier.
(2) Cf. Gramont, 7 janvier, n° 8.
(3) Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 9 janvier,
(4) Du 24 décembre 1866.
(5) Cf. Talleyrand, télégramme, 10 janvier, et Moustier à Talleyrand, télégramme, 11 janvier.

cation à Vienne. Quant au télégramme communiqué également par le Comte Stackelberg, et renfermant les bases prétendues d'une entente avec le Cabinet russe, vous verrez qu'il donne pour fait ce qui est à peine examiné, c'est-à-dire le principe de non-intervention, et ce qui est remis à une délibération ultérieure et éventuelle, c'est-à-dire une pression à exercer en commun sur la Porte.

Je suis seulement convenu de faire, pour le moment, conseiller confidentiellement au Sultan de s'arranger avec les Serbes pour les forteresses, et de donner à la Crète un gouvernement autonome [1] : combinaison mauvaise, mais que j'ai acceptée pour éviter la réunion à la Grèce.

4037. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 494, n° 5.)

[Paris,] 11 janvier 1867.

Je vous ai adressé par le dernier courrier les premières observations que la lecture du mémoire de M. le Baron de Beust m'a suggérées [2], et je me suis réservé de compléter ce travail en exposant quelques vues sur les principaux problèmes que soulève la situation de la Turquie.

J'ai reçu depuis lors votre dépêche n° 8 [3].

Au mois de novembre dernier, le Baron de Budberg a été chargé de mettre sous les yeux de l'Empereur et sous les miens une note tout à fait confidentielle et dont il ne m'a pas été laissé de copie textuelle [4]. Je vous envoie, avec le résumé très exact que j'en ai donné à M. de Talleyrand, la réponse que j'ai cru devoir faire à ces ouvertures [5]. Elles m'ont été présentées, ainsi qu'à l'Empereur, comme ayant un caractère si réservé que je ne me suis pas cru autorisé à vous en faire part.

Je suis donc très étonné que le Comte Stackelberg les connaisse et ait cru devoir en entretenir M. le Baron de Beust.

(1) Cf. Moustier à Bourée, 11 janvier.
(2) Cf. Moustier à Gramont, 8 janvier.
(3) Du 7 janvier.
(4) Cf. Gramont, télégramme, 7 janvier, et la note.
(5) Cf. Moustier à Talleyrand, 24 décembre 1866, n°s 82 et 83.

J'ai été également surpris des termes dans lesquels on annonçait qu'un accord était établi entre le Cabinet des Tuileries et celui de Saint-Pétersbourg. J'ai immédiatement envoyé à M. le Baron de Talleyrand la dépêche télégraphique ci-annexée sous le n° 2. J'y joins, sous le n° 3, la réponse de l'Ambassadeur de l'Empereur à Pétersbourg [1]. Le Prince Gortchakoff, comme vous le verrez, nie que M. le Comte Stackelberg ait eu connaissance de la note confidentielle émanée de son Gouvernement et dont, si je vous ai bien compris, M. le Baron de Beust vous aurait donné verbalement l'analyse.

Je viens d'adresser à M. le Baron de Talleyrand un nouveau télégramme dont vous trouverez ci-joint le texte [2]. Dans la copie de la dépêche que j'ai adressée le 24 décembre dernier à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, j'ai pris soin de souligner le passage qui résume ce que le Gouvernement russe appelle les bases de notre accord. Il vous sera facile de constater qu'elles diffèrent sensiblement de celles qui seraient indiquées dans la dépêche télégraphique du Prince Gortchakoff communiquée à M. le Baron de Beust par le Comte Stackelberg. Le Baron de Brunnow a fait à Londres les mêmes insinuations, mais dans des termes moins formels, je crois [3].

Je complète ces informations en vous envoyant copie des deux dernières dépêches que j'ai adressées à M. le Prince de La Tour d'Auvergne [4].

4038. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 149 [5].)

Berlin, 11 janvier 1867.

M. de Bismarck m'a reçu dans l'après-midi. Je lui ai exposé les motifs qui nous portent à désirer d'être fixés sur l'issue de nos

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 9 janvier, et Talleyrand, télégramme, 10 janvier.

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 11 janvier.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 9 janvier.

[4] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 7 janvier, n° 7, et 11 janvier, n° 8.

[5] Cette dépêche a été analysée, avec un grand nombre de citations, mais sans indication de date, par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 118-120).

négociations en ce qui concerne le Luxembourg [1]. En signalant à son attention les graves raisons qui nous en font un devoir, dans l'intérêt même du maintien de nos bons rapports, j'ai ajouté que le Gouvernement de l'Empereur n'avait jamais méconnu la valeur des considérations dont le Roi et ses Conseillers se préoccupaient à juste titre; mais que, d'un autre côté, nous ne pouvions nous abstenir plus longtemps de tenir compte, dans l'examen des questions qui se rattachent à notre politique intérieure, du degré plus ou moins grand d'intimité qui doit nous unir à la Prusse.

M. de Bismarck m'a répondu d'abord en revenant sur les moyens d'exécution, et, répétant le mot que je vous ai plusieurs fois rapporté : « *Compromettez-vous*, m'a-t-il dit, et nous vous seconderons sans crainte de nous compromettre à notre tour » [2].

J'ai répliqué que nous n'avions aucune difficulté à assumer dans l'affaire du Luxembourg notre part de responsabilité : « Nous voulons bien, ai-je ajouté, nous compromettre, mais vous comprendrez que nous regardions aux expédients, et que nous hésitions à en employer dont l'efficacité nous paraît incertaine, surtout quand, à l'inconvénient de révéler nos intentions communes, ils nous semblent joindre celui de compromettre, au lieu de l'assurer, le résultat que nous poursuivons ensemble. C'est ainsi que pour ma part j'ai toujours envisagé les manifestations que, selon vous, nous devrions prendre soin de provoquer, et on n'est pas convaincu à Paris que cette manière de voir soit dénuée de fondement. »

J'ai alors rappelé les incidents regrettables auxquels pourrait donner naissance, soit à Luxembourg même, soit de ce côté-ci du Rhin où l'opinion est toujours si prompte à s'alarmer et à se répandre en récriminations, toute tentative manifestement faite pour mettre fin à l'occupation militaire de la Prusse dans le Grand-Duché et conçue dans le dessein d'en assurer la possession à la France.

M. de Bismarck a reconnu qu'il fallait user de ces moyens avec une grande délicatesse, mais il a maintenu, d'une part, que nous pouvions y recourir sans danger, de l'autre qu'il était impossible d'y renoncer.

A dater de ce moment, le Président du Conseil m'a paru s'ex-

[1] Cf. Moustier à Benedetti, confidentielle, particulière, 7 janvier.
[2] Cf. Benedetti, particulières, 20, 24 et 26 décembre 1866.

primer avec moins de réserve; il ne m'a plus caché qu'il n'avait pas encore obtenu l'assentiment du Roi à l'abandon de la citadelle de Luxembourg, et qu'il s'agissait, pour nous comme pour lui, de combiner un plan de campagne qui rendît sa tâche à Berlin aussi facile que nous devions le désirer. Il m'a assuré que les Généraux de Roon et de Moltke s'étaient ralliés à son avis, en considérant que la position militaire qu'on nous livrerait ne présentait pas ou n'avait plus l'importance qu'on y avait attachée jusqu'à présent, et qu'il convenait d'y renoncer si cette résolution devait assurer à la Prusse l'avantage politique que le Président du Conseil en attend. Il y aurait lieu d'ailleurs, en la conservant, de compléter les défenses contre les nouveaux moyens d'attaque par des travaux plus étendus, qui exigeraient une dépense considérable, dont il est préférable de consacrer le montant aux places de guerre situées à l'intérieur de ses lignes de défense et sur le territoire prussien. Ces arguments, qui ont été concluants pour le Ministre de la Guerre et le Chef de l'État-Major général, ne paraissent pas avoir suffisamment touché le Roi. M. de Bismarck juge que, pour lever les derniers scrupules de Sa Majesté, il faut pouvoir lui démontrer que les populations du Luxembourg ne désirent plus rester *sous la protection de son armée*, et qu'elle peut rappeler ses troupes sans manquer à aucun de ses devoirs. Voilà, mon cher Ministre, comment le Président du Conseil s'est expliqué pour me prouver à la fois que la Prusse peut nous laisser arriver à Luxembourg, et pourquoi il est essentiel que les populations autorisent par des témoignages publics le Roi de Prusse à retirer sa garnison.

Mais de quelle nature doivent être et comment doivent se manifester ces vœux des Luxembourgeois? Je l'ai demandé à M. de Bismarck, en lui signalant de nouveau les dangers auxquels ils pourraient exposer le résultat de nos négociations. M. de Bismarck a admis avec moi qu'ils nous éloigneraient du but que nous nous proposons, s'ils avaient un caractère hostile à la Prusse. « Ce que je désire, a-t-il dit, c'est uniquement de pouvoir constater un symptôme qui m'autorise à représenter au Roi que les habitants du Luxembourg n'attachent plus aucun prix à la présence de nos troupes, et qu'ils en désirent le rappel. On invoquerait pour le solliciter les situations nouvelles créées en Allemagne par les derniers événements, en les considérant comme un gage de paix et de

concorde entre les Puissances. Vous avez à Paris, a ajouté le Président du Conseil, des banquiers luxembourgeois qui sont tout-puissants dans leur pays et à l'aide desquels il doit vous être facile de concerter une démonstration de cette nature. Poursuivie avec modération et sans bruit, elle n'agiterait les esprits nulle part, et je pense qu'elle nous suffirait pour décider le Roi à se considérer comme totalement dégagé envers les populations du Grand-Duché autant qu'envers ses propres sujets. »

J'ai une dernière fois tenté de convaincre M. de Bismarck de la gravité des inconvénients auxquels nous nous exposerions volontairement en suivant la voie qu'il m'indiquait; je lui ai représenté que nous ne pouvions faire intervenir des banquiers sans leur communiquer l'objet que nous avions en vue; et, après avoir mis en lumière les résistances ou les complications que nous provoquerions peut-être à notre insu, je lui ai demandé s'il ne jugeait pas préférable d'user de nouveau, avec le concours des Généraux de Roon et de Moltke, de toute son influence auprès du Roi pour en obtenir la résolution spontanée d'abandonner la citadelle de Luxembourg.

En revenant sur le plan de conduite que vous avez tracé dans votre lettre et qui repose sur cette première donnée, je lui ai démontré que cette détermination de Sa Majesté rendrait la tâche des deux Gouvernements également aisée, et qu'elle nous conduirait promptement à une solution satisfaisante.

Le Président du Conseil en a convenu; mais, a-t-il continué, « si le Roi pense qu'il ne saurait en cette affaire prendre aucune initiative, nous aurons perdu du terrain, et nous le regretterions d'autant plus que, comme vous, nous touchons au moment où nous devrons prendre un parti. La réunion du Parlement ne peut avoir lieu sans que la double question du Luxembourg et du Limbourg ne soit résolue; nous pourrons en faire ajourner l'examen de quelques semaines si l'Assemblée en est saisie par l'initiative de ses membres, mais la Constitution définitive de la Confédération ne peut être proclamée sans que nous ayons fait connaître nos intentions sur ce point important, et pris par conséquent des engagements qui ne nous laisseraient plus aucune liberté d'action. Il y a donc urgence pour nous comme pour vous à suivre la voie qui est à mon avis la plus courte et la plus sûre. »

J'ai répondu au Président du Conseil que, du moment où telle était sur ces diverses questions sa manière de voir, il ne me restait plus qu'à vous en instruire, et je lui ai annoncé que je m'acquitterais de ce soin, en vous signalant la nature des sentiments dont il se montrait personnellement animé à notre égard. Je lui ai toutefois demandé une explication sur deux points. J'ai voulu savoir d'une part si, en passant à la France, le Grand-Duché devait cesser de posséder une place forte, de l'autre si nous pouvions, après l'évacuation des troupes du Roi, compter encore sur le concours du Gouvernement prussien pour faciliter les arrangements qu'il y aurait lieu de prendre à La Haye. M. de Bismarck m'a répondu que, quant à lui, il ne subordonnait nullement à la démolition des travaux d'art qui font de la capitale du Grand-Duché une citadelle importante la réunion du Luxembourg à la France. Pour ce qui concerne le Limbourg, j'ai pu me convaincre que, au sacrifice de sa prétention de le comprendre dans la Confédération du Nord, le Gouvernement prussien n'ajoutera que la pression morale qu'il lui sera permis d'exercer à La Haye.

4039. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Bavière, 242, n° 4.)

Munich, 11 janvier 1867.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

Le Prince de Hohenlohe ne m'avait pas fait une vaine promesse en m'annonçant, à l'issue de notre première entrevue, qu'il ferait, sur son programme politique et sur la situation de la Bavière, de nouvelles et mûres réflexions (1). Votre Excellence en jugera par le nouvel entretien que je viens d'avoir avec lui.

« On attribue à tort, m'a-t-il dit, la portée d'un programme au discours que j'ai prononcé dans le sein de la Chambre des Pairs au mois d'août dernier. Il n'était à cette époque nullement question de ma venue au Ministère, et les idées que j'ai exprimées m'étaient principalement suggérées par ma position personnelle

(1) Cf. des Méloizes, 1er janvier, et t. XIII, p. 393, note 3.

de Prince médiatisé, par mon désir de retrouver dans une reconstitution de l'Allemagne une garantie des privilèges qui nous étaient reconnus par l'article 14 du pacte fédéral et, depuis, par la Constitution bavaroise. La situation est aujourd'hui très différente. La Confédération du Nord, qui n'était alors qu'à l'état de formation, est aujourd'hui constituée définitivement, et elle repose sur des bases telles que nous ne pourrions y entrer sans renoncer à notre indépendance. La Bavière ne saurait à de semblables conditions faire alliance avec la Prusse. Elle ne peut songer davantage à chercher un appui auprès de l'Autriche. En cet état de choses, nous n'avons qu'à attendre, à nous occuper de notre réorganisation intérieure, à tâcher de nous entendre avec le Wurtemberg pour l'adoption de bases communes. Quant aux deux autres États de l'Allemagne du Sud, Bade et la Hesse grand-ducale, le premier ne veut pas et le second ne peut pas s'associer à nous. Dans un cas seulement nous devrions faire alliance avec la Prusse, c'est celui où la guerre éclaterait à notre frontière. Une telle alliance n'existe pas quant à présent. Nous n'avons point d'engagements avec la Prusse[1], mais, en cas de guerre, nous serions obligés de nous allier à elle, et cette prévision fait partie du programme que j'ai soumis au Roi.»

En s'exprimant au début de notre entretien dans un sens si différent du langage qu'il m'avait tenu il y a dix jours, le Ministre éprouvait un embarras visible. J'ai évité toute observation de nature à l'accroître, et me suis borné à écouter ses déclarations, en me félicitant, à part moi, du retour qu'elles témoignaient vers une appréciation plus saine, ce me semble, des devoirs d'un Ministre bavarois. Ses déclarations concernant la non-existence d'engagements secrets entre la Bavière et la Prusse m'ont paru seules devoir faire l'objet d'une remarque, afin d'amener mon interlocuteur à les préciser davantage. Son langage m'a paru porter le caractère de la sincérité. Bien que j'aie provoqué peut-être cette dénégation en paraissant croire, il y a dix jours, à l'existence d'un engagement de cette nature, rien n'obligeait le Ministre à revenir sur ce sujet délicat, et il ne l'aurait sans doute pas fait s'il ne s'était senti en mesure de m'opposer une dénégation formelle.

[1] Cf. t. XIII, p. 175, notes 1 et 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

4040. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Russie, 238, n° 5.)

Saint-Pétersbourg, 11 janvier 1867.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

J'ai peu de choses à ajouter au télégramme que j'ai eu l'honneur de vous envoyer hier. Il contenait la substance complète de la réponse du Prince Gortchakoff à la question que vous m'aviez chargé de lui poser sur les communications faites par le Comte Stackelberg au Cabinet de Vienne, relativement aux affaires d'Orient.

Le Vice-Chancelier m'a prié de bien faire ressortir auprès de Votre Excellence que le Ministre de Russie n'avait été chargé d'aucune ouverture, et qu'il n'avait point reçu d'ordres télégraphiques à cet égard. Le Département des Affaires étrangères lui avait adressé par la poste une dépêche chiffrée, où il l'informait de l'entente que la France et la Russie chercheraient à établir entre les Cours garantes, et des bases qui pourraient servir à cet accord; toute la partie du plan qui a été révélée au Comte Stackelberg n'était nullement destinée, selon le Prince, à rester secrète, puisque le concours des Puissances était indispensable à son exécution, ainsi que leur adhésion à certains principes. Le Général n'a donc rien appris sur les entretiens particuliers et confidentiels qui ont eu lieu à Compiègne entre l'Empereur, Votre Excellence et le Baron de Budberg. Comme tous les autres Agents russes, il ignore la portée de «*ses épanchements*».

M. de Beust a pris l'initiative de l'entretien; non seulement il a énoncé des vues conformes à celles que professe la Russie sur la question d'Orient, mais il a été, dans ses désirs, au delà de ce que le Prince Gortchakoff croit pratique de tenter en ce moment. «Tout en me félicitant de ses bonnes dispositions, a ajouté le Vice-Chancelier, je pense qu'il est sage de se méfier un peu du zèle de M. de Beust, et de faire la part du changement de théâtre sur lequel il se trouve placé. Ces petits *grands hommes* ont besoin de temps pour s'habituer à de plus larges horizons. Aussi avais-je recommandé au Comte de Stackelberg d'observer une grande

mesure, vis-à-vis du Cabinet de Vienne; il y avait une nuance marquée entre ses instructions et celles données à nos Ministres à Berlin et à Londres sur le même sujet. »

A propos de l'Angleterre, le Prince m'a dit qu'il trouvait fort naturel que nous eussions fait des confidences au Cabinet de Saint-James; en ayant été informé, il avait chargé le Baron de Brunnow de s'ouvrir à Lord Stanley, tout en se tenant autant que possible dans la limite qu'observerait le Prince de La Tour d'Auvergne, limite sur laquelle le Baron de Budberg pourrait renseigner son collègue. Mais enfin, bien que la Russie n'ait jamais cessé, avant comme après l'entente avec la France, de causer à Londres des questions orientales, il n'en est pas moins vrai que, dans le cas présent, les confidences du Baron de Brunnow ont dû paraître boiteuses et tardives, puisque notre Ambassadeur avait pris les devants.

J'ai assuré le Vice-Chancelier que je reproduirais exactement les raisons qu'il faisait valoir, et qu'elles seraient appréciées à Paris : mais je ne lui ai pas caché qu'il aurait pu, en donnant avis des instructions envoyées à M. de Stackelberg, prévenir l'étonnement qu'aurait naturellement ressenti Votre Excellence en voyant entrer un nouvel interlocuteur dans le colloque qui s'était poursuivi jusqu'à présent entre la France et la Russie.

4041. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 10.)

[Paris,] 12 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier communique au Prince de La Tour d'Auvergne le texte de la note turque aux Puissances garantes de l'indépendance grecque [1], et celui de sa dépêche du 4 janvier à Bourée. Sans accueillir l'idée d'une démarche collective, à laquelle le Gouvernement russe n'aurait pas consenti à s'associer, il a cru devoir rappeler l'attention du Gouvernement grec sur la responsa-

[1] Cf. Moustier à Bourée, 4 janvier.

bilité qu'il encourrait en provoquant un conflit. C'est dans ce sens qu'il vient encore d'insister auprès du Comte de Gobineau[1].]

4042. Le Marquis de Moustier au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Minute. Bavière, 242, n° 1.)

[Paris,] 12 janvier 1867[2].

[Le Marquis de Moustier envoie au Vicomte des Méloizes un extrait d'une dépêche que vient de lui adresser le Duc de Gramont et qui contient quelques détails sur la crise ministérielle bavaroise[3]. Il lui envoie également copie d'une dépêche du Comte de Damrémont[4], et le prie de transmettre à Paris les renseignements qu'il pourrait recueillir sur la récente convention militaire signalée par le Ministre de France à Stuttgart.]

4043. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 238, n° 4.)

Paris, 12 janvier 1867.

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me sont parvenues jusqu'au n° 3 inclusivement[5].

Vous connaissez déjà par mes télégrammes du 9 et du 11 de ce mois les confidences qne M. le Baron de Beust a reçues de M. le Comte de Stackelberg au sujet des idées que nous avons échangées avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg sur l'Orient.

(1) Cf. Moustier à Gobineau, 11 janvier.

(2) La date du 12 a été remplacée au crayon, en surcharge, par celle du 11 janvier. Mais la réponse de des Méloizes, du 22, prouve que la date du 12 figurait bien sur l'original de la dépêche de Moustier.

(3) Cf. Gramont, 3 janvier.

(4) Cf. Damrémont, 3 janvier.

(5) La dépêche de Talleyrand, n° 3, du 2 janvier, est relative au refus de la Russie de se faire représenter aux conférences de Paris, en vue d'une adhésion collective aux arrangements survenus entre les Principautés-Unies et la Porte. (Russie, 238.)

Il résulte de l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Duc de Gramont que M. le Ministre de Russie à Vienne aurait donné connaissance au Cabinet autrichien de la note placée en novembre dernier sous les yeux de l'Empereur et sous les miens[1]. M. l'Ambassadeur de Russie m'avait présenté ce document comme essentiellement réservé, et ne m'en avait pas laissé copie. Je tenais donc pour confidentielles les vues exposées par le Gouvernement russe, et je ne me suis pas cru autorisé à en entretenir M. le Duc de Gramont. Aussi ai-je été surpris d'apprendre la communication faite à M. de Beust par le Comte de Stackelberg.

Vous verrez d'ailleurs, Monsieur le Baron, en quels termes seraient conçues, d'après le télégramme du Prince Gortchakoff à l'Envoyé de Russie en Autriche, les bases de l'entente intervenue entre le Cabinet de Saint-Pétersbourg et nous. J'en reproduis ici l'énoncé tel que me le transmet M. de Gramont :

Demander à la Porte d'accorder à la Crète une entière autonomie, en ne conservant sur l'île que des droits et des rapports de suzeraineté.

Demander également à la Porte de satisfaire les populations chrétiennes de Serbie.

S'abstenir de toute intervention entre la Porte et ses sujets chrétiens dans le cas d'un conflit.

Exercer à Constantinople une pression énergique, identique et simultanée, pour amener la Porte à des concessions.

Dans le cas d'un refus, concerter ensemble les mesures les plus convenables à prendre pour les obtenir.

Ainsi que je vous le fais remarquer dans mon télégramme d'hier, ce programme me semble donner une idée peu exacte de la question. En ce qui regarde le principe de non-intervention, par exemple, nous avons demandé au Cabinet de Saint-Pétersbourg des éclaircissements, et nous les attendons pour arrêter notre opinion. Quant à la marche à suivre à Constantinople pour atteindre le but indiqué, nous n'avons pas dit que l'on dût procéder dès à présent par voie de pression, mais que, dans le cas où les suggestions et les conseils amicaux resteraient sans résultat, il y aurait lieu de délibérer s'il ne conviendrait pas de

[1] Cf. Gramont, 7 janvier, n° 8.

recourir à ce moyen. J'ai d'ailleurs défini les points sur lesquels devait porter notre accord dans la dépêche que je vous ai adressée sous le n° 83 [1], et je ne fais que m'y référer.

Je ne doute point, Monsieur le Baron, que le malentendu qui paraît exister à cet égard ne soit facilement dissipé. Nous n'avons pas hésité à accueillir les ouvertures de la Cour de Russie, et nous attachons beaucoup d'importance à ce que l'accord soit aussi complet que possible entre nous dans les affaires actuellement pendantes en Orient. Je m'en rapporte à tout votre tact pour m'aider à réaliser le désir du Gouvernement de l'Empereur à ce sujet, et j'ai la confiance que le Prince Gortchakoff reconnaîtra que les bases de notre entente sont bien telles que je les ai indiquées dans ma dépêche du 24 décembre.

Il ne faudrait pas conclure de ces explications que nous ne trouvons pas naturel que la Russie, dans une certaine limite, cherche à s'assurer des dispositions des autres Cabinets, et de celui de Vienne en particulier. Nous l'avons fait nous-mêmes, mais avec une grande mesure.

Les conseils que nous faisons parvenir au Gouvernement autrichien sont du reste de nature à le rapprocher du point de vue qui nous est déjà commun avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

4044. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 494, n° 6.)

[Paris,] 12 janvier 1867.

J'ai communiqué à l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin le rapport que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le [2]... décembre dernier, sur l'attitude prise par le Cabinet de Vienne vis-à-vis des États du Sud de l'Allemagne. M. Benedetti vient de me faire part, à son tour, des réflexions que lui inspire l'ensemble de cette situation [3]. Les considérations qu'il développe m'ont paru de nature à vous intéresser, et je m'empresse de vous

[1] Du 24 décembre.
[2] Il s'agit évidemment de la dépêche de Gramont du 20 décembre 1866.
[3] Cf. Benedetti, 2 janvier.

transmettre ci-jointe, pour votre information personnelle, une copie de la dépêche qu'il m'a écrite à ce sujet.

P.-S. — Je complète cette communication en y joignant la copie d'un rapport ultérieur de M. Benedetti sur la marche des négociations qui se poursuivent à Berlin pour l'organisation de la Confédération du Nord [1].

4045. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Autriche, 494, n° 7.)

[Paris,] 12 janvier 1867.

L'Ambassadeur de Turquie m'a donné lecture et laissé copie d'une note qu'il a reçue d'Aali Pacha, et dans laquelle le Ministre des Affaires étrangères du Sultan demande que les trois Puissances protectrices de la Grèce interviennent collectivement pour rappeler le Gouvernement hellénique à l'observation des devoirs internationaux. J'ai l'honneur de vous transmettre, à titre d'information, le texte de la communication qui m'a été remise par Djémil Pacha, et, afin de vous faire exactement connaître le sens dans lequel j'ai cru devoir y répondre, je vous adresse également copie d'une dépêche que j'ai écrite, le 4 de ce mois, à l'Ambassadeur de l'Empereur à Constantinople pour lui rendre compte de la démarche du Gouvernement ottoman [2].

4046. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 9.)

Berlin, 12 janvier 1867.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

[«Tandis que la plupart des feuilles libérales de Berlin, obéissant à un sentiment de haute convenance, s'abstiennent de tout

[1] Cf. Benedetti, 3 janvier.
[2] Cf. Moustier à Bourée, 4 janvier.

commentaire à propos des ukases de l'Empereur Alexandre II, qui subordonnent un certain nombre de services administratifs en Pologne aux Ministères russes, la *Gazette officieuse de l'Allemagne du Nord* en fait au contraire l'apologie.» Elle estime que la Pologne a «dûment perdu» ses privilèges d'autonomie en s'insurgeant.

Benedetti signale le départ du Prince royal pour Carlsruhe. «Cette visite, ajoute-t-il, coïncidant avec la présence à Berlin du Prince Guillaume de Bade, qu'on dit chargé de négocier un arrangement militaire [1], ne saurait passer inaperçue.»]

4047. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 10.)

Berlin, 12 janvier 1867.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

[Les Plénipotentiaires des États du Nord continuent à se réunir en conférences, et rien n'indique qu'ils touchent au terme de leurs travaux. Ne pouvant obtenir de modifications notables au projet qui leur a été soumis, ils soulèvent, assure-t-on, des questions de forme.]

M. de Bismarck, qui, depuis les fêtes de Noël, a remis à M. de Savigny le soin de les présider, s'impatiente de ces retards, et il ne m'a pas caché qu'il ne laisserait pas la conférence s'égarer plus longtemps dans des discussions de grammairiens. Il lui importe, m'a-t-il dit, d'être fixé sur les intentions des États qui y participent, et de savoir si la Prusse peut compter sur leur concours dévoué. Dans ce cas, a-t-il ajouté, nous seconderons l'élection des candidats modérés; si, au contraire, on nous oppose un mauvais vouloir dont nous devrons renoncer à triompher, nous appuierons les représentants du parti national, qui, siégeant en majorité au sein du Parlement, sauront faire prévaloir des doctrines et des combinaisons plus restrictives des droits souverains de chaque Gouvernement, que celles qu'on nous reproche d'avoir consignées dans le projet de Constitution.

[1] Cf. Damrémont, 3 janvier.

[M. de Bismarck est donc prêt à transiger avec tous les partis pour atteindre le résultat qu'il se propose, et il ne craint même pas de voir le Parlement de la Confédération du Nord revendiquer des attributions qui lui donneraient le caractère d'une Assemblée constituante.]

4048. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Confidentielle. Orig. Prusse, 361.)

Berlin, 12 janvier 1867.
(Dir. pol., 2 février.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois [1], à laquelle j'ai trouvé annexés les documents relatifs aux affaires d'Orient que Votre Excellence a bien voulu me communiquer. En me mettant ainsi en état de me rendre compte de la situation actuelle des choses, vous m'invitez à vous faire connaître mes appréciations personnelles. Je me sens plus flatté de ce témoignage de confiance qu'en mesure de le justifier et d'y répondre; comptant sur toute votre indulgence, je vais essayer cependant de vous dire comment j'envisage les ouvertures qui nous sont faites par les Cours de Pétersbourg et de Vienne, et dans quelle mesure il me semblerait utile de les accueillir.

S'il est permis de tout prévoir en Orient, et s'il convient de se préparer à toutes les éventualités, il est impossible de méconnaître que les calculs auxquels on peut se livrer reposent sur des données purement conjecturales. L'Empire ottoman descend assurément la pente qui le conduit à sa perte, mais à quel moment cessera-t-il de former un grand État? Périra-t-il par l'impéritie de ses gouvernants, ou sous les coups de ses sujets chrétiens? par la banqueroute ou l'insurrection? Disparaîtra-t-il en un seul jour, ou sera-t-il successivement démembré à des dates plus ou moins rapprochées? Ce sont là autant de questions auxquelles personne, à mon sens, ne saurait faire une réponse satisfaisante. Quelque inquiétants que soient les troubles dont elle est en ce moment le

[1] Cf. Moustier, 7 janvier, n° 2.

théâtre, on peut se rassurer en se souvenant que la Turquie a traversé, à d'autres époques, des crises non moins redoutables, et, si on ne peut dire qu'elle en a triomphé, il n'est pas moins certain qu'elle y a survécu. Dans ces diverses circonstances, la révolte trouvait un appui dans les encouragements qui lui venaient de la Russie : on ne redoutait pas alors à Pétersbourg l'ouverture imminente de la succession du Sultan. Nous avons nous-mêmes, dans des vues plus désintéressées, soutenu les prétentions du Pacha d'Égypte.

La situation ne se présente pas aujourd'hui avec la même gravité. Au milieu de toutes les incertitudes qui dominent les affaires d'Orient, il y a un fait constant, c'est que les deux Empires limitrophes de la Turquie et qui doivent, selon les circonstances, désirer ou craindre la dissolution de cette immense Monarchie, ne sont pas, à l'heure présente, en état de jouer dans ce grand événement le rôle qui convient à leurs intérêts. Je ne dirai rien de l'Autriche, et je ne crois pas me tromper en considérant que la Russie n'est pas moins tenue de consacrer, pendant quelque temps encore, tous ses soins à relever sa situation intérieure. Cette nécessité commune aux deux Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg me semble leur avoir dicté les propositions qu'elles vous ont fait parvenir.

Moins ambitieuse et plus intéressée à la conservation de l'Empire ottoman, l'Autriche se montre disposée à y sacrifier l'une des clauses les plus essentielles du traité de 1856, celle qu'elle a contribué, autant que l'Angleterre et la France, à y faire insérer; elle jugeait alors que la paix en Orient ne serait garantie qu'à ce prix : elle pense aujourd'hui qu'elle ne peut être maintenue qu'à la condition de rendre au vaincu de Sébastopol son entière liberté dans la Mer Noire; changeant d'avis selon les circonstances, elle ne cesse pas cependant de poursuivre le même objet : elle cherche à conjurer toute nouvelle complication dans le Levant, et elle s'y emploie avec d'autant plus d'activité, je dirais presque d'aveuglement, qu'elle ne saurait, après ses récents revers, espérer d'y paraître à son avantage. L'Autriche donc veut sauver le *statu quo* en Orient, et dans son impuissance elle ne recule devant aucun sacrifice pour atteindre ce résultat. Mais se montre-t-elle bien inspirée? Que nous propose-t-elle? De délier la Russie des entraves

que le Congrès de Paris a mises à son ambition. La paix de l'Orient en sera-t-elle mieux assurée? Il est au moins permis d'en douter. Une pareille question ne saurait dans tous les cas faire l'objet d'un accord particulier, et vous ne voudrez certainement pas y participer; elle devrait dès lors être débattue entre toutes les Puissances signataires du traité qui l'a résolue. C'est donc en réalité la réunion d'un nouveau Congrès dont l'Autriche prend l'initiative; réduit à ces termes, son désir se concilie parfaitement avec les dispositions dont la France n'a cessé de se montrer animée au sujet de l'Orient, et le Gouvernement de l'Empereur voudra sans doute y acquiescer dans un esprit de conciliation; mais je ne m'imagine pas qu'il puisse y adhérer, si l'on entendait à Vienne se placer sur un autre terrain.

Les propositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg ont un autre caractère; ne pouvant songer à courir les chances d'une grande guerre avant de s'y être plus complètement préparée, et ne renonçant à aucune de ses vues, la Russie me semble uniquement vouloir prévenir une intervention européenne conçue dans l'intérêt de l'Empire ottoman, et ménager de nouveaux aliments au mal qui le dévore. Seconder ouvertement l'affranchissement de la Crète et l'évacuation de Belgrade en stipulant l'abstention des grandes Puissances, ce serait en effet surexciter toutes les aspirations qui s'agitent des bords du Danube à l'Archipel, en leur garantissant, avec la neutralité de l'Europe, le concours de tous ceux qui veulent la ruine de la Turquie. Ce serait en un mot organiser l'anarchie en Orient dans les conditions les plus favorables pour qu'elle s'y perpétue, et l'on attendrait ainsi le jour où l'on se croirait à Pétersbourg en position d'articuler des prétentions qui seraient prématurées en ce moment. Je ne conçois pas pour ma part de quelle nature pourraient être les garanties que les sujets chrétiens de la Porte lui offriraient pour prix des concessions qu'elle leur accorderait soit en Candie, soit sur un autre point de l'Empire. Toute combinaison fondée sur les bases qui nous sont offertes tendrait par conséquent à aggraver les embarras de la Turquie, et à multiplier les périls auxquels elle est exposée.

Si ces appréciations ne sont pas dénuées de fondement, il faut en conclure, comme je l'indiquais plus haut, que l'Autriche et la

Russie, en envisageant les choses d'Orient et en nous proposant d'y aviser, ont été guidées par des calculs intéressés, et nullement par le désir d'épargner à l'Europe les calamités d'une guerre nouvelle.

Devant une pareille tentative, quelle doit être l'attitude du Gouvernement de l'Empereur? Si j'osais exprimer un avis, j'inclinerais à penser que nous devons adopter, comme point de départ de notre conduite dans tout ce qui se rattache au sort de la Turquie, la ferme résolution de conserver notre entière liberté d'action. Nous devons assurément nous montrer conservateurs en Orient et bienveillants pour les chrétiens, mais nous devons nous abstenir d'engager notre politique, à moins qu'on ne nous offre des garanties positives, et qui lieraient toutes les Puissances au même degré. Nous pouvons en agir ainsi sans décliner aucune ouverture, et en consentant même à accepter des pourparlers avec les Cours qui en prendraient l'initiative. A mes yeux, après la Prusse, la France est de toutes les grandes Puissances celle qui peut le plus avantageusement attendre que ses propres intérêts lui imposent le devoir d'intervenir en Orient; si la force devenait l'unique arbitre dans cette partie du monde, nous n'aurions à redouter la compétition d'aucune autre nation; nous pourrions d'autant mieux faire notre part et la prendre là où il nous conviendrait de la choisir, que nous serions moins engagés dans des arrangements préparés d'avance. Forte et libre, la France peut en toute sûreté attendre les événements. Nous n'avons pas à craindre que la Russie s'allie à la Prusse et à l'Angleterre : la Cour de Saint-Pétersbourg en a fait l'expérience en 1840, et elle ne peut avoir oublié qu'après avoir été prépondérante à Constantinople elle dut, pour renverser Méhémet Ali et combattre notre influence en Égypte, se résigner à subir sur les bords du Bosphore une position d'infériorité qu'elle a voulu secouer plus tard et qui a donné naissance à la guerre d'Orient. Rien ne nous conseille par conséquent de devancer l'heure des résolutions; c'est à d'autres Puissances qu'il importe de se presser, et vous voyez qu'elles en ont le sentiment; mais leur conduite nous dicte celle dont nous ne devons pas nous écarter un seul instant, et, s'il nous est loisible, s'il nous convient d'écouter et de suivre les propositions qui nous sont soumises, même quand elles nous

viennent de Saint-Pétersbourg, nous ne devons toutefois consentir à les examiner que pour témoigner de notre bon vouloir et de nos intentions conciliantes.

Je ne me dissimule pas que je renferme, si je puis m'exprimer ainsi, la question d'Orient dans un cercle sans issue; mais vous me permettrez d'ajouter que la force des choses le veut ainsi, et vous me concéderez que la sagesse des Gouvernements est plus avisée quand elle avoue son impuissance que quand elle s'obstine à obvier à un mal sans remède.

4049. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 367, n° 5.)

Florence, 12 janvier 1867.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

[Le Baron de Malaret informe le Marquis de Moustier que le Gouvernement italien continuera à conformer sa politique à celle du Gouvernement impérial dans les affaires d'Orient[1].]

4050. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 10.)

Londres, 12 janvier 1867.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

J'ai reçu ce matin, avec les pièces qui l'accompagnaient, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois sous le n° 8. Lord Stanley m'avait annoncé dès hier soir que M. Fane lui avait mandé par le télégraphe qu'il avait eu avec Votre Excellence, au sujet des affaires d'Orient, un entretien dont il avait lieu d'être très satisfait. Le Principal Secrétaire d'État a reçu aujourd'hui un rapport plus détaillé du Ministre

[1] Cf. Moustier à Malaret, 7 janvier.

d'Angleterre[1], et j'ai pu constater, dans la visite que je viens de lui faire, que les explications que vous aviez cru utile de donner à M. Fane avaient produit sur Lord Stanley une très favorable impression. Il s'est montré reconnaissant de la franchise avec laquelle vous aviez mis M. Fane au courant de la situation. J'ai insisté de nouveau moi-même, en observant d'ailleurs toutes les précautions voulues, sur les considérations puissantes qui avaient dû vous engager à vous prêter à des pourparlers confidentiels avec les Cabinets de Pétersbourg et de Vienne, de façon à ne laisser subsister aucun doute dans son esprit en ce qui concerne notre désir de marcher d'accord avec l'Angleterre[2], et j'ai tout lieu de croire que ce but a été atteint. Lord Stanley, au surplus, avait connaissance depuis quelque temps déjà des communications échangées entre Paris et Pétersbourg[3], et, si ses susceptibilités sous ce rapport ont pu être jusqu'à un certain point éveillées, je dois dire qu'il a eu le bon goût de ne pas le montrer, et de témoigner toujours la même confiance dans nos intentions.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de le faire pressentir à Votre Excellence, et comme j'ai pu m'en convaincre encore aujourd'hui, Lord Stanley n'aura pas d'objections, j'ai tout lieu de le croire, à recommander à la Porte l'établissement en Crète d'un gouvernement autonome et semi-indépendant. Il n'est peut-être pas bien convaincu que nous servions très efficacement les intérêts de la Turquie en lui donnant un pareil conseil; mais il m'a paru reconnaître avec nous que, dans la situation donnée, en présence surtout de l'attitude de la Russie dont il importe d'écarter les prétentions plus étendues, nous ne saurions faire moins. Lord Stanley, toutefois, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire précédemment, ne se montre pas disposé à exercer vis-à-vis de la Porte aucune pression, dans le sens du moins que la Russie paraît attacher à ce mot, et, avant de se prononcer définitivement sur notre proposition, il voudrait être fixé sur ce que nous entendons faire dans le cas où la Porte ne croirait pas devoir déférer

[1] M. Fane avait été nommé ministre plénipotentiaire en décembre 1866; il avait été accrédité en qualité de chargé d'affaires le 23 décembre, en l'absence de l'ambassadeur, lord Cowley.

[2] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 7 janvier.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 9 janvier.

à nos conseils. Il m'a dit qu'il n'avait obtenu de Paris aucune information précise à cet égard, et que cependant ses Collègues n'étaient pas moins désireux que lui de connaître exactement sur ce point notre manière de voir.

M. l'Ambassadeur de Russie, dans les derniers entretiens qu'il a eus avec Lord Stanley et avec moi, a établi, sans doute pour justifier la protection que son Gouvernement entend continuer aux aspirations des populations chrétiennes de la Turquie, que le traité de Paris garantissait seulement l'intégrité de l'Empire ottoman contre toute agression de la part d'une Puissance étrangère, mais nullement contre les efforts que les sujets de la Porte elle-même, exaspérés par les abus d'une mauvaise administration, pourraient se trouver dans le cas de tenter en vue de s'y soustraire. Lord Stanley, tout en faisant certaines réserves, n'a pas cru pouvoir contester la justesse de cette doctrine.

4051. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238 [1].)

Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1867, 5h soir [2].

La dépêche du Prince Gortchakoff communiquée d'abord à Votre Excellence a été ensuite lue à Lord Stanley; elle n'a été portée à la connaissance du Baron de Beust qu'après une dépêche adressée par lui au Prince de Metternich sur les affaires d'Orient. Le Prince Gortchakoff persiste à dire que cette pièce n'était pas destinée à rester secrète; mais il nie formellement que le Comte de Stackelberg ait annoncé un accord établi sur le principe de non-intervention et sur une pression énergique à exercer à Constantinople. Il reconnaît que le premier point est en délibération, et, quant au second, il admet toutes les réserves faites par vous.

[1] En tête, note au crayon : «A chiffrer en annexe pour Vienne.»

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 11 janvier.

4052. Fournier, Ministre à Stockholm, au Marquis de Moustier. (Très confidentielle. Orig. Suède, 337, n° 205 [1].)

Stockholm, 12 janvier 1867.
(Cabinet, 6 février; Dir. pol., 8 février.)

Mon Collègue de Prusse [2], avec qui je m'entretenais récemment de la situation financière de la Russie, que je considérais comme de nature à la gêner beaucoup si les circonstances, quelles qu'elles fussent, la devaient forcer à un rôle actif, et lui faire une situation critique si ces circonstances avaient été inconsidérement provoquées par elle dans le but d'embrouiller les affaires de l'Europe, m'a confié la copie d'une dépêche de M. de Redern au Comte de Bismarck, en date du 24 novembre dernier [3].

Il peut être curieux pour le Gouvernement impérial de savoir comment le Représentant de la Prusse à Saint-Pétersbourg envisageait, à une date si récente, les possibilités d'action de la Russie. J'ai donc l'honneur de traduire à Votre Excellence la dépêche de M. de Redern, en me tenant aussi près que possible de l'original.

«Jamais autant qu'aujourd'hui une guerre n'a été plus difficile pour la Russie, à cause de l'état de ses finances et de sa situation politique intérieure et extérieure. Elle serait même presque impossible, et considérée par toute la population comme un grand malheur.

«Si la situation financière de la Russie ne paraît pas mise en plein jour avec tous ses dangers, cela tient à l'essence même de la bureaucratie, de la géographie de cet immense Empire, et à l'indifférence, au laisser-aller du caractère russe, qui ne s'inquiète point de ce qui, dans un pays civilisé et pensant, donnerait lieu à de sérieuses réflexions.

«En réalité, la Russie d'aujourd'hui ressemble à une maison

(1) En tête, note au crayon : «Accuser réception.» En marge : «A analyser avec beaucoup de soin et de détails.»

(2) Baron de Rosenberg.

(3) Le comte de Redern, ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg, présenta ses lettres de rappel le 28 novembre 1866.

gênée, qui a fait de mauvaises affaires et qui se borne à restreindre ses dépenses sur des détails insignifiants, sans parvenir à se créer des ressources nouvelles. Une guerre dévoilerait au monde par où pèchent ses finances et son armée. Les dépenses dépassent de beaucoup les ressources du budget. Le dernier emprunt auquel le Gouvernement a dû recourir a été contracté dans l'unique but de solder la rente de sa dette à l'étranger, car l'argent lui manquait. Si l'armée devait être armée en guerre, le matériel ferait défaut; il n'y aurait pas d'argent pour se le procurer.»

[La dépêche contient ensuite un assez long passage sur l'état des troupes et du matériel de guerre en Russie.]

«Avec le maintien de la paix, cette situation peut encore se prolonger un certain temps, quoique la solde et les payements deviennent de plus en plus irréguliers, et que des inquiétudes pour l'avenir se manifestent déjà au point que nombre d'officiers d'État-Major, par des motifs pécuniaires et économiques, n'expriment d'autres désirs que celui de devenir chefs de régiments (Régiments-Commandeurs).

«Un envoi de troupes dans un pays frontière, envoi qui ne serait pas le prélude d'une véritable guerre, ne serait pas une impossibilité, mais toute guerre qui ne serait pas uniquement défensive serait la mesure la plus impopulaire et la plus malheureuse qui se puisse prendre en Russie.

«La haine contre les Allemands, la jalousie excitée par le parti russe contre la Prusse, sentiments qui n'ont point encore, il est vrai, pris racine dans la troupe, ne permettent pas néanmoins de supposer que l'opinion publique en Russie ne dût pas être écoutée. Cette opinion publique a commencé déjà à opposer, au moins d'égale à égale, l'idée de la Russie, de la nation russe, à la volonté et à la puissance de l'Empereur; au besoin elle lui tiendrait tête.

«En dehors d'une guerre défensive, il n'y aurait de populaire qu'une guerre contre la Turquie ou l'Autriche. Les sympathies de toute la population sont ici en parfait accord avec la politique de l'Empereur et de son Gouvernement.

«Ce dont l'armée serait le plus facilement capable et relativement avec le plus d'ensemble, serait une guerre dans les pays qui avoisinent les frontières de la Russie, sur un théâtre où elle serait

IMPRIMERIE NATIONALE.

appelée par les populations. Les sympathies des Slaves d'Autriche et de Turquie ont, dans le cours des dix dernières années, visiblement augmenté pour la Russie; et, il faut le dire, les Russes, par eux-mêmes, indépendamment des agitations suscitées par leur Gouvernement, ne se sont pas épargnés pour encourager et soutenir moralement les Slaves, individuellement et par la presse. (Signé :) Redern. »

4053. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 494, n° 8.)

[Paris,] 13 janvier 1867.

Je vous ai transmis les trois dépêches télégraphiques que j'ai échangées jusqu'à la date du 11 avec M. de Talleyrand au sujet de la communication faite par le Comte Stackelberg à M. le Baron de Beust [1]. Je reçois aujourd'hui de l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg un nouveau télégramme [2] que je joins ici pour compléter les documents que je vous ai envoyés hier. Je ne puis concilier les informations qu'il renferme avec ce que M. de Talleyrand me mandait à la date du 10. Mais il était en tout cas nécessaire que je vous misse sur-le-champ au courant du dernier état de la question.

Vous verrez d'ailleurs que, d'après les nouvelles explications de M. le Prince Gortchakoff, les bases sur lesquelles nous sommes disposés à nous entendre avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg sont bien telles que je les ai indiquées dans ma dépêche du 24 décembre à M. de Talleyrand.

4054. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

[Paris,] 13 janvier 1867.

En attendant d'avoir l'honneur de vous revoir, je prends la liberté de mettre sous vos yeux un avant-projet de traité que j'ai

[1] Cf. Moustier à Gramont, 11 janvier, télégramme, et n° 5.

[2] Cf. Talleyrand, télégramme, 12 janvier.

préparé en m'inspirant de ce qui a été fait en 1860, lors de la réunion de la Savoie. Deux traités séparés furent conclus à cette occasion : l'un à Turin, au mois de mars, stipulant les conditions générales de la réunion; l'autre à Paris, en août, réglant diverses questions administratives. Ce dernier me paraît avoir été motivé surtout par ce fait que les deux provinces réunies à la France étaient détachées d'un autre État avec lequel nous avions à régler diverses questions d'intérêt commun, partage de la dette, etc. Aujourd'hui, rien ou presque rien de pareil. L'État en question serait absorbé tout entier, et dans sa situation actuelle il n'a rien de commun avec la Hollande. Il paraîtra peut-être donc préférable à Votre Excellence de régler sa destinée par un seul acte, sans convention supplémentaire, et de comprendre dans cet acte le petit nombre de questions de détail que peut soulever la réunion projetée.

C'est d'après ces considérations que j'ai préparé le projet ci-joint. Je ne sais, Monsieur le Marquis, si vous le trouverez suffisant. J'ai reproduit presque textuellement, dans les neuf premiers articles, les dispositions applicables des deux actes de 1860, et j'indique en marge de chaque article la concordance. L'article X a trait à l'indemnité à stipuler pour le Roi des Pays-Bas. L'article XI concernerait la souveraineté de l'ordre luxembourgeois de la Couronne de Chêne. . . , je ne sais si l'Empereur désirera en faire un ordre français, ou s'il le laissera au Roi des Pays-Bas, qui, autant que je puisse prévoir, tiendra beaucoup à en garder la disposition. Enfin, l'article XII est préparé en vue des réclamations administratives que pourrait élever le Zollverein, et dont les Hollandais tiendront certainement à nous laisser l'ennui.

Je ne crois pas que la Hollande possède aucun article de matériel de guerre dans la forteresse, ni par conséquent qu'il y ait à s'inquiéter vis-à-vis d'elle des questions auxquelles la prise de possession pourra donner lieu de la part de la Prusse et de l'ancienne Confédération. Pourtant, les Pays-Bas pourraient à cet égard élever quelques prétentions à indemnité du chef du Limbourg. Le cas échéant, ne pourrait-on pas les renvoyer à se pourvoir par devant la Prusse et la commission de liquidation des anciennes finances fédérales?

4055. Annexe à la lettre particulière de La Haye, du 13 janvier.

S. M. l'Empereur des Français, ayant exposé les considérations qui, par suite de la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et de l'évacuation de la forteresse de Luxembourg par la garnison prussienne, lui faisaient désirer la réunion du Grand-Duché de Luxembourg à la France, et S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, s'étant montré disposé à y acquiescer, Leurs Majestés ont décidé de conclure un traité à cet effet, et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir : (1). . .

Art. 1er (2). S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, consent à la réunion du Grand-Duché de Luxembourg à la France, et renonce, pour lui et tous ses descendants, successeurs et agnats, en faveur de S. M. l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur le territoire du Grand-Duché. Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, et que les Gouvernements impérial et royal-grand-ducal se concerteront le plus tôt possible sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

Art. 2 (3). Les sujets luxembourgeois qui entendront ne pas prendre la nationalité française et se mettront en mesure d'acquérir une autre nationalité seront libres de conserver leurs immeubles sur le territoire réuni à la France.

Art. 3 (4). Le Gouvernement français tiendra compte aux fonctionnaires civils et aux militaires luxembourgeois qui deviendront sujets français des droits qui leur sont acquis par les services rendus au Gouvernement grand-ducal; ils jouiront notamment des bénéfices résultant de l'inamovibilité pour la magistrature, et des garanties assurées à l'armée.

Art. 4 (5). Les pensions, tant civiles que militaires, régulière-

(1) 1er traité. — Préambule.
(2) 1er traité. — Article 1er.
(3) 1er traité. — Article 6.
(4) 1er traité. — Article 5.
(5) 2e traité. — Article 2.

ment liquidées à la date du...[1] 1867 par le Gouvernement luxembourgeois en faveur de tout individu qui, par le fait de l'annexion, deviendra sujet français, restent acquises à leurs titulaires. Les veuves et les enfants de ces titulaires conservent la reversibilité établie à leur profit par la législation du Grand-Duché.

Le Gouvernement français est chargé, à dater du... 1867, du payement desdites pensions.

Art. 5[2]. Les immeubles appartenant à l'État, le matériel, les meubles et effets mobiliers de toute nature garnissant les immeubles affectés à un service public dans le Luxembourg et appartenant au Gouvernement grand-ducal, deviennent la propriété du Gouvernement français par le fait de l'annexion.

Art. 6[3]. La France succède aux droits et obligations résultant de contrats régulièrement stipulés par le Gouvernement grand-ducal pour des objets d'intérêt public concernant spécialement le Luxembourg.

Art. 7[4]. Les collèges et tous autres établissements publics existant dans le Grand-Duché et constitués, d'après les lois luxembourgeoises, en personnes civiles, pouvant acquérir et posséder, conservent la propriété de tous leurs biens, meubles et immeubles, et les sommes existant dans leurs caisses à la date du... 1867.

Les subventions annuelles ou les bourses dont ils jouissaient aux frais de l'État passeront, à la même date, à la charge du Gouvernement français.

Art. 8[5]. Tout concessionnaire d'un brevet d'invention ou d'importation accordé par le Gouvernement grand-ducal avant le... 1867 continuera à jouir pleinement du droit que lui donne ce brevet dans le Luxembourg, jusqu'à l'expiration de la concession.

Art. 9[6]. Les archives contenant les titres de propriété, les

[1] Un blanc dans le texte.
[2] 2e traité. — Article 4.
[3] 2e traité. — Article 5.
[4] 2e traité. — Article 7.
[5] 2e traité. — Article 8.
[6] 2e traité. — Article 10.

documents administratifs, religieux et de justice civile relatifs au Luxembourg, qui peuvent se trouver entre les mains du Gouvernement royal-grand-ducal, seront remis au Gouvernement français.

Réciproquement, le Gouvernement français s'engage à remettre au Gouvernement néerlandais les titres et documents relatifs à la Famille royale d'Orange qui pourront se trouver dans le pays cédé à la France.

Art. 10. En compensation de la liste civile annuelle de trois cent mille francs que S. M. le Roi des Pays-Bas reçoit en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg, S. M. l'Empereur des Français s'engage à recommander à l'adoption du Corps législatif, dans sa session actuelle, une loi portant ouverture d'un crédit de... [1] francs à payer à S. M. Néerlandaise.

Cette somme sera versée à Paris, entre les mains du Représentant désigné par S. M. le Roi des Pays-Bas, et en payements égaux qui se feront, de... en ... [2], et dont le premier aura lieu un mois après la promulgation de la loi.

Art. 11. La souveraineté et grande maîtrise de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de Chêne demeurera acquise à perpétuité à S. M.... [3] et à ses successeurs, à qui seuls appartiendra désormais le droit de conférer cet ordre.

Art. 12. Le Grand-Duché cessant, par le fait même de sa réunion à la France, d'appartenir à l'Union douanière allemande, dont S. M. le Roi des Pays-Bas n'est pas membre, la situation douanière nouvelle du Luxembourg fera, s'il y a lieu, l'objet d'une entente directe entre les Gouvernements de S. M. l'Empereur des Français et de S. M. le Roi de Prusse.

Art. 13. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à... dans le délai de... [4] jours, ou plus tôt si faire se peut.

---

[1] Un blanc dans le texte.
[2] Deux blancs dans le texte.
[3] Un blanc dans le texte.
[4] Deux blancs dans le texte.

4056. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739. n° 11.)

Londres, 13 janvier 1867.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

[L'Ambassadeur de Turquie a remis l'avant-veille à Lord Stanley la note d'Aali Pacha demandant aux trois Cours protectrices de la Grèce de faire à Athènes une démarche collective pour rappeler le Gouvernement hellénique au respect de ses devoirs internationaux[1].

Lord Stanley a répondu à Musurus Bey que le Cabinet de Londres n'avait pas cessé de donner à la Grèce des conseils de prudence et de modération. Mais il a ajouté qu'il doutait beaucoup que la Russie consentît à s'associer à une démarche collective, «et que, pour cette raison, la Porte agirait sagement, suivant lui, en s'abtenant d'insister».]

4057. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 11.)

Vienne, 14 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 2 février.)

M. le Comte de Mosbourg m'a remis les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 8 de ce mois et au n° 4. Le même jour, M. le Baron de Beust recevait la correspondance du Prince de Metternich, qui lui rendait compte d'un entretien qu'il avait eu avec Sa Majesté, et de ses conversations avec Votre Excellence. J'ai vu M. de Beust peu de temps après, et j'ai pu me convaincre que les rapports de M. de Metternich l'ont mis à même d'apprécier exactement l'accueil que le Gouvernement de l'Empereur fait à ses ouvertures, tout en lui représentant la situation comme un peu plus engagée qu'elle ne me paraît être d'après ce que m'écrit Votre Excellence. Je trouve en effet que M. l'Ambassadeur d'Autriche donne à certains témoi-

[1] Cf. Moustier à Bourée, 4 janvier.

gnages de sympathie et de bienveillance qu'il a recueillis de la bouche de Sa Majesté avec une satisfaction bien naturelle et très légitime une signification qui me semble dépasser un peu les intentions réelles de l'Empereur. Il résulte évidemment de votre dépêche du 8 de ce mois que Votre Excellence s'est maintenue dans une réserve qui a pour but précisément de ne pas engager le Gouvernement de l'Empereur avant de s'être rendu un compte exact des intentions respectives des Cabinets qui sollicitent son concours, et d'avoir étudié toutes les conséquences des éventualités qui peuvent surgir ou qu'il s'agit de faire naître. Dans cet état de choses, il serait imprudent de laisser subsister dans l'esprit de M. de Beust la moindre illusion, car il est prompt et résolu, et le moindre encouragement ne tarderait pas à être suivi de l'action, Mon premier soin a donc été de tempérer pour le moment l'impression produite par la correspondance de l'Ambassadeur, et de faire comprendre au Ministre qu'il fallait compléter par quelques explications ultérieures les ouvertures qu'il nous avait faites.

M. de Beust a parfaitement saisi la portée de mes observations, et l'entretien confidentiel, mais très catégorique, que nous avons eu, me permet d'ajouter à mes informations précédentes de nouveaux renseignements qui sont assez importants.

Je crois pouvoir, tout d'abord, assurer qu'il n'existe aucune entente entre l'Autriche et la Russie. M. de Beust le nie formellement, et cette dénégation se trouve confirmée à mes yeux par l'ensemble de ses vues, de ses intentions, et du but vers lequel il tend, lequel est diamétralement opposé à celui que poursuit le Cabinet de Pétersbourg.

Votre Excellence se rappellera que, en lui annonçant la communication du Prince de Metternich, je lui disais que le Cabinet de Vienne se proposait d'en faire une semblable, en termes plus généraux, à Berlin, à Florence, à Londres et à Saint-Pétersbourg, se réservant de la préciser davantage après nous avoir consultés[1]. Il n'a pas donné suite à cette idée, et il ne le fera pas, ayant complètement renoncé à prendre l'initiative d'aucune proposition, à moins de s'en être préalablement entendu avec nous.

[1] Cf. Gramont, 3 janvier.

Ceci posé, et l'idée d'un accord avec la Russie étant péremptoirement écartée, M. de Beust m'a prié de bien insister dans ma correspondance sur ce point, qu'il n'a jamais entendu présenter à l'acceptation du Gouvernement de l'Empereur un projet arrêté en principe, mais uniquement cherché à provoquer un échange d'idées confidentiel dans le but d'y trouver les bases d'une entente ultérieure. La Conférence proposée par le Cabinet de Vienne doit être considérée comme un moyen qu'il croit capable de prévenir les conflits imminents, mais il va sans dire que, si nous pensons pouvoir assurer autrement le maintien de la paix, il est prêt à entrer dans cette voie, après en avoir examiné avec nous les conséquences et l'efficacité. Il en est de même des conditions dans lesquelles il a proposé la réunion de la Conférence. Ainsi par exemple, si nous croyons que l'exclusion de la Porte serait une source de difficultés, au lieu d'être une garantie d'efficacité pour les délibérations, il serait prêt à y renoncer. En ce qui touche la revision du traité de Paris au sujet de la navigation de la Mer Noire, il ne se dissimule pas la gravité des objections que soulève cette question, et l'intérêt particulier qu'elle présente pour le Gouvernement impérial; mais il lui a paru nécessaire d'offrir à la Russie quelque concession pour la faire entrer dans l'accord des autres Puissances, chose très désirable selon lui, si l'on veut que cet accord ait pour résultat d'empêcher son action isolée, et d'arrêter l'agitation qu'elle propage et qu'elle développe avec des progrès si menaçants. S'il a proposé de lui rendre la liberté maritime dans la Mer Noire, il n'a jamais séparé cette idée de celle d'une liberté semblable pour les autres Puissances; c'est donc la liberté pour tous qu'il a proposée. Quoi qu'on fasse, a-t-il pensé, on ne parviendra jamais à enlever complètement à la Russie les avantages exceptionnels qui dérivent de son voisinage et de sa position géographique. Elle subit avec contrainte les restrictions qu'elle doit à ses anciens revers; elle s'en affranchira certainement un jour, et peut-être pense-t-elle dès aujourd'hui à en faire naître l'occasion. Pour empêcher le développement d'une prépondérance exclusive et inquiétante, il serait prudent de consentir à l'exercice régulier d'une influence légitime qui est dans la nature même des choses. N'est-ce pas d'ailleurs le seul moyen de l'attirer dans le concert

européen? Si nous en connaissons un autre, M. de Beust s'y rallierait volontiers.

En un mot, le but de tous ses efforts, la pensée qui a inspiré ses ouvertures, c'est le maintien de la paix et la nécessité de prévenir les conflits qui sont au moment d'éclater. Il craint que nous n'ayons pas sur l'imminence du péril des informations aussi précises que les siennes, et il prie Votre Excellence de se faire renseigner sur tout ce qui se fait en ce moment même sur les rives du Danube et dans les autres provinces. Le Prince de Serbie n'attend que le signal pour entrer en Bosnie et en Herzégovine[1], où le Montenegro viendra à sa rencontre. Partout, absolument partout, la révolte et la guerre sont préparées, les armes et l'argent existent dans une abondance relative, et il n'est pas possible de douter un instant que tout ce mouvement émane de la Russie, qui l'a inspiré, qui le dirige et qui le soudoie.

Si le Cabinet de Viennere commande une solution générale au lieu d'une solution partielle, c'est qu'il est évident que, un règlement partiel ne pouvant se faire qu'à l'avantage des chrétiens insurgés qui le réclament, il devient par cela même une prime d'encouragement pour les autres provinces, et les provoque au conflit pour obtenir les mêmes avantages.

Le rapport de M. le Prince de Metternich donnait à entendre que l'Empereur et Votre Excellence avaient apprécié au même point de vue que le Cabinet de Vienne le système de non-intervention proposé par la Russie, cet engagement pris par les Puissances n'étant ni plus ni moins qu'une manière de laisser le champ libre à l'action exclusive du Cabinet de Pétersbourg. Quant aux protestations de désintéressement du Gouvernement russe, M. de Beust les comprend parfaitement, et il croit en effet qu'il se gardera bien de compliquer par des prétentions définies le développement régulier d'une phase transitoire dont la fin serait la création aux dépens de la Turquie d'un État gréco-slave absolument soumis à son autorité. N'est-ce pas la première étape, l'étape nécessaire vers une absorption complète? N'est-ce pas la transition indispensable pour atteindre le grand but?

Attiré par moi sur le terrain des *desiderata* de chaque Puis-

[1] Cf. Istria, 9 novembre, et d'Avril, 23 décembre 1866.

sance, et sur la question des intérêts particuliers dont la pensée s'éveillait à l'idée d'un démembrement de l'Empire ottoman, M. de Beust n'hésita pas à me dire que, dans son opinion, le temps n'était pas venu de se préoccuper de ces éventualités. Le Cabinet de Vienne pouvait donc se proclamer aussi désintéressé que celui de Pétersbourg dans le règlement des affaires d'Orient, et il le faisait avec plus de sincérité, puisque en réalité tous ses efforts tendaient au maintien de la paix, pendant que ceux de la Russie cherchaient au contraire à provoquer les conflits, et en fait les provoquaient.

M. de Beust ne faisait d'ailleurs aucune difficulté d'avouer que plus tard, quand le temps propice aurait succédé aux conditions désavantageuses du présent, les regards de l'Autriche se tourneraient naturellement du côté de l'Adriatique; mais le Gouvernement autrichien ne chercherait jamais à empêcher le développement de ses intérêts politiques en suscitant à dessein des troubles dans ces provinces. En un mot, il n'était pas éloigné de penser que, dans l'intérêt des Puissances comme dans celui des populations chrétiennes elles-mêmes placées sous l'autorité de la Porte, le mieux serait, pour le moment, de ne pas renverser cette autorité, mais de la réglementer à nouveau, en définissant clairement et d'une manière pratique les garanties et les droits de la Porte comme ceux de ses sujets chrétiens.

Si on laisse le champ libre aux manœuvres de la Russie, les conflits éclateront avant peu, et la guerre de races s'allumera dans tout l'Empire turc, sans qu'on puisse en mesurer les conséquences; il faut donc à tout prix, d'une façon ou d'une autre, s'entendre pour prévenir cette guerre imminente. Tel serait, en un mot, le but et le mobile des ouvertures du Cabinet de Vienne.

Ces explications, comme le voit Votre Excellence, tendent à rapprocher le Cabinet de Vienne de notre manière de voir, et le montrent disposé à sacrifier le cas échéant ce qui dans ses ouvertures pourrait être regardé comme trop radical. Il irait même jusqu'à renoncer à l'idée d'une Conférence, s'il le fallait; mais il est un point sur lequel M. de Beust a appelé mon attention, c'est que, dans le cas où le système d'une Conférence serait accepté, il espérait que le Gouvernement de l'Empereur consen-

tirait à prendre lui-même l'initiative pour proposer Vienne comme lieu de réunion.

4058. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Déchiffrement. Autriche, 494.)

Vienne, 14 janvier 1867.

Je vous enverrai par le retour du courrier le compte rendu d'un nouvel entretien avec le Baron de Beust, qui a été assez satisfaisant; mais je ne veux pas attendre jusque-là pour vous dire que la mémoire du Prince Gortchakoff lui fait défaut d'une manière étrange quand il nie formellement que le Comte de Stackelberg ait connaissance de la note lue en novembre à l'Empereur et à vous par le Baron de Budberg(1). Le Comte de Stackelberg a cette note entre les mains depuis le 1er janvier, et j'ajouterai *confidentiellement* que je l'ai vue, et qu'il est venu chez moi m'en donner lecture le 6 janvier. Je sais aussi de source certaine que le Baron de Beust la connaît, car il m'en a cité les termes, que j'ai reconnus exacts. Il est probable que le Comte de Stackelberg, en me communiquant cette note et le télégramme qui la suivait, aura mal interprété les intentions de son Gouvernement : mais le fait n'en existe pas moins. Je prie Votre Excellence de faire en sorte de ne pas le compromettre, si cela se peut.

4059. Le Marquis de Moustier au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Minute. États romains, 1034, n° 2.)

[Paris,] 15 janvier 1867.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au [n°] 5 inclusivement(2).

Je suis heureux de constater avec vous les bonnes dispositions manifestées par le Saint-Siège au sujet de la mission de M. Tonello

(1) Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 11 janvier.

(2) La dépêche n° 5, du 8 janvier, ne contenait que des informations diverses sur la situation à Rome. (États romains, 1034.)

et qui permettent d'en présager le succès[1]. Elles se sont soutenues en effet, et même développées, pendant le cours de cette négociation, avec une persistance qui fait honneur à l'esprit de conciliation des deux parties, et qui justifie pleinement l'opportunité des conseils que nous avons donnés à Florence comme à Rome dans l'espoir d'amener un rapprochement. Les assurances que vous avez recueillies à cet égard de la bouche du Cardinal Antonelli et de M. Tonello me sont du reste confirmées par le Ministre de l'Empereur en Italie, ainsi que vous le verrez par l'extrait ci-joint de sa dernière dépêche[2].

[Le reste de la dépêche se rapporte aux réformes intérieures que le Gouvernement français recommande à la Cour pontificale.]

4060. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 9.)

Péra, 15 janvier 1867.
(Cabinet, 24 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

[Bourée remercie le Marquis de Moustier des instructions qu'il a bien voulu lui adresser[3]. Il fait remarquer combien sera difficile la tâche d'Aali Pacha, qui devra, quand il sera convaincu

(1) Dans sa dépêche du 6 janvier, n° 3, Sartiges écrivait :

Hier j'ai vu le Cardinal Antonelli, aujourd'hui M. Tonello, et l'un comme l'autre ont montré la plus entière confiance dans le succès de l'arrangement qu'ils poursuivent, avec le désir sincère des deux côtés, du moins les deux négociateurs l'assurent-ils, de le mener à bonne fin; ce serait surtout dans le but de ne pas être entravés dans une négociation à la solution de laquelle ils savent que le parti clérical est hostile comme le parti radical, que le Cardinal et l'Envoyé italien feraient le silence autour de leurs conférences; ils voudraient que le résultat vînt surprendre à Florence et à Rome les hommes de ces deux partis; aussi me demandent-ils, l'un comme l'autre, que les confidences qu'ils me font de leur espoir ne soient pas reproduites dans la presse française. (États romains, 1034.)

(2) Malaret écrivait le 8 janvier :

Les négociations qui se poursuivent à Rome entre l'Italie et le Gouvernement pontifical paraissent sur le point d'aboutir. Pour éviter toute difficulté de forme, l'arrangement à intervenir ne sera consacré par aucun acte écrit; on s'en tiendra de part et d'autre à des promesses verbales, et c'est de la même manière que le Gouvernement du Roi sera informé, par l'intermédiaire du Commandeur Tonello, du nom des prélats que le Saint-Père se propose de nommer aux sièges vacants dans les anciennes provinces pontificales. (Italie, 367.)

(3) Cf. Moustier à Bourée, 4 janvier.

lui-même de la nécessité des concessions, en convaincre les membres du Grand Conseil et le Sultan. Bourée a cru nécessaire de lui faciliter la tâche en essayant d'éclairer ses Collègues. Il a commencé par Riza Pacha.]

J'ai trouvé Riza Pacha profondément humilié du rôle joué par la Turquie dans l'affaire de Candie. Loin de chercher à rien atténuer, il juge sans pitié les fautes politiques et l'insuffisance de la marine et de l'armée[1]. Je suis parti de ces aveux presque spontanés pour lui demander ce qu'il ferait si, au lieu des Candiotes à réduire, on avait devant soi au printemps les Grecs et la Turquie d'Europe insurgée. La question de Belgrade apparaissait naturellement au fond du tableau sombre que j'esquissais. J'appuyai sur la nécessité de décider le sacrifice avec la promptitude qui seule pouvait le rendre fécond, en ôtant sans retard à la Grèce tout espoir d'entente avec la Serbie. Je ne mettais pas en doute que la Porte ne dût céder.

Riza Pacha n'a pas résisté au courant d'idées dans lequel je voulais l'entraîner, et il a dit, avec un accent de tristesse découragée, que, évidemment, la Porte *devait donner une réponse favorable à la demande du Prince Michel, que dès lors l'intérêt était de ne pas la différer.* Cette parole est la première émanée d'un personnage considérable qui nous autorise à croire que le Gouvernement turc finira par évacuer Belgrade. J'ai emporté de ce même entretien la certitude non moins intéressante qu'on avait enfin osé entretenir le Sultan de cette question douloureuse.

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le dernier paquebot que, aux conseils que j'avais fait porter par M. Outrey à Aali Pacha sur cette même affaire de Belgrade, le Ministre n'avait opposé qu'un silence absolu[2]. Je me proposais de tenter de l'en faire sortir, et je crois y avoir réussi hier, sans toutefois qu'une seule parole décisive ait été prononcée par Ali Pacha; et, quoique la pensée de l'évacuation de cette forteresse à laquelle la Turquie rattache ses plus glorieux souvenirs n'ait rien perdu de ce qu'elle avait tout d'abord de pénible et de poignant, il est évident qu'on a marché vers la conviction qu'il faudra céder.

[1] Cf. Bonnières, 12 décembre 1866.

[2] Nous n'avons pas retrouvé la dépêche à laquelle il est fait allusion ici.

Je regrette, Monsieur le Marquis, d'avoir à ajouter que le même travail salutaire ne s'est pas encore fait en ce qui touche la future administration à donner à l'île de Candie. Aali Pacha, avec un langage qui ne révélait pas l'apparence de l'hésitation, a été absolument négatif. C'est un entretien à reprendre. L'inanité de mes efforts pour surprendre chez les Ministres turcs quelque défaillance sur ce point, comme je l'avais fait en ce qui touche Belgrade, était d'autant plus remarquable à noter qu'Aali Pacha venait de recevoir de Pétersbourg un rapport par lequel le Chargé d'Affaires de Turquie lui rendait compte de son dernier entretien avec le Prince Gortchakoff. Aali Pacha m'a donné confidentiellement lecture de la presque totalité de ce rapport, qui n'a rien d'encourageant. Je reproduis, aussi exactement que ma mémoire et celle de M. Outrey me l'ont permis, la lecture que nous avons entendue[1].

M. Conéménos s'étant plaint d'un article violent pour la Turquie du *Journal de Saint-Pétersbourg* au sujet de l'affaire d'Arcadion, le Vice-Chancelier aurait répondu : «Je vous déclare, ainsi que je l'ai dit et répété en maintes occasions, que le Gouvernement n'est responsable que de la partie officielle de cette feuille. Pour le reste, le journal est complètement libre, dans les limites que lui tracent les lois qui régissent la presse en Russie. Quant à l'article incriminé, ajouta-t-il, il est malheureusement impossible de contester la vérité des faits inouïs et déplorables qu'il renferme et qui sont devenus de notoriété publique. Ils sont tellement graves que l'opinion en Russie et dans toute l'Europe commence à s'émouvoir des luttes qui ensanglantent la Crète. On en est arrivé ici à accuser ouvertement le Gouvernement de l'Empereur de son indifférence à l'égard de ses coreligionnaires.»

M. Conéménos a pris alors la parole pour dire que, en effet, depuis le mois de septembre, il avait signalé à son Gouvernement le langage de toute la presse russe, dont la violence faisait craindre que le Prince Gortchakoff ne fût bientôt entraîné et débordé.

Le Vice-Chancelier a répliqué vivement qu'il avait eu tort de fournir une telle information. «Je ne me laisse, sachez-le, ni

[1] Cf. Talleyrand, 2 janvier, n° 2.

déborder ni entraîner par personne. Je mets au service de mon Souverain et des intérêts de mon pays toute mon intelligence et mes opinions consciencieuses, sans jamais rechercher une vaine popularité. Pendant que, en Russie, on me taxe d'indifférentisme, à Constantinople on m'accuse de provoquer des mouvements et de préparer le démembrement de l'Empire ottoman. Ce n'est pas ma faute si la Porte, avec son incurie habituelle, n'a pas prêté l'oreille aux suggestions que je lui ai fait parvenir. Depuis trois mois, je ne cesse de répéter au Gouvernement ottoman d'user de modération, et de donner satisfaction aux justes réclamations des Crétois. Malheureusement, nos conseils n'ont été accueillis, comme toujours à Constantinople, qu'avec une défiance aveugle et injuste. Le sang chrétien qui a coulé a ému l'Europe chrétienne, et l'on peut constater déjà une modification importante dans l'opinion et l'attitude des Cabinets de l'Europe à l'égard de la Turquie. La Russie seule n'a point varié et répète aujourd'hui ce qu'elle dit depuis le commencement des malheureux événements de Crète. Mais ce qui était possible il y a trois mois ne l'est plus maintenant. Des torrents de sang chrétien ont creusé un précipice, et je doute que la Turquie puisse désormais se sauver en accordant même l'*autonomie aux chrétiens de l'Orient* (textuel). Quand une partie est gangrenée, il faut savoir résolument en faire l'amputation pour sauver le reste du corps. Mais vous hésitez, vous hésiterez toujours, et laisserez passer le moment de conjurer par de sages concessions le danger qui vous menace. »

Le langage du Prince Gortchakoff n'était point l'expression d'un sentiment d'irritation momentanée. Il était évidemment calculé, car, le lendemain de cette conversation, M. Conéménos a entendu des paroles à peu près semblables sortir de la bouche du Directeur des affaires politiques, qu'il a eu l'occasion de rencontrer.

Quand le Vice-Chancelier russe tient un langage aussi comminatoire, nous avons peu à apprendre au Gouvernement turc sur les sentiments dont on est animé à Pétersbourg, et sur les périls dont le Prince Gortchakoff fait deviner complaisamment l'étendue. Il ne nous reste guère qu'à conseiller aux Turcs de se rendre compte de la faiblesse de leurs moyens militaires, du déplorable état de leurs finances, et du peu d'espoir qu'ils peuvent

entretenir d'obtenir aujourd'hui de l'Europe partagée, pour faire face à la Russie, l'unanime assentiment d'une autre époque.

De ces considérations, que j'ai développées surabondamment, la démonstration des périls d'un conflit avec la Grèce découlait naturellement. La réalité de ces périls n'a pas été contestée, et Aali Pacha a pleinement reconnu qu'une guerre avec la Grèce ferait les affaires des Grecs, rendrait les dispositions de l'Europe plus incertaines, et amènerait des explosions partout où des foyers peuvent être préparés. On me paraît donc déterminé, si la lutte se porte sur la frontière d'Épire et de Thessalie, à ne combattre les Grecs que sur le territoire turc envahi, en se prêtant le plus longtemps possible à cette fiction que le Gouvernement hellénique est étranger à ce qui se passe. Je ne suis d'ailleurs pas loin d'inférer du langage de M. Ignatieff, rapproché de mes informations venues de Grèce, que le plan des comités serait d'ajourner l'invasion de l'Épire et de la Thessalie, et de ne songer dans la phase actuelle qu'à Candie, qu'à entretenir les envois d'hommes et de munitions qui perpétuent facticement l'insurrection en dehors des Crétois, afin d'amener la Porte à composition, pour de là passer à d'autres entreprises.

[La fin de la dépêche est relative aux affaires de Macédoine et à un incident diplomatique entre la Porte et le Gouvernement italien].

4061. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 6 [1].)

Francfort, 15 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Rothan signale une entrevue de M. de Gagern, Ministre de Hesse à Vienne, avec le Baron de Varnbühler, Ministre des Af-

[1] En tête, note au crayon : «Accuser réception. Envoyer des extraits des correspondances de Berlin, de Stuttgart, etc.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

faires étrangères du Wurtemberg. Il y voit le signe du prochain départ de M. de Dalwigk, dont le Gouvernement prussien obtiendrait l'éloignement, et que M. de Gagern remplacerait.]

Cette entrevue, je crois pouvoir l'affirmer, se rattacherait étroitement aux négociations actives engagées entre Munich et Berlin depuis l'avènement du Prince de Hohenlohe. Un des premiers soins du successeur de M. le Baron de Pfordten aurait été d'arrêter le programme de sa politique future, et le Prince de Reuss, son ami et son conseiller, ne serait pas resté étranger à ce travail, qu'il se serait empressé de soumettre confidentiellement aux appréciations de son Gouvernement. Je n'ai pas eu ce document sous les yeux; mais les extraits qu'on m'en a fournis, et qu'on me garantit authentiques, me paraissent en résumer d'une manière exacte les points essentiels. Ce serait à peu de chose près le programme médité par M. de Pfordten, toutefois avec une teinte libérale plus accentuée, et donnant par conséquent, sur ce point du moins, une satisfaction plus grande aux traditions de la politique de la Bavière, qui, au lendemain de 1815, la portaient à se constituer en Allemagne le promoteur des idées constitutionnelles.

Votre Excellence sera bien aise sans doute de pouvoir apprécier dès à présent les bases sur lesquelles on entend constituer la Confédération du Sud, et de savoir de quelle nature seront les liens qui rattacheraient désormais l'Allemagne du Midi à celle du Nord, si les propositions du Prince de Hohenlohe étaient adoptées par tous les États intéressés.

Ces négociations méritent, je le crois, d'être suivies avec une sollicitude vigilante, et je prierai Votre Excellence, lorsqu'elle daignera m'accuser réception de mes dépêches, de vouloir bien m'indiquer ce qui, dans le travail de transformation qui se prépare, serait de nature à l'intéresser particulièrement.

Voici quels seraient les points les plus saillants du mémorandum du Prince de Hohenlohe :

1° La Bavière contribuerait de toute sa puissance à la constitution de l'unité allemande.

2° Elle s'appliquerait à mettre d'accord avec la politique prussienne la politique commune aux États confédérés, Bavière, Wurtemberg, Hesse et Bad .

3° Un Parlement, sur des bases libérales, avec présidence alternative entre la Bavière et le Wurtemberg.

4° Organisation militaire commune, d'après le système prussien (voir la dépêche n° 9)[1].

5° Dans les questions de politique extérieure, entente avec la Prusse.

6° Discussion dans le Parlement du Sud des questions agitées dans le Parlement du Nord.

7° Liberté de conscience en matière religieuse.

8° Entente commune pour les opérations militaires en cas de guerre.

9° Unité de poids, de mesures et de monnaies avec la Confédération du Nord, d'après le système prussien.

[Rothan exprime l'avis que cette dernière clause serait mal accueillie par les États du Sud, et que, d'autre part, les adversaires des idées libérales à Berlin n'admettraient pas «la création d'un Parlement du Sud dont les attributions et le caractère ne seraient pas en conformité parfaite avec le rôle réservé au Parlement du Nord».]

P.-S. On m'assure qu'une convention militaire conférant à la Prusse le commandement supérieur aurait été signée il y a trois jours à Berlin entre le Gouvernement prussien et le Grand-Duc de Bade[2].

4062. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 7.)

Francfort, 15 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Rothan informe le Marquis de Moustier que l'affaire de Kostheim et de Castel a été réglée conformément aux désirs du Gouvernement prussien[3].

[1] La dépêche de Rothan n° 9, que nous n'avons pas jugé utile de publier, reproduit «un résumé du projet du Prince de Hohenlohe sur la réorganisation de l'armée bavaroise». Elle porte la date du 16 janvier; mais elle a été évidemment expédiée avec les dépêches du 15, puisque toutes ont été timbrées le même jour au Cabinet. (Prusse, Francfort, 1.)

[2] Cf. Benedetti, 2 janvier; Cadore, 3 janvier.

[3] Cf. Rothan, 3 janvier.

Le Gouvernement hessois en a été péniblement impressionné, et regrette d'autant plus la fausse situation dans laquelle le traité de paix a mis le Grand-Duché. Aussi le Grand-Duc serait-il disposé à faire abandon à la Prusse de toutes ses possessions au delà du Mein, en échange des territoires prussiens situés sur la rive gauche en deçà de Bingen. «Le Prince Louis, qui se trouve en ce moment à Berlin, sera chargé de cette négociation, qui aura pour effet d'apporter une modification importante au traité de paix.» Mais on peut douter que le Cabinet de Berlin «accueille avec faveur des propositions équitables en elles-mêmes, mais contraires à sa politique».]

4063. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 8.)

Francfort, 15 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

Je me suis étendu longuement, dans un de mes derniers rapports, sur les résistances de toute nature que la Prusse rencontre dans les États qu'elle a cru devoir associer à ses destinées[1]. C'est un sujet sur lequel j'aurai à revenir souvent, et je le ferai sans craindre de fatiguer Votre Excellence, car il me semble que nous avons un intérêt particulier à suivre avec sollicitude le travail d'assimilation qui s'opère à nos frontières. Plus en effet les résistances que la Prusse rencontre dans son œuvre d'unification seront opiniâtres, plus elle aura à se préoccuper de ses relations avec la France. Pour les populations assujetties à la domination prussienne, le fait accompli, j'ai eu l'honneur de le dire déjà à Votre Excellence, n'est point accepté comme irrévocable. C'est vers nous qu'elles reportent au fond du cœur leurs espérances, c'est sur nous qu'elles comptent pour être relevées de leur déchéance.

Chaque jour, dans mes entretiens, bien que j'évite de mon mieux ces sortes de confidences dont je ne me dissimule pas les inconvénients, j'ai lieu de constater combien la répulsion pour le

[1] Cf. Rothan, 3 janvier.

régime prussien est aujourd'hui plus grande que les rancunes que les Gouvernements de l'ancienne Confédération, dans leur aveuglement, se plaisaient à exciter contre nous.

La police, dont la vigilance paraît fort surexcitée, ne saurait ignorer quel rôle nous jouons involontairement dans ces aspirations vers un avenir meilleur. Il ne faudrait donc pas trop s'étonner si ces espérances qui se reportent vers nous exerçaient dans une certaine mesure sur l'attitude du Cabinet de Berlin une influence conciliante dont nous sommes les premiers appelés à tirer avantage.

C'est dans ce sens que j'ai entendu interpréter les ménagements dont nous sommes en général l'objet de la part de la presse officieuse. Il semblerait en effet, en lisant certains journaux dont l'inspiration n'est point douteuse, qu'on a à cœur de faire ressortir l'intimité qui se serait établie entre les deux Cabinets, et que cette entente serait le présage d'importantes concessions, qui, d'après les uns, iraient jusqu'à une rectification de notre frontière du Luxembourg, et, d'après les autres, auraient pour résultat soit le voyage du Roi de Prusse à Paris, soit un Congrès européen, dont le Cabinet de Berlin prendrait cette fois l'initiative.

[Rothan ajoute ensuite quelques mots sur la façon très correcte, et même bienveillante pour le Gouvernement impérial, dont la presse semi-officieuse de Berlin a commenté le récent manifeste du Comte de Chambord.]

4064. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 13.)

Londres, 15 janvier 1867.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier, du 12 janvier. Il a indiqué à Lord Stanley le sens des instructions adressées le 4 à Bourée par le Gouvernement impérial. Lord Stanley paraît disposé à y conformer celles qu'il adressera lui-même à Lord Lyons.]

4065. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 361.)

Berlin, 16 janvier 1867, 6h 1/2 soir.

J'aurai demain à *une heure* une entrevue avec M. de Bismarck. Auriez-vous des instructions à me donner en réponse à ma dernière lettre particulière (1), dont je pourrais m'acquitter avec le Président du Conseil ?

4066. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute à chiffrer. Prusse, 361 (2).)

Paris, 16 janvier [1867], 9h 1/4 soir.

Sur le premier point (3), nous sommes disposés à suivre le mode suggéré par M. de Bismarck, malgré les inconvénients que vous avez parfaitement développés.

Sur le second point, nous n'insisterons pas pour aller plus loin que M. de Bismarck ne pense pouvoir aller. Nous pourrions même rester un peu en deçà. Mais ceci demande des explications plus détaillées que j'espère vous envoyer demain soir (4).

4067. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Orig. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Paris, 16 janvier 1867.

Ainsi que vous le savez, le Gouvernement de l'Empereur se préoccupe en ce moment de la réorganisation des institutions

(1) Celle du 11 janvier.

(2) Une autre minute de ce télégramme, datée par erreur du 16 janvier 1866 et classée à cette date dans le tome 354 de la Correspondance de Prusse, a été publiée dans notre tome VII, p. 265. Nous avions joint une note disant que rien, dans la Correspondance, ne permettait d'expliquer le sens de ce document : il répond au télégramme de Benedetti du même jour, 6 h. 1/2 soir.

(3) Cf. Benedetti, particulière, 11 janvier.

(4) Si Moustier écrivit la lettre particulière que ce télégramme annonçait, elle ne nous est pas parvenue.

militaires de la France. La connaissance exacte et la comparaison des systèmes actuellement en vigueur chez les diverses Puissances de l'Europe peuvent être très utiles tant à l'élaboration déjà commencée qu'à la discussion, au sein de nos Assemblées, du régime nouveau que nous avons à constituer. C'est dans cette pensée que M. le Ministre d'État me prie de lui faire parvenir des renseignements aussi précis que possible sur tout ce qui touche à l'organisation militaire dans les divers pays. Je recommande cette question à votre intérêt particulier. Elle présente un caractère d'urgence que je n'ai pas besoin de vous signaler, et je vous prie de me transmettre le plus tôt possible, sur les institutions militaires de la Prusse, les informations détaillées que M. Rouher m'exprime le désir d'obtenir.

4068. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Orig. Prusse, 361, n° 15 [1].)

Berlin, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Benedetti a profité d'une occasion favorable pour interroger M. de Thile sur les accords qui auraient été conclus entre la Prusse et les États du Sud au sujet des forteresses d'Ulm et de Rastadt [2]. M. de Thile lui a donné l'assurance que, non seulement les prétendus accords n'existaient pas, mais que le Gouvernement prussien se préoccupait très peu du sort des deux places fortes. Les pourparlers engagés entre la Prusse et ses anciens Confédérés n'ont pour objet, d'après M. de Thile, que «la liquidation des comptes, que poursuit une commission chargée de ce soin».

Benedetti ajoute que la netteté des explications fournies par M. de Thile le porte à croire «que les informateurs du Ministre de l'Empereur à Stuttgart étaient mal renseignés».]

---

(1) En tête, note au crayon : «Francfort, Carlsruhe, Stuttgart, Munich.»
(2) Cf. Damrémont, 3 janvier.

4069. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 3[1].)

Carlsruhe, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

[Le Marquis de Cadore s'est efforcé de se renseigner sur l'arrangement qui aurait été conclu entre la Prusse et les États de l'Allemagne du Sud relativement à l'occupation et à l'entretien des forteresses d'Ulm et de Rastadt[2].]

Tout ce que je sais à cet égard, écrit-il, c'est que la Commission réunie à Francfort pour la liquidation des affaires fédérales a décidé dernièrement que les États de l'ancienne Confédération, l'Autriche exceptée, auraient à pourvoir, chacun pour leur quote part, pendant six mois encore, à l'entretien des forteresses d'Ulm et de Rastadt, et qu'un arrangement a été conclu à ce sujet entre la Bavière, Bade et le Wurtemberg, d'une part, et la Prusse, stipulant au nom du reste des États de la Confédération, de l'autre[3]. Y a-t-il eu confusion entre l'arrangement provisoire dont je parle et un traité qui aurait, au dire de M. de Damrémont, un caractère définitif, ou bien ce dernier aurait-il trouvé place dans un article secret annexé à ladite convention? C'est ce que je ne saurais préciser, mais je serais assez porté à croire à la vraisemblance de la première supposition.

[Le Marquis de Cadore indique ensuite que le Cabinet de Munich a proposé à ceux de Bade et de Wurtemberg de s'entendre pour la réorganisation de leurs forces militaires. M. de Freydorf a répondu qu'il désirait préalablement connaître les bases sur lesquelles on voulait procéder à cette réorganisation[4]. Quant

[1] En tête, note au crayon : «Communiquer à Stuttgart, Munich, Berlin.»

[2] Cf. Damrémont, 3 janvier.

[3] Cf. Benedetti, 16 janvier.

[4] Hohenlohe, dans une note insérée dans ses Mémoires (note du 4 janvier), explique ainsi l'origine de la démarche qu'il fit à Carlsruhe, à Stuttgart et à Darmstadt :

Je motivai d'abord [au Conseil des Ministres] ma proposition d'attendre pour discuter le projet de loi sur la réorganisation de l'armée qu'on l'ait transmis aux gouvernements du Wurtemberg, de Hesse et de Bade, en les priant de se prononcer sur ce point : seraient-ils favorables à l'idée de conférences en commun, où les

aux dispositions du Gouvernement grand-ducal à l'égard de la Prusse, elles restent les mêmes.]

L'accueil qui a été fait à ses premières démarches[1] ne semble pas avoir découragé le Grand-Duc, car, si d'une part le séjour prolongé de son frère à Berlin doit faire croire à de nouvelles tentatives, d'un autre côté le langage qu'il m'a tenu, lors du dernier bal au Palais, me prouve qu'il n'est pas encore résigné à la nécessité d'attendre tranquillement le cours des événements. Il a fortement insisté sur les inconvénients que présente pour les populations l'incertitude où elles se trouvent sur leur avenir, en augmentant en même temps leur ressentiment contre ce qu'elles supposent être l'obstacle à la réalisation de leurs vœux. Je n'ai pas relevé l'allusion; mais, comme il m'avait parlé précédemment des dispositions de l'opinion publique en France à l'égard de l'Allemagne, je lui ai dit que les derniers événements avaient soulevé bien des passions que le temps seul pouvait calmer, et que le Gouvernement de l'Empereur, pour sa part, donnait sous ce rapport, partout et à tous, un exemple bon à suivre. Je me plais d'ailleurs à reconnaître, Monsieur le Marquis, que le Grand-Duc rend pleinement justice à notre attitude dans la question allemande; s'il désire précipiter les choses, c'est chez lui l'effet d'une conviction basée sur ce qu'il croit être les véritables intérêts de son pays, et il n'entre pas dans sa pensée de vouloir nous créer des embarras, ainsi qu'à la Prusse; il proteste au contraire très vivement de son désir de nous voir marcher d'accord avec cette Puissance, et l'union intime des deux pays serait à ses yeux d'un prix inestimable pour la paix et la prospérité de l'Europe.

Ministres des Affaires étrangères et de la Guerre discuteraient de l'opportunité d'introduire dans les quatre pays une organisation militaire commune et uniforme? Le Ministre de la Guerre me répondit qu'il était désirable de venir le plus promptement à bout du projet en question. Si l'on veut y arriver avant l'expiration de la Diète, il s'agit que le Conseil des Ministres, le Conseil d'État et les Chambres se mettent à la besogne sans tarder. La réorganisation doit être achevée en 1868; si on laisse passer le printemps, on n'arrivera plus. L'avis de Schlœr [ministre du Commerce] est qu'on n'aboutira à rien du tout, le Wurtemberg ayant d'autres projets. Il consent toutefois qu'on fasse une tentative. Finalement ces messieurs furent d'accord de commencer à discuter la loi en Conseil des Ministres. Pendant ce temps, je pourrais consulter à loisir les Gouvernements intéressés. (HOHENLOHE, *Mémoires*, t. Ier, p. 255-256.)

[1] Cf. Cadore, 29 octobre; Montgascon, 10 décembre 1866.

J'apprends à l'instant l'arrivée à Carlsruhe de M. Tauffkirchen, personnage assez important du Gouvernement bavarois, envoyé par le Prince de Hohenlohe en mission auprès des Gouvernements du Midi, pour leur expliquer le sens et la portée de sa communication relative à la réorganisation militaire, développer les avantages que présenterait un système uniforme, et provoquer entre eux et le cabinet de Munich un échange d'idées sur cette question et très vraisemblablement aussi sur la situation générale. M. de Tauffkirchen, qui a dû partir ce matin pour Darmstadt, a eu hier un assez long entretien avec M. de Freydorf, dont celui-ci se montre satisfait.

4070. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 4.)

Copenhague, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

[On attend avec curiosité le résultat des élections dans les districts du Sleswig septentrional pour le Parlement de la Confédération du Nord. On relève «la décision arbitraire par laquelle l'administration prussienne a englobé dans les mêmes circonscriptions électorales des populations hétérogènes, au lieu de les composer d'après le tracé naturel des localités où sont groupés les habitants de même origine. Il n'est que trop évident que la Prusse a voulu par là se ménager les meilleures chances d'évincer les candidats danois dans le nord du Sleswig, pour venir ensuite se vanter, sous cette forme peu loyale de l'appel au vœu populaire, d'avoir rempli tous ses engagements, et être ainsi en mesure de refuser légalement toute restitution territoriale ou d'en diminuer l'étendue.»

Malgré tout, on ne doute pas que le parti danois n'emporte, tout au moins, l'un des deux sièges attribués aux districts septentrionaux.]

4071. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 30, n° 2.)

Darmstadt, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

On assure que le traité hesso-prussien n'est pas terminé[1]. La Hesse, voulant éviter que le contingent de la Hesse supérieure soit commandé par des officiers prussiens, a proposé de donner son armée entière à la Prusse, à condition de nommer tous les officiers. La Prusse demande alors à nommer pour commandant général le Prince Louis à Berlin.

4072. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 14.)

Londres, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne, au reçu de la dépêche du 12 janvier, avait insisté auprès du Principal Secrétaire d'État pour que l'Angleterre invitât la Porte à faire les concessions indispensables en Crète comme en Serbie, et Lord Stanley, tout en réservant l'avis de ses Collègues, s'y était montré disposé. Dans un Conseil tenu la veille, il s'est assuré l'assentiment du Cabinet, et il va préparer un projet de dépêche à Lord Lyons. Il a d'ailleurs ajouté que le Gouvernement anglais, en conseillant à la Porte l'établissement d'un Gouvernement autonome en Crète, lui laisserait «une entière liberté d'appréciation», parce qu'il existait dans l'île une population musulmane assez nombreuse, dont le Sultan tiendrait sans doute à ménager les susceptibilités.]

J'ai tout lieu de croire que jusqu'ici le Cabinet de Londres n'a pas eu communication de la dépêche adressée, sous la date du 1er janvier, par le Baron de Beust au Prince de Metternich; mais la réserve que Lord Stanley apporte dans ses démarches en faveur

[1] Cf. d'Astorg, 12 et 16 décembre.

des chrétiens de Candie indique suffisamment qu'une proposition qui étendrait la mission des Puissances à l'ensemble de la situation de l'Empire ottoman, en laissant la Porte elle-même à l'écart de leurs délibérations, n'aurait aucune chance d'être accueillie par le Gouvernement de la Reine. J'ajouterai que la plupart des hommes d'État de l'Angleterre semblent attacher un intérêt tout particulier au maintien des clauses du traité de 1856 qui concernent la neutralisation de la Mer Noire.

4073. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 2.)

Stuttgart, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

[Le Comte de Damrémont signale l'arrivée à Stuttgart d'un Envoyé bavarois qui vient discuter avec le Gouvernement wurtembergeois les bases d'une réorganisation commune des deux armées[1].]

Le parti prussien a reçu un nouvel encouragement par la nomination en Bavière du Prince Hohenlohe. On prétend même que ce Ministre serait le trait d'union entre la Confédération du Nord et l'Allemagne du Sud unifiée dans ses lois et règlements intérieurs[2]; ce qu'il y a de certain, c'est l'extrême dépendance dans laquelle le Wurtemberg se trouve en présence de la Prusse. Ainsi, M. de Varnbüler me disait, à propos de la Convention monétaire dont je lui communiquais le texte: «Ce que vous me présentez là est éminemment bon, mais tout dépend de la Prusse, car notre commerce, notre industrie, notre agriculture même vont chercher à Francfort leurs ressources financières; la Prusse changeant le florin pour le thaler sur ce marché, je ne sais ce que nous devrions faire.» Dans une autre circonstance, ce même Ministre m'expliquait que le Sud de l'Allemagne ne saurait vivre sans l'existence du Zollverein, et que la Prusse pouvait

(1) C'était probablement Tauffkirchen. — Cf. Cadore, 16 janvier, et la note 4, p. 120.

(2) Cf. des Méloizes, 1er, 7 et 11 janvier.

briser cette association tous les six mois en la dénonçant. Enfin, au sujet du monopole du sel, que la Prusse veut remplacer par un impôt, les Gouvernements du Sud, qui sont de grands producteurs de cette marchandise, sont forcés d'entrer dans la voie commerciale indiquée par la Prusse.

Tous ces faits, Monsieur le Marquis, indiquent la pente sur laquelle, bon gré mal gré, les Gouvernements du Sud doivent être entraînés, et je n'entends personne douter de la très prochaine adhésion du Sud de l'Allemagne à la Confédération du Nord. Ce sentiment est général, et a même gagné les plus chauds partisans de l'Autriche, qui, ne discutant même plus la faiblesse de cet Empire, croient fermement à sa décomposition absolue.

4074. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Confidentielle. Orig. Autriche, 494, n° 12.)

Vienne, 16 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 2 février.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 12 de ce mois et au n° 7, ainsi que la dépêche chiffrée (sans numéro) datée du 13 [1] qui m'est parvenue hier soir par la poste. Bien que ma correspondance ait été écrite avant l'arrivée de cette dernière expédition, je n'ai rien à y changer, et je me borne à y ajouter quelques mots. S'il paraît difficile à Votre Excellence de concilier les nouvelles explications du Prince Gortchakoff avec la réponse qu'il avait faite le 10 janvier à notre Ambassadeur [2], il m'est encore bien plus difficile de les concilier avec les faits. Je ne puis m'expliquer la persistance des négations à l'endroit du télégramme constatant un accord *absolu, sans réserve*, entre nous et la Russie. Je répète formellement [3] que j'ai vu le télégramme en question, je l'ai tenu dans mes mains, M. le Comte de Stackelberg me l'ayant communiqué

(1) Cette dépêche ne se trouve pas dans la Correspondance. Une dépêche de Moustier, datée du 13 janvier, porte le n° 8.

(2) Cf. Moustier à Gramont, 13 janvier, n° 8.

(3) Cf. Gramont, particulière, 14 janvier.

chez moi le 6 janvier, et l'analyse que je vous en ai envoyée dans ma dépêche du 7 janvier (Direction politique, n° 8) est parfaitement exacte.

Au surplus, cette question n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif ; il est constant que le Cabinet de Pétersbourg a cherché à s'entendre à Londres et à Vienne, pendant qu'il nous arrêtait par l'engagement de garder le secret de ses confidences. Il a voulu pouvoir, le cas échéant, dire à Paris «nous sommes d'accord avec Londres et Vienne», dire à Vienne «nous sommes d'accord avec Paris et Londres», et enfin dire à Londres «nous sommes d'accord avec Paris et Vienne». On croit ici que toutes ces manœuvres ont pour but d'amener les Puissances à proclamer la non-intervention.

On écrit de Londres à M. de Beust que M. de Brunnow s'y donne beaucoup de mouvement, mais on ne peut pas lui indiquer ce qu'il fait, et il m'a prié de vous en avertir, pensant qu'il vous sera facile d'être mieux renseigné sur ce point qu'il ne peut l'être lui-même.

Dans tous les cas, le Baron de Beust estime qu'il est urgent de continuer à se rapprocher et à rechercher les bases d'une entente réciproque. Il est prêt à s'associer à nous-mêmes, en sacrifiant celles de ses idées que nous ne saurions accepter.

4075. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 494.)

Vienne, 16 janvier 1867.

Mosbourg m'ayant dit que vous recevriez volontiers quelques appréciations confidentielles sous forme de lettre particulière, je me fais un plaisir de vous écrire de la sorte, et d'ajouter mes réflexions aux informations de ma correspondance officielle. Vous y aurez vu que M. de Beust tient avant tout à s'entendre avec nous ; il fera, j'en suis convaincu, le sacrifice d'une partie notable de ses premières idées si nous le lui demandons ; mais il y a un point sur lequel il appelle toute votre attention, c'est sur *l'imminence des conflits*. La Russie veut les faire naître ; les preuves abon-

dent de tous côtés, et vous pensez sans doute comme moi que nous avons tout intérêt à les prévenir. Là paraît être le point vital de la question : empêcher le conflit entre les chrétiens et les Turcs, et régler le différend sans effusion de sang ; car non seulement l'humanité, mais la politique le prescrit, vu que dans les circonstances actuelles la guerre nous trouverait mal préparés pour en tirer parti. Pour la Russie, vous le savez sans doute, c'est une question qui est presque dynastique en ce moment, et qui touche à l'existence intérieure du Gouvernement impérial presque autant qu'à ses intérêts d'avenir.

M. de Metternich est un peu chaud dans ses dépêches et dans ses lettres ; on voit que son rêve serait de river l'Autriche à la France et d'inaugurer une alliance productive. L'Empereur exerce sur lui un charme qui est manifeste, et on en découvre la trace à chaque ligne. Ce sentiment va quelquefois jusqu'à l'entraînement. Ce qu'il m'a dit à l'endroit de l'Égypte est tout au long dans son rapport, et la réponse de l'Empereur y est ainsi reproduite : « Je le voudrais bien, mais l'Angleterre m'en empêcherait. » M. de Beust a dit en lisant ces lignes : « Je ne sais pas s'il a bien fait de parler ainsi. L'Empereur aura dû rire en pensant que nous offrions, Bismarck et moi, ce que nous n'avions ni l'un ni l'autre, lui la Belgique, et nous l'Égypte. D'ailleurs, s'il en avait envie, il n'aurait pas besoin de notre consentement pour la prendre. » Comme je vous l'ai écrit, Beust croit que le moment n'est pas venu pour ces prises de possession, et qu'il vaudrait mieux garder les Turcs. Le Gouvernement turc, dit-il, est par tempérament autant que par nécessité tolérant pour toutes les confessions religieuses, et certainement plus doux que ne le serait jamais un Gouvernement russe. Il ne cache pas qu'en cas de démembrement l'Autriche chercherait à acquérir la Bosnie et l'Herzégovine, mais il n'est pas pressé, et au contraire il croit que l'Autriche a tout à gagner à attendre. En somme, il est très net dans ses vues, très éveillé sans doute, mais pas aussi remuant que paraît le croire le Prince Gortchakoff. Quant à ce dernier, il est vraiment impossible de s'expliquer une maladresse pareille à la négation qu'il vous a envoyée. J'ai tout simplement *tenu dans mes mains* la copie de sa dépêche au Baron de Budberg et celle de son télégramme, et la vérité est que, pendant qu'il nous tâtait, il prenait ses mesures à

Londres et à Vienne, tout cela dans le but d'obtenir sa *non-intervention.* Je ne m'étonne pas de la mauvaise humeur du Prince Gortchakoff contre Beust qui a éventé la mèche; il paraît qu'il n'est pas content de moi non plus, et en vérité il a du malheur avec moi, car il y a douze ans je l'ai pris comme aujourd'hui en *flagrant délit.* Hier on m'a raconté qu'il avait dit : « Beust et le Duc de Gramont sont dans le même sac. »

D'après mon dernier entretien, je vois que toute idée de revision du traité de 1856 sera facilement mise de côté.

Je ne vous dis rien aujourd'hui des affaires d'Allemagne ni des affaires intérieures. J'en parlerai dans ma prochaine correspondance.

P.-S. — Je vous dirai confidentiellement que l'on attend avec impatience les décorations françaises, qui sont en retard sur les décorations autrichiennes, qu'on dit être depuis longtemps à Paris[1]. Si on veut faire quelque chose d'agréable à M. de Beust, il ne faut pas lui donner de tabatière, mais plutôt des vases de porcelaine; ce qu'il préférerait *de beaucoup* à tout, ce serait une plaque de la Légion d'honneur avec des diamants, et je crois que cela ne coûterait guère plus que la tabatière; ce cadeau lui ferait un grand plaisir.

4076. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 13.)

[Paris,] 17 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier rappelle les derniers entretiens du Prince de la Tour d'Auvergne avec Lord Stanley[2], et le désir exprimé par le Principal Secrétaire d'État de connaître les résolutions du Gouvernement français.

Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il serait très désirable que le Sultan prît l'initiative des mesures réclamées par les circonstances. Bourée a mission d'insister à Constantinople sur l'avantage de

(1) Il s'agit de l'échange de décorations à l'occasion des accords commerciaux conclus en décembre 1866 entre la France et l'Autriche.

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 9 et 12 janvier.

concessions spontanées en ce qui regarde la Crète et les forteresses de Serbie[1]. Il faut s'attendre d'ailleurs à de vives résistances, plus encore peut-être sur le premier point que sur le second.

Le Marquis de Moustier examine enfin comment pourrait être conçue l'organisation autonome de la Crète, soit qu'on en fît un vilayet, analogue à celui de Roumélie, soit qu'on y installât un Gouverneur chrétien. Il prie le Prince de la Tour d'Auvergne de faire part de ses réflexions à Lord Stanley.]

4077. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Orig., avec déchiffrement. Prusse, 361, n° 16.)

Berlin, 17 janvier 1867.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 25 janvier.)

J'ai vu aujourd'hui M. de Bismarck, et je me suis entretenu avec lui des affaires d'Orient[2]. Il m'a appris, comme j'ai l'honneur de vous le mander par le télégraphe[3], qu'il adressait aux Représentants prussiens accrédités auprès des Cours signataires du Traité de Paris, une circulaire pour les inviter à faire savoir à ces Puissances que le Gouvernement du Roi était disposé à se concerter avec elles et à faire parvenir à la Porte les avis qu'on jugerait opportun de lui soumettre. Cette démarche a été, dit la circulaire, suggérée au Gouvernement du Roi par une adresse des Candiotes qui a été transmise à Sa Majesté par les soins du Général Kalergis. M. de Goltz en donnera sans doute connaissance à Votre Excellence, et vous verrez que le Cabinet de Berlin s'exprime avec circonspection, et semble, en quelque sorte, se proposer uniquement de ne pas demeurer étranger aux pourparlers qui ont été provoqués par les troubles dont la Turquie est le théâtre en ce moment. Ce que j'ai également noté, pendant que M. de Bismarck m'en donnait lecture, c'est que, en faisant

[1] Cf. Moustier à Bonnières, 2 et 9 novembre, 7 et 14 décembre 1866.
[2] Cf. Moustier à Benedetti, 7 janvier, n° 2.
[3] Le télégramme était daté du 17 janvier, 4 heures du soir. Il ne contient aucune indication qui ne se trouve dans la dépêche.

IMPRIMERIE NATIONALE.

connaître son sentiment, la Prusse pense aller au-devant des intentions des Cours qui ont ouvert ces négociations.

J'ai demandé au Président du Conseil comment il envisageait l'état des choses en Orient, et de quelle manière il croyait convenable d'y aviser. M. de Bismarck m'a répondu que la Prusse n'avait qu'un seul intérêt dans les débats auxquels pouvait donner lieu l'état de la Turquie : elle tenait à prévenir des complications dans lesquelles elle aurait à prendre parti et qui la détourneraient des soins qu'elle doit à son organisation intérieure. « Nous serons, m'a-t-il dit, de l'avis des Puissances qui s'entendront pour éviter tout conflit européen, et, s'il est vrai, comme on nous l'assure, que la France et la Russie se sont mises d'accord pour engager la Porte à concéder aux Candiotes une situation autonome, analogue à celle dont jouissent les Principautés, et qu'elles ont résolu de ne pas s'interposer entre le Gouvernement ottoman et ses sujets chrétiens, nous n'aurons vraisemblablement aucune difficulté à adopter les mêmes résolutions. »

J'ai répliqué que je ne possédais à cet égard aucune indication précise, mais qu'une pareille entente me semblait au moins prématurée. « Mais, pensez-vous, ai-je ajouté, que les bruits alarmants qu'on répand sur les dispositions des chrétiens en Orient soient parfaitement fondés ? »

« Je l'ai cru, a repris le Président du Conseil, durant le printemps dernier. Il me revenait alors de toute part que les races qui habitent les bords du Danube se concertaient pour s'affranchir et constituer une Confédération danubienne dans laquelle seraient également entrés les Hongrois et les Bulgares. Aucune des prédictions qui m'avaient été annoncées ne s'est cependant réalisée pendant la guerre, contrairement aux assurances qu'on m'avait fait parvenir de divers côtés, et je ne sais vraiment plus le cas qu'il convient de faire de l'avis des personnes qui croient encore à une prochaine prise d'armes des chrétiens en Orient. »

Ce qui porterait M. de Bismarck à en douter, ce ne serait pas seulement le peu d'empressement que les meneurs ont mis à profiter de la perturbation que la récente guerre avait jetée en Europe, mais aussi la situation respective de chacune des grandes Puissances. Selon lui, la Russie elle-même ne saurait, en ce moment, souhaiter en Orient des complications propres à coaliser de nou-

veau contre elle les Puissances occidentales. Le Président du Conseil estime, toutefois, que la présence de la Cour au bal donné à Pétersbourg au profit des Candiotes[1], que le toast porté au succès de leur entreprise par le Ministre de Russie à Vienne, et le langage de la presse moscovite, sont des symptômes sérieux et dignes d'attention, dans un pays surtout où le sentiment religieux domine le sentiment national.

Je lui ai fait remarquer que ces manifestations, se produisant dans les circonstances actuelles, donneront peut-être lieu de supposer qu'on croit pouvoir se les permettre sans inconvénient, et j'ai rappelé que la mission remplie par le Général de Manteuffel à Pétersbourg, au mois d'août dernier, avait été généralement considérée comme un gage des bonnes dispositions de la Prusse pour la Russie[2].

M. de Bismarck est alors entré dans les explications qu'il m'avait déjà données dans d'autres circonstances, et que j'ai consignées dans ma correspondance[3], pour me démontrer que cette interprétation était totalement erronée du moment où on en concluait que la Prusse aurait contracté, en cette occasion, des engagements plus ou moins positifs au sujet de l'Orient; et il a maintenu que le Roi avait uniquement voulu, par cet acte de pure courtoisie, prémunir la Cour de Russie contre les sollicitations des Princes allemands atteints par les succès de la Prusse. La Russie, d'ailleurs, au dire du Président du Conseil, serait-elle en mesure de convoiter de nouveaux agrandissements en Orient, qu'elle n'y aurait aucun intérêt, et il est, dans tous les cas, à présumer qu'elle ne pourrait y songer avant d'avoir reconstitué sa situation intérieure. Elle acquerrait des classes élevées sans moralité, des populations ignorantes et sans patriotisme, des territoires étendus et habités par des peuples clairsemés; or, elle n'en a que trop, et de pareils avantages ajouteraient plus à ses embarras qu'à sa force. Mais M. de Bismarck conçoit aisément que la Cour de Saint-Pétersbourg, flattant la passion éminemment populaire en Russie, saisisse avec empressement toute occasion de témoigner de ses vœux pour

(1) Cf. Talleyrand, 2 janvier, n° 2.

(2) Cf. t. XII, p. 103, note 1.

(3) Cf. Benedetti, 27 août 1866, n° 204.

l'affranchissement des chrétiens sujets du Sultan, et il n'est pas surpris que, dans ce but, elle propose aux Puissances de s'abstenir de toute intervention en Turquie, et de demander néanmoins au Sultan l'autonomie de l'île de Candie, en attendant que l'on puisse l'annexer à la Grèce. Suivant M. de Bismarck, en un mot, l'Europe orientale émancipée, depuis le Danube jusqu'à l'Archipel, de toute domination ottomane, et se gouvernant désormais elle-même, telle est, de toutes les combinaisons, celle qui doit être plus particulièrement agréable au Gouvernement russe, et c'est à l'Autriche et, après elle, à l'Angleterre qu'il importe surtout d'examiner si de pareils arrangements sont compatibles avec leurs intérêts respectifs.

[*Déchiffrement*] J'ai tâché, Monsieur le Ministre, de reproduire fidèlement les principales considérations que le Comte de Bismarck a développées durant notre entretien. Votre Excellence les appréciera. Il ne vous échappera pas notamment que, si le Président du Conseil se refuse à croire que la Russie songe dès à présent à reculer ses frontières en Orient, il admet néanmoins qu'elle voudrait bien, sans autre retard, voir les chrétiens rejeter les Turcs au delà du Bosphore, et se constituer en plusieurs États indépendants. Les projets qu'on communiquait l'année dernière à M. de Bismarck et qu'on lui représentait comme devant recevoir leur exécution dès que la Prusse aurait déclaré la guerre à l'Autriche auraient-ils été portés à Pétersbourg dès que la paix de Prague n'a plus permis de compter sur le Cabinet de Berlin? C'est ce qu'il serait difficile de dire, mais on peut, ce me semble, présumer qu'ils y sont aujourd'hui connus et peut-être patronnés. Je ferai remarquer au surplus que j'ai trouvé le Comte de Bismarck instruit de nos pourparlers avec la Russie, et convaincu, comme on l'était à Vienne, que nous avions donné notre adhésion aux deux points essentiels des ouvertures qui nous ont été faites par le Cabinet de Pétersbourg. J'ajouterai que je ne saurais indiquer le degré de confiance qu'il peut être permis d'accorder aux assurances qu'il m'a renouvelées, et suivant lesquelles il n'existerait aucune entente entre le Gouvernement du Roi et celui de l'Empereur Alexandre. J'ai toujours été disposé à penser que le Président du Conseil pouvait bien ne pas être lui-même exactement informé de toutes les communications échangées entre les

deux Souverains par l'intermédiaire du Général de Manteuffel. Ce qui est certain, et mérite assurément d'être répété, c'est que le Ministre de Russie à Berlin continue, depuis cette époque, à s'exprimer avec mesure et souvent avec bienveillance sur les actes du Gouvernement prussien qui à l'origine lui semblaient au contraire mériter sa désapprobation. J'ai eu l'honneur de vous dire que ce revirement dans le langage de mon Collègue coïncidait avec un voyage qu'il a fait à Pétersbourg peu de jours après le retour du Général de Manteuffel à Berlin[1].

4078. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Déchiffrement(?). Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Berlin, 17 janvier 1867.

Sans lui donner connaissance de votre télégramme d'hier[2], et tout en lui en indiquant la substance, j'ai annoncé à M. le Comte de Bismarck que j'aurais prochainement à lui faire part de la manière dont vous envisagiez ce qu'il m'a dit en dernier lieu au sujet du Luxembourg et du traité d'alliance.

Il m'a répondu qu'il avait de son côté à m'apprendre que le Roi, sur sa proposition, avait décidé de faire examiner par le Général de Roon et le Général Moltke, qui auront à s'adjoindre d'autres officiers, la question de savoir si la place de Luxembourg est indispensable à la défense des frontières du Royaume.

Je vous ai dit quelle était, suivant le comte de Bismarck, l'opinion de ces deux Officiers généraux.

Le Président du Conseil m'a dit, comme s'il était à son tour frappé des inconvénients qu'elles peuvent avoir, de vous rappeler que les manifestations qu'il nous conseille doivent se borner à témoigner du désir de la population de voir leur capitale affranchie des servitudes et des dangers auxquels l'expose son caractère de place de guerre, et éviter tout ce qui pourrait être considéré comme acte hostile à la Prusse ou à l'Allemagne. Nous devons,

[1] Cf. Benedetti, 1er septembre 1866, n° 210.
[2] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 16 janvier.

a-t-il ajouté, mettre le plus grand soin à ménager les susceptibilités de l'opinion publique, autant que celle du Roi.

4079. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Confidentielle et réservée. Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 2 *bis*.)

Darmstadt, 17 janvier 1867.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

[Le public s'est beaucoup occupé des réclamations prussiennes relatives à la tête de pont de Kastel[1]. Quant à la convention militaire entre la Hesse et la Prusse, on la discute encore, mais elle n'est pas conclue[2].]

J'exprimais à deux ou trois personnages politiques mon étonnement de la tranquillité avec laquelle s'opéraient les transformations qui mettent de plus en plus la Hesse dans la main de la Prusse. Je demandais comment, par exemple, le Grand-Duc pouvait préférer voir toute son armée au service de la Prusse au lieu de sacrifier une partie de cette armée pour conserver le reste bien à soi[3].

On me répondit : « Le contingent eût été si fort qu'il nous eût ruinés en argent et en hommes. Notre armée reste du moins compacte.

« — Vous la conservez *en temps de paix*, dis-je.

« — En temps de guerre, elle serait dans tous les cas aux ordres de la Prusse. Ainsi nous n'y perdons rien.

« — Mais voilà qui est fort grave ! Que faites-vous du Trône du Grand-Duc?

« — Il tombera », me dit un homme d'État en activité de service.

On serait donc loin d'un état de choses qui permettrait à une alliance austro-française de trouver au sud du Mein un appoint doué de cohésion, combinaison dont me parlait il y a peu de jours encore un homme distingué de passage à Darmstadt; et mes

[1] Cf. Rothan, 3 janvier.
[2] Cf. d'Astorg, 12 et 16 décembre 1866; 16 janvier.
[3] Cf. d'Astorg, 16 janvier.

interlocuteurs d'hier soir prenaient soin de me démontrer tout ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence sous le n° 85 de l'année dernière[1], au sujet des tendances prussiennes des Gouvernements du Sud. Mais, hier, pour la première fois, j'ai entendu émettre l'opinion que l'accroissement de puissance de la Prusse pourrait se compléter pacifiquement au sud du Mein par suite d'une cession qu'elle ferait à la France de la rive du Rhin, cession ajoutait-on, que l'on pourra mener à bien sans *secousse d'aucune sorte*. Je dois mentionner que ce mot n'est pas de M. de Dalwigk.

4080. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 9[2].)

[Paris,] 18 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier insiste sur les idées exposées par lui, soit dans ses conversations avec Bourée, avant que celui-ci n'eût quitté Paris, soit dans sa dépêche du 11 janvier, n° 5.

Toutes les informations s'accordent à représenter la situation de l'Orient comme inquiétante, et démontrent ainsi l'opportunité des conseils donnés à la Porte. Celle-ci aurait grand intérêt à se concilier d'abord l'élément slave en faisant aux Serbes les concessions nécessaires, pour les détourner de toute participation aux événements qui pourraient survenir avec le printemps.

En ce qui concerne la Crète, le Marquis de Moustier estime qu'il ne suffirait plus d'organiser un Gouvernement autonome, si celui-ci n'était pas dirigé par un chrétien. Il n'a rien négligé pour en convaincre Djemil Pacha, «et, M. l'Ambassadeur de Turquie ayant eu l'honneur d'entretenir l'Empereur à la dernière réception des Tuileries, Sa Majesté ne lui a point dissimulé que le moment lui paraissait venu pour le Gouvernement ottoman de régler d'une manière satisfaisante les deux questions de la Serbie et de la Crète».]

[1] Du 7 décembre 1866.

[2] Deux dépêches insérées dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaires d'Orient*, ont été composées à l'aide de celle-ci. La première (Forteresses de Serbie, p. 117) ne conserve presque rien du texte original; la seconde (Affaires de Crète, p. 130) est un remaniement des deuxième et troisième paragraphes.

4081. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Saxe, 143, n° 8.)

Dresde, 18 janvier 1867.
(Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

Rien ne se fait à Berlin. Les négociations traînent en longueur[1]. On se demande si ces lenteurs ne sont pas calculées, et si le Gouvernement prussien ne compte pas y trouver un nouveau moyen de pression sur les petits États. Toujours est-il que, dans les huit derniers jours, il n'a pas été échangé un seul mot entre les Représentants de ces États et M. de Savigny, qui avait promis de faire connaître promptement l'opinion de son Gouvernement au sujet des amendements proposés à certains articles du nouveau statut fédéral. Les conférences entre le Général de Fabrice et M. de Roon viennent seulement de commencer. La correspondance de M. de Friesen, au sujet de laquelle on garde le plus profond secret, n'offrait rien de rassurant. Si je suis bien informé, le premier Plénipotentiaire saxon, qui s'était d'abord leurré d'espérances que justifiaient assez les assurances du Roi de Prusse à son auguste visiteur, préparerait son Gouvernement à une déception complète. On suppose que l'avènement à la tête des affaires en Bavière du Prince de Hohenlohe, les fautes bien connues de ce personnage, sans parler des engagements qu'il pourrait déjà avoir pris, ont été pour la Prusse un encouragement à ne plus user d'aucun ménagement à l'égard de ses alliés du Nord.

Pour que ces derniers ne s'avisent pas de se plaindre, la *Correspondance provinciale* leur laisse entendre clairement qu'ils n'ont plus qu'à se réjouir. Dans un article que publie le journal de M. de Bismarck, il est dit en effet entre autres choses que le résultat des conférences sera satisfaisant pour tous les États du Nord : que ces derniers sont convaincus que la Prusse, après l'intérêt général, n'a rien de plus à cœur que le bien-être de chacun des États, qui trouveront dans le développement de leurs richesses intérieures une large compensation au surcroît de sacrifices qu'on leur impose en vue du développement des forces matérielles de la Confédéra-

[1] Cf. Forth-Rouen, 6 janvier.

tion. Dans cet article, la Saxe reçoit une bonne note pour sa conduite, et on constate l'entente qui existerait entre les deux pays au sujet du but que l'on veut atteindre en commun. Les plus surpris de la déclaration de la feuille de M. de Bismarck seront certainement ceux qu'elle concerne; mais chacun doit être content et se soumettre.

[La dépêche se termine par des renseignements sur les élections au Parlement de la Confédération du Nord. Presque tous les candidats se déclarent hostiles à la Prusse.

Le Baron Forth-Rouen annonce, en post-scriptum, la traduction d'un article de la *Correspondance provinciale.*]

4082. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 10.)

Francfort, 18 janvier 1867.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

En imposant, lors de la conclusion de la paix, aux États du Sud de l'Allemagne des contributions de guerre et des cessions de territoire, la Prusse ne perdait pas de vue les intérêts économiques qui les rattachent au Zollverein. Elle ajoutait, dans une pensée facile à saisir, aux stipulations de Prague et de Berlin, une clause qui, en lui permettant de les exclure, après une dénonciation de six mois, de l'union douanière, les plaçait sous sa dépendance non seulement commerciale mais aussi politique.

Pour le Sud de l'Allemagne, le maintien du Zollverein est devenu presque une question vitale[1]. C'est de lui que les Gouvernements retirent, pour alimenter leurs budgets, leurs ressources principales (voir pièce jointe). Ce n'est donc pas en ce moment, alors qu'il s'agit de satisfaire les exigences du vainqueur et de recourir à des emprunts pour la transformation des armées, qu'il leur est permis de discuter les conditions qu'on a jugé utile de leur dicter : il ne leur reste qu'à les subir. Ils pourraient, il est vrai, s'ils parvenaient à s'entendre, protester contre la violence

[1] Cf. Damrémont, 16 janvier.

morale qui leur est faite et se constituer en association douanière et commerciale séparée. Mais, indépendamment du contrecoup qu'une révolution aussi grave ne manquerait pas d'exercer sur le commerce et sur l'industrie, on se trouverait aussitôt en face d'obstacles géographiques presque insurmontables, depuis que la Prusse a refait la carte de l'Allemagne à son profit, et depuis que l'application des principes libéraux en matière de tarifs a imposé au fisc l'obligation de restreindre les dépenses qu'il consacrait à la garde des frontières[1].

[Comment le Grand-Duché de Hesse pourrait-il ajouter, aux difficultés que lui crée l'entrée d'une moitié de ses États dans la Confédération du Nord, celles qui résulteraient d'une séparation douanière entre les deux parties du Grand-Duché? Quant au Grand-Duc de Bade, il refuserait certainement d'entrer dans un groupement douanier indépendant. Et l'abstention de ces deux États laisserait isolés le Wurtemberg et la Bavière.]

La situation du Zollverein est donc, à l'heure qu'il est, celle-ci : d'une part, les États de la Confédération du Nord unis à perpétuité de par la Constitution que le Parlement sera appelé à sanctionner dès qu'elle sera sortie des délibérations de la Commission réunie à Berlin; d'autre part, les États du Midi, admis seulement par tolérance, par une clause de leur traité de paix, avec une épée de Damoclès sur la tête, qui les menace d'exclusion après une simple dénonciation de six mois! C'est par voie législative, c'est-à-dire par le Parlement d'accord avec le Conseil fédéral, et non plus comme autrefois par la voie des négociations entre les Gouvernements, que se régleront désormais les intérêts de l'association douanière, la Prusse se réservant toutefois un *veto* lorsqu'il s'agira de modifications essentielles au pacte fondamental. C'est à la simple majorité que se décideront, au sein du Conseil fédéral, les mesures administratives, les modifications de tarif et les questions réglementaires.

Quant aux États du Sud, ils continueront, comme par le passé, à percevoir leur quote-part dans les revenus, mais sans participer

[1] Toute cette première partie a été publiée, mais dans un texte très remanié, par Rothan, *L'Affaire du Luxembourg*, p. 434-435. Elle est suivie de la dernière phrase de la dépêche, remaniée elle aussi.

à la fixation des tarifs, sans être appelés à sanctionner les traités de commerce, et forcés de promulguer les résolutions qui auront été prises sans leur concours.

Tel est le sort que les événements de la guerre paraissent réserver à ces États, qui, en se coalisant sous l'inspiration de l'Autriche, ont pendant de si longues années entravé la Prusse dans sa liberté d'action. En le réglant ainsi, le Cabinet de Berlin ne peut avoir eu qu'un but, celui de les entraîner de force ou de gré dans la Confédération du Nord, qui alors prendrait son véritable caractère et son véritable nom.

4083. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 11 [1].)

Francfort, 18 janvier 1867.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

Dans le rapport que je vous ai adressé au mois de novembre dernier [2], peu de jours après mon arrivée à Francfort, sur la situation des Etats du Midi de l'Allemagne, je signalais à Votre Excellence l'existence du traité secret d'alliance offensive et défensive intervenu entre la Prusse et les Cours secondaires. J'ajoutais que le Gouvernement prussien s'était réservé, selon toute vraisemblance, d'y joindre, lorsqu'il n'aurait plus à ménager la France, les clauses qui lui assureraient le commandement supérieur, et qui stipuleraient en même temps la transformation des armées du Midi sur le modèle de sa propre organisation.

En transmettant ces renseignements à Votre Excellence, je ne pensais pas que mes prévisions se réaliseraient sitôt, et, hier encore, en vous annonçant la signature d'une convention militaire entre la Prusse et le Grand-Duché de Bade, je le faisais avec les réserves que commandait une nouvelle aussi grave [3]. Le doute n'est malheureusement plus possible aujourd'hui. Le parti de la

[1] En tête, note au crayon : «Envoyer à M. Rothan copie de la dépêche de Berlin sur le même sujet.»

[2] Cf. Rothan, 27 novembre 1866.

[3] Cf. Rothan, 15 janvier.

Cour paraît décidément l'avoir emporté à Berlin sur M. de Bismarck, car la convention assurant à la Prusse le commandement suprême sur l'armée badoise a été signée le 16 de ce mois.

D'après cette convention, les forces militaires du Grand-Duché feraient partie de la Confédération du Nord, et un article secret porterait que, en cas de guerre, la garnison de Rastadt serait placée sous le commandement prussien. Le Prince Guillaume de Bade aurait été nommé, à l'occasion de ces négociations dans lesquelles il a joué un rôle important[1], lieutenant-général au service de la Prusse.

Votre Excellence sera sans doute émue en voyant avec quelle précipitation, et peut-être contrairement aux assurances qui nous ont été données, la Prusse poursuit la réalisation de son programme. Je sais que, dans les entours de M. de Patow[2], on ne se dissimulerait pas la gravité de cet acte, ni l'influence qu'il pourrait bien avoir sur les rapports du Cabinet de Berlin avec la France.

Je sais aussi que le Prince de Hohenlohe, tout dévoué à la Prusse qu'il soit, aurait été vivement affecté de cet événement d'une portée si grande pour l'avenir du Sud de l'Allemagne. Il craint, et avec raison, je crois, que son programme[3], bien que l'entourage du Roi l'ait combattu pour ses tendances ultra-prussiennes et ait déjà réussi à y introduire des modifications, ne soit plus réalisable.

Les Ministres du Roi Guillaume accrédités auprès des Cours du Midi[4] ne tarderont pas à recevoir des instructions qui leur prescriront de négocier avec la Bavière, le Wurtemberg et Hesse-Darmstadt des conventions sur le modèle de celle qui vient d'être conclue avec le Grand-Duché de Bade. C'est du moins ce que l'on m'affirme d'assez bonne source.

(1) Il venait de faire un voyage à Berlin. Cf. Cadore, 3 janvier; Benedetti, 12 janvier.

(2) Gouverneur général du territoire de Francfort.

(3) Cf. des Méloizes, 1er et 11 janvier.

(4) Comte de Flemming, ministre à Carlsruhe; de Wenzel, ministre à Darmstadt; prince de Reuss, ministre à Munich. La Correspondance ne permet pas d'établir si le baron de Canitz, qui avait été nommé en novembre 1866 ministre à Stuttgart, où il avait résidé déjà avant la guerre, et qui, peu après, fut nommé ministre à Madrid, vint à Stuttgart dans l'intervalle.

[La fin de la dépêche donne quelques détails sur la façon dont la Prusse a obtenu l'abdication du Duc de Nassau.]

4084. Le Marquis de Moustier au Comte de Gobineau, Ministre à Athènes. (Télégr. à chiffrer. Copie. Grèce, 92.)

Paris, 19 janvier 1867.

Il n'y a aucune objection au choix proposé (1). Nous sommes heureux de voir que le nouveau Ministère préfère les voies régulières et diplomatiques aux aventures. Ce n'est pas en essayant de nous forcer la main, mais en se rapprochant sincèrement de nous et en nous témoignant confiance et déférence que la Grèce arrangera le mieux ses affaires et aura chance d'obtenir des preuves efficaces de la bienveillance que nous n'avons jamais cessé d'avoir pour elle.

4085. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 238.)

Paris, 19 janvier 1867.

J'ai eu ce matin un entretien avec M. de Budberg au sujet de nos pourparlers avec la Russie sur les affaires d'Orient. La veille, l'Empereur avait daigné passer en revue avec moi les différentes questions qui s'y rattachent et les examiner sous leurs divers aspects, et j'ai fait part à M. l'Ambassadeur de Russie des appréciations de Sa Majesté, principalement en ce qui touche au principe de non-intervention, sur lequel nous avions demandé de nouveaux éclaircissements au Cabinet de Pétersbourg (2).

J'ai rappelé d'abord à M. de Budberg dans quel sentiment nous

(1) Par télégramme du 14 janvier, Gobineau avait soumis à l'agrément du gouvernement impérial le choix de M. Delyanni, ancien ministre des Affaires étrangères, comme ministre de Grèce à Paris.

(2) Cf. Moustier à Talleyrand, 24 décembre 1866, nos 82 et 83, et télégramme, 11 janvier.

avons accueilli ses ouvertures. La note qu'il a été chargé de me communiquer au mois de novembre portait sur la Crète, et nous avons été d'avis qu'il convenait de donner à cette île un gouvernement autonome et semi-indépendant. Nous avions pensé dès lors qu'il y avait lieu également de traiter la question des forteresses de Serbie, dont M. le Baron de Budberg ne m'avait parlé qu'accessoirement. Nous avons supposé que le Cabinet de Pétersbourg partageait notre opinion à cet égard, et nous nous sommes efforcés de convertir les autres Cours au même ordre d'idées.

D'après les informations que je reçois de Londres [1] et de Vienne [2], je ne considère pas comme impossible d'amener entre les Cabinets une entente plus ou moins complète sur les affaires de Serbie et de Crète. Mais il en serait tout autrement, je le crains, s'il s'agissait de proclamer d'une façon générale le principe de non-intervention en Orient.

J'ai déjà eu l'honnenr de vous faire observer, Monsieur le Baron, que, en ce qui nous concerne, nous ne nous sentons appelés ni par nos tendances ni par notre position géographique à intervenir aujourd'hui dans les questions orientales : mais, dans l'état d'agitation où se trouvent plusieurs provinces de la Turquie, en présence des hostilités qui continuent en Crète et des conflits plus graves qui peuvent éclater sur d'autres points, je crois que la prévoyance conseille à tous les Cabinets d'éviter de se lier les mains d'une façon absolue.

Il nous semble d'ailleurs que la position du Cabinet de Saint-Pétersbourg n'est déjà plus la même sous ce rapport qu'à l'époque où nous avons reçu ses premières ouvertures. Il peut juger déjà, par les différentes manifestations qui ont eu lieu à Moscou et à Saint-Pétersbourg en faveur des Crétois [3], quelles sont les exigences particulières de l'opinion publique dans cette affaire. A cet égard, sa situation nous paraît encore plus difficile que la nôtre, et nous devons craindre que, en présence d'une lutte peut-être acharnée entre les Turcs et les chrétiens, il ne se produise tel incident qui

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 12 et 16 janvier.

[2] Les dernières informations reçues de Vienne par Moustier étaient contenues dans les dépêches de Gramont des 14 janvier, n° 11, et 16 janvier, n° 12.

[3] Cf. Talleyrand, 2 janvier, n° 2.

entraînerait les Gouvernements dans un courant d'idées plus fort que leur volonté. L'Empereur a donc pensé que la France pas plus que la Russie ne pouvaient contracter d'avance l'engagement de pratiquer dans toutes les éventualités une politique de non-intervention, et j'ai exprimé à M. de Budberg le sentiment de Sa Majesté.

Je dois reprendre ce soir avec l'Empereur toutes ces questions, et examiner les propositions que nous pourrions avoir à présenter à notre tour au Cabinet russe, en vue d'un accord définitif. Je me réserve de vous faire connaître les intentions de Sa Majesté dans ma prochaine dépêche.

4086. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Mémoires et documents, Allemagne, 171)

Francfort, 19 janvier 1867.

J'ai été un instant sur le point de vous porter en personne les deux dépêches qui vous arrivent aujourd'hui [1] et que vous lirez, j'en suis convaincu, avec intérêt. J'aurais voulu m'entretenir avec vous quelques instants seulement, et puis m'en retourner aussitôt en sentinelle vigilante au poste intéressant, mais dangereux aussi, que vous m'avez confié. Le danger, je le vois dans les indiscrétions des bureaux, où j'ai vu circuler mes premiers rapports et où je les ai entendu commenter par les plus simples Attachés. Je le vois aussi à Berlin, où mes renseignements et mes appréciations pourraient bien ne pas toujours cadrer avec ce que l'on vous écrit. Je crains enfin que l'usage fait à l'étranger de mes dépêches, lorsque vous jugez à propos de les communiquer, ne soit pas quelquefois, surtout si la mauvaise humeur s'en mêlait, entouré des formes discrètes qu'il exigerait pour ne pas laisser soupçonner l'origine des informations. Voilà mes craintes, je vous les donne pour ce qu'elles valent. Vous saurez me couvrir maintenant que vous connaissez mes préoccupations. Ce n'est qu'à cette condition que je pourrai vous être de quelque secours et maintenir les relations confiantes que j'ai réussi à établir avec les autorités prussiennes

[1] Il s'agit évidemment des deux dépêches confidentielles du 18, qui ne furent timbrées au Cabinet que le 20 janvier.

à tous les degrés. Il faudrait aussi que je fusse autorisé à envoyer des dépêches comme celles-ci à la frontière, non pas par courrier mais par simple exprès, c'est-à-dire aussi économiquement que possible. Pour des choses qui nous touchent de si près, comme la convention badoise, vous ne sauriez les apprendre assez vite. Ce que j'ai eu le privilège de vous mander jusqu'à présent n'a pas dû vous causer grande satisfaction. Je fais cependant tous mes efforts pour ne pas encourir le reproche de pessimisme. J'évite dans mes rapports de semer la défiance autant que je la ressens. Mon ambition est de juger les choses avec élévation et avec le désir sincère de rapprocher plutôt que de diviser. Mais, devant des programmes et des actes comme ceux que j'ai signalés, mon patriotisme s'émeut, et bon gré mal gré il vous communique ses alarmes. C'est un rôle ingrat que je remplis, mais j'ai pour excuse de ne pas l'avoir choisi : vous me l'avez assigné. Je n'échange aucune communication avec l'Ambassade de Berlin. J'ai écrit à Benedetti, qui, dans le temps, m'avait demandé de ne pas lui écrire par la poste, que, mal outillé comme je l'étais, avec un simple commis de chancellerie des plus inexpérimentés, bien qu'il soit de mon choix, sans chiffre et sans valise, j'en étais réduit à correspondre avec lui par l'intermédiaire du Département. J'ai ajouté que mes expéditions partaient, du reste, avec la recommandation de lui être communiquées. Son silence me ferait presque supposer qu'il n'est pas satisfait.

Que direz-vous de cette convention qui met les Prussiens à notre frontière tout le long du Rhin depuis le Luxembourg jusqu'à Bâle, car les soldats badois ne sont plus aujourd'hui que des Prussiens déguisés, en attendant que l'abdication du Grand-Duc, qui ne saurait tarder, n'amène leur conversion publique? Peut-il encore être question d'une Confédération du Sud, cette chimère caressée à Nikolsbourg, et n'ai-je pas raison d'établir dans ma dépêche, à la fois commerciale et politique, qu'une association douanière séparée n'est désormais plus réalisable?

Bientôt, et c'est là ma conclusion, à moins que par nos alliances nous ne soyons en état de l'empêcher, tout le Midi passera avec armes et bagages dans la Confédération du Nord, à contre-cœur, sans doute, mais par la force des choses.

4087. Fournier, Ministre à Stockholm, au Marquis de Moustier. (Orig. Suède, 337, n° 206.).

Stockholm, 19 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Le Roi a ouvert aujourd'hui la session de la Diète. J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le discours de Sa Majesté.

Le rôle que le Gouvernement suédois veut maintenir au milieu des complications possibles de l'avenir y est très expressément marqué : ce sera celui de l'abstention. La position géographique de la Suède borne ses désirs et les circonscrit avec elle. Jamais jusqu'ici le langage officiel n'avait été aussi catégorique, jamais moins d'espoir n'avait été laissé aux idées scandinaves, jamais on n'avait aussi nettement rompu avec elles.

Si ce langage a coûté au Roi, il n'en sera que mieux accueilli par tout le pays et par sa Représentation, car jamais pays n'a eu dans son histoire une aussi complète absence de toute ambition extérieure que la Suède d'aujourd'hui.

[Le pays a néanmoins le sentiment qu'il doit assurer son indépendance par la réorganisation de l'armée.

Fournier annonce en terminant la désignation du Président et du Vice-Président de chacune des deux Chambres par le Roi.]

4088. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Autriche, 494, n° 13.)

Vienne, 19 janvier 1867.
(Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

Ainsi que je devais m'y attendre, M. le Comte de Stackelberg a ressenti le contre-coup des incidents qui ont mis en évidence les manœuvres secrètes de son Gouvernement [1]. Cependant, d'après ce que je vois, ce serait entre le Baron de Budberg et le Prince Gortchakoff que les récriminations auraient été les plus

[1] Cf. Gramont, télégramme et n° 8, 7 janvier; Moustier à Gramont, télégramme et n° 5, 11 janvier; Gramont, particulière, 14 janvier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vives, et des télégrammes assez acerbes paraissent avoir été échangés récemment entre ces deux personnages. M. le Comte de Stackelberg est venu m'entretenir à ce sujet, et m'a formellement déclaré qu'il avait reçu de son Gouvernement l'ordre de lire au Baron de Beust le texte de la communication faite en novembre par le Baron de Budberg à Votre Excellence. De ce côté, il est donc couvert; mais il paraît qu'il aurait outrepassé ses instructions en communiquant à la fois le télégramme qui annonçait une complète entente entre la France et la Russie, *y compris la clause de non-intervention.* Pour ma part, je demeure persuadé qu'en communiquant ce télégramme M. de Stackelberg a parfaitement su ce qu'il faisait, et que l'espèce de désaveu dont il est frappé ne l'inquiète pas beaucoup, d'autant plus qu'il en a reçu la nouvelle en même temps que le grand cordon d'Alexandre Newsky.

Son langage est assez vif à l'endroit du Baron de Beust, et il parle à qui veut l'entendre du mécontentement avec lequel le Cabinet de Pétersbourg aurait appris que le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche avait soulevé la question de la revision du traité de 1856, en ce qui touche la navigation de la Mer Noire [1]. Il assure que son Gouvernement n'a jamais eu l'idée de mettre cette revision à l'ordre du jour, et qu'il n'a que faire de la liberté maritime dans ces parages, ayant bien d'autres dépenses plus utiles à effectuer avant de se mettre à construire des vaisseaux. «D'ailleurs, aurait écrit le Prince Gortchakoff, dans un télégramme il y a trois jours, si nous avions voulu réclamer à ce sujet, nous ne nous serions certes pas adressés à l'Autriche pour présenter ou appuyer nos réclamations.»

M. de Beust, qui n'ignore pas le langage du Prince Gortchakoff, déclare de son côté qu'on se trompe tout à fait à Saint-Pétersbourg si l'on croit que c'est par prévenance pour le Cabinet russe, ou pour s'en faire un mérite auprès de lui, qu'il a exposé ses idées au sujet des traités de 1856. Son but a été, tout au contraire, de contrecarrer les projets perturbateurs de la Russie, en lui enlevant tout prétexte de s'isoler et en l'attirant dans le concert européen. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, dit-il, mécontent de voir déjouer les finesses de ses récentes manœuvres, cherche

[1] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

aujourd'hui à le représenter comme un brouillon dont la remuante activité compromet l'entente des Cabinets. Il repousse cette accusation avec énergie : son activité a pu, dit-il, gêner le Cabinet de Pétersbourg, mais à coup sûr elle n'a pu compromettre l'entente des Gouvernements, car au contraire elle s'est exercée dans le but d'en démontrer l'urgence. Il m'a prié de demander à Votre Excellence de vouloir bien le seconder à Londres pour y repousser les accusations de la Russie, et il lui serait infiniment agréable que M. le Prince de La Tour d'Auvergne fît savoir au Cabinet britannique que, loin de souffler la discorde, il n'a voulu, dans ses communications confidentielles avec Votre Excellence, que provoquer une entente commune et en presser la réalisation. Il a, en effet, appris que M. de Brunnow cherche à indisposer contre lui le Cabinet britannique, en faisant ressortir le fait d'avoir entamé à Paris des ouvertures confidentielles sans en avoir simultanément informé Lord Stanley.

[Le Duc de Gramont annonce en terminant un extrait de la *Wiener Zeitung*.]

4089. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 369.)

Péra, 20 janvier 1867, 1h35.

Au reçu de votre lettre n° 5 [1], je me suis rendu chez Aali Pacha, et, dans une longue séance pendant laquelle mon langage n'a jamais été comminatoire mais constamment sympathique, j'ai toujours négocié, suivant sa propre expression, dans un pareil esprit. Aucune promesse n'a été arrachée : mais j'ai l'instinct que nous aurons l'abandon des forteresses serbes. Le Conseil en délibère demain lundi. La question de Candie a donné lieu aux plaintes les plus douloureuses. Le Ministre des Affaires étrangères n'a pu se dérober. On fait partir aujourd'hui pour La Canée Server-Effendi, avec mission de faire élire par les populations, par district, des délégués qui viendront à Constantinople exprimer les vœux et les besoins de l'île. «Nous voulons, m'a dit le Ministre, satisfaire les Candiotes.» J'ai demandé si le désir d'avoir un

[1] Du 11 janvier.

gouvernement chrétien était au nombre des besoins que la Porte prendrait en considération; Aali Pacha s'est refusé à répondre; il a ajouté : «Je ne dis pas que le Sultan refuserait, mais je vous conjure de le laisser agir en liberté.» Suivant le désir du Ministre des Affaires étrangères, je verrai ce soir le Vizir, et je m'efforcerai de lui faire faire le même chemin. Aali Pacha nous conjure de n'exercer sur la Porte aucune pression. Je lui ai dit et redit que sa pensée était la nôtre, que nos conseils étaient donnés afin qu'on n'en arrive pas là, que tous mes efforts y tendraient. Je l'éclairai sur l'état de l'Europe, sur les dangers de la Turquie, sur l'urgence des résolutions à prendre. Aali Pacha m'a dit que des nouvelles venues d'Europe les alarment vivement, qu'on nous représente comme alliés de la Russie (1). Il a ajouté que la conduite du Ministre de Russie confirme ces dires; car, depuis cinq jours, il envoie continuellement demander *avec une insistance ironique* à Aali Pacha si je n'étais pas venu presser la Porte de donner à la Crète une administration indépendante.

[La fin de la dépêche se rapporte aux affaires du Liban.]

4090. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 143, n° 9.)

Dresde, 20 janvier 1867.
(Dir. pol., 22 janvier.)

[Déchiffrement] Les nouvelles de Berlin sont toujours aussi peu rassurantes pour la Saxe. M. de Friesen, d'abord si bien accueilli, écrit sous la date du 19 que, depuis le 8, jour de la dernière conférence, il ne lui a pas été donné d'échanger un seul mot avec les Commissaires prussiens au sujet de sa mission (2). Cependant M. de Savigny avait laissé entendre que, ce jour même, il devait soumettre au Roi son rapport au sujet des amendements proposés aux articles les plus importants du nouveau statut fédéral. Hier, on attribuait ce changement très sensible dans les intentions de la Prusse à l'égard de ce pays aux événements survenus à

(1) Cf. Gramont, 19 janvier.
(2) Cf. Forth-Rouen, 18 janvier.

Munich [1]. Aujourd'hui, l'on écrit qu'à Berlin on se croit à la veille de la guerre, et que l'on veut coûte que coûte s'assurer de toutes les forces vitales des États fédéraux. On sent que l'on n'est aimé nulle part, et qu'il faut une main de fer pour absorber, contenir et diriger toutes ces forces.

[Forth-Rouen ajoute quelques détails sur la négociation relative au droit des Princes confédérés d'entretenir des Agents diplomatiques auprès des Cours étrangères.]

Il règne une assez grande confusion au sujet du nouveau Premier Ministre à Munich. Un télégramme d'hier soir annonce qu'il n'a rien changé à son programme du mois d'août dernier, tandis que je lisais ce matin dans la correspondance du Représentant saxon en Bavière [2] que le Prince de Hohenlohe lui avait dit spontanément que, tout en voulant toujours une alliance défensive avec la Prusse, et, dans ce but, une organisation militaire prussienne en Bavière, sur tout le reste cependant ses opinions avaient dû subir de sérieuses modifications [3] : et le nouveau Conseiller du Roi Louis ajoutait qu'il ne fallait plus songer à une entente plus complète avec la Prusse, qui exigeait avant tout de ses alliés le sacrifice de leur indépendance et de leur dignité.

Les dépêches de Pétersbourg parlent d'un très grand élan, peut-être irrésistible, dans tous les rangs de la société, en faveur des chrétiens d'Orient [4].

4091. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 12 [5].)

Francfort, 20 janvier 1867.
(Cabinet, 23 janvier 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

La déclaration que le Prince de Hohenlohe vient de faire devant les Chambres bavaroises dans la séance d'hier [6] contient, dans sa

[1] La nomination de Hohenlohe comme chef du ministère.

[2] R.-F. Le Maistre.

[3] Cf. des Méloizes, 1 et 11 janvier.

[4] Le déchiffrement se termine ici.

[5] Rothan a publié, sous la date du 20 janvier, une sorte d'analyse d'une partie de cette dépêche, suivie d'un passage que nous n'avons pas retrouvé.

[6] Cf. des Méloizes, 20 janvier, et Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 256-260.

pensée générale, les principes formulés dans le mémorandum dont j'ai pu transmettre à Votre Excellence une analyse [1] : alliance politique intime avec la Prusse, et entente militaire entraînant la cession du commandement supérieur et la réorganisation de l'armée bavaroise sur le modèle prussien.

Elle ne dit rien, il est vrai, de la création d'un Parlement du Sud constitué parallèlement au Parlement du Nord, avec des attributions analogues, mais elle renferme en retour une protestation énergique contre la soumission à un protectorat étranger, soit autrichien, soit français.

Cette omission et cette protestation demandent quelques explications, et je crois être à même d'indiquer à Votre Excellence les motifs secrets qui les auraient inspirées.

Les négociations ouvertes dans ces derniers temps entre les trois Cabinets du Midi [2], à l'exclusion de Bade, considéré comme une annexe de la Prusse, n'auraient servi qu'à mieux faire ressortir les causes qui les divisent. La Cour de Stuttgart, particulièrement préoccupée de la crainte d'une entente secrète entre le Cabinet de Berlin et celui de Munich sur les bases proposées avant la guerre à M. le Baron de Pfordten par M. de Bismarck, se serait déclarée prête à accepter un Parlement allemand; mais elle aurait combattu l'idée d'un Parlement restreint aux États du Midi, y voyant un danger sérieux pour l'autonomie du Wurtemberg, et préférant, en cas de nécessité absolue, se placer directement sous la dépendance de la Prusse plutôt qu'indirectement par sa sujétion inévitable à la Bavière, qui elle-même serait traînée à la remorque par le Cabinet de Berlin.

C'est ce refus, inspiré à M. de Varnbüler peut-être moins par la proposition en elle-même que par la personnalité du Prince de Hohenlohe, dont le dévouement trop peu déguisé à la Prusse est un sujet d'inquiétude incessante pour le Gouvernement wurtembergeois, c'est ce refus, dis-je, et peut-être aussi des conseils venus de Berlin, qui auraient fait abandonner au Président du Conseil bavarois la partie de son programme ayant trait au Parlement du Midi.

(1) Cf. Rothan, 15 janvier, n° 6.

(2) Cf. Rothan, 15 janvier, n° 6, Damrémont, 16 janvier.

Quant à la protestation du Prince de Hohenlohe contre les protectorats étrangers, elle serait une réponse assez transparente aux intentions prêtées aux Cours de Stuttgart et de Darmstadt, et peut-être confiées à Munich, de résister à la force attractive de la Prusse, en cherchant des points d'appui soit à Paris, soit à Vienne.

Ce que le Prince de Hohenlohe dit dans sa déclaration au sujet du Zollverein confirme les réflexions que j'ai développées dans ma dernière dépêche [1] sur l'action prépondérante que les intérêts économiques exercent sur les résolutions des Cours du Midi, depuis que la Prusse les a placées sous la menace permanente d'une expulsion à court délai.

Les communications échangées entre ces trois Gouvernements seraient donc, comme le voit Votre Excellence, restées sans résultat. On aurait arrêté seulement la réunion prochaine des Ministres de la Guerre, afin de s'entendre sur la question militaire, qui prime toutes les autres, depuis que le Grand Duc de Bade a été admis à signer une convention avec la Prusse. Sur ce point, la déclaration du Prince de Hohenlohe m'autorise également à croire que j'étais bien renseigné en mandant à Votre Excellence que le Cabinet de Berlin ne tarderait pas à tirer parti du succès facile qu'il a remporté à Carlsruhe [2], et qu'il proposerait la signature de conventions analogues à Stuttgart, à Darmstadt et à Munich. Les paroles du Prince de Hohenlohe ne sauraient laisser de doute au Gouvernement prussien sur le résultat de ses démarches auprès du Gouvernement bavarois pour le décider à entrer dans une alliance militaire étroite avec la Confédération du Nord.

Toutefois, le pays, dont les intérêts sont catholiques et les affinités plutôt autrichiennes, ratifiera-t-il toutes ces complaisances envers la Prusse, et la majorité de la Chambre ne cherchera-t-elle pas à se soustraire au parti de Gotha, dont le Prince de Reuss est l'âme et le Prince de Hohenlohe l'instrument dévoué?

[Rothan donne ensuite quelques indications sur le contigent que le Grand-Duché de Hesse devra fournir à la Confédération du Nord pour la Hesse septentrionale, et annonce que le Consul

[1] Cf. Rothan, 18 janvier, n° 10.

[2] Cf. Rothan, 18 janvier, n° 11.

général de Russie à Francfort, le Baron de Mengden, vient enfin de recevoir sa nomination officielle.]

4092. MEROUX DE VALOIS, AGENT CONSULAIRE À KIEL, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, Consulats, 4.)

Kiel, 20 janvier 1867, 6h 3/4 soir.

On vient de m'inviter à la cérémonie de l'incorporation[1]. Dois-je y assister?

4093. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Angleterre, 739, n° 16[2].)

Londres, 20 janvier 1867.
(Cabinet, 21 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

[Les communications entre Paris et Londres ont été interrompues pendant trois jours par le mauvais temps, et c'est la veille seulement que le Prince de La Tour d'Auvergne a reçu la dépêche du 17 janvier, n° 13. Il a vu Lord Stanley dans la soirée, et celui-ci lui a communiqué le contenu de la dépêche qu'il adresse à Lord Lyons[3]. «Le Gouvernement de la Reine appuie la proposition de la France et de la Russie de donner une *autonomie locale* à la Crète; mais il respecte l'indépendance de la Porte, et considère qu'après lui avoir donné amicalement ce conseil il aura rempli son devoir. Il repousse toute idée de pression vis-à-vis d'elle.»

Lord Stanley a reçu depuis un télégramme de Constantinople qui lui annonçait que la Porte songeait «à introduire spontanément des modifications importantes dans l'administration de la Crète». Il a préparé aussitôt, pour Lord Lyons, une seconde dépêche, dans laquelle il témoigne sa satisfaction; il y indique

(1) L'incorporation des Duchés au territoire prussien.
(2) En tête, note au crayon bleu : «Faire copier pour l'Empereur.»
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, 16 janvier.

qu'il se soucie moins des procédés auxquels la Porte croira devoir recourir que du but à atteindre, qui est de donner aux Crétois un bon gouvernement.]

Le Principal Secrétaire d'État a l'intention de charger M. Fane de communiquer à Votre Excellence ces deux dépêches, qui ne pourront être expédiées à Lord Lyons que par le courrier de jeudi. Bien que l'idée d'une pression quelconque à exercer ultérieurement sur la Porte soit écartée, dans ces deux documents, d'une manière un peu trop absolue, M. l'Ambassadeur de Russie, qui en connaît également le sens, s'en montre satisfait.

[Quant aux combinaisons qui pourraient être adoptées, Lord Stanley n'a point d'opinion arrêtée à leur sujet.]

Dans le cours de notre entretien, Lord Stanley m'a dit, à propos du rôle que la Russie pourrait être appelée à prendre dans les affaires d'Orient, qu'on exagérait beaucoup les ressources dont cette Puissance disposait actuellement. Sa situation financière serait, suivant lui, si déplorable qu'elle serait hors d'état aujourd'hui de soutenir une guerre[1], et, à l'appui de cette opinion, il m'a raconté que le Gouvernement russe venait de contracter à grands frais à Londres un emprunt de six millions de livres sterlings, qui, d'après ce qu'il savait de bonne source, étaient exclusivement destinés à faire face au service des intérêts de l'ancienne Dette. J'ai cru devoir répondre à Lord Stanley que la Russie, sans s'engager dans une guerre, pouvait encore par son attitude, si nous la laissions s'isoler de nous, nous créer en Orient de sérieux embarras, qu'il était sage de prévenir en marchant autant que possible d'accord avec elle.

4094. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 5.)

Munich, 20 janvier 1867.
(Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

[Le Vicomte des Méloizes adresse au Marquis de Moustier la traduction d'un discours que le Prince de Hohenlohe a prononcé

[1] Cf. Fournier, 12 janvier.

la veille dans la seconde Chambre bavaroise et qui contient son programme politique[1]. Il y joint le texte d'une motion de la Gauche, qui a amené le Ministre à prendre la parole.]

Entre ses déclarations antérieures et les obligations qu'il a contractées en acceptant le pouvoir, la position du Ministre est embarrassante. Il le sent, et il m'en parlait lui-même avec franchise il y a quelques jours[2]. Il exprimait avant-hier encore la même pensée. «Je me prépare, disait-il, à faire demain un discours qui diminuera le nombre de mes amis sans diminuer celui de mes ennemis.»

Ce discours va provoquer sans doute au sein de la Chambre des manifestations intéressantes. Je ne manquerai pas, s'il y a lieu, d'en informer Votre Excellence.

[Le *Bulletin officiel* publie la lettre royale relative à la transmission à la Prusse des territoires qui lui ont été cédés par le traité de paix du 22 août.]

4095. Le Marquis de Moustier à Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, Consulats, 4.)

[Paris,] 21 janvier 1867.
(Expédié à 7 soir.)

Ne pouvez-vous trouver un prétexte pour vous abstenir[3]?

4096. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Très confidentiel. Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 369.)

Paris, 22 janvier 1867, 1h matin.
(Expédié à 1h 1/4 matin.)

Je crains que le moment où des résolutions spontanées de la Turquie eussent pu encore être efficaces soit passé[4]. Les évé-

(1) Cf. Rothan, 20 janvier. Le discours de Hohenlohe a été publié dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 256-260).

(2) Cf. des Méloizes, 11 janvier.

(3) Cf. Meroux de Valois, télégramme, 20 janvier.

(4) Cf. Moustier à Bourée, 11 janvier, et Bourée, télégramme, 20 janvier.

nements ont marché, et il serait possible que la somme des sacrifices qu'il y aura à lui demander dût être augmentée. Il importe, jusqu'à ce que nous ayons pris une décision, de ne pas nous lier par nos propres conseils, Ne pressez donc pas trop la Porte de les suivre, car peut-être vaudrait-il mieux que, en les repoussant, elle nous laissât une plus grande liberté d'action. Je vous en écrirai.

4097. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Turquie, 369.)

Péra, 22 janvier 1867, 5h 50 soir.

Votre télégramme de ce jour pourrait bien m'être parvenu trop tard : le Grand-Vizir sort d'ici; il est venu me promettre une décision pour Belgrade dans trois jours. Aali Pacha a tenu le même langage ce matin à M. Outrey. On nous demande seulement d'aider la Porte à sauver les formes. Je crains d'avoir vaincu trop tôt, mais vous êtes très pressé. Quant à la Crète, la Porte semble cette fois bien complètement maîtresse de l'insurrection, puisque des bâtiments turcs ramènent les volontaires hellènes au Pirée [1].

Ces informations sont reçues par toutes les missions.

4098. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 13.)

Péra, 22 janvier 1867.
(Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 1er février.)

[Bourée rappelle son télégramme du 20 janvier, et s'efforce de reproduire *in extenso*, en s'attachant davantage aux paroles du Ministre turc, son entretien avec Aali Pacha.

Celui-ci n'a pas cherché à nier l'impression d'impuissance que

[1] Dans un télégramme du 21 janvier, Gobineau annonçait que quatre cent quarante volontaires grecs avaient été ramenés au Pirée par un bâtiment français, *la Salamandre*, et deux bâtiments de guerre turcs.

donne le Gouvernement ottoman dans sa lutte contre les Crétois révoltés. Mais il s'est refusé à en tirer les mêmes conséquences que Bourée.]

«Vous nous demandez aujourd'hui, reprenait-il, d'accorder à la Crète un gouvernement autonome. Nous devions nous attendre à cette démarche, car, *de toute part*, on nous signale qu'une entente s'est établie entre la France et la Russie sur la question d'Orient[1], et le Général Ignatieff me fait demander tous les matins par son Drogman, d'une manière ironique, si l'Ambassadeur de France ne nous a pas pressés de donner l'autonomie à la Crète. En nous le conseillant aujourd'hui, vous nous conseillez un commencement de démembrement. Ce qui a rendu grave, en la perpétuant, la rébellion de la Crète, ce ne sont pas les Crétois, ce sont les Hellènes venus d'Athènes et de Syra. Nous n'avons guère maintenant qu'eux à combattre, car la presque totalité des habitants s'est soumise, et ils repoussent même leurs alliés. Cet exemple peut être suivi demain en Épire et en Thessalie, où les choses se passeraient de la même manière. Viendrez-vous alors nous demander l'autonomie pour l'Épire et la Thessalie, et plus tard pour la Bosnie et la Bulgarie, comme la Serbie part des concessions faites aux Principautés danubiennes pour réclamer les forteresses? De proche en proche, la souveraineté du Sultan deviendrait bientôt une suzeraineté dont les Principautés vassales seraient bientôt indépendantes, mais sous l'influence de la Russie les dominant toutes, jusqu'au jour où elle les absorbera les unes après les autres. Quant à moi, je pense qne l'annexion immédiate et complète de la Candie à la Grèce vaudrait mieux qu'une administration semi-indépendante et chrétienne.

«L'Autriche a abandonné la Vénétie, après une guerre malheureuse contre la Prusse, mais dans laquelle les Italiens ne l'ont pas vaincue. La Crète serait notre Vénétie, sans que nous ayons été vaincus, ni par les Crétois, ni par les Hellènes (ces derniers nous faisant la guerre sans l'avoir déclarée). Nous l'abandonnerions; mais, du moins, l'amputation faite, nous nous occuperions d'améliorer le reste du corps. Songe-t-on en Europe à ce qu'est la population de la Crète qui comprend 210,000 chrétiens et

[1] Cf. Bourée, télégramme, 20 janvier.

90,000 musulmans? Comment peut-on comparer Candie à Samos? Que deviendraient ces 90,000 musulmans en face de 210,000 chrétiens, soit avec une administration chrétienne autonome, soit en cas d'annexion?

« Je vous le répète, vous nous portez un coup mortel, et, de vos propres mains, vous réalisez les vues de la Russie. »

[Bourée, en répondant à Aali Pacha, n'a pas nié que la concession de l'autonomie crétoise ne fût une perte sensible pour l'Empire ottoman et ne pût devenir un précédent dangereux. Mais il a reproché à la Porte d'avoir perdu les dix années qui ont suivi la guerre de Crimée. C'est votre persistance à refuser toute réforme, a-t-il ajouté, qui désarme la bienveillance de vos amis.]

« Si, au contraire, la Turquie était ouverte, tous les capitaux de l'Europe se jetteraient sur vos mines, dans vos forêts, dans vos chemins de fer, et tous seraient intéressés à la conservation de l'Empire, car vous êtes de bonnes gens qu'on préférerait à toute Puissance qui prétendrait à vous remplacer. Ces intérêts privés, ces capitaux qui vont en Espagne et en Portugal, où ils ne peuvent que se perdre, se doubleraient dans vos riches provinces en vous enrichissant, et, vous enrichissant, ils vous sauveraient, car la France, l'Allemagne et l'Angleterre, en vous défendant, ne défendraient plus seulement des musulmans contre des chrétiens, mais d'innombrables intérêts français, allemands et anglais contre une invasion de la Russie qui les révolterait. »

[Aali Pacha n'a presque rien répliqué. Il s'est borné à exprimer le souhait que l'Empereur s'abstînt de toute pression sur le Gouvernement ottoman et attendît les résultats de la mission de Server Effendi en Crète. Celui-ci y emportera un firman d'amnistie, et invitera les populations à envoyer à Constantinople deux délégués par district, pour faire connaître leurs désirs et leurs besoins.

Bourée a ensuite abordé la question de Belgrade.]

« J'admets, répondit Aali Pacha, que les questions de Belgrade et de Crète, quoique importantes toutes deux, n'ont aucune analogie. Je reconnais que la possession des forteresses de Serbie est peut-être une source d'embarras plutôt qu'un avantage; mais l'abandon en est difficile, parce que l'orgueil national en serait profondément blessé. Quant à l'affaire de Crète, il est impossible que nous subissions la volonté de l'Europe sans que l'Empire en

reçoive une atteinte mortelle. Laissez agir le Sultan dans la plénitude de sa souveraineté.

« A cet égard, ai-je répondu à Aali Pacha, votre manière de voir est la nôtre, et c'est parce qu'il en est ainsi que nous vous pressons de finir *vite* pour que vous puissiez finir *seuls*. Je voudrais si bien que vos résolutions prises en ce qui touche Belgrade et la Crète émanassent entièrement de vous que je désirerais qu'il ne restât pas trace de cet entretien. J'en transmettrai tous les détails à Paris; mais permettez-moi de vous demander si vous m'autorisez à écrire par le télégraphe à M. le Marquis de Moustier que vous *m'avez paru à peu près décidé à l'abandon des forteresses*, et que, si les délégués appelés à formuler leurs vœux pour *l'avenir de la Crète émettaient celui d'être administrés par un Gouverneur chrétien, la Porte y accéderait.* C'est surtout pour la question de Belgrade que je voudrais donner à Paris des espérances qui calmeraient les inquiétudes de mon Gouvernement.

« Vous me pressez trop! s'est écrié Aali Pacha; vous me mettez véritablement dans un étau! Je ne puis rien promettre; je ne dis pas non plus que le Sultan se refuserait à donner à la Crète un Gouverneur chrétien. Quant à la forteresse de Belgrade, le Conseil se réunit lundi soir, et mardi matin je m'engage à vous faire savoir confidentiellement ce qui aura été résolu. Je serais bien aise, a dit Aali Pacha en terminant, que vous vissiez le Grand Vizir. »

J'étais à la Porte le lendemain. Il y a eu entre nous à peu près le même échange de pensées et d'arguments qu'entre Aali Pacha et moi. J'emportais d'ailleurs la croyance que, en dépit de toutes les objections et des apparences de résistance, nous avions gagné beaucoup de terrain. Mon télégramme du 20 vous l'apprenait.

Je recevais presque en même temps votre réponse très confidentielle et la visite du Grand Vizir. Le télégramme que je viens de vous adresser vous aura appris que la question de Belgrade touche à sa solution.

Dans mon entretien avec le Grand Vizir, un seul raisonnement nouveau s'est produit.

« Quand, résistant aux désirs de la Russie, a dit Ruchdi Pacha, et cédant aux conseils de la France et de l'Angleterre, nous avons refusé d'occuper militairement les Principautés et d'en expulser le Prince de Hohenzollern élu contrairement aux traités, la Russie

nous a laissé entendre clairement que nous en serions punis, et que bientôt d'autres populations, encouragées par le succès des Roumains, suivraient leur exemple. Nous savons en effet par soixante lettres que je pourrais vous montrer que la Serbie excite la Bosnie et toutes les provinces environnantes à se soulever contre nous.»

4099. MEROUX DE VALOIS, AGENT CONSULAIRE À KIEL, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, Consulats, 4.)

Kiel, 22 janvier 1867, 1h soir.

Bien compris la réponse[1]; je trouverai une bonne raison pour m'abstenir.

4100. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Confidentielle. Orig. Bavière, 242, n° 6.)

Munich, 22 janvier 1867.
(Cabinet, 24 janvier; Dir. pol., 25 janvier.)

J'ai l'honneur de vous remercier des informations que vous avez bien voulu me communiquer sous la date du 12 de ce mois.

Votre Excellence m'a exprimé, en même temps, le désir d'être éclairée sur la portée des arrangements qui, d'après des indications recueillies par M. le Comte de Damrémont, auraient été conclus secrètement entre la Prusse et les États du Midi de l'Allemagne, au sujet des anciennes forteresses fédérales.

Dans une conversation dont j'ai rendu compte le 14 novembre dernier[2], M. de Pfordten m'avait parlé du refus que la Bavière

[1] Cf. Moustier à Meroux de Valois, télégramme, 21 janvier.

[2] Par dépêche du 14 novembre 1866, des Méloizes avait rendu compte d'une conversation dans laquelle il avait été question d'arrangements entre la Bavière et le Wurtemberg pour l'entretien de la forteresse d'Ulm. «La Prusse, lui avait dit Pfordten, avait offert de contribuer à la dépense. Nous avons répondu qu'il nous suffisait de n'avoir plus à contribuer à l'entretien de la place de Mayence, et que nous ne demandions aucun concours pour Ulm, pas plus que pour nos places fortes du Palatinat.» (Bavière, 241.)

avait opposé à la proposition faite par la Prusse de contribuer à l'entretien de la forteresse d'Ulm, proposition que le Cabinet de Stuttgart inclinait à accepter. J'aurais eu dans cette conversation un point de départ pour reprendre la question; mais, l'arrangement signalé par M. de Damrémont étant représenté comme ayant un caractère secret, il m'a paru nécessaire d'user de ménagements. J'en ai parlé à l'un de mes Collègues, que sa qualité d'Envoyé d'un État secondaire met en mesure d'aborder des sujets de cette nature sans éveiller d'ombrages. M. le Baron de Beaulieu n'a promis de s'en occuper, et c'est ce qu'il vient de faire avec le tact et la finesse qui lui sont propres.

M. le Ministre de Belgique a pris pour arriver à la question un long circuit. Après avoir demandé au Ministre la permission de l'interroger, à l'occasion, sur des matières d'un intérêt commun à tous les États secondaires, il entra dans des considérations sur les changements que l'expérience de la dernière guerre allait obliger tous les États à apporter à leur organisation militaire, ainsi que sur les dépenses que ces réformes allaient entraîner; il se montra enfin préoccupé de celles qu'allait faire retomber sur les États du Sud de l'Allemagne l'entretien des forteresses autrefois supporté par l'Allemagne entière. M. de Beaulieu amena ainsi son interlocuteur à faire connaître, sans qu'il lui ait adressé d'interrogation, le point précis où en est aujourd'hui une négociation que l'on sait depuis longtemps engagée. M. de Hohenlohe répondit que cette affaire avait été l'une de celles dont il avait dû s'occuper à son entrée au Ministère ; qu'il en avait écrit déjà à Stuttgart et à Carlsruhe, mais qu'il n'avait pas encore de réponse, et ne savait, par conséquent, ce qui pourrait être fait. Ces affirmations ont été données sur le ton le plus naturel, et ont paru à mon Collègue exclure toute supposition qu'un arrangement ait été déjà conclu [1].

Je viens d'amener, de mon côté, l'Envoyé de Wurtemberg [2] à me parler de ces mêmes projets d'arrangement, et il l'a fait en des

[1] En réalité, un accord secret, conclu au milieu de janvier entre la Bavière et le Wurtemberg, avait stipulé que l'occupation de Rastadt incomberait à Bade, tandis que la Bavière et le Wurtemberg administreraient Ulm en commun. (Cf. HOHENLOHE, *Mémoires*, t. Ier, p. 256.)

[2] Le conseiller d'État et chambellan comte de Degenfeld-Schomberg.

termes qui concordent de tout point avec le langage du Prince de Hohenlohe. Il m'a démontré que l'immixtion de la Prusse dans cette question lui paraissait avoir été définitivement écartée par le refus que M. de Pfordten avait opposé aux offres de concours du Cabinet de Berlin. Le Comte Degenfeld croit que l'affaire ne pourra arriver à une solution qu'après que la Commission de répartition des anciennes propriétés fédérales, actuellement réunie à Francfort, aura terminé ses travaux. Il m'a parlé de cette affaire, ainsi que l'avait fait M. de Hohenlohe, comme d'une conséquence naturelle de la dissolution du parti fédéral, et sans que j'aie remarqué chez lui la moindre trace d'hésitation ou d'embarras.

Les négociations se poursuivent activement, en vue de la réorganisation sur des bases communes du régime militaire de tous les États du Sud [1]. Le Cabinet de Munich avait renoncé d'abord, ainsi que je le faisais connaître le 11 de ce mois, à s'adresser à cet effet à Darmstadt et à Carlsruhe. Mais, après réflexion, on est revenu sur cette idée; et les deux Cabinets ont été invités à prendre part aux conférences qui s'ouvriront à Stuttgart le mois prochain, et auxquelles le Prince de Hohenlohe a l'intention d'assister en personne. La Bavière voudrait l'adoption du régime prussien, sauf en ce qui concerne les hommes mariés, qui seraient dispensés du service. On espère voir adopter par le Wurtemberg le fusil bavarois, dont on a eu fort à se louer dans la dernière guerre, avec le perfectionnnement indispensable de l'introduction de la charge par la culasse [2].

(1) Cf. Cadore, 16 janvier; Damrémont, 16 janvier; Rothan, 20 janvier; et ci-dessus, p. 120, note 4.

(2) A la suite de la communication adressée par Hohenlohe aux cours du Sud en vue de la réorganisation commune du régime militaire, le Wurtemberg avait donné son assentiment le 18 janvier, et Varnbüler avait accepté de convier les quatre États du Sud à des conférences qui devaient s'ouvrir le 3 février à Stuttgart. Un programme fixa les points à régler en commun : dans leur accord secret (cf. p. 120, note 4) la Bavière et le Wurtemberg s'engagèrent à passer outre en cas d'opposition de Bade ou de Hesse, et à exécuter conjointement les dispositions qui ne rallieraient pas tous les suffrages. (Cf. HOHENLOHE, *Mémoires*, t. Ier, p. 256.)

IMPRIMERIE NATIONALE

4101. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 7.)

Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Mon télégramme du [1] vous a fait connaître les dénégations que le Prince Gortchakoff continue d'opposer, sur plusieurs points, quand je lui parle des communications faites dernièrement par le Comte de Stackelberg au Baron de Beust pour l'informer qu'une entente serait intervenue entre la France et la Russie au sujet des questions orientales. Le rapport si précis de M. le Duc de Gramont [2] ne pouvant laisser de doute sur les faits eux-mêmes, je suis obligé de supposer, pour ne pas refuser toute véracité au Prince Gortchakoff, que le Ministre de Russie à Vienne a usé mal à propos d'un télégramme qui n'était destiné qu'à son information personnelle, ou qu'il aura pris pour un programme arrêté ce qu'on ne lui donnait que comme un projet en élaboration. Le Vice-Chancelier, fidèle à ses habitudes, a voulu probablement couvrir son Agent en plaidant l'impossibilité où ce dernier devait se trouver d'annoncer comme positives des données que d'un commun accord nous considérions comme réservées à la discussion : « Comment voulez-vous, m'a-t-il dit, que le Comte de Stackelberg se soit prononcé ainsi qu'on le prétend sur le principe de non-intervention, lorsque mieux que personne je sais que nous en débattons la portée? Il en est de même quant à la pression éventuelle à exercer à Constantinople, puisque je reconnais que vous avez fait des réserves relativement aux conditions dans lesquelles elle pourrait se produire. Il y a du romantisme dans ce malentendu. »

J'aurais pu, sans doute, en mettant sous les yeux du Prince Gortchakoff la dépêche qui porte le n° 4 [3], le forcer dans ses derniers retranchements et l'amener à reconnaître l'exactitude des renseignements parvenus à Votre Excellence; mais j'ai pensé, et j'espère que vous voudrez bien m'approuver, qu'il était moins

(1) La date est omise sur la minute. Cf. Talleyrand, télégramme, 12 janvier.
(2) Cf. Gramont, 16 janvier, n° 12.
(3) Du 12 janvier.

important d'obtenir cette facile satisfaction que de replacer les questions sous leur véritable jour. Sur ce point, je le répète, quoi que le Prince ait pu écrire à Vienne, et quelque autorisé qu'ait pu se croire à parler le Ministre de Russie, le langage du Vice-Chancelier a été parfaitement explicite, et c'est sans hésitation qu'il a itérativement reconnu le bien-fondé de nos rectifications.

En entrant avec moi dans les explications que je lui demandais, le Prince Gortchakoff n'a pas abandonné un moment le ton d'une grande cordialité complètement dépourvue d'embarras; je n'en suis pas moins convaincu que notre insistance a produit de l'effet sur lui. Il reste démontré, en tout cas, que le Baron de Beust n'est pas le seul auquel on puisse adresser le blâme de se laisser parfois entraîner par un zèle intempestif.

4102. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 8.)

Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

[Le Baron de Talleyrand accuse réception de deux copies : celle de la note d'Aali Pacha, du 26 décembre, et celle de la dépêche du Marquis de Moustier à Bourée, du 4 janvier.

La note d'Aali Pacha a été également communiquée, en copie, au Prince Gortchakoff par le Chargé d'Affaires de Turquie à Constantinople, Conéménos Bey. Le Prince Gortchakoff « s'est borné à répondre qu'il allait s'éclairer sur le plus ou moins de fondement de ces récriminations, en demandant au Cabinet d'Athènes ce qu'il avait à y répondre », et Conéménos Bey « n'a pu prendre cette réponse que pour une fin de non-recevoir ironique »; c'est ainsi qu'il l'a présentée à sa Cour. Les conversations qu'il a eues depuis avec quelques Agents supérieurs du Ministère des Affaires étrangères ne lui ont laissé aucun doute « sur l'attitude de plus en plus prononcée que le Gouvernement russe est décidé à observer dans les questions orientales ».]

J'ai parlé à Votre Excellence [1] des manifestations qui se

[1] Cf. Talleyrand, 2 janvier, n° 2.

préparaient en faveur des Crétois réfugiés en Grèce. Le bal organisé sous le patronage du Grand-Duc Nicolas a eu lieu, avec un éclat que relevait la présence de l'Empereur, de l'Impératrice et des membres de la Famille impériale. Je me suis abstenu d'y paraître, ainsi que l'Ambassadeur d'Angleterre, les Ministres de Suède, de Belgique et d'Italie[1]. La recette s'est élevée à 200,000 francs environ, qui ont été immédiatement envoyés au Ministre de Russie à Athènes[2], pour être remis au comité des dames grecques.

Une démonstration plus significative que les autres, et dont les résultats peuvent atteindre des proportions considérables, s'organise en ce moment à Moscou, sous les auspices du Métropolitain Philarète. Son Eminence, qui s'était d'abord adressée au Gouverneur général, a été autorisée par un télégramme de Saint-Pétersbourg à provoquer des quêtes et des souscriptions parmi le clergé et dans tous les couvents de la Russie : il sera largement répondu à l'appel de ce prélat octogénaire, que ses vertus ascétiques ont mis en grande vénération et qui jouit parmi les orthodoxes d'un immense crédit.

La presse russe accentue de plus en plus son langage. Si l'*Invalide* et la *Gazette de Moscou* se maintiennent encore dans les limites de la modération, il n'en est pas de même du *Journal de Saint-Pétersbourg* et de la *Moskwa*, récemment fondée par M. Aksakoff. Ces deux feuilles, dont l'une a des attaches au Palais et l'autre des relations intimes avec le Département des affaires étrangères, font entendre les plus violents réquisitoires contre la Turquie, ce qui ne laisse pas que d'augmenter les préoccupations.

[Les rapports des Consuls de Russie en Thessalie et en Épire représentent ces deux provinces comme étant en pleine insurrection.]

(1) Sir A. Buchanan, O.-M. de Björnstierna, Errembault de Dudzeele et comte de Launay.

(2) E. Novikoff.

4103. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN.
(Minute. Prusse, 361, n° 14.)

Paris, 23 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier remercie Benedetti de ses appréciations sur les affaires d'Orient[1], et lui envoie copie de deux dépêches qu'il a reçues l'une de Vienne et l'autre de Londres[2].]

4104. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN.
(Minute. Prusse, 361, n° 15.)

Paris, 23 janvier 1867.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints, à titre d'information et pour faire suite à ma précédente communication, divers extraits de la correspondance politique de notre Consul général à Francfort. Vous lirez avec intérêt les détails que donne M. Rothan sur les tendances du Cabinet de Berlin à rattacher les États du Sud de l'Allemagne à la Confédération du Nord[3], ainsi que sur la Convention militaire qui aurait été récemment conclue entre le Grand-Duché de Bade et la Prusse[4]. Si les renseignements que me transmet notre Consul général sont exacts, ces arrangements auraient pour conséquence de donner une extension extraordinaire au système militaire prussien sur notre frontière. Je signale à votre attention particulière les informations recueillies par M. Rothan. Je vous serai obligé de me dire ce que vous en aurez appris vous-même, et de me faire connaître si cet acte a été réellement conclu, et quelle est la portée que nous devrions y attribuer.

(1) Cf. Benedetti, confidentielle, 12 janvier.
(2) Probablement Gramont, 14 janvier, n° 11, et La Tour d'Auvergne 12 janvier.
(3) Cf. Rothan, 15 janvier, n° 6, et 18 janvier, n° 10.
(4) Cf. Rothan, 18 janvier, n° 11.

4105. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 238, n° 5.)

Paris, 23 janvier 1867.

J'ai reçu les télégrammes que vous m'avez adressés le 11 et le 13 de ce mois [1]; la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 5 [2] m'est également parvenue.

Les explications que vous a données le Prince Gortchakoff et les renseignements qui m'ont été transmis de Vienne ne prouvent pas que la discrétion à laquelle nous nous étions crus obligés ait été aussi scrupuleusement observée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg que par celui de l'Empereur, ni que les limites de l'accord déjà établi entre nous sur certains points aient été fidèlement retracées dans les communications faites aux autres Cours. Je constate cependant que le Vice-Chancelier, aussitôt que vous lui avez signalé le malentendu qui tendait à se produire, n'a pas hésité à reconnaître que notre définition des bases convenues était parfaitement exacte. Cet incident, au surplus, ne saurait arrêter le travail de rapprochement commencé, de part et d'autre, avec un égal désir de le mener à bonne fin, et j'en ai donné l'assurance à M. l'Ambassadeur de Russie.

Dans une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. le Baron de Budberg, nous avons examiné de nouveau [3] l'état de la question orientale. Je lui ai confié que j'en avais causé assez longtemps avec l'Empereur, et qu'il m'avait semblé que Sa Majesté ne se rendait pas bien compte de l'utilité qu'il y aurait à s'engager d'avance et réciproquement à prendre le principe de non-intervention pour règle de conduite. M. l'Ambassadeur de Russie m'a assuré que, en mettant cette idée en avant, le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait surtout en vue de prouver sa bonne foi et d'écarter les défiances que pouvaient soulever sa position géographique et les tendances qu'on lui attribuait. J'ai fait observer qu'un tel engagement n'était pas nécessaire pour augmenter notre confiance dans les inten-

(1) Il s'agit évidemment des deux télégrammes du 10 et du 12 janvier.

(2) Du 11 janvier.

(3) Cf. Moustier à Talleyrand, 19 janvier.

tions désintéressées que manifestait le Gouvernement de l'Empereur Alexandre. La Russie devait éviter de circonscrire son action dans un cercle dont, en dépit des résolutions les plus sincères, la force des choses pouvait un jour l'obliger à sortir. Nous ignorions nous-mêmes s'il ne surgirait pas, à un moment donné, tels événements, tels conflits douloureux, auxquels on ne saurait assister de sang-froid, et qui seraient favorisés par l'impunité même que notre abstention préméditée leur aurait assurée. Le Gouvernement russe ne saurait nier ni la valeur de ces considérations, ni la difficulté qu'on éprouverait à faire adopter par les autres Gouvernements ce principe de non-intervention. M. le Baron de Budberg en a paru frappé.

Passant aux autres questions, j'ai fait ressortir l'empressement que nous avons mis à entrer activement dans les vues suggérées par le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Nous n'avons rien négligé dès l'origine pour préparer le Gouvernement ottoman à des sacrifices qui pussent donner satisfaction aux vœux de la Serbie. Nous nous sommes mis d'accord sur ce point avec le Cabinet de Vienne, et nous croyons avoir réussi à associer à nos efforts le Gouvernement britannique. L'abandon de la citadelle de Belgrade et des forteresses occupées par les Turcs sur le territoire serbe n'est pas, il est vrai, formellement compris dans le programme que traçait la communication mise au mois de novembre dernier sous les yeux de l'Empereur et sous les miens[1]; je n'en regarde pas moins cette clause comme en faisant implicitement partie. J'ai en effet, antérieurement à cette communication, reçu de M. l'Ambassadeur de Russie des ouvertures qui attiraient plus spécialement mon attention sur cette question[2], et auxquelles j'avais répondu dans un sens favorable. Il est en tout cas évident que le travail de pacification auquel tendent les efforts communs de la Russie et de la France ne peut être utile si, en présence des satisfactions accordées aux Grecs, les Serbes n'en obtiennent aucune.

Quant à l'île de Crète, nous avons déjà, autant qu'il est en nous, préparé la Porte aux concessions que semblent exiger les événements, et, sur ce point encore, le Cabinet de Londres ne

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 24 décembre, n° 82.
[2] Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre, n° 77.

paraît pas éloigné de joindre ses conseils aux nôtres, sans engager davantage son action [1].

Toutefois, et je ne l'ai pas caché à M. le Baron de Budberg, plus nous examinons cette partie du plan indiqué par la Russie, plus il s'élève de doutes dans notre esprit. Si modeste qu'elle paraisse, relativement, une concession de cette nature ne pourrait être arrachée au Gouvernement ottoman qu'au prix d'efforts qui dépasseraient de beaucoup l'importance du résultat. Il serait infiniment difficile de trouver un gouvernement chrétien possédant à la fois la confiance de la Porte et celle des Candiotes et pouvant, avec une milice locale, comprimer les agitations du dedans et s'opposer aux excitations du dehors. Une telle solution, d'ailleurs, ne saurait satisfaire aux aspirations des Hellènes qui, mécontents et déçus, continueraient à réclamer leurs limites naturelles, et à mettre en danger l'Empire turc et le repos de l'Europe.

Si nous sommes frappés de la gravité de ces difficultés, dans l'hypothèse même où la Porte se conformerait à nos conseils, nous devons à plus forte raison nous préoccuper de la perspective d'une résistance absolue de la part du Sultan, et, bien que, pour ce cas, nous ayons réservé notre liberté d'appréciation, nous nous trouverions certainement en face de la nécessité de reculer, ou dans l'obligation d'en venir à une pression énergique dont la portée, la mesure, les conséquences n'ont pas encore été définies et peuvent dépasser toutes les prévisions. L'établissement d'un Gouvernement autonome en Crète est-il une solution digne d'aussi grands efforts?

Tels sont les doutes dont M. le Baron de Budberg, à qui je les ai soumis, n'a pu méconnaître la légitimité, et que vous pouvez exposer à M. le Prince Gortchakoff. Le Vice-Chancelier tomberait du reste dans une erreur regrettable, s'il entrevoyait sous ces observations la moindre velléité de lui opposer une fin de non-recevoir et de laisser les choses dans l'état déplorable où elles sont aujourd'hui. Nous croyons indispensable de résoudre, sans perdre de temps, les questions pendantes. Nous voulons les résoudre avec la Russie, et dans le sens indiqué par elle. Seulement, les deux Cours doivent apporter le plus grand soin à s'assurer qu'elles

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 12, 16 et 20 janvier.

s'engagent dans une voie vraiment pratique, comme à se convaincre qu'il ne s'en offre pas une meilleure pour arriver au même but. C'est ce que je dois rechercher encore avec l'Empereur, et je ne tarderai pas à vous mettre en mesure de faire connaître à M. le Prince Gortchakoff le résultat de ce dernier examen.

1106. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 238, n° 6.)

Paris, 23 janvier 1867.

Depuis plusieurs années, nos efforts ont tendu à maintenir dans l'Empire ottoman l'ordre et la paix, à calmer dans l'intérêt du Sultan comme dans celui de ses sujets toutes les agitations qui eussent pu amener de douloureuses collisions; nous avons favorisé tout ce qui pourrait contribuer à l'adoucissement des mœurs, au progrès de la civilisation, au développement de toutes les améliorations morales et matérielles. Nous avons donné à toutes les races chrétiennes sans exception des témoignages d'une égale et profonde sollicitude. Là où nous avons trouvé des populations jouissant d'une certaine autonomie, nous avons conseillé à la Turquie d'assurer à cette autonomie toute l'extension que la nature des choses pouvait comporter, et de faire toutes les concessions qui devaient d'une part lui concilier des sympathies durables, de l'autre simplifier l'administration si compliquée de cette grande Monarchie. Tels sont les principes élevés qui ont dirigé notre politique en Égypte, en Syrie, en Serbie, dans les Principautés danubiennes et dans le Montenegro. Dans le reste de l'Empire, le bien-être des populations ne pouvait reposer que sur une application de plus en plus sincère des principes d'uniformité administrative, ainsi que d'égalité de traitement et de charges pour tous les sujets du Sultan.

On ne saurait nier qu'il ne reste dans cet ordre d'idées immensément à faire; on ne peut toutefois soutenir que rien n'ait été fait. Dans ces dernières années, le Gouvernement ottoman a essayé avec une grande inexpérience, mais avec une certaine bonne volonté, d'introduire plus de régularité dans ses finances, plus de

douceur dans la perception des impôts. Il a opéré dans le système d'administration de ses provinces d'importantes modifications, trop récentes malheureusement pour avoir produit encore de grands résultats.

Mais on doit reconnaître, en résumé, que le Gouvernement ottoman a su bien mal profiter des quelques années de tranquillité dont il vient de jouir, et qu'il a procédé à toutes les réformes auxquelles son existence même était attachée avec une lenteur et un manque de résolution déplorables. On est obligé aujourd'hui de se demander si ses ressources financières et militaires et son personnel administratif ne sont pas trop au-dessous des nécessités auxquelles il doit faire face.

Les efforts considérables qu'il lui a fallu déployer pour rétablir un ordre fort contestable dans une seule île donnent la mesure de l'épuisement auquel de nouvelles luttes le conduiraient rapidement. La Russie s'en est préoccupée comme nous, et nous a conviés à chercher, de concert avec elle, des remèdes à cette situation. Nous avons mis le plus grand empressement à nous livrer à un échange d'idées dont le résultat a paru des deux côtés également satisfaisant.

Répudiant toute pensée d'intérêt personnel et d'agrandissement territorial, le Cabinet de Pétersbourg reconnaît en principe que les populations chrétiennes de l'Orient ne sont pas mûres pour une complète indépendance, et qu'un progrès graduel est préférable pour elles à toutes les solutions violentes. Il nous a suggéré l'idée de conseiller à la Porte l'abandon des forteresses de la Serbie.

Il nous a proposé, si l'on croyait ne pouvoir réunir l'île de Candie au Royaume de Grèce, d'y favoriser du moins l'établissement d'un État autonome et semi-indépendant. Ne pouvant méconnaître la modération de ces propositions, nous nous sommes efforcés de leur obtenir l'adhésion soit des autres Cabinets, soit de la Porte elle-même. Toutefois, je vous ai, en ce qui regarde la Crète, exposé dans une précédente dépêche(1) nos doutes sur la valeur de la combinaison indiquée par le Cabinet de Pétersbourg. J'ai insisté sur la difficulté matérielle d'organiser dans cette île un Gouvernement semi-indépendant, sur les efforts qu'il faudrait

(1) N° 5, du même jour.

faire pour y amener la Porte, efforts qui dépasseraient de beaucoup l'importance du résultat.

Si la Turquie veut conserver une vitalité suffisante, il faut qu'elle concentre ses forces au lieu de les disperser, il faut qu'elle sacrifie résolument des provinces dont la possession lui suscitera éternellement des dangers sans compensations. En donnant satisfaction aux Serbes et aux Grecs, elle assurera son repos, et pourra se livrer avec sécurité aux réformes et aux améliorations que ses sujets attendent.

Mais ce but ne saurait être atteint si cette satisfaction n'est pas complète. Après une mûre réflexion, l'Empereur m'ordonne de faire à la Russie la proposition d'agir à Constantinople dans le sens de l'abandon aux Serbes des forteresses de la Serbie, et de la constitution du Royaume de Grèce suivant ses frontières naturelles, qu'on a eu le tort de ne pas lui donner autrefois. L'île de Candie lui serait également annexée [1].

Nous ne nous dissimulons point l'étendue des sacrifices que nous imposons ainsi à la Turquie, et la nécessité absolue de lui assurer une sérieuse compensation. Nous ne doutons pas que le Cabinet de Pétersbourg, dans les vues duquel nous entrons si largement, ne s'entende avec nous pour offrir et garantir au Gouvernement ottoman toutes les conditions de sécurité et de vitalité qui lui sont indispensables. Notre intention, en effet, n'est pas de rouvrir la question d'Orient, mais de la fermer résolument, de concert avec la Russie.

Veuillez me faire connaître l'accueil que cette ouverture aura rencontré auprès du Prince Gortchakoff.

4107. ROTHAN, CONSUL GÉNÉRAL À FRANCFORT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Confidentielle. Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 13.)

Francfort, 23 janvier 1867.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

[Rothan communique au Marquis de Moustier le projet de réorganisation de l'armée bavaroise, «tel qu'il a été arrêté en Conseil

[1] Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 22 janvier.

des Ministres et tel qu'il doit être, après avoir reçu la sanction du Roi, soumis avant peu aux délibérations des Chambres».

Rothan analyse le projet, puis termine ainsi : «Après la lecture de ce document, il ne saurait plus rester de doute sur les intentions du Cabinet de Munich de transformer son armée sur le modèle de l'organisation prussienne. Ayant cédé sur ce point essentiel, il ne lui restera plus maintenant, pour donner satisfaction entière à la Cour de Prusse, qu'à suivre l'exemple du Grand-Duc de Bade, en signant la convention militaire qui lui est proposée.»]

4108. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 15.)

Vienne, 23 janvier 1867.
(Cabinet, 26 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Votre Excellence aura déjà reçu sans doute, lorsque lui parviendra la présente dépêche, le discours prononcé le 19 de ce mois par le Prince de Hohenlohe à l'ouverture des Chambres bavaroises [1].

Comme il était facile de le prévoir et comme je l'avais fait pressentir à Votre Excellence, le nouveau Ministre des Affaires étrangères du Roi Louis II n'a pas manqué de saisir la première occasion pour affirmer le principe qui dominera sa politique : la nécessité d'une alliance prussienne pour la Bavière.

Bien que, dans son programme, le Prince de Hohenlohe ne parle que d'une alliance prussienne pour le cas d'une guerre avec une Puissance *étrangère*, d'une organisation militaire devant faciliter l'action commune éventuelle des deux armées sous le commandement de la Prusse, et qu'il écarte en principe toute idée de faire entrer la Bavière dans la Confédération du Nord, il est impossible de nier que sa politique jette la Bavière dans les bras de la Prusse.

L'*Abendpost* de Vienne vient de publier un article que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence et qui, inspiré par le Baron de Beust, répond au discours du Prince de Hohenlohe.

«Le discours du Prince de Hohenlohe, dit l'*Abendpost*, ne con-

[1] Cf. des Méloizes, 20 janvier.

tient rien qui ne fût prévu par nous à l'avance. Ce n'est pas un fait nouveau que le désir de la Bavière de s'allier à la Prusse pour le cas d'une guerre, et nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet. Et comment pourrions-nous nous étonner de voir le Ministre des Affaires étrangères de Bavière adopter un programme qui est le résultat prévu du traité qui a mis fin à la dernière guerre? Cependant le Prince de Hohenlohe nous semble s'écarter un peu d'une juste appréciation des faits lorsqu'il cherche la justification de sa politique aussi bien dans la situation de l'Autriche que dans celle de la Bavière; il avait d'autant moins de motifs pour en agir ainsi, qu'à notre connaissance ni les Chambres bavaroises d'une part, ni le Gouvernement autrichien de l'autre, n'ont exprimé jusqu'ici le désir d'un rapprochement entre ces deux Puissances.»

Le passage de son discours où le Prince de Hohenlohe fait allusion à la situation intérieure de l'Autriche, où il déclare que, suivant lui, l'élément allemand s'y voit débordé tous les jours davantage par les autres nationalités qui composent cette Monarchie et sur lesquelles le Gouvernement cherche surtout à s'appuyer, donne lieu à une réponse assez vive de la part de l'*Abendpost*, qui y voit, au premier chef, une immixtion inopportune dans les affaires d'une Puissance voisine et une appréciation inexacte de sa situation. La feuille officielle déclare péremptoirement que le Gouvernement autrichien ne cherche à s'appuyer plus particulièrement sur aucune nationalité.

L'*Abendpost* termine enfin son article en remerciant avec ironie le Prince de Hohenlohe de l'intérêt qu'il témoigne à l'Autriche, et de vœux qu'il forme pour le succès de ses réformes intérieures.

4109. Le Marquis de Moustier au Comte de Gobineau, Ministre à Athènes. (Minute. Grèce, 92, n° 2[1].)

Paris, 25 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier a été heureux d'apprendre que le nouveau Cabinet grec[2] n'approuve pas les actes compromettants

[1] Cette dépêche a été publiée, avec quelques modifications de texte, dans les *Doc. diplom.*, 1867, p. 330, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 378.

[2] Le nouveau ministère avait été constitué le 30 décembre 1866. Il était

de celui qui l'a précédé, et ne cherchera pas la popularité dans une atttitude agressive à l'égard de la Turquie.

Il en voit une nouvelle preuve dans la détermination que les Ministres ont prise de rétablir à Paris la Légation hellénique et de la confier à un agent agréable au Gouvernement de l'Empereur[1].

C'est à regret que le Marquis de Moustier s'est vu forcé d'adresser des observations, d'ailleurs bienveillantes, au précédent Cabinet[2]. Il se félicite de pouvoir désormais donner libre cours aux sentiments d'amitié dont la France a donné tant de témoignages à la Grèce.]

4110. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Très confidentielle. Minute[3]. Turquie, 369, n° 10.)

[Paris,] 25 janvier 1867.

La situation de l'Orient est trop grave pour qu'un échange d'idée très sérieux n'eût pas lieu entre les Puissances européennes. Nous ne cessons à part nous, aussi bien qu'avec les divers Cabinets, d'examiner la question sous toutes ses faces. L'objet que nous nous proposons n'est pas d'assurer au Gouvernement turc un de ces repos factices qui lui permettent de végéter sans souvenir du passé, sans souci du lendemain : il faut qu'il sache vivre s'il ne veut pas mourir. Dans des circonstances aussi critiques, nous ne nous demandons pas ce que l'on pensera à Constantinople de nos solutions : l'important n'est pas qu'elles soient agréables, mais qu'elles soient efficaces, et qu'elles aient pour conséquence, comme elles ont pour but, de garantir au Gouvernement du Sul-

formé de MM. Koumoundouros, président du Conseil et ministre de l'Intérieur; Trikoupis, ministre des Affaires étrangères; Lombardos, ministre de la Justice; Kechagyas, ministre des Finances; Christopoulos, ministre de l'Instruction publique; Dém. Botzaris, ministre de la Guerre; Grivas, ministre de la Marine. — Gobineau parle des tendances du nouveau cabinet dans ses dépêches des 3 et 10 janvier; mais il les représente comme beaucoup plus douteuses que ne le dit ici Moustier.

(1) Cf. Moustier à Gobineau, télégramme, 19 janvier.

(2) Cf. Moustier à Gobineau, 14 décembre 1866.

(3) De la main de Moustier.

tan une ère nouvelle de tranquillité dont il profitera, je l'espère, mieux qu'il ne l'a fait pendant les années qui viennent de s'écouler.

Lisez les deux pièces[1] tout à fait confidentielles que je vous envoie pour votre information personnelle. Vous verrez dans quel ordre d'idées de mûres réflexions nous ont amenés à nous placer. Je ne tarderai pas à vous tracer la marche à suivre pour l'exécution du programme fruit de ces réflexions. Vous n'aurez d'ici là qu'à préparer prudemment le terrain, et qu'à me suggérer vos propres idées.

J'ai eu hier un entretien avec Djémil Pacha, et, sans lui rien dire de positif, j'ai essayé de le préparer à de douloureuses surprises. Je ne lui ai pas caché notamment que je considérais l'île de Crète comme inévitablement perdue pour la Turquie, quelque moyen qu'on employât pour la lui conserver; et il a dû entrevoir que là ne s'arrêteraient pas les sacrifices nécessaires que la Porte devrait faire pour s'assurer des garanties nouvelles de stabilité et de durée.

4111. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 11.)

Paris, 25 janvier 1867.

Vous étiez à Athènes lorsque le Cabinet anglais, ayant pris la résolution de renoncer au protectorat de la Grèce, confia à M. Elliot[2] la mission d'en informer le Gouvernement hellénique, et vous n'avez pas oublié qu'à ce moment l'Angleterre était d'avis que la Turquie ferait une chose utile et opportune si elle consentait à ce que la frontière du Royaume fût rectifiée du côté de la Macédoine et de l'Épire. Il peut être intéressant pour vous d'avoir entre les mains la dépêche que mon prédécesseur vous écrivait le 19 décembre 1862 afin de vous faire connaître le langage de M. Elliot à son passage à Paris. Je vous l'envoie ci-annexée, et

[1] Une seule pièce annexe a été conservée dans la correspondance de Turquie : c'est la dépêche de Moustier à Talleyrand du 23 janvier, n° 6. L'autre est évidemment la dépêche de Moustier au même, n° 5.

[2] Sir G.-H. Elliot était à ce moment secrétaire de légation à Athènes.

j'y joins un extrait de celle que vous adressiez vous-même à M. Drouyn de Lhuys, en date du 24 décembre 1862, pour lui rendre compte d'un entretien que vous aviez eu sur le même sujet avec l'Envoyé britannique. Ces souvenirs ont aujourd'hui leur valeur, et je n'ai pas besoin de vous indiquer l'usage que nous pourrons en faire dans l'échange d'idées que nous nous proposons d'ouvrir avec le Cabinet de Londres sur le programme auquel s'est arrêté le Gouvernement de l'Empereur.

4112. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 20.)

Berlin, 25 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Je ne saurais me dispenser de signaler à l'attention de Votre Excellence l'accueil que la presse de Berlin et notamment les journaux officieux [1] font au programme du nouveau Cabinet de Munich. Le Gouvernement prussien avait jusqu'à présent donné à entendre, toutes les fois qu'il avait eu l'occasion de s'expliquer à ce sujet, que la Confédération du Nord ne pouvait et ne devait nouer avec les États du Midi que des relations propres à lui garantir son entière liberté d'action. Le Mein, prétendait-on, partageait l'Allemagne en deux fractions que séparaient des intérêts divers. Depuis quelque temps, ce langage a fait place à d'autres dispositions, et le récent discours prononcé par le Prince de Hohenlohe y a complètement converti les organes du Cabinet de Berlin.

La *Correspondance provinciale*, feuille autographiée dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal notoirement officieux, se font particulièrement remarquer par leur empressement à applaudir aux tendances qui se manifestent à Munich, et par le soin qu'elles mettent à démontrer à leurs lecteurs que rien ne saurait s'opposer à des arrangements qui réuniraient les forces et solidariseraient les

[1] Cf. des Méloizes, 11 et 20 janvier.

intérêts de tous les États germaniques. «Le rapprochement entre l'Allemagne du Nord et celle du Sud, dit la *Correspondance provinciale* dans son dernier numéro, tend à s'effectuer plus promptement qu'on n'osait l'espérer naguère. La déclaration faite par le Président du Ministère bavarois est un gage que les patriotes du Midi joindront leurs efforts à ceux du Gouvernement prussien et de toute l'Allemagne septentrionale pour préparer par un accord, comme le prévoit du reste le Traité de Prague, l'essor national de notre commune patrie allemande.» Ces quelques lignes sont insérées dans la forme qu'on donne habituellement aux publications dont le Cabinet assume la responsabilité.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* est plus explicite, et contenait avant-hier un long article dont l'objet était d'établir que la ligne du Mein est une *fiction* imaginée dans un moment où il importait de tenir compte de certaines susceptibilités, et qu'il dépend uniquement des États du Sud de la franchir pour s'unir au Nord de l'Allemagne. L'article IV du traité de Prague[1], dit-elle, leur reconnaît la faculté de se constituer fédérativement entre eux, mais ne leur en impose pas l'obligation; l'indépendance internationale qu'il leur garantit leur assure également le droit d'y renoncer; et, trouvant que le Prince de Hohenlohe conserve des scrupules sans fondement, la feuille du Cabinet prussien lui notifie que les négociateurs du Traité de paix n'ont entendu mettre aucun obstacle à l'entier accomplissement des vœux du peuple allemand. La *Gazette* applaudit du reste sans réserve à la réorganisation de l'armée bavaroise[2] comme devant, dans tous les cas, faciliter une alliance militaire avec la Prusse, et elle termine en se persuadant que personne, *à l'exception des vieux partis en France*, ne saurait désavouer son interprétation du traité de Prague.

Ce langage est une nouveauté que les journaux officieux ne se permettraient pas s'ils n'y étaient autorisés; il convient d'autant plus de le noter qu'ils combattaient naguère, contre les journaux de l'opposition démocratique, le rapprochement qu'ils recommandent aujourd'hui. Faut-il en déduire que telles ont toujours été les opinions du Cabinet prussien, et qu'il en est venu à

[1] Cf. t. XI, Appendice, p. 395.

[2] Cf. Rothan, 20 janvier; des Méloizes, 22 janvier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

penser qu'il n'est désormais plus tenu de dissimuler ses véritables desseins, ni de ménager plus longtemps les Puissances qui pourraient en témoigner quelque mécontentement? Je ne saurais le dire, mais j'incline à croire qu'il est prêt à se concerter, soit avec la Bavière isolément, soit, au moyen d'un arrangement commun, avec tous les États du Midi, pour conclure une convention militaire qui lui assurerait en cas de guerre le concours, sinon la libre disposition, de toutes les forces de l'Allemagne méridionale. J'ai eu l'honneur de vous mander que, suivant quelques personnes généralement bien informées, le Prince Guillaume de Bade, dont je vous ai signalé la présence à Berlin, était chargé d'y négocier une convention militaire[1]. Il m'a été totalement impossible d'obtenir à cet égard des informations exactes; mais les appréciations auxquelles se livrent depuis quelques jours les journaux dévoués au Gouvernement prussien rendent au moins vraisemblables des pourparlers dont on attendrait des résultats auxquels on désire dès à présent préparer l'opinion publique et plus particulièrement les Puissances étrangères. A supposer qu'il répugne aux Princes et aux Gouvernement du Sud de partager le sort que la Prusse fait à ceux du Nord en leur imposant son projet d'association fédérale, il est, à certains égards, de leur intérêt de s'unir militairement à elle. Leur sécurité, plus encore que l'indépendance des Etats qu'ils gouvernent, reposait jusqu'à présent sur l'ancienne Constitution de l'Allemagne; cette garantie leur fait désormais défaut, et, placés entre deux dangers, l'ambition du Cabinet de Berlin et les tendances unitaires du parti libéral très redoutable dans le Midi, ils espèrent peut-être conjurer l'un par l'autre en concluant un accord qui leur permet de constituer leur armement sur une base plus large avec l'approbation du sentiment public, et de pouvoir compter sur le concours matériel d'une grande Puissance dans toutes les éventualités. Ils comprennent assurément qu'ils se lient à la Prusse dans des conditions inégales, mais ce péril ne serait pas moins réel s'ils conservaient une position isolée qui les livrerait aux hasards d'un conflit entre deux grandes Puissances, et ils peuvent se persuader d'autre part que le Gouvernement prussien, satisfait des avantages

[1] Cf. Benedetti, 12 janvier, et Rothan, 18 janvier, n° 11.

que lui garantiraient leurs engagements, sera porté à respecter leur existence et à la défendre contre toute tentative révolutionnaire. C'est en ce sens que l'on doit, si je ne me trompe, comprendre les motifs que le Prince de Hohenlohe a invoqués pour justifier la politique du nouveau Cabinet bavarois, et je n'ai pas besoin d'ajouter que si à Berlin on n'a pas pris soin de les provoquer, on sera certainement disposé à accueillir favorablement des ouvertures de cette nature. Le nouveau langage des organes habituels du Cabinet ne permet plus aucun doute à ce sujet, et autorise même les conjectures dont je crois opportun d'entretenir Votre Excellence. Il n'y aurait donc pas lieu d'être surpris si l'on apprenait que les États du Nord et ceux du Midi ont fondé leur Union par un arrangement militaire.

Dans ce cas, ce serait certainement la constitution militaire de la Prusse qui deviendrait celle de l'Allemagne tout entière. Les armées de tous les États recevraient le développement qui a été donné aux forces prussiennes, et le chef de la dynastie des Hohenzollern en serait, assurément, l'unique commandant en temps de guerre. Je laisse à l'Attaché militaire de l'Ambassade, M. le Colonel Stoffel, le soin d'instruire le Gouvernement de l'Empereur de tout ce qui concerne la mission qu'il remplit à Berlin. Je ne puis cependant m'abstenir de rappeler qu'avec une population de dix-neuf millions d'habitants la Prusse, durant la dernière guerre, a mis sous les armes 650,000 hommes environ, et d'en conclure que, dans l'éventualité que je prévois, tous les États allemands réunis, comptant trente-huit millions de sujets, posséderaient une armée deux fois ausi forte dès que le système prussien aurait été entièrement appliqué dans le Midi comme dans le Nord. Les détails que j'ai eu l'honneur de vous transmettre sur les clauses de la Constitution fédérale qui s'élabore à Berlin[1] et sur l'activité que le Gouvernement prussien déploie pour donner à sa propre armée tout le développement qu'elle comporte depuis les récentes annexions vous auront démontré qu'il attache le plus grand prix à reconstituer promptement son état militaire de la manière à la fois la plus large et la plus solide. Il m'est revenu que, ne se contentant pas d'augmenter son matériel de guerre, il songe à en approvi-

[1] Cf. Benedetti, 20 décembre 1866, n° 281.

sionner suffisamment ses arsenaux pour pouvoir au besoin en fournir aux autres États allemands; la situation de ses finances et les ressources que les Chambres ont mises à sa disposition lui laissent à cet égard une latitude dont l'entourage militaire du Roi voudra assurément tirer le meilleur parti. Puisant sa force dans ses succès, il ne se laisse arrêter ni par l'opposition du parti libéral, ni par les difficultés que ses alliés rencontrent à lui obéir, et je crois remplir un devoir essentiel en éveillant la sollicitude du Gouvernement de l'Empereur sur cet état de choses.

4113. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 19[1].)

Londres, 25 janvier 1867.
(Cabinet, 26 janvier; Dir. pol., 2 février.)

Je viens de voir Lord Stanley. Je l'ai trouvé un peu ému d'un entretien que Votre Excellence aurait eu avec M. Fane et dans lequel elle aurait donné à entendre que l'annexion de la Crète et de la Thessalie à la Grèce serait peut-être, dans la situation donnée, le seul moyen de préserver l'Empire ottoman d'une crise plus générale[2].

J'ai dit à Lord Stanley que je n'avais encore reçu aucune communication de cette nature; mais que je n'étais pas personnellement éloigné de considérer les combinaisons que nous recommandions en ce moment à Constantinople comme insuffisantes, et que j'avais peine à croire que nous ne fussions pas amenés, les uns et les autres, à suggérer tôt ou tard, dans l'intérêt même de la Turquie, des remèdes plus radicaux. Lord Stanley m'a répondu que la Porte ne consentirait certainement pas à abandonner la Crète et la Thessalie, et que dès lors il serait préférable, suivant lui, de ne pas donner un conseil qu'on savait d'avance devoir être repoussé. Il a ajouté que nous venions de recommander à Constantinople des propositions sur lesquelles nous nous étions mis d'accord, et

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.»

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, n° 6, et à Bourée, 25 janvier, n° 10.

qu'il lui semblait que nous devions, en tout cas, attendre de connaître l'accueil qui y serait fait, avant de songer à d'autres combinaisons. Enfin, faisant allusion aux dépêches qu'il adresse à Lord Lyons, et que M. Fane vous a communiquées mercredi, il a exprimé de nouveau l'opinion que, dans une question qui touchait à son administration intérieure, le Gouvernement ottoman était le meilleur juge de la mesure des concessions qu'il pouvait faire, et que pour cette raison il avait cru préférable, tout en conseillant à la Porte l'établissement d'une autonomie locale en Crète, de ne pas préciser sous quelle forme cette combinaison pouvait être réalisée.

4114. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Wurtemberg, 87, n° 3.)

Stuttgart, 25 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Dans une précédente dépêche, j'avais annoncé à Votre Excellence qu'un traité ou convention avait été conclu entre le Gouvernement prussien d'une part, la Bavière, le Wurtemberg et Bade d'autre part, au sujet des fortifications d'Ulm et de Rastadt[1]. Ce traité ou convention stipule que les trois États du Sud payeront pour l'entretien de ces deux forteresses la même somme qu'ils étaient tenus de fournir sous le régime de la Confédération germanique, et que la Prusse, se mettant en lieu et place de cet ancien pouvoir, s'engage à couvrir le surplus des dépenses. Je suis parfaitement certain de ces détails; mais, ce qui me ferait croire qu'il y a dans ce traité des articles qui, aux yeux des contractants, pourraient nous inspirer quelque méfiance, tels que le droit d'occupation, ou même le commandement des armées du Sud, déjà stipulé en faveur de la Prusse, c'est que M. Varnbüler, auquel j'ai parlé de ce traité comme d'un bruit vague que j'avais recueilli, en a non seulement nié formellement l'existence, mais encore m'a affirmé qu'il n'y avait eu aucun pourparler à ce sujet : et pourtant, je le répète, je puis affirmer l'exactitude de mes renseignements.

(1) Cf. Damrémont, 3 et 16 janvier; Benedetti, 16 janvier; Cadore, 16 janvier; des Méloizes, 22 janvier; et ci-dessus, p. 161, note 2.

4115. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 361, n° 21.)

Berlin, 26 janvier 1867.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol. 29 janvier.)

La dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire sous le n° 20 (1) était expédiée quand j'ai reçu celle que Votre Excellence a bien voulu m'expédier le 23 de décembre (2) pour me donner communication de plusieurs rapports de notre Consul général à Francfort. Devant les informations qui vous ont été transmises par M. Rothan, j'ai jugé convenable de voir M. de Bismarck et de tâcher d'en obtenir des éclaircissements exacts. J'ai donc entretenu le Président du Conseil des différents bruits que j'avais recueillis, ainsi que des explications présentées par le Prince de Hohenlohe aux Chambres bavaroises, et des articles qui ont paru dans les journaux officieux de Berlin.

M. de Bismarck m'a répondu que le Gouvernement du Roi avait en effet reçu de Bade des ouvertures tendant à conclure une convention militaire, mais qu'il les avait déclinées (3). Il ne m'a nullement assuré qu'il fût dans l'intention de s'interdire tout accord avec l'Allemagne méridionale; il m'a donné à entendre au contraire que, ainsi que le prévoit l'article IV du traité de Prague, il y aura lieu de combiner une entente entre la Confédération du Nord et les États du Sud; la Prusse ne saurait, au dire du Premier Ministre, entrer en arrangements séparés avec chacun de ces États, et il leur a recommandé de s'entendre entre eux, en suggérant notamment aux Cours de Stuttgart et de Carlsruhe de se mettre en rapports avec le Cabinet de Munich. Le Président du Conseil n'a pas nommé la Hesse grand-ducale; il attend peut-être, pour faire parvenir le même conseil à Darmstadt, que le Grand-

(1) Du 25 janvier.

(2) Erreur évidente pour : janvier. C'est la dépêche de Moustier n° 15.

(3) Sur la convention militaire entre la Prusse et le Grand-Duché de Bade, cf. Rothan, 18 janvier, n° 11. — Il faut rappeler que, dès le 17 août 1866, le traité secret d'alliance conclu à Berlin entre la Prusse et le Grand-Duché de Bade mettait, en cas de guerre, toutes les troupes badoises sous le commandement supérieur du roi de Prusse.

Duc ait donné un successeur à M de Dalwigk. J'ai répliqué que les explications qu'il voulait bien me donner me semblaient indiquer que, quand le Midi se sera concerté sur l'organisation de ses armées, la Prusse jugera le moment venu d'intervenir au nom de la Confédération et de constituer l'union militaire de toute l'Allemagne. Le Président du Conseil m'a fait une réponse évasive; je l'ai interprétée dans un sens affirmatif, et il ne m'a pas désavoué. Je suis entré alors dans quelques détails pour démontrer que l'on donnerait aux armements une extension formidable et propre à inspirer des inquiétudes aux autres Puissances. M. de Bismarck a contesté l'exactitude de mes chiffres quand j'ai voulu établir qu'on disposerait d'une armée *active* de plus de huit cent mille hommes, en y comprenant les réserves, et sans tenir compte ni du premier ni du second ban de la Landwehr; mais il n'a relevé aucune de mes autres observations. Ainsi, suivant M. de Bismarck, et j'incline à croire qu'il ne m'a rien caché d'essentiel, la Prusse n'aurait pris aucun arrangement avec le Grand-Duché de Bade, mais elle s'emploie à faciliter un accord, ou plutôt à constituer entre les États du Midi une organisation militaire conforme à la sienne, en se réservant de conclure ultérieurement avec ces États, et au nom de la Confédération du Nord, une convention qui, en réalité, mettra à sa disposition, éventuellement, toutes les forces de l'Allemagne entière. Il y aura deux armées, celle du Nord, qui sera placée en tout temps sous le commandement du Roi de Prusse, et celle du Midi qui passera également sous ses ordres en cas de guerre. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette convention sera calquée sur les clauses que la Prusse a insérées dans la Constitution fédérale, et Votre Excellence sait que les pouvoirs qu'elle confère au Roi sont à la fois absolus et illimités. Ces arrangements seront pris vraisemblablement après la constitution de la Confédération du Nord; on tient sans doute à y faire participer le Parlement, on obtiendrait ainsi le concours de la Représentation nationale allemande, et peut-être songe-t-on à lui en laisser l'initiative. En procédant de cette manière, ce ne sera pas la Prusse, mais bien la Confédération du Nord qui aura établi avec le Sud une union qu'on présentera comme ayant été prévue et autorisée par le traité de Prague, et on pourra prétendre qu'on n'a porté aucune atteinte

à l'*existence internationale indépendante* des États du Midi. Tout ceci ne m'a pas été dit par M. de Bismarck, mais ressortait évidemment de son langage.

Les informations que vous a transmises notre Consul général à Francfort, pour être erronées sur les détails, sont, par conséquent (*sic*), exactes quant aux résultats, et je ne me méprenais pas moi-même en vous signalant, dès à présent, la gravité des combinaisons qui se méditent.

4116. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Orig. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Berlin, 26 janvier 1867.

Le dernier courrier m'a apporté votre lettre du 22 de ce mois[1]. Surpris d'apprendre que le Général de Moltke revenait sur sa première opinion au sujet de la forteresse de Luxembourg et n'en ayant rien su par M. de Bismarck[2], j'ai été trouver le Président du Conseil, qui m'a confirmé les renseignements que M. de Goltz vous a donnés à cet égard. Il a, toutefois, ajouté que le Chef d'État-Major général n'avait pas, jusqu'à présent, soumis son avis au Roi, et qu'il espérait encore qu'il le formulerait dans un sens favorable à nos arrangements projetés, M. de Bismarck prétend avoir besoin que ses conclusions soient absolues; le Général de Moltke lui répond qu'il ne peut déclarer qu'une forteresse placée en avant des frontières prussiennes est sans valeur pour en assurer la défense, et il serait uniquement disposé à reconnaître que les charges en excéderaient les avantages. Quoi qu'il en soit, il est constant que l'affaire en est là. M. de Bismarck semble compter sur l'avis qui sera exprimé par le chef du génie, dont les appréciations devraient établir que la place ne peut être utilement conservée que si on y ajoute de nouveaux travaux, ce qui en rendrait l'occupation encore plus onéreuse.

J'ai rappelé à M. de Bismarck qu'il m'avait autorisé à vous mander qu'on ne ferait pas du démantèlement de la forteresse une

(1) Sans doute une lettre particulière, qui ne nous est pas parvenue.
(2) Cf. Benedetti, particulières, 11 et 17 janvier.

condition de notre entente sur ce point[1]; il a évité, je dois le dire, de me donner une explication précise, mais il n'a rien retiré cependant de ce qu'il m'avait dit dans nos entretiens antérieurs. Il m'a donné à entendre que, pour sa part, il n'élèvera pas cette difficulté, mais qu'il devait compter avec les militaires et avec le Roi. M. de Goltz a été évidemment chargé de vous *pressentir*, et, puisque vous m'invitez à vous dire mon sentiment, je ne vous cacherai pas qu'il convient, à mon sens, de ne laisser subsister aucun doute sur les intentions de l'Empereur à cet égard. Il vaut mieux que M. de Bismarck sache dès à présent que nous n'admettrons pas une pareille prétention; s'il en est convaincu, il se conduira en conséquence, tandis que, s'il présume qu'en insistant il nous la ferait accueillir, il peut s'y engager avec le Roi, et, dans ce cas, il y mettra plus d'obstination que le Souverain lui-même. Je n'aperçois aucun moyen de tourner cette difficulté, et c'est, je crois, l'aggraver que d'attendre un autre moment pour s'en expliquer. M. de Bismarck ne choisit pas toujours ses expédients, et ne recule que devant une résolution bien arrêtée. Si nous gardons le silence, il se persuadera que nous n'opposerons pas une résistance invincible, et peut-être même qu'il a notre acquiescement tacite. Il me semble donc préférable de déclarer que nous ne pouvons entrer à Luxembourg pour en détruire les fortifications, et, s'il est sincère dans ses intentions, il ne s'en laissera pas détourner par cet incident. Nous ne devons pas perdre de vue que, s'il est disposé à nous laisser acquérir le Grand-Duché, c'est qu'il estime un pareil arrangement utile à ses projets.

J'ai cru pouvoir dire au Président du Conseil que vous n'étiez pas éloigné d'envisager comme lui les conditions auxquelles il pourrait être donné suite au traité d'alliance; je lui ai fait, toutefois, remarquer que, pour en arrêter les termes et remanier notre premier projet, il est avant tout essentiel que l'on soit, de part et d'autre, résolu à mener ces négociations à bonne fin. J'ai ajouté qu'il me trouverait prêt à chercher avec lui une nouvelle rédaction dès que les dispositions du Roi l'autoriseraient à croire que le moment en est venu. Comme vous voyez, je n'ai rien engagé, et, pour le fond autant que pour la forme, je réserve

[1] Cf. Benedetti, particulière, 11 janvier.

l'entière liberté des résolutions ultérieures de l'Empereur, en attendant les ordres que vous aurez à me donner.

M. de Bismarck m'a paru satisfait d'apprendre que nous consentirions à réduire l'étendue des engagements de la Prusse[1], et il s'est exprimé dans des termes qui me feraient désirer de pouvoir y ajouter une foi entière.

Il a reconnu spontanément que la France ne saurait tolérer les remaniements de toute nature qui s'opèrent en Allemagne s'il ne lui est offert aucune garantie; il sait qu'en Autriche on se persuade chaque jour davantage de la nécessité de réparer les revers de la dernière campagne, et qu'en s'y préparant on ne néglige rien pour se ménager notre concours. C'est ce qu'il représente au Roi en toute occasion; mais, pour le déterminer à prendre un parti, il faut plus que des indications et des conjectures, il faudrait un incident, une circonstance grave. « Pourquoi, m'a-t-il dit, mettez-vous un si grand soin à éteindre le feu qui menace de s'allumer en Orient? Nous pourrions nous y chauffer ensemble. Vous n'avez pas plus que nous d'intérêts directs ou immédiats en Orient, et, si les choses se compliquaient de ce côté, il faudrait bien nous entendre[2]. » Je vous donne ce propos pour ce qu'il vaut; il m'a été tenu pour me témoigner du désir de trouver une occasion d'amener le Roi à s'engager avec nous. Mais M. de Bismarck est un homme d'État qui ne perd jamais de vue l'objet de tous ses calculs, et cet objet, en ce moment, c'est de fonder la puissance de la Prusse en Allemagne. En considérant les complications qui peuvent éclater dans le Levant comme une circonstance propice à ses desseins, était-il plus convaincu de pouvoir en profiter librement pour consolider son œuvre, pendant que les autres Puissances seraient occupées du démembrement de la Turquie, que désireux d'y trouver une occasion opportune pour prendre avec nous des arrangements de nature à rapprocher et à satisfaire les deux pays? Je ne voudrais assurément rien garantir, et, puisque M. de Bismarck n'est en situation, quant à présent, de contracter aucun engagement, nous ne pouvons prendre conseil que de la

[1] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 16 janvier.

[2] Cf. Benedetti, 17 janvier. — Le propos a été rapporté par Rothan, *L'Affaire du Luxembourg*, p. 130.

défiance que doivent nous inspirer son ambition et l'activité qu'il déploie pour la satisfaire. N'oublions pas que, pendant qu'il me tient le langage que je vous rapporte, et que M. de Goltz vous offre la neutralité de la Prusse et vous promet même sa médiation armée en cas de guerre contre l'Angleterre, on redouble d'efforts à Berlin pour se mettre politiquement et militairement en état de faire face à toutes les éventualités [1]. L'union militaire qu'on poursuit entre le Nord et le Midi de l'Allemagne est un fait grave, et vous examinerez s'il ne serait pas opportun d'en faire l'objet de quelques observations; si l'Empereur jugeait prématuré de m'en charger, vous pourriez les présenter à M. de Goltz, en choisissant la forme qui vous paraîtrait la plus convenable, et en lui représentant qu'il ne se fait rien avec nous, pendant qu'en Allemagne les choses marchent d'un pas et arrivent à des résultats dont il nous est impossible de ne pas nous inquiéter. Il est, dans tous les cas, essentiel qu'on sache que nous nous mettons en mesure d'y regarder au besoin; les Prussiens, souvenons-nous en, ne comptent qu'avec les puissants.

Je reviens à votre lettre. Vous me dites que l'Empereur n'est pas convaincu de l'avantage que nous aurions à stipuler sous la forme d'un traité notre accord avec la Prusse, et que Sa Majesté serait disposée à préférer un échange de notes. Le second de ces deux modes, ne faisant pas intervenir les Souverains, offre évidemment moins de garanties; mais les sûretés, en pareil cas, sont toujours proportionnées aux engagements, et la question revient par conséquent à savoir dans quelle mesure l'Empereur désire se lier. Je me permettrai toutefois de faire observer qu'une fois en possession du Luxembourg, nous sommes sur le chemin qui conduit à Bruxelles; ni l'opinion publique, ni les Gouvernements ne s'y méprendront, et, avec la neutralité de la Prusse solidement garantie, nous y arriverions plus sûrement que si elle ne nous avait donné que des gages incertains. La Belgique peut ainsi être unie à la France sans qu'il soit besoin de tirer l'épée. En cherchant à l'obtenir avec le concours d'autres Puissances, celui de l'Autriche par exemple, et contre le gré de l'Allemagne, nous

[1] Cette phrase est citée, non sans quelques modifications, par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 138); il la rapporte, inexactement, à une dépêche du 18 février.

avons chance certainement de reculer nos frontières plus loin encore, mais ce ne sera pas sans combattre, et, à mes yeux, les frontières naturelles ne sont plus de notre temps une nécessité absolue : les véritables sont celles qui sont ou peuvent devenir des frontières nationales [1].

Quant à la combinaison qui nous aurait conduits à demander notre admission dans la Confédération du Nord pour le Luxembourg, elle aurait eu pour première conséquence de poser entre la Prusse et nous une question fort grave. Ne pouvant nous accepter parmi ses associés, la Prusse, en effet, n'aurait eu qu'à se retirer, ou à déclarer que, son droit de garnison survivant à la cession qui nous serait faite du Luxembourg, elle entend l'exercer, alternative dans laquelle le maintien de nos relations avec la Prusse se trouverait également menacé.

Il me reste à vous communiquer une confidence que M. de Bismarck m'a faite à votre intention. A propos de la Belgique, il m'a incidemment appris que le Prince de Hohenzollern, désirant conclure le mariage de la Princesse sa fille avec le Comte de Flandre, était venu lui demander son concours. Le Président du Conseil lui aurait demandé, à son tour, s'il avait confiance dans la stabilité de la Monarchie belge. Le Prince aurait répondu qu'il ne se préoccupait pas de l'avenir de sa fille à ce point de vue, le Comte de Flandre ayant hérité du Roi son père d'une fortune qui leur garantirait la plus entière indépendance. Après ce Prince, il ne verrait, au surplus, que le Prince Humbert d'Italie auquel il pourrait unir sa fille; mais la Princesse mère de Hohenzollern dans sa ferveur religieuse, ne voudrait jamais y consentir. Ce que M. de Bismarck tenait surtout à vous faire savoir, c'est que ce mariage, s'il a lieu, ne constituera pas un lien nouveau ni une solidarité quelconque entre Berlin et Bruxelles.

[1] Tout ce développement de la dépêche de Benedetti est résumé par Rothan et par Émile Ollivier, en deux phrases qui le simplifient à l'excès. «Une fois à Luxembourg, lui fait écrire ROTHAN (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 138), nous serons sur le chemin de Bruxelles, et il vaut mieux y aller avec la neutralité de la Prusse que nous exposer à combattre en nous alliant avec l'Autriche.» Émile OLLIVIER (t. IX, p. 168-169) présente ainsi l'opinion de Benedetti : «Une fois à Luxembourg, nous serons sur le chemin de Bruxelles; nous y arriverons plus vite en passant par là.» L'un et l'autre datent inexactement la dépêche, qu'Émile Ollivier place au 7 janvier, et Rothan au 18 février 1866.

4117. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 17.)

Paris, 28 janvier 1867.

Dans votre dépêche du 16 de ce mois, vous m'avez fait part des renseignements que vous aviez recueillis sur la nature des arrangements intervenus entre la Prusse et les États du Midi de l'Allemagne relativement aux anciennes forteresses fédérales d'Ulm et de Rastadt. En même temps que je vous donnais connaissance des informations qui m'avaient été transmises à ce sujet par M. le Comte de Damrémont[1], j'avais invité les Ministres de l'Empereur à Munich et à Carlsruhe à rechercher également quelle pouvait être la portée réelle de la convention conclue entre le Cabinet de Berlin et les Cours du Midi.

J'ai reçu depuis les réponses de M. le Vicomte des Méloizes et de M. le Marquis de Cadore. Ainsi que vous le verrez par les extraits ci-joints de leur correspondance[2], leurs appréciations concordent avec les vôtres, et ils inclinent à croire que les négociations qui se poursuivent actuellement n'ont en vue que l'entretien provisoire des forteresses[3].

4118. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 18.)

Paris, 28 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse à Benedetti les copies d'une dépêche de Rothan sur la réorganisation projetée de l'armée bavaroise[4] et d'une dépêche du Comte de Damrémont sur les négociations engagées entre les Cabinets de Munich et de Stuttgart[5].]

[1] Cf. Damrémont, 16 janvier.
[2] Cf. Cadore, 16 janvier, et des Méloizes, 22 janvier.
[3] Cf. p. 161, note 2.
[4] Cf. Rothan, 23 janvier.
[5] Cf. Damrémont, 16 janvier.

4119. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Particulière. Extrait. Mémoires et documents, Allemagne, 171.)

Francfort, 28 janvier 1867.

....

Vous trouverez dans ma correspondance de ce jour[1] une rectification qui n'est pas sans importance. On nie à Carlsruhe et à Berlin la signature de la convention badoise que je vous ai signalée[2] sur la foi de renseignements autrichiens confirmés par des informations prussiennes. Mais ces dénégations, qui portent sur le fait de la signature différée pour le moment, ne sauraient atteindre l'accord intervenu entre les deux Cours, libellé et moralement ratifié. Je ne regrette pas, en tout cas, l'éveil un peu prématuré que je vous ai donné. Nos interpellations, si vous avez jugé à propos d'en faire, auront donné à réfléchir, et j'estime qu'elles exerceront sur les conférences de Stuttgart[3] une salutaire influence. Malheureusement, tout cela n'arrêtera pas le cours forcé des choses. Tout en évitant de nous blesser dans la forme, on n'en continuera pas moins à s'organiser, et, survienne une défaillance dans notre politique, une régence, par exemple, et l'Empire germanique se fera, sans qu'il nous soit possible de l'empêcher.

Pour l'heure, les sentiments craintifs ont repris le dessus à Berlin. On commence à saisir la portée de nos réformes constitutionnelles[4], et l'on s'en inquiète. L'Allemagne les comprendra à son tour, et ce ne sera pas à la satisfaction du parti militaire et fédéral de la Prusse. Ces appréciations ont cours dans l'entourage immédiat de M. de Patow[5], et, en ce qui me concerne, je les tiens pour fondées. Mais, est-il vrai, comme on me l'affirme également, que M. de Bismarck, ennuyé de son Parlement du Nord, bien qu'il ne veuille lui prêter qu'un caractère consultatif, et pré-

[1] Cf. Rothan, 29 janvier.

[2] Cf. Rothan, confidentielle, 18 janvier, n° 11.

[3] Les conférences de Stuttgart devaient commencer le 3 février. Cf. des Méloizes, 22 janvier, et p. 161, note 2.

[4] Allusion à la lettre impériale du 19 janvier 1867, et aux réformes qu'elle annonçait.

[5] Gouverneur général de Francfort.

occupé des manifestations qui ne manqueront pas de se produire dans les Chambres françaises contre les envahissements de la Prusse, comprenne de plus en plus la nécessité de nous offrir des compensations? C'est ce que je ne me permettrai pas de garantir.

Je me permets de vous recommander une correspondance parisienne de la *Gazette de Cologne*. Elle a la prétention de traduire les impressions du Ministre des Affaires étrangères sur la politique allemande; elle dit aussi que vous n'auriez pas été frappé du discours du Prince de Hohenlohe[1], le programme qu'il avait soumis au Roi Louis vous étant déjà connu. Je vous livre l'article sans y ajouter d'autres commentaires.

. . . .

4120. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 369.)

Péra, 29 janvier 1867, 9h 50 soir.
(Reçu, le 30 janvier, à 5h matin.)

Il n'a pas dépendu de moi de détruire mon œuvre[2]. Aali Pacha répond demain au Prince de Serbie pour l'informer que la décision de la Porte est favorable à ses vœux, et pour l'inviter à venir en personne à Constantinople traiter les questions de détail.

Ceci est très confidentiel; je crois être le seul informé.

4121. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 14[3].)

Francfort, 29 janvier 1867.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

Je crois savoir que les Représentants de la Prusse à l'extérieur, et M. le Comte de Goltz tout particulièrement, auraient reçu l'ordre d'opposer des dénégations formelles à l'existence d'une

(1) Cf. des Méloizes, 20 janvier.
(2) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 22 janvier.
(3) En tête, note au crayon : «Communiquer à Berlin.»

convention militaire secrète qui aurait été conclue le 16 de ce mois entre le Gouvernement badois et le Gouvernement prussien [1].

Ces dénégations méritent une confiance relative, et voici comment :

L'acte dressé le 16 janvier à Carlsruhe par les Ministres badois avec l'assentiment du Souverain et approuvé dans son entier à Berlin n'aurait pas en effet reçu la sanction définitive du Grand-Duc, bien qu'il l'ait ratifié moralement. S. A. Royale, avant de lui donner force obligatoire par l'apposition de sa signature, aurait exprimé le désir d'attendre le résultat des négociations ouvertes avec les trois Cours du Midi [2], afin de pouvoir se présenter aux Conférences de Stuttgart libre de tout engagement contractuel.

Cette rectification, que je m'empresse de vous transmettre, a son importance; elle permettra à Votre Excellence d'être fixée avec toute la précision désirable sur la portée et la sincérité des dénégations qui pourraient se produire.

Ces dénégations auront un caractère d'autant plus énergique qu'on ne laisserait pas que d'être préoccupé à Berlin de l'effet produit au dehors par les négociations militaires engagées avec les Cours secondaires, au point qu'on regretterait par moments l'ardeur compromettante du Prince de Hohenlohe. Il y aurait détente en un mot, pour l'heure, et les réformes constitutionnelles décrétées par l'Empereur [3], bien que dans la presse on s'efforce d'en amoindrir la portée, entreraient pour une bonne part, par le contre-coup que leur mise en pratique ne manquera pas d'exercer sur l'Allemagne, dans les préoccupations de la Cour de Prusse.

Votre Excellence connaît trop bien les habitudes du Cabinet de Berlin, pour ne pas se rendre compte de cette politique, qui tantôt recule et tantôt avance, qui cache ou affiche ses prétentions au grand jour suivant les circonstances.

Mon devoir est de la suivre pas à pas, et de transmettre au Gouvernement de l'Empereur les renseignements que je recueille, et que mon expérience des hommes et des choses en Allemagne ne saurait accueillir d'une manière irréfléchie.

(1) Cf. Rothan, 18 janvier, n° 11.

(2) Cf. des Méloizes, 22 janvier, et les notes.

(3) Allusion à la lettre impériale du 19 janvier 1867.

4122. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238.)

Pétersbourg, 29 janvier 1867, 4h 46.

Le Prince Gortchakoff accueille avec grand plaisir l'ouverture que vous m'avez chargé de lui faire [1] : abandon aux Serbes des forteresses, constitution du Royaume de Grèce avec ses frontières naturelles, et annexion de Candie. Il appuiera ces demandes à Constantinople. Il désire obtenir des éclaircissements sur ce que Votre Excellence entend par compensations assurées au Gouvernement ottoman, ainsi que par conditions de sécurité et de vitalité.

J'attends votre note pour expédier le courrier.

4123. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 369.)

Paris, 30 janvier 1867.
(Expédié à 4h 1/4 soir.)

N'entravez pas l'arrangement avec les Serbes [2]; mais, lorsqu'il sera question de la Crète, faites de plus en plus sentir que tout ce qui s'est passé depuis six mois exige des remèdes héroïques, et, chaque fois qu'on vous proposera une concession, exclamez-vous sur sa profonde insuffisance. Ceci vous indique à peu près la marche à suivre pour préparer le terrain.

4124. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 15.)

Paris, 30 janvier 1867.

La situation de l'Orient [3] est devenue trop grave pour ne pas tenir une large place dans les préoccupations des Puissances

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, n° 6.
[2] Cf. Bourée, télégramme, 29 janvier.
[3] Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, n° 6, et à Bourée, 25 janvier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

européennes, et nous ne cessons, pour notre part, d'examiner la question sous toutes ses faces. Le moment nous semble venu de s'arrêter à une solution qui réponde aux exigences des événements et assure à la Turquie, non pas un repos factice qui lui ôterait le souvenir de la veille et le souci du lendemain, mais de nouvelles conditions d'existence qui porteraient en elles-mêmes leur propre garantie.

[Le Marquis de Moustier rappelle ensuite les efforts de la diplomatie française pour maintenir dans l'Empire ottoman l'ordre et la paix et pour y favoriser les réformes nécessaires. L'administration ottomane s'est montrée impuissante à les accomplir [1].]

En ce qui concerne plus particulièrement la Crète, le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous a fait des propositions que je vous ai communiquées [2]. Vous connaissez les considérations qui nous ont déterminés à accueillir ses ouvertures, et vous avez pu voir que, tout en consentant à recommander un régime d'autonomie, nous ne nous sommes point fait d'illusions sur la valeur pratique de cette combinaison.

La dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 17 de ce mois en signalait déjà les principales difficultés.

[Le Marquis de Moustier expose à nouveau les difficultés que lui paraît comporter l'organisation d'un régime autonome pour la Crète, et, d'autre part, les dangers qui résulteraient d'une demi-mesure, dont les Grecs ne se déclareraient pas satisfaits [3].]

Une question de cette nature n'est pas de celles que l'on soulève sans y être conduit par des nécessités impérieuses. Des considérations de politique générale, puisées dans notre respect pour des principes consacrés par les traités, nous ont nous-mêmes détournés jusqu'ici d'aborder cet ordre d'idées. Nous redoutions l'ébranlement qui pouvait en résulter. Loin de le créer, nous l'eussions prévenu s'il eût été en notre pouvoir de le faire. Aujourd'hui, l'impulsion est donnée : le mal existe et se propage;

[1] Tout ce passage est rédigé à peu près dans les mêmes termes que le passage correspondant de la dépêche de Moustier à Talleyrand du 23 janvier, n° 6.

[2] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 11 et 17 janvier.

[3] Il le fait à peu près dans les mêmes termes que dans sa dépêche à Talleyrand du 23 janvier, n° 5.

la question s'est posée d'elle-même, et, ne pouvant l'éluder, nous devons chercher à la résoudre. Si la Turquie veut conserver une vitalité suffisante, il faut qu'elle concentre ses forces au lieu de les disperser, il faut qu'elle sacrifie résolûment des provinces dont la possession lui suscitera éternellement des dangers sans compensation. En donnant satisfaction aux Hellènes comme aux Serbes, elle affermira son repos, et pourra se livrer avec sécurité aux réformes intérieures qu'attendent ses sujets. Mais ce but ne saurait être atteint si cette satisfaction n'est pas complète.

Après de mûres réflexions, le Gouvernement de l'Empereur a donc pensé que l'unique solution qui répondît aux exigences de la situation était celle qui donnerait au Royaume hellénique, avec l'île de Candie, les limites naturelles qu'on a eu le tort de lui refuser autrefois, et assurerait en même temps à l'Empire ottoman de nouvelles conditions d'existence fondées sur un ordre de choses qui puiserait en lui-même les éléments de sa stabilité. Il est permis d'espérer, en effet, que, cessant d'être un foyer d'agitations rayonnant sur tout l'Orient, la Grèce satisfaite pourrait exercer, au contraire, une utile influence en contribuant par son attitude à raffermir l'ordre et la tranquillité dans les provinces chrétiennes de la Turquie, et rendre ainsi un service important à des populations qui tomberaient inévitablement dans l'anarchie si le lien commun qui les réunit venait à leur manquer.

[Le Cabinet des Tuileries ne se dissimule pas l'étendue des sacrifices qu'il demande ainsi à l'Empire ottoman. Aussi estime-t-il qu'en compensation les Puissances devraient garantir à celui-ci toutes les conditions de sécurité et de vitalité qui lui sont indispensables. Dégagée des préoccupations qui l'ont jusqu'ici paralysée, la Porte pourrait alors s'engager franchement dans la voie des réformes économiques.]

Le Gouvernement anglais trouvera sans doute, et je ne me le dissimule pas, que nos vues dépassent de beaucoup en étendue l'horizon dans lequel il aimerait à se renfermer en ce moment.

Il ne saurait cependant disconvenir que depuis longtemps les considérations que nous venons d'exposer ont frappé son esprit. Il a même le premier reconnu que de larges satisfactions données à la Grèce pourraient sembler conjurer le danger qui, de ce côté, menace incessamment l'Empire ottoman. Pour se convaincre de

cette vérité, il suffirait de se rappeler les circonstances qui ont amené la chute du Roi Othon et l'avènement du Roi actuel. Le Cabinet de Londres ne croyait pas alors que la cession des îles Ioniennes à la Grèce suffît à calmer entièrement toutes les aspirations helléniques, et M. Elliot était chargé d'aller à Constantinople et de se prêter en Thessalie à une rectification de frontière, expression destinée évidemment à sauver la forme. La situation de la Porte n'était pas assez mauvaise en ce moment pour lui permettre d'écouter de telles suggestions, et mieux renseigné le Gouvernement anglais n'a pas voulu que M. Elliot allât au-devant d'un échec; mais dès lors la question était posée, et le don généreux des îles Ioniennes n'a eu pour résultat que de surexciter toutes les espérances des Hellènes.

Nous n'avons rien *fait* pour hâter ni aggraver l'explosion des événements, mais aujourd'hui nous ne pouvons méconnaître à quel point l'impuissance et l'impéritie révélées par le Gouvernement ottoman, et la faveur croissante avec laquelle l'opinion a suivi la longue lutte dont l'île de Crète est le théâtre, ont rendu nécessaire une solution définitive.

Veuillez témoigner au Gouvernement anglais le prix extrême que nous attacherions à le voir partager nos idées et s'entendre avec nous sur les moyens d'en assurer la réalisation.

P.-S. — Je ne crois pas inutile de vous transmettre ci-joint un extrait de la dépêche dans laquelle M. Drouyn de Lhuys faisait part au Ministre de l'Empereur à Athènes de l'entretien qu'il avait eu avec M. Elliot (1).

4125. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 238.)

Paris, 30 janvier 1867.
(Expédié à 4h 35 soir.)

Les sacrifices que nous demandons à la Turquie (2) n'ont pas pour but de commencer son démembrement, mais d'en arrêter résolûment le progrès. L'accord établi avec la Russie sur ces con-

(1) L'extrait n'a pas été conservé dans la Correspondance.
(2) Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, n° 6.

cessions importantes a pour corollaire indispensable dans notre pensée : 1° une attitude franchement sympathique vis-à-vis de nos intérêts en Occident; 2° une entente dans le but de fermer la question d'Orient, de donner au Gouvernement ottoman de sérieuses garanties de sécurité, et de le pousser vers les améliorations morales et matérielles qui seront reconnues nécessaires pour assurer sa vitalité. A ces conseils, devraient se joindre un encouragement et appui sérieux pour le sortir de ses embarras financiers [1]. Ce sont là les seules compensations qu'il soit possible d'offrir au Sultan; mais, à cause de cela même, l'Empereur désire qu'elles soient réelles. Parlez de tout cela bien à fond avec le Prince Gortchakoff.

4126. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 5.)

Carlsruhe, [30] janvier 1867 [2].
(Cabinet, 2 février; Dir. pol., 4 février.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire pressentir à Votre Excellence [3], le Gouvernement grand-ducal s'est décidé à prendre part à la conférence qui doit se réunir prochainement à Stuttgart dans le but de régler les bases d'une organisation militaire uniforme pour les États du Midi de l'Allemagne. La *Gazette de Carlsruhe* l'a annoncé en termes formels, et M. de Freydorf se dispose à partir dimanche avec son collègue le Ministre de la Guerre [4]. Avant

[1] Toute cette partie du télégramme a été citée par F. Charles-Roux (p. 407).

[2] La dépêche est datée, évidemment par erreur, du 3 janvier. Timbrée au Cabinet le 2 février, elle doit être du 30 ou du 31 janvier.

[3] Dans une dépêche du 20 janvier, Cadore écrivait : «Les propositions du Cabinet de Munich, ayant pour but d'établir entre les États du Midi une entente sur les bases de la réorganisation de l'armée ayant reçu un accueil favorable, il est question de réunir à Stuttgart une conférence à laquelle prendraient part les Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères des Gouvernements intéressés. Je pense, quoique je n'en aie pas reçu l'assurance de la bouche de M. de Freydorf, que le Gouvernement grand-ducal n'aura pas d'objection à se faire représenter dans cette réunion.» (Bade, 47.) Cf. p. 161, note 2.

[4] Le lieutenant-général Ludwig.

de prendre cette détermination, le Gouvernement badois aurait, au dire de certaines personnes généralement bien informées, consulté à ce sujet le Cabinet de Berlin, et ce ne serait qu'après y avoir été en quelque sorte autorisé par ce dernier qu'il aurait donné son adhésion aux propositions du Prince de Hohenlohe. Je ne saurais garantir à Votre Excellence la complète exactitude de ces assertions; le projet présenté par la Bavière répondant d'ailleurs, d'une manière générale, aux vues du Cabinet de Carlsruhe en cette matière, il lui aurait été difficile de se refuser à un échange d'idées qui ne peut l'engager au delà de la limite qu'il s'est tracée. M. de Freydorf a été très explicite avec moi à cet égard : «Nous voulons bien, m'a-t-il dit, nous entendre pour la réorganisation militaire, mais nous ne voulons en aucune façon nous lier politiquement avec la Bavière, car, tout en ayant confiance dans les intentions du Prince de Hohenlohe, dont les idées sont assez conformes aux nôtres, rien ne nous garantit contre un revirement à Munich pouvant amener au pouvoir des hommes dont les opinions et les principes politiques seraient tout différents.»

Parmi les considérations qui ont influencé en cette circonstance les résolutions du Gouvernement, il ne faut pas omettre les difficultés qu'il y aurait eu à obtenir des Chambres la consécration du nouveau système militaire, qui imposera nécessairement d'assez lourdes charges au pays, en le présentant comme un acte isolé et particulier au Grand-Duché sans pouvoir faire valoir, en échange des sacrifices imposés, les avantages d'une entente soit avec les États voisins, soit avec la Prusse.

A ce propos, je ne dois pas manquer de signaler à Votre Excellence la persistance des bruits qui attribuent à la présence du Prince Guillaume à Berlin le motif de négociations secrètes entre les deux Gouvernements relativement à une convention militaire [1].

Il est assez difficile de savoir exactement à quoi s'en tenir à cet égard, car, si véritablement il y a eu quelque chose de *conclu*, ce dont je suis plutôt disposé à douter tout en admettant l'existence de certains pourparlers, l'affaire se serait traitée directement entre

[1] Cf. Damrémont, 3 janvier; Benedetti, 12 janvier, n° 9; Rothan, 18 janvier, n° 11; Benedetti, 25 janvier; Rothan, 29 janvier.

le Grand-Duc et son frère. Dans les sphères gouvernementales, on donne pour raison de la prolongation de l'absence du Prince l'étude approfondie qu'il doit faire de l'organisation et de l'administration de l'armée prussienne, pour pouvoir ensuite l'appliquer éventuellement à l'armée badoise, dont il est le commandant en chef, et, d'une autre part, les arrangements qu'il a été chargé de prendre pour la transformation des fusils.

J'espère, quand le Prince sera de retour ici, être à même de renseigner Votre Excellence d'une manière positive sur le but et le résultat de sa mission.

4127. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 7.)

Copenhague, 30 janvier 1867.
(Cabinet, 6 février; Dir. pol., 8 février.)

[Dotézac note la bonne impression produite en Danemark par la lettre impériale du 19 janvier, et le mécontentement qu'a provoqué, au contraire, le récent discours du Roi de Suède : «Le passage de ce discours où le Roi Charles XV, satisfait des limites *naturelles* de ses États, se désintéresse désormais de toutes les questions extérieures, a violemment irrité les Scandinaves danois.» Il n'a même pas satisfait la Cour : «Christian IX et son entourage ne voient qu'un jeu dans cette nouvelle attitude, une nécessité de circonstance, et leur méfiance comme leur hostilité ne désarment pas.»]

4128. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 3 [1].)

Darmstadt, 30 janvier 1867.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

Votre Excellence est certainement informée déjà de la conférence militaire qui doit avoir lieu le 3 février à Stuttgart entre les

[1] En tête, au crayon : «Berlin?».

Ministres des Affaires étrangères de Hesse, de Bavière et de Wurtemberg, dans le but de s'entendre sur une sorte de réforme et de demi-fusion des corps d'armée de ces trois pays [1].

J'ai eu souvent, dans ma correspondance, l'occasion de signaler les difficultés que rencontrerait la formation d'une alliance intime et efficace entre les Gouvernements du Sud de l'Allemagne [2]. Tant d'obstacles me paraissaient s'y opposer, que ces pays, avant d'arriver, s'ils y arrivaient jamais, à l'édification d'une commune indépendance vis-à-vis de la Prusse, auraient, selon moi, à subir l'épreuve d'une révolution.

On dirait aujourd'hui que nous allons voir effectuer *pour* la Prusse ce qui était presque impossible *contre* elle.

M. de Dalwigk semble toutefois éprouver une grande répugnance à se rendre à Stuttgart. Il trouve contradictoire de négocier à Berlin pour y conclure une convention militaire particulière, et d'ébaucher en même temps une organisation commune sur les bords du Neckar.

Il n'y a peut-être pas une si grande contradiction entre ce qui se passe à Stuttgart et à Berlin, car M. de Dalwigk m'affirme que le traité prusso-hessois n'est pas plus terminé aujourd'hui qu'il ne l'était à la date de ma dépêche n° 2 [3]. Si donc les négociations sont traînées en longueur par la Prusse, la raison peut en être que M. de Bismarck trouve maintenant plus avantageux de substituer à l'arrangement hessois celui que l'on prépare en Wurtemberg.

Je puis difficilement croire, en effet, que la conférence en question soit dirigée contre le Cabinet de Potsdam, et, autant que j'en puis juger, ce qui se passe n'est qu'un commencement de tentative de suprématie bavaroise sur l'Allemagne du Sud, finalement au profit de la Prusse.

Cette impression (que je crois devoir soumettre telle quelle à l'appréciation de Votre Excellence) *me reste* malgré l'éloignement qu'un Chargé d'Affaires wurtembergeois, arrivé depuis trois jours [4], s'étudie à montrer pour la Légation prussienne; d'autant

(1) Cf. Rothan, 29 janvier; Cadore [30] janvier.

(2) Cf. d'Astorg, 7 et 12 décembre.

(3) Du 16 janvier.

(4) Le conseiller de légation baron de Soden, accrédité le 30 janvier 1867.

plus qu'il y a chez M. de Dalwigk recrudescence d'irritation contre la Prusse. Quelques personnes prétendent que le Baron est violemment sollicité d'un côté par la mission prussienne, de l'autre par la mission wurtembergeoise; et la Légation d'Autriche édifie sur ce nouvel état des choses, sur ce mouvement sud-germanique, de larges idées d'avenir où l'Autriche, la France même tiennent une place importante.

Quant à moi, je ne puis pour le moment qu'en rester aux idées dont j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence. Que la Prusse paraisse repousser (comme l'indique le langage de M. de Wentzel [1]) les avances des États du Sud, que ceux-ci travaillent séparément ou de concert à raffermir leurs propres forces, je ne vois là rien de bien contradictoire. Les États du Sud n'ont pas moins d'intérêt à devenir des auxiliaires désirables que n'en a la Prusse à temporiser jusqu'à ce que ces mêmes auxiliaires aient acquis l'utile solidité qui leur fait encore défaut. Si je ne suis pas dans l'erreur, la conférence de Stuttgart n'aurait donc rien qui ne fût dans le sens du grand courant par lequel l'Allemagne est entraînée depuis le printemps dernier.

Je ne puis terminer cependant ces considérations sans ajouter que c'est là céder à la force des choses, et que les Prussiens ne font pas de progrès dans les sympathies de la masse. La position du Ministre de Prusse à Darmstadt est difficile.

J'ai cherché à savoir si le Prince Louis, dont on annonce tous les jours la promotion au grade de général de division prussien, met à profit son séjour à Berlin pour engager le Gouvernement hessois en dehors de M. de Dalwigk [2]. Le Ministère ne croit pas que cela soit; il ne s'expliquerait pas comment ce serait possible, mais il en est visiblement inquiet.

[1] Ministre de Prusse à Darmstadt.

[2] Cf. Rothan, 15 janvier, n° 7; d'Astorg, 16 janvier.

4129. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 15[1].)

Francfort, 30 janvier 1867.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

[Il n'est guère douteux que, après la conclusion de la convention militaire entre le Grand-Duché de Bade et la Prusse[2], les autres États de l'Allemagne du Sud ne soient entraînés à conformer l'organisation de leur armée à celle de l'armée prussienne.

Le Grand-Duc de Darmstadt avait espéré qu'il parviendrait à se dégager des liens qui l'attachent à la Confédération du Nord, en abandonnant toutes ses possessions au nord du Mein[3]. Mais les propositions faites dans ce sens par le Prince Louis ont été aussitôt déclarées inacceptables, et l'on a conseillé à l'Envoyé du Grand-Duc, comme le moyen le plus efficace et le plus légal de parer aux inconvénients dont on se plaint à Darmstadt, la signature d'une convention militaire avec la Prusse.]

Le Cabinet de Berlin soutient en effet — Votre Excellence aura peut-être déjà eu occasion de s'en convaincre — que les clauses de notre médiation ne s'opposent, ni dans le texte, ni dans leur esprit, aux alliances militaires, et que les conventions signées dans le temps avec le Duc de Cobourg-Gotha et le Prince de Reuss n'ont soulevé au sein de la Diète, qui cependant les subissait avec déplaisir, aucune protestation sérieuse établissant qu'elles fussent en opposition avec le droit fédéral. C'est dans ce sens que les Envoyés de Prusse, soit en Allemagne, soit à l'étranger, seraient chargés de commenter les arrangements qui sont en voie de se conclure, et qui bientôt placeront toutes les forces militaires de l'ancienne Confédération sous le commandement supérieur du Roi Guillaume.

D'ici à peu de jours — on assure que ce sera le 3 février —

(1) Rothan a donné de cette dépêche une sorte d'analyse, où se mêlent quelques indications qui ne se trouvent pas ici. (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 436).

(2) Cf. Rothan, 18 janvier, n° 11, et 29 janvier; Cadore, [30] janvier.

(3) Cf. Rothan, 15 janvier, n° 7.

s'ouvriront à Stuttgart les conférences militaires proposées par le Prince de Hohenlohe [1].

Cette réunion, convoquée en quelque sorte sous le patronage de la Prusse, ne laisse pas cependant que d'inquiéter quelques journaux, qui redoutent qu'il ne s'établisse dans ces conférences une espèce de lien fédéral qui, le jour où l'influence de la Prusse cesserait d'être prédominante à Munich, pourrait bien avoir pour sa politique des conséquences regrettables.

Le projet de réorganisation de l'armée bavaroise calqué sur le système prussien, que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence joint à ma dépêche n° 13 [2], servira, selon toute vraisemblance, de base à l'entente qu'on voudrait établir. Le Wurtemberg seul paraissait disposé à le combattre; mais, depuis la retraite du Général Hardegg [3], qui s'était déclaré partisan de l'organisation suisse, il est permis de croire que la Cour de Stuttgart a fini par se rallier, au moins dans les points essentiels, au système préconisé par le Prince de Hohenlohe.

Si ce projet était adopté, les armées des quatre Cours du Midi arriveraient, avec la Landwehr, en cas de guerre, à réunir une force imposante de près de trois cent mille hommes, répartis en cinq corps d'armée correspondant, dans leur composition, aux corps d'armée prussiens, et placés sous le commandement du Roi Guillaume.

[Rothan indique la répartition de ces troupes entre les quatre États de l'Allemagne du Sud.]

Ces chiffres parlant d'eux-mêmes, je crois superflu de faire ressortir la pensée qui pousse les Cours secondaires à faire des efforts militaires aussi formidables, et j'ajouterai si peu en harmonie avec leurs ressources et leurs penchants.

Dès les premiers jours de mon arrivée en Allemagne, je signalais à Votre Excellence les armements extraordinaires ordonnés par le Gouvernement prussien [4], et je ne sache pas que depuis on ait perdu un instant pour les compléter.

[1] Cf. d'Astorg, 30 janvier, et p. 161, note 2.

[2] Du 23 janvier.

[3] Le général Hardegg ne fut en réalité remplacé comme ministre de la guerre qu'en avril.

[4] Cf. Rothan, 3 janvier.

Je vois sous mes yeux la garnison de Francfort astreinte journellement à deux marches forcées et à des exercices que l'imminence d'une guerre pourrait seule justifier. Je sais qu'il est question de transformer Mayence, sur de nouveaux plans, en une place inexpugnable, et que Bade et le Wurtemberg, incapables de subvenir aux dépenses qu'exige l'entretien des forteresses autrefois fédérales placées sur leur territoire (Ulm et Rastadt), seraient à la veille d'en abandonner en partie l'administration à la Prusse [1]. Il me revient enfin qu'on a envoyé dans les provinces annexées les généraux et les officiers les plus expérimentés, afin de hâter l'organisation des nouveaux contingents qui sont venus augmenter de cinquante-et-un bataillons, de quarante escadrons et de deux cent seize pièces d'artillerie les forces militaires du Royaume.

Il est évident qu'on s'applique, avec une activité fébrile, à être prêt à toute éventualité, soit pour l'attaque, soit pour la défense, et en tout cas pour arriver à constituer une Allemagne puissante et capable de jouer en Europe le rôle prépondérant auquel elle aspire.

[La dépêche se termine par quelques détails sur les efforts du Roi de Saxe pour obtenir du Roi de Prusse qu'il mette fin à l'occupation prussienne.

Des extraits de journaux allemands sont joints à la dépêche.]

4130. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 12.)

Saint-Pétersbourg, 30 janvier 1867.
(Cabinet, 6 février; Dir. pol., 12 février.)

Je profite d'une occasion que m'offre l'Ambassade d'Angleterre pour vous accuser réception des dépêches 5 et 6 [2] que vous avez bien voulu m'adresser et qui m'ont été remises par le courrier de Cabinet Christophe.

Je me suis rendu, sans retard, chez le Prince Gortchakoff, auquel j'ai communiqué les propositions que vous m'aviez chargé,

[1] Cf. des Méloizes, 22 janvier, et p. 161, note 2.

[2] Toutes deux du 23 janvier.

par ordre de l'Empereur, de lui transmettre. Le Vice-Chancelier les a accueillies avec une vive satisfaction [1]. Il s'est déclaré prêt à agir à Constantinople pour obtenir l'abandon aux Serbes des forteresses turques de la Serbie, ainsi que l'annexion de l'île de Candie au Royaume de Grèce, reconstitué suivant ses frontières naturelles.

Le Prince m'a dit qu'il se félicitait de voir S. M. Impériale et Votre Excellence adopter un plan si large, et en si grand rapport avec les vues de l'Empereur Alexandre. Il lui paraissait sage de conserver, par une action prompte, la direction des événements, et de devancer les nécessités qui ne pouvaient manquer de s'imposer à la Turquie comme aux Puissances garantes. Un point lui paraissait obscur cependant dans les ouvertures que je venais de lui faire : «Qu'entend M. le Marquis de Moustier, me dit le Vice-Chancelier, par *sérieuses compensations*, et l'offre et la garantie au Gouvernement ottoman de *conditions de sécurité et de vitalité* [2] ? Je ne demande pas mieux que de me livrer sur ce sujet à un sincère examen; mais les termes employés par le Ministre sont trop vagues pour que je puisse, dès à présent, énoncer ou arrêter une opinion. Je dois vous avouer que, tout en reconnaissant la convenance du principe, il me semble difficile d'y satisfaire. La meilleure, presque l'unique garantie du Gouvernement ottoman, ne consiste-t-elle pas dans une bonne administration future de ses sujets chrétiens, rassurés d'ailleurs par le vigilant intérêt des grandes Puissances? Etc., etc., etc.»

J'ai fait observer au Prince Gortchakoff que les ouvertures que je venais de lui faire ne pouvaient être conçues qu'en termes généraux, puisqu'il ne s'agissait, en ce moment, que de tracer les bases principales d'une entente. Ainsi, nous parlions de *frontières naturelles de la Grèce* sans dire où, selon nous, la limite en était déterminée. J'allais au reste demander à Votre Excellence de vouloir bien développer sa pensée (ce que j'ai fait par mon télégramme d'hier), mais il était une idée sur laquelle je me permettais d'insister : la Russie se rencontrait-elle avec nous dans le désir non pas de rouvrir, mais de fermer résolûment la question d'Orient?

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 29 janvier.

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 30 janvier.

« Tout à fait, m'a répondu le Vice-Chancelier, c'est bien là ce que nous voulons; je puis vous en donner l'assurance; mais il est urgent d'agir sans retard, et bien à désirer que votre Ambassadeur à Constantinople saisisse la première occasion pour exposer aux Ministres de la Porte les conseils de l'Empereur Napoléon. »

Le Prince Gortchakoff m'a communiqué deux intéressantes expéditions de M. le Baron de Brunnow, qui rend compte des dispositions du Cabinet anglais et constate les répugnances de Lord Stanley à s'écarter de la voie timide dans laquelle il est entré : « Vous le voyez, me disait à ce propos le Vice-Chancelier, l'Angleterre est toujours la même, s'inclinant devant la force et le fait. Elle croit aux revers des insurgés de Candie et redevient turcophile. De quel poids, je vous le demande, seront ses conseils à Constantinople, si elle déclare par avance que, en cas d'insuccès, elle bornera son intervention à des avertissements platoniques? Lord Stanley tenait à ses électeurs, il y a peu, un langage bien différent sur la question d'Orient. Tenez, relisez cette profession de foi; je n'aimerais pas, pour ma part, qu'on pût me contredire avec mes propres paroles, comme il est aisé de le faire pour lui. Heureusement qu'il est homme à se laisser influencer par l'opinion publique, et le langage de journaux importants indique que cette opinion a sensiblement modifié sa manière de voir à l'égard des populations chrétiennes de l'Empire ottoman. »

Je renverrai le courrier Christophe aussitôt qu'une réponse télégraphique de Votre Excellence m'aura permis de reprendre cet entretien avec le Prince Gortchakoff.

4131. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 4.)

Stuttgart, 30 janvier 1867.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

Les Ministres des Affaires étrangères et de la Guerre de Bavière, de Bade et de Hesse-Darmstadt se réuniront en conférence à Stuttgart le 3 du mois prochain [1].

[1] Cf. d'Astorg, 30 janvier, et p. 161, note 2.

M. de Varnbüler, en me parlant de cette conférence, m'a dit qu'il ne s'agissait que de l'organisation des armées de ces États, organisation qui devrait être commune à tous, et se modeler, autant que possible, sur celle qui fonctionne en Prusse. Mais, comme le régime militaire de cette Puissance, adopté dans son entier, accroîtrait considérablement le budget du Ministère de la Guerre, quelques modifications y seraient opérées; ainsi, on pourrait adopter le terme de deux ans et demi, et même de deux ans, pour la présence obligatoire sous les drapeaux dans l'infanterie, et les hommes qui prouveraient connaître jusqu'à un certain degré le service militaire en seraient exemptés.

M. de Varnbüler, en m'assurant qu'il ne s'agissait dans ces conférences que de poser les principes d'une organisation commune aux armées des États du Sud, m'a dit qu'il se garderait bien de discuter d'autres questions, soit administratives, soit commerciales, parce que les Ministres qui vont se réunir ne connaissent pas les détails de l'administration, et qu'alors il ne peut y avoir de discussion utile aboutissant à un résultat pratique; qu'il entretiendrait ses Collègues, mais dans l'intimité seulement, de diverses questions économiques qui, plus tard, après avoir germé, pourraient être discutées avec les chefs des Ministères compétents, et ainsi arriver à une conclusion.

Je crois, Monsieur le Marquis, que, pour l'organisation militaire, des détails peu importants sont seuls à discuter, mais que les principes généraux sont parfaitement arrêtés, et qu'ils ont eu l'agrément du Cabinet de Berlin. Le seul fait de la présence dans ces conférences des Ministres de la Hesse grand-ducale me prouve que cette réorganisation de l'armée des États du Sud a l'attache du Gouvernement prussien. Je crois encore que la question militaire ne sera pas la seule qui sera discutée, car alors les Ministres da la Guerre et de l'Intérieur, accompagnés d'employés civils et militaires, seraient plus aptes à la mener à bonne fin. Les Ministres des Affaires étrangères se réunissent pour traiter de questions politiques, et le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères de Bavière, Comte Tauffkirchen, a dû, dans un récent voyage à Stuttgart[1], poser les bases d'une entente

[1] Il avait été aussi à Carlsruhe. Cf. Cadore, 16 janvier; Damrémont, 16 janvier.

préalable qui ne peut être que bien vue par la Prusse, puisque c'est le Prince de Hohenlohe qui a été le promoteur de cette conférence.

Quoi qu'il arrive, Monsieur le Marquis, les États du Sud de l'Allemagne marchent à grands pas vers leur union avec le Nord. Sera-ce une annexion pure ou une union comme celle du Brunswick avec la Prusse? Je crois cette dernière hypothèse plus probable, en présence des avances faites par les Gouvernements du Sud au Cabinet de Berlin. Mais personne, aujourd'hui, ne doute d'une annexion plus ou moins déguisée. S. M. la Reine Olga disait elle-même, il y a peu de jours, en parlant au Ministre de Russie[1] : «D'ici à cinq ans nous serons médiatisés.»

Ce qui me paraît un spectacle étrange, Monsieur le Marquis, c'est qu'il est bien constaté que les populations rurales, c'est-à-dire la grande majorité dans les États du Sud est anti-prussienne, et que les Gouvernements ne trouvent d'appui, dans les efforts qu'ils font pour se suicider, que sur une partie de la bourgeoisie. Mais les masses courberont la tête, et, si des velléités d'opposition se faisaient jour, on les éteindrait immédiatement avec le spectre dont on a si souvent usé, mais qui ne vieillit jamais en Allemagne, de la France envahissante.

P.-S. — Cette dépêche sera mise à la poste à Strasbourg.

4132. Le Marquis de Moustier à Rothan, Consul général à Francfort. (Minute. Prusse, Francfort, 1, n° 1.)

Paris, 31 janvier 1867.

J'ai reçu jusqu'au n° 13 inclusivement[2] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le timbre de la Direction politique. J'ai lu avec un vif intérêt les renseignements que vous m'avez donnés sur l'ensemble de la situation de l'Allemagne du Sud, les tendances des États qui la composent, et les négociations qui semblent avoir pour but de la rattacher à la Confédération du

[1] Nicolas de Stolypine.
[2] Dépêche du 23 janvier.

Nord. Je vous remercie du soin et de l'activité que vous apportez à cette correspondance, et je ne puis que vous en témoigner ma satisfaction. J'ai transmis des extraits de vos dépêches à l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin; et, afin de vous mettre à même de contrôler les observations et les renseignements que vous recueillez autour de vous, je vous envoie ci-annexée, pour votre information personnelle, la copie des derniers rapports que j'ai reçus de M. Benedetti. Vous trouverez également ci-joint un extrait d'une dépêche de M. le Vicomte des Méloizes relative aux arrangements intervenus entre la Prusse et les États du Sud au sujet de l'entretien des forteresses d'Ulm et de Rastadt [1].

4133. Le Marquis de Moustier au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Orig. Bavière, 242, n° 2.)

Paris, 31 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier remercie le Vicomte des Méloizes des informations qu'il lui a envoyées sur la situation de l'Allemagne du Sud, et lui envoie copie d'une dépêche de Benedetti relative aux forteresses d'Ulm et de Rastadt [2].]

4134. Le Marquis de Moustier au Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 87, n° 1.)

Paris, 31 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier remercie le Comte de Damrémont des informations qu'il lui a transmises. Il lui adresse des extraits de trois lettres de Benedetti, du Vicomte des Méloizes et du Marquis de Cadore [3] sur l'entretien des forteresses d'Ulm et de Rastadt. Ceux-ci pensent «que les négociations qui se poursuivent

[1] Cf. des Méloizes, 22 janvier.

[2] Cf. Benedetti, 16 janvier.

[3] Cf. Benedetti, 16 janvier; Cadore, 16 janvier; des Méloizes, 22 janvier

IMPRIMERIE NATIONALE.

actuellement n'ont en vue que l'entretien provisoire des forteresses [1] ».]

4135. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute, Autriche, 494, n° 9.)

Paris, 31 janvier 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Duc de Gramont la copie de deux dépêches de Benedetti « sur l'ensemble de la situation de l'Allemagne, les tendances des États qui la composent, et les efforts du Cabinet de Berlin pour rattacher dès aujourd'hui l'Allemagne du Midi à la Confédération du Nord par l'unification des institutions militaires [2] ». Il y joint des extraits de la correspondance des Ministres de l'Empereur à Munich, Stuttgart et Carlsruhe.]

4136. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 494, n° 10.)

[Paris,] 31 janvier 1867.

Je vous ai communiqué de nombreux extraits de ma correspondance avec M. le Baron de Talleyrand au sujet des ouvertures qui nous ont été faites par le Cabinet de Saint-Pétersbourg au mois de novembre dernier, et vous connaissez l'accueil qu'elles ont rencontré auprès du Gouvernement de l'Empereur [3].

En ce qui concerne plus particulièrement la Crète, vous avez pu voir que nous ne nous sommes fait aucune illusion, dès le principe, sur la valeur pratique de la combinaison à laquelle ces pourparlers nous avaient conduits et qui consistait à créer dans l'île de Candie un gouvernement autonome et semi-indépendant. Un examen approfondi de la question n'a fait, en confirmant tous nos doutes, que nous démontrer la nécessité d'une solution plus complète et plus conforme aux exigences des événements.

(1) Cf. p. 159, note 2, et p. 160, note 1.
(2) Cf. Benedetti, 25 et 26 janvier.
(3) Cf. Moustier à Gramont, 11 et 13 janvier.

C'est en m'inspirant de cette conviction que j'ai adressé à M. le Baron de Talleyrand et à M. le Prince de La Tour d'Auvergne les trois dépêches dont je vous transmets copie [1]. Les développements dans lesquels je suis entré auprès des Représentants de l'Empereur à Saint-Pétersbourg et à Londres me dispensent de plus amples explications, et vous permettront de vous rendre un compte exact de l'ordre d'idées dans lequel nous nous sommes placés.

Veuillez faire connaître notre manière de voir à M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, et lui dire tout le prix que nous attacherions à le voir s'entendre avec nous pour assurer la réalisation du plan que nous suggérons. Nous ne nous dissimulons pas la portée des résolutions que nous soumettons au Cabinet de Vienne : mais nous ne saurions oublier que M. le Baron de Beust a été le premier à signaler la gravité de la situation de l'Orient, et nous avons toutes raisons d'espérer, dès lors, que vous le trouverez disposé à s'associer aux efforts que nous tentons pour y porter remède.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Saint-Pétersbourg m'a déjà fait connaître par le télégraphe la première impression du Prince Gortchakoff [2]. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de sa dépêche, ainsi que du télégramme que je lui ai adressé sous la date d'hier.

4137. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 242.)

Munich, 31 janvier 1867, 5h 55 soir.

Le Prince de Hohenlohe vient de me dire qu'il déclarerait demain à la Chambre des Pairs, en réponse à une interpellation, l'intention de faire alliance dès à présent avec la Prusse pour la défense et la garantie réciproque des terres en cas d'agression de l'étranger.

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, nos 5 et 6; à La Tour d'Auvergne, 30 janvier.

(2) Cf. Talleyrand, télégramme, 29 janvier.

4138. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 9.)

Munich, 31 janvier 1867.
(Cabinet, 2 février; Dir. pol., 4 février.)

Je sors de chez le Prince de Hohenlohe. Je lui ai demandé s'il avait bon espoir d'amener un accord entre les quatre États du Sud, sur les bases posées dans sa dépêche dont j'ai eu l'honneur d'envoyer avant-hier la traduction à Votre Excellence [1]. Le Ministre m'a répondu qu'il avait lieu de l'espérer, au moins en ce qui concerne le Wurtemberg; que, quant à Bade, il s'attendait à rencontrer un obstacle dans les intentions du Cabinet de Carlsruhe, qui persiste à solliciter l'admission du Grand-Duché dans la Confédération du Nord. Il m'a répété ce qu'il avait dit au sein de la deuxième Chambre [2], que, la politique de la Prusse, en ce qui concerne la Constitution du Nord, tendant de plus en plus vers l'unité, la Bavière ne pouvait songer à y prendre place. «Nous n'en devons pas moins, a-t-il poursuivi, marcher vers notre but, qui est l'unification, sous une même Constitution fédérale, de toutes les fractions de l'Allemagne; et, si nous ne pouvons atteindre immédiatement ce but, nous devons le préparer, et c'est ce que je me propose d'expliquer demain à la Chambre des Pairs, en réponse à une interpellation du Prince Taxis et du Baron zu Rhein. Mon intention est de faire comprendre que, dans la position où se trouve la Bavière, elle n'a pas d'autres moyens de maintenir son existence que de s'allier à la Prusse par un traité stipulant, pour le cas de guerre, la défense et la garantie réciproque des territoires.»

[1] Dans sa dépêche du 29, des Méloizes, après avoir annoncé les fiançailles du roi Louis avec la princesse Sophie de Bavière, transmettait à Moustier un extrait de la *Gazette de Bavière* contenant les instructions adressées aux envoyés bavarois à Stuttgart, à Darmstadt et à Carlsruhe (comte de Reigersberg, baron de Thüngen et baron de Malzen), en vue de l'entente à réaliser pour la réforme militaire. On y trouve indiquées les principales questions militaires que le Cabinet de Munich proposait aux délibérations de la conférence de Stuttgart. (Bavière, 242, n° 8.)

[2] Cf. Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 256 et suivantes.

En me parlant ainsi, le Ministre tenait dans ses mains une déclaration dont il venait d'arrêter les termes, probablement avec le concours du Prince Reuss, qui le quittait au moment où je suis entré chez lui [1]. Je n'ai pas cru pouvoir laisser passer sans observations un projet tendant à aliéner aussi gratuitement la liberté d'action de la Bavière. Je l'ai fait, mais sans espoir de faire prévaloir mon opinion. Le Ministre prit soin, du reste, de m'expliquer qu'il ne s'agissait que d'une alliance purement défensive.

Après avoir accentué dans un premier entretien (dépêche du 1er janvier) ses inclinations prussiennes et unitaires, le Ministre leur avait donné, dans une conversation subséquente (dépêche du 11 janvier), une forme sensiblement atténuée. Aujourd'hui, il n'a cherché en rien à m'en dissimuler la vivacité, encouragé sans doute par la mollesse avec laquelle le parti conservateur les a combattues dans la seconde Chambre. Le Ministre s'attend à rencontrer une opposition plus caractérisée dans la Chambre des Pairs, mais sans paraître s'en préoccuper beaucoup.

[1] Un extrait du *Journal* de Hohenlohe, publié dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 261), à la date du 25 janvier, nous renseigne sur les pourparlers de ce ministre avec la Prusse après son discours du 19 janvier. Dans une dépêche que Reuss communiqua à Hohenlohe, Bismarck exprimait sa satisfaction des déclarations que celui-ci avait faites à la Chambre des Députés. «A l'égard du Sud, ajoutait Bismarck, la Prusse est heureuse qu'il ne recherche pas l'appui de l'étranger, qu'il veuille au contraire agir de concert avec elle pour veiller aux intérêts matériels de l'Allemagne. Dans la fusion, la Prusse ira aussi loin que la Bavière le voudra; si l'on tient plus dans le Sud que dans le Nord à garder chacun son autonomie, la Prusse élargira volontiers la base des négociations.» Ce sont ces bases de négociations que Hohenlohe discutait avec le prince de Reuss.

FÉVRIER 1867.

3-5 février.... Conférences de Stuttgart (Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt).

5 février...... France : Décret de Napoléon III sur les rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'État. — Angleterre : Ouverture du Parlement par la Reine Victoria.

7 février...... Fin des délibérations des Plénipotentiaires des États du Nord de l'Allemagne sur le projet de Constitution. Le protocole final est signé le 9 février. — Signature à Berlin d'une Convention militaire entre la Prusse et la Saxe. — Autriche : Le Baron de Beust est nommé Président du Conseil des Ministres en remplacement du Comte Belcredi. — Turquie : Démission du Grand Vizir Mehmed Ruchdi Pacha.

9 février...... Prusse : Clôture de la session législative par le Roi.

11 février..... Turquie : Constitution d'un nouveau ministère. Aali Pacha, Grand Vizir. Fuad Pacha, Ministre des Affaires étrangères.

12 février..... Élections pour le Parlement de l'Allemagne du Nord.

13 février..... Patente du Roi de Prusse convoquant le Parlement de l'Allemagne du Nord pour le 24 février. — Italie : Dissolution de la Chambre par Victor-Emmanuel.

14 février..... France : Ouverture de la session législative. Discours de Napoléon III.

17 février..... France : Exposé au Corps législatif de la situation de l'Empire français.

19 février. ... Voyage du Roi de Prusse et du Prince royal à Dresde.

16-27 février.. Séjour à Berlin d'une députation de représentants du Sleswig septentrional et de l'île d'Alsen.

24 février..... Ouverture du Parlement de l'Allemagne du Nord par Guillaume Ier.

4139. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 369.)

Paris, 1er février 1867.

Nous ne pouvons que nous féliciter des progrès qu'a faits dans l'esprit du Gouvernement turc la politique de complète réconciliation avec la Serbie [1], et nous avons l'espoir que cette première partie de notre programme pourra se réaliser.

4140. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 14.)

Paris, 1er février 1867.

Vous connaissez entièrement nos vues au sujet de l'affaire de Crète, et il ne me reste rien à vous apprendre sur ce point. Vous n'ignorez pas que la Russie n'a pas été seule à nous faire des ouvertures tendant à une intervention des Puissances dans la question orientale; et vous savez également que l'Autriche s'était adressée à nous dans le même but. M. le Prince de Metternich m'avait remis à ce sujet une communication confidentielle de M. le Baron de Beust [2]. J'avais fait une première réponse, que je me proposais de compléter [3], et je me réservais de vous envoyer de suite l'ensemble de ces documents; mais, les événements s'étant aggravés en Orient, nous avons été promptement amenés à poser la question sur le terrain où elle est aujourd'hui [4]. Les idées que nous avons échangées avec le cabinet de Vienne n'ont plus dès lors qu'un intérêt purement rétrospectif. Néanmoins, ne voulant rien vous laisser ignorer de ce qui peut vous éclairer sur les disposi-

[1] Cf. Bourée, télégramme, 29 janvier.
[2] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.
[3] Cf. Moustier à Gramont, 8 janvier.
[4] Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 22 janvier, à Talleyrand, 23 janvier, nos 5 et 6, à Bourée, 25 janvier, n° 10.

tions des diverses Puissances, je vous envoie ci-joint, pour votre information, copie de la dépêche de M. le Baron de Beust, ainsi que de ma réponse.

4141. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute[1]. Turquie, 369, n° 16.)

Paris, 1er février 1867.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez écrite sous le n° 13 à la date du 22 janvier, et j'ai lu avec la plus grande attention les détails pleins d'intérêt qu'elle renferme. Celle que je vous ai adressée en date du 25[2] vous aura fixé sur l'ensemble des idées échangées entre nous et les différents Cabinets, et sur le résultat auquel une mûre réflexion nous a conduits.

Nous ne pouvons que nous féliciter des progrès qu'a faits dans l'esprit du Gouvernement turc la politique de complète réconciliation avec la Serbie, et nous avons l'espoir que cette première partie de notre programme pourra se réaliser.

Je vois qu'Aali Pacha trouve avec raison une grande différence entre les concessions que nous conseillons pour les Serbes et celles que nous avons recommandées en faveur des Crétois.

En demandant un Gouvernement autonome pour Candie, nous avons été guidés par la pensée qu'il fallait de toute nécessité faire quelque chose, et que cette combinaison était la moins onéreuse pour la Porte de celles que nous pouvions lui conseiller dans le but d'obtenir l'adhésion de la Russie à un plan d'apaisement de la question d'Orient.

Aali Pacha vous a fait observer qu'il y avait là le commencement d'un démembrement, que plus tard on pourrait venir demander l'autonomie pour l'Épire et la Thessalie, puis pour la Bosnie et l'Herzégovine, que de proche en proche la souveraineté du Sultan se réduirait peu à peu à une suzeraineté dont les principautés vassales ne tarderont pas à s'affranchir complètement. Suivant alors la logique de son raisonnement, le Ministre des

(1) De la main de Moustier.

(2) Sous le numéro 10.

Affaires étrangères aurait été jusqu'à vous dire que l'annexion de Candie à la Grèce vaudrait mieux qu'une administration semi-indépendante et chrétienne, que l'Autriche avait abandonné la Vénétie, que la Crète serait la Vénétie de l'Empire ottoman, et qu'une fois l'amputation faite on pourrait s'occuper d'améliorer le reste du corps.

Aali Pacha a parfaitement raison. Nous croyons que les derniers événements ont porté au crédit politique de la Turquie un coup funeste, et provoqué une crise qui appelle des remèdes héroïques.

Il y a deux manières de procéder : sacrifier l'unité de l'Empire à son intégrité, ou son intégrité à son unité.

Dans le premier cas on ferait ce qu'Aali Pacha redoute à bon droit. On créerait une série de petits États semi-indépendants sous la suzeraineté du Sultan, qui conserverait ainsi momentanément l'intégrité de son Empire.

Dans le second, on détacherait résolument des portions de territoire, telles que la Thessalie et la Crète, et l'on sauverait l'unité de l'Empire.

C'est à ce second système que nous nous rattachons pour les mêmes raisons qu'a si bien développées Aali Pacha, et je m'applaudis de le trouver si bien préparé, je ne dis pas à admettre immédiatement nos terribles conclusions, mais du moins à en bien comprendre les motifs. Nous restons ainsi dans le système politique que nous avons suivi jusqu'ici, qui consiste à favoriser le développement de toutes les autonomies déjà constituées, mais à ne pas encourager l'éclosion d'autonomies nouvelles, et de donner pour base, au progrès en Orient, l'unité de législation, d'administration, de gouvernement et de traitement pour toutes les races qui l'habitent.

Je ne puis du reste qu'approuver hautement toutes les observations que vous avez présentées aux Ministres du Sultan sur l'apathie calculée qui depuis dix ans leur a fait éluder toutes les réformes sérieuses, et vous avez bien fait de leur rappeler tous les utiles conseils qui leur ont été prodigués et qu'ils sont si cruellement punis aujourd'hui d'avoir négligés.

4142. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 17.)

Paris, 1er février 1867.

J'ai joint à mon expédition du 25, sous le n° 10, les dépêches que j'ai écrites à M. le Baron de Talleyrand pour lui faire connaître le programme que nous avons été amenés à adopter en présence de l'agitation hellénique[1]. J'ai depuis lors exposé nos vues sur le même sujet aux Cabinets de Londres[2] et de Vienne[3], et, pour compléter mes informations précédentes, je vous adresse ci-annexés ces nouveaux documents. Je connais déjà sommairement la première impression du Cabinet de Saint-Pétersbourg, et je vous envoie le télégramme par lequel M. de Talleyrand m'en a rendu compte[4]. Je vous communique également ma réponse dans laquelle j'insiste sur les compensations que notre intention est d'assurer à la Porte pour prix des sacrifices que nous lui conseillons[5]; et vous verrez que nous les regardons comme le corollaire indispensable de l'accord que nous désirons établir avec les Puissances.

4143. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 369[6].)

Péra, 1er février 1867, 3h 36.
(Reçu à 9h 45 soir.)

Le Pacha de Belgrade a informé de la décision prise relativement à Belgrade le Prince, qui a déclaré vouloir venir très prochainement offrir ses hommages et ses remerciements au Sultan[7].

(1) Il s'agit des dépêches du 23 janvier, nos 5 et 6.
(2) Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 30 janvier.
(3) Cf. Moustier à Gramont, 31 janvier, n° 10.
(4) Cf. Talleyrand, télégramme, 29 janvier.
(5) Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 30 janvier.
(6) Ce télégramme et une partie du télégramme de Bourée du 29 janvier, 9 h. 50, ont été réunis et publiés dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Forteresses de Serbie*, p. 118, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1559.
(7) Cf. Bourée, télégramme, 29 janvier.

4144. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Russie, 238 [1].)

Saint-Pétersbourg, 1er février 1867.

J'ai eu hier une longue conversation avec le Prince Gortchakoff, chez lequel je m'étais rendu aussitôt après avoir reçu votre télégramme du 30. Je lui en ai exposé les idées en me servant, pour ne pas défigurer votre pensée, des expressions principales que vous aviez employées. Je vais essayer de reproduire ce qui me paraît important de vous être rapporté, et je mets le Vice-Chancelier en scène sans autre préambule :

«Vous nous demandez premièrement, m'a-t-il dit, une attitude franchement sympathique vis-à-vis de vos intérêts en Occident, soit; cette attitude existe, et, en thèse générale, vous pouvez compter sur elle. L'Empereur Napoléon, je le dis hautement, partagerait une erreur que je ne saurais trop regretter s'il supposait chez nous le moindre mauvais vouloir. Nous avons passé l'éponge sur les froissements qu'a pu nous causer votre politique lors de l'insurrection polonaise. Peut-être vous était-elle imposée par des nécessité que je ne veux pas approfondir, mais donc je conteste encore la valeur déterminante. Souvenez-vous des paroles qu'à Stuttgart l'Empereur Alexandre a adressées à votre Souverain : «Je n'entrerai jamais dans une coalition contre Votre «Majesté, et, sans moi, pas de coalition possible en Europe.» Je sais que l'Empereur Napoléon a pleine et entière confiance dans la parole de l'Empereur Alexandre, et il a grandement raison. Mais, plus je suis convaincu de la sincérité de mon Souverain, plus je dois être soigneux de ne pas engager imprudemment sa responsabilité..... [2] Vous parlez de vos intérêts en Occident : dites-moi en quoi ils consistent, quels sont les désirs et les projets de votre Empereur..... Plus d'une fois cette question s'est

[1] La dépêche a été à peu près complètement reproduite par F. Charles-Roux (p. 406-410).

[2] Les points de suspension qui figurent dans cette dépêche sont dans le texte.

trouvée posée, et il ne nous a jamais été fait de réponse catégorique[1].

« — Si le silence a été gardé, ai-je répliqué, c'est que probablement l'Empereur n'a point encore arrêté ses vues, et sa réserve s'explique beaucoup mieux ainsi que par des suppositions qui ne peuvent qu'égarer. Quoi de plus naturel que, dans l'état de réorganisation où se trouve l'Europe entière, Sa Majesté ne puisse pas dire dès à présent où pourra tendre sa politique ? L'Empereur ne fait-il pas acte de sincérité en demandant à la Russie ses sympathies, sans lui dissimuler qu'il aimerait à compter sur elles en vue même d'un avenir incertain ? Etc.

« — Si l'Empereur désire, a repris le Prince Gortchakoff, que ses propositions, ses projets, lorsqu'ils viendront au jour, soient examinés à Saint-Pétersbourg dans un esprit amical et bienveillant, il peut être assuré qu'il en sera ainsi. Mais puis-je aller plus loin dans l'obscurité où je me trouve, je ne le crois pas. Remarquez qu'on ne saurait établir une analogie complète entre votre politique en Occident, qui ne peut être que française, et notre politique en Orient qui, par suite des circonstances où nous nous trouvons, ne peut être qu'*européenne*.

« — Pour le moment, peut-être, ai-je répondu, mais il est certains côtés des questions orientales que vous ne pouvez traiter qu'au point de vue de votre politique nationale.

« — Oh ! la Mer Noire !, s'empressa d'ajouter mon interlocuteur. Ce sont plutôt là des questions d'amour-propre, et vous me rendrez la justice de convenir que vous n'avez jamais entendu sortir de ma bouche un mot qui eût trait à la révision du traité de 1856. Etc. »

Sur le second point, le Prince Gortchakoff s'est montré aussi disert, mais non plus concluant. Il a plaidé très chaudement que la Russie, loin de pousser à la perte de l'Empire ottoman, lui avait toujours adressé les conseils les plus aptes à conjurer les dangers qui le menaçent. Personne n'avait fait autant qu'elle pour calmer l'effervescence des populations chrétiennes; il pouvait citer maintes occasions où la Russie avait donné à la Turquie les

[1] Ces propos de Gortchakoff ont été cités par É. Ollivier (t. IX, p. 159-160), mais sans aucune référence.

preuves d'une amitié, si ce n'est plus sincère, peut-être du moins plus clairvoyante que l'Angleterre et même que la France..... Il ne niait pas la convenance d'engager la Porte à entrer largement dans la voie des améliorations morales et matérielles, et il s'y emploierait de bon cœur. Mais pourra-t-on trouver là des garanties suffisantes de vitalité, il en doute.

« L'Empire ottoman ne peut obtenir qu'un répit, a-t-il continué, et ce répit encore n'est possible, j'en conviens, qu'avec une bonne administration de ses sujets chrétiens. Or nous ne pouvons dorénavant nous contenter de vaines promesses, ni d'une feuille de papier comme le Hatt-Humayoun. Ce ne serait ni sage ni habile, si nous voulons fermer la question d'Orient, ou, du moins, l'empêcher d'éclater avec toute sa violence. Pour arriver à un résultat sérieux, il faudrait que la Porte accordât aux populations chrétiennes une sorte d'administration autonome, qu'elle séparât résolument deux races qui ne peuvent vivre sous la même loi, et que l'arrangement à intervenir fût garanti par les grandes Puissances. En dehors de cela, je ne vois pas d'issue. Quant à offrir à la Turquie un encouragement, un appui pour la sortir de ses embarras financiers, je ne sais en vérité comment nous pourrions le faire, nous autres Russes, qui serions trop heureux si quelqu'un venait nous rendre le même service. Certes, nos financiers n'iront pas porter leurs capitaux en Orient.

« Je vous en prie, demandez au Marquis de Moustier de vouloir bien sur ces points tout pratiques me développer sa pensée. Je sais qu'un télégramme ne permet d'indiquer que des généralités : mais, pour procéder à l'action, nous devons nous placer le plus tôt possible sur le terrain des faits. Or le temps presse. Il est une remarque que je veux encore vous faire. Vous avez posé ce qui, selon vous, devait être le corollaire indispensable de vos importantes concessions sur les affaires de Crète, de Grèce et de Serbie. Indispensable veut dire que vous n'agirez pas à Constantinople avant que je ne vous aie fait connaître que l'Empereur Alexandre adopte les vues de l'Empereur Napoléon. Mettez-moi donc à même de répondre; j'ai grand désir de le faire et de travailler sans plus de retard au but que nous nous proposons en commun. »

Voici, je crois, mon cher Marquis, ce qui s'est dit de plus

saillant. Je vais en extraire ce qui peut trouver place dans une dépêche officielle. J'attends vos instructions, qui m'aideront peut-être à dissiper le crépuscule polaire dans lequel je cherche à me diriger ici. Je crois Budberg de son côté encore plus désireux que moi de la lumière. Il avait télégraphié que j'étais chargé d'importantes communications. Pour ce qui concerne la Crète et la Grèce, la satisfaction a été complète; mais il y a eu un peu de désappointement de ne pas en apprendre davantage relativement aux «intérêts de la France en Occident». Dans le courant de l'entretien, le Prince Gortchakoff a parlé incidemment de la Prusse, mais plutôt pour me dire ce que vous en pensiez que ce qu'il en pense. Il faut nous attendre à bien des égards pour ce voisin-là. Je ne crois pas que ça puisse aller plus loin.

4145. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 14.)

Saint-Pétersbourg, 1er février 1867.
(Cabinet, 5 février; Dir. pol., 16 février.)

Votre télégramme du 30 janvier m'a fourni la matière d'un nouvel entretien avec le Prince Gortchakoff sur les questions qui ont fait l'objet de ma dépêche n° 12 (1). J'ai exposé au Vice-Chancelier que les propositions que j'avais été chargé de lui faire, relativement aux réclamations des Serbes, des Crétois, et à l'agrandissement du Royaume de Grèce, devaient avoir un corollaire indispensable; j'espérais que, sur deux points importants, il voudrait bien me donner des assurances que le Gouvernement de l'Empereur regarderait comme un juste retour des concessions qu'il était disposé à faire dans le but de fermer la question d'Orient, d'un commun accord avec la Russie. J'ai dit alors au Prince que nous nous plaisions à compter : 1° sur une attitude franchement sympathique de la Russie dans les questions où nos intérêts se trouveraient en jeu, du côté de l'Occident; 2° nous lui demandions de s'associer avec sincérité à nos efforts pour pousser

(1) Du 30 janvier. Elle ne parvint à Moustier que le 6 février.

le Gouvernement ottoman vers les améliorations morales et matérielles reconnues nécessaires, et de lui offrir un encouragement et un appui sérieux qui lui permettent de sortir de ses embarras financiers.

Le Vice-Chancelier a répondu longuement à l'un et à l'autre propos pour aboutir, comme lors de notre dernier entretien, à une prière d'éclaircissements plus précis. Je vais résumer en peu de lignes les principaux arguments dont il s'est servi.

L'Empereur Napoléon ne peut douter des sentiments d'amitié de l'Empereur Alexandre, qui, à plusieurs reprises, la lui a exprimée de la manière la plus cordiale. Il sait d'ailleurs toute la valeur qu'il faut attacher à la parole de ce Souverain; aussi doit-il compter que, si l'occasion se présentait de les examiner, les idées et les projets de Sa Majesté rencontreraient de prime abord à Saint-Pétersbourg des dispositions sympathiques. Mais le Prince Gortchakoff ne saurait aller plus loin tant qu'il ignorera quelles sont les demandes ou quelles sont les démarches que les *intérêts de la France en Occident* pourront inspirer à l'Empereur Napoléon; sur ce point-là comme sur tout autre, il témoignera de son empressement à écouter les ouvertures que Votre Excellence pourrait avoir à lui faire.

Quant à ce qui concerne les garanties que nous convions la Russie à offrir avec nous à la Sublime Porte, le Vice-Chancelier est prêt à donner son assentiment et son concours à tout effort qui favoriserait les améliorations morales et politiques reconnues nécessaires; mais il estime que ce serait là un bien insuffisant moyen d'arrêter le progrès du mal sous lequel succombe la Turquie. Peut-on trouver dans ce concours aussi limité des grandes Puissances des garanties sérieuses de vitalité, il ne le croit pas. On n'aura travaillé effectivement à l'apaisement des populations chrétiennes qu'en obtenant pour elles autre chose que des promesses ou de vaines chartes comme le Hatt-Humayoun. Si l'Empire ottoman doit espérer un répit, ce n'est que par une bonne administration de ses sujets chrétiens, qu'il devrait séparer résolument de ceux qui professent l'Islamisme, en leur accordant une sorte d'administration autonome garantie par les Puissances. En dehors de cela, point d'issue. La Russie ne saurait pas, d'un autre côté, prêter à la Porte un appui sérieux dans ses difficultés

financières : la pénurie de son trésor s'y oppose, et il n'est pas probable que les financiers russes soient disposés à transporter leurs capitaux en Orient, etc.

« Je dois supposer, a dit le Prince Gortchakoff en terminant, d'après l'expression « corollaire indispensable » dont vous vous êtes servi, que vous n'agirez pas à Constantinople, dans le sens de la cession aux Serbes des forteresses turques et de l'agrandissement du Royaume de Grèce, avant que vous ne connaissiez notre manière de voir complète sur les idées que vous venez de m'exposer. Mettez-moi donc à même de répondre plus amplement, en demandant à M. de Moustier de vouloir bien m'éclairer ; je fais le plus grand cas de son jugement, et, dans cette question d'Orient, il apporte des connaissances spéciales que je ne possède pas ; aussi serais-je désireux de savoir de quelle façon pratique il tient à voir traduire ses pensées. Mais hâtons-nous d'arriver à une entente et de passer à l'action. Les événements se pressent, et, malgré notre bonne volonté réciproque, les difficultés que nous avons prévues peuvent éclater d'un jour à l'autre avec une violence que nous serions impuissants à comprimer. »

4146. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Turquie, 369.)

Péra, 2 février 1867, 2h 45 soir.

Le courrier arrive[1]. J'entrerai résolument dans l'évolution que l'Empereur a décidée, mais j'appelle votre attention sur les périls des chrétiens. Comme le secret ne sera pas longtemps gardé, je voudrais voir multiplier les envois de bâtiments sur le littoral de la Méditerranée : les considérations développées dans ma dernière lettre particulière[2] restent en partie applicables au plan arrêté.

Le Ministre de Russie, se conformant aux instructions réajoutées du Prince Gortchakoff que *j'ai lues*, est venu encore hier me presser

[1] Cf. Moustier à Bourée, 25 janvier. — Nous ne reproduisons pas la première partie de ce télégramme, qui est tout à fait étrangère à notre publication.

[2] Elle ne figure pas dans la Correspondance.

de questions pour savoir si j'avais agi pour obtenir de la Porte l'autonomie de la Crète.

4147. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Saxe, 143, n° 16.)

Dresde, 2 février 1867.
(Cabinet, 5 février; Dir. pol., 8 février.)

La Prusse cherche à expliquer et à justifier ses mauvais procédés à l'égard de l'Allemagne et de la Saxe en particulier. Elle a la conscience de ce qu'elle fait. Dernièrement M. de Savigny, causant avec le Baron de Friesen, lui dit tout-à-coup : «Écoutez, je vais m'ouvrir franchement à vous, mais à la condition que vous me garderez un profond secret et qu'il ne transpirera rien au dehors de ce que je vais vous confier. Vous n'ignorez pas, sans doute, que c'est à la France que vous devez le maintien de l'intégralité (*sic*) de votre territoire. L'Empereur Napoléon est intervenu en votre faveur à Nikolsbourg, et a obtenu cette concession de nous. Actuellement, la France ne réclamerait-elle pas de vous la récompense du service qu'elle vous a rendu, et vous, de votre côté, ne seriez-vous pas prêts à seconder cette Puissance dans une guerre contre nous, avouez-le moi ? — Ni à Paris ni à Dresde, a répondu le Ministre de Friesen, il n'a été dit un mot des démarches de la France en notre faveur, et je puis vous donner ma parole que *jamais* M. Rouen n'a fait l'allusion la plus éloignée à ce qui s'est passé à Nikolsbourg. Si vous n'avez pas confiance dans notre honneur et notre loyauté, au moins rapportez-vous en à notre prudence !» Cette conversation m'a été répétée confidentiellement. Si on venait à en savoir quelque chose à Berlin, il en résulterait de grands malheurs pour la Saxe.

Les soupçons de M. de Savigny sont tellement insensés qu'il faudrait supposer qu'ils sont l'œuvre de son imagination très impressionnable, si, dernièrement, à propos des observations du Gouvernement saxon au sujet du serment exigé des troupes saxonnes au Roi de Prusse, M. de Bismarck ne s'était pas écrié aussi, ainsi que je l'ai déjà rapporté : «Mais la résistance du Roi de Saxe, dans une question si simple, nous ferait croire à quelque

IMPRIMERIE NATIONALE.

arrière-pensée de sa part, à quelque projet hostile à la Prusse, dont la réalisation serait remise à l'avenir.»

[Le Baron Forth-Rouen estime que la Prusse, par la façon dont elle traite la Saxe, ne parviendra qu'à se l'aliéner de plus en plus.

Il termine par des considérations sur la politique et le caractère du Baron de Beust.]

4148. Mahon, Vice-Consul à Eich, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 6.)

Eich, 2 février 1867.
(Cabinet, 4 février.)

[Mahon combat l'opinion que récemment *la Gazette de la Croix* prêtait aux habitants du Grand-Duché de Luxembourg, de préférer une union avec la Confédération de l'Allemagne du Nord à une union avec la Belgique. Il est tout à fait inexact que le Luxembourg ait des aspirations vers la Belgique, et encore moins vers l'Allemagne prussianisée. Il a au contraire une antipathie profonde pour la Prusse, et toutes ses sympathies vont à la France. Mahon cite à l'appui de son opinion une lettre écrite par un notable luxembourgeois.]

4149. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 21 [1].)

Londres, 2 février 1867.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 6 et 12 février.)

J'ai reçu avant-hier les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous les n°s 14 et 15 [2]. J'ai vu hier le Principal Secrétaire d'État de la Reine, et je n'ai pas manqué de lui faire part des considérations que vous suggérait la situation,

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.»

[2] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 30 janvier. — La dépêche n° 11 était relative à des négociations officieuses poursuivies à Berlin par Lord Loftus au sujet des intérêts privés du roi de Hanovre. (Angleterre, 739.)

de plus en plus grave, de l'Orient, en insistant sur la nécessité qu'il y aurait, suivant nous, à s'arrêter à une solution qui répondît plus complètement aux exigences des événements. J'ai rappelé à Lord Stanley les motifs qui nous avaient déterminés à ne pas repousser les propositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg, particulièrement en ce qui concerne la Crète, bien que nous ne nous fissions aucune illusion sur la valeur pratique du régime d'autonomie dont nous allions recommander l'adoption à la Porte. J'ai signalé l'obligation où nous nous trouvions, si nous voulions prévenir une rupture entre la Porte et la Grèce, et les complications déplorables qui en seraient la conséquence, de donner dans une certaine mesure satisfaction aux aspirations des Hellènes, en accordant à la Grèce l'île de Candie, en même temps que ses limites naturelles au Nord, limites que l'Angleterre elle-même aurait désiré, à une autre époque, lui voir obtenir. J'ai ajouté que, dans notre opinion, les sacrifices que nous demandions à la Turquie auraient l'avantage, en la dégageant des préoccupations qui l'absorbaient, de lui permettre d'entrer franchement dans la voie des réformes économiques qui pouvaient seules, avec le temps, la mettre au niveau des autres Sociétés européennes et que, ces sacrifices une fois faits, les Puissances auraient le devoir de s'entendre pour offrir à la Porte toutes les conditions de sécurité et de vitalité qui lui sont indispensables. Enfin, j'ai témoigné à Lord Stanley le prix extrême que nous attachions à le voir partager nos idées et se mettre d'accord avec nous sur les moyens d'en assurer l'exécution.

Lord Stanley m'ayant exprimé le désir de connaître le texte même de la dépêche de Votre Excellence, j'ai cru pouvoir lui en donner confidentiellement lecture. Il était, au surplus, déjà préparé à cette communication par le compte rendu que M. Fane lui avait adressé d'un de ses derniers entretiens avec Votre Excellence.

Le Principal Secrétaire d'État a commencé par me dire que le sujet que nous venions d'aborder ensemble était trop grave pour qu'il lui fût possible de me répondre immédiatement; que cependant, si je tenais à savoir son opinion personnelle, il n'hésiterait pas à m'avouer qu'il ne pensait pas que le Gouvernement de la Reine crût possible de nous suivre sur le terrain nouveau où nous paraissions vouloir nous placer. J'ai fait alors remarquer à

Lord Stanley qu'il me semblait difficile d'admettre que le Gouvernement de la Reine, quelque désireux qu'il pût être de se tenir à l'écart des complications qui menaçaient de surgir du côté de l'Orient, se refusât, si les circonstances venaient à l'exiger impérieusement, à donner à la Porte les seuls conseils qui pourraient peut-être prévenir l'explosion d'une crise générale, et que, par conséquent, son refus d'envisager les choses au même point de vue que nous n'était pas aussi absolu qu'on pourrait le croire, et ne tenait sans doute qu'à des considérations d'opportunité sur lesquelles nous n'étions pas suffisamment d'accord pour le moment.

Lord Stanley m'a répondu que telle était en effet sa pensée. Suivant lui, la situation de l'Orient et, en particulier, celle de la Turquie, se serait plutôt améliorée qu'aggravée dans ces derniers temps. L'affaire des Principautés danubiennes avait été réglée, conformément aux vœux de la France et de l'Angleterre. En Serbie, la Porte se montrait également disposée à tenir compte de nos conseils et à évacuer toutes les forteresses, y compris Belgrade. Quant à l'île de Crète, l'insurrection y était à peu près étouffée, et le résultat probable d'une intervention nouvelle et plus directe des Puissances dans cette question serait de ranimer la lutte et d'exciter chez les Grecs des espérances que l'abandon de Candie et d'une partie de la Thessalie ne suffirait certainement pas à satisfaire. On ne pouvait prétendre d'ailleurs que, depuis la fin de décembre, époque à laquelle la France, l'Angleterre et la Russie s'étaient mises d'accord sur les conseils qu'il convenait de donner à la Porte, l'état des choses en Orient se fût modifié d'une manière assez sensible au détriment de la Turquie, pour autoriser les Puissances à exiger d'elle des sacrifices aussi considérables que ceux qu'on projetait de lui demander, sans attendre même l'effet des combinaisons auxquelles on lui avait conseillé de recourir. Un changement d'attitude aussi prompt et aussi radical vis-à-vis de la Porte ne semble pas à Lord Stanley avoir de raison d'être, et il considère qu'il est de la dignité des Puissances de s'en tenir, pour le moment, aux suggestions qu'elles ont déjà fait parvenir à Constantinople. Lord Stanley paraît croire en outre, comme j'ai eu l'honneur de l'indiquer à Votre Excellence dans un de mes précédents rapports, que la Porte, dans la crainte d'encourager l'insurrection dans les autres provinces chré-

tiennes de l'Empire, n'abandonnera jamais, à moins d'y être contrainte par la force, l'île de Crète, et que, dès lors, il vaudrait mieux s'abstenir de lui donner un conseil qu'on doit la supposer, d'avance, décidée à ne pas suivre. Le Principal Secrétaire d'État s'est aussi montré très préoccupé de savoir si le Gouvernement grec avait connaissance du changement qui semblait s'être opéré dans notre manière de voir, par rapport à la question de Candie. J'ai cru pouvoir le rassurer à cet égard, en lui disant que nous avions voulu, comme toujours, nous expliquer franchement et amicalement avec l'Angleterre, parce que nous attachions le plus grand prix à marcher autant que possible d'accord avec elle, mais que cela ne nous empêchait certainement pas de continuer, comme par le passé, à recommander au Cabinet d'Athènes la prudence et la modération.

Tel est en résumé, Monsieur le Marquis, la substance de l'entretien que j'ai eu hier avec Lord Stanley, et qui ne nous permet guère de compter, quant à présent du moins, sur un concours tant soit peu actif de sa part. Les tendances de l'opinion publique en Angleterre, il convient d'ailleurs de le remarquer, ne sont pas pour le moment, en ce qui concerne l'Orient, favorables aux solutions radicales, et Lord Stanley, j'ai à peine besoin de l'ajouter, est personnellement plus partisan qu'aucun autre homme d'État de ce pays de la politique qui consiste à tenir l'Angleterre soigneusement écartée de toutes les complications dans lesquelles ses intérêts matériels ne se trouvent pas directement engagés. « Il n'y a en Orient, m'a dit plus d'une fois le chef actuel du Foreign-Office, que deux points qui nous touchent véritablement : ces deux points sont Constantinople et l'Égypte. En dehors de cela, nous ne refuserons sans doute pas de nous associer, quand il y aura lieu, aux démarches qui pourront être tentées en vue d'améliorer la position des sujets chrétiens de l'Empire ottoman et de prévenir des conflits, mais je ne crois pas que nous soyons jamais disposés à sortir de la voie des conseils amicaux. »

[Un post-scriptum est relatif à l'affaire de l'*Alabama*.]

4150. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 10.)

Munich, 2 février 1867.
(Cabinet, 5 février; Dir. pol., 6 février.)

[Le Vicomte des Méloizes envoie les déclarations qui ont été faites la veille par le Prince de Hohenlohe à la Chambre des Pairs[1].]

Il est à remarquer que le projet d'alliance que le Ministre se montre résolu à faire passer dès aujourd'hui dans l'ordre des faits ne figurait que tout à l'arrière-plan dans son dernier programme[2]. On présume que les suggestions de la Prusse[3] ne sont pas étrangères à ce changement, et que, en voyant les Cabinets du Sud à la veille de s'entendre pour la réorganisation uniforme de leurs forces militaires, le Cabinet de Berlin n'aura pas négligé de s'assurer le concours éventuel de ces forces.

Le tiède accueil qu'a rencontré dans la seconde Chambre la seule voix qui s'y soit élevée contre l'alliance prussienne aura fait reconnaître, d'autre part, l'inutilité d'user de ménagements envers une opinion si timide à s'affirmer, bien que celle du plus grand nombre. Le Ministre en aura conclu qu'une allure nettement accusée dans le sens de ses convictions unitaires lui ferait regagner largement, en lui assurant le concours des radicaux et du parti prussien, ce qu'il aurait pu perdre du côté des conservateurs.

[Le Vicomte des Méloizes annonce en terminant le départ pour Stuttgart du Prince de Hohenlohe, accompagné du Baron de Pranckh, Ministre de la Guerre, et du Comte de Tauffkirchen, Attaché au Ministère des Affaires étrangères. Le Prince de Reuss a reçu l'ordre de partir prochainement pour Saint-Pétersbourg, et sera remplacé à Munich par le Baron de Werthern.]

(1) Cf. des Méloizes, télégramme, 31 janvier. Les déclarations sont jointes à la dépêche.

(2) Cf. ci-dessus, t. XIII, p. 393, note 3; des Méloizes, 20 et 31 janvier.

(3) Cf. ci-dessus, p. 213, note 1.

4151. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 26.)

Berlin, 4 février 1867.
(Cabinet, 5 février; Dir. pol., 7 février.)

[Benedetti annonce que le Général de Manteuffel a été relevé, sur sa demande, du commandement du 9e corps d'armée et de l'administration militaire des Duchés. Il explique la décision du Général par des divergences d'opinion entre le Gouvernement prussien et lui, et affirme qu'on ne songe pas à le renvoyer à Saint-Pétersbourg.]

4152. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Berlin, 4 février 1867.

Nos affaires n'avancent pas; elles en sont toujours au même point, et, malgré tout mon désir de ne pas en désespérer, malgré une information nouvelle qui devrait me faire croire à la sincérité des intentions de M. de Bismarck, je suis inquiet et impatient. Je n'oublie pas cependant que vous m'avez recommandé la plus grande circonspection, et je prends soin de ne rien témoigner de mes sentiments. J'attends que vous m'ordonniez d'être plus pressant, et d'apprendre si nous voulons nous engager dans la voie tracée par M. de Bismarck. La dernière fois que je l'ai vu, le Président du Conseil ne connaissait pas encore l'avis des Généraux sur la question qu'on leur a posée, et m'a demandé ce que nous faisions nous-mêmes [1]. J'en suis resté là, et je vous serais bien obligé, s'il y avait lieu, de me donner vos directions.

Je vous disais plus haut que je possédais un nouveau renseignement propre à nous rassurer sur les véritables dispositions de M. de Bismarck. J'ai su en effet que le Ministre des Pays-Bas, M. le Comte de Bylandt, avait fait une démarche pressante auprès de lui pour le déterminer à régler la question du Limbourg,

[1] Cf. Benedetti, particulière, 26 janvier.

et qu'il lui avait soumis, dans ce but, un projet de convention conçu de manière à être favorablement accueilli par le Gouvernement prussien. Le Président du Conseil a reçu cette communication en manifestant le plus vif désir de se mettre d'accord avec le Cabinet de La Haye, mais il a refusé d'exprimer son avis personnel. Il devait préalablement, a-t-il dit, prendre les ordres du Roi; il ne pouvait d'autre part toucher à cette affaire sans résoudre celle du Luxembourg, et il a demandé au Comte de Bylandt s'il était autorisé à les traiter simultanément. Le Ministre des Pays-Bas lui a répondu que le Cabinet de La Haye, dont il était exclusivement l'organe, n'avait ni pouvoir, ni qualité pour s'occuper des intérêts du Grand-Duché. M. de Bismarck ne lui en a pas moins posé cependant plusieurs questions; il lui a demandé s'il supposait le Roi disposé à prendre de nouveaux arrangements pour le Luxembourg, et quelles seraient notamment ses intentions dans le cas où la Prusse renoncerait à y tenir garnison; il lui a demandé également si le Roi, dans cette éventualité, ferait occuper la place par des forces néerlandaises, ou préférerait en faire détruire les fortifications, ou prendre enfin *une autre résolution.* M. de Bylandt a répliqué qu'il n'était en mesure de lui donner aucun éclaircissement sur ces divers points; qu'il inclinait seulement à penser que le Cabinet de La Haye ne voudrait, sous aucun prétexte, s'immiscer dans les affaires du Grand-Duché.

J'avais déjà eu connaissance de cet entretien, quand M. de Bylandt m'en a lui-même spontanément confirmé les détails; la version qu'il m'en a donnée est, de tout point, conforme à celle que je possédais. Pour lui, M. de Bismarck a sur le Luxembourg des desseins qu'il n'avoue pas encore, a-t-il ajouté. Il a déduit également du langage que lui a tenu le Président du Conseil que le démantèlement de la place pourrait être considéré à Berlin comme une conséquence naturelle de la retraite des Prussiens. Tous ces détails m'ont paru dignes de vous être rapportés, et méritent à mon avis de fixer votre attention.

Je tiens de M. de Thile qu'il est arrivé ce matin une dépêche télégraphique du Consul général de Prusse à Belgrade annonçant que la Porte refuse décidément d'évacuer la citadelle de Belgrade[1],

[1] Cf. Bourée, télégramme, 1er février.

et que cette détermination du Gouvernement ottoman provoque une vive agitation dans toutes les classes de la population serbe.

4153. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Saxe, 143, n° 17.)

Dresde, 4 février 1867.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 février.)

M. de Friesen vient d'être rappelé brusquement à Berlin [1] par un télégramme du Ministre de Saxe à la Cour de Prusse [2], annonçant que le Roi a de nouveau complètement bouleversé un dernier arrangement militaire approuvé successivement par tous les Généraux qui s'occupent de la question et par M. de Bismarck lui-même [3]. Sa Majesté aurait introduit dans cet arrangement, de sa propre main, des modifications d'autant moins acceptables qu'elles s'expriment en termes grossiers, m'a dit M. de Friesen, pour le pays et la Couronne de Saxe. Le Roi de Prusse s'adjuge le droit de nommer le commandant en chef de l'armée saxonne et de le prendre parmi ses propres officiers généraux, et il entend en outre maintenir ses garnisons en Saxe. Le Roi Jean, qui a jusqu'ici tout accepté, est à bout de patience. M. de Friesen part au désespoir. Il me disait que le Roi de Prusse ne poursuit qu'un but, n'a qu'une chose en vue : se constituer une puissante armée lui obéissant comme un caporal à son chef. Sa Majesté, toujours selon le Ministre de Saxe, ne comprendrait nullement tout ce qu'il y a dans ses exigences de contraire à la dignité du Roi Jean, pour lequel il professe la plus sincère amitié, le plus profond respect, ainsi que pour la Reine.

Le Roi de Prusse n'a rien changé à ce qui a été convenu au sujet du serment de l'armée saxonne. Elle ne le prêtera qu'à son

[1] Dans un post-scriptum du 31 janvier, ajouté à une dépêche du 30, Forth-Rouen avait annoncé le brusque retour à Dresde de Friesen, qui négociait à Berlin l'accord entre la Saxe et la Prusse.

[2] Jean de Kœnneritz.

[3] Cf. Forth-Rouen, 20 janvier. Les dépêches suivantes n'annonçaient aucun résultat positif des négociations engagées à Berlin.

Souverain. Mais, dans la formule arrêtée, on a ajouté les mots : «obéissance au commandant en chef des forces de la Confédération».

4154. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 18[1].)

Francfort, 4 février 1867.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 12 février.)

[Rothan relate une conversation qu'il a eue avec le Colonel de Tiller, anciennement Attaché autrichien à la Commission militaire à Francfort, dont il a pu à plusieurs reprises obtenir des informations utiles.]

M. de Tiller s'est montré naturellement fort préoccupé du vertige qui semble s'être emparé des Gouvernements du Sud, et qui les pousse inconsidérément dans les bras de la Prusse. Il ne voit, pour sa part, d'autre moyen de conjurer le danger que dans un rapprochement intime entre la France et l'Autriche. Il espère que son Gouvernement, aujourd'hui qu'il a su régler la plus grande de ses difficultés en se réconciliant avec la Hongrie, portera désormais une attention plus suivie et plus vigilante aux événements qui se précipitent à l'ouest de ses frontières; il en voit la preuve dans le choix des Agents que M. de Beust vient de faire pour Munich et pour Stuttgart[2].

[Le Colonel de Tiller ne peut pas croire que la politique ultra-prussienne du Prince de Hohenlohe puisse durer. Si la Bavière livrait sa politiqne et ses armées au Cabinet de Berlin, l'Autriche serait obligée de modifier son système de défense et de construire des places fortes sur sa frontière bavaroise. Il ne met pas en doute qu'il y ait une entente entre la Prusse et les États du Sud au sujet des anciennes places fédérales[3].]

D'après les communications échangées à ce sujet, la Prusse

(1) En tête, note au crayon : «Vienne. Berlin.» — La dépêche de Rothan fut envoyée en copie à Berlin et à Vienne le 8 février.

(2) Le comte de Trauttmansdorff et le comte de Chotek.

(3) Cf. des Méloizes, 22 janvier et la note.

contribuerait au nom de la Confédération du Nord, dans de larges proportions, aux dépenses nécessitées par l'entretien, l'armement et les approvisionnements, et elle se réserverait, en dehors des stipulations qui en cas de guerre lui conféreraient des droits plus étendus, la faculté de désigner les commandants supérieurs, depuis le grade de général de brigade exclusivement, dont le choix serait pour la forme réservé à la ratification de leurs Souverains respectifs.

C'est du reste une des questions importantes dont le règlement est abandonné aux Plénipotentiaires réunis en ce moment à Stuttgart.

M. de Tiller pense que la Bavière, par amour-propre, voudra conserver sans partage la forteresse de Landau, et il croit que la garnison d'Ulm continuera à garder son caractère mixte : bavaroise sur la rive gauche, et wurtembergoise sur la rive droite; il pense aussi que, par ménagement pour la France, les troupes prussiennes n'apparaîtront qu'en cas de guerre sur les remparts de Rastadt.

[La fin de la dépêche signale l'activité avec laquelle sont poussés les armements à Mayence.]

4155. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. à chiffrer. Copie. Turquie, 369.)

Paris, 5 février 1867, minuit.

Le Consul de Prusse à Belgrade annonce à son Gouvernement que décidément la Porte refuse d'évacuer la citadelle, et qu'une vive agitation est la suite de ce refus[1]. Cela est en opposition avec vos dernières nouvelles[2]. Qu'y a-t-il de vrai ?

[1] Cf. Benedetti, particulière, 4 février.
[2] Cf. Bourée, télégramme, 29 janvier.

4156. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 361.)

Berlin, 5 février 1867, 3h 50 soir.

Le mariage du Comte de Flandre avec la Princesse Marie de Hohenzollern est définitivement arrêté. Le Prince arrivera après-demain à Berlin pour remercier le Roi du consentement que Sa Majesté a bien voulu donner à cette union.

4157. ROTHAN, CONSUL GÉNÉRAL À FRANCFORT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 19 [1].)

Francfort, 5 février 1867.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 février.)

Au moment où l'organe avoué de M. de Bismarck, la *Gazette universelle du Nord*, s'efforçait de dégager la responsabilité prussienne du programme du Prince de Hohenlohe, et de représenter la Prusse disposée à éconduire plutôt qu'à solliciter les Cours secondaires, la *Revue hebdomadaire de Berlin,* dont vous connaissez les attaches, se livrait à des révélations instructives sur les alliances offensives et défensives contractées au moment de la paix, et dont je vous signalais l'existence tenue secrète, au mois de novembre dernier.

D'après ce journal, ce seraient nos demandes de compensations territoriales qui auraient exercé sur la politique de la Bavière, qu'elles touchaient de près, une action déterminante. Formulées à Berlin, au moment même où ses Plénipotentiaires étaient occupés à négocier la paix, elles leur auraient été communiquées aussitôt, bien que revêtues du caractère le plus confidentiel. M. de Bismarck ne se serait pas borné à repousser les propositions françaises, mais il s'en serait servi comme d'une arme de guerre, en les retournant contre nous, auprès du Gou-

[1] La dépêche, à l'exception du dernier paragraphe, a été publiée à peu près textuellement par ROTHAN (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 437-438).

vernement qui, dans la pensée de notre médiation, devait devenir la pierre angulaire de la Confédération du Midi. Il n'en fallait pas davantage, au dire de la *Revue*, pour convaincre le Cabinet de Munich que le seul moyen de déjouer les calculs de la France serait une entente intime avec le Cabinet de Berlin, et ce serait sous l'impression de ces communications, qu'il appartiendra à l'histoire de caractériser, que se seraient signés les traités par lesquels la Prusse et les États secondaires se garantiraient réciproquement leurs territoires.

La *Revue de Berlin* ajoute, et cet aveu ne laissera pas indifférent l'ancien Président du Conseil de Bavière, que M. de Pfordten n'aurait été conservé si longtemps au pouvoir qu'afin de mieux donner le change au Gouvernement français et au Gouvernement autrichien, qui, connaissant les antécédents de cet homme d'État, ne devaient point admettre qu'il se fût prêté à une alliance offensive et défensive avec la Prusse.

Je pense qu'après ces révélations, dont le but m'échappe, et en admettant qu'elles aient le caractère de la vérité, il est superflu de rechercher davantage la pensée qui préside aujourd'hui aux conseils du Roi de Bavière. Ce serait la crainte de la perte du Palatinat, et peut-être aussi l'espérance d'enlever à l'Autriche une partie du Tyrol qui porteraient le Cabinet de Munich à subordonner ses résolutions à celles de la Cour de Prusse.

Votre Excellence trouvera dans le numéro du 5 février du journal l'*Europe* la reproduction de l'article de la *Revue de Berlin*.

4158. ROTHAN, CONSUL GÉNÉRAL À FRANCFORT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 20 [1].)

Francfort, 5 février 1867.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 et 12 février.)

D'après les renseignements qui arrivent à Francfort, l'effet produit par la profession de foi du Prince de Hohenlohe [2] serait

[1] En tête, note au crayon : «Vienne. Munich.»
[2] Cf. t. XIII, p. 393, note 3.

loin d'être effacé en Bavière. Le parti catholique aussi bien que le parti libéral, mais dans une pensée évidemment différente, protesteraient à l'envi contre une politique qui a rompu en visière avec les traditions du passé, et qui voudrait placer, comme le disait l'autre jour un journal, les destinées de la Bavière dans le Cabinet militaire de Berlin. Les tempéraments apportés depuis par le Prince de Hohenlohe à son programme, tant à la tribune [1] que dans ses rapports avec les chefs de parti, n'ont point atténué la méfiance dont il est l'objet. L'Autriche, et j'en ai reçu la confidence tout récemment par le Colonel de Tiller [2], profiterait de ces dispositions pour opérer contre le Président du Conseil une réaction assez forte pour le renverser du pouvoir. Ses partisans s'attribueraient déjà le mérite d'avoir amené le mariage du Roi à l'insu de ses Conseillers, et ils ne cacheraient pas l'espoir qu'ils fondent sur cette union de famille. Ils seraient décidés, en un mot, à donner à l'agitation qui s'est manifestée de plus grandes proportions encore, si cela était nécessaire.

Je ne saurais dire dans quelle mesure ces espérances sont fondées. Mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que, si les deux partis extrêmes restent unis dans un but commun, l'un refusant de se subordonner à une Prusse protestante, et l'autre voyant dans cette subordination une menace pour les libertés dont il est avide, l'influence que le Cabinet de Berlin exerce à Munich pourrait bien être exposée, à un moment donné, à de sérieux échecs.

Le sentiment de l'unité, par lequel les masses se sont laissé passionner, a toujours été moins fort, dans le Midi de l'Allemagne, que le sentiment de la liberté. Aussi des tribunes se sont-elles élevées à Munich, à Stuttgart et à Carlsruhe dès le lendemain de 1815, malgré les protestations du Cabinet de Berlin et du Cabinet de Vienne. En 1848, cette passion pour la liberté et l'autonomie a été plus caractéristique encore; car alors elle a été jusqu'à se manifester contre la Constitution que le Parlement allemand venait de décréter à Francfort. Une partie de l'Assemblée se retira en effet à Stuttgart, pour y protester contre l'hégé-

(1) Cf. des Méloizes, 20 janvier et 2 février.

(2) Cf. Rothan, 4 février.

monie prussienne, et la République fut proclamée dans le Grand-Duché de Bade.

Devant des souvenirs aussi récents et des faits aussi caractéristiques, on est autorisé, je crois, à affirmer que le sentiment véritable des populations méridionales n'est point celui que nous voyons se traduire journellement dans la presse, ou dans les manifestations organisées par ceux qui ont intérêt à l'exploiter.

De même que j'ai pu constater, lorsque je me trouvais à Turin, qu'il existait deux Italies, l'une de convention, celle des journaux, de la tribune et de la diplomatie, abusant de nos sympathies, et l'autre sensée, pratique, tenant compte, dans la bonne mesure, des convenances d'autrui : de même aussi, je vois une Allemagne factice, détournée de ses destinées véritables, surexcitée à froid par des journalistes à gages, et par les ambitieux, qui dans tous les pays se rejettent avec ardeur du côté le plus fort.

Sans vouloir nier le besoin de grandeur qui travaille l'Allemagne, il est impossible, pour ceux qui voient au fond des choses, de ne pas reconnaître tout ce qu'il y a d'artificiel dans ce mouvement que dans une pensée ambitieuse on s'est appliqué depuis tant d'années à organiser contre nous.

L'Autriche, qui pendant si longtemps a été la complice et la dupe de cette agitation, est devenue, depuis qu'une cruelle expérience lui a fait reconnaître les erreurs de sa politique, notre alliée forcée pour la combattre, et pour l'arrêter, s'il en est temps encore.

Après avoir réglé ses différends avec la Hongrie, elle chercherait aujourd'hui, en inaugurant un système libéral à l'intérieur, à se rattacher tout d'abord ses populations allemandes, que le Prince de Hohenlohe voyait déjà, dans l'entraînement de son éloquence, se retourner vers la Grande Allemagne; puis à s'appliquer à former une alliance constitutionnelle avec les États du Sud, en opposition à l'alliance militaire qui leur est imposée par la Prusse.

Si telle était réellement la tâche que se serait proposée M. de Beust, ainsi que le prétend M. de Tiller, nous ne pourrions que souhaiter le succès à ses efforts. Mais il est à craindre que le moment ne soit pas encore venu pour l'Autriche de rentrer en scène et de contrecarrer utilement la pensée ambitieuse qui domine à Berlin.

M. de Bismarck se considère comme étant maître absolu de la situation en Allemagne. Loin de s'effrayer du mécontentement qui se manifeste dans le Midi, il le verrait avec satisfaction dégénérer en actes révolutionnaires, qui lui permettraient d'avancer en quelque sorte la réalisation de ses projets au moyen d'une intervention militaire. Il sait d'ailleurs que son auxiliaire le plus utile auprès des Souverains, c'est le sentiment de la peur, et que, s'ils hésitent encore, leur parti serait pris bien vite entre l'hégémonie prussienne, qui ne leur enlèverait qu'une partie de leur indépendance, et la révolution, qui les renverserait de leur trône.

Je dois ajouter que tous les hommes d'État prussiens ne partagent pas cette confiance au même degré, et que beaucoup d'entre eux voient avec une certaine appréhension se former ces alliances, qui, bien qu'inspirées par la Prusse et dirigées par son Premier Ministre, pourraient bien, à un jour donné, se retourner contre elle.

P.-S. — Les nouvelles télégraphiques de Vienne de ce soir annonçant la remise en vigueur de la Constitution du mois de février 1861 [1], semblent confirmer ce que M. le Colonel de Tiller me disait de la politique libérale que M. de Beust ne tarderait pas à inaugurer dans une double pensée : celle de se rattacher les provinces allemandes, et celle de reprendre de l'influence sur les États du Midi.

C'est aujourd'hui que les Plénipotentiaires réunis à Stuttgart ont dû clore leurs délibérations [2]. On est certain ici, quelles que soient les résolutions qui auront été prises au sein des conférences, que les Chambres wurtembergeoises repousseront tout projet de loi militaire qui aurait pour conséquence d'entraîner le pays à des dépenses hors de proportion avec ses ressources. On se flatte qu'il en sera de même en Bavière où près de quatre-vingts députés se seraient déjà prononcés contre les propositions militaires du Prince de Hohenlohe [3]. Si ces prévisions devaient se

[1] Un télégramme de Gramont, du 3 février, annonce la démission de Belcredi; une dépêche du même ambassadeur, le 5, expose les changements constitutionnels qui suivirent cette démission. (Autriche, 494.)

[2] Les conférences de Stuttgart s'étaient ouvertes le 3 février. Elles furent clôturées le 6.

[3] Cf. p. 161, note 2.

vérifier, M. de Bismarck ne tarderait pas à accentuer plus vivement encore que ne l'a fait la *Gazette du Nord* son désintéressement à l'égard d'une alliance avec les Cours allemandes, la Prusse, ainsi que le disait dernièrement la *Gazette nationale de Berlin*, ne se souciant de pareilles unions qu'autant qu'elles lui vaudraient le concours, en tout état de cause, de forces militaires homogènes sur le modèle de sa propre organisation.

4159. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 5.)

Stuttgart, 5 février 1867.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

[Le Comte de Damrémont n'a pu avoir que peu de détails sur les conférences de Stuttgart, les Plénipotentiaires s'étant engagés à garder le secret le plus absolu. Il cite un certain nombre de projets militaires qu'on aurait discutés et qui auraient été écartés. Finalement, on se serait mis d'accord pour accepter, en principe, l'organisation prussienne présentée par les envoyés badois. Des modifications de détail atténueront probablement les nouvelles charges (1).]

(1) Un résumé des conférences de Stuttgart a été inséré dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 262-263). Elles se seraient ouvertes le 3 février, sous la présidence de Varnbüler. Outre les quatre ministres des Affaires étrangères (Freydorf, Hohenlohe, Dalwigk et Varnbüler), les ministres de la Guerre (lieutenant-général Ludwig pour Bade, général de Pranckh pour Bavière, major-général de Grolman pour Hesse, lieutenant-général Hardegg pour Wurtemberg) et différents commissaires y assistaient. Dans une discussion préliminaire, Freydorf aurait proposé la motion suivante : «Les Représentants des quatre Gouvernements de l'Allemagne du Sud, réunis à Stuttgart, jugent que le bien de la nation exige que les quatre pays organisent leur force armée sur le modèle du système prussien, de manière à jouer, en cas de guerre, le rôle de contingents de l'armée allemande.» Le Prince de Hohenlohe aurait objecté que cette motion conduirait à des malentendus et ne correspondait pas absolument à l'état réel de la politique allemande. La suite des débats aurait surtout porté sur le point de savoir dans quelles limites on se rallierait au système militaire prussien. Les ministres de la Guerre auraient élaboré un protocole final auquel tous les suffrages se seraient ralliés et qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

4160. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Autriche, 494, n° 17.)

Vienne, 5 février 1867.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février).

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 31 janvier et au n° 10.

Je me suis aussitôt empressé de porter à la connaissance de M. le Baron de Beust l'ensemble des propositions auxquelles le Gouvernement de l'Empereur a cru devoir s'arrêter dans le but de sauver la Turquie européenne d'une conflagration imminente, et de fermer la question d'Orient en assurant à la Porte, après des sacrifices nécessaires, les conditions de sécurité et de vitalité qui lui sont indispensables. J'ai accompagné cette communication de

aurait été signé le 5 février. Il commence par une déclaration de la conférence : «Elle reconnaît comme un besoin national d'accroître la force armée dans les pays intéressés, et de l'organiser de telle sorte qu'ils disposent en commun d'une force d'action redoutable. En vue d'obtenir l'effet le plus intense de leurs troupes, ils déclarent se rallier à une organisation militaire commune, imitée de la Prusse et régie par les principes suivants : obligation générale de servir, service de trois ans, quatre sortes de service : le service obligatoire, l'armée permanente, le service de la réserve, et le service dans la Landwehr. L'uniformité qu'on s'efforcera d'amener dans l'organisation, dans les unités tactiques, dans les règlements, les armes à feu et les munitions, les manœuvres d'ensemble et l'instruction des officiers, mettront ces troupes en mesure de se coaliser dans l'action. Pour ce qui touche aux places fortes d'Ulm et Rastadt, stipule finalement le protocole, la décision est rejetée jusqu'au terme des débats sur la liquidation, qu'on hâtera par tous les moyens possibles.» (Le texte du protocole se trouve dans les *Arch. diplom.,* 1867, t. III, p. 1096-1098.)

Freydorf, se référant à ses déclarations précédentes, aurait alors réclamé que la déclaration suivante fût jointe au protocole : «Le Gouvernement du Grand-Duché de Bade, considérant que les présentes conventions ne sauraient lui interdire de conclure éventuellement d'autres conventions militaires avec le Royaume de Prusse ou les États du Nord, se réserve le droit d'en conclure de nouvelles, si les circonstances l'exigent.»

Le ministre hessois, Dalwigk, aurait lui aussi demandé l'adjonction de cette déclaration : «En raison de la position particulière que le Gouvernement hessois pourra prendre vis-à-vis de la Confédération du Nord, il prie son Gouvernement de souscrire aux conclusions de la conférence, sous la réserve proposée par le Gouvernement badois.»

tous les développements que Votre Excellence a consignés dans ses dépêches aux Ambassadeurs de Sa Majesté à Pétersbourg et à Londres[1], pour en démontrer l'urgence et en faire apprécier l'esprit. Des télégrammes de Paris, de Londres et de Pétersbourg avaient déjà informé M. de Beust de ces ouvertures. Je l'ai trouvé parfaitement au courant de la situation, préparé à ce que j'avais à lui dire et attendant ma visite.

La première impression n'a pas été de nature à me faire espérer un concours très empressé de la part du Cabinet de Vienne. M. de Beust, en effet, ne m'a pas dissimulé que son Gouvernement ne pouvait pas rester insensible à la différence que nous paraissions avoir établie à son détriment dans notre manière de procéder en cette circonstance. Il m'a rappelé que, au moment où il s'était adressé à nous dans le but de concerter un accord afin de prévenir les mêmes périls qu'il s'agissait aujourd'hui d'écarter[2], nous avions non seulement accueilli sa demande avec une grande réserve, mais que nous lui avions laissé ignorer les négociations déjà entamées avec le Cabinet de Pétersbourg, en sorte qu'il les avait apprises par le Ministre de Russie. Après nous être concertés avec la Russie et avoir soumis au Gouvernement britannique le résultat de cet accord, nous venions, en dernier lieu, inviter l'Autriche à une tardive adhésion. Comme Ministre de l'Empereur, il croyait devoir dire franchement qu'il se serait attendu à être initié aux vues du Gouvernement français en même temps et de la même manière que ses Collègues de Londres et de Pétersbourg, surtout après les gages de déférence qu'il pensait avoir donnés au Cabinet des Tuileries. Cette différence de traitement devait évidemment avoir pour cause l'opinion que l'Autriche, affaiblie par ses désastres et le travail de sa réorganisation intérieure, ne pouvait apporter dans le concert européen une part d'action semblable à celle des autres Puissances; mais on trouverait sans doute naturel que le Cabinet de Vienne ne se plaçât pas à ce point de vue, d'autant plus qu'il le considérait comme très inexact, et qu'il était certain qu'on ne tarderait pas à s'en apercevoir.

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, nos 5 et 6, à La Tour d'Auvergne, 30 janvier, et à Talleyrand, télégramme, 30 janvier.

[2] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

Bien que j'eusse déjà recueilli certains indices des froissements dont ce langage était la preuve, je n'étais pas préparé à les voir exposés avec autant de netteté; cependant, je crois avoir trouvé dans l'historique même de nos négociations avec la Russie, et la presque simultanéité des dernières communications adressées à Londres et à Pétersbourg et de votre dépêche du 31 janvier, de quoi répondre victorieusement à des susceptibilités que j'ai combattues comme fort exagérées. M. de Beust, en effet, n'a plus insisté sur ces questions de forme auxquelles je lui reprochais d'attacher trop d'importance, et, abordant le fond de la question, il m'a déclaré qu'en principe le Cabinet de Vienne verrait toujours avec satisfaction s'établir un accord entre la France, la Russie et l'Autriche au sujet des affaires de la Turquie d'Europe. Il ne pouvait donc qu'applaudir à cette pensée, et nous devions être certains que, sous ce rapport, son concours nous était acquis. Quant au détail des questions soulevées par le programme que je lui avais communiqué, il devait avouer qu'il laissait encore subsister dans son esprit de grandes incertitudes, et un examen plus attentif lui paraissait nécessaire, avant de pouvoir se prononcer catégoriquement. Il se contentait donc, pour le moment, de me signaler *a priori* quelques réflexions que lui suggéraient nos propositions.

En premier lieu, le succès du programme paraissait lié à l'hypothèse d'une déférence complète de la Turquie aux conseils ou plutôt aux exigences des Puissances; mais ne faudrait-il pas aussi prévoir le cas où la Porte, qui consent aujourd'hui à évacuer les forteresses de Serbie, refuserait péremptoirement de renoncer à l'île de Candie, à l'Épire et à la Thessalie? Si l'état précaire du Gouvernement turc ne lui permet pas d'employer à la défense de son territoire une armée régulière, le fanatisme ne peut-il pas soulever en masse les populations musulmanes contre les chrétiens, et inonder de sang ces provinces dont on demande le sacrifice? Quelle serait alors l'attitude des Puissances?

En second lieu, le Cabinet de Vienne ne se rend pas un compte précis des résultats qui seront obtenus par l'agrandissement de la Grèce, en ce qui touche l'ensemble de la question d'Orient. Il se demande pourquoi cette question devrait être considérée comme fermée. Les populations de Serbie, de Bosnie, etc., etc., ne pourraient certainement pas accepter comme définitive une solution

qui les prive des bénéfices que les expériences récentes assurent à toutes les insurrections. Peut-être la Russie, usant de la prépondérance qu'elle possède déjà dans ces provinces et qui sera très augmentée par le succès de sa politique, pourra-t-elle obtenir une trêve de quelques mois; mais, quant à un état de stabilité et une solution définitive, ce serait impossible. La question ne serait donc pas fermée.

Malgré les explications que j'ai données au Baron de Beust et que j'ai puisées dans le télégramme que vous avez adressé le 30 janvier au Baron de Talleyrand, il n'a pas paru convaincu que les garanties de sécurité que les Puissances pourraient donner au Gouvernement ottoman fussent de nature à assurer sa vitalité.

Enfin, Monsieur le Marquis, poursuivant son examen sommaire de nos propositions, M. le Baron de Beust m'a fait observer que l'Autriche ne pouvait pas envisager sans inquiétude la position de son littoral sur la Mer Adriatique, dont la sécurité serait, sinon menacée, du moins compromise par le voisinage d'un Royaume hellénique limitrophe considérablement agrandi et qui, à un moment donné, pourrait peut-être s'entendre avec l'Italie pour combiner une attaque et un partage. N'y aurait-il pas lieu, en demandant à l'Autriche son concours, de lui offrir en même temps la perspective de garanties ou de combinaisons capables de la rassurer?

Toutes ces réserves, toutes ces remarques exprimées dans un premier entretien, qui n'a rien de définitif, il est vrai, mais qui cependant me paraît fort sérieux, donneront à Votre Excellence une juste idée de ce qu'elle doit attendre du Cabinet de Vienne. Cependant, j'en détache en terminant le trait principal qui se résume ainsi : l'Autriche ne repousse pas ces ouvertures, et accueille avec empressement l'idée de s'unir à la France et à la Russie pour le règlement de la question d'Orient.

4161. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 19.)

Paris, 6 février 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie à Benedetti le rapport de Mahon, Vice-Consul à Eich, du 2 février.]

4162. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 16.)

Paris, 6 février 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Prince de La Tour d'Auvergne deux dépêches de Benedetti qui contiennent des détails, dont il croit utile de lui faire part, sur les efforts du Gouvernement prussien pour rattacher les États du Sud à la Confédération du Nord par l'unification des institutions militaires [1].]

4163. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 6 [2].)

Carlsruhe, 6 février 1867.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

[Le Marquis de Cadore signale que rien n'a encore transpiré à Carlsruhe sur le résultat des négociations de Stuttgart. Il présente quelques réflexions sur la tranquillité du Grand-Duc et l'indifférence apparente des populations.]

Faudrait-il en conclure que les aspirations unitaires ont perdu de leur force ou de leur influence? Je ne le pense pas; mais le corps et la forme que les succès de la Prusse tendent à leur donner, tout en satisfaisant dans une certaine mesure le patriotisme et l'amour-propre national, ne répondent pas assez complètement aux idées et aux rêves caressés depuis de longues années, pour exciter un grand enthousiasme.

P.-S. — Au moment de fermer cette dépêche on me communique, au sujet des conférences de Stuttgart, les informations suivantes, que je m'empresse de transmettre à Votre Excellence, sous toutes réserves : les bases proposées par la Bavière auraient été adoptées; elles consisteraient à laisser à chaque État, tout en stipulant un minimum pour l'effectif auquel doit atteindre son armée, une assez grande latitude au sujet de la nouvelle organisa-

[1] Cf. Benedetti, 25 et 26 janvier, n°s 20 et 21.

[2] En tête, note au crayon : « Accuser réception. Envoyer copie de la dépêche de Francfort. »

tion militaire, de façon à lui permettre d'adopter le système prussien, s'il le croit possible, ou à rester en deçà, s'il le juge incompatible avec les ressources et les tendances du pays.

L'entente se serait établie assez facilement entre les Plénipotentiaires, qui se montrent satisfaits du résultat obtenu.

Les délibérations auraient uniquement porté sur la question militaire, et on n'aurait pas abordé le terrain politique [1].

Le Grand-Duc s'est rendu hier à Mühlacker, sur la frontière du Wurtemberg, pour y avoir une entrevue avec le Prince de Hohenlohe [2].

4164. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 369.)

Péra, 6 février 1867, 5h soir.

Le Prince Michel a été informé confidentiellement et garde le secret [3]. Le Grand Vizir aujourd'hui même entretenait M. Outrey, et lui confirmait tout ce que je vous ai écrit à ce sujet [4].

4165. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 18.)

Péra, 6 février 1867.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 15 février.)

Je n'avais rien à faire auprès d'Aali Pacha tant que des instructions expresses de Votre Excellence n'auraient pas ôté aux dernières

(1) Cf. ci-dessus, p. 241, note 1.

(2) Cette entrevue eut lieu à Mühlacker immédiatement après la clôture des conférences de Stuttgart (6 février). Nous savons qu'Hohenlohe y discuta avec le Grand-Duc de Bade un certain nombre de questions politiques qu'il devait reprendre et développer plus tard dans une lettre écrite le 19 février (Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 263). D'après cette lettre, que reproduit Hohenlohe, voici les points dont il se serait agi : 1° maintien de la souveraineté des deux États; 2° fortifier l'Allemagne contre les dangers extérieurs; 3° donner satisfaction aux aspirations nationales du peuple; 4° admettre la possibilité de l'accession de l'Autriche allemande.

(3) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 5 février.

(4) Cf. Bourée, télégramme, 29 janvier, et télégramme, 1er février.

lettres que j'ai reçues d'elle leur caractère confidentiel [1]. Quelque chose de ce qui s'élabore a pourtant transpiré. Vous en verrez la preuve dans la note ci-jointe que m'a remise M. Outrey [2] et qui contient le récit de son dernier entretien avec Aali Pacha.

Aucun de mes collègues n'a fait allusion aux pensées de l'Empereur.

Lord Lyons, se conformant aux instructions de Lord Stanley, a conseillé à Aali Pacha d'accorder l'autonomie de la Crète.

M. Ignatieff n'a donné aucune marque bien vive de satisfaction à l'occasion de l'abandon des forteresses. Il en a été tout autrement de M. Ristitch. On peut se faire une idée, par ce qui s'est passé en lui, par ce qu'a révélé sa physionomie quand je lui ai donné cette nouvelle, de l'émotion qu'elle causera à Belgrade. Comme sa reconnaissance pour l'Empereur était très vive, je lui ai dit d'écrire à son Gouvernement que c'était surtout à la Porte qu'elle devait s'adresser, car le sacrifice pour la Turquie était énorme et obligeait désormais la loyauté de la Serbie, si celle-ci ne voulait pas déchoir de l'estime qu'elle avait su se concilier dans l'Europe politique.

[Bourée pose la question de savoir s'il vaudrait mieux pour la Serbie conserver ou démolir les fortifications de Belgrade. En tout cas, il a conseillé à M. Ristitch d'engager son Gouvernement à ne pas soulever la question, et à accepter les forteresses si on les lui donne debout et armées.]

Le Prince Michel a été informé par le Pacha de Belgrade de la décision de la Porte. Il a remercié dans des termes chaleureux qui ont causé beaucoup de satisfaction ici. On regrettera de moins en moins d'avoir écouté nos conseils sur cette grave question. Le Prince s'est déclaré spontanément prêt à venir apporter dans le plus bref délai ses hommages au Sultan.

[1] Cf. Moustier à Bourée, 25 janvier, n°s 10 et 11.

[2] Premier drogman de l'ambassade.

4166. Annexe à la dépêche de Constantinople du 6 février, n° 18. (Copie. Turquie, 369.)

Rapport du Premier Drogman de l'Ambassade.

Péra, 4 février 1867.

Aali Pacha, que je suis allé voir aujourd'hui, m'a fait avec une certaine émotion, au bout de quelques instants d'entretien, la communication suivante :

«Est-il vrai, comme on me l'assure, que le Gouvernement français songe à nous demander une rectification de nos frontières avec la Grèce ?»

J'ai répondu fort naturellement que je ne savais pas ce que le Ministre voulait dire.

Il a repris : «M. Abraham Camondo, qui est arrivé de Paris par le dernier courrier, a vu M. le Marquis de Moustier la veille de son départ. Le Ministre des affaires étrangères l'aurait chargé de me dire que la Porte devait s'attendre à voir les Puissances exiger d'elle la rétrocession de l'Épire et de la Thessalie à la Grèce. Eh quoi ! a ajouté le Ministre des Affaires étrangères, c'est au moment où la Porte, cédant aux conseils réitérés de la France, est disposée à abandonner les forteresses de la Serbie, au moment où elle s'occupe de créer en Crète un état de choses qui ne sera pas l'autonomie, il est vrai, mais qui donnera satisfaction aux Chrétiens et aux vœux de l'Europe, c'est à ce moment que l'on viendrait nous demander de faire de nouvelles et plus graves concessions ? Et à qui encore ? À la Grèce ? Je ne puis réellement croire à une pareille chose, bien que M. Camondo m'ait affirmé que M. le Marquis de Moustier l'avait expressément invité à me porter ce message.»

Fort embarrassé d'une interpellation à laquelle je ne m'attendais pas et à laquelle il ne m'était pas encore permis de répondre d'une manière affirmative, je me suis borné à dire à Aali Pacha que je ne savais pas que M. Camondo, simple banquier, fût autorisé à parler au nom du Gouvernement de l'Empereur; que tout ce que je savais, c'est que l'état de l'Orient faisait l'objet des graves préoccupations de l'Europe; que depuis trois mois je n'avais

cessé d'appeler la plus sérieuse attention des Ministres du Sultan sur une situation pleine de périls, et que la Porte ne pouvait méconnaître la loyauté avec laquelle je m'étais empressé de donner connaissance des lettres particulières et très confidentielles par lesquelles M. le Marquis de Moustier me signalait que le moment approchait où les Cabinets de l'Europe ne sauraient résister plus longtemps à l'opinion publique qui s'exprimait hautement et énergiquement en faveur des chrétiens.

« Mais, a repris Aali Pacha, ce sont les préoccupations mêmes et l'intervention de l'Europe qui font naître la question d'Orient et réveillent les aspirations des chrétiens. Peut-on nier que ce soit l'attitude prise par la Russie, la Grèce, les États-Unis et l'Italie qui ait fomenté et entretenu les événements de Crète ? » Et le Ministre a ajouté avec amertume : « Il est réellement cruel de voir que la question d'Orient soit le dérivatif obligatoire de toutes les préoccupations que les Puissances européennes ont chez elles-mêmes. »

A ce moment, on a annoncé l'Ambassadeur d'Angleterre, qui, en entrant dans le salon où je me trouvais, a mis fin à cet entretien. — Signé : Outrey.

4167. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 19.)

Péra, 6 février 1867.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

[Bourée expose longuement les réflexions que lui ont inspirées les dernières dépêches du Marquis de Moustier.

Il examine la politique qui consisterait à satisfaire la Grèce pour mettre le territoire ottoman à l'abri de ses entreprises. Il en montre les dangers, et il estime qu'elle devrait être complétée, en tout cas, par l'appui financier des grandes Puissances et par des conseils à la Porte, « qui ne différeraient d'ordres précis et catégoriques que par la forme dont ils seraient enveloppés ».

Bourée insiste ensuite sur la nécessité où se trouverait l'Europe de prendre sous sa protection les populations musulmanes

de la Crète, de l'Épire et de Thessalie, et de les protéger contre les représailles ou l'hostilité des populations chrétiennes.

Il exprime aussi la conviction que, si l'Europe prétendait imposer simplement ses volontés à la Turquie, celle-ci ne se soumettrait qu'à la force.]

Une préoccupation très grave, Monsieur le Marquis, s'est présentée à mon esprit pendant mes longues heures de réflexion. C'est à vous qu'il appartient de dire si, dans les circonstances présentes, elle est sans fondement. L'état nouveau que nous voulons créer à la Turquie, c'est-à-dire la sécurité relative qu'elle devrait à la satisfaction des appétits de la Grèce et de la Serbie, dont la Russie ne pourrait plus faire, à volonté, de puissants moyens d'agitation et d'épuisement pour la Turquie, ne saurait plaire à Pétersbourg. Qui empêcherait la Russie de répondre à nos ouvertures par un refus dont elle se ferait un titre sans réplique à Constantinople, de se montrer ainsi conservatrice de l'intégrité de la Turquie, de régler à l'amiable avec celle-ci l'affaire de Candie, et d'aider le Sultan à repousser l'amputation à laquelle on veut soumettre l'Empire? Cette évolution paraîtra-t-elle invraisemblable à qui se rappelle que l'éternel grief de la Russie, grief articulé en toute circonstance contre les Turcs, est que ceux-ci ne veulent pas croire à la sincérité de ses embrassements?

La Russie exposerait, dira-t-on, sa popularité chez les Grecs: mais si la Turquie, perdant désormais confiance dans l'Europe, se livrait au Cabinet de Pétersbourg pour s'assurer, sinon la vie, du moins une décadence lente et une vieillesse tranquille, qu'importerait à la Russie ce que penseraient d'elle 500.000 Grecs disséminés en Epire, en Albanie et en Thessalie dont elle n'aurait plus à utiliser l'humeur batailleuse, et 500,000 autres qui occupent le littoral de Salonique aux bouches du Danube, en ligne mince qui s'épaissit çà et là, et dont 200,000 établis à Constantinople et dans le Bosphore nourrissent des espérances d'Empire byzantin que la Russie n'a ni l'intérêt ni la volonté de ménager? Cette politique est d'autant plus praticable pour la Russie que, en agissant ainsi, elle se concilierait plutôt qu'elle ne s'aliénerait les Slaves, qui n'ont pour les Grecs que répulsion, et ne trouveraient que des sujets d'envie dans ce qui arriverait d'heureux à ces derniers.

[Bourée conclut que l'exécution du plan dont l'a entretenu

le Marquis de Moustier devrait être précédée de nombreuses précautions, qui peut-être ne seraient même pas suffisantes. Il conviendrait, à son avis, d'attendre pour agir qu'une crise en donnât l'occasion : par exemple, l'impossibilité pour la Porte de payer le service de l'emprunt, ou bien une incursion des Grecs en Thessalie ou en Épire.

Il se demande enfin jusqu'où l'on porterait la frontière concédée à la Grèce, au nord de la Thessalie et de l'Épire.]

Votre Excellence trouvera dans la présente dépêche la condamnation implicite qu'elle a prononcée elle-même contre le système de non-intervention entre la Turquie et la Grèce qu'avait suggéré le prince Gortchakoff[1]. Il devait en être ainsi, car il était dans le rôle de la Russie de laisser indéfiniment les deux États aux prises, comme il est dans le nôtre de les empêcher de se combattre, soit que nous voulions en rester là, soit que nous fassions de cet effort pacifique le préliminaire d'autres actes.

4168. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 1, n° 21[2].)

Francfort, 6 février 1867.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

Les Plénipotentiaires militaires et politiques réunis à Stuttgart paraissent s'être entendus[3]. Mais dans quel sens? C'est ce que je vais tâcher d'esquisser rapidement, d'après des renseignements confidentiels qui, bien que ne portant que sur la première séance, me permettront cependant de faire entrevoir à Votre Excellence le résultat final des délibérations.

Pénétré comme je le suis de l'esprit allemand, je voyais depuis plusieurs jours, sans preuves matérielles à l'appui, que la direction du vent allait tourner; il me semblait, et mes dépêches les plus récentes en font foi, qu'une réaction contre la politique à

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, n° 5. Cette dépêche avait été transmise à Bourée le 25 janvier.

(2) En tête, note au crayon : «Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Vienne, Berlin.»

(3) Cf. ci-dessus, p. 241, note 1.

outrance affichée par le Prince de Hohenlohe ne tarderait pas à se produire de bas en haut, c'est-à-dire du sein des populations sur les Gouvernements les mieux disposés pour la Prusse.

Ce changement dans les dispositions des Cabinets paraît s'être fait jour en effet dans les conférences de Stuttgart, autant par la pression excercée par l'opinion publique que par les nouvelles de Vienne, indiquant sous l'influence de M. de Beust l'inauguration d'une politique nouvelle, conforme aux aspirations des populations méridionales[1].

Le Ministre des Affaires étrangères de Bade, dont le dévouement à la cause prussienne ne saurait être suspect à Berlin, aurait le premier, tout en faisant parade de l'abnégation patriotique du Grand-Duc, fait remarquer combien, dans les circonstances actuelles, il serait nécessaire de faire la part, dans un arrangement contractuel, aux principes libéraux, et il aurait été jusqu'à formuler la demande d'un Parlement parallèle au Parlement du Nord.

M. de Dalwigk, tout en se montrant partisan modéré des principes libéraux, aurait fait ressortir la portée des réformes méditées par son ami M. le Comte de Beust, et du contre-coup qu'elles ne manqueraient pas d'exercer sur l'Allemagne. Il aurait montré l'Autriche débarrassée, grâce à l'habileté de son Premier Ministre, de la plus grosse de ses difficultés, et décidée sous son influence à entrer résolument dans la voie du progrès, en mettant ses institutions en harmonie avec celles des États du Midi.

Ces prémisses posées, il se serait demandé s'il ne conviendrait pas aux Cours secondaires d'attendre les premiers résultats de cette transformation, avant de livrer sans retour à la Prusse leurs trésors et leurs armées. Il aurait fait ressortir combien le régime prussien, qui exige tant d'années de présence sous les drapeaux, et qui entraîne tant de sacrifices pécuniaires, est antipathique aux populations méridionales.

M. le baron de Varnbüler aurait abondé dans le même sens, et, plus libre dans ses allures que le Ministre dirigeant du Grand-Duc de Darmstadt, il aurait demandé à ses collègues de ne s'engager avec la Prusse que pour le cas de guerre, ce qui laisserait

[1] Cf. Rothan, 5 février, n° 20.

aux Cours secondaires une porte de derrière toujours ouverte, en leur permettant de ne marcher qu'à bon escient, après avoir débattu leurs intérêts et s'être prononcées d'un commun accord sur l'opportunité du *casus belli*. M. de Varnbüler aurait proposé de faire de cette réserve diplomatique l'objet d'un article secret, et il aurait demandé que les Cours alliées ne s'engageassent vis-à-vis de la Prusse que pour la durée d'un an.

Telles seraient, Monsieur le Marquis, les opinions et les réserves qui se seraient produites dans cette première séance sur le programme du Prince de Hohenlohe soumis aux délibérations de la conférence. Si ces renseignements étaient exacts, il serait à présumer que le traité militaire proposé par la Bavière sous l'inspiration de la Prusse ne serait adopté qu'avec des modifications essentielles.

4169. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 6 [1].)

Stuttgart, 6 février 1867.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser à la date du 31 janvier dernier.

J'ai fait de nouvelles recherches au sujet du traité ou convention qui a été conclu pour l'entretien des forteresses d'Ulm et de Rastadt [2], et toutes mes informations confirment ce que j'ai écrit à ce sujet à Votre Excellence [3]; seulement la Bavière n'aurait point encore donné sa signature pour ce qui regarde la partie de la ville d'Ulm qui est sur son territoire.

Les conférences qui viennent d'avoir lieu à Stuttgart ont été closes hier à deux heures de l'après-midi, et les Plénipotentiaires ont quitté cette ville aujourd'hui.

Le secret le plus absolu est gardé sur ce qui a été l'objet des discussions; mais mes Collègues de Russie et de Bavière [4], dont je

[1] En tête, note au crayon : «Berlin, Vienne, Carlsruhe.»
[2] Cf. ci-dessus, p. 160, note 1.
[3] Cf. Damrémont, 25 janvier.
[4] Stolypine et Reigersberg.

partage également l'opinion, sont d'avis que ces conférences n'ont été qu'une démonstration pour prouver aux populations que l'on est uni; ce serait le commencement de la mise en scène d'un plan arrêté depuis la signature de la paix avec la Prusse [1]. Ce Gouvernement ne veut pas d'une Confédération des États du Sud, mais d'une apparence d'union entre ces États, et c'est si vrai que M. de Dalwigk me disait : «Ma présence ici est un non-sens, car je ne puis négocier avec le Sud et avec le Nord en même temps pour l'armée hessoise, et c'est pourtant ce que je fais; aussi, comprenant le ridicule de ma présence dans cette conférence, je ne suis venu que parce que j'y ai été contraint par la Prusse.»

Mes Collègues admettent qu'une alliance défensive a été signée au mois d'août dernier à Berlin [2], alliance défensive contre, non l'étranger, mais contre l'extérieur, ce qui veut dire l'étranger et l'Autriche, dont on s'efforce de démontrer la dissolution comme certaine dans un temps fort rapproché. Le Prince de Reuss aurait été chargé de faire comprendre à la Bavière que, dans cette hypothèse de dissolution de l'Empire autrichien, hypothèse caressée avec amour à Berlin, le Tyrol lui reviendrait tout entier. D'un autre côté, le Ministre de Russie constate que, depuis l'arrivée du Chargé d'Affaires de Prusse [3], c'est-à-dire depuis huit jours, la sécurité la plus complète a remplacé, chez la Reine, l'inquiétude qu'elle éprouvait, inquiétude qui se traduisait par ces mots : «D'ici à cinq ans nous serons médiatisés.» Donc, le Chargé d'Affaires de Prusse a apporté des paroles de paix. Mais pour les éventualités de l'avenir il faut être armé, et c'est pour cela que le Prince de Hohenlohe propose un projet qui, d'après ce qu'il m'a dit à moi-même, doit être fort mal vu par les populations, et en accepte un autre encore plus onéreux; que le Wurtemberg l'accepte également, quoiqu'il appréhende que la surcharge d'impôts qu'il entraînera ne soit un grave motif de désaffection envers le Gouvernement. Mais il faut être armé, et on m'affirme que la Prusse en donne l'exemple en ce moment avec une fiévreuse acti-

[1] Cf. ci-dessus, p. 241, note 1.

[2] Elle avait été signée le 13 août.

[3] Un chargé d'affaires avait dû remplacer le ministre à Stuttgart, entre le départ de Canitz et l'arrivée de son successeur, Rosenberg. Cf. ci-dessus, p. 140, note 4.

vité. On ne se cache nullement pour dire que la guerre est inévitable, qu'il faut s'y préparer, et que, si la nouvelle organisation de l'armée est une charge accablante pour les populations, il ne faut pas moins l'accepter, car elle n'est que momentanée et destinée à faire face seulement aux éventualités agressives de l'étranger, éventualités qui se réaliseront dans un temps très rapproché.

Par les seules informations que je puis recueillir à Stuttgart, il m'est impossible d'arriver à la vérité complète. Le Gouvernement est tellement soupçonneux que, dès que le Ministre d'Angleterre[1] ou moi sommes reçus avec bienveillance dans une famille, elle est informée qu'elle ait à cesser ses relations de société avec nous, si elle ne veut pas qu'on sévisse contre ceux de ses membres qui occupent des emplois civils ou militaires.

4170. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du L^t-C^{el} Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 6 février 1867.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin signale un temps d'arrêt dans la publication des nouvelles ordonnances militaires.

«Le tour est au civil; le Comte Belcredi a quitté le Ministère; le Baron de Beust devient l'homme puissant; il pousse à la réconciliation avec les Hongrois, sauf à faire le maximum des concessions. Le parti allemand lui en veut, l'accuse de l'abandonner: il n'en est rien; d'après ce qui me revient de bonne source, M. de Beust reconnaît que l'union à tout prix des différentes nationalités est nécessaire à l'existence de l'Autriche.» Jusqu'ici la race allemande pesait sur les autres nationalités «de tout le poids que lui donnait l'appui de l'Allemagne». Il n'en est plus ainsi, et une reconstitution sérieuse est nécessaire. «Nous profitera-t-elle? C'est là une grosse question à résoudre. Mais d'après ce que je vois, ce que j'entends, ce que je perçois par ces mille riens qui nous en-

(1) G.-J.-R. Gordon.

tourent, c'est que la race allemande nous déteste; leurs usages, leurs habitudes, leurs préjugés, leur esprit lourd, méfiant, systématique, tout en un mot les éloigne de nous, et la prétention de la France de toucher au cheveu d'un seul Allemand les réunira tous comme un seul homme contre nous. Ils ont ici les Prussiens en horreur, mais je ne doute pas un seul instant qu'on ne se réunisse à eux s'il s'agissait de nous attaquer.»

La lettre se termine par quelques détails relatifs à la fabrication des nouveaux fusils.]

4171. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 20.)

Paris, 7 février 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie à Benedetti les copies de deux dépêches du Comte de Damrémont et du Comte d'Astorg[1], et de deux autres dépêches de Rothan, qui signalent l'activité avec laquelle la Prusse développe sa puissance militaire[2].]

4172. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 4[3].)

Darmstadt, 7 février 1867.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 12 février.)

La Légation de l'Empereur à Darmstadt ne peut avoir la prétention d'adresser à Votre Excellence les renseignements les plus précis sur la réunion de Stuttgart.

Plusieurs personnes m'en ont parlé cependant, et il semble, en résumant ces on-dit, que la Prusse n'y ait pas obtenu tout ce qu'elle désirait[4]. La Hesse et le Wurtemberg auraient reculé devant les sacrifices nécessaires à l'assimilation de leurs armées à

[1] Toutes deux du 30 janvier.
[2] Cf. Rothan, 29 et 30 janvier.
[3] En tête, note au crayon : «Accuser réception.»
[4] Cf. Rothan, 6 février; Damrémont, 6 février, et ci-dessus, p. 241, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'armée prussienne, et l'on s'en serait tenu à décider que le système prussien sera adapté seulement à l'armement et à l'instruction.

Du reste, j'ai le sentiment que, pour aujourd'hui, la Hesse ressent comme une velléité de résistance aux entraînements prussiens, et que la Prusse aura trop compté sur l'efficacité de ses moyens d'influence; et, à l'issue des conférences de Stuttgart, la nuance du moment, si je puis ainsi parler, semble être ici un peu moins prussienne que l'on ne s'y serait peut-être attendu à Berlin.

4173. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 23.)

Francfort, 7 février 1867.
(Cabinet, 10 février; Dir. pol., 11 février.)

[Rothan envoie les renseignements qu'il a pu se procurer sur la conférence de Stuttgart, sans toutefois en assumer la responsabilité.]

Le Représentant du Grand-Duc de Bade aurait, dans la seconde séance, insisté avec une conviction accentuée sur la nécessité, en face des périls dont l'Allemagne serait menacée, de s'en remettre aveuglément à la Prusse, qui seule serait en état de garantir les Cours secondaires contre l'agression du dehors et la révolution à l'intérieur. M. de Freydorf aurait fait ressortir ensuite combien il était indispensable, au moment de demander des sacrifices aux populations, de tenir compte, dans l'entente qu'on se proposait d'établir, de leurs aspirations libérales. Il aurait préféré un Parlement séparé; mais, ce désir ne pouvant trouver satisfaction, il serait heureux de voir le Midi se rapprocher intimement de la Confédération du Nord par des liens constitutionnels.

En cela, je le présume, M. de Freydorf exprimait un désir personnel au Gouvernement badois en vue de sa popularité, et nullement pour répondre aux souhaits de la Prusse, qui, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Votre Excellence[1], ne se soucie pas d'aug-

[1] Cf. Rothan, 3 janvier, et 15 janvier, n° 6.

menter les difficultés que lui occasionne son Parlement, par l'adjonction d'éléments libéraux et opposants.

Les trois autres Plénipotentiaires n'auraient pas eu de peine à reconnaître, bien que dans une mesure moindre, l'urgence d'offrir à leurs pays quelques concessions libérales, dans la forme, si ce n'est en réalité, en retour des sacrifices que les Gouvernements se verraient forcés de réclamer des Chambres pour l'adoption du programme proposé par la Bavière.

S'est-on borné à formuler des vœux, ou bien est-on parvenu à s'entendre sur ce point important de politique intérieure? C'est ce que je ne saurais affirmer à Votre Excellence.

Toujours est-il qu'on ne se serait pas séparé sans s'être mis d'accord sur le but principal et essentiel des conférences. On aurait en effet signé un protocole, réservé, pour avoir sanction obligatoire, à la ratification ultérieure des Souverains, et établissant : 1° une alliance offensive et défensive entre les quatre Cours, qui se garantiraient réciproquement leur souveraineté ; 2° l'adoption du projet militaire proposé par le Prince de Hohenlohe; 3° une alliance militaire *défensive seulement* avec la Prusse, complétant les garanties territoriales que le Cabinet de Berlin et les quatre Cours s'étaient données par actes séparés au moment de la signature de la paix [1].

Le projet militaire du Prince de Hohenlohe n'aurait pas été adopté sans de vifs débats. M. de Varnbüler et M. de Dalwigk auraient, comme le premier jour, fait ressortir la répugnance qui, en Wurtemberg et en Hesse, se manifestait contre une durée de service aussi longue; et l'on assure que, pour ne pas entraver la conclusion du traité, on se serait réservé de s'entendre ultérieurement sur la question de la durée de présence sous les drapeaux.

Des objections se seraient aussi produites sur l'adoption de l'uniforme prussien, suscitées autant par l'amour-propre que par des motifs d'économie. Mais on n'aurait pas hésité à s'entendre sur l'adoption des cinq corps d'armée recommandés par la Prusse, et sur l'adoption d'un calibre uniforme.

On serait convenu enfin que, sans constituer un organe central

[1] Le 13 août 1866 pour le Wurtemberg, le 17 pour le Duché de Bade, le 22 pour la Bavière, le 3 septembre pour la Hesse.

permanent, les Ministres se réuniraient de temps en temps pour s'entendre sur les mesures à prendre dans un intérêt commun.

Quel est le degré de sincérité qui a présidé à cet arrangement? Les conférences n'ont-elles été qu'un expédient pour parer aux difficultés du moment, et ne s'est-on réuni qu'avec l'arrière-pensée de se soustraire aux engagements contractés, avec l'appui de l'Autriche, toujours secrètement espéré, dès que les conjonctures seraient plus favorables? Il est un mot prêté au Baron de Varnbüler qui pourrait le faire supposer : «C'est un morceau de papier, aurait-il dit en désignant le protocole, qui aura *force de durée jusqu'à la guerre prochaine.*»

Quoi qu'il en soit, la proposition du Ministre dirigeant du Wurtemberg de se réserver l'examen du *casus belli* aurait été adoptée, et par contre, mais dans le même ordre d'idées, on aurait rejeté la proposition de la Prusse de pourvoir les armées du Sud d'officiers instructeurs supérieurs.

[Pour faire accepter les décisions principales de l'entente par les Chambres et par l'opinion, on prête aux Ministres l'intention de s'adjoindre quelques collègues nouveaux pris dans les partis avancés. Mais Rothan ne peut affirmer que ces suppositions soient fondées.]

4174. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 7.)

Stuttgart, 7 février 1867.
(Cabinet, 10 février; Dir. pol., 11 février.)

[Le Comte de Damrémont expose les bases principales de la réorganisation militaire dont Varnbüler vient de lui donner communication[1]. D'après ce qu'il entend dire, il y aurait entente complète avec la Bavière[2]; mais Bade aurait fait de nombreuses observations, et aurait voulu qu'on adoptât sans discussion le système prussien[3]. Il resterait encore à s'entendre sur les détails,

[1] Cf *Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 1096-1098.
[2] Cf. ci-dessus, p. 161, note 2.
[3] Cf. ci-dessus, p. 241, note 1, et Rothan, 7 février.

qui ne seraient pas uniformes dans les divers États, puis à préparer des projets financiers à soumettre aux Chambres en même temps que les projets militaires.]

Le résultat des conférences n'est donc pas bien important. Elles n'avaient, j'en suis convaincu, de la part des États du Sud, d'autre but que de prouver aux populations que l'on était uni et par conséquent assez fort pour ne pas avoir besoin de recourir à l'appui de l'étranger; de la part de la Prusse, elles avaient pour mobile d'obtenir une armée aussi considérable que possible, et c'est dans ce but que le Nord, abandonnant pour le moment ses idées annexionistes, a donné à Stuttgart les assurances que l'autonomie et l'indépendance du Wurtemberg ne couraient aucun danger.

M. de Varnbüler m'a assuré que la discussion n'avait point porté sur la question du commandement en chef en temps de guerre, cette question n'étant pas à l'ordre du jour des conférences, tandis qu'il a dit au Ministre de Belgique [1] que dans tous les cas les armées du Sud marcheraient avec le reste de l'Allemagne. M. de Varnbüler n'a pas parlé de la Prusse, mais a appuyé sur cette expression : «le reste de l'Allemagne».

Le Ministre de Russie [2] a lu le protocole des séances de la conférence, et voici, à peu de choses près, le texte même du paragraphe auquel se rapportent les paroles de M. de Varnbüler : «Les quatre Etats sont d'accord pour, en cas d'attaque de l'extérieur, se joindre au reste de l'Allemagne, afin d'y résister.»

4175. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute [3]. Autriche, 494, n° 13.)

[Paris, 8] février 1867.

J'ai lu avec un grand intérêt la dépêche que vous m'avez adressée sous le n° 17 [4].

(1) Baron de Beaulieu.
(2) Nicolas de Stolypine.
(3) De la main de Moustier.
(4) Du 5 février.

J'avais précédemment, et hier encore, donné à M. l'Ambassadeur d'Autriche des explications qui lui ont paru aussi nettes que satisfaisantes sur tout ce qui pouvait avoir éveillé à un degré quelconque les susceptibilités de M. de Beust.

Nous désirons nous entendre avec l'Autriche sur une politique commune en Orient, en renfermant cette entente dans une mesure qui soit de nature à n'inquiéter ou blesser en rien les autres Puissances.

Jusqu'ici l'Autriche avait eu sur le terrain de Constantinople une attitude rarement concertée avec la nôtre, et dont l'esprit conservateur était tellement absolu que plus d'une fois nous avons dû nous séparer d'elle. Il n'y avait donc de ce côté aucun lien antérieur.

Nous avons assisté aux événements de Crète en cherchant à nous renfermer dans une attitude impartiale et correcte, donnant de toute part des conseils de modération, et évitant de nous laisser entraîner sur aucune pente. Nous ne nous dissimulions pas cependant la gravité croissante des événements, et certains symptômes nous semblaient indiquer que la Russie avait le désir et le moyen de jouer dans les questions orientales un rôle plus accusé que celui dans lequel elle s'était renfermée depuis quelques années.

Sa situation géographique et politique rendait cette prétention légitime, et tout commandait d'en tenir grand compte.

Aussi, lorsqu'il y a deux mois environ le Cabinet de Pétersbourg nous a témoigné le désir d'échanger des idées sur l'état de l'Empire ottoman [1], n'avions-nous aucune raison de nous y refuser, et de ne pas garder pour quelque temps le secret qu'il nous avait demandé au début, secret qui n'avait rien d'inquiétant ou de blessant pour personne, et qui n'avait pour but que d'examiner avec calme si nos points de vue étaient réellement divergents et ne pouvaient se rapprocher. Les idées émises spontanément par le Gouvernement russe avaient un caractère de modération incontestable. Il répudiait toute idée de conquête et d'agrandissement, offrait même de proclamer le principe de non-intervention comme gage de son désintéressement, et ne deman-

[1] Cf. Talleyrand, 29 novembre et 11 décembre 1866.

dait aucune dérogation au traité de Paris, pas même sur le point qui semblerait lui tenir le plus à cœur, la navigation de la Mer Noire.

D'un autre côté, il admettait la nécessité de conserver l'Empire ottoman, dont la chute serait un embarras pour lui-même et pour toutes les autres Puissances européennes et n'améliorerait en rien le sort des populations chrétiennes, qui, dans son opinion, n'étaient pas mûres pour l'indépendance. Il eût désiré l'incorporation de l'île de Crète à la Grèce, mais se contentait après tout d'un gouvernement semi-indépendant que la Porte pouvait y établir. Quant à la race slave, la seule satisfaction qu'il désirait pour elle était la restitution aux Serbes de la citadelle de Belgrade. Ces deux points réglés, il n'y aurait eu qu'à s'entendre sur les conseils à faire prévaloir en commun à Constantinople, dans l'intérêt des sujets du Sultan et de la bonne administration de son Empire.

Dans l'intervalle, M. de Beust, auquel du reste nous avions déjà offert un échange d'idées, nous a proposé tout d'un coup un plan dont l'étendue exigeait tout au moins un sérieux examen[1].

Ce plan tendait à réunir une Conférence à Vienne, à y discuter les affaires d'Orient en l'absence des Turcs, auxquels on aurait imposé les décisions des Puissances. Le traité de Paris était d'avance condamné, et sur un de ses points les plus essentiels et les plus délicats pour le Gouvernement de l'Empereur.

Qu'avons-nous répondu[2] : 1° Que, sans exclure, en ce qui nous concernait, la ville de Vienne comme terrain d'une réunion des Puissances, nous doutions que des questions aussi graves pussent être traitées sans danger dans une Conférence, à moins d'une entente préalable, entente que nous avions constamment provoquée.

2° Qu'il y avait lieu de croire que, mues par diverses considérations, la plupart des Puissances ne se prêteraient pas à cette réunion, et en effet elle n'a trouvé faveur ni à Pétersbourg, ni à Londres, et n'en eût trouvé probablement ni à Berlin ni à Florence.

3° Que, à supposer la réunion possible, il faudrait arrêter les

[1] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

[2] Cf. Moustier à Gramont, 8 janvier, n° 4.

bases de la discussion, et qu'à ce moment se produiraient de différents côtés les plus graves objections, d'abord sur le traité de Paris et la question de la Mer Noire, ensuite sur l'exclusion des Turcs de la Conférence.

Je vous ai déjà sous différentes formes mis à même de faire valoir ces considérations, et j'avais lieu d'espérer qu'elles avaient été appréciées à toute leur valeur.

M. de Beust semble aussi s'étonner et se plaindre que les dernières communications que je vous ai adressées aient été envoyées à Pétersbourg et à Londres avant de l'être à Vienne.

Notre intention est certes d'être agréable en toutes choses au Cabinet de Vienne et à M. de Beust en particulier, et nous ne croyons avoir rien fait qui soit de nature à lui donner une impression différente. La marche que nous avons suivie nous était imposée par la logique et la nature même des choses. Nous n'avions pas en effet à répondre au Cabinet de Vienne, mais à celui de Pétersbourg, qui nous avait fait des propositions.

Nous avons dit au Prince Gortchakoff[1] : «Vous demandez trop ou trop peu, et, suivant nous, il conviendrait d'agir d'une manière plus nette et plus radicale, et de fermer la question grecque une bonne fois en donnant au Royaume hellénique les frontières naturelles qu'on a eu le tort de lui refuser autrefois. Nous désirerions que, en échange des avantages faits aux Serbes et aux Grecs, on s'entendît sérieusement pour améliorer et consolider le Gouvernement ottoman.»

Le Prince Gortchakoff, en demandant des explications plus complètes sur la seconde partie de nos suggestions, a accepté la première[2]. M. de Beust comprendra que, avant de formuler nos idées auprès des différentes Cours, il importait de savoir si la Russie entrerait dans cet ordre d'idées.

Il importait aussi que, dans une affaire qui touche de si près à la constitution du Royaume de Grèce, nous sussions comment l'avis de deux des Puissances protectrices de ce Royaume serait envisagé par la troisième[3].

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, nos 5 et 6.

[2] Cf. Talleyrand, 30 janvier, n° 12.

[3] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 30 janvier.

Je n'ai cependant pas attendu la réponse du Cabinet de Londres pour vous instruire de nos démarches près de Lord Stanley et du Prince Gortchakoff, et vous mettre à même d'en conférer avec la Cour de Vienne [1].

J'espère que ces détails vous permettront, si cela était encore nécessaire, de compléter auprès du Baron de Beust les explications dans lesquelles je suis entré avec M. l'Ambassadeur d'Autriche. Nous reconnaissons pleinement l'importance des questions orientales pour l'Empire autrichien et pour l'Empire russe. Nous croyons que, sans ces deux Puissances, aucune affaire ne saurait être utilement réglée de ce côté de l'Europe, et c'est pour cela que nous désirons vivement qu'une entente s'établisse entre elles et nous. Telle est également, comme vous m'en donnez l'assurance, l'opinion bien arrêtée de M. de Beust, et c'est la seule chose en ce moment que nous mettions un prix véritable à constater. Quant aux observations que vous a présentées M. le Ministre des Affaires étrangères sur le fond même des questions, j'en ferai dans d'autres dépêches l'objet d'un examen spécial.

4176. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 361.)

Berlin, 8 février 1867, 3h 10 soir.
(Reçu à 4h 3/4 soir.)

Les Plénipotentiaires du Nord ont signé aujourd'hui les clauses de leur Constitution fédérale, en adoptant le projet prussien amendé dans quelques-unes de ses dispositions secondaires [2].

Dans la matinée, les négociateurs saxons et prussiens avaient signé une convention séparée et un protocole annexe stipulant des arrangements particuliers [3]. Je vous en ferai connaître les détails.

[1] Cf. Moustier à Gramont, 31 janvier, n° 10.
[2] Cf. *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 15-33.
[3] Cf. *Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 1098-1100.

4177. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 24[1].)

Londres, 8 février 1867.
(Cabinet, 9 février; Dir. pol., 12 février.)

J'ai eu l'occasion, il y a deux jours, d'entretenir de nouveau[2] Lord Stanley des affaires d'Orient. Je lui ai rappelé les raisons qui nous donnaient lieu de penser que l'unique solution qui répondît aux nécessités de la situation actuelle était celle qui donnerait à la Grèce, avec l'île de Candie, ses limites naturelles, et assurerait en même temps à l'Empire ottoman, au moyen d'une entente avec les Puissances, de nouvelles garanties d'existence et de stabilité. Lord Stanley m'a répondu que, sans méconnaître la valeur des considérations que nous faisions valoir à l'appui de notre opinion, il croyait devoir cependant persister dans les observations qu'il m'avait faites dans notre précédent entretien, et qui ne lui permettaient pas, dans les circonstances actuelles, d'envisager les choses au même point de vue que nous.

Le Cabinet de Vienne, qui connaissait la proposition nouvelle que j'étais chargé de soumettre au Principal Secrétaire d'État de la Reine, a invité par le télégraphe son Ambassadeur à Londres à s'enquérir de l'accueil qui serait fait à ma démarche, sans se prononcer lui-même sur l'objet de cette démarche. Le Comte Apponyi s'est acquitté de cette commission, et j'ai su de lui que Lord Stanley lui avait annoncé qu'il n'avait pas jugé possible de s'associer à notre manière de voir, en ajoutant d'ailleurs que, par égard pour la France, avec laquelle il désirait autant que possible marcher d'accord, il avait évité de donner à son refus un caractère absolu, et avait principalement invoqué vis-à-vis de moi l'inopportunité de la proposition.

L'Ambassadeur de Russie n'a reçu jusqu'à présent aucune instruction de sa Cour à ce sujet.

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée *in extenso* pour l'Empereur.»

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 2 février.

4178. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 11.)

Munich, 8 février 1867.
(Cabinet, 10 février; Dir. pol., 11 février.)

[Le Vicomte des Méloizes rapporte un entretien qu'il a eu avec le Prince de Hohenlohe. Celui-ci lui a dit que, sauf quelques modifications de détail, et sous réserve de la ratification des Souverains, ses propositions avaient été adoptées à Stuttgart [1]. Les détails d'organisation seront réglés dans de nouvelles conférences dont le principe a été convenu, mais dont la date n'a pas encore été fixée.]

Quant aux projets d'alliance avec la Prusse, il m'a dit qu'ils n'avaient fait l'objet que de simples conversations en dehors des conférences [2]. D'après les informations qui me sont revenues d'autre part, MM. de Hohenlohe et de Varnbüler seraient convenus, relativement à ce dernier point, de se concerter par correspondance avant d'ouvrir les négociations; mais les alliances seraient conclues séparément par chaque État.

En attendant, l'opinion publique commence à réagir contre ces projets. Le journal catholique le *Volkbote* vient de se faire saisir à cause de la violence de ses attaques. Il déclare dans de nouveaux articles que la politique du Prince de Hohenlohe est grosse de périls pour l'indépendance du pays, et il insiste avec force pour que des adresses soient remises au Roi afin de protester contre l'idée de livrer ainsi la Bavière à la Prusse.

[La fin de la dépêche est relative à la prise de possession par la Prusse des territoires de Gersfeld, Orb et Kaulsdorf [3], et à la présentation par le Comte de Trauttmansdorff [4] de ses lettres de créance.]

[1] Cf. p. 241, note 1; Rothan, 7 février; Damrémont, 7 février.
[2] Cf. Rothan, 7 février.
[3] Cédés par la Bavière par le traité du 22 août.
[4] Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche.

4179. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 369.)

Paris, 9 février 1867, 11h 1/2 soir.

Relisez le Hatt-Humayoun [1], placez en regard de chaque article, avec vos observations, ce qui a été exécuté et ce qui ne l'a pas été, et envoyez-moi ce travail par votre prochain courrier.

4180. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 238, n° 7.)

Paris, [9] février 1867 [2].

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 14 [3].

Vous avez exposé au Vice-Chancelier que les propositions que vous étiez chargé de lui faire relativement aux affaires de la Turquie avaient un corollaire indispensable, et que nous nous plaisions à compter :

1° Sur une attitude franchement sympathique de la Russie pour nos intérêts en Occident;

2° Sur un accord sincère ayant pour but de pousser en commun le Gouvernement ottoman vers les améliorations morales et matérielles reconnues nécessaires, en lui donnant en même temps un encouragement et un appui sérieux.

Je me réserve de traiter ce second point dans une dépêche spéciale. Quant au premier, le Vice-Chancelier vous a déclaré que : «l'Empereur Napoléon ne pouvait douter des sentiments d'amitié de l'Empereur Alexandre qui, à plusieurs reprises, les lui avait exprimés de la manière la plus cordiale. Sa Majesté savait d'ail-

[1] Le texte du Hatt-Humayoun du 21 février 1856 se trouve dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1746-1750.

[2] Cette dépêche ne fut expédiée que le 18. Cf. Moustier à Talleyrand, particulière et confidentielle, 18 février.

[3] Du 1er février.

leurs toute la valeur qu'il faut attacher à la parole de l'Empereur de Russie, et elle devait compter que, si l'occasion se présentait de les examiner, ses idées et ses projets rencontreraient de prime abord à Saint-Pétersbourg des dispositions sympathiques».

Nous prenons acte avec une réelle satisfaction de ces nouvelles assurances, qui répondent si bien à notre attente.

Toutefois le Prince Gortchakoff a ajouté qu'il ne saurait aller plus loin tant qu'il ignorera quelles sont les demandes, quelles sont les démarches que les intérêts de la France en Occident pourront inspirer à l'Empereur Napoléon. Sur ce point-là, comme sur tout autre, il témoignera de son empressement à écouter les ouvertures que je pourrais avoir à lui faire.

Voici quelques considérations que vous pourrez, dès que l'occasion s'en présentera, développer au Vice-Chancelier.

C'est immédiatement que l'entente sur les affaires d'Orient doit se réaliser, ce n'est pas immédiatement que nous pouvons apprécier d'une manière définitive ce que nos intérêts en Occident exigeraient. Tout en constatant dès à présent, d'après les nouvelles déclarations du Prince Gortchakoff, que, en aucune hypothèse, nous ne trouverions la Russie engagée dans une coalition contre nous, nous croyons pouvoir adresser amicalement au Cabinet de Saint-Pétersbourg la question suivante :

Après avoir examiné spontanément et avec une bienveillante attention la situation de l'Europe en général et celle de la France en particulier, quels sont les projets qu'on pourrait supposer à cette dernière l'intention de nourrir, et auxquels le Gouvernement de l'Empereur Alexandre se verrait dans l'impossibilité de s'associer d'une manière aussi complète que nous pourrions le désirer? L'aveu sincère des limites que sa bonne volonté aurait quelque difficulté à dépasser est plus aisé pour lui à faire que pour nous l'aveu prématuré de projets éventuels qui ne sont nullement formés quant à présent.

En procédant ainsi par élimination, nous pourrions serrer les questions de plus près, et j'ai bon espoir que nous arriverions sans peine à un rapprochement d'idées également désiré des deux côtés. C'est à votre tact et à votre prudence que je remets l'usage que vous pourrez faire des points de vue que je viens d'indiquer.

4181. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Particulière et confidentielle. Minute[1]. Russie, 238.)

Paris, 9 février 1867[2].

Vous recevrez en même temps que cette lettre ma réponse confidentielle à votre dépêche n° 14[3]. Nous sommes satisfaits des assurances que le Prince Gortchakoff nous donne, nous comprenons qu'il nous demande des confidences; mais ne pourrait-il pas nous aider un peu à les lui faire en nous disant quels sont au juste les engagements réels ou moraux de la Russie, et quelles objections les diverses hypothèses qui pouraient se présenter seraient de nature à soulever de sa part? Tâchez, dans l'ordre d'idées que je vous indique, de le faire causer un peu plus à fond.

Que pense-t-il de la situation générale du continent telle que l'ont faite les derniers événements? Quelles sont ses dispositions ou ses engagements soit à l'égard de la Prusse soit à l'égard de l'Autriche? La situation de l'Allemagne est-elle de nature à rapprocher la Russie de la France, et doit-elle être envisagée de même par les deux Puissances? M. de Budberg, sans y être provoqué, me l'a dit l'autre jour d'une manière assez affirmative.

Les rapports de la Russie et de l'Autriche n'ont pas l'air très intimes. Cependant le Prince Gortchakoff semble penser comme nous qu'il convient de l'associer franchement à nos vues sur la question d'Orient, sans tirer autrement à conséquence sur d'autres questions.

Si on en juge par les apparences, il y a d'autre part passablement d'intimité entre Berlin et Pétersbourg. On parle même d'un accord assez formel. Qu'y a-t-il de réel au fond de tout cela? La Prusse s'est empressée de nous faire savoir qu'elle adhérait aux propositions que nous avions faites au Cabinet de Pétersbourg. Elle nous fait valoir cet empressement, mais certains symptômes

(1) De la main de Moustier. — Cette dépêche est reproduite par F. Charles-Roux (p. 411-12). Il y est fait allusion par É. Ollivier (t. IX, p. 160).

(2) Cette dépêche ne fut expédiée que le 18 février. Cf. Moustier à Talleyrand, particulière et confidentielle, 18 février.

(3) Du 1er février.

sembleraient prouver qu'elle a eu en cela le désir d'être agréable à la Russie au moins autant qu'à nous.

Je ne vous pose pas ces questions dans la prévision d'une situation tendue, encore moins d'un conflit entre la Prusse et nous Nous désirons sincèrement entretenir avec elle les meilleurs rapports. Pour peu qu'elle s'y prête, nous ne négligerons rien pour cela. Si les conseils du Cabinet de Pétersbourg sont écoutés à la Cour du Roi Guillaume, il y aurait de sa part sagesse et bonne grâce à encourager les dispositions bienveillantes et conciliantes à notre égard qui, nous n'en doutons pas, sont celles du Roi et de son Ministre. Quant à nos vues, elles ne seraient jamais inconciliables avec une bonne entente entre la Prusse et nous, puisque, à supposer qu'elles allassent jusqu'à un agrandissement de territoire qui, si l'on veut maintenir un juste équilibre, pourrait à toute rigueur sembler convenable, cet agrandissement ne saurait, dans aucune des hypothèses auxquelles nous pourrions nous livrer, s'effectuer au détriment de territoires que les Allemands auraient le droit de considérer comme leurs.

Voilà, mon cher Baron, un thème de conversation que vous saurez développer habilement, sans mettre en jeu trop directemennt l'Empereur et son Gouvernement.

Tâchez avec cela d'amener le Prince Gortchakoff à une confession générale; si elle est franche, la nôtre le sera aussi.

4182. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 494, n° 14.)

[Paris,] 9 février 1867.

En communiquant au Cabinet de Vienne les amendements dont les premières ouvertures du Cabinet de Saint-Pétersbourg nous semblaient susceptibles[1], nous ne nous sommes pas dissimulé l'importance de nos propositions, ni les difficultés d'exécution qu'elles pourraient rencontrer. Nous n'avons pas eu non plus la prétention de tracer un tableau complet des conseils ou des me-

[1] Cf. Moustier à Gramont, 31 janvier.

sures que les Puissances pourraient arrêter en commun pour préparer à l'Empire ottoman des conditions de stabilité et de vitalité.

Nous nous sommes bornés à indiquer le but, qui est d'éviter à l'Europe les graves embarras que ferait naître une dislocation de l'Empire turc, et à l'Orient tout entier, ainsi qu'aux populations chrétiennes, une crise terrible suivie d'un état de choses violent et anarchique qui pourrait ajourner pour longtemps toutes les espérances de progrès et de civilisation. Nous désirons donc qu'un système bien défini soit arrêté pour empêcher la dissolution de la Turquie, et pour introduire dans son administration les réformes nécessaires.

Nous nous trouvions en présence de deux questions graves qui ont augmenté dans une proportion considérable les embarras de la Porte : d'une part le mécontentement de la Serbie, et de l'autre l'insurrection crétoise et l'agitation de la Grèce.

Nous ne croyons pas à l'efficacité d'une demi-satisfaction ; mais nous sommes en droit de supposer que cette satisfaction serait complète si les Serbes obtiennent les forteresses occupées par les Turcs dans la Principauté et si la Grèce reçoit ses frontières naturelles.

M. le Baron de Beust semble penser que l'arrangement qui interviendrait entre le Prince Michel et la Porte n'aurait aux yeux des Serbes qu'un caractère provisoire[1]. L'Autriche est mieux placée que nous pour examiner sous toutes ses faces cette question importante. Nous sommes partis, quant à nous, des suppositions suivantes :

1° Que les Serbes de la Principauté, satisfaits de leur autonomie, ne chercheraient rien au delà, et que leurs tentatives pour rattacher à leur sort les populations de la Bosnie et de l'Herzégovine, de même que celles de la Bulgarie, n'avaient pour fondement réel que le désir d'effrayer la Porte et de l'amener à composition ;

2° Qu'il n'existe pas de germes sérieux d'un soulèvement en Herzégovine et encore moins en Bosnie;

3° Que les Serbes, malgré leurs efforts, ne se sont concilié

[1] Cf. Gramont, 5 février.

aucune sympathie véritable parmi les Bulgares, et qu'il n'y a pas chez ces derniers un esprit d'indépendance et de cohésion suffisant pour qu'il soit possible de créer au milieu d'eux un semblant d'autonomie.

Quant à la nation hellénique, le Cabinet de Vienne paraît craindre qu'une extension qui, après tout, ne fera pas de la Grèce un État bien redoutable, ne suggère à ce pays le désir d'agrandissements nouveaux. M. de Beust redoute en particulier que, d'accord avec l'Italie, le Royaume hellénique ne veuille partager les provinces turques situées au nord-est de la Mer Adriatique.

On peut à ces prévisions pessimistes opposer peut-être les considérations suivantes.

Les Grecs, même dans l'antiquité, n'ont jamais pu dépasser les frontières de la Thessalie et de l'Épire. Au nord de l'Épire sont les Albanais, race beaucoup plus grossière et plus énergique que la race grecque, et qui ne se laisserait pas absorber. Le Monténégro, la Bosnie et l'Herzégovine sont occupés par des Slaves qui n'ont rien de commun avec les Grecs ni avec les Italiens. Si des événements qu'on ne saurait prévoir les détachaient de l'Empire ottoman, ils graviteraient plutôt vers les populations de même race qui habitent à côté d'eux dans l'Empire d'Autriche.

Les observations que je présente ici, Monsieur le Duc, n'ont rien d'absolu, et vous serviront seulement à serrer les questions de plus près dans vos entretiens avec M. de Beust. Les objections élevées par lui une fois écartées, il resterait à examiner deux choses :

1° Quels sont les moyens à l'aide desquels, sans commotion et sans révolution à Constantinople, sans explosion dangereuse des sentiments musulmans, on pourrait amener le Gouvernement du Sultan à faire les concessions que les circonstances exigent?

2° Quelles mesures y aurait-il à conseiller, et au besoin à imposer, à la Turquie pour lui assurer les conditions de vitalité dont je parlais tout à l'heure?

Je ne me dissimule nullement la gravité de ces deux ordres d'idées. Sur le premier point, nous ne sommes pas encore fixés, et nous demandons au Cabinet de Saint-Pétersbourg, qui admet dès à présent le but, de nous suggérer les moyens. Nous prions le Cabinet de Vienne d'y réfléchir pendant que nous y réfléchirons

IMPRIMERIE NATIONALE.

nous-mêmes. Sur le second point, nous serions heureux que le Cabinet de Vienne voulût bien nous faire part de ses impressions. Je vous indiquerai de mon côté quelques-unes des solutions que le problème me paraît comporter.

4183. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, 361, n° 29 [1].)

Berlin, 9 février 1867.
(Cabinet, 11 février; Dir. pol., 12 février.)

[Benedetti annonce que le Comte de Flandre est, depuis la veille, à Berlin [2]. Il a reçu l'accueil le plus gracieux, en particulier de la part du Prince royal et de la Princesse. «Je sais d'ailleurs, ajoute-t-il, que la Reine Victoria n'est pas restée étrangère à cette alliance.» Quelques membres du Corps diplomatique inclineraient à donner à cette union un caractère politique. — Benedetti annonce également que le Comte de Barral, Ministre d'Italie à Berlin, envoyé à Vienne, vient de remettre au Roi ses lettres de rappel.]

4184. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, 361, n° 30.)

Berlin, 9 février 1867.
(Cabinet, 11 février; Dir. pol., 12 février.)

Ainsi que j'avais l'honneur de vous l'annoncer hier [3], la session législative a été fermée aujourd'hui par le Roi en personne, qui y a procédé en prononçant le discours dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction [4].

[1] En tête, au crayon : «Bruxelles.»

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 5 février.

[3] Dans une dépêche du 8 février, n° 28, Benedetti indiquait quels avaient été les derniers travaux des Chambres prussiennes et signalait leur prochaine clôture.

[4] Le texte allemand et la traduction du discours du trône sont joints à la dépêche. Cf. *Arch. diplom.*, 1868, t. II, p. 727-728.

Dans un langage courtois pour les deux Chambres, le Roi s'est félicité de l'accord heureusement rétabli entre la Représentation nationale et son Gouvernement, et il en a exprimé sa satisfaction. Après avoir fait un appel chaleureux aux sentiments patriotiques des habitants des pays réunis à la Prusse, il a énuméré les lois qui ont été votées et qui font de cette session une des plus fécondes. En terminant, Sa Majesté a témoigné sa confiance de voir le peuple allemand jouir, *sur la base d'une organisation unitaire*, des bienfaits qu'il a vainement poursuivis durant des siècles. Ce passage du discours de la Couronne sera certainement remarqué, et me semble devoir produire en Allemagne une vive sensation. Le Roi ajoute en effet, sous une forme dubitative qui n'a pas d'équivalent en français, qu'il se plairait à considérer comme la plus grande gloire de sa Couronne si Dieu l'appelait à fonder l'union durable *des races* (le mot peut être traduit par *peuples*) et des Princes allemands. Il y a dans cette façon d'envisager les choses des gages offerts à toutes les aspirations des partis et à tous les intérêts dynastiques.

4185. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 143, n° 19.)

Dresde, 9 février 1867.
(Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

[*Déchiffrement*] J'ai eu l'honneur de vous faire connaître les dernières volontés du Roi de Prusse à l'égard de la Saxe[1]. A la suite d'un Conseil tenu chez le Roi Jean et dans lequel il avait été décidé qu'on ne se soumettrait pas à de pareilles exigences, M. de Friesen était reparti brusquement pour Berlin. Il paraît que le premier essai de résistance de la part de la Saxe a produit son effet. Toujours est-il que le Plénipotentiaire militaire saxon à Berlin est arrivé cette nuit à Dresde, porteur, dit-on, de la nouvelle que le Roi de Prusse consentait à se départir d'une partie de ses prétentions, d'accorder à la Cour de Saxe des conditions moins humiliantes. Je ne connais pas encore ces conditions, le

[1] Cf. Forth-Rouen, 4 février.

Général Fabrice étant reparti pour Berlin après avoir pris les ordres du Roi.

Il ne faut pas oublier que déjà, souvent, l'œuvre d'aujourd'hui n'était plus celle de la veille. M. de Bismarck se plaint de ne pouvoir toujours faire accepter ses idées au Roi, et quelques personnes veulent que ce Prince agisse souvent contrairement à son Ministre, par jalousie contre lui. Cependant, vis-à-vis des Saxons, le Premier Ministre Prussien a bien dû dire, ces jours-ci, qu'il les forcerait à passer par tout ce que l'on exigerait d'eux, et qu'il avait pour cela à sa disposition deux moyens puissants, la presse et le Parlement. Le Roi de Saxe a chargé le Général Fabrice d'une lettre dans laquelle Sa Majesté représente au Roi de Prusse tous les préjudices qu'il porterait au principe monarchique en maintenant certaines de ses exigences par rapport à l'armée saxonne. Le Roi de Prusse, contrairement à l'opinion de ses Généraux, tiendrait à maintenir des garnisons en Saxe, au moins à Leipzig et dans une ou deux autres villes [1].

[La dépêche se termine par des nouvelles locales.]

4186. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 31 [2].)

Berlin, 10 février 1867.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 14 février.)

J'ai eu l'honneur, avant-hier, de vous annoncer par le télégraphe que la conférence des Plénipotentiaires du Nord était arrivée au terme de ses travaux. Elle avait en effet procédé dans la matinée à la signature du pacte fédéral qu'elle avait reçu mission d'élaborer. Ce résultat a été consigné dans un protocole de clôture auquel la Constitution nouvelle a été jointe après avoir été paraphée. Ce protocole porte, en outre, que la Prusse demeure chargée de soumettre cette œuvre à l'examen du Parlement. Quant à la Constitution elle-même, elle ne diffère que sur des points de peu d'importance du projet qui était annexé à ma dé-

[1] Le déchiffrement s'étend un peu au delà du passage cité.

[2] En tête, note au crayon : «Remercier M. Benedetti de ces informations pleines d'intérêt.»

pêche du 20 décembre. Le Cabinet de Berlin, comme je vous l'ai mandé, a fait un triage parmi les amendements proposés par les Représentants des Cours secondaires, et il a rejeté sans exception tous ceux qui avaient pour objet de réduire les pouvoirs conférés au Roi. Les Plénipotentiaires des autres États, jugeant superflu d'insister, se sont ralliés à l'avis de ceux de la Prusse, et on est ainsi tombé d'accord. J'aurai soin de vous envoyer, par le prochain courrier, une nouvelle copie du pacte fédéral comprenant les changements qui y ont été introduits.

[Benedetti analyse ensuite les arrangements particuliers conclus entre certains Confédérés et la Prusse. Le Cabinet de Berlin aurait signé avec la Saxe une convention relative à la désignation des généraux saxons et des principaux fonctionnaires des postes, et un protocole contenant la promesse faite par la Prusse de rappeler le corps d'armée qu'elle entretient en Saxe[1]. D'autre part, la conférence a ouvert et signé un protocole particulier où auraient été consignées certaines réserves d'autres États secondaires, en particulier du Mecklembourg, relativement à son entrée dans le Zollverein. Une clause particulière porterait que les États contractants ne seraient pas tenus de prendre d'autres engagements.]

Après avoir menacé ses associés des tendances qui pourraient prévaloir au sein du Parlement, le Cabinet paraît aujourd'hui s'en inquiéter lui-même. Je présume qu'on s'en préoccupe surtout au Palais, et que M. de Bismarck a pu être mis en devoir d'y aviser. Je vous ai signalé les alarmes du parti conservateur[2], et je ne serais pas surpris si elles étaient, dans une certaine mesure, partagées par la Cour. Avant tout, d'ailleurs, le Président du Conseil, ainsi que je l'ai souvent répété, n'entend, pas plus que la Cour et le parti conservateur, subordonner l'action de la

[1] Cf. Forth-Rouen, 9 février, et *Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 1098-1100.

[2] Dans une dépêche du 4 février, n° 24, Benedetti avait entretenu Moustier des conditions dans lesquelles se poursuivait la campagne électorale pour le Parlement du Nord. Il y signalait les divisions du parti conservateur, dont les membres les plus zélés, les meneurs du parti de la Croix, envisageaient la convocation d'un Parlement «comme une aventure et l'emploi du suffrage universel comme un moyen révolutionnaire emprunté aux plus détestables doctrines». (Prusse, 361.)

Prusse aux vues de l'opinion libérale, ni laisser diminuer à un degré quelconque l'influence dominante du Gouvernement dont il est le principal représentant. On conçoit donc que, du moment où la conférence se résignait à lui confier la direction de tous les intérêts essentiels des États du Nord, il ait, d'accord avec le Roi, consenti à contracter l'obligation de ne pas tolérer que le Parlement essaie de substituer un ordre de choses nouveau à celui qu'il juge suffisant pour assurer l'hégémonie prussienne en Allemagne, et qu'il a élaboré lui-même en le calculant de manière à garantir à la Couronne et au pouvoir exécutif une autorité prépondérante. Ce serait dans ce sentiment, assure-t-on, que M. de Bismarck aurait pris personnellement part aux débats de la Chambre des Seigneurs pour faire rejeter la loi votée par la Chambre des Députés et qui garantissait à la presse le droit de reproduire les débats du Parlement[1]. On ne saurait être surpris, d'autre part, que les Princes appelés à faire partie de la Confédération du Nord s'inquiètent des résolutions qui peuvent être prises par cette assemblée; j'ai entendu assurer que des hommes influents songent à y faire acclamer le Roi de Prusse Empereur d'Allemagne. Ce dessein aurait été conçu par quelques libéraux, qui s'imagineraient de placer ainsi le Gouvernement dans un extrême embarras. Si ce bruit avait quelque fondement, il indiquerait combien il serait difficile de se former dès à présent une opinion sur les éventualités diverses auxquelles la réunion du Parlement peut donner lieu. Il me revient que M. de Bismarck, dans ses récents entretiens avec les Représentants des États du Nord, s'est appliqué à leur démontrer que le pacte fédéral constituait entre tous les Confédérés une solidarité qui était la meilleure garantie de leur indépendance et que la Prusse aurait un intérêt de premier ordre à faire respecter. Prévoyant toutes les hypothèses, le Président du

[1] Dans la séance du 4 février, la Chambre des Seigneurs, sur les instances personnelles de Bismarck, avait rejeté un projet voté par la Chambre des Députés assurant à la presse, pour les comptes rendus des séances publiques du futur Parlement du Nord, l'immunité dont elle jouissait pour la reproduction des débats des Chambres prussiennes. Ce vote avait été rendu malgré l'avis favorable de la commission de la Chambre des Seigneurs. Le discours de Bismarck est analysé par Benedetti dans une dépêche du 5 février, n° 27. (Prusse, 361.) — Cf. *Discours de Bismarck* (*édition française*), t. II, p. 106.

Conseil aurait annoncé l'intention de hâter les travaux du Parlement si la majorité se montre disposée à seconder les vues du Gouvernement, ou de le proroger si, refusant son assentiment au pacte fédéral qui sera soumis à son acceptation, elle essayait d'y substituer d'autres combinaisons. Dans cette dernière éventualité, on remanierait l'œuvre de la conférence de manière à pouvoir y donner suite sans la participation d'une représentation élective.

Je ne sais quel prix les Cours secondaires de l'Allemagne du Nord peuvent attacher à ces assurances, mais j'estime, pour ma part, que le Gouvernement prussien ne saurait, sans blesser le sentiment national et s'aliéner les sympathies de toutes les fractions du parti libéral allemand, dissoudre le Parlement et organiser une Confédération dont les pouvoirs souverains procéderaient exclusivement de l'autorité absolue des Princes. Les clauses du pacte qu'on vient d'imposer aux États du Nord peuvent être un obstacle à une entente avec ceux du Midi, et on comprend que le Gouvernement prussien ne désire pas l'aggraver; mais il se heurterait à des difficultés non moins graves s'il tentait de s'affranchir de tout contrôle législatif. Les Parlementaires des pays méridionaux n'y consentiraient vraisemblablement à aucun prix.

Je ne saurais donc que répéter aujourd'hui ce que je vous écrivais naguère, c'est que tout est incertitude en ce qui concerne le sort des Etats du Nord et la pondération des pouvoirs dans la nouvelle Confédération.

4187. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 9.)

Stuttgart, 11 février 1867.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 14 février.)

M. de Varnbüler a lu à plusieurs de mes Collègues le protocole qui a été signé à Stuttgart le 5 février par les Plénipotentiaires des quatre États du Sud[1]. Je n'ai pas cru devoir lui demander pareille communication puisqu'il ne me l'offrait pas, sachant parfaitement d'ailleurs que je serais instruit de ce qui pourrait intéresser Votre Excellence.

[1] Cf. p. 241, note 1, et *Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 1096-1098.

Le préambule de la convention militaire est ainsi conçu : « Les plénipotentiaires soussignés, réunis pour se concerter sur la réorganisation des forces militaires du Sud, sont tombés d'accord qu'il était nécessaire d'avoir une armée apte, par son organisation, sa formation et son armement, à sauvegarder l'intégrité nationale et à agir d'accord avec le reste de l'Allemagne en cas de guerre. »

Ceci est la traduction, sinon mot à mot, du moins reproduisant très exactement l'esprit de ce préambule conçu en deux paragraphes.

4188. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 367, n° 15.)

[Paris,] 12 février 1867.

L'ancienne Confédération germanique est en ce moment livrée tout entière à un travail de réorganisation intérieure. Au Nord, le pacte fédéral qui place tous les États de l'Allemagne septentrionale sous la direction de la Prusse a été signé à Berlin le 8 de ce mois[1]. Dans le Sud, des conférences ont été tenues à Stuttgart par les Représentants de Bade, du Wurtemberg et de la Bavière, en vue d'amener une entente sur une organisation militaire commune et sur l'établissement de relations avec la Confédération du Nord. Ces différentes négociations ayant de l'intérêt pour la Légation de l'Empereur en Italie, je crois bon de vous tenir au courant des appréciations auxquelles elles donnent lieu, et je vous transmets ci-joint à cet effet des extraits de la correspondance de l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin.

4189. Le Comte de Goltz, Ambassadeur de Prusse à Paris, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, 361[2].)

Paris, 12 février 1867.

Comme je viens d'apprendre que vous ne pourrez pas me recevoir aujourd'hui, je m'empresse de vous écrire confidentiellement

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 8 février.

[2] Cf., sur les circonstances dans lesquelles fut écrite cette dépêche, Moustier à Benedetti, particulière et confidentielle, 20 février.

ce que j'avais voulu vous communiquer de vive voix et ce qu'il me paraît utile de vous faire savoir sans délai.

M. le Comte de Bismarck m'écrit que le Roi adhère sous tous les rapports aux vues que vous avez bien voulu m'exprimer sur la solution des difficultés en Orient. Vous savez que, pour ce qui concerne les forteresses serbes, le Ministre du Roi à Constantinople[1] était déjà autorisé à conseiller à la Porte l'abandon de son droit de garnison. Je viens maintenant d'être chargé, par ordre du Roi, de vous dire confidentiellement que nous approuverions également l'annexion de l'île de Candie, de la Thessalie et de l'Epire au Royaume de Grèce. Comme vous aviez bien voulu me dire que vous ne nous demandiez aucune initiative, mais que vous désiriez seulement constater si la solution que vous aviez en vue nous serait agréable ou indifférente ou désagréable, j'ai posé dans les mêmes termes la question dans le compte rendu de notre conversation adressé à mon Gouvernement. M. de Bismarck y répond que c'est dans le sens de la première de ces alternatives que le Roi adopte vos idées.

Par un télégramme postérieur que je viens de recevoir en même temps que la dépêche écrite, M. de Bismarck résume encore le contenu de celle-ci, en constatant que nous sommes d'accord avec tout ce que vous avez bien voulu m'exposer relativement aux affaires d'Orient, que nous sommes prêts à nous entendre ultérieurement avec vous à ce sujet, et que nous n'avons aucune objection à ce que cet accord fût *constaté*, si vous le jugiez convenable.

L'entente de la Prusse avec la France sur une question aussi importante me paraissant être un fait d'une certaine opportunité dans le moment actuel, je n'ai pas voulu tarder de vous informer de ce qui précède, en me réservant d'en causer avec vous dès que vous aurez quelques moments disponibles.

[1] Comte de Brassier de Saint-Simon.

4190. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Turquie, 369, n° 20[1].)

Péra, 12 février 1867.
(Cabinet, 21 février 1867; Dir. pol., 10 février 1868.)

Les rapports de Djémil Pacha[2] ont évidemment appris à Aali Pacha tout ce dont il est question; mais, dans ses entretiens, le Ministre des Affaires étrangères ne laisse pas deviner qu'il soit informé que les mots d'Épire et de Thessalie ont été prononcés. C'est donc à propos de la Crète, et de la Crète seulement, que ses plaintes s'exhalent[3]. C'est aussi à propos de la Crète qu'il énonce l'intention bien arrêtée de résister par les armes au démembrement dont on menacerait la Turquie au profit de la Grèce.

D'Aali Pacha à nous il y a donc, si je puis m'exprimer ainsi, un argument *a fortiori*, réservé par lui. De confidence en confidence et de plainte en plainte, Aali Pacha en est venu à lire à M. Outrey[4] une lettre confidentielle adressée à Conéménos Bey, Chargé d'Affaires de Turquie à Pétersbourg — et qui, soit dit entre parenthèses, est d'une pusillanimité dont j'ai fait l'expérience en Grèce et qui en fait le dernier homme auquel la Porte devrait confier la défense de sa cause auprès du Prince Gortchakoff. M. Outrey a exprimé le désir de m'apporter à lire la minute de cette lettre. Aali Pacha a consenti après quelque résistance, qui ne m'a pas empêché de lui faire demander plus encore, c'est-à-dire l'autorisation d'en prendre copie. Cette autorisation a été accordée. J'ai promis que la communication vous en serait faite au titre le plus confidentiel[5].

Il n'était pas moins intéressant de savoir ce que le Ministre des Affaires étrangères écrivait à l'Ambassadeur du Sultan à

(1) En tête, note au crayon : «Écrire à Pétersbourg. (Voir les annexes.)»
(2) Ambassadeur de Turquie à Paris.
(3) Voir pourtant l'annexe à la dépêche de Moustier du 6 février, n° 18.
(4) Premier drogman de l'Ambassade française à Constantinople.
(5) La traduction de la lettre d'Aali Pacha à Conéménos Bey est jointe à la dépêche. Aali Pacha s'efforce d'y justifier la politique ottomane contre les griefs de Gortchakoff.

Paris. Djémil Pacha vous en dira sans doute quelque chose; mais il vous sera évidemment plus utile d'en être informé *in extenso*. Vous le serez, avant de voir Djémil Pacha, par les deux copies ci-jointes[1] dont le paquebot porte à Paris les originaux. Aali Pacha désire naturellement que l'Ambassadeur de Turquie ignore qu'une communication si confidentielle nous a été faite préalablement.

Lord Lyons n'est évidemment pas au courant des échanges d'idées qui vont et viennent entre Paris et Londres. Vous savez qu'il ne reçoit d'instructions que par quinzaine. Le courrier de la Reine arrive samedi. Je suis resté avec mon Collègue dans une complète réserve. M. Ignatieff a aujourd'hui la même attitude avec moi, et je m'en applaudis; vous le conclurez facilement de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire.

M. de Prokesch[2] se montre ému et inquiet du langage de M. de Beust et de ses propositions, qui révèlent, dit-il, beaucoup de jeunesse. Le Ministre de Prusse[3] paraît aussi peu renseigné sur ce qu'on pense à Berlin que sur ce qui se passe à Constantinople. Tel est le tableau de l'esprit diplomatique pour la semaine qui s'écoule. Je mentionnerai toutefois un bruit singulier, mais qui n'a pas été absolument traité comme sans valeur à l'Ambassade anglaise. Il s'agirait de la venue à Constantinople de Lord Stratford, envoyé avec mission spéciale de contraindre la Porte à l'exécution complète du Hatt-Humayoun. Nous pourrions arriver à ce résultat sans Lord Stratford, et, si les deux Cabinets s'entendaient à cet égard pour nous en donner, à Lord Lyons et à moi, l'instruction impérative, je serais loin de désespérer d'y réussir, bien entendu dans la supposition que les idées d'enlèvement de territoire seraient ajournées.

[1] Jointes à la dépêche. Dans la première lettre, Aali insiste sur les concessions qu'a faites le Gouvernement ottoman aux Principautés-Unies, à la Serbie, et sur celles qu'il est encore prêt à faire dans la question crétoise. Mais il affirme qu'il ne consentira pas à la cession de la Crète, même si sa résistance devait rendre la guerre inévitable. Dans la seconde lettre, Aali Pacha attaque vivement la politique russe en Orient, et insiste sur les progrès intérieurs réalisés en Turquie.

[2] Ambassadeur d'Autriche à Constantinople.

[3] Comte de Brassier de Saint-Simon.

4191. BOURÉE, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Turquie, 369, n° 21.)

Péra, 12 février 1867.
(Cabinet, 21 février; Dir. pol., 25 février.)

[Bourée envoie au Marquis de Moustier les observations sur le Hatt-Humayoun qui lui ont été demandées par le télégramme du 9 février.]

4192. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Danemark, 251, n° 10.)

Copenhague, 12 février 1867.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

[Dotézac relate une audience privée que lui a accordée Christian IX. Il a remis au Roi la réponse de l'Empereur à la notification du mariage de la Princesse Dagmar avec le Grand-Duc héritier de Russie.]

Sa Majesté m'a ensuite parlé du retard de la Prusse à exécuter la clause du traité de Prague sur la rétrocession du Nord du Sleswig, en m'exprimant la confiance que l'Empereur avait toujours les yeux sur une affaire qui intéresse à un si haut degré l'avenir du Danemark.

J'ai donné au Roi l'assurance que l'Empereur ne cessait de porter à une solution favorable le même intérêt, mais qu'il était nécessaire d'attendre avec patience le développement de la marche adoptée par la Prusse pour l'exécution de cette partie de ses engagements.

Sa Majesté, par un retour plein de tristesse sur le démembrement de la Monarchie, est venue à plaindre le Baron Charles de Plessen[1], obligé de proclamer l'incorporation des Duchés à la Prusse. «Ce jour-là a dû être bien triste pour lui.» Et, comme je faisais observer que personne n'avait forcé M. de Plessen à accepter ce rôle, qu'il l'avait au contraire recherché avec empresse-

[1] Président supérieur pour le Sleswig-Holstein.

ment : «Cela est vrai, a répondu le Roi; mais il ne s'est rattaché à la Prusse que pour écarter le Prince d'Augustembourg, et il ne faut pas être trop sévère pour ceux qui, n'ayant pu obtenir la réalisation de leur premier programme, vont dans un autre camp pour éviter un plus grand danger.» Et, comme correctif, Sa Majesté a ajouté : «Mais le modèle de la loyauté est le Baron Otto Plessen, qui, partageant les idées de son frère sur la solution des anciens différends du Danemark avec l'Allemagne, n'en a pas moins suivi ma fortune.»

[Dotézac indique, en terminant, que Christian IX est resté, au fond de son cœur, attaché au système de l'union personnelle.]

4193. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 5.)

Darmstadt, 12 février 1867.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 15 février.)

[Le Comte d'Astorg accuse réception au Marquis de Moustier de sa dépêche du 9 février [1].]

J'ai essayé de faire ressortir dans ma correspondance [2] la marche hésitante, intermittente si je puis dire, mais réelle quoique niée, des Gouvernements du Sud vers la Prusse, et en même temps la différence que l'on pouvait remarquer dans le plus ou moins d'empressement de chacun d'eux.

Le Moniteur wurtembergeois cependant (cité par la *France* du 12) parle d'une entente complète qui se serait manifestée dans les conférences [3].

Je suis tenté de croire que le *Staatsanzeiger* a vu cette entente plus complète qu'elle ne l'a été. Elle n'a existé entièrement, à ce que je crois, ni entre les Plénipotentiaires du Sud, ni entre ceux-ci et la Prusse, qui était comme présente aux délibérations, les États du Sud ayant opposé à la Prusse une résistance inégale,

[1] Par sa dépêche du 9 février, Moustier accusait réception à d'Astorg de sa correspondance jusqu'au 30 janvier.

[2] Cf., en particulier, d'Astorg, 30 janvier.

[3] Les conférences de Stuttgart. Cf. p. 241, note 1.

et la Prusse n'ayant pas obtenu pour le moment autant qu'elle aurait désiré.

Il sera peut-être utile un jour d'avoir pris note de ces tiraillements, car le journal officiel de Stuttgart me semble ajouter un peu à la facilité des négociations et à la bonne harmonie des négociateurs.

Quoi qu'il en soit, ainsi que je le remarquais à la date de mes dépêches nos 83 et 85 [1] de l'année dernière, la Prusse ne se préoccupe pas outre mesure de ces difficultés et de ces retards partiels dans l'ensemble des affaires. En définitive, malgré quelques pertes, c'est elle qui, à Stuttgart, a couché sur le champ de bataille où, comme dans la dernière guerre, certains adversaires ne combattaient sans doute que pour l'honneur des armes.

Je puis consigner ici un détail dans ce sens. Dans la séance d'aujourd'hui, l'attitude de la première Chambre hessoise, qui votait sur le traité de paix avec la Prusse, a été de nature à satisfaire le Cabinet de Potsdam. Je reviendrai aussitôt que possible sur cette séance.

[*P.-S.* — Le Comte d'Astorg rappelle au Marquis de Moustier qu'il lui a adressé une dépêche le 7 février, n° 4, dont il n'est pas fait mention dans l'accusé de réception de Moustier du 9.]

4194. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 26.)

[Paris,] 13 février 1867.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'ensemble de la correspondance que j'ai échangée en dernier lieu, sur les affaires de l'Orient, avec les Représentants de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Londres et Vienne [2]. Les développements dans lesquels je suis entré me dispensent d'insister sur les motifs qui nous ont conduits à formuler les propositions dont vous prendrez connaissance. La création dans l'île de Crète d'un Gouvernement auto-

[1] Du 18 novembre et du 7 décembre 1866.

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, nos 5 et 6; à La Tour-d'Auvergne, 30 janvier; à Gramont, 31 janvier, n° 10.

nome et semi-indépendant ne nous a paru de nature ni à satisfaire les aspirations des Candiotes, ni à calmer l'effervescence des esprits en Grèce. Nous nous sommes arrêtés, après mûre réflexion, à une solution qui, plus radicale et par conséquent plus conforme aux exigences de la situation, tendrait à donner au Royaume hellénique, en même temps que l'île de Candie, les frontières naturelles que lui a refusées la convention du 30 août 1832.

Les circonstances ne m'ont pas permis de vous envoyer plus tôt cette suite de documents. J'ai eu, dans l'intervalle, l'occasion d'entretenir M. le Comte de Goltz de l'ordre d'idées dans lequel s'est placé le Gouvernement de l'Empereur. L'Ambassadeur de Prusse vient de me faire savoir que le Cabinet de Berlin, adhérant aux vues que j'avais exposées, était prêt à s'entendre avec nous, et qu'il n'aurait même pas d'objection à constater cet accord si nous le jugions convenable [1].

4195. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Copie. Mémoires et Documents, Hollande, 150.)

Berlin, 13 février 1867.

Le Comte de Bismarck m'a appris hier que les Généraux ont exprimé au sujet du Luxembourg un avis qui ne saurait déterminer le Roi à rappeler ses troupes [2]. C'est un avis, rien de plus, m'a dit le Président du Conseil; mais, notre conversation s'étant prolongée pendant plus d'une heure, j'en ai emporté l'impression que nous avons perdu du terrain au lieu d'en gagner. Le Prince royal s'est montré disposé à croire que les concessions qui nous seraient faites par la Prusse n'auraient pas pour effet de lui concilier les esprits en France, qu'elles les exciteraient au contraire, et que notre arrivée dans le Grand-Duché serait une première étape vers le Rhin. Tout ceci a été présenté et déduit de façon à me faire supposer qu'on avait examiné les choses à ce point de vue. Il a été souvent question d'observations faites ou recueillies

(1) Cf. Goltz à Moustier, 12 février.
(2) Cf. Benedetti, particulières, 26 janvier et 4 février.

par le Comte de Goltz[1]; le Comte de Bismarck m'a raconté que, dans un entretien avec cet Ambassadeur, vous lui aviez proposé de renoncer à l'alliance et de régler uniquement la question du Luxembourg. Le Comte de Bismarck aurait répondu au Comte de Goltz de renverser votre ouverture; mais, ce qu'il en a retenu, c'est que nous ne désirons pas nous engager avec la Prusse, et qu'en réalité nous voulons, comme je le disais plus haut, acquérir le Grand-Duché pour être mieux en mesure de marcher sur Mayence. Le Comte de Bismarck me paraissait puiser cette appréciation dans la correspondance de M. de Goltz, qui la justifierait par l'état de l'opinion publique en France à l'égard de la Prusse, et par l'obligation de plus en plus impérieuse où se trouvera le Gouvernement de l'Empereur d'en tenir compte. — Je résume en quelques mots la substance d'un long entretien, et je vous rapporte plutôt encore ce que j'ai compris que ce qui m'a été dit.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai redressé le sens attribué à votre proposition de tout borner au Luxembourg, et que je me suis appliqué à démontrer que l'alliance sans avantages immédiats pour la France n'aurait plus de raison d'être. «Vous n'aurez pas le Luxembourg, mais vous aurez notre neutralité en Belgique», m'a répondu le Président du Conseil. Je ne vous prendrai pas une minute de votre temps pour vous raconter comment j'ai répliqué à cette observation. «Nous attendons toujours, m'a encore dit le Comte de Bismarck, qu'il nous vienne de Luxembourg une manifestation attestant le désir des habitants de voir cesser notre occupation. — Me répondez-vous, ai-je ajouté, que si elles venaient vous les prendriez en considération, malgré l'avis des Généraux? — Je ne puis rien vous garantir, et nous tournons, je le reconnais, a ajouté M. de Bismarck, dans un cercle vicieux. Il est temps, a-t-il continué, que nos Souverains se rencontrent; le Roi se rendra peut-être à Paris durant l'Exposition; j'en ai déjà touché quelques mots à M. de Goltz, qui a dû s'en ouvrir avec M. de Moustier, et, si ce voyage a lieu, j'espère qu'il s'en suivra une entente définitive et cordiale sur toutes ces questions.»

Comme vous le voyez, dans l'esprit de M. de Bismarck, il n'y

(1) Tout le passage de la dépêche qui commence ici pour se terminer à : «Je résume en quelques mots...» a été cité en note, sans référence de date, par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 137-138).

a plus guère à compter que nous puissions, pour le moment, en venir ici à un arrangement quelconque. Il me semble difficile, d'un autre côté, que le Parlement arrive à la fin de la session sans toucher à la question du Luxembourg. Je ne veux pas soupçonner le Gouvernement de nourrir le dessein d'en provoquer lui-même l'examen; mais, s'il est mis en demeure de s'expliquer, il ne voudra pas froisser le sentiment public, et il sera peut-être conduit à donner des assurances ou à prendre des engagements qu'on invoquerait plus tard pour prétendre qu'on ne peut se concerter avec nous. M. de Bismarck a plusieurs fois répété que, si la France entrait en possession du Luxembourg, tous les partis en Allemagne se réuniraient pour en faire un crime au Gouvernement du Roi, et il m'a représenté qu'il ne pouvait pas perdre de vue cette disposition universelle des esprits de ce côté du Rhin.

En attendant, le Président du Conseil s'obstine à entretenir à La Haye les inquiétudes qu'il y a fait naître. Je vous ai dit que le Ministre des Pays-Bas lui avait communiqué un projet de convention tendant à dégager le Limbourg de tout lien fédéral [1]. Dans un nouvel entretien qu'il a eu avec cet Agent, M. de Bismarck lui a déclaré qu'il ne pouvait, à l'ouverture du Parlement, prendre aucune résolution. Il lui a seulement donné l'assurance que la Prusse ne désirait dans aucun cas acquérir le Luxembourg. Le Représentant du Cabinet de Hollande m'a donné lecture du rapport dans lequel il rend compte à son Gouvernement de sa conversation, et j'ai particulièrement remarqué une sortie virulente du Président du Conseil contre la Belgique. Pour prix de la Belgique qu'on nous laisserait conquérir, voudrait-on, en continuant d'occuper la place de Luxembourg, obtenir de la Hollande, avec notre concours, la rive droite de la Meuse?

Je suis tenté de supposer que toutes ces questions ont été et sont encore débattues autour du Roi, sans que l'on ait rien arrêté. On attend peut-être que les circonstances permettent de prendre un parti, à moins qu'on ne préfère réserver toute décision jusqu'au voyage que le Roi semble disposé à faire à Paris.

[1] Cf. Benedetti, particulière, 4 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

4196. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 367, n° 18 [1].)

Florence, 13 février 1867.
(Cabinet, 16 février; Dir. pol., 18 février.)

[Le Baron de Malaret envoie au Marquis de Moustier la collection des décrets réglant l'organisation de l'armée italienne, telle qu'elle a été constituée en 1864. Il lui expose quelles sont les bases adoptées par la Commission militaire chargée depuis la dernière guerre de préparer un projet de réforme de l'armée.]

4197. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 1, n° 25.)

Francfort, 13 fevrier 1867.
(Cabinet, 15 février; Dir. pol., 16 février.)

[Bien que la conférence de Stuttgart ne se soit pas terminée par une abdication aussi absolue qu'on pouvait le craindre des quatre Cours du Sud entre les mains de la Prusse [2], Rothan estime cependant que ses résultats sont tels qu'on pouvait le désirer à Berlin dans les circonstances actuelles. On y croit en effet avoir obtenu, au point de vue militaire, tout ce qui était compatible avec le maintien du traité de Prague, qu'on voudrait se donner le bénéfice d'avoir su respecter, même contre le gré du Grand-Duc de Bade et du Prince de Hohenlohe.]

Ce serait le rôle que M. de Bismarck serait assez disposé à jouer aujourd'hui sous l'empire des préoccupations que maintes fois je me suis appliqué à faire ressortir dans mes dépêches. Les hommes politiques les plus entreprenants ayant des heures de crainte et de défaillance, il n'est pas étonnant que le Premier Ministre du Roi de Prusse, tout impatient qu'il soit de réaliser son œuvre, s'arrête hésitant dans sa marche, lorsqu'il voit l'Au-

[1] En tête, note au crayon: «Envoyer à M. Rouher.»
[2] Cf. Rothan, 6 et 7 février.

triche se relever, sous une direction habile et énergique, plus vite qu'il ne l'espérait, et que sa diplomatie attentive lui signale à Saint-Pétersbourg une tendance marquée à s'entendre avec la France sur la question orientale, et à Paris, *et même à Florence*, des symptômes de réaction contre ses tendances.

Il paraît donc avoir imprimé un temps d'arrêt à la marche de sa politique d'expansion, si je puis m'exprimer ainsi, après avoir obtenu des Souverains du Nord et des Cours du Sud, presque à la même heure, toutes les concessions qu'il pouvait raisonnablement désirer. Cette modération, apparente plutôt que réelle et dont, je le répète, il se plairait à revendiquer le bénéfice, lui serait dictée autant par les exigences de ses relations internationales que par les résistances qu'il rencontre à l'intérieur. Il s'agit en effet maintenant de resserrer, sans perte de temps, et de rendre indissolubles les liens qui viennent d'être contractés au Nord sous l'empire de la violence morale, et au Sud sous le sentiment d'une crainte irréfléchie, et avant que l'opinion publique n'ait éprouvé les déceptions que lui réserve la réunion du Parlement.

Se servir de la France comme d'un spectre, ou bien représenter le Cabinet de Berlin et le Cabinet des Tuileries unis dans les rapports les plus confiants, ce sont des moyens dont le Gouvernement prussien a fait usage tour à tour avec succès, selon les convenances du moment.

Aujourd'hui, et à la veille du jugement qui tombera de la tribune française sur la conduite de la Prusse, on semblerait avoir changé de tactique, et, pour enlever aux populations qui refusent de se réconcilier avec le fait accompli le dernier espoir d'un avenir plus conforme à leurs désirs, comme aussi pour briser les dernières résistances des Cours, on montre la France impuissante, ayant besoin d'au moins huit années pour arriver à son complet développement militaire, isolée, sans appui, ne pouvant compter ni sur l'Autriche ni sur l'Italie, exclusivement absorbée par les affaires d'Orient, tandis que la Prusse dispose dès à présent de toutes ses forces, de celles de l'Allemagne du Nord, et que dans quelques mois elle disposera de l'Allemagne tout entière, avec une puissante chaîne de forteresses, telles que Mayence, Coblenz, Saarlouis, Rastadt et Luxembourg.

Ces idées, Votre Excellence les trouvera longuement dévelop-

pées dans un article du *Times*, qui aurait été directement inspiré par M. de Bismarck, et que les journaux à la dévotion du Gouvernement prussien auraient reçu l'ordre de reproduire.

J'évite en général dans ma correspondance de relever dans la presse allemande des publications irritantes pour notre sentiment national, et je ne m'y arrête que lorsque je crois y découvrir une inspiration semi-officielle. L'article du *Times* est de ce nombre, et ce n'est qu'après avoir acquis la certitude qu'il a été reproduit dans les journaux de Francfort par les ordres de l'administration que j'ai pensé devoir le signaler à Votre Excellence.

Cette confiance excessive en soi même et cette dépréciation des forces d'autrui, exprimées avec tant d'autorité, seraient en contradiction avec les réflexions que j'émettais tantôt sur les inquiétudes qui se feraient jour à Berlin, si, comme on me l'assure, on ne cherchait à donner le change à l'opinion publique en Allemagne sur les éventualités d'une guerre que l'Exposition de l'industrie peut ajourner, mais qu'une alliance de la France avec une Autriche régénérée rendrait imminente, et peut-être fatale à la domination prussienne.

[Rothan joint à sa dépêche un numéro d'une correspondance autographiée que le Gouvernement russe envoie à ses Agents, dans le but de diriger leur langage et d'inspirer les journaux dont ils peuvent disposer. Cette correspondance a trait aux affaires d'Orient.]

4198. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 15 *bis*[1].)

Saint-Pétersbourg, 13 février 1867.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 23 février.)

Conéménos Bey[2] a donné ce matin lecture au Prince Gortchakoff d'une dépêche qu'il avait reçue de Fuad Pacha et à laquelle était joint le firman que Server Effendi vient d'être chargé

[1] En tête, note au crayon : «Extrait pour Constantinople.»

[2] Premier secrétaire de légation et chargé d'affaires de Turquie à Saint-Pétersbourg.

de porter en Crète à Mustapha Pacha [1]. Votre Excellence devant avoir déjà reçu communication de ce document, je m'abstiendrai de lui en parler, et je me contenterai de lui faire connaître l'impression qu'il a produite sur le Vice-Chancelier.

Le Prince n'a voulu entrer dans aucune conversation de détail, et sa seule observation a porté sur le mot de *sujets musulmans et non musulmans*. Il s'est borné ensuite à dire au Chargé d'Affaires de Turquie qu'il espérait que Fuad Pacha comprendrait la gravité des circonstances dans lesquelles il rentrait au pouvoir [2], qu'il ne doutait pas de son esprit de conciliation, et que c'était par les plus sages concessions à *toutes* les populations chrétiennes indistinctement que la Porte pouvait espérer se sauver des dangers de tant de sortes qui la menaçaient. Le Prince a ajouté qu'il avait déjà eu par le télégraphe l'analyse de ce firman, et il a prié Conéménos Bey d'aller en causer avec M. Catacazy, Ministre plénipotentiaire, attaché comme Secrétaire particulier à sa Chancellerie.

Le langage des hauts fonctionnaires de l'entourage familier du Vice-Chancelier est toujours, Monsieur le Marquis, beaucoup moins réservé que celui du Ministre des Affaires étrangères, mais il est le reflet de sa pensée. «Comment voulez-vous, a dit M. Catacazy, que nous puissions nous contenter aujourd'hui de semblables promesses?... Quelle valeur peut avoir ce firman?... Il est par avance une lettre morte... Vous nous dites que l'île de Crète est pacifiée, or elle ne l'est pas... Vous n'osez pas prononcer le mot de *sujets chrétiens*, et vous mettez simplement *non musulmans*... Quelle serait cette sorte de Parlement où seraient convoquées tant de nationalités diverses, si différentes par la religion, la langue, les intérêts, les mœurs? De deux choses l'une, ou les élections seraient sincères, et vous seriez certains d'avoir contre l'élément turc une imposante majorité dont le premier soin serait de proclamer la déchéance du Sultan; ou les élections seraient faussées, et nous retomberions dans le système de compression

[1] Cf. Bourée, 22 janvier, n° 13.

[2] Le grand vizir Mehemed Ruchdi pacha, ayant donné sa démission le 7 février, était devenu ministre de la Guerre. Il avait été remplacé par Aali pacha. Fuad pacha était devenu ministre des Affaires étrangères, Kiamil pacha président du Grand-Conseil, Riza pacha et Kuprisli, ministres sans portefeuille.

contre lequel nous protestons actuellement... Puis, pensez-vous qu'il soit bien séduisant pour des notables de venir à Constantinople, pour un but si mal défini, *se mettre dans la gueule du loup?...* Croyez-vous qu'on ait oublié qu'en 1840 vingt-et-un Députés bulgares, venus, sur la demande de leur Gouvernement, porter eux-mêmes leurs réclamations à la Porte, *soient tous morts naturellement dans l'espace de huit jours?...* Il ne s'agit plus aujourd'hui d'apaisement ou de concessions. Ce qu'il faut, ce sont des mesures radicales, et Fuad Pacha est trop habile pour ne pas le comprendre... [1]. »

Comme Votre Excellence peut s'en apercevoir, le Prince Gortchakoff aime assez à faire dire par les personnes qui notoirement ont toute sa confiance les paroles qui, dans sa bouche, auraient trop de portée ou de gravité.

Du reste, Monsieur le Marquis, on est très anxieux ici et très désireux de voir une entente s'opérer entre la France et la Russie sur les bases les plus larges. Il va sans dire qu'on fait toujours sonner bien haut l'abnégation complète et le désintéressement sincère de l'Empereur Alexandre : il ne s'agit que des principes d'humanité et de l'impossibilité où on est de galvaniser ce *cadavre ottoman.*

On attend avec une vive impatience le discours que Sa Majesté doit prononcer demain à l'ouverture des Chambres, espérant y trouver des explications très désirées sur la politique française en Orient.

[*P.-S.* — Le Baron de Talleyrand annonce l'arrivée du Vicomte de Grouchy, troisième Secrétaire de l'Ambassade.]

4199. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Russie, 238.)

Saint-Pétersbourg, 13 février 1867.

M. de Bersolle [2] ayant rencontré M. Catacazy, que je vous cite dans ma dépêche, en a recueilli quelques appréciations qui

[1] Les points de suspension qui figurent dans cette dépêche sont dans le texte.

[2] Deuxième secrétaire de l'Ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

vous paraîtront peut-être mériter de l'intérêt. La conversation entre ces deux messieurs s'est naturellement portée sur les affaires d'Orient, et, voici, d'après M. de Bersolle, les confidences auxquelles son interlocuteur se serait laissé aller :

«Depuis dix ans que s'est terminée la guerre d'Orient, a dit M. Catacazy, qu'ont obtenu les Puissances occidentales malgré tout le soutien à la fois matériel et moral qu'elles ont donné à la Porte, malgré les efforts qu'elles ont faits pour faire vivre en bonne intelligence et rapprocher les races diverses de la Turquie? Réussira-t-on mieux aujourd'hui? Vous nous dites : «Fermons la question d'Orient», et, malgré vous, vous la rouvrez. Dans la question des Principautés danubiennes, *vous nous avez battus*, nous l'avouons *humblement*. Mais, justement parce que vous avez réussi à faire obtenir aux Roumains un Gouvernement qui est en quelque sorte indépendant, ne voyez-vous pas que les autres nationalités en réclameront autant, et cela prochainement? Pourquoi le Marquis de Moustier limite-t-il sa bienveillance aux Serbes, aux Crétois, aux habitants de l'Épire, de la Thessalie et d'une partie de la Macédoine? N'est-ce pas là laisser peser sur nous dans un avenir rapproché les sources de nouveaux conflits? L'Angleterre ne voudra pas travailler de ses propres mains à la destruction de cet Empire ottoman qui a fait si longtemps partie de son *Credo politique*. Mais vous savez comme elle accepte le fait accompli, et, le jour ou elle verrait une entente sérieuse entre nous, elle entrerait en arrangement, ne serait-ce que pour savoir ce que nous avons décidé. Voyez déjà, elle envoie à Alexandrie une flotte cuirassée composée de quinze vaisseaux sous les ordres de Lord Clarence Paget, un des premiers Lords de l'Amirauté, qui va remettre l'Ordre du Bain au Vice-Roi d'Égypte. Et les Américains ne sont-ils pas là aussi? Qui pourra les empêcher de transporter de Crète en Grèce les insurgés blessés? Jamais les Anglais ne se déclareront contre eux. Vous perdez les bénéfices d'une situation unique : le jour où vous abandonnez les races slaves de l'Empire ottoman, les Bulgares, les Bosniaques, les Herzégoviniens, pour ne vous occuper provisoirement que des races grecques, vous jetez les races slaves dans nos bras, peut-être dans ceux de l'Autriche qui cherche sa revanche, et nous n'en voulons pas pour nous, de même que nous ne voulons pas qu'elles aillent de ce

côté. Hâtez-vous donc... Hâtons-nous, pour mieux dire. Nous connaissons très bien les difficultés de votre politique; nous nous en rendons compte. Mais voulez-vous donc attendre que le fait matériel et brutal d'*insurrections* éclate partout à la fois? Ça arrivera, n'en doutez pas. Nous sommes aujourd'hui très bien renseignés sur le nombre exact des populations : nous savons *par chiffres* ce qu'il y a de Turcs et de chrétiens des différentes communions... Tout cela mène à un flot de sang...[1]; c'est ce que nous voudrions éviter, etc., etc., etc.»

J'ai cru devoir, mon cher Marquis, vous retracer ces interprétations et ces commentaires, qui indiquent assez clairement quel est l'état des esprits au Ministère des Affaires étrangères en Russie à propos des questions orientales. J'attends avec impatience votre prochain courrier, qui me mettra sans doute à même de causer de nouveau avec le Prince Gortchakoff.

4200. Rothan, Consul général à Francfort, au Comte de Saint-Vallier, Chef du Cabinet au Ministère des Affaires étrangères. (Particulière. Extrait. Mémoires et documents. Allemagne, 171.)

Francfort, 14 février 1867.

Votre silence me porte à supposer que dans vos préoccupations l'Allemagne cède le pas aux complications orientales et peut-être aussi aux complications intérieures.

Je vous condamne d'ailleurs à une lecture peu édifiante. Je vous parle d'armements formidables, des conférences de Stuttgart, de l'Empire germanique qui se constitue étapes par étapes, à notre porte, et ces choses qui auraient fait tressaillir autrefois nous laissent forcément indifférents. Nous sommes impuissants pour l'heure. L'article du *Times* que je vous envoie ne dit que trop vrai. Et notez que je ne vous dis pas le quart des projets sinistres que j'entends prêter à M. de Bismarck, qui nous endormirait avec des promesses, tandis qu'il se préparerait en secret pour

[1] Les points de suspension qui figurent dans cette dépêche sont dans le texte.

consommer son œuvre, à notre barbe, l'été prochain, au beau milieu de notre Exposition et avant la transformation de notre armée ! Cela se prophétise très sérieusement, et peut-être finirais-je par le croire, si je ne savais pas M. de Bismarck, de son côté, anxieux à de certaines heures, et si je ne me rattachais pas aux idées que je vous ai développées sur les réserves mentales des Cours du Sud et sur la rénovation de l'Autriche. . . . .

. . . .

4201. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 24.)

Paris, 15 février 1867.

[Le Marquis de Moustier a lu avec beaucoup d'intérêt les réflexions contenues dans la dépêche de Bourée du 6 février, n° 19. Ce sont précisément celles qui l'ont conduit lui-même à rechercher, dans l'intérêt véritable de la Porte, les moyens d'écarter pour elle les difficultés du présent et d'assurer l'avenir.]

Vous aurez vu par mon courrier de la semaine dernière [1] que la Russie a favorablement accueilli nos ouvertures. Nous poursuivons avec elle l'échange d'idées dont je vous ai fait connaître la première phase, et nous demandons au Cabinet de Saint-Pétersbourg, qui admet avec nous le but, de nous faire part de son opinion sur les moyens de l'atteindre. Nous avons également exposé notre manière de voir aux autres Puissances, et nous avons tout lieu d'être satisfaits des dispositions des Cours de Berlin et de Vienne. La Prusse, notamment, nous a fait savoir qu'elle adhérait sous tous les rapports à nos suggestions [2]. Nous ne doutons pas que l'Italie de son côté ne consente à marcher d'accord avec nous. Quant à l'Angleterre, elle témoigne une réserve qui n'est pas peut-être exempte de quelque préoccupation en présence de solutions dont la portée dépasse ce qu'elle avait jugé d'abord nécessaire pour aplanir les difficultés actuelles. Mais, sans insister en

[1] Cf. Moustier, 8 février, n° 23.

[2] Cf. Goltz à Moustier, 12 février, et Moustier à Benedetti, 13 février, n° 26.

ce moment auprès du Cabinet de Londres sur les idées que nous lui avons exposées, nous lui demandons de nous faire connaître lui-même ses vues. Croit-il que la combinaison à laquelle il semble disposé à s'en tenir quant à présent serait suffisante pour amener une pacification réelle en Crète, et pour mettre la Turquie à l'abri des revendications incessantes de la Grèce? Aurait-il à nous suggérer quelque plan de conduite plus propre à assurer à l'Empire ottoman les conditions de stabilité et de durée que nous recherchons pour lui? J'ai posé ces questions au Gouvernement anglais [1], et je ne veux pas désespérer de le voir amené par l'évidence des faits à se rapprocher de notre sentiment. Ce que nous désirons, c'est qu'un système bien défini soit arrêté pour empêcher la dissolution de la Turquie et pour introduire dans son administration les réformes nécessaires. Je compte indiquer aux divers Cabinets les solutions que le problème nous paraît comporter, et j'espère être en mesure de vous en donner connaissance par le prochain courrier. En attendant, maintenez-vous sur le terrain que vous tracent mes instructions antérieures, et efforcez-vous de préparer les Ministres du Sultan aux conseils qu'une sollicitude éclairée pour tous les intérêts qui se rattachent à la conservation de la Turquie va nous mettre dans le cas de leur faire parvenir.

4202. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 25 [2].)

[Paris,] 15 février 1867.

[Le Marquis de Moustier accuse réception de la dépêche du 6 février, n° 18. Il a «accueilli avec satisfaction la nouvelle de la détermination spontanée en vertu de laquelle la Porte s'est résolue à remettre les forteresses de Serbie entre les mains du Prince

[1] Cf. ci-après Moustier à La Tour d'Auvergne, 25 février. Nous n'avons trouvé dans la correspondance de Londres aucune dépêche antérieure qui réponde à ces indications de Moustier. Voir pourtant Moustier à La Tour d'Auvergne, 17 et 30 janvier.

[2] Cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Forteresses de Serbie*, p. 118, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1559.

Michel». Il indique qu'il n'a chargé personne de faire en son nom à Aali Pacha aucune confidence relative à la Crète. Il approuve d'ailleurs le langage plein de réserve tenu par Outrey.]

4203. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 33.)

Berlin, 15 février 1867.
(Cabinet, 17 février; Dir. pol., 20 février.)

Le discours que l'Empereur a prononcé hier à l'ouverture de la session législative [1] a été connu dans la soirée à un bal de Cour. Le Roi en avait pris connaissance avant d'entrer dans la salle blanche, et a bien voulu m'en entretenir pour m'exprimer sa satisfaction de la manière dont l'Empereur envisageait l'état des choses en Europe. Il y avait, cependant, dans les paroles du Roi, une sorte de réserve qui m'a été expliquée par ce que M. de Bismarck m'a dit quelques instants après du langage tenu par l'Empereur. «Le discours de Sa Majesté, m'a dit en effet le Président du Conseil, est pacifique, conciliant, libéral, et nous ne pouvons que nous féliciter hautement de la décision avec laquelle l'Empereur se place sur un terrain où la Prusse peut aisément marcher en parfait accord avec la France. J'ai remarqué, a-t-il ajouté, que la France nous a arrêtés aux portes de Vienne; l'assertion est exacte [2], et je comprends que l'Empereur l'ait consignée dans son discours.» Ce souvenir de la dernière guerre, rappelé dans ces termes, avait peut-être été relevé par le Roi quand

[1] Le discours de l'Empereur a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 145. Il a été partiellement cité par É. Ollivier (t. IX, p. 231-237).

[2] «Nous avons assisté avec impartialité, avait déclaré l'Empereur, à la lutte qui s'est engagée du côté du Rhin. En présence de ce conflit, le pays avait hautement témoigné son désir d'y rester étranger; non seulement j'ai déféré à ce vœu, mais j'ai fait tous mes efforts pour hâter la conclusion de la paix. Je n'ai pas armé un soldat de plus, je n'ai pas fait avancer un régiment, et cependant la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur.» — De fait, c'était M. de Bismarck qui avait arrêté le roi de Prusse aux portes de Vienne, et non sans peine. (Cf. Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, le chapitre *Nikolsbourg*, t. II, pp. 38 et suivantes.)

M. de Bismarck lui a donné lecture du premier télégramme de M. de Goltz; c'est, du moins, ce qui m'a paru ressortir de mon entretien avec Sa Majesté et son Premier Ministre. Mais je dois m'empresser d'ajouter que, dans son ensemble, le discours de l'Empereur a été accueilli au Palais, comme il le sera vraisemblablement par l'opinion publique, avec un sentiment général de satisfaction.

4204. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 361, n° 34.)

Berlin, 15 février 1867.
(Cabinet, 17 février; Dir. pol., 18 février.)

[Benedetti envoie au Marquis de Moustier des renseignements sur les élections pour le Parlement de l'Allemagne du Nord; le résultat n'en sera officiellement connu que dans deux ou trois jours. Il est à présumer que la majorité appartiendra au parti libéral, et les avantages obtenus par les libéraux sont tels qu'ils placent le Gouvernement dans l'obligation de compter avec eux.]

Les conservateurs ne dissimulent ni leur désappointement ni les appréhensions que leur cause le résultat des élections. M. de Bismarck l'envisage sans s'en inquiéter. Je vous ai rendu compte du plan de conduite qu'il s'est tracé[1] et dont il a fait la confidence, pour les rassurer, à plusieurs Représentants des États du Nord. Le Président du Conseil s'est exprimé hier dans le même sens avec moi. Les tendances libérales qui domineront au sein du Parlement lui garantissent, me disait-il, l'entier dévouement des futurs Confédérés de la Prusse, et à ce point de vue il ne regrette pas les succès obtenus par les adversaires du Cabinet. «Si ces

[1] Dans une dépêche du 4 février, n° 24, Benedetti exposait que Bismarck lui avait répété que, s'il ne réussissait pas à s'entendre avec les plénipotentiaires des États du Nord, il n'hésiterait pas à soutenir dans les élections des candidats dévoués aux opinions unitaires, pourvu qu'ils ne le fussent pas moins à la dynastie. «M. de Bismarck se persuade, écrivait-il, qu'il peut, sans danger pour le Gouvernement qu'il représente et avec avantage pour la politique qu'il poursuit, faciliter l'élection d'hommes qui n'hésiteraient pas à imposer aux États secondaires les sacrifices que ceux-ci auraient repoussés dans leurs négociations avec la Prusse.» (Prusse, 361.)

succès, cependant, devaient entraîner l'Opposition à nous créer, a-t-il ajouté, des obstacles qu'il ne nous serait pas possible de surmonter, nous y mettrions promptement un terme par *un tour de clef;* nous fermerions le Parlement. Complétant le conte du Chaperon rouge, nous tuerions le loup qui l'aurait dévoré.» Ainsi, dans les desseins de M. de Bismarck, il pourrait lui convenir de se servir de la majorité libérale pour asservir les États du Nord à la Prusse plus étroitement encore que ne le comporte le pacte fédéral, sauf à disperser ensuite cette même majorité en supprimant le Parlement. Cette assemblée ne pouvant d'ailleurs s'appuyer que sur une Constitution qui n'est encore qu'à l'état de projet et que les Gouvernements qui l'ont élaborée peuvent remanier à leur guise, le Président du Conseil considère que le Gouvernement demeure libre de prendre telle résolution qui lui paraîtra plus conforme aux intérêts du pays, et que, en renonçant à fonder la Confédération du Nord avec le concours d'un pouvoir législatif, il ne s'expose nullement au reproche d'excéder les droits de la Couronne. Il admet toutefois qu'il ne pourrait sans violer la Constitution du Royaume exécuter plusieurs clauses du pacte fédéral avant d'avoir obtenu, à défaut de l'adhésion du Parlement, celle des Chambres prussiennes; mais je suppose qu'il n'hésiterait pas à engager de nouveau, sur ce terrain, la lutte qu'il a soutenue pendant quatre ans, convaincu qu'elle n'entraverait pas plus dans l'avenir que dans le passé la réalisation des projets qu'il a conçus.

4205. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Prusse, 361.)

Berlin, 15 février 1867.

Hier au soir, au bal de la Cour, le Roi s'est approché du Ministre de Turquie, et lui a exprimé son désir de voir mettre fin aux troubles dont l'Empire est le théâtre et *qui pèsent si cruellement sur les chrétiens.* M. d'Aristarchi, qui m'a rapporté les paroles du Roi, y a vu un indice de l'intention de Sa Majesté de seconder la proposition dont vous auriez pris l'initiative, et s'en est vivement alarmé. Pour moi, j'incline à y trouver la preuve que le Roi

a donné à Pétersbourg des assurances dans ce sens, et c'est à ce titre que je vous fais part de l'incident, qui est, d'ailleurs, d'autant plus remarquable que Sa Majesté, vous le savez, ne se permet jamais de faire même une allusion à la politique dans ses entretiens avec les membres du Corps diplomatique.

La *Gazette de Cologne* a publié la semaine dernière un article fort agressif contre le Cabinet de La Haye et les Pays-Bas. Ce journal allait jusqu'à insinuer que la Prusse pourrait bien en exiger une rectification de frontières. A son tour, la *Gazette de la Croix* relevait hier la *haine* dont la Prusse serait l'objet dans toutes les classes de la population hollandaise. Rien ne semble cependant provoquer ces attaques, qu'on est tenté d'attribuer à des suggestions officielles. Telle est, du moins, la disposition du Ministre des Pays-Bas à Berlin, qui a essayé vainement d'obtenir de M. de Bismarck un désaveu des assertions de la *Gazette de Cologne.*

[La fin de la dépêche est relative à l'envoi d'un bataillon prussien à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle. Dans l'entourage du Roi et parmi les Généraux qui l'approchent, les opinions à cet égard sont divisées.]

4206. Le Baron de La Villestreux, Chargé d'Affaires à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 2[1].)

La Haye, 15 février 1867.
(Cabinet, 17 février; Dir. pol., 18 février.)

[Le Baron de La Villestreux informe le Marquis de Moustier de la bonne impression produite à La Haye par le discours de l'Empereur[2].]

M. le Comte de Zuylen[3], que j'ai eu l'honneur de voir dans la matinée, m'a donné confidentiellement lecture d'une dépêche du Représentant des Pays-Bas à Berlin. M. le Comte de Bylandt y rend compte d'une conversation qu'il a eue récemment avec M. le Comte de Bismarck au sujet de la situation définitive du Lim-

(1) En tête, note au crayon : «Extrait pour Berlin.»
(2) Cf. p. 299, note 2.
(3) C'est ici que commençait l'extrait pour Berlin.

bourg[1]. Le Cabinet de La Haye avait exprimé depuis longtemps, comme le sait Votre Excellence, le désir d'obtenir de la part de la Prusse un acte qui prouvât légalement la complète libération du Limbourg de ses anciennes obligations envers l'Allemagne[2]. Le Cabinet de Berlin s'était toujours abstenu de répondre à cette demande, et M. de Zuylen, vis-à-vis de ce silence, avait résolu peu à peu de renoncer à ses intentions. Il y a quelques jours, M. le Comte de Bylandt, ayant eu l'occasion de revenir sur cette question à la suite d'articles provocateurs dirigés contre la Hollande par la *Gazette de Cologne*[3], aurait rencontré de la part de M. de Bismarck des dispositions peu favorables. Le Ministre des Affaires étrangères de Prusse aurait annoncé que, bien qu'il ne fût pas fait mention du Limbourg ni du Luxembourg dans la Confédération du Nord, il ne pouvait cependant prendre aucun engagement, quant à l'avenir de ces provinces, avant que le Parlement ait statué sur la Constitution de la nouvelle Confédération. Le Comte de Bismarck, tout en déclarant que ses sentiments personnels pour la Hollande étaient des meilleurs, n'aurait pas caché que la politique lui imposait des devoirs auxquels il ne pouvait se soustraire. Il en serait résulté pour l'Envoyé des Pays-Bas à Berlin une impression très vive de découragement, impression que M. le Comte de Zuylen m'a semblé partager.

4207. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 14.)

Munich, 15 février 1867.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

[Le Vicomte des Méloizes analyse le projet de réorganisation de l'armée bavaroise; il donne quelques indications sur la façon dont il est accueilli par les différents partis.]

La réforme projetée répond, on ne saurait le méconnaître, à la nécessité universellement reconnue de faire disparaître les vices

[1] Cf. Benedetti, particulière, 13 février.
[2] Cf. Benedetti, particulière, 4 février.
[3] Cf. Benedetti, particulière, 15 février.

de l'ancienne organisation : les divergences d'appréciation ne peuvent plus porter, dès lors, que sur la mesure des charges que chacun croira possible de demander aux populations. Ces charges ne seront pas acceptées sans quelque résistance; mais il ne faut pas oublier que les Gouvernements allemands ont, en pareil cas, à leur disposition un procédé d'un effet immanquable, qui consiste à représenter la France comme toujours prête à revendiquer ses anciennes possessions de la rive gauche du Rhin. Il me revient même de divers côtés que le nouveau Cabinet ne se serait pas fait faute d'y recourir.

4208. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. États romains, 1034.)

Rome, 15 février 1867, 4h 1/4 soir.
(Reçu à 7h 1/2 soir.)

Le Cardinal Antonelli m'a dit que le Pape était parfaitement satisfait du paragraphe sur Rome[1], et admirait dans son entier le discours de l'Empereur.

4209. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 35.)

Berlin, 16 février 1867.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence des extraits de quelques articles que les journaux de Berlin ont publiés hier soir et ce matin sur le discours par lequel Sa Majesté l'Empereur

[1] «A Rome, nous avons exécuté fidèlement la Convention du 15 septembre. Le Gouvernement du Saint-Père est entré dans une nouvelle phase. Livré à lui-même, il se maintient par ses propres forces, par la vénération qu'inspire à tous le Chef de l'Église catholique, et par la surveillance qu'exerce loyalement sur ses frontières le Gouvernement italien. Mais, si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du Saint-Siège, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique.» (*Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 147.)

a ouvert la session du Sénat et du Corps législatif[1]. Vous y verrez que, sans exception et à quelque nuance de l'opinion qu'ils appartiennent, ils se plaisent à reconnaître le caractère pacifique des paroles impériales. La Bourse a salué le discours par une hausse assez marquée de toutes les valeurs, qui avaient fléchi à cause des élections pour le Parlement de la Confédération du Nord. Autant que j'ai pu le constater, l'impression a été des plus favorables dans toutes les classes de la population.

4210. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Angleterre, 739, n° 29.)

Londres, 16 février 1867.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne remercie le Marquis de Moustier des informations qu'il lui communique au sujet des affaires d'Allemagne. Lord Stanley est disposé à croire «que la Prusse, tout en étant très désireuse de combiner une entente entre la Confédération du Nord et les États du Sud, s'est refusée à conclure avec chacun de ces derniers des arrangements militaires séparés». Elle préfère qu'ils se donnent d'abord, entre eux, une organisation commune, conforme à l'organisation prussienne. C'est ce qui aurait été préparé à Stuttgart.]

On remarque à ce sujet que les populations du Midi de l'Allemagne sont peut-être moins désireuses que leurs Gouvernements de faciliter les plans politiques de M. de Bismarck, et qu'elles opposent, la majorité du moins, une sorte de résistance passive dont à Berlin même on comprend la nécessité de tenir compte. Aussi croit-on que M. de Bismarck ne cherchera pas à étendre, pour le moment, la domination de la Prusse sur toute l'Allemagne, et que, aussi longtemps qu'il ne sera pas débordé, ou que les circonstances extérieures ne lui viendront pas directement en aide, il se contentera de tenir, si je puis m'exprimer ainsi, le Midi de l'Allemagne à sa disposition.

[1] Cf. Benedetti, 15 février, n° 33.

IMPRIMERIE NATIONALE.

4211. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 20.)

Vienne, 17 février 1867.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 22 février.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 et le 9 de ce mois sous les numéros 13 et 14, et, m'inspirant des considérations qui en font l'objet, j'ai repris avec M. de Beust les entretiens dont je vous ai rendu compte précédemment relativement aux affaires d'Orient.

L'incident qui avait éveillé les susceptibilités du Cabinet de Vienne est terminé; il ne paraît plus laisser de traces dans l'esprit du Président du Conseil.

M. de Beust s'est livré à un examen attentif de la question elle-même, et je vais résumer les observations qu'il m'a développées, priant Votre Excellence de ne pas perdre de vue, en lisant ce rapport, qu'il reproduit aussi fidèlement que possible la pensée de mon interlocuteur sans en atténuer l'expression, afin de vous mettre mieux à même d'en saisir la portée.

M. de Beust a commencé par constater qu'il résultait clairement de votre langage au Prince de Metternich et du mien que, pour le moment du moins, le but avoué de nos efforts était de créer en Orient un ordre de choses capable d'assurer le maintien de l'Empire ottoman en Europe.

Il est complètement d'accord avec nous sur ce point, mais il paraît garder la conviction que les vues de la Russie sont très différentes des nôtres, le Cabinet de Pétersbourg voulant bien certainement la ruine de l'Empire ottoman, et se réservant de battre en brèche toute organisation (provisoire à ses yeux) qui aurait pour but de le consolider.

De cette observation, M. le Président du Conseil tire la conclusion suivante : que, dans notre entente avec la Russie, nous devons apporter une certaine réserve et beaucoup de précautions, à cause de la diversité d'opinions quant au but définitif de l'accord, tandis qu'avec l'Autriche nous pouvons marcher plus à découvert parce que l'accord est complet quant au but définitif, et

les intérêts à peu près identiques, même pour le cas où l'Empire ottoman viendrait à se dissoudre.

Ceci posé, il a déclaré n'avoir en principe aucune objection préalable contre l'ensemble de nos propositions, et que, s'il signalait à notre attention certaines conséquences qui lui paraissaient bonnes à prévoir, ce n'était pas pour justifier plus tard un refus de concours, mais, bien au contraire, pour provoquer l'échange d'idées qui devait servir de base à un accord durable.

Comme Votre Excellence, M. de Beust croit que la situation actuelle de la Bosnie et de l'Herzégovine prise isolément n'offre pas les éléments suffisants pour un soulèvement spontané des populations contre la Turquie; il pense également que la Bulgarie, livrée à elle-même, n'est pas prête pour l'insurrection, ni disposée à subordonner ses destinées à celles de la Serbie; mais il croit la propagande russe presque toute-puissante dans cette dernière province et, en tout cas, assez forte pour y faire naître, quand elle le jugera opportun, tel mouvement qui conviendrait à sa politique. Le Président du Conseil ne peut, en ce qui touche la Serbie et le Gouvernement serbe, partager l'idée que, satisfaits de leur autonomie, ils ne chercheront rien au delà quand ils l'auront obtenue. Ses informations, dit-il, ne lui permettent pas de se faire des illusions sur les aspirations du Gouvernement serbe; si le soulèvement des populations se fait attendre, c'est bien plus à l'apathie des Bosniaques qu'il faut l'attribuer qu'à la tempérance des Serbes de la Principauté.

Au surplus, il faut se placer de front en présence d'un fait dont il est impossible de ne pas tenir compte. Parmi toutes les conséquences d'une dissolution possible et même probable de la Turquie d'Europe, une des plus chères à la Russie et des plus graves pour l'Autriche est la formation d'un État slave qui comprendrait la Moldo-Valachie, la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine, soit sous un même sceptre, soit sous forme d'une Confédération, mais, dans l'un et l'autre cas, placé sous l'influence et l'autorité de la Russie. Cette zone russo-slave servirait de frontière méridionale à l'Autriche, comme la Russie au Nord et à l'Est, et l'Allemagne prussienne à l'Ouest et au Nord. Ainsi placée de tous côtés entre la Russie et la Prusse, l'Autriche ne pourrait pas vivre. Est-ce là ce que veut la France? Non certainement. Par consé-

quent, le Cabinet de Vienne compte que nous cesserons de nous entendre avec la Russie chaque fois qu'elle voudra préparer par quelque voie détournée la réalisation de ce système.

Il y a deux moyens de l'empêcher : le premier est de maintenir l'existence de l'Empire ottoman en Europe, et le second serait, si le maintien de la Porte devenait impossible, de s'entendre préalablement, ou du moins assez à temps, pour diriger le cours des événements qui seraient les conséquences de la dissolution.

Dans l'un et l'autre cas, le Cabinet de Vienne peut et désire se tenir avec nous.

En ce qui touche l'accroissement du Royaume de Grèce, les considérations exposées par Votre Excellence dans un de ses entretiens avec le Prince de Metternich et que j'ai retrouvées dans votre dépêche du 9 de ce mois paraissent avoir impressionné le Président du Conseil.

L'idée de l'Albanie servant en quelque sorte de frontière naturelle et septentrionale, non seulement au territoire, mais aussi aux aspirations de la Grèce nouvelle, lui semble juste et rassurante, et, s'il persiste à croire que les Hellènes feront de leur nouvelle grandeur un point de départ pour arriver jusqu'à Constantinople, il ne s'en émeut pas, et n'y voit rien d'absolument contraire aux intérêts de l'Autriche. Ses préoccupations se concentrent exclusivement sur la Bosnie et le littoral autrichien de l'Adriatique; toute combinaison qui sauvegarderait, dans un cas, le littoral actuel, et qui, dans l'autre, ferait la part légitime des intérêts autrichiens recevra donc son adhésion, et au besoin son concours, dès qu'il pourra se faire une juste idée du genre d'action qu'il s'agit de pratiquer.

Prises telles que nous les formulons, nos propositions ne l'effrayent plus, et il s'y associe volontiers, c'est-à-dire qu'il accepte l'idée de l'annexion de la Crète, de la Thessalie et de l'Épire à la Grèce, de même que l'autonomie serbe, pourvu que tous ces sacrifices demandés ou imposés à la Porte aient pour but et pour effet de consolider dans le reste des provinces sa suzeraineté ou son autorité, tout en donnant des garanties suffisantes aux chrétiens qui en relèvent.

Ceci posé, il reste à examiner les moyens à l'aide desquels on

pourrait amener le Gouvernement du Sultan à faire les concessions que les circonstances exigent. M. de Beust n'en voit que trois : la persuasion, la pression morale, et la contrainte. Son langage m'autorise à dire que, dans chacun de ces systèmes, il est disposé à agir avec nous.

Pourra-t-on faire comprendre à la Porte la nécessité d'un sacrifice sur l'étendue duquel elle ne paraît pas avoir encore arrêté sa pensée, et qui dépasse de beaucoup ce qu'elle entend jusqu'à ce jour par des concessions compatibles avec la sauvegarde de ses droits? Cela dépendra évidemment des garanties qui doivent servir de compensation à ces sacrifices, et, comme ces garanties paraissent se rattacher à un ordre d'idées plus spéculatif que matériel, il est à craindre que le Sultan et ses Ministres ne soient pas facilement amenés à en apprécier la valeur. Cette crainte serait d'autant plus fondée s'il se révélait à ce sujet quelque dissentiment entre les Puissances européennes appelées à conseiller la Porte, ce que semble indiquer pour le moment la réponse tout au moins dilatoire du Gouvernement britannique [1]. Il est évident que, dans ce cas, la Porte ferait de ce dissentiment un des principaux éléments de sa résistance.

Que resterait-il alors? L'emploi d'une pression morale, soit simultanée, soit collective. Le Cabinet de Vienne s'y associera avec nous; mais, comme cette pression, pour être efficace, devra nécessairement être unanime et préalablement concertée, M. de Beust y voit comme une justification de ses premières ouvertures, qui pour cette éventualité, c'est-à-dire en cas de résistance de la Porte, proposaient une entente des Puissances établie sans sa participation [2].

Supposons enfin que ni la persuasion, ni les conseils, ni la pression morale ne réussissent à triompher des résistances de la Turquie. M. de Beust se demande alors si, après avoir reconnu l'impuissance des moyens moraux, et créé par la publicité de leurs vaines tentatives un état précaire et devant fatalement aboutir à de terribles conflits, les Puissances resteront spectatrices impassibles d'une lutte dont il ne sera plus possible de dé-

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 2 février.

[2] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier.

gager leur solidarité. Il ne le croit pas, et, prévoyant jusqu'aux conséquences extrêmes de la politique à laquelle nous le convions, il n'hésite pas à déclarer que, l'accord une fois stipulé entre nous et l'Autriche, le Cabinet de Vienne serait prêt au besoin à combiner une expédition militaire avec une expédition maritime de la France.

Comme le voit Votre Excellence, l'entretien dont je lui rends compte en ce moment a eu pour résultat de préciser plusieurs points assez importants : je n'ai pas cru devoir aller plus loin, car, dans ces sortes de pourparlers, il arrive un moment où on paraît s'engager même en écoutant.

Quant aux moyens d'assurer à la Turquie les conditions de vitalité qui doivent compenser ses sacrifices, ils seront toujours de deux espèces, soit qu'on les conseille soit qu'on les impose. D'abord, des réformes intérieures, et, en second lieu, des garanties extérieures établies par des traités internationaux. Il sera sans doute assez facile de s'entendre sur l'ensemble des réformes administratives, financières et militaires qui auront pour but de substituer un état de choses normal au désordre actuel : mais encore faudra-t-il de toute nécessité se concerter préalablement pour assurer aux conseils l'unité qui seule peut amener la Porte à les suivre; à plus forte raison l'accord préalable est-il nécessaire si on est réduit à les imposer, et à sauver la Turquie malgré elle. Les garanties extérieures seront plus difficiles à combiner, et, à ce sujet, M. de Beust n'a pas caché son scepticisme à l'égard du degré de sécurité que procurent aux États les traités internationaux, quelque solennels qu'ils soient. Il met plus de confiance dans les garanties matérielles, et notamment dans une sage répartition des territoires, sans cependant méconnaître la nécessité des traités, et surtout celle d'en proclamer la force obligatoire. Il m'a paru également attacher de l'importance à s'éclairer sur l'ensemble de nos idées au sujet de ces garanties, et y voir un des côtés les plus graves de toute la question au point de vue des intérêts autrichiens. Je pense en effet qu'il compte trouver dans cette seconde catégorie de garanties le moyen d'empêcher la réalisation de l'État slave désiré par la Russie, et de ménager pour l'avenir la possibilité de l'accession de la Bosnie à l'Autriche.

4212. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 21.)

Vienne, 17 février 1867.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 23 février.)

[Le Duc de Gramont remercie le Marquis de Moustier des informations qu'il lui a communiquées sur les affaires allemandes.]

En ce moment, il est permis de considérer les Ministres dirigeants de Bade, de Wurtemberg et de Munich comme autant de fonctionnaires prussiens travaillant à la mise en œuvre du programme arrêté à Berlin. Le Cabinet de Darmstadt obéit, pour sa part, aux nécessités de sa position. Mais, si les Princes et les Ministres acceptent avec empressement le mot d'ordre de la Prusse, les populations se montrent moins dociles, et déjà il se manifeste en Bavière une réaction qui paraît destinée à grandir [1].

Le peuple bavarois s'adaptera difficilement au système prussien; l'idée de voir l'impôt s'élever et s'accroître en même temps que les charges du service militaire lui est profondément antipathique.

L'Autriche continue pour le moment à se tenir dans une réserve absolue, et poursuit avec constance la politique d'abstention qu'elle s'est tracée, aussi longtemps qu'elle n'aura pas posé les premières bases de sa réorganisation intérieure. M. de Beust n'a certes pas renoncé à tirer parti des circonstances favorables qui peuvent naître, mais il est convaincu que le meilleur moyen de relever la position de l'Autriche en Allemagne est de la constituer fortement à l'intérieur, et, surtout, de faire disparaître les causes premières auxquelles l'opinion publique attribue en partie ses revers.

Votre Excellence n'ignore pas les armements vraiment formidables de la Prusse et la proportion exagérée de ses préparatifs militaires [2]. Des informations récentes et certaines tiennent le

[1] Cf. des Méloizes, 8 février.

[2] Le 3 janvier, Benedetti annonçait que l'infanterie de la landwehr venait d'être augmentée de vingt bataillons, que les fabriques d'armes achevaient les fusils à aiguille qui étaient destinés à ces bataillons, et que des cadres de landwehr étaient constitués en hâte dans les pays annexés. — Voir aussi Benedetti, 25 janvier.

Gouvernement en éveil, car on se demande contre quel ennemi se font tous ces apprêts. La Russie avait commandé à une usine renommée, dont le chef s'appelle *M. Krupp*, autant que je puis m'en souvenir, une quantité considérable de canons rayés en acier fondu; le Gouvernement prussien a demandé et obtenu à Pétersbourg la cession de la commande russe, qu'il a ainsi ajoutée à une autre commande considérable qu'il avait antérieurement ordonnée.

De son côté, l'Autriche se met aussi en position de parer à l'avenir, et je crois devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur une circonstance assez remarquable dont le monde financier de Vienne commence à se préoccuper.

D'après les relevés budgétaires et l'ensemble des dépenses prévues, le déficit de l'exercice 1867 ne dépassera certainement pas la somme de vingt-six millions de florins, soit soixante-cinq millions de francs. Or le Gouvernement vient de conclure ou conclut en ce moment deux opérations financières qui ont pour but de lui constituer une réserve pécuniaire très considérable et fort supérieure au déficit prévu. D'une part, en effet, le contrat passé en France relativement aux domaines de l'État lui donnera environ cinquante millions de florins, et, de l'autre, la ferme des tabacs, qui se négocie en ce moment, lui assure environ de soixante à soixante-cinq millions de florins. Le Gouvernement se trouvera donc prochainement avec une réserve d'environ cent-dix millions et un déficit probable de vingt-six millions, ce qui laissera à sa disposition pour l'exercice 1867 un excédent de réserve d'environ soixante-quatorze millions de florins, soit cent quatre-vingt-cinq millions de francs.

On s'est hâté de conclure ces opérations avant le rétablissement du régime constitutionnel, et il n'est pas douteux que le Gouvernement ait voulu se mettre en mesure de répondre par ce moyen aux nécessités imprévues de l'avenir.

[La fin de la dépêche est relative à la constitution du Ministère hongrois, et aux mesures préparatoires à l'élection du Reischsrath.]

4213. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 28.)

Paris, 18 février 1867.

[Le Marquis de Moustier remercie Benedetti des informations abondantes et des appréciations qu'il lui transmet sur les démarches du Cabinet de Berlin et les dispositions de l'opinion publique en Prusse. Il a lu avec un intérêt particulier la dépêche du 10 février sur les dernières séances de la conférence réunie à Berlin pour arrêter les bases de la Confédération du Nord. Il lui adresse un extrait d'une dépêche du Vicomte des Méloizes sur la conférence de Stuttgart[1].]

4214. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Prusse, 361, n° 32.)

Paris, 18 février 1867.

Je vous ai communiqué les différentes dépêches que j'ai récemment échangées avec les Ambassades de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg, Vienne et Londres au sujet des affaires de l'Orient[2]. J'ajoutais que le Cabinet de Berlin donnait son entier assentiment à nos vues. Je vous envoie ci-joint, à titre confidentiel, copie de la lettre particulière que M. l'Ambassadeur de Prusse m'a adressée pour me faire connaître la substance des instructions qui lui ont été transmises par ordre du Roi à ce sujet[3]. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une adhésion qui est aussi complète que nous pouvions le désirer, et je vous prie d'en remercier M. le Comte de Bismarck.

Je prépare un travail où je me propose de développer nos vues sur les solutions que comportent les questions soulevées en Orient

(1) Cf. des Méloizes, 8 février.

(2) Cf. Moustier à Benedetti, 7 janvier, n° 2; 11 janvier, n° 11; 23 janvier, n° 14; et 13 février, n° 26.

(3) Cf. Goltz à Moustier, 12 février.

par les événements de la Crète, et j'aurai soin de vous en donner connaissance aussitôt qu'il sera terminé.]

4215. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 361, n° 33.)

Paris, [18] février 1867 [1].

Je n'ai pas besoin de vous rappeler quelle est l'opinion que le Gouvernement de l'Empereur a soutenue dans l'affaire des Duchés de l'Elbe, depuis la Conférence de Londres, en 1864, jusqu'au moment actuel. Faisant la part des deux intérêts qui étaient en lutte et cherchant les conditions d'une pacification durable, nous avions proposé de prendre pour base des arrangements à conclure entre l'Allemagne et le Danemark le vœu des populations et le droit des nationalités. En agissant ainsi, nous conformions notre conduite à nos principes, et nous en réclamions le bénéfice également pour les deux parties. Les Cabinets germaniques ont bien voulu rendre hommage à la haute impartialité dont s'inspirait notre politique. Aussi, au mois de juillet dernier, lorsque nous sommes intervenus diplomatiquement comme médiateurs pour la conclusion de la paix, la Cour de Berlin a-t-elle trouvé juste que, dans notre projet de préliminaires, nous eussions fait de la rétrocession de la partie danoise du Sleswig le corollaire de la réunion des Duchés de l'Elbe à la Prusse. Cette disposition a été insérée sans difficulté dans la convention de Nikolsbourg : il a été établi que les populations des districts septentrionaux du Sleswig seraient cédées au Danemark, si par un vote librement exprimé elles émettaient le vœu d'être réunies à ce Royaume. Enfin, la même clause a été reproduite dans les mêmes termes par les négociateurs du traité de Prague.

Depuis lors, une loi a été votée dans les Chambres prussiennes

[1] Cette dépêche ne fut expédiée que le 19 février (cf. Moustier à Benedetti, particulière et confidentielle, 18 février, p. 320). La minute porte en effet en surcharge la date du 19. Mais la réponse de Benedetti (23 février, n° 42) prouve que l'on avait laissé sur l'original la date du 18.

pour l'annexion des Duchés à la Prusse [1]. Nous eussions préféré que le sort des districts danois fût préalablement réglé. Cette loi, néanmoins, ne pouvait rien changer aux engagements internationaux contractés par le Cabinet de Berlin; M. le Comte de Bismarck a été le premier à le reconnaître, et nous avons accueilli avec une entière confiance les explications qu'il a spontanément données à cette époque. Mais l'opinion publique commence à se préoccuper des retards apportés au règlement de cette question; les districts du nord du Sleswig, comme les autres parties des Duchés, ont été appelés à envoyer des Députés au Parlement qui va se réunir à Berlin : on se demande si cette disposition législative est en harmonie avec les stipulations consenties par le Cabinet prussien, et nous allons nous-mêmes avoir à répondre aux interpellations qui ne sauraient tarder à nous être adressées à ce sujet devant les grands Corps de l'État.

Il nous faudra rendre compte de ce que nous aurons fait pour obtenir l'accomplissement des promesses que nous avons reçues. M. le Comte de Bismarck comprendra, je n'en saurais douter, tout l'intérêt que nous attachons à être éclairés sur les intentions de la Prusse. Je vous prie de l'en entretenir le plus tôt possible, et de me faire connaître les mesures que le Cabinet de Berlin se propose de prendre pour donner satisfaction, suivant ses assurances réitérées, au vœu constamment exprimé par le Gouvernement de Sa Majesté en faveur des populations danoises du Sleswig.

4216. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière et confidentielle. Minute [2]. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Paris, 18 février 1867.

Je suis resté quelques jours sans vous écrire [3]; j'avais besoin de causer avec l'Empereur sur nos affaires, et le surcroît d'occu-

[1] Le projet de loi fut voté par la Chambre des Députés le 20 décembre. Cf. Benedetti, 21 décembre 1866, n° 282.

[2] De la main de Moustier,

[3] Aucune communication confidentielle de Moustier à Benedetti, sur les négociations secrètes, ne nous a été conservée, entre le télégramme du 16 janvier et cette dépêche du 18 février.

pations que nous avons eu depuis quelque temps m'avait empêché de le faire aussi sérieusement que je l'aurais voulu.

J'ai reçu votre lettre particulière du 13, et je l'ai lue avec la plus grande attention. Si j'ai bien compris le sens de votre longue conversation avec le Premier Ministre, le Gouvernement prussien, sans vouloir réellement rompre la négociation commencée avec nous relativement au Luxembourg, se préoccuperait cependant de l'hypothèse où les concessions qu'il nous ferait, au lieu d'avoir le résultat qu'il en attend, celui de donner à nos légitimes prétentions une satisfaction complète et durable, nous suggéreraient au contraire de nouvelles ambitions, en augmentant la facilité pour nous de les réaliser. En un mot, il craint que le Luxembourg ne soit pour nous la clef du Rhin, et il hésite à remettre cette clef entre nos mains.

Ces préoccupations, à ce qu'il paraît, seraient nées tout-à-coup à la suite de dépêches envoyées par le Comte de Goltz. L'Ambassadeur de Prusse y faisait ressortir, d'une part, l'état de l'opinion publique en France : elle était, suivant lui, très peu favorable à ses compatriotes, et il craignait que l'Empereur ne fût obligé d'en tenir trop de compte. De l'autre côté, M. de Goltz tirait d'une conversation qu'il aurait eue avec moi des conséquences de nature à inspirer au Cabinet de Berlin certaines défiances. J'aurais, suivant lui, proposé de renoncer à l'alliance et de régler uniquement la question du Luxembourg. Ce à quoi M. de Bismarck lui aurait répondu qu'il devait me proposer de renverser mon ouverture. Il en concluait que nous ne désirions pas nous engager avec la Prusse, et que nous ne voulions le Grand-Duché que pour être mieux en mesure de marcher sur Mayence.

Je commence par déclarer que ma conversation avec M. de Goltz. dont je vais tout à l'heure rétablir le sens, n'a jamais pu être interprétée comme une proposition de renoncer à l'alliance et de se borner au règlement de la question du Luxembourg. M. de Goltz ne m'a pas non plus proposé, comme le croit M. de Bismarck, de renverser ma proposition.

Pour rendre à ma conversation son véritable caractère, j'ai besoin de remonter au début de la négociation, et de faire appel à la mémoire comme à l'équité du Comte de Bismarck.

Lorsque vous êtes venu en France au mois de septembre der-

nier, la négociation qui nous occupe aujourd'hui semblait si avancée que je ne faisais non plus que vous aucun doute qu'elle ne dût arriver à conclusion dès que vous seriez de retour à Berlin et que la santé du Premier Ministre lui permettrait de s'en occuper [1].

Le projet de traité était rédigé, et il n'y avait plus qu'à le signer. Aucune objection, aucun acte de notre part ne s'était produit alors et ne s'est produit depuis qui pût en retarder le moment, encore moins remettre les choses en question.

Lorsque le Président du Conseil a repris la direction des affaires, vous vous êtes efforcé d'entrer avec lui en conférence à ce sujet, et vous l'avez trouvé peu disposé à se prêter à la plus simple conversation. Lorsqu'il s'est décidé à rompre un silence qui, vous le savez, nous avait singulièrement étonnés, ce fut pour tenir un langage énigmatique plein de réticences, et pour nous faire pressentir des difficultés de toute sorte. Enfin, ses objections n'ont plus seulement porté sur la question du Luxembourg, mais sur le traité d'alliance lui-même; il vous a dit que le Roi était effrayé des engagements qu'il allait prendre, et qu'on pourrait se borner à un simple engagement de neutralité [2].

C'est dans ces circonstances, dont il importe de se souvenir, que j'ai parlé au Comte de Goltz. Je lui ai témoigné combien nous regrettions de voir qu'à Berlin les idées, au point de vue d'une entente avec la France, eussent suivi une marche si rétrograde. J'ai observé que les questions d'alliance devaient, en général, être abordées avec un certain entrain réciproque, une certaine conviction; qu'on se préparait mal par le doute et l'hésitation à prendre des engagements aussi sérieux. Quel que fût notre désir de donner suite à nos premiers projets, nous ne voulions pas, ai-je dit, violenter les sentiments du Cabinet de Berlin, ni le presser de dépasser la mesure de son tempérament; nous ne croyons pas, en conséquence, devoir insister pour donner à nos arrangements réciproques une portée et surtout une forme

(1) Voir, sur les origines de la négociation secrète : Napoléon à Rouher, 26 août 1866, t. XII, p. 192; Benedetti, particulières, 17 novembre et 24 décembre, t. XIII, p. 111 et 366.

(2) Voir la suite des lettres particulières de Benedetti en décembre 1866 et janvier 1867, et celle du 13 février.

que le Gouvernement prussien n'accepterait qu'avec un certain regret.

Voilà tout ce que j'ai dit, et, en le rapprochant des circonstances antérieures, il est facile de voir que mon langage n'a point eu le caractère qu'on veut lui attribuer. Ce n'est pas nous qui avions pris l'initiative d'un pas en arrière.

Il y a là sans doute un malentendu [1] réciproque, et vous êtes autorisé à déclarer que nous n'avons aucun projet éventuel sur les Provinces rhénanes, et que nous n'avons jamais considéré la cession du Luxembourg que comme un moyen efficace qui s'offrait à la Prusse, et qu'il serait habile à elle de saisir, pour donner à l'opinion publique en France un légitime et utile apaisement, et la détourner de porter ses vues au delà.

Vous déclarerez en second lieu à M. le Comte de Bismarck que nous sommes prêts à signer avec lui le projet d'alliance tel qu'il a été préparé avant votre retour en France. Ces deux déclarations, que vous êtes, je le répète, autorisé à faire, sont de nature à effacer toutes les craintes et les défiances dont M. de Bismarck vous a laissé entrevoir l'existence.

Il ne saurait échapper à la grande intelligence politique du Président du Conseil que, pour l'opinion publique en France aussi bien qu'en Allemagne, il y a eu déjà beaucoup de temps perdu. Il importe donc de ne pas laisser sans nécessité cette situation se prolonger encore, et de ne pas en ajourner la solution jusqu'au moment où nos Souverains pourront se rencontrer. Sans doute, les idées qu'ils échangeront ensemble auront sur toutes les questions, comme sur les relations futures des deux pays, une heureuse et incontestable influence; mais est-il opportun de leur laisser tout à faire, et de ne pas déblayer le terrain devant eux? J'ai du reste fait part à l'Empereur des intentions du Roi Guillaume; Sa Majesté en a témoigné une vive et sincère satisfaction, et vous ne devez pas le laisser ignorer à M. le Comte de Bismarck.

[1] En marge, au crayon, de la main de Moustier : «Il serait fâcheux qu'aujourd'hui tout se trouvât remis en question par un malentendu...»

4217. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière et confidentielle. Minute[1]. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 18 février 1867.

J'ai rédigé la lettre particulière qui accompagne celle-ci de manière à vous permettre au besoin de la laisser lire par-dessus votre épaule. Je n'ai rien du reste à y retrancher. Elle est dans son entier l'expression de notre pensée; nous sommes prêts à signer le traité pour trois ans comme le Roi en a lui-même témoigné le désir. Nous verrons qui reculera.

Je vous envoie un rapport intéressant sur Luxembourg. Nous commençons à mettre les fers au feu, et ce que nous savons déjà des dispositions locales nous paraît favorable.

Je vais faire partir M. Baudin pour La Haye[2], et il va négocier avec le Roi de Hollande la cession.

Ici, je vous prie de réfléchir beaucoup sur la question que je vais vous poser.

Supposons par impossible que la Cour de Berlin soit d'une entière mauvaise foi, qu'elle soit résolue à garder la forteresse de Luxembourg, et qu'elle finisse par nous le déclarer. La question serait alors tranchée, il n'y aurait plus à en revenir que par une guerre. N'y aurait-il pas avantage à chercher un moyen de laisser la question ouverte malgré les Prussiens eux-mêmes?

Si, par exemple, nous obtenions dès à présent du Roi des Pays-Bas la cession du Grand-Duché, nous en deviendrions légitimes propriétaires, et la Prusse aurait à nous expliquer à quel titre elle entend garder la forteresse. Si le Roi des Pays-Bas restait propriétaire, elle pourrait finir par le forcer à entrer dans la Confédération du Nord, et par conséquent réussir, sous prétexte de défense générale, à maintenir sa garnison. Mais avec nous on ne pourrait procéder ainsi. Il serait impossible de nous proposer d'entrer dans la Confédération du Nord, et encore moins de nous

[1] De la main de Moustier.

[2] La légation de France à La Haye était à ce moment gérée par un chargé d'affaires, La Villestreux. La première lettre signée de Baudin, en 1867, est datée du 3 mars.

y forcer; on n'aurait d'autre argument que celui du plus fort, difficile à invoquer contre nous, pour se maintenir dans cette position. Cela donnerait lieu à de ces longues négociations à l'allemande, pendant lesquelles la question légale demeurerait intacte et notre possession aussi. Je crois qu'il faudrait bien que la Prusse finît par céder. Pesez cela à tout avenant, et dites-moi votre sentiment.

Le Comte de Goltz vient de recevoir un courrier et m'annonce sa visite pour demain, mais je ne puis retarder mon courrier.

J'ai eu une conversation avec M. de Budberg [1]. La Russie nous promettrait de n'entrer dans aucune coalition contre nous, et de s'employer à dissoudre celles qui pourraient se former. Elle nous laisserait carte blanche pour notre politique en Occident, jusqu'à la Belgique inclusivement. M. de Budberg semblait même indiquer qu'on n'était pas assez content de l'Allemagne à Pétersbourg pour s'inquiéter beaucoup de ce que nous pourrions faire même à l'encontre du territoire sacré de la Germanie.

Je devrais à ce propos vous écrire une dépêche ostensible pour savoir où en est la question de la délimitation du Sleswig septentrional. Il faudrait que vous puissiez m'en répondre une que je pourrais montrer à la Chambre. Nous serons certainement interpellés là-dessus; M. de Bismarck doit le comprendre.

Je vous enverrai cette dépêche plus tard, étant pressé par l'heure. Répondez-moi comme l'ayant reçue.

4218. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Particulière et confidentielle. Minute [2]. Russie, 238.)

Paris, 18 février 1867.

Diverses circonstances m'ont empêché de vous expédier plus tôt ma dépêche et ma lettre particulière, toutes deux en date du 9 février. Elles vous fourniront quelques éléments pour vos conversations avec le Prince Gortchakoff, qu'il faut amener à un peu

[1] Cf., ci-après, Moustier à Talleyrand, particulière et confidentielle, 18 février.

[2] De la main de Moustier.

plus d'expansion. Toutefois, un entretien que j'ai eu avec M. de Budberg me semble avoir fait faire un pas considérable à la question.

Voici la substance de ce qu'il m'a dit : «Que pouvez-vous attendre de nous? Que nous n'entrions dans aucune coalition contre vous? C'est ce que nous sommes disposés à vous promettre. Vous devez désirer de plus que, si une coalition tendait à se former contre vous, nous appliquions tous nos efforts à la dissoudre : c'est ce que nous ferions volontiers; ainsi, vous pourriez suivre votre politique en Occident avec une complète sécurité.»

J'ai répondu que j'apprécie toute la valeur de ces assurances; je m'étais étonné d'abord que, dans ses conversations avec l'Ambassadeur de France, le Prince Gortchakoff ne se fût pas montré très explicite. Je l'avais attribué à la crainte que nos projets, si nous en formions, ne pussent entraîner la Russie à sanctionner des choses qui lui déplairaient, ou à se trouver mêlée à des conflits auxquels elle voudrait rester étrangère. Je tenais à dire qu'aucun de nos intérêts, si c'était là ce qui inquiétait le Prince Gortchakoff, ne serait de nature à porter ombrage à la Prusse ou à l'Allemagne, dont nous ne désirions pas violer le territoire.

A cela M. de Budberg a répliqué très nettement que la Russie n'avait pas tant à se louer de l'Allemagne qu'elle eût à se préoccuper beaucoup de ce qui pourrait lui déplaire, et il a ajouté : «Quant à la Belgique, si vous avez envie de la prendre, c'est une affaire seulement entre l'Angleterre et vous.»

Nous avons parlé ensuite de la question d'Orient, et en particulier des moyens de réaliser les vues communes des deux Cabinets sur la Grèce. J'ai ajouté que le Prince Gortchakoff, dans les idées duquel nous étions entrés si largement, devrait nous suggérer les siennes sur la manière de procéder pour nous rapprocher du but indiqué.

M. de Budberg a dit que nous devions constater les bases de notre accord par l'échange d'une double note, l'une secrète, l'autre ostensible. Je suis aussi de cet avis. Je prépare un travail sur les questions qui se rattachent aux mesures conservatoires à l'égard de la Turquie, comme aux améliorations applicables à l'administration de ses sujets.

IMPRIMERIE NATIONALE.

4219. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Particulière. Orig. Prusse, 361.)

Berlin, 18 février 1867.

J'ai reçu vos dernières expéditions, et j'y ai trouvé les dépêches touchant les affaires d'Orient que vous avez bien voulu m'envoyer en copie.

Je m'empresse de vous en remercier; mais vous me permettrez de vous faire remarquer en même temps qu'il me serait impossible de vous servir utilement, et par conséquent de conserver mon poste, si M. de Goltz devait être chargé de vos communications pour le Gouvernement prussien, pendant que vous confiez ce soin à mes Collègues quand elles s'adressent à l'Angleterre, à la Russie ou à l'Autriche. Je vous ai dit que M. de Bismarck s'attendait lui-même, en cette occasion, à être régulièrement saisi par moi de vos propositions, et je vous laisse à penser s'il n'a pas dû former des conjectures de nature à nuire au peu de crédit que je puis avoir à Berlin en les recevant de M. de Goltz, et en se voyant pressé de vous répondre par son intermédiaire, tandis qu'il savait que les choses se passaient autrement à Londres, à Pétersbourg et à Vienne. Les Représentants de ces trois Cours à Berlin étaient, de leur côté, exactement informés de vos démarches, pendant que je ne pouvais même en soupçonner l'existence, et, quand ils m'en ont entretenu, je me suis trouvé placé dans une position également pénible et fâcheuse. Je me suis permis plus d'une fois, en vous en indiquant les raisons, de vous mettre en garde contre tout ce que pouvait vous rapporter M. de Goltz, et de vous suggérer de n'accueillir ses assertions qu'après les avoir contrôlées à Berlin. Vous savez d'autre part sur quel pied M. de Bismarck a établi ses relations avec le Corps diplomatique, et combien il m'importe qu'il lui soit bien démontré que je possède toute votre confiance. Ai-je besoin d'ajouter que, si M. de Goltz devient l'unique intermédiaire entre les deux Gouvernements, je ne saurais revendiquer à Berlin le rôle que vous me refuseriez à Paris? Vous me rendrez, j'espère, la justice de penser que je ne pouvais m'abstenir de vous soumettre ces observations. Elles me sont dictées par des sentiments que vous apprécierez, j'en suis certain.

1220. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, n° 7.)

Carlsruhe, 18 février 1867.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 21 février.)

[Le Marquis de Cadore remercie le Marquis de Moustier des informations qu'il lui a fait parvenir. Elles lui sont d'autant plus précieuses «que, dans les circonstances actuelles, presque tous les hommes qui prennent en Allemagne une part quelconque aux affaires de leur pays se montrent très réservés à l'égard des Agents français».

Le Baron de Freydorf lui a dit avoir envoyé au Ministre du Grand-Duc à Paris[1] le texte de la convention de Stuttgart. Le Marquis de Cadore en énumère les dispositions principales[2].]

Le Gouvernement badois affecte de n'attribuer à la réunion de Stuttgart aucun caractère politique; toutes les personnes qui m'en ont parlé nient qu'il y ait été question de l'alliance avec la Prusse. J'ai toutefois quelque peine à croire que les Plénipotentiaires politiques qui tous ont reconnu plus ou moins en principe la nécessité d'une union des États du Midi avec la Confédération du Nord n'aient pas traité ce sujet sinon officiellement, au moins d'une manière confidentielle.

D'après ce qui m'a été rapporté d'un propos de M. de Freydorf, donnant à entendre que les arrangements pris à Stuttgart n'excluaient pour aucune des parties contractantes le droit d'entrer en pourparlers directs avec la Prusse, il résulterait qu'on ne serait pas convenu d'une action commune à cet égard, et qu'on aurait jusqu'ici jugé préférable de laisser à chacun la faculté de traiter séparément avec le Cabinet de Berlin[3].

[Le Gouvernement badois n'a encore pris aucune résolution sur la présentation aux Chambres du projet de réorganisation militaire. Le Prince Guillaume, qui prolonge son séjour à Berlin,

(1) M. de Schweizer.

(2) Cf. le texte du protocole dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 1096-1098.

(3) Cf. p. 241, note 1.

cherche, dit-on, «à conclure avec la Prusse, à défaut d'une convention militaire proprement dite, certains arrangements destinés à faciliter la réorganisation de l'armée badoise sur le modèle prussien». On s'étonne néanmoins de la durée de son absence[1].]

4221. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 25.)

Péra, [18] février 1867[2].
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 16 mars.)

[Bourée ajoute à son mémoire sur le Hatt-Humayoun[3] de longues réflexions sur les causes qui en ont empêché l'exécution.]

4222. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. États romains, 1034.)

Rome, 18 février 1867, 4h 50 soir.
(Reçu à 6h 1/2 soir.)

A la prière du Cardinal Antonelli, j'ai informé Votre Excellence que les menées garibaldiennes se multiplient aux frontières[4], et que Pianca, aide de camp de Garibaldi, serait parti de Pittigliano, chargé d'effectuer de concert avec Menotti Garibaldi l'invasion des Provinces pontificales. Leur but serait d'appeler les troupes romaines aux frontières pour favoriser un soulèvement dans Rome. Je donne à M. de Malaret les mêmes informations. Il serait peut-être utile de faire remplacer à Civita-Vecchia, même momentanément, par un bâtiment de guerre le *Catinat* parti.

(1) Voir, sur le séjour du prince Guillaume à Berlin : Cadore, 3 et 30 janvier; Benedetti, 12 janvier, n° 9, et 25 janvier; Rothan, 18 janvier, n° 11, et 29 janvier.

(2) La date du 18 a été corrigée au crayon en celle du 20.

(3) Cf. Bourée, 12 février, n° 21.

(4) Sartiges signalait les menées des Garibaldiens dans sa dépêche du 16 février. (États romains, 1034.)

4223. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 494.)

Vienne, 18 février 1867.

Vous verrez par ma dépêche d'hier soir (1) que j'ai serré d'assez près les questions de mon dernier entretien avec M. de Beust; je n'ai rien d'essentiel à ajouter, si ce n'est une observation que j'ai relevée dans la correspondance du Prince de Metternich. Il écrit que sa conversation avec vous lui a laissé l'impression que vous vouliez gagner du temps et prolonger la discussion sous *forme académique*. C'est ainsi qu'on appelle à Vienne comme à Rome une discussion théorique que d'un commun accord on arrête sur la limite de l'action et des faits. Comme je ne sais pas si vous avez vraiment ce désir, je vous laisse le soin de confirmer ou de réfuter cette opinion. Il faut évidemment un certain temps pour s'entendre, et surtout pour bien s'entendre, et pour ma part j'ai de la peine à croire qu'il y ait péril en la demeure au point que nous soyons obligés de précipiter nos résolutions. La lettre de Metternich témoigne d'ailleurs une véritable satisfaction de ses rapports avec vous; il dit que vous n'avez dans l'esprit aucun préjugé hostile à l'Autriche, que vous vous faites une juste idée des légitimes intérêts dont elle doit se préoccuper, et que ni l'Empereur ni vous ne paraissent (*sic*) avoir la pensée de lui demander d'en sacrifier la poursuite.

[Le Duc de Gramont raconte ensuite une audience qu'il a eue du Roi de Hanovre, à Hietzing.]

Le discours de l'Empereur (2) paraît avoir produit ici une bonne impression, et on se montre sensible à la phrase relative à l'Autriche; les premiers paragraphes ont été moins goûtés, mais ce serait trop leur demander que d'attendre leur adhésion à la théorie des grandes nationalités.

J'appelle votre attention sur la partie de ma seconde dépêche (3) où je vous signale cette réserve de cent quatre-vingts millions que

(1) Cf. Gramont, 17 février, n° 20.

(2) Le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session des Chambres, le 14 février. Cf. *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 145.

(3) Cf. Gramont, 17 février, n° 21.

se crée le Gouvernement autrichien. Il y a là de quoi faire bien des fusils chassepots ou autres, et en tout cas j'y vois l'indice de prévisions dont l'importance ne vous échappera pas.

4224. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 367.)

Paris, 19 février 1867.
(Expédié à 1h 1/2.)

Ne perdez pas un instant pour provoquer de la part du Gouvernement italien les mesures nécessaires afin de parer aux dangers que vous signale M. de Sartiges [1].

4225. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 361, n° 36.)

Berlin, 19 février 1867.
(Cabinet, 21 février; Dir. pol., 22 février.)

[Benedetti complète ses premiers renseignements sur les résultats des élections au Parlement de la Confédération du Nord [2]. «Battus dans les villes, les féodaux ont obtenu dans les campagnes des avantages sur lesquels ils ne comptaient plus.» Sur deux cent quatre-vingt-treize membres, il n'y en aura pas beaucoup plus de cent qui appuieront toujours le Cabinet; mais l'extrême morcellement des partis permettra sans doute au Gouvernement de triompher de ses adversaires. Les Ministres ne dissimulent pas leur confiance.]

4226. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse. 361, n° 37.)

Berlin, 19 février 1867.
(Cabinet, 21 février; Dir. pol., 22 février.)

[Benedetti remercie le Marquis de Moustier de lui avoir donné communication de sa correspondance avec les Représentants de

(1) Cf. Sartiges, télégramme, 18 février.
(2) Cf. Benedetti, 15 février, n° 34.

l'Empereur à Londres, Saint-Pétersbourg et Vienne sur les affaires d'Orient [1].]

Le Gouvernement prussien ayant été instruit de vos propositions par M. de Goltz, qui a été mis à même de vous faire part de l'accueil qu'elles ont rencontré à Berlin, je n'ai pas à rechercher l'occasion de m'en entretenir avec le Comte de Bismarck [2]. Il ne m'appartient pas, d'autre part, de les apprécier; Votre Excellence sait, d'ailleurs, ma manière de voir : je l'ai exprimée avec une entière franchise dans la dépêche confidentielle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 12 du mois dernier [3].

1227. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 8.)

Carlsruhe, 19 février 1867.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 21 février.)

[Le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative [4] a produit bonne impression, parce qu'il permet d'espérer le maintien de la paix européenne.

«La *Gazette de Carlsruhe* de ce matin publie, au sujet du projet de constitution de la Confédération du Nord, une sorte de manifeste politique qui contient un passage assez favorable à la France, et indique la nécessité d'une union des deux parties de l'Allemagne, développe les avantages d'une organisation militaire uniforme d'après le système prussien, parle en termes assez vagues des conférences de Stuttgart, et combat tout ce qui ressemblerait à une Confédération du Sud.»]

[1] Cf. Moustier à Benedetti, 13 février.
[2] Cf. Benedetti, particulière, 18 février.
[3] Cf. Benedetti, confidentielle, 12 janvier.
[4] Le 14 février. Cf. p. 299, note 2.

1228. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 367.)

Florence, 19 février 1867, 7h soir.
(Reçu à 9h soir.)

Le Gouvernement italien croit que l'on s'exagère beaucoup à Rome les dangers qui me sont signalés par le Comte de Sartiges[1]. Le Préfet de Pérouse, qui est ici depuis ce matin, et qui a quitté sa résidence hier seulement, constate, il est vrai, une certaine recrudescence d'agitation parmi les émigrés, mais ils sont surveillés de près, et il n'y a, selon lui, aucun danger prochain.

Les choses sont dans le même état du côté de la frontière napolitaine. Le directeur de la police, que le Baron Ricasoli a interrogé en ma présence, dit avoir la certitude que Menotti Garibaldi est à Caprera. On va cependant redoubler de surveillance. Le Gouvernement italien ne croit pas à une tentative d'invasion, mais il n'épargnera aucun effort pour déjouer celles qui pourraient se tramer, et il est prêt à les réprimer au besoin.

J'envoie ces informations, par le télégraphe, au Comte de Sartiges.

1229. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 15.)

Munich, 19 février 1867.
(Cabinet, 21 février 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

Les journaux bavarois ont publié presque en même temps que les nôtres le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative[2]. L'effet des paroles impériales me paraît tel que nous pouvons le souhaiter. L'accent de dignité confiante avec lequel Sa Majesté exprime la persuasion que la paix ne sera pas troublée, et rappelle l'action modératrice exercée par la France sur la Prusse victorieuse, produit surtout une grande et favorable impression.

[1] Cf. Sartiges, télégramme, 18 février, et Moustier à Malaret, télégramme, 19 février.

[2] Le 14 février. Cf. p. 299, note 2.

[Le Vicomte des Méloizes remercie le Marquis de Moustier de lui avoir donné connaissance des appréciations du Consul général à Francfort sur la situation en Allemagne [1].]

La politique du Cabinet bavarois est entrée, depuis la clôture des conférences de Stuttgart, dans une phase difficile à caractériser, car elle ne se manifeste que par des symptômes négatifs. Le Prince de Hohenlohe observe toujours dans son langage la plus grande réserve, et les résolutions dont il annonçait la publication imminente à son retour de Stuttgart continuent à rester secrètes. Il en est de même de ses démarches en vue d'une alliance immédiate avec la Prusse; mais, de ce côté, l'obscurité dont le Ministre cherche à s'envelopper a été moins difficile à pénétrer, et il ne me paraît pas rester de doute sur l'impuissance de sa tentative, ou du moins sur la nullité du résultat. Au moment de quitter le pouvoir, le Baron de Pfordten disait que «ce qu'il n'avait pas voulu faire, le Prince de Hohenlohe le voudrait peut-être, mais ne le pourrait pas». Il semble que le nouveau Ministre ait eu à cœur de justifier ce mot de son prédécesseur, en prenant le contrepied d'une politique qui a mérité le blâme sous plus d'un rapport, mais qui montrait une incontestable sagesse, en bornant dans le présent son ambition au maintien du *statu quo*.

Le nouveau Ministre paraît avoir décidément échoué dans ses efforts pour amener une entente entre les États du Sud, en vue de l'alliance objet de ses désirs. En présence de ce fait, on se demande naturellement de quelle part est venu l'obstacle : de la Bavière, des autres États du Midi, ou de la Prusse?

Le mouvement anti-prussien que je signalais dans ma dépêche du 8 de ce mois, après s'être manifesté par quelques articles d'opposition assez accentués, est rentré dans le silence. Il se révèle encore par la publication de brochures où les idées du Prince de Hohenlohe sont l'objet de critiques aussi vives que fondées; mais ces appels à la raison publique, émanant de personnalités peu connues, à l'adresse d'un parti nombreux mais sans cohésion et sans chef, ne paraissent pas faire grande impression sur l'esprit du Ministre. Il me parlait lui-même, il y a peu de jours, de ces manifestations comme n'étant propres qu'à le rejeter davantage

[1] Cf. Rothan, 5, 6 et 7 février.

vers le parti libéral, sans le faire dévier en rien de son programme. Il ne semble pas, d'après cela, que le changement qui s'est opéré dans les dispositions du Ministre soit motivé par l'état de l'opinion en Bavière.

Il s'expliquerait plutôt par le peu d'empressement que les autres États du Sud paraissent avoir mis, d'après ses propres déclarations, à se rallier à ses vues.

Divers indices portent à croire que, du côté de la Prusse également, il aurait rencontré un accueil peu encourageant.

La tâche que cette Puissance s'est créée par ses actes de l'été dernier est assez vaste pour qu'elle évite de la compliquer; et l'on comprend que le Gouvernement du Roi Guillaume ne se soucie pas d'ajouter de nouveaux éléments d'opposition à ceux que vient de lui fournir le suffrage universel. On sent, en outre, qu'il a des ménagements à garder avec la France. Ces considérations portent à croire que les convenances de la Prusse ont une large part dans le temps d'arrêt que subissent les projets du Prince de Hohenlohe. Le Cabinet de Berlin semble avoir confirmé ces suppositions. A l'avènement du nouveau Ministre, le Prince Reuss était à la veille de quitter Munich pour se rendre à Pétersbourg. Son départ a été ajourné afin, pense-t-on, d'assurer l'appui de ses conseils à la nouvelle administration. Aujourd'hui que la politique prussienne entre dans une phase de repos ou d'attente, sa présence a cessé d'être nécessaire.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

4230. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière et confidentielle. Minute. Prusse, 354 [1].)

Paris, 20 février 1867.

J'ai été surpris en recevant votre lettre du 18 février [2], parce qu'elle me révélait une fausse situation dont je ne me serais

[1] La minute de cette lettre particulière, datée par erreur du 20 février 1866 et classée à cette date dans le tome 354 de la correspondance de Prusse, a été publiée dans notre tome VII, p. 306, et attribuée à Drouyn de Lhuys. Une note indiquait qu'elle apparaissait tout à fait isolée. Il n'est pas douteux qu'elle soit de Moustier et du 20 février 1867.

[2] Cf. Benedetti, particulière, 18 février.

peut-être pas rendu compte si vous n'aviez pas appelé mon attention de ce côté.

J'ai recommandé d'une manière générale que toutes les dépêches relatives à l'Orient vous fussent envoyées aussi exactement que possible. Toutefois, lorsque nous avons incliné vers des résolutions plus radicales [1], j'ai voulu sonder d'abord le terrain auprès de la Russie et de l'Angleterre [2], à cause de leur position spéciale de Puissances protectrices de la Grèce, puisqu'il s'agissait d'un point qui touchait à l'agrandissement du Royaume hellénique.

De là un premier retard dans mes expéditions à Berlin comme à Vienne, et dans cette dernière ville on s'est étonné et inquiété de ce que nous semblions ne faire passer l'Autriche qu'en troisième ordre [3]. J'ai donné à ce sujet des explications qui ont replacé les choses sous leur jour véritable [4].

Un second retard a été causé par de fausses manœuvres dans l'agencement de nos courriers, et, m'étant au reçu de votre lettre fait représenter la dernière expédition que vous avez reçue de moi, j'ai reconnu que nos dernières ouvertures vous étaient parvenues beaucoup plus tard que je ne me l'imaginais. J'ai donc eu le tort de ne pas m'en assurer lorsque j'ai causé avec M. de Goltz; je n'ai eu du reste avec lui qu'une simple causerie, amenée un peu par hasard en raison de l'intérêt qu'il porte aux affaires d'Orient.

Je lui ai laissé entendre que nous trouvions que la Russie proposait trop ou trop peu, et que nous serions disposés à donner aux aspirations territoriales de la Grèce une satisfaction complète et définitive. J'ai pu lui demander si cette combinaison serait vue à Berlin avec faveur ou dans un autre sentiment; mais je n'ai pas donné à ma conversation d'autre caractère, je le répète, que celui d'une causerie intime où je laissais entrevoir les doutes et les vues que me suggérait l'examen des propositions russes.

M. de Goltz n'était donc chargé de faire aucune proposition

(1) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 22 janvier.

(2) Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, nos 5 et 6; et à La Tour d'Auvergne, 30 janvier.

(3) Cf. Gramont, 5 février.

(4) Cf. Moustier à Gramont, 9 février, n° 13.

formelle à cet égard. Je ne vous en ai pas chargé davantage, désirant seulement vous mettre à même de sonder le terrain. Il y a en effet une nuance délicate que je désire observer. Nous nous entendons d'abord directement avec la Russie; nous associons l'Autriche à cette entente, en raison de ses intérêts spéciaux en Orient comme Puissance limitrophe. Nous poursuivons subsidiairement l'accession de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Italie. Dans ces trois pays nous cherchons, par des échanges d'idées, à préparer le terrain aux vues concertées ailleurs. Je vous dis ceci bien entendu de vous à moi, et tout confidentiellement.

Je n'ai donc pas, je le répète, ni par vous que je croyais instruit et qui malheureusement ne l'étiez pas, ni par Goltz auquel je ne faisais que de demi-confidences, demandé l'adhésion du Cabinet de Berlin.

M. de Goltz et M. de Bismarck se sont hâtés, d'abord pour se faire faire place à une table où ils n'étaient pas précisément conviés, et pour prendre les devants sur l'Autriche, avec laquelle ils devinent que nous traitons un peu intimement. Cela leur déplaît et les inquiète, nous le comprenons, mais il ne nous déplaît pas qu'ils en soient inquiets. Il y a aussi un autre motif que je devine et que Goltz a été assez ennuyé de me voir deviner. Ma conversation avec lui vous fera comprendre toute ma pensée.

« Vous n'avez pas l'air, m'a-t-il dit, d'être aussi satisfait que je l'espérais de notre empressement à adhérer à votre politique en Orient?

« — Je suis extrêmement reconnaissant de votre adhésion, mais je ne voudrais pas que vous crussiez que l'Orient peut être la rançon de l'Occident.

« — Cependant, si nous sommes d'accord en Orient, c'est déjà un grand pas fait vers un accord en Occident?

« — Pardonnez-moi : si nous étions d'accord en Occident, ce qui est tout, nous pourrions sans grands inconvénients différer sur quelques points en Orient. Si au contraire nous ne sommes pas d'accord en Occident, notre accord théorique en Orient, où vous n'avez ni la volonté ni les moyens d'exercer une action directe, n'a aucune conséquence pratique. »

Goltz a empoché cela en ricanant beaucoup, mais il n'y a pas répondu grand chose.

4231. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière et confidentielle. Minute [1]. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Paris, 20 février 1867.

J'ai vu hier le Comte de Goltz [2]. Autant il sait être clair quand il veut, autant je l'ai trouvé diffus et embrouillé; il voyait bien que le compte rendu de sa conversation avec moi me revenait de Berlin sous une forme dont je n'admettais pas l'exactitude [3]. Il aurait voulu sortir de là franc et net, sans trop accuser celle de Bismarck et sans me laisser trop de doute sur la sienne.

Il est certain qu'il a tout au moins absolument négligé en signalant notre retraite en arrière, dont il avait été déjà frappé dans une conversation que la veille il avait eue avec l'Empereur, il avait (*sic*) négligé, dis-je, d'en faire ressortir les véritables causes. Il était visible cependant que le langage de Sa Majesté comme le mien était dicté avant tout par un sentiment de prudence et de dignité en présence des hésitations et restrictions du Cabinet de Berlin.

Ce que l'Ambassadeur de Prusse toutefois nie très formellement, c'est d'avoir jamais écrit un seul mot qui, au sujet des frontières du Rhin, ne fût pas de nature à rassurer entièrement son Gouvernement. Il n'a cessé, assure-t-il, d'affirmer de la manière la plus explicite que nos vues ne se portaient pas de ce côté. Quand je lui ai confié que je vous avais autorisé à donner des assurances positives sur ce point, il m'a fait entendre que cela était superflu, et quand j'ai dit que notre offre de reprendre le traité d'alliance était la meilleure réponse que nous pussions faire aux doutes qu'on avait émis, il n'a rien répondu de clair et a paru mal à son aise. Il semblait avant tout préoccupé de découvrir jusqu'à quel point M. de Bismarck l'avait compromis; il était de mauvaise humeur contre le Premier Ministre, qui, disait-il, cherchait toujours à s'abriter tantôt derrière lui, tantôt derrière le Roi ou les Princes. Il ne croit pas que le Prince royal, qu'il

[1] Minute très raturée de la main de Moustier.

[2] Cf. Moustier à Benedetti, particulière et confidentielle, 18 février.

[3] Cf. Benedetti, particulière, 13 février.

dit être entièrement bien disposé pour la France, ait suggéré à M. de Bismarck des objections. Il assure que le Prince Frédéric-Charles est dans les meilleurs sentiments.

Il m'a avoué que le Président du Conseil l'avait chargé vaguement de sonder le terrain pour savoir si la visite du Roi à l'Exposition serait accueillie avec plaisir, mais qu'il n'en avait rien fait, n'ayant pas d'ordre assez précis et ne voulant pas qu'on le poussât une fois de plus à se mettre en avant et à se donner l'air d'un homme qui fait du zèle, pour lui annoncer ensuite un beau jour que le Roi avait changé d'avis.

Tout cela a été dit sur un ton assez marqué de mauvaise humeur, et de récrimination contre le Premier Ministre.

Il ne vous aura pas échappé que, si, en offrant de signer le traité tel qu'il avait été proposé, nous tenons à donner une preuve de notre bonne foi, nous ne nous dissimulons pas que les objections relatives à l'alliance offensive se reproduiront. Nous préférerions l'alliance offensive; cependant nous ne voulons pas subordonner à telle ou telle condition la signature d'un traité, si ce traité nous assure avec la cession du Luxembourg la neutralité bienveillante et active de la Prusse; je crois comme vous qu'il vaut mieux un traité qu'un échange de notes, et je n'ai pas besoin de répéter encore une fois pourquoi nous avons répondu par cette suggestion aux objections toujours croissantes de M. de Bismarck contre la rédaction primitive du projet de traité et contre toutes les conséquences que nous en espérons.

4232. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 238.)

Paris, 20 février 1867.
(Expédié à 8h 1/4 soir.)

La conversation que vous me rapportez [1] est la négation même de tout ce que le Prince Gortchakoff me fait dire par vous et par M. de Budberg. Expliquez-vous en avec l'interlocuteur de M. de

[1] Cf. Talleyrand particulière, 13 février.

Bersolle. Nous ne pouvons pas rester en face de pareilles contradictions. Rappelez-vous que les ouvertures de la Russie ont eu pour point de départ la déclaration que les populations de l'Empire n'étaient point mûres pour l'indépendance et qu'il fallait conserver l'Empire ottoman.

4233. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 26.)

Péra, 20 février 1867.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 5 mars.)

[Le commencement de la dépêche traite des affaires d'Égypte. Bourée raconte ensuite une conversation qu'il a eue la veille avec Aali Pacha, pendant un dîner diplomatique.]

« Un bruit sorti ces jours derniers de la Légation de Russie, dit Aali Pacha, attribue à votre Gouvernement l'intention de nous enlever l'Épire et la Thessalie. Je ne puis croire que l'Empereur veuille nous faire cette blessure.

« — Je n'ai pas, ai-je répondu à Aali Pacha, d'instructions qui me disent de vous parler dans ce sens. Je crois pourtant savoir qu'il y a entre les Puissances signataires du traité de Paris des pourparlers dont la cause première est la non-exécution par la Turquie du Hatt-Humayoun. »

Lord Lyons était assis de l'autre côté d'Aali Pacha, qui était obligé de se partager entre nous. L'entretien ne pouvait être bien suivi; mais, au moment du départ, Aali Pacha, se rapprochant de moi, me parla de nouveau Épire et Thessalie. Je lui répondis Hatt-Humayoun. Il se défendait mal, tandis que de mon côté je ne niais rien tout en ne convenant de rien. Nous étions d'ailleurs près de la porte de sortie, entourés, et bien des oreilles auraient pu recueillir nos paroles. Soit par prudence, soit par timidité, Aali Pacha baissant la voix me dit :

« Il est impossible que vous qui avez tant fait pour nous, vous soyez décidés à nous tuer de vos propres mains; s'il en était ainsi, nous ne pourrions nous laisser faire, et, quelque pénible qu'il nous dût être de combattre la France, nous nous défendrions par la force même contre une coalition qui nous écraserait.

«— Nous n'en sommes pas là, dis-je en riant à Aali Pacha. Je vous crois tout au moins très incomplètement informés : pourquoi donnez-vous par votre persistance à ne rien réformer dans l'Empire des doutes sur votre vitalité à vos meilleurs amis? Je suppose que la rectification de frontières à laquelle vous faites allusion n'aura été étudiée qu'avec le désir de diminuer les charges qui pèsent sur vous par suite de la nécessité d'entretenir perpétuellement des forces considérables pour contenir la Grèce. J'ai d'ailleurs des motifs de penser qu'à ce projet, s'il a été examiné, se rattacherait la résolution de venir en aide généreusement à vos finances. Il ne paraît pas que vous le sachiez.» Un geste d'Aali Pacha sembla dire que ce ne pouvait être une consolation.

[Bourée rapporte ensuite une autre conversation, toute académique, qui s'était engagée entre Fuad Pacha et lui, sur la nécessité de réformes intérieures pour assurer la vitalité de l'Empire ottoman.]

4234. Le Comte de Zuylen de Nievelt, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, à M. de Lightenvelt, Ministre à Paris. (Copie. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

La Haye, 20 février 1867.

Habitué à mettre dans ses rapports avec nos voisins une grande discrétion, le Gouvernement du Roi s'est abstenu jusqu'ici de vous faire aucune communication sur les affaires du Limbourg. Il y a cependant entre les intérêts internationaux une si grande solidarité, que ce serait méconnaître nos sentiments d'amitié envers le Gouvernement de l'Empereur, et les nombreuses preuves de bienveillance et de bon vouloir que nous avons reçues de sa part, que de garder plus longtemps le silence au sujet de nos relations avec l'Allemagne.

Vous vous souviendrez de l'attitude que nous avons conservée pendant la dernière guerre; partant du principe qu'une guerre avec les Confédérés était contraire à la lettre et à l'esprit de l'acte constitutif de la Confédération germanique, nous avons considéré cette Confédération comme dissoute de fait par cette guerre, et nous avons déclaré vouloir observer entre les parties belligérantes

une parfaite neutralité. Depuis, la Confédération a cessé d'exister aussi bien de droit que de fait. Il est évident que les obligations imposées aux Pays-Bas par le traité du 19 avril 1839, de fournir à la Confédération germanique une compensation pour la partie du Grand-Duché de Luxembourg cédée par ce même traité à la Belgique, cessaient d'exister par cet ensemble de faits, et que, par contre, le Gouvernement des Pays-Bas avait le droit de faire valoir des prétentions sur les propriétés de l'ancienne Confédération dont la liquidation avait été prescrite par le traité de paix du 23 août 1866.

Le Cabinet de La Haye, désirant toutefois rester étranger aux contestations auxquelles cette liquidation pouvait donner lieu, et constater en même temps d'une manière plus apparente que les affaires d'Allemagne lui étaient dorénavant complètement étrangères, proposa au Cabinet de Berlin de renoncer à sa part dans cette liquidation par un acte qui constaterait, en même temps, que l'Allemagne renonçait réciproquement à toute réclamation basée sur les liens, maintenant dissous, qui, pendant un certain nombre d'années, avaient uni le Duché de Limbourg à l'ancienne Confédération.

Cette proposition, qui date du mois d'octobre, fut accueillie d'abord avec faveur par le Sous-Secrétaire d'État, M. de Thile, qui gérait le Département des Affaires étrangères pendant une absence du Comte de Bismarck; mais, au retour de ce Ministre, celui-ci refusa pendant longtemps de recevoir le Comte de Bylandt, notre Envoyé à Berlin, et, après avoir éludé pendant des mois de nous donner une réponse décisive, il finit par déclarer qu'il ne pouvait pas admettre notre point de vue, et que le Gouvernement prussien était décidé à ne pas préjuger cette question, mais à en abandonner la solution au Parlement allemand.

Cette réponse ne m'a nullement surpris; divers incidents et l'attitude de la presse officieuse prussienne m'y avaient préparé. Non content des rapports de bon voisinage et des facilités commerciales que la Prusse rencontre dans les Pays-Bas et dans leurs possessions d'outre-mer, le Cabinet de Berlin se base sur une certaine communauté de race et sur la position géographique du Royaume pour désirer une position exceptionnelle; il veut en venir à une alliance intime, qui offrirait au commerce allemand

IMPRIMERIE NATIONALE.

de grands avantages et qui donnerait au système militaire prussien une plus grande valeur, surtout au point de vue maritime. Depuis longtemps, c'est une idée favorite à Berlin d'établir à Rotterdam les douaniers du Zollverein; aussi, suis-je persuadé qu'il ne nous coûterait pas plus de peine qu'il n'en a coûté au Prince de Hohenlohe d'établir entre les deux Gouvernements la meilleure entente, et, au point de vue des intérêts matériels, il n'est pas douteux qu'une alliance intime avec l'Allemagne nous offrirait de grands avantages.

Il y a cependant des intérêts d'un ordre supérieur, et dont je n'aurai pas besoin de signaler l'importance à la perspicacité de Votre Excellence, qui militent contre un pareil système.

Dans cet ordre d'idées, il se présente tout d'abord la considération qu'une alliance intime avec *une* des grandes Puissances, précisément celle qui a, dans la dernière année, pris une extension si formidable, est de nature à déranger encore davantage l'équilibre européen et à mettre en péril nos relations amicales avec nos autres voisins. D'un autre côté, une mésintelligence avec la Prusse peut mener d'un jour à l'autre à des mesures comminatoires qui laissent peu de temps à la réflexion; quand on a affaire à un homme d'État de la trempe de M. de Bismarck, on fait bien d'être préparé à toutes les éventualités. Une défense concentrée du pays, combinée avec une action offensive de la marine, peut suffire, avec l'aide de Dieu, à sauvegarder l'indépendance du pays; mais une attaque de la Prusse mettrait cependant sans coup férir entre les mains de cette Puissance plusieurs des plus riches provinces; un coup d'œil sur la carte suffira pour prouver que nous sommes hors d'état de couvrir les frontières orientales du pays, sur une étendue de plus de cent lieues.

Il est donc de la plus haute importance pour nous de savoir quelle serait l'attitude du Gouvernement français pour le cas où, sans aucune provocation de notre part, un danger pareil viendrait à nous menacer du côté de l'Allemagne. Dans ce but, je viens vous prier, Monsieur le Ministre, de faire part, très confidentiellement, des considérations qui précèdent à M. le Marquis de Moustier, en priant toutefois Son Excellence de ne faire éventuellement aucune démarche à Berlin, par suite de cette communication, sans accord préalable avec nous. Je crois pouvoir me

permettre de dire que je connais assez bien la carte du pays pour ne pas m'aventurer aux reproches et aux récriminations qu'une pareille démarche nous vaudrait de la part du Comte de Bismarck, sans savoir si les dangers d'une intervention diplomatique seraient compensés éventuellement par un appui efficace. Témoin à Berlin des différentes phases des négociations qui ont précédé la guerre avec le Danemark [1], je désire éviter les fautes que le Cabinet danois a commises et qui ont eu pour lui des résultats si funestes.

Je puis ajouter que la communication qui précède se fait de l'assentiment du Roi et de son Conseil, et qu'une communication identique a été adressée par moi à M. le Baron Bentinck à Londres.

4235. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 10.)

Stuttgart, 20 février 1867.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 21 février.)

[Le Comte de Damrémont accuse réception d'une dépêche du Marquis de Moustier du 9 février [2].]

J'ai lu avec une grande attention la dépêche de M. le Consul général de France à Francfort, et je vous avouerai, Monsieur le Ministre, que, tout en admettant que le traité signé à Stuttgart le 5 de ce mois puisse subir des modifications essentielles avant d'être mis à exécution, je ne partage nullement l'avis de M. Rothan, ni sur la nature des divergences d'opinion qui se sont produites aux conférences de Stuttgart, ni sur la réaction que la politique du Prince de Hohenlohe soulèverait de bas en haut. Je ne puis même m'expliquer les données de cette dépêche que par le milieu dans lequel se trouve son auteur, milieu d'opposition quand même à la Prusse, et par ce fait que les fonctions de cet Agent le mettent en rapport principalement avec la banque et le commerce, qui ont eu spécialement à souffrir des exigences financières et matérielles des autorités prussiennes.

[1] Zuylen de Nyevelt avait été ministre à Berlin du 10 février 1863 jusqu'en 1865.

[2] Cette dépêche accompagnait une copie de celle de Rothan du 6 février.

Dans les conférences, le Wurtemberg ne s'est séparé sous aucun rapport de la Bavière, et cela se comprend par la raison que le Comte Tauffkirch en était venu huit jours avant s'entendre avec M. de Varnbüler sur ce qui devait être discuté et décidé.

Bade n'a fait d'objections que pour faire admettre le système prussien dans toute son étendue, et la Hesse-Darmstadt s'abstenait de toute discussion parce que, négociant dans ce moment même à Berlin, sa présence dans les conférences, comme me l'a dit M. de Dalwigk lui-même, était un non-sens.

[Il faudra un long travail et de bien grands succès pour que l'Autriche reprenne quelque influence en Wurtemberg. La population rurale est antiprussienne, mais n'est point pour cela favorable à l'Autriche. Quant à la convention signée à Stuttgart, si elle subit des modifications, celles-ci seront dues aux Chambres, qui trouvent la durée du service militaire trop prolongée. La question financière pourra faire naître aussi quelques difficultés.]

4236. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 361, n° 36.)

Paris, 21 février 1867.

En acceptant les pourparlers qui nous ont été proposés au mois de novembre dernier par le Cabinet de Saint-Pétersbourg sur les affaires de Turquie, nous lui avons fait connaître ce que nous considérions comme le corollaire indispensable de l'accord que nous désirions établir. Nous demandions, d'une part, une entente dans le but de fermer la question d'Orient et de donner au Gouvernement ottoman, pour prix des sacrifices qui seraient jugés nécessaires, de sérieuses garanties de stabilité et de durée. D'autre part, nous réclamions de la Cour de Russie une attitude franchement sympathique à nos intérêts en Occident. Je vous ai communiqué la réponse de M. le Baron de Talleyrand sur le premier de ces deux points[1]; je vous transmets aujourd'hui celle qu'il m'a adressée sur le second. Je lui ai fait part de mes observations dans une dépêche et une lettre particulière en date du 9 de ce

[1] Cf. Talleyrand, 30 janvier.

mois auxquelles j'ai joint, en les expédiant le 18 à Saint-Pétersbourg, une nouvelle lettre confidentielle qui renferme le compte rendu d'un récent entretien avec M. le Baron de Budberg sur le même sujet [1]. Je vous envoie également ces trois documents. Ils vous apprendront, aussi complètement que je puis le faire, où en est aujourd'hui l'échange d'idées que nous avons ouvert avec la Russie.

Je reçois de Vienne une dépêche qui répond à celles que j'ai adressées le 8 et le 9 à M. le Duc de Gramont [2] et que vous connaissez déjà. Ce rapport ci-annexé vous tiendra au courant des dispositions et des vues de l'Autriche. Enfin, je vous envoie aussi une copie de ma dernière dépêche à M. Bourée [3]. Vous verrez que nous n'avons fait quant à présent aucune démarche à Constantinople. Avant de formuler des conseils, nous tenons à nous mettre préalablement d'accord avec les autres Puissances. En attendant, néanmoins, nous ne dissimulons pas à la Porte notre sentiment sur la gravité de la situation; nous nous attachons à lui faire comprendre tout ce que les circonstances exigent, la nécessité où elle est de concentrer ses forces au lieu de les disperser, et de se préparer à entrer plus résolûment qu'elle ne l'a fait jusqu'ici dans la voie des améliorations de toute nature. La conformité des idées semble dès maintenant complète entre la plupart des Cabinets sur le but à poursuivre, et les communications que nous échangeons en ce moment avec les différentes Cours ont pour objet de nous entendre sur les moyens de l'atteindre.

4237. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 238.)

Paris, 21 février 1867.
(Expédié à midi 45.)

J'ai entretenu hier soir M. de Budberg du sujet de votre lettre particulière [4]. A peine ai-je eu prononcé le nom, qu'il s'est écrié

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, particulière et confidentielle, 18 février.
[2] Sous les nos 13 et 14. La dépêche de Gramont est celle du 17 février, no 20.
[3] Cf. Moustier à Bourée, 15 février, no 24.
[4] Du 13 février.

qu'il ne fallait pas attacher l'ombre de valeur à ce que disait ce personnage, Grec d'origine, qu'il qualifie d'intrigant, et il doit mettre le Prince Gortchakoff sur ses gardes à l'endroit de l'attitude de ce monsieur qui compromet son Gouvernement. L'Ambassadeur de Russie m'a assuré que le Gouvernement russe était parfaitement décidé à se renfermer dans les termes convenus, et à aider sérieusement à la conservation de l'Empire ottoman.

4238. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 362, n° 38.)

Berlin, 21 février 1867.
(Cabinet, 23 février; Dir. pol., 25 février.)

[Ainsi que Benedetti l'annonçait déjà dans sa dépêche du 19 février, n° 36, les élections pour le Parlement de la Confédération du Nord ont été beaucoup plus favorables au Gouvernement que celui-ci n'osait l'espérer. Dans les anciennes provinces de la Monarchie, plus de la moitié des candidats nommés sont ministériels, et il faut ajouter aux candidats ministériels une quinzaine de libéraux dont l'administration a favorisé l'élection. On peut remarquer en outre que, dans la province de Prusse et dans la province rhénane, où, jusqu'ici, l'opposition avait toujours fait élire ses candidats, le triomphe du Ministère a été éclatant.

Dans les provinces annexées, le Gouvernement n'a pas eu la majorité. Les Députés du Nassau et de la Hesse appartiennent tous au parti annexionniste libéral; celui de Francfort est un indépendant, le Baron de Rothschild. «Le Hanovre a élu neuf particularistes, huit annexionnistes-libéraux, et dans deux collèges il y aura scrutin de ballotage.» Le Sleswig-Holstein a de nouveau manifesté ses sentiments antiprussiens : un seul candidat annexionniste a été élu.

«Quant aux soixante-et-un Députés élus par les États confédérés, il est impossible de les classer exactement, de l'aveu même de la *Correspondance provinciale*, organe accrédité du Ministère.»]

4239. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Danemark, 251, n° 12.)

Copenhague, 21 février 1867.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 26 février.)

[Dotézac analyse de très près les résultats des élections pour le Parlement de l'Allemagne du Nord en Sleswig. Malgré la façon dont avaient été découpées les circonscriptions électorales, en vue non de séparer, mais de mélanger au contraire l'élément danois et l'élément allemand, malgré la pression administrative, le triomphe des Danois a été complet.]

4240. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BOURÉE, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE. (Minute. Turquie, 369, n° 26.)

Paris, 22 février 1867.

[Le Marquis de Moustier remercie Bourée de son mémoire sur le Hatt-Humayoun[1]. Il le communique, sans leur en indiquer l'origine, aux Ambassadeurs de l'Empereur à Saint-Pétersbourg et à Vienne, pour les éclairer sur l'état réel des choses. Il leur expose en même temps un programme d'améliorations et de réformes qu'il croit propre à servir de base à un échange d'idées et à préparer une entente définitive. Il en adresse la copie à Bourée, en le priant de lui faire part de ses observations à ce sujet.]

4241. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BOURÉE, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE. (Minute. Turquie, 369, n° 27.)

Paris, 22 février 1867.

Djémil Pacha m'a donné lecture, à titre confidentiel, des lettres particulières dont vous me parlez dans votre dépêche du 12, sous le n° 20[2]. Je me suis maintenu dans le même ordre de considé-

[1] Cf. Bourée, 12 février, n° 21.
[2] Cf. p. 283, note 1.

rations qui, depuis bientôt deux mois, fait le sujet constant de mes entretiens avec lui. Il eût désiré m'amener à lui exposer, dès à présent, ce que nous jugeons opportun de demander à la Porte. Nos pourparlers avec les autres Cabinets ne sont point encore assez avancés pour nous permettre de le faire, et j'ai dû me borner à revenir en termes généraux sur les points les plus douloureux de la situation présente. Les réflexions développées par Aali Pacha à Conéménos Bey m'ont fourni l'occasion de dire à l'Ambassadeur de Turquie que ce n'est pas en essayant d'apitoyer le Cabinet de Saint-Pétersbourg sur les dangers créés à l'Empire ottoman par la politique russe, que les Ministres du Sultan parviendront à en détourner les effets, mais en prenant courageusement le parti de faire aux exigences d'un état de choses extrêmement critique les sacrifices nécessaires, et en entrant avec fermeté dans la voie des améliorations qui seules peuvent satisfaire l'opinion publique en Europe et assurer la paix en Orient.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par le dernier courrier, la plupart des Cabinets partagent notre manière de voir. Je vous ai fait connaître le langage de l'Ambassadeur de Prusse [1]. Je vous transmets aujourd'hui la copie d'une dépêche de M. le Duc de Gramont qui renferme l'exposé des vues de l'Autriche [2]. Si cette Puissance montre de vives appréhensions en ce qui concerne les arrière-pensées qu'elle suppose au Cabinet russe à l'égard des populations slaves de la Turquie, elle n'en reconnaît pas moins la nécessité de mesures assez larges pour parer aux périls croissants de la crise présente, et elle n'élève plus d'objections contre des combinaisons territoriales propres à pacifier la race hellénique.

Lorsque nous avons fait ces suggestions à Saint-Pétersbourg, et substitué l'idée d'une rectification de frontières de la Grèce au système d'une simple autonomie de la Crète, nous avons été guidés par la pensée de fermer la question d'Orient, en écartant une fois pour toutes des difficultés qui, à la longue, épuiseraient les ressources de la Turquie et seraient pour elle une cause de ruine. Aussi avons-nous posé comme corollaire indispensable de l'entente à établir sur ce point l'obligation pour les Puissances

[1] Cf. Moustier à Bourée, 15 février, n° 24.

[2] Cf. Gramont, 17 février, n° 20.

d'assurer par de sérieuses garanties la tranquillité de l'Empire turc. Nous ne sommes pas un seul instant sortis de cet ordre d'idées dans nos pourparlers avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et ce n'est pas sans surprise que j'ai lu le résumé d'un entretien dans lequel un fonctionnaire de la Chancellerie russe a exprimé à Coneménos Bey des vues différentes. Le Chargé d'Affaires de Turquie en aura rendu compte à la Porte, et je vous envoie ci-annexée une copie de la dépêche que M. de Talleyrand m'écrit à ce sujet [1]. Je n'ai point voulu lui laisser ignorer mon impression [2], d'autant plus que le même personnage s'était exprimé dans des termes analogues avec un Secrétaire de notre Ambassade, et je lui ai fait remarquer combien de telles manières de penser, si elles avaient l'approbation du Prince Gortchakoff, seraient contraires à ce qui a été entendu entre nous dès le principe. J'ai en outre entretenu M. le Baron de Budberg des informations que M. de Talleyrand m'avait transmises. Il s'est immédiatement récrié, en contestant toute autorité à l'interlocuteur de M. Coneménos. L'Ambassadeur de Russie m'a assuré que le Cabinet de Saint-Pétersbourg était parfaitement décidé à se renfermer dans les termes convenus, et à aider sérieusement à la conservation de l'Empire ottoman, pour prix des concessions qui seront demandées à la Porte [3].

1242. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute [4]. Turquie, 369, n° 28.)

Paris, 22 février 1867.

Je reviens avec vous sur les dépêches dont Djémil Pacha m'a donné lecture et sur la conversation qui s'en est suivie.

Aali Pacha ne prend pas la question avec le Cabinet de Pétersbourg d'une manière pratique. A quoi bon, en présence de certains partis pris politiques qu'il constate, chercher à attendrir le

[1] Cf. Talleyrand, 13 février, n° 15 *bis*.
[2] Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 20 février.
[3] Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 21 février.
[4] De la main de Moustier.

Prince Gortchakoff, et surtout à le mettre dans son tort et en contradiction avec lui-même?

La Russie est sortie de son recueillement, on ne l'empêchera plus de prendre sa place dans les questions orientales; nous croyons donc qu'il faut la lui faire et s'entendre avec elle.

Deux systèmes sont en présence. L'un plus conforme aux traditions anciennes de la Russie, qui tendrait à détruire l'unité de l'Empire sans avoir l'air de toucher à son intégrité; c'est celui qui consiste à créer des autonomies nouvelles, de petites principautés vassales dans la Bosnie, l'Herzégovine, l'Albanie, la Bulgarie et la Crète; c'est là ce que nous essayons d'empêcher. L'autre, qui sauverait l'unité de l'Empire, fût-ce au prix d'une atteinte partielle et accidentelle portée à son intégrité; c'est celui que nous défendons et que nous espérons faire prévaloir.

Sans aller aussi loin que nous, la seule thèse pratique et utile que la Porte ait à défendre à Pétersbourg est celle-ci. Les intérêts des races chrétiennes et des races musulmanes dans l'Empire turc sont désormais solidaires; tout ce que l'on fera pour améliorer le sort d'une race profitera à l'autre, ou pour mieux dire toute bonne mesure administrative produira des fruits d'autant plus certains qu'elle sera appropriée aux besoins de tous les sujets de l'Empire sans exception, plutôt qu'à ceux d'une classe distincte.

Il est évident que, cette thèse s'appuyant sur le principe de l'égalité des races, il est indispensable que ce principe inscrit dans le Hat-Humayoun reçoive tous les développements qu'il comporte, et qu'on n'a pas voulu lui donner encore.

Quant aux deux lettres d'Aali Pacha à Djémil Pacha que ce dernier m'a lues[1], la première est destinée à nous mettre en défiance contre le Gouvernement russe, à établir que les Grecs ne sont pas plus capables que les Turcs de bien administrer de nouvelles provinces, et enfin qu'il faut laisser du temps à la Turquie pour prouver qu'elle est capable de réprimer toutes les insurrections et résolue à faire des pas décisifs dans la voie du progrès.

Cette lettre, si bien écrite qu'elle soit, n'a pas une grande portée pratique.

Nous aimons mieux nous entendre avec les Russes dans la ques-

[1] Cf. p. 283, note 1.

tion d'Orient que de continuer contre eux une lutte stérile préjudiciable à tous nos intérêts et dans laquelle il est évident que l'Angleterre ne nous soutiendrait pas avec une suffisante énergie. D'une entente entre la France et la Russie peut sortir le salut de la Turquie, si la Porte comprend bien ses intérêts et nos intentions. De la lutte sortiraient indubitablement la dissolution et le morcellement de l'Empire. Nous n'avons pas jusqu'à présent proposé aux Turcs de céder aucune province à la Grèce. Une telle proposition, si nous croyons devoir la faire, ne pourrait pas être appréciée isolément, mais dans son ensemble, c'est-à-dire avec les motifs et les compensations qui pourraient justifier un tel sacrifice.

Ce sacrifice ne serait pas vraisemblablement motivé sur la supériorité administrative des Grecs, mais sur les dangers incessants que fait courir à la Porte une Grèce mal délimitée, à la suite des transactions et des arrangements imparfaits qui sont trop souvent l'œuvre des Conférences internationales.

Je me suis du reste résolûment refusé à admettre, malgré tous les efforts de Djémil Pacha pour obtenir un aveu, que la Porte fût en droit de nous attribuer quant à présent ce projet; mais, d'un autre côté, j'ai réservé mon opinion à cet égard de la manière la plus absolue.

Dans sa seconde lettre, Aali Pacha rend justice à l'intérêt bienveillant que j'ai toujours porté au Gouvernement ottoman, et dont mes conseils sont toujours empreints. Il représente l'arrangement avec la Serbie comme dû à ces conseils. Il fait ressortir la différence qu'il y a entre ce que la Porte fait pour la Serbie et ce qu'on nous suppose l'intention de demander pour la Grèce, et il considère ces mutilations présumées comme devant amener la chute de l'Empire.

J'ai répondu que le point de départ de notre système était la consolidation de l'Empire turc, et que nous ne pouvions accepter les sombres pronostics par lesquels on voulait nous effrayer.

J'ai toutefois exprimé de nouveaux doutes sur la possibilité où serait la Porte de gouverner désormais l'île de Crète. Aali Pacha rappelle que pendant dix ans la France et l'Angleterre ont soutenu énergiquement la Turquie; mais il oublie que pendant dix ans nous n'avons pu amener la Porte à faire les réformes les plus nécessaires, et à exécuter complètement le Hatt-Humayoun, pas

même dans la partie qui nous touchait directement, la propriété des étrangers. Jamais elle n'est sortie à leur égard de ses habitudes d'immuable défiance, et jamais elle n'a voulu comprendre qu'il fallait créer à la France et à l'Angleterre des intérêts matériels et permanents, et ne pas compter exclusivement sur leurs intérêts politiques, qui, je l'ai dit bien souvent, pouvaient varier d'un jour à l'autre. Avais-je tort ou raison, et la Porte ne serait-elle pas heureuse aujourd'hui d'avoir la route de Perse, le chemin de fer de Belgrade et celui de l'Adriatique? Je me borne à ces réflexions, que je pourrais étendre encore davantage.

4243. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute [1]. Turquie, 369, n° 30.)

Paris, 22 février 1867.

[Le Marquis de Moustier applaudit à l'élévation d'Aali Pacha au grand-vizirat et à la rentrée de Fuad Pacha au pouvoir comme Ministre des Affaires étrangères [2]. Il se plaît à reconnaître leur haute valeur d'hommes d'État. Mais ce qui s'est passé pendant les années précédentes ne l'encourage pas à trop espérer que leurs bonnes intentions seront suivies d'effet.]

4244. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute [3]. Autriche, 494, n° 18.)

Paris, 22 février 1867 [4].

[Au moment où le Gouvernement impérial recherche, de concert avec les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, les

(1) De la main de Moustier.

(2) Bourée avait annoncé télégraphiquement la double nouvelle dès le 11.

(3) De la main de Moustier.

(4) La date du 25 février est mise en surcharge, à l'encre, sur la date primitive, qui est celle du 22. Une copie de cette minute, classée dans la Correspondance d'Autriche, est datée du 22 février. — C'est la modification ultérieure de la date qui explique le n° 18, alors que les dépêches qui portent les n°s 15, 16 et 17 sont datées du 25 février.

conditions «qui peuvent assurer la vitalité du Gouvernement turc et le bien-être des populations diverses soumises à son autorité», le Marquis de Moustier pense qu'il serait opportun de se reporter au texte du Hatt-Humayoun, «qui renferme un programme complet de réformes et d'améliorations que la Porte avait promis aux Puissances d'appliquer sans retard et dans son ensemble». Il adresse au Duc de Gramont [1] le texte du Hatt-Humayoun avec les observations que ce texte peut suggérer [2]; il indique ensuite les conséquences pratiques qui pourraient en être tirées, et précise «ce que l'on pourrait réclamer de la Porte, autant dans son propre intérêt que dans celui des races chrétiennes et au nom des engagements pris envers l'Europe».]

4245. LE MARQUIS DE CADORE, MINISTRE À CARLSRUHE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Bade, 47, n° 9 [3].)

Carlsruhe, 22 février 1867.
(Cabinet, 23 février; Dir. pol., 2 mars.)

[Le Marquis de Cadore envoie au Marquis de Moustier la traduction d'un article de la *Gazette de Carlsruhe* [4].]

Ayant eu entre les mains pendant quelques heures la copie du texte de la convention de Stuttgart, je l'ai fait traduire aussi littéralement que possible, et je m'empresse de la mettre sous les yeux de Votre Excellence, qui la trouvera ci-annexée [5]. Cet acte international, dont les stipulations sont déjà connues de Votre Excellence, ne porte pas de préambule, mais je me permets d'appeler son attention sur les articles II et IV, qui définissent le but et le caractère de ces négociations.

[1] Pour Saint-Pétersbourg : au baron de Talleyrand.

[2] C'est évidemment le mémoire de Bourée. Cf. Bourée, 12 février, n° 21, et Moustier à Bourée, 22 février, n° 26.

[3] En tête, note au crayon : «Envoyer copie de la convention à Berlin sans indiquer l'origine.»

[4] La traduction est jointe à la dépêche.

[5] La traduction de la convention de Stuttgart ne figure pas dans la correspondance.

4246. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 16.)

Munich, 22 février 1867.
(Cabinet, 24 février; Dir. pol., 25 février.)

[Le Vicomte des Méloizes croit à l'existence de dissentiments dans le Ministère bavarois, et insiste sur l'opposition que rencontre le Prince de Hohenlohe.]

Dans une conversation que je viens d'avoir avec lui sur la réforme militaire, il m'a fait pressentir un remaniement de l'ensemble du projet, dont la rédaction, m'a-t-il dit, laisse beaucoup à désirer. Il m'a parlé également de modifications que l'on a dû apporter au protocole de Stuttgart, et qui ont été la cause du retard apporté à la publication de ce document. Ces détails me paraissent confirmer la divergence d'idées que le projet de réorganisation militaire aurait soulevée au sein du Conseil, et la résistance qu'il rencontrerait de la part du Roi.

Pour la première fois, le Ministre a reconnu vis-à-vis de moi des obstacles que rencontrent ses projets d'alliance avec la Prusse, mais sans en définir la nature. Pour la première fois, aussi, il m'a exprimé l'opinion que ses plans de réorganisation militaire pouvaient conduire à une constitution indépendante des États du Sud.

4247. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 18.)

Saint-Pétersbourg, 22 février 1867.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

Le discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture des Chambres[1] est parvenu à Saint-Pétersbourg seulement le 18 février. Une courte analyse transmise par le télégraphe l'avait précédé de deux jours, et, quelque incomplète qu'elle fût, elle avait produit dans le public une impression des plus favorables.

[1] Le 14 février. Cf. p. 299, notes 1 et 2.

On a autant admiré ici dans ce discours l'élévation des pensées et du style que le soin qu'a pris l'Empereur de rassurer l'opinion sur toutes les questions pendantes aujourd'hui.

La presse russe l'a commenté de différentes façons. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* a publié à cette occasion un article émané du Ministère des Affaires étrangères, et où il s'attache à prouver en termes assez diffus que c'est la France qui s'est rapprochée de la Russie au sujet des questions orientales. . . [1], que jamais la Russie n'a varié dans sa manière de voir, etc.

Je n'ai pas cru devoir, Monsieur le Marquis, soulever à ce propos une controverse avec le Prince Gortchakoff. Il m'eût été aisé de lui démontrer que, si aujourd'hui la France marche d'accord avec le Gouvernement de l'Empereur Alexandre, c'est parce qu'il a donné des assurances de désintéressement qu'on n'avait pas obtenues de lui jusqu'à ce jour, et que l'entente avait commencé au moment où la Russie avait clairement manifesté ses sentiments de modération personnelle : j'ai pensé qu'il valait mieux laisser ces phrases de rhétorique, boutades d'une heure, tomber d'elles-mêmes devant l'évidence des faits, plutôt que d'entamer une polémique qui ne pouvait avoir un résultat important, et je me suis uniquement contenté, dans les entretiens que j'ai eus avec quelques personnes qui devaient répéter mes paroles, de faire ressortir la différence profonde qu'il y avait, à notre avis, entre la Russie d'aujourd'hui, proclamant sa non ambition, et la Russie d'il y a quelques années à peine, que chacun avait le droit de soupçonner de convoitises territoriales. Dans les salons, on a trouvé cette polémique pour le moins inutile.

Le journal le *Goloss*, dans un premier article fait sur l'analyse télégraphique, avait déclaré que *le discours de l'Empereur Napoléon était très insignifiant, parce qu'il s'attachait à ne pas engager l'avenir.* Au sujet de la question d'Orient, il ne croyait pas à l'entente possible de la France et de la Russie; car la Russie, sans intervenir directement, veut au moins tendre une main secourable aux chrétiens, tandis que la France veut faire vivre en paix des races irréconciliables, sans que le Sultan perde de son influence.

[1] Les points de suspension qui figurent dans cette dépêche sont dans le texte.

Revenant aujourd'hui sur cette impression, le rédacteur de cette feuille reconnaît que «la totalité du discours donne une idée plus sérieuse de sa valeur». Il ajoute : « . . . L'Empereur, avec une sincérité dont ses ennemis mêmes doivent lui savoir gré, reconnaît les difficultés générales de la situation . . . Nous ne doutons pas de la bonne foi de ses paroles. . . Dans ce discours véritablement splendide, n'ayant rien de commun avec les travaux de Chancelleries connus sous le même titre dans les autres pays constitutionnels, perce le vrai sentiment de la réalité, et le passage où l'Empereur parle de la difficulté de gouverner les peuples n'est pas vide de sens. . . Dans ces derniers temps, la couronne a été pour lui un fardeau très lourd à porter; cependant les forces morales et physiques ne lui manquent pas pour continuer la lutte et le rôle de *dompteur des esprits turbulents*. . . Il est très sincère en disant que le devoir du Corps législatif et le sien est de préparer des lois plus libérales pour la nation . . . Les amis du second Empire lui permettront-ils de remplir ses promesses?. . . Nous ne savons pas encore quel effet ce discours a produit en France. . . Les Français sont sceptiques, et les promesses ne leur suffisent plus; ils ne demandent pas seulement des libertés, mais encore des garanties pour ces libertés, etc. »

Le journal de M. Katkoff, le plus important sans contredit des journalistes russes, la *Gazette de Moscou*, publie un article de fond dans lequel il cherche à prouver que la politique de Sa Majesté, aujourd'hui, est la conséquence logique des paroles prononcées par elle à Londres dans un meeting en 1847. Reproduisant un article du journal français *l'Avenir national* et le commentant à sa façon, il voit dans la manière d'agir de l'Empereur vis-à-vis de l'Europe, et même de l'Amérique, la logique d'un système politique préconçu de longue date.

J'adresse ci-joint à Votre Excellence l'extrait du numéro du *Journal de Saint-Pétersbourg* que je lui cite, et la traduction partielle de l'article de M. Katkoff.

4248. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière et confidentielle. Copie. Autriche, 494.)

Paris, 23 février 1867.

Votre correspondance est pleine d'intérêt et ne laisse aucun point obscur. Je m'efforce, de mon côté, de vous fournir le plus de matériaux possible pour vous mettre à même de former vos appréciations, de me les faire connaître et, en même temps, de serrer de plus en plus les questions avec M. de Beust. Les communications dont le Prince de Metternich m'a donné lecture étaient très satisfaisantes et renfermaient une adhésion très explicite à nos vues. Je regretterais que M. de Beust crût que je veux traîner les choses en longueur et me renfermer dans une discussion académique[1]; telle n'est pas ma pensée. Je ne veux seulement me lancer que sur un terrain bien défini d'avance, et après avoir pris toutes mes précautions. La Russie a adhéré sans hésiter au programme relatif à la Grèce, mais elle ne nous a parlé qu'avec un certain vague de ce qu'on fera pour les Turcs et de ce qu'on leur demandera en fait de réformes. Je suis assez d'accord avec M. de Budberg pour les généralités, mais je n'ai pas encore obtenu du Prince Gortchakoff de formuler son programme : je lui envoie donc les idées sur lesquelles je crois qu'on pourrait l'établir. Je vous les envoie également[2]. Enlever aux Turcs deux provinces, mais en leur donnant des garanties sérieuses de durée et de vitalité, d'une part par les assurances qu'ils recevraient des Puissances et par des mesures propres à relever leurs finances et leur crédit, de l'autre par des réformes qu'on leur conseillerait, sans leur laisser la possibilité de dire non : tel est le double et indivisible point de vue auquel l'Empereur se place. Il faut donc arrêter le plan des garanties et des réformes : j'attends, pour cela, les observations qui me viendront de Pétersbourg et de Vienne sur mes suggestions d'aujourd'hui.

Le Gouvernement russe serait prêt, me dit M. de Budberg, à

[1] Cf. Gramont, particulière, 18 février.
[2] Cf. Moustier à Talleyrand et Gramont, 22 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

échanger avec moi des notes constatant notre accord[1]; nous n'avons pas encore déterminé naturellement le contenu de ces notes, ni le mode d'accession de l'Autriche à cet accord. Ceci entre vous et moi.

4249. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Orig. Prusse, 362, n° 42.)

Berlin, 23 février 1867[2].
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 18 de ce mois, et, me conformant à vos instructions, je me suis empressé de communiquer à M. le Comte de Bismarck les considérations qui vous font désirer d'être fixé sur les intentions du Gouvernement prussien en ce qui concerne le Sleswig septentrional.

Le Président du Conseil m'a répondu que la Prusse sera fidèle à ses engagements, et que, si on en a ajourné l'exécution, on y a été exclusivement déterminé par les égards dus à l'opinion publique; que, dans ce sentiment, on a jugé convenable d'associer en quelque sorte le Parlement aux mesures que comporte la clause du traité de Prague relative à cette question, comme à toutes les dispositions de cet acte qui intéressent l'Allemagne. On a donc décidé d'attendre la réunion de cette Assemblée, qui, en donnant son assentiment à la Constitution fédérale des États du Nord, autorisera le Gouvernement du Roi à remplir les obligations qu'il a contractées. M. de Bismarck a ajouté que, en appelant les populations du nord du Sleswig à concourir à l'élection des Députés pour le Parlement, on leur avait fourni une première occasion d'exprimer leurs vœux et de ne laisser aucun doute sur leur désir d'être réunies au Danemark.

J'ai demandé à M. de Bismarck dans quelle forme le Parlement serait saisi de cette affaire, et s'il avait prévu le cas où la

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, particulière et confidentielle, 18 février.

(2) Cette dépêche ne fut expédiée que le 25 février (cf. Benedetti, particulière, 24 février). C'est ce qui explique le n° 42, alors que la dépêche n° 41 est du 24 février.

majorité prendrait une résolution contraire aux dispositions du traité de Prague. Le Président du Conseil m'a répliqué que la question se poserait d'elle-même quand l'Assemblée aurait à se prononcer sur l'étendue du territoire fédéral; qu'elle pourrait, d'ailleurs, être introduite par les Députés élus dans le Sleswig; que le Gouvernement, dans tous les cas, s'expliquera de son côté et de manière à donner une entière satisfaction à notre attente. Il n'a pas admis un seul instant que le Parlement pût délier la Prusse de ses engagements ou la placer dans l'impossibilité de s'y conformer.

Le Gouvernement prussien, en somme, désire solidariser sa conduite avec le Parlement, en lui faisant partager la responsabilité de la rétrocession qui sera faite au Danemark; mais, si j'ai bien compris ce que M. de Bismarck m'a dit à ce sujet, on s'empressera, dès que la Représentation nationale aura sanctionné le pacte fédéral, de consulter les populations du Sleswig septentrional et de donner suite à leurs vœux. Le Président du Conseil m'a, toutefois, fait observer que les arrangements qui pourront intervenir ne sauraient être conçus de manière à déposséder la Prusse de la position stratégique qu'elle a conquise. En d'autres termes, la Prusse ne consentirait pas à faire l'abandon des points dont la possession lui paraît indispensable pour assurer sa ligne de défense.

P.-S. — Les explications qui m'ont été données par M. de Bismarck ne me paraissant pas de nature à satisfaire, aussi pleinement que je l'aurais désiré, l'attente du Gouvernement de l'Empereur, j'ai tenu, pour prévenir tout malentendu, à lui communiquer cette dépêche avant de vous l'expédier, et, ainsi que nous en étions convenus, je lui en ai envoyé la minute en lui faisant observer que je m'empresserais d'en rectifier la rédaction dans le cas où elle ne reproduirait pas exactement le langage qu'il m'a tenu. Le Président du Conseil me l'a restituée après en avoir pris connaissance, et, étant souffrant, il a chargé le Sous-Secrétaire d'État de me faire part de ses observations, que M. de Thile a consignées dans la lettre dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'original. Comme vous le verrez, le Président du Conseil reconnaît que ma dépêche ne contient *aucune idée étrangère à notre conversation*, « *et naturellement*, ajoute M. de Thile, elle ne repro-

duit pas la totalité des observations faites par le Ministre. . .[1] comme il arrive toujours dans le compte rendu d'un entretien confidentiel et prolongé. . . . Elle renferme, en outre, des passages auxquels M. de Bismarck désirerait donner une autre nuance pour y retrouver l'expression précise de sa pensée. . . ». M. de Bismarck, me dit encore le Sous-Secrétaire d'État, s'approprierait ma dépêche en l'approuvant, et, si elle venait à être livrée à la publicité, il en accepterait la responsabilité sans restriction. Il préfère donc résumer, de son côté, notre conversation dans une communication qu'il adressera à M. de Goltz. J'aurais désiré, pour ma part, qu'il acceptât la proposition que je lui ai faite de remanier le texte de ma minute après avoir entendu ses observations; il nous eût été facile de nous concerter puisqu'il ne se serait agi que d'y faire quelques additions et de retoucher des nuances. Mais le Président du Conseil a sans doute des raisons particulières pour procéder suivant l'intention que M. de Thile a été chargé de m'exprimer.

4250. Annexe à la dépêche de Berlin du 23 février, n° 42. (Confidentielle. Orig. Prusse, 362.)

M. de Thile à Benedetti.

Berlin, 25 février 1867[2].

J'ai l'honneur de vous restituer, avec tous les remerciements de M. le Ministre-Président, la pièce que vous avez bien voulu lui communiquer.

M. de Bismarck n'a trouvé, dans ce projet de dépêche, aucune idée qui fût restée étrangère à votre conversation de l'autre jour; naturellement votre récit ne reproduit pas la totalité des observations faites par M. le Ministre, et il contient des passages auxquels M. de Bismarck désirerait donner une autre nuance, pour y retrouver l'expression précise de sa pensée. Ce sera toujours le

[1] Les points de suspension qui figurent dans ce *post-scriptum* sont dans le texte.

[2] C'est le 25 février que Bismarck rendit à Benedetti la dépêche que celui-ci lui avait confiée le 23 (cf. Benedetti, particulière, 24 février).

cas dans le compte rendu d'une conversation confidentielle et prolongée. Mais, quand il s'agit d'une dépêche qui, comme Votre Excellence me l'a fait prévoir, serait destinée à être publiée officiellement, une déclaration du Ministre sur l'exactitude de votre relation donnerait au document en question un caractère tout différent. En s'appropriant votre rédaction tout entière, M. de Bismarck en accepterait la responsabilité sans restriction. Ce serait apposer sa signature à un écrit qui n'est pas émané de sa plume ni rédigé d'après ses indications. S'il doit cependant fournir un document officiel et à publier, il préférerait qu'il fût tout entier de sa rédaction, pour donner à l'ensemble de la pièce et à chacune de ses parties la portée et la forme qui répondraient aux appréciations personnelles de l'auteur.

Voilà, Monsieur l'Ambassadeur, les considérations qui décident le Ministre-Président à ne pas se prononcer sur votre projet de dépêche, et à résumer plutôt dans une communication qu'il fera au Comte de Goltz [1] les détails de votre dernière conversation. Il espère que sa manière de voir rencontrera l'approbation de Votre Excellence.

4251. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 362, n° 39.)

Berlin, 24 février 1867.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

J'ai reçu jusqu'au n° 37 inclusivement [2] les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser.

J'ai trouvé, jointes à votre correspondance, les communications que vous avez bien voulu me faire avec une abondance dont je ne saurais assez vous témoigner ma gratitude.

Les renseignements qui vous sont transmis de plusieurs points de l'Allemagne sur les armements de la Prusse me confirment

(1) Cf. Bismarck à Goltz, 26 février.

(2) Dans la dépêche n° 37, du 21 février, Moustier annonçait à Benedetti, en même temps qu'à La Tour d'Auvergne et à Gramont, une note sur les négociations qui avaient abouti, en 1832, à la délimitation de la Grèce. (Prusse, 361.)

dans la conviction que ceux dont je vous ai fait part[1] de mon côté étaient parfaitement exacts. Sans revenir sur ce que j'ai eu l'honneur de vous mander à ce sujet, je ne crois pas superflu de vous répéter que l'Administration de la Guerre continue à déployer la plus grande activité; on poursuit sans relâche la constitution des nouveaux corps d'armée, et on presse les autres États de la Confédération du Nord pour qu'ils aient à prendre de leur côté, sans aucun retard, les dispositions que comporte l'organisation de l'armée fédérale. Il est évident, et tel est l'avis de notre Attaché militaire, qu'on met le plus grand prix à se trouver en mesure de faire face à toutes les éventualités. Il m'a paru important de contrôler la cession, qui vous a été signalée par M. le Duc de Gramont, d'un marché de canons conclu avec M. Krupp[2], que la Russie aurait faite à la Prusse; il résulte des indications que j'ai recueillies, et qui me paraissent dignes de foi que ce bruit n'a aucun fondement; il prouve cependant que l'opinion publique admet volontiers toutes les rumeurs qui se rattachent aux préparatifs militaires du Gouvernement prussien et aux bonnes relations qu'il entretient avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Les pièces annexées à votre correspondance et qui concernent les affaires d'Orient ne m'ayant été communiquées que pour mon information personnelle, je m'abstiendrai avec soin d'en laisser soupçonner l'existence. Je n'éviterai pas moins de m'en entretenir avec le Comte de Bismarck. J'ai vu d'ailleurs le Président du Conseil avant-hier, et il n'a fait aucune allusion aux instructions qu'il a adressées, sur ce sujet, à M. le Comte de Goltz.

4252. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, 362, n° 40.)

Berlin, 24 février 1867.

(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

Le Roi de Prusse a ouvert aujourd'hui en grande pompe la Diète de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Après un service religieux, célébré pour les Députés protestants à la chapelle du château, pour les Députés catholiques à l'église Sainte-Hed-

[1] Cf. Benedetti, 3 janvier, n° 2, et 25 janvier, n° 20.

[2] Cf. Gramont, 17 février, n° 21.

wige, les membres du Parlement se sont rendus à la *salle blanche*, où la cérémonie d'État devait avoir lieu. Les Généraux, les Conseillers intimes actuels et les Conseillers de première classe les y avaient précédés en prenant place sous les arcades qui font face au *Lustgarten*. Les Premiers Ministres des États confédérés, à l'exception de M. de Dalwigk qui s'était excusé, ont concouru à cette solennité; au sortir du service religieux ils sont entrés dans la salle blanche immédiatement avant l'arrivée du Roi, et, confondus avec les Ministres d'État prussiens, ils se sont rangés à la gauche du trône, pendant que la Reine, les Princesses et leurs cours prenaient place dans les tribunes réservées, dont une partie avait été assignée aux membres du Corps diplomatique. A une heure, le cortège royal a fait son entrée dans l'ordre suivant : les fourriers de la Cour, les pages, le grand-maître des cérémonies, les chambellans deux par deux, les charges de Cour, le grand-maréchal et les personnages portant les insignes royaux, rangés également deux par deux. Le Général de Kunowski portait le glaive, le Général de Peuker le globe, le Général de Waldersee le sceptre, le premier grand-chambellan, Comte de Redern, la couronne, le Feld-Maréchal de Wrangel, assisté des Généraux de Hindersin et d'Alvensleben, la bannière d'État. Des officiers du régiment des gardes du corps escortaient les insignes. Puis a paru le Roi, suivi des Princes du sang, du Ministre de sa Maison, de sa Maison militaire, du Cabinet intime et de la Maison des Princes. Sa Majesté a été saluée par des acclamations dont le doyen d'âge des membres élus a donné le signal. Lorsque le Roi est monté sur le trône, les Princes du sang se sont rangés à sa droite, le Prince royal se tenant sur la première marche. Après que la couronne, le globe et le sceptre eurent été déposés sur des tabourets disposés à cet effet, le Général Kunowski, portant le glaive, et le Maréchal Wrangel, tenant la bannière d'État, se placèrent derrière le Roi. Les Princes, les charges, grandes charges et premières grandes charges de Cour prirent également les places qui leur étaient assignées par le cérémonial. Le Roi salua alors l'assemblée, et, après s'être couvert, il donna lecture du discours dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte et la traduction [1].

[1] Texte et traduction sont joints à la dépêche. Cf. *Arch. diplom.*, 1868, t. II, p. 777-780.

A la sortie, le cortège s'est mis en marche dans l'ordre qui avait été suivi à l'arrivée, et, quand le Roi est descendu du trône, Sa Majesté a été l'objet de nouvelles acclamations dont l'initiative, cette fois, a été prise par M. de Friesen, Ministre des Affaires étrangères de Saxe, ce qui a été particulièrement remarqué par toute l'assistance.

Après le départ du Roi, M. de Bismarck a déclaré la session de la Diète ouverte, et a invité ses membres à se réunir dans la salle de la Chambre des Seigneurs prussiens, qui a été disposée à cet effet.

Quant au discours lui-même, Votre Excellence le connaîtra déjà au moment où cette dépêche vous parviendra, et vous aurez pu en apprécier l'esprit et les termes. La pensée qui l'a inspiré est bien celle qui pousse la Prusse à étendre sa prépondérance sur toute l'Allemagne et à se saisir de l'autorité souveraine des *Alpes à la mer.* Il recommande l'union aux Allemands en revendiquant pour le Gouvernement prussien, *le plus puissant des États confédérés*, la direction de leurs destinées communes. Il rappelle que les rapports *nationaux*, ce qualificatif mérite d'être noté, du Nord et du Midi, doivent être réglés par des traités; mais il omet qu'ils doivent également, aux termes du traité de Prague, être concertés avec l'Autriche; et, en constatant qu'ils auront pour objet *des garanties réciproques pour la sûreté du territoire allemand*, il laisse pressentir ce que M. de Bismarck ne m'a pas caché et dont je vous ai rendu compte dans une de mes précédentes dépêches, sur les arrangements militaires que la nouvelle Confédération aura à conclure avec les Gouvernements méridionaux. Il donne à entendre, comme le Président du Conseil me l'avait affirmé, que rien n'est encore fait à cet égard; mais il laisse pressentir que ces arrangements sont imminents, en ajoutant qu'ils seront pris *dès que l'œuvre de la Constitution fédérale sera assez avancée pour que la Confédération se trouve en mesure de signer des traités.*

4253. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, 362, n° 41.)

Berlin, 24 février 1867.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

[Benedetti adresse au Marquis de Moustier, en traduction, le texte du projet de Constitution fédérale [1].]

4254. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Particulière. Orig. Prusse, 362.)

Berlin, 24 février 1867.

[Benedetti étudiera la législation prussienne pour savoir s'il serait possible de poursuivre la *Gazette de Cologne* avec quelque chance d'obtenir une condamnation.]

Dans l'entretien que j'ai eu avant-hier avec M. de Bismarck, je lui ai parlé du Sleswig septentrional, et j'ai préparé dès avant-hier soir une dépêche en réponse à la vôtre [2]. Voulant toutefois, dans une affaire aussi délicate, prévenir tout malentendu, j'ai tenu à en donner communication au Président du Conseil avant de vous l'expédier; je m'en étais entendu avec lui, et je la lui ai envoyée hier; il m'avait promis de me la restituer ce matin, et au moment où je vous écris elle ne m'est pas encore parvenue. M. Lefebvre est allé la réclamer de ma part il y a quelques instants, et on lui a répondu que M. de Bismarck, en revenant de l'ouverture du Parlement, s'est retiré dans sa chambre, et que les médecins ont donné l'ordre de ne le troubler sous aucun prétexte. J'espère avoir ma dépêche demain, et je vous l'expédierai par le courrier du soir.

(1) Le texte est joint à la dépêche.

(2) Cf. Moustier à Benedetti, 19 février, n° 33; et Benedetti, 23 février, n° 42.

4255. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238.)

Saint-Pétersbourg, 24 février 1867, 5h soir.

Le Général Ignatieff télégraphie (*sic*) avant-hier que M. Bourée lui a annoncé que, vu le refus de la Russie de concourir à l'appui financier que nous voulons assurer à la Turquie, le projet de M. de Moustier était abandonné. Le Prince Gortchakoff me demande ce qu'il doit penser de cette nouvelle, et si elle s'applique à un point spécial ou à l'ensemble des propositions de Votre Excellence. Il croit à une erreur.

Le Prince Gortchakoff attend avec impatience le mémoire dont vous me parlez sur les mesures conservatoires à l'égard de la Turquie. Ce travail lui permettra de poser la question sur un terrain pratique, et donnera à notre entretien un résultat plus concluant que celui que j'ai obtenu aujourd'hui. Il proteste par avance contre l'idée d'un démembrement.

Quant à nos intérêts en Occident, toujours la même réserve sous les formes les plus amicales. Les détails par le courrier que je ferai partir après avoir reçu la réponse à ma première demande.

4256. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Télégr., à chiffrer. Copie. Russie, 238.)

[Paris,] 25 février 1867.
(Expédié à 2h soir.)

Je traite notre affaire directement et exclusivement avec le Cabinet de Pétersbourg. Dites-le bien au Prince Gortchakoff. M. Bourée n'est pas autorisé à entamer une telle discussion, dont je ne lui ai même pas fourni les éléments[1]. Quelles sont donc les instructions données au Général Ignatieff? Je ne comprends rien à l'imbroglio qu'il provoque. Quel but veut-il atteindre en

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 24 février.

faisant jouer le télégraphe à la suite des plus insignifiantes causeries? M. Bourée ne m'a rien écrit à ce sujet, quant à présent.

Le mémoire qu'attend le Vice-Chancelier est en route. C'est un simple thème de discussion. Pourquoi le Prince Gortchakoff n'a-t-il voulu encore nous faire part d'aucune de ses idées?

4257. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 739, n° 22.)

Paris, 25 février 1867.

[Le Marquis de Moustier a reçu les dépêches où le Prince de La Tour d'Auvergne lui rend compte de ses entretiens avec Lord Stanley sur les affaires d'Orient[1]. Il comprend les hésitations du Cabinet anglais «en présence de suggestions dont la portée dépasse ce qu'il avait d'abord jugé nécessaire». Il indique qu'il n'a eu en vue qu'un échange d'idées, et serait heureux que Lord Stanley voulût bien à son tour exposer ses vues. Croit-il que des modifications purement administratives puissent amener la pacification de la Crète? que la Porte sache même en faire une efficace application? La question crétoise n'est d'ailleurs qu'un point du problème à résoudre, celui de la conservation de l'Empire ottoman. «Assurer le progrès de la Turquie en la faisant entrer dans la voie des réformes économiques; asseoir sa tranquillité extérieure au moyen de quelques sacrifices matériels qui calmeraient de certaines ambitions dangereuses pour elle; enfin, lui donner et lui faire donner un appui moral qui l'aide à traverser sans danger cette phase de transition» : tel est le but du Gouvernement impérial. L'Angleterre en a-t-elle un autre? A-t-elle, en se plaçant dans le même ordre d'idées, d'autres moyens à suggérer? Le Marquis de Moustier désirerait le savoir.

Le Ministre communique au Prince de La Tour d'Auvergne deux notes sur le Hatt-Humayoun, ainsi que trois dépêches qu'il a écrites à Bourée[2].]

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 2 et 8 février.

[2] Cf. Bourée, 12 février, n° 21; Moustier à Gramont et Talleyrand, 22 février; Moustier à Bourée, 22 février, n°s 27, 28 et 30.

4258. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 30, n° 7.)

Darmstadt, 25 février 1867.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

L'excessif dévouement de Bade pour la Prusse a dépassé le but et fait échouer le congrès de Stuttgart[1].

Négociation militaire entre Berlin et Darmstadt[2] rentrée conséquemment dans le *statu quo ante*, mais de la part de la Hesse avec une espèce d'indécision que l'Autriche enregistre. Trauttmansdorff[3]. Commandement supérieur prussien point décidé.

4259. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 17.)

Munich, 25 février 1867.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

[La *Gazette de Bavière* annonce que les résolutions de la Conférence de Stuttgart ont été ratifiées par le Roi. Il est probable que le protocole qui les constate ne tardera pas à être publié.]

L'une des préoccupations du Baron de Pfordten, à son retour de Berlin, au mois d'août dernier, a été de dissimuler le concours qu'il avait sollicité de l'Empereur. Il était parvenu, en effet, à l'aide de déclarations ambiguës au sein des Chambres, à accréditer l'opinion que la Bavière n'avait dû qu'à elle-même les adoucissements apportés par le Cabinet de Berlin à ses exigences premières. Le talent du négociateur en ressortait plus clairement, et la Chambre des Pairs en avait été tellement frappée que, sur la proposition de son Président, elle s'était levée tout entière en signe de reconnaissance pour le Ministre[4].

(1) Cf. p. 241, note 1.

(2) Sur la négociation militaire entre la Hesse et la Prusse, voir d'Astorg, 17 et 30 janvier.

(3) Un mot non déchiffré.

(4) Cf., sur l'attitude de Pfordten, les dépêches de des Méloizes en août et septembre 1866, en particulier celle du 11 septembre.

La publication de nos documents diplomatiques relatifs aux affaires d'Allemagne[1], en rétablissant dans une parfaite mesure la vérité des faits, a produit en Bavière une vive sensation; et Votre Excellence en retrouvera un écho dans l'article du journal le *Volksbote* que j'ai l'honneur de placer sous ses yeux[2]. Les sentiments dont la feuille catholique s'est inspirée à l'égard de notre politique méritent d'autant plus d'être remarqués qu'ils ne lui sont pas habituels.

4260. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 494.)

Vienne, 25 février 1867, 2h soir.
(Reçu à 2h 1/2 soir.)

Voyez-vous quelque inconvénient à ce que je laisse entre les mains du Baron de Beust votre dépêche n° 18[3] avec son annexe sur l'exécution du Hatt-Humayoun? Je le crois nécessaire pour provoquer l'aveu concluant.

4261. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 494.)

Paris, 25 février 1867, 7h 1/2 soir.

Vous pouvez laisser entre les mains de M. de Beust, mais comme de vous-même et à titre confidentiel, le mémoire sur le Hatt-Humayoun, et la copie de la partie purement technique de ma dépêche n° 18.

Dites bien que ce sont là deux simples thèmes de discussion.

(1) Il s'agit d'un *Livre jaune* sur les affaires d'Allemagne et d'Italie, qui fut communiqué aux Chambres le 17 février 1867.

(2) L'extrait est joint à la dépêche. L'auteur de l'article oppose aux affirmations de Pfordten, en août 1866, les pièces contenues dans le *Livre jaune*.

(3) Du 22 février.

4262. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238.)

Saint-Pétersbourg, 25 février 1867, 3h 30 soir.

L'Empereur Alexandre m'a dit hier soir : «Je ne veux pas plus que vous du démembrement de l'Empire ottoman : c'est pour écarter une catastrophe que nous redoutons autant que vous que nous désirons étendre le cercle de nos conseils, et en faire profiter tous les sujets chrétiens de la Porte indistinctement. Une bonne administration seule peut offrir à la Turquie sécurité et garantie.»

J'ai répondu à Sa Majesté que, dans ces limites de non-intervention, nous partagions sa manière de voir; que nous allions même plus loin qu'elle, puisque nous ne limitions pas aux chrétiens seuls l'application des réformes également applicables, selon nous, aux musulmans.

4263. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238.)

Saint-Pétersbourg, 26 février 1867, 9h 1/4 matin.
(Reçu à midi 1/4.)

Il est deux points que le Prince Gortchakoff a spécifiés : la justice et l'impôt. Sur le premier, il conseille trois espèces de tribunaux : chrétiens, musulmans et mixtes. Quant au second point, il désirerait que l'impôt, une fois fixé, fût prélevé par des percepteurs chrétiens.

Comme moi, le Chargé d'Affaires de Turquie a reçu l'assurance que la Russie repoussait toute idée de démembrement. Il constate une plus grande modération dans les idées et dans le langage du Ministre des Affaires étrangères.

4264. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 29.)

Péra, 26 février 1867.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 11 mars.)

On vient d'éprouver une très vive contrariété à la Porte. La résolution prise au sujet de Belgrade et des forteresses, restée secrète, n'avait été communiquée qu'à titre très confidentiel à moi d'abord, à Lord Lyons ensuite, puis aux Missions d'Autriche et de Russie. Il était dans la situation, comme conséquence de toutes les paroles échangées sur cette question, qu'on laissât à la Porte et le mérite du sacrifice et le soin de s'en faire, en en donnant connaissance à Belgrade, un commencement de popularité. Cette pensée a inspiré la circonspection avec laquelle ce sujet a été abordé dans *l'exposé de la situation de l'Empire*, car, dans le texte de ce document, nous ne paraissons pas soupçonner un succès dont nous avions la certitude et qui, en réalité, nous appartient.

On a procédé autrement à Vienne. Sur un télégramme de M. de Beust, le Consul d'Autriche à Belgrade a couru apprendre, à trois heures du matin, au Prince et à M. Garaschanine la nouvelle dont ils gardaient depuis quinze jours religieusement le secret[1]. Le lendemain, la mise en circulation du télégramme surexcitait les Serbes, de manière à ce que à cette grande émotion populaire on rattachât le nom de l'Autriche.

En ceci comme toujours, les Turcs ont manqué de promptitude et de savoir faire; mais il n'y a pas là une atténuation au procédé du Gouvernement autrichien, qui, du reste, n'est pas plus délicat envers nous qu'envers la Porte.

Le désir de se faire une popularité chez les Serbes, les Bosniaques et les Monténégrins explique sans l'excuser ce que je viens de rapporter. Je comprends moins bien des faits que vous auront signalés, comme à l'Ambassade, nos Consuls de Mostar, de Bosna-Seraï et de Scutari[2]. L'envoi d'armes et de munitions de

[1] Cf. Bourée, télégramme, 1er et 6 février. — Le consul d'Autriche était M. Lenk de Wolfsberg.

[2] MM. Moreau, Moulin et Émile Wiet.

guerre expédiées en abondance de Trieste, sur paquebots autrichiens, débarquées ostensiblement à Cattaro et expédiées de même à Cettigne, constitue une étrange innovation dans les habitudes de l'Autriche. Ces armes sont destinées à combattre les Turcs, je l'admets; *mais au profit de qui?* L'Autriche, en 1854, disait par la bouche de M. de Buol, qui m'a fait l'honneur de me le dire à moi-même, que le don de la Bosnie et de l'Herzégovine serait pour elle le don de deux vipères (opinion que je crois fort juste). Si l'Autriche a changé d'avis, ce n'est pas une raison pour croire que les Slaves de Turquie aient pris plus de goût pour elle. Je puis, quant à moi, affirmer qu'il n'en est rien. La pâle physionomie de M. Ristitch s'enflamme à la seule pensée que la Serbie puisse trouver un jour dans l'Autriche un obstacle à son union future avec les Bosniaques, et, comme M. Ignatieff n'est pas plus calme en présence de cette éventualité que M. Ristitch et les Turcs eux-mêmes, je ne comprends pas la distribution des rôles ni ce qui se passe sur l'Adriatique; ou, pour comprendre, il faut que j'en cherche l'explication, en ce qui concerne le Cabinet de Vienne actuel, ailleurs que dans une exacte connaissance de l'Orient. Je ne puis admettre que, dans des vues dont la portée m'échappe, l'Autriche veuille favoriser le Monténégro et la Serbie, qui rêvent la chimère d'un Empire serbe avec des nuances diverses d'impatience, et, comme c'est l'hypothèse contraire qui est probable, je retombe dans l'impossibilité d'expliquer pourquoi l'Autriche, qu'embarrassent déjà ses Slaves, songerait à en acquérir de nouveaux d'un caractère particulièrement indomptable. En résumé, Monsieur le Marquis, je ne vois dans ce qui se prépare dans cette partie septentrionale de la Turquie qu'un conflit entre des chimères.

Je mentionne en passant que notre Consul à Scutari a une foi entière dans le langage pacifique du Prince Nicolas, tandis que notre Vice-Consul à Mostar croit fermement à ses préparatifs militaires et à ses projets d'attaque prochaine sur l'Herzégovine.

[Il semble que la situation s'aggrave en Crète. — Bourée a longuement discuté avec Fuad Pacha la question de l'octroi du droit de propriété aux chrétiens dans l'Empire ottoman.]

4265. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Particulière. Orig. Russie, 238, n° 19.)

Saint-Pétersbourg, 26 février 1867.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 6 mars.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception des dépêches que vous avez bien voulu m'adresser jusqu'au 18 février inclusivement.

Dans ma dernière entrevue avec le Prince Gortchakoff, je lui ai annoncé la prochaine arrivée du mémoire que Votre Excellence préparait sur les questions qui se rattachent aux mesures conservatoires à l'égard de la Turquie, comme aux améliorations applicables à l'administration de ses sujets[1], et, en retour, je lui ai demandé de me suggérer ses idées sur la manière de procéder qui doit nous rapprocher du but que nous nous étions proposé d'atteindre.

Le Vice-Chancelier m'a répondu qu'il désirait, avant d'entrer plus à fond dans le sujet, connaître le mémoire envoyé par Votre Excellence; en réalité, le côté le plus important des difficultés orientales était les questions administratives; de leur solution dépendaient les véritables chances de salut de la Turquie, et il était difficile de toucher à d'autres points avant de nous être entendus sur les réformes intérieures que nous avions à lui conseiller.

J'ai insisté auprès du Prince Gortchakoff, en lui faisant observer que, à côté des réformes dont il me parlait, il y avait aussi des questions de géographie politique que rien ne nous empêchait d'aborder dès à présent. Nous savions l'un et l'autre jusqu'où nous voulions aller quant à la Grèce et à l'île de Candie; il était donc aisé de constater notre accord par l'échange d'une double note, l'une secrète, l'autre ostensible, comme le proposait l'Ambassadeur de Russie à Paris[2].

J'ai trouvé le Vice-Chancelier peu disposé à entrer d'abord dans la voie tracée par M. de Budberg, dont il prétendait n'avoir aucune nouvelle. «Pourquoi cet échange de notes? me dit-il. Nous

[1] Cf. Moustier à Gramont et à Talleyrand, 22 février.
[2] Cf. Moustier à Talleyrand, particulière et confidentielle, 18 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sommes d'accord sur le but, soit; nous le sommes également pour conseiller à la Porte les plus amples réformes administratives; mais, quant au mode et à la nature de ces réformes, nous n'avons encore rien spécifié. . . [1]. Pourquoi une note secrète et l'autre ostensible? La politique que nous faisons ne craint pas le grand jour, et l'Europe ne peut qu'applaudir à nos intentions, etc.»

Après avoir laissé au Ministre le temps d'achever sa brillante argumentation, je lui ai offert à mon tour quelques observations qui ont paru modifier un peu sa première impression, et il y a répondu en m'assurant qu'il ne voyait dans un échange de notes qu'une question de forme, par conséquent secondaire, mais à laquelle la rédaction pourrait donner de l'importance. Si donc Votre Excellence et le Baron de Budberg arrêtaient un projet, je suis porté à croire que le Prince Gortchakoff finirait par se ranger à l'avis de son Ambassadeur.

Le refus du Prince Gortchakoff d'accorder le pas à la discussion des questions politiques sur celle des questions administratives m'a fait revenir à ces dernières, et j'ai resserré le cercle de mes interrogations. Au milieu de beaucoup de généralités, j'ai pu constater que, sur deux points cependant, le Prince Gortchakoff avait arrêté ses idées : la justice et l'impôt. Quant à la justice, il demande la création de trois sortes de tribunaux, un tribunal chrétien, un tribunal turc, un tribunal mixte, où seraient portées les causes dans lesquelles des sujets de religions différentes se trouveraient impliqués. Pour ce qui concerne l'impôt, il voudrait que les taxes fussent irrévocablement fixées, et que le revenu en soit perçu par des collecteurs chrétiens. A l'appui de ces projets, le Prince a invoqué les considérations les plus sérieuses, et cité de frappants exemples d'exactions anciennes et nouvelles. Le Chargé d'Affaires de Turquie n'en a pas nié l'exactitude quand je lui ai rapporté les allégations du Vice-Chancelier.

«Ce ne serait pas fermer la question d'Orient, m'a dit à ce propos Son Excellence, que de ne nous occuper des griefs que d'une partie des populations chrétiennes. Ce serait plutôt la rouvrir dans toute sa gravité, par la comparaison que les mécontents ne manqueraient pas d'établir entre leur sort et celui de leurs

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

coreligionnaires. Il ne faut pas que la Porte suppose que, en donnant satisfaction sur la Crète, l'Épire et la Thessalie, elle acquiert l'impunité dans les autres provinces de son empire. Tous ses sujets chrétiens souffrent indistinctement, tous ont droit au soulagement, et c'est, je vous le répète, pour ne pas voir se renouveler les insurrections locales, c'est pour ne pas avoir à affronter les dangers du démembrement que nous insistons sur le caractère général à donner aux réformes.

« — Nous sommes plus larges que vous, lui ai-je répliqué, car nous désirons voir également aux musulmans une bonne et équitable administration qui fortifiera le pouvoir dans les mains du Sultan.

« — Oh, quant à moi, a-t-il repris, je ne m'occupe que des chrétiens. »

Je ne mets pas en doute, Monsieur le Marquis, la sincérité du Ministre des Affaires étrangères, quand il parle de son intérêt prédominant pour les réformes administratives et de son désir de la conservation de l'Empire ottoman. Son langage a pris à cet égard un accent de franchise qui n'a pas frappé que moi seul. Ses déclarations sont explicites; ses arguments sont aussi bien puisés dans une juste appréciation des dispositions des grandes Puissances que dans l'aveu de l'incapacité politique des populations chrétiennes et de la stérilité d'une action isolée de la Russie. Je dois ajouter que le langage du Directeur de la Section orientale[1] est complètement d'accord avec celui du Ministre. Il reconnaît que les Bulgares pourraient être satisfaits par une organisation communale, qu'il ne saurait plus être question de constituer un pachalik avec la Bosnie et l'Herzégovine, et d'en investir le Prince Michel de Serbie, etc. En un mot, il montre une modération que ses exigences passées ne faisaient guère prévoir. Donc, pas de démembrement de l'Empire, bonne administration financière et judiciaire pour tous les sujets chrétiens de la Porte, telle est la formule officielle du programme du Prince Gortchakoff.

Votre Excellence sait par mon télégramme du 25 que l'Empereur a bien voulu me confirmer personnellement ces dispositions. « C'est pour éviter une catastrophe que nous redoutons autant que

[1] M. Stremaoukoff.

vous, m'a dit Sa Majesté, que nous désirons étendre le cercle de nos conseils et en faire profiter indistinctement tous les sujets chrétiens de la Porte. »

Une chose me frappe, c'est le silence qui s'établit sur des questions qui, il y a peu de jours encore, soulevaient la sympathie générale. On ne parle que peu des Crétois, et pas du tout des Hellènes. Quant aux Grecs de la Turquie, on ne les désigne plus à l'intérêt public que comme des chrétiens orthodoxes qui, à ce titre, ont droit, *après les Slaves*, aux bons offices de la Russie. J'ai dit : *après les Slaves*, car ils me paraissent redevenus le point de mire principal de la politique russe, et de jour en jour il devient plus évident que, sans arborer ouvertement le drapeau du panslavisme, l'Empereur Alexandre et ses Conseillers tendent à reprendre la propagation de cette idée, que la guerre d'Orient et les troubles de Pologne avaient jetée dans l'ombre.

J'estime que la conduite prudente qu'observe la Russie vis-à-vis de toutes les Puissances a pour but probable de ménager habilement les intérêts du panslavisme. C'est là une tâche à laquelle la Prusse peut aider et la France ne pas s'opposer : l'Angleterre est désintéressée; l'Autriche impuissante malgré ses convoitises. Quant à la Turquie, on la laissera vivre pour que les Slaves de son Empire ne deviennent la proie de personne. Le jour où ils seront mûrs pour la vie politique, la force d'attraction les portera irrésistiblement vers la grande nation sœur, qui sera prête alors à combattre pour eux, à les défendre, et au besoin à les accepter.

La conséquence la plus claire et la plus immédiate pour moi de ce qui précède, c'est que, dans le moment actuel, l'Empire ottoman n'est mis en demeure par la Russie que de vivre aux meilleures conditions possibles, et, si à Constantinople on sait profiter de cet instant favorable, on pourra trouver de grandes facilités dans les dispositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg que je viens de signaler à Votre Excellence.

4266. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, 362, n° 44.)

Berlin, 27 février 1867.
(Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 2 mars.)

Les journaux de Berlin annoncent le retour à Flensbourg de la députation de patriotes danois du Sleswig septentrional et de l'île d'Alsen venus récemment ici pour faire dispenser les fonctionnaires appartenant à leur nationalité du serment de sujétion, et pour obtenir en même temps quelques éclaircissements sur la manière dont on entend exécuter le paragraphe du traité de Prague stipulant la rétrocession de leur territoire au Danemark. Cette députation, à la tête de laquelle se trouvait M. Nielsen-Veibeck, Président de la Société d'Agriculture de Flensbourg, n'a été reçue ni par M. de Bismarck, ni par le Roi (1). Le Premier Ministre a allégué des motifs de santé pour fermer sa porte; quant au Roi, il a fait savoir à la députation, par le Grand-Maréchal de la Cour, qu'il ne pouvait répondre à l'adresse où elle exposait ses idées et ses vœux avant d'avoir entendu le Baron de Scheel-Plessen, Gouverneur du Sleswig-Holstein. Il lui a d'ailleurs fait donner l'assurance qu'elle recevrait ultérieurement une réponse par écrit. Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer les membres de cette députation pendant leur séjour à Berlin. Peut-être ont-ils craint, en se mettant en rapport avec moi, de donner quelque ombrage. Ils ont même poussé ce scrupule, à ce que m'assure M. de Quaade, jusqu'à éviter d'avoir des communications avec lui. Le Ministre de Danemark n'a point vu non plus jusqu'ici les deux Députés danois élus dans le nord du Sleswig.

4267. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Particulière. Déchiffrement. Prusse, 362.)

Berlin, 27 février 1867.

Je ne puis m'empêcher de prendre votre avis sur ce que je vais vous raconter. Il y a deux ans, le Roi, la Reine, la Cour en un

(1) Meroux de Valois annonce le départ de la délégation dans une dépêche datée du 16 février et son retour dans celle du 27. (Prusse, Consulats, 4.

mot, a été à un bal donné à l'Ambassade d'Angleterre. La Princesse Alice se trouvait à ce moment à Berlin, et sa présence en a été le prétexte. L'année dernière, elle nous a fait l'honneur d'assister à l'Ambassade à une soirée théâtrale. L'Empereur et l'Impératrice avaient paru à un bal du Comte de Goltz, et cette circonstance avait fait que les choses s'étaient en quelque sorte arrangées d'elles-mêmes. Cette année, le nouvel Ambassadeur d'Angleterre, Lord Loftus, ouvrait ses salons par une comédie, et, Lady Loftus ayant elle-même peint tous les décors, la Princesse royale témoigna le désir d'en profiter, et bientôt il fut entendu que le Roi et la Reine y assisteraient également, ce qui a eu lieu en effet lundi dernier. Nous avions de notre côté tâché de remplir nos devoirs envers la Société, et nous avons offert pendant les cinq mardis de carnaval deux grands bals et trois raouts successifs, avec une loterie, des chœurs chantants et une comédie. Je m'étais fait un devoir d'inviter, ou plutôt Mme Benedetti avait prévenu la Princesse Frédéric-Charles, qui danse, et qui a bien voulu venir aux deux bals, ainsi que les jeunes Princes; en dernier lieu, j'ai appris cependant qu'on se demandait au Palais si nous aurions la Cour à l'une de nos soirées; il m'avait paru que je risquerais de brusquer les convenances en sollicitant de nouveau cette année, sans prétexte ou motif apparent, du Roi, de la Reine, du Prince et de la Princesse royale, un semblable honneur. J'ai pensé également que la présence de Leurs Majestés à l'Ambassade, après les événements de l'année passée, pourrait être diversement interprétée; qu'elle ne serait peut-être pas envisagée en France par l'opinion publique avec la même faveur qu'en Prusse; j'ignorais enfin si, devant le peu d'empressement que notre négociation rencontre au Palais, l'Empereur approuverait la démarche que j'aurais dû faire en pareille occasion. L'usage n'étant pas que la Cour paraisse habituellement chaque année aux Ambassades, j'avais été tout naturellement porté à m'abstenir, et, en me bornant à faire les choses comme je vous l'ai indiqué, j'avais cru m'en acquitter convenablement. Quand j'ai appris que la Cour était disposée à nous honorer de la faveur qu'elle nous avait déjà accordée une première fois, il était trop tard pour la solliciter et prendre vos ordres. Je sais cependant *d'une source certaine* que mon abstention a été décidément plus

remarquée que je ne pouvais le prévoir, et notamment que, après s'en être longtemps entretenu chez la Reine en présence du Roi qui a pris part à la conversation, on en est venu à se persuader que je me suis conformé à des *instructions*. Cet incident m'a paru digne de vous être rapporté, et m'oblige en même temps de vous demander vos ordres. Dans quel sentiment a-t-on regretté d'aller à l'Ambassade d'Angleterre sans venir à celle de France? Aurait-on désiré avoir l'occasion de prouver publiquement que les rapports de la France et de la Prusse étaient d'un caractère particulièrement intime, ou bien ma réserve, qui m'était dictée par une déférence naturelle et respectueuse, a-t-elle paru inspirée par un calcul politique? Je n'en sais rien. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, si l'Empereur le trouvait bon, je pourrais durant le carême offrir à la Société de Berlin une soirée à laquelle je me permettrais, après m'être préalablement assuré d'un accueil favorable, d'inviter la Cour, et c'est sur ceci que je désirerais que vous eussiez la bonté de me fixer. Je vous serais doublement obligé si vous vouliez le faire sans retard, afin que je puisse au besoin avoir le temps de me mettre convenablement en mesure. Je dois ajouter que le Prince royal a paru hier soir à notre dernière réception, bien que je n'eusse pas pris la liberté de la lui annoncer, et cette circonstance vous prouvera l'importance qu'on a attachée aux détails que je vous soumets.

4268. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Particulière et confidentielle. Orig. Russie, 238, n° 20[1].)

Saint-Pétersbourg, 27 février 1867.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 29 avril.)

Je n'ai pas manqué de poser au Prince Gortchakoff la question que vous m'aviez chargé de lui adresser dans votre dépêche n° 7[2], et je me suis servi des considérations que vous m'indiquiez pour

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.» — Les passages principaux de cette dépêche ont été cités par F. Charles-Roux (p. 417-418).
[2] Du 9 février.

engager le Vice-Chancelier à donner quelque expansion à notre entretien. Si je regrette que Son Excellence n'ait pas complètement répondu à notre appel, je crois cependant que la conversation n'a pas été stérile, autant par les aveux incomplets qu'elle a provoqués que par les réticences dans lesquelles mon interlocuteur s'est maintenu.

Le Prince, après avoir reconnu l'esprit amical qui avait dicté la démarche que j'étais autorisé à faire près de lui, s'est d'abord vivement récrié sur la position difficile dans laquelle je le plaçais. «Eh quoi! m'a-t-il dit, vous me demandez ce que je pense de projets qui, vous me le déclarez, ne sont pas arrêtés dans la pensée de votre Cour; vous me demandez de procéder par voie de supposition, et de vous dénoncer celles auxquelles, malgré notre bonne volonté, nous ne pourrions nous associer. Franchement, c'est vouloir renverser les rôles, et ce n'est pas à moi qu'il appartient d'entrer dans le domaine des hypothèses. Je courrais entre autres risques celui de vous inspirer des idées ou des projets que peut-être vous n'avez pas conçus. Mettez-vous à ma place, puis-je répondre autrement?»

Je répliquai au Vice-Chancelier que, bien qu'il me semblât exagérer beaucoup la difficulté de la question, je n'acceptais pas le changement de fauteuil proposé, dans la crainte, moi aussi, de restreindre involontairement les limites de sa tolérance. S'il n'est en principe aucun point où le développement naturel des intérêts de la France dans l'Occident doive rencontrer l'opposition de la Russie, je n'ai qu'à m'en réjouir, car nos bonnes relations avec le Cabinet de Berlin et le respect pour le territoire allemand que nous comptons observer nous font espérer qu'une politique expansive de notre part ne portera ombrage ni à la Prusse ni à l'Allemagne.

Je fis alors allusion à l'intéressante conversation que M. de Budberg avait eue avec Votre Excellence, et le Prince me pria de lui répéter les termes dont s'était servi son Ambassadeur : j'accédai à son désir pour ce qui avait trait aux éventualités de coalition, et il donna son assentiment aux paroles du Représentant de la Russie.

Ayant également, Monsieur le Marquis, fait connaître au Vice-Chancelier les considérations amicales pour la Russie par lesquelles

vous aviez répondu au Baron de Budberg, le Prince me dit en souriant :

« Mais il me semble qu'alors vous êtes bien avec tout le monde; vous respectez le territoire allemand; je ne pense pas que vous songiez à la Suisse; l'Italie vous a donné ce que vous pouviez exiger d'elle; est-ce donc l'Ibérie qui vous attire?

« — Non, lui répondis-je, les Pyrénées sont une bonne frontière; mais que diriez-vous de revendications du côté du Luxembourg ou dans les environs?

« — Ah! si c'est cela que vous voulez, répliqua-t-il, expliquez-vous; voyons, dites-moi ce que vous désirez, et, croyez-moi, je vous répondrai amicalement, et, si le puis, affirmativement; sinon, je vous prierai avec cordialité et en confidence de laisser tomber l'entretien. Il peut y avoir en Europe des changements de frontières que nous regarderions avec calme, mais il y en a un que nous ne laisserions pas s'accomplir : celui de l'annexion à l'Autriche de certaines provinces slaves de l'Empire ottoman, à titre de compensations territoriales. Ne demandant rien pour nous, nous n'accorderons rien à l'Autriche de ce côté. Elle nous a fait dire du reste qu'elle ne songeait pas à un pareil agrandissement. »

Le mot de *Belgique*, vous le voyez, Monsieur le Marquis, n'a pas été prononcé; il était sorti de la bouche de M. de Budberg; j'ai donc pensé que c'était au Prince Gortchakoff et non à moi à le nommer en premier. J'ai trouvé d'ailleurs qu'il était d'autant plus à propos pour moi de m'abstenir que cet État avait été suffisamment désigné par l'unique lacune de la promenade géographique qu'en ma compagnie le Vice-Chancelier venait de faire autour de la France.

Votre Excellence connaît trop bien la situation respective du Vice-Chancelier et de l'Ambassadeur de Russie à Paris pour s'étonner des nuances de leur langage et de la différence de leurs allures. M. de Budberg, qui ne craint pas d'être taxé d'indiscrétion, affecte souvent une indépendante franchise, tandis que le Prince Gortchakoff, peut-être moins sûr de lui-même, surveille avec grand soin sa parole facile et spirituelle. Au fond, le Ministre et l'Ambassadeur sont d'accord pour dire, chacun à sa manière, que la Russie abandonnera à d'autres la tâche de se coaliser contre nous, et celle de s'opposer au développement de nos intérêts en Occident.

Je ne crois pas le Vice-Chancelier disposé pour le moment à une plus ample confession.

4269. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 21.)

Saint-Pétersbourg, 27 février 1867.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Le Comte de Stackelberg, Ministre de Russie à Vienne, est arrivé ces jours derniers à Saint-Pétersbourg. Il était attendu avec quelque impatience, car depuis plusieurs jours circulaient dans le public des bruits de rapprochement plus intime tantôt avec l'Autriche tantôt avec la Prusse, et on avait hâte de connaître les impressions que rapportait ce Diplomate d'un pays où il avait si longtemps résidé. Le Comte de Stackelberg a la réputation d'être favorable à une alliance autrichienne.

J'avais su que des tentatives de rapprochement avaient eu lieu naguère entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, mais, quand on avait vu les premiers résultats du polonisme en Galicie, on s'était fort effrayé des tendances slaves de l'Empereur François-Joseph. Avant de quitter l'Autriche, le Comte de Stackelberg a reçu de sa Cour l'ordre de solliciter une audience particulière de l'Empereur, et de provoquer auprès de ce Souverain une explication au sujet de la conduite du Comte Goluchowski et des projets que l'on pourrait prêter à l'Autriche du côté de la Serbie. On me rapporte qu'il a dit à S. M. Impériale qu'il y avait un moyen d'effacer les dernières traces de la froideur qui divisait encore les deux États, et que ce moyen consistait à ne pas exercer d'attraction sur les provinces serbes limitrophes de l'Empire. L'Empereur, je le tiens de bonne source, a répondu au Ministre de Russie qu'il portait les mêmes sympathies à tous les sujets des différentes races de ses États, et qu'il ne songeait nullement à se créer un appui exclusivement fondé sur la race slave. Cette déclaration a calmé les soupçons, et causé au Prince Gortchakoff une vive satisfaction.

A peine arrivé à Saint-Pétersbourg, le Comte de Stackelberg a été reçu par l'Empereur Alexandre. J'ai appris d'une personne qui prétend le tenir du Comte de Stackelberg lui-même que, dans cette audience, dont le Prince Gortchakoff a été l'unique témoin, on aurait examiné avec soin toutes les chances de guerre qui pouvaient se présenter, et toutes les hypothèses ou combinaisons auxquelles elles pouvaient donner lieu; il aurait été décidé que la Russie n'entrerait en aucun cas dans aucune coalition, et ne tirerait l'épée que dans l'une des éventualités suivantes : si une grande Puissance tentait de mettre la main sur Constantinople, ou bien encore si, dans un remaniement de territoire, quelque portion des populations slaves de l'Empire ottoman était donnée en compensation à l'Autriche. Hors de ces deux hypothèses, elle resterait indifférente à toutes autres modifications territoriales qui auraient lieu en Europe. Sentant son impuissance à faire prédominer en ce moment une politique quelconque par ses conseils, elle réserverait ses forces pour des questions d'avenir auxquelles se rattache sa future grandeur.

Pourtant, Monsieur le Marquis, comme tout est à prévoir dans les circonstances actuelles, la Russie se prépare, de même que les autres Puissances, à entrer en lice au besoin dans les meilleures conditions possibles. De grands approvisionnements ont été commandés dans l'intérieur de l'Empire et doivent, dès le printemps, se trouver réunis dans les lieux les plus voisins des chemins de fer, des canaux ou des grands centres. J'ai été informé que le Baron Fraenkel venait de faire au Gouvernement une fourniture de salpêtre pour la somme de douze millions de francs, et que ce banquier était en pourparlers pour une livraison considérable de fusils Chassepot. Bref, on veut se mettre en mesure de soutenir au besoin la lutte dans les conditions les moins défavorables; mais en même temps on portera sincèrement tous ses soins à l'éviter.

4270. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BAUDIN, MINISTRE À LA HAYE.
(Copie. Mémoires et documents, Hollande, 149[1].)

[Paris,] 28 février 1867.

Les graves questions que soulève la communication du Cabinet de La Haye en date du 20 de ce mois[2] exigent de ma part quelques explications, et je tiens à vous faire savoir comment nous envisageons en ce moment la situation du Gouvernement prussien dans ses rapports avec nous et avec le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg.

Nous avons les meilleures raisons de croire que le Cabinet de Berlin veut entretenir avec nous de cordiales relations; tel est aussi le désir sincère du Gouvernement de l'Empereur.

Pour que ces bonnes relations se consolident, il est nécessaire de bien déterminer la sphère d'action et d'influence dans laquelle chacun doit se renfermer, et, je le dis sans hésiter, celle de l'Allemagne ne saurait à aucun degré comprendre ni le Limbourg ni le Luxembourg. Les liens accidentels qui, par suite d'arrangements politiques surannés, ont pu rattacher ces deux provinces à la Confédération germanique, ont été rompus au moment où elle s'est dissoute, et le Roi de Hollande est aujourd'hui fondé à affirmer que ces territoires sont affranchis de toute servitude. Le droit conféré à la Prusse de tenir garnison à Luxembourg puisait son origine et sa raison d'être dans les institutions fédératives créées en 1815; l'occupation n'est plus qu'un fait sans fondement légal, et dont le caractère s'aggraverait singulièrement s'il devait se prolonger.

Le Limbourg appartient incontestablement aux Pays-Bas. Le Luxembourg est une possession particulière du Roi en sa qualité de Grand-Duc.

Ces provinces qui, au point de vue politique, n'ont plus rien de commun avec l'Allemagne, lui sont encore plus étrangères au point

[1] Une dépêche, composée sans doute avec celle-ci, mais très différente de forme, a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire du Luxembourg*, p. 9, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 791-793.

[2] Cf. Zuylen de Nievelt à Lightenvelt, 20 février.

de vue de l'ethnographie et de l'histoire. En ce qui regarde le Luxembourg notamment, ses goûts, ses désirs, toutes ses tendances l'éloignent certainement de l'idée d'une assimilation avec les États germaniques, et le rapprochent au contraire manifestement de la France. Nous n'ignorons pas que la grande majorité des habitants, si attachés qu'ils puissent être à la Maison d'Orange, verraient dans leur réunion à l'Empire français un gage de sécurité et de prospérité.

Ce sont là des faits qu'il est de notre devoir de prendre en sérieuse considération, et nous regretterions profondément qu'ils fussent méconnus de l'autre côté du Rhin. Nous serions moins touchés en effet de la lésion matérielle qui en résulterait pour nos intérêts que de voir se révéler une tendance générale inquiétante pour les voisins de la Prusse, et qui, prenant son point de départ dans l'entraînement de certaines théories, porterait les regards de cette Puissance par delà ses frontières non contestées. Nous nous sommes toujours plu à écarter de telles hypothèses; nous n'avons jamais cessé de croire que le Cabinet de Berlin, comprenant l'importance de ces questions, et appréciant le scrupule que nous mettions à les soulever nous-mêmes, saurait, par sa prévoyante initiative, les résoudre d'une manière satisfaisante pour tous. Le Gouvernement de l'Empereur, bien qu'il puisse s'inquiéter aujourd'hui d'apprendre que tous les efforts du Cabinet de La Haye pour en amener le règlement sont restés sans résultat, aime mieux chercher une interprétation qui concilierait la politique de la Cour de Berlin envers les Pays-Bas avec celle qu'elle semble disposé à adopter à notre égard. Peut-être mécontente de l'attitude du Roi-Grand-Duc, lors de la dernière guerre, ne veut-elle lui accorder personnellement aucune satisfaction, se réservant de se donner auprès de nous le mérite d'un arrangement conforme à nos désirs. Si nous nous en rapportons aux sentiments manifestés par M. le Comte de Bismarck, et que nous croyons sincères, nous pouvons adopter cette explication.

Il serait illogique en effet que le Gouvernement prussien s'appliquât à resserrer ses rapports avec la France, et essayât en même temps de conserver contre toute espèce de droit, en dehors de ses frontières et si près des nôtres, une garnison inutile au point de vue de sa défense naturelle; il substituerait ainsi dans ses rapports

avec nous une politique de défiance à une politique de confiance; j'irai même plus loin, et j'affirme qu'il prendrait dès lors une position dont le caractère offensif devrait fixer notre sollicitude la plus attentive; et, tôt ou tard, quelle que fût notre longanimité et notre désir d'éviter tout dissentiment, nous serions obligés de nous en expliquer sans réticence. Je ne sais même jusqu'à quel point ces explications pourraient être ajournées, car notre silence deviendrait à la longue un argument en faveur de ses prétentions. Loin de vouloir nous placer dans cette nécessité, le Cabinet de Berlin verra, j'en suis sûr, dans les satisfactions que nous pourrions recevoir en cette circonstance une garantie de nos bons rapports à venir, et se montrera disposé à examiner, sans élever d'objections insurmontables, les diverses combinaisons qui se présenteront lorsqu'on voudra sérieusement régler la question du Luxembourg. Au nombre de ces combinaisons, il en est une qui offrirait trop d'avantages pour que je ne la signale pas à votre attention.

La position géographique du Grand-Duché rend sa situation très précaire. Bien qu'il soit rattaché à la Hollande par un lien purement personnel, les embarras qui résultent de cet état de choses se font souvent sentir, et nous croyons, comme je viens de le dire, que les habitants du Grand-Duché désirent réellement être réunis à la France. Le Gouvernement de l'Empereur ne suit pas une politique d'agrandissement, et l'acquisition d'un pays si peu étendu ne saurait aux yeux de personne avoir le caractère d'un accroissement territorial; mais la forteresse de Luxembourg, en passant entre nos mains, donnerait à notre système défensif une solidité à laquelle nous pouvons légitimement prétendre. Non seulement Luxembourg couvrirait les approches de Metz, mais encore le peu d'espace qui resterait entre cette place et celle de Maëstricht défendue par les Hollandais rendrait plus difficile à une armée qui se proposerait d'envahir la France de violer la neutralité belge pour surprendre notre frontière du Nord.

Cette hypothèse n'a rien d'absolument inadmissible; car, si nous n'avons aucun intérêt à traverser la Belgique pour envahir l'Allemagne, celle-ci a un intérêt tout contraire du moment qu'elle voudrait nous attaquer.

Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage à ce sujet pour faire comprendre l'importance purement défensive que cette position

militaire offrirait pour nous, et l'avantage qu'il y aurait en même temps à ce que le Limbourg, avec la citadelle de Maëstricht, fût dégagé de tous les liens par lesquels on a voulu naguère l'associer aux destinées de la Confédération germanique.

Lorsque le moment viendra d'exposer amicalement au Cabinet de Berlin des vues fondées sur des préoccupations si légitimes et si complètement dégagées de toutes pensées agressives, je me plais à croire que, loin d'en entraver la réalisation, il cherchera à la faciliter, et considérera les satisfactions que nous saurions nous ménager ainsi sans rencontrer de sa part ni rivalité ni mauvais vouloir, comme un lien de plus entre nous, et, par là-même, un gage sérieux de consolidation pour la paix européenne.

Ces réflexions serviront à vous diriger dans l'échange d'idées qui va nécessairement s'établir entre vous et le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, par suite de la communication qu'il nous a fait parvenir.

Il est évident que l'hypothèse d'une cession du Luxembourg à la France sera au moins mentionnée dans ces entretiens. Vous voyez que sa réalisation supposerait avant tout le consentement du Roi-Grand-Duc, celui des populations librement consultées, enfin une entente amicale avec le Gouvernement prussien et même avec les autres Puissances. Ne perdez pas de vue cependant que le but principal que nous poursuivons, c'est l'affranchissement, de fait, pour le Grand-Duché, de toutes les servitudes fondées sur le système politique établi contre la France à une autre époque. Elles seraient aujourd'hui un anachronisme, alors même qu'elles pourraient encore s'appuyer sur un semblant de légalité.

4271. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier.
(Orig. Danemark, 251, n° 13.)

Copenhague, 28 février 1867.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le discours de l'Empereur[1] a été généralement approuvé en Danemark.

[1] Cf. p. 299, notes 1 et 2.

«M. le Comte Frijs, sans entrer dans les détails, a rendu un plein hommage au langage de l'Empereur, en se félicitant d'y trouver une nouvelle garantie du maintien de la paix. Car, si le Cabinet de Copenhague appelle de tous ses vœux le retour à la mère patrie des Danois du Sleswig qui en ont été détachés, c'est par les voies pacifiques qu'il ambitionne cet heureux résultat, et c'est en définitive l'opinion de ce pays.»]

1272. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 8.)

Darmstadt, 28 février 1867.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

L'une des circonstances les plus heureuses pour les Prussiens à la suite de la dernière guerre a consisté dans la forme particulière du territoire hessois, et l'une des choses les plus habiles qu'ils aient faites a été de tenir M. de Dalwigk en suspens, au sujet de l'Oberhessen, assez longtemps pour qu'il considérât comme un succès la conservation de cette province aux conditions qui lui ont été finalement accordées. Ne pas annexer la Hesse supérieure et s'y loger cependant à un autre titre, c'était comme enfoncer un coin dans l'Allemagne du Sud et la faire éclater en morceaux disparates qui aujourd'hui ne peuvent plus s'ajuster et restent ainsi, vis-à-vis de la Prusse, privés de cette indépendance véritable qu'une entente libre et réciproque entre eux leur eût procurée au détriment de l'influence prussienne. De cette façon, soit que la Bavière, dominant la conférence de Stuttgart [1], dût payer cet accroissement d'importance en facilitant à la Prusse son traité avec la Confédération du Sud, soit que la conférence, en échouant, dût avoir pour résultat de livrer à la Prusse des membres séparés, sans force et sans âme, le Cabinet de Berlin se trouvait maître de la situation.

C'est la seconde hypothèse qui s'est réalisée. Les velléités de résistance qui se sont montrées n'ont servi qu'à mettre en lumière le plus ou moins d'éloignement ou d'empressement des différents pays du Sud pour la Prusse, qui, en les ruinant en détail par des

[1] Cf. p. 241, note 1.

conventions militaires partielles, pourra maintenant les avoir à sa merci. C'est ainsi qu'après Stuttgart la Prusse n'a pas manqué de reprendre avec la Hesse les négociations directes qu'elle avait interrompues[1], et ces négociations, il faut le dire, jettent ici le désarroi dans les esprits. C'est une des conséquences de la politique prussienne auxquelles font allusion les premières lignes de cette dépêche : on trouve les charges du Nord bien lourdes; on pense aussi que les quelques soldats qui resteront dans la Hesse du Sud seront bien isolés, exposés peut-être à combattre un jour en face de leurs frères de l'Oberhessen; enfin, on en arrive à exprimer dans les conversations une idée bizarre, à laquelle la Légation de Prusse ne met sans doute point d'obstacle, c'est qu'à tout prendre, et pour ne rien exposer en pure perte, il vaudrait mieux complètement dégarnir de soldats la Hesse proprement dite, et tout jeter dans la province supérieure, où l'on réunirait ainsi une force compacte, prussienne, il est vrai, mais viable.

L'influence prussienne est donc en progrès. A la Cour, j'en pourrais trouver, comme à la ville et comme à l'armée, des indices certains, car la Famille grand-ducale est fort divisée.

Et cependant, il semble toujours que le Sud ne tourne que malgré lui ses regards vers le Nord. Il lui faut vivre. Il lui faut un point d'appui. Il faut que ses intérêts de toute sorte puissent s'étayer sur un centre assez solide pour inspirer confiance. On se laisse donc, sous une forme ou sous une autre, insensiblement pénétrer; mais c'est parce qu'on n'a trouvé jusqu'ici que le vide du côté de l'Autriche. Si le désordre que l'issue des conférences de Stuttgart a révélé vient surtout de l'empressement excessif de l'un des quatre Gouvernements pour la Prusse, il vient nécessairement aussi, à des degrés très divers, il est vrai, de la résistance des autres. Si le Gouvernement badois recherche le drapeau prussien, d'autres ne feront que le subir. «Il faut vaincre d'une façon quelconque à la prochaine campagne», disent les officiers; et le sentiment de la chose publique est ici dans un état si singulier que l'on préférerait à une nouvelle défaite une victoire dans les rangs prussiens; mais cela ne veut pas dire que cette victoire n'aurait rien de pénible, et qu'on ne regretterait point de n'avoir pu

[1] Cf. d'Astorg, 25 février.

vaincre sous d'autres enseignes. Et, en somme, c'est là l'image de l'opinion. Surnageant avec une épave, on tend la main à l'ennemi qui vous fera prisonnier en vous sauvant; mais, si l'Autriche n'avait pas sombré, si, du moins, ses forces pouvaient être réparées en temps utile, n'est-ce pas en sa faveur que les peuples aimeraient à se prononcer, et que se produirait la répartition attendue parmi les nations de l'Europe centrale? «Il n'y a plus de *Triade* possible, me disait quelqu'un, et il ne faut que deux concentrations.» Mais où se placera la ligne de démarcation? Si elle n'existe pas sur les bords du Mein, elle n'existe nulle part, l'Autriche n'étant plus allemande; et la question reste de savoir si, des Alpes à la Baltique, il ne doit pas se former deux agglomérations de peuples au lieu d'une. Or le réel obstacle à l'agglomération du Sud n'est peut-être pas tant, en principe, le fait de l'Allemagne méridionale elle-même que la conséquence de la faiblesse actuelle de l'Autriche, dont l'appui, dont l'alliance, *comme nation étrangère*, ferait pour le moment défaut aux efforts de concentration indépendante que l'Allemagne du Sud pourrait tenter vis-à-vis de la puissante agglomération du Nord.

Il y a là, en outre, une question de temps, toute favorable à la Prusse. L'Autriche sera prête trop tard; et le Sud tombera par morceaux dans les bras de la Prusse, quand ce ne serait que parce que la Prusse arrivera la première.

Tel est, Monsieur le Marquis, le résumé ou plutôt le reflet des sentiments que je devine autour de moi, tout en évitant de sortir, dans mes actes, de la neutralité qui est notre mot d'ordre. Il m'a paru que l'on s'occupait davantage depuis quelque temps de l'Autriche et de l'Ambassade de l'Empereur à Vienne, et que, dans cette préoccupation, dans les longueurs des négociations militaires avec Berlin, dans les regrets qu'inspire ici un passé auquel se rattachent des traditions et des sympathies nationales que n'a pas encore effacées l'aspect des nécessités d'un prochain avenir, il pouvait y avoir matière à prendre quelques notes, que je me sens engagé d'ailleurs à placer sous les yeux de Votre Excellence par la persistance de toutes les opinions à considérer l'état de choses actuel comme éminemment instable.

4273. ROTHAN, CONSUL GÉNÉRAL À FRANCFORT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse. Francfort, 1, n° 27.)

Francfort, 28 février 1867.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

[Rothan transmet au Marquis de Moustier deux pièces qui lui paraissent intéressantes. La première est un tableau comparatif des budgets de la guerre dans les différents Etats de la Confédération du Nord [1]. «La seconde pièce est un projet de constitution pour la Confédération du Sud [2], qui est l'œuvre modifiée, dit-on, dans un sens démocratique, du Prince de Hohenlohe, et qui, par suite d'une indiscrétion coupable et dont on recherche l'auteur, aurait été livré à la publicité.» Il est probable que cette publication passionnera de nouveau l'opinion pour une Représentation nationale, et c'est à ce titre qu'elle mérite d'être signalée.

La démission de M. de Patow a été acceptée. «On en conclut que l'organisation territoriale et administrative arrêtée pour les provinces annexées du Midi tardera quelque temps encore à être mise en vigueur.» Bien que les habitants de Francfort aient repoussé obstinément toutes les avances du Gouverneur général, ils n'en rendent pas moins justice aux intentions bienveillantes dont il était personnellement animé.]

4274. ROTHAN, CONSUL GÉNÉRAL À FRANCFORT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse. Francfort, n° 28 [3].)

Francfort, 28 février 1867.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 5 mars.)

Le discours prononcé par le Roi de Prusse lors de l'ouverture du Parlement [4] a été accueilli en général en Allemagne avec indifférence. L'indifférence, conséquence naturelle des grandes commo-

[1] Une note indique que ce tableau fut communiqué au Ministre de la Guerre.

[2] Le projet, en traduction, est joint à la dépêche.

[3] En tête, note au crayon : «Berlin. Vienne. Stuttgart. Carlsruhe. Munich.»

[4] Cf. Benedetti, 24 février, n° 40.

tions politiques, est en effet le sentiment qui prédomine en ce moment dans les masses partagées entre les regrets du passé et les déceptions qui leur ont été ménagées par les événements si contraires à leurs aspirations unitaires. M. de Bismarck a bénéficié de ces dispositions de l'esprit public pour réunir un Parlement aussi dévoué à la politique prussienne qu'il pouvait le désirer, et, avec le bonheur qui a caractérisé jusqu'à présent toutes ses combinaisons soit militaires, soit diplomatiques, il a aujourd'hui toutes les chances de se tirer des difficultés intérieures sans devoir recourir, comme il a dû le faire à différentes reprises déjà pour la Représentation constitutionnelle de son pays, à des mesures violentes. Aussi sa situation, un peu ébranlée lors de son retour de la campagne, n'a-t-elle jamais été moins contestée qu'en ce moment. Voici en effet ce que je lisais l'autre jour dans une lettre qu'un homme politique du Nord adressait à l'un de ses amis de Francfort :

«M. de Bismarck est aujourd'hui au mieux avec le Roi; il est l'homme le plus influent; ses adversaires, qui avaient cherché à le miner dans l'esprit de son Maître et que Sa Majesté écoutait volontiers, en sont maintenant à reconnaître que, s'il devait disparaître de la scène, comme l'état de sa santé si variable le fait craindre parfois, la confusion dans les régions du pouvoir ne tarderait pas à succéder à la pensée si nette et si résolue qui inspire les actes du Gouvernement.

«Pendant son absence, tout s'était arrêté, et l'on ne savait plus quelle direction prendre; dès son retour, tous les rouages se sont remis à fonctionner avec une régularité remarquable.»

La lettre ajoutait que M. de Bismarck se montrait en général assez peu abordable, et se tenait surtout sur la défensive à l'égard des commissaires des États alliés. Il serait du reste, lorsqu'on l'approche, doux et bienveillant, et ne se montrerait désagréable que lorsqu'il croirait apercevoir des velléités d'opposition à ses projets. C'est à cette volonté, impérieusement formulée, qu'il doit d'avoir triomphé des résistances que les Souverains menacés dans leur indépendance n'étaient que trop disposés à lui opposer [1].

[1] Toute cette première partie de la dépêche a été publiée, avec d'insignifiantes modifications de forme, par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 438-440).

[Les personnes qui se flattent de connaître ses pensées disent que le pacte qu'il a fait souscrire aux Princes, sous prétexte de les garantir contre la Révolution, aurait au contraire pour objet de hâter leur chute en leur enlevant ce qui leur reste de leur popularité.

Le Prince Louis de Hesse, que le Grand-Duc avait envoyé à Berlin dans l'espoir d'obtenir des adoucissements à sa situation, n'a pas réussi dans sa mission [1].

Les ratifications de la convention de Stuttgart [2] ont été échangées. Il ne lui manque plus que la sanction des Chambres. Les partisans de l'Autriche espèrent que les Chambres bavaroises ne la donneront pas : aussi le Prince de Hohenlohe aurait-il repris, dans sa correspondance avec le Baron de Varnbüler, l'idée du Parlement du Sud, bien que le projet ait été repoussé à la fois par le Wurtemberg et par la Prusse.]

Si les Conseillers du Roi Louis II, au lieu de se laisser dominer par la peur de la Révolution ou par les craintes si habilement exploitées lors de la paix par M. de Bismarck, voulaient prendre à cœur les intérêts traditionnels de la Bavière, ils n'hésiteraient pas, en prévoyance de l'impulsion libérale que la France ne tardera pas à imprimer irrésistiblement à l'Allemagne, à s'emparer à leur profit du mouvement démocratique, en prenant l'initiative d'une Représentation nationale en opposition à l'Assemblée fédérale qui siège à Berlin. Cette entreprise, bien des esprits sensés le reconnaissent, mériterait d'être tentée, car elle répondrait aux aspirations véritables de l'Allemagne.

Mais cette tâche, qui aurait pu séduire une volonté entreprenante comme celle de M. de Bismarck, est trop lourde pour un Premier Ministre qui trouve plus commode de subordonner ses résolutions à celles d'autrui, plutôt que d'affirmer une politique indépendante. Tant que les hommes d'État bavarois manqueront d'énergie pour reprendre les idées ambitieuses qui animaient autrefois le Cabinet de Munich, ni la France ni l'Autriche ne réussiront à former dans le Sud de l'Allemagne, selon la pensée

[1] Sur la mission du prince Louis de Hesse, voir Rothan, 15 janvier, n° 7; d'Astorg, 16 et 30 janvier.

[2] Cf. p. 241, note 1.

de la paix de Nikolsbourg, un contrepoids efficace aux envahissements de la Prusse.

La publication des dépêches échangées entre Paris et Munich lors de la conclusion de la paix et constatant sans réplique l'assistance qui nous a été demandée à pu être désagréable au Gouvernement bavarois, mais tous les esprits indépendants approuvent Votre Excellence d'avoir rappelé à la modestie le Prince de Hohenlohe, après les déclamations qu'il s'est permises en maintes occasions contre l'ennemi traditionnel de l'Allemagne [1]. Cette publication a eu de plus l'avantage de ranimer les espérances de ceux qui n'acceptent pas les faits accomplis comme irrévocables, et qui par haine pour le régime prussien comptent sur l'intervention étrangère.

[Rothan adresse au Marquis de Moustier un extrait de la correspondance autographiée que le Gouvernement russe a pris l'habitude d'envoyer à ses Agents en Allemagne à titre de direction [2].]

4275. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Russie, 238 [3].)

Saint-Pétersbourg, 28 février 1867.

Mon expédition officielle [4] vous prouvera, je pense, qu'il n'est pas aisé d'attirer le Prince Gortchakoff sur le terrain des épanchements. Quoique abondant de paroles et bienveillant de dispositions et de manières, il est avare de confidences et peu porté aux engagements à longue échéance. Il demande avant tout la lumière, et je suis convaincu que nous n'obtiendrons de lui rien de sérieux tant que nous ne lui montrerons pas clairement le but vers lequel nous tendons. Cette liberté d'action qu'il semble vou-

(1) Cf. des Méloizes, 25 février, et p. 365, note 1.

(2) L'extrait est joint à la dépêche. C'est une analyse et un commentaire du passage du discours de l'Empereur relatif à la question d'Orient.

(3) De longs passages de cette dépêche ont été cités par F. Charles-Roux (p. 418-420).

(4) Sans doute celle du 27 février, n° 20.

loir se réserver signifie-t-elle qu'il est déjà lié à d'autres Puissances que la nôtre en vue d'éventualités que chacun pressent? Je ne le crois pas, et c'est en entrant dans cet ordre d'idées que j'essayerai de répondre à votre lettre particulière du 9 février.

Impossible de supposer que la Russie ait pris des engagements réels avec l'Autriche sur aucune des questions pendantes. Le Comte Goluchowski et les provinces slaves de la Turquie sont un sérieux obstacle à tout rapprochement sincère; d'ailleurs la confiance fait défaut, ici du moins, où on croit médiocrement au succès de M. de Beust, et où l'on considère son activité comme souvent intempestive. Le Comte de Stackelberg nous est arrivé[1] plein de sombres appréciations sur l'état des choses en Autriche, le discrédit où est tombé l'Empereur François-Joseph, et les embarras que le «dualisme» va faire naître. Il dit à qui veut l'entendre que «l'Autriche et la Turquie sont deux vieilles maisons accotées qui craquent et ne se soutiennent que l'une par l'autre».

Dans ces conditions, les rapports entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne ne peuvent être que ce qu'ils sont, c'est-à-dire convenables; toute idée d'intimité doit être exclue, et, si le Prince Gortchakoff associe franchement l'Autriche à nos vues communes sur la question d'Orient, c'est surtout pour qu'elle ne reste pas isolée vis-à-vis du slavisme, et pour pouvoir restreindre ses aspirations de ce côté.

Je passe à la Prusse. Entre elle et la Russie, s'il n'y a pas, comme je le crois, d'*engagements positifs*, il doit du moins en exister de *moraux* qui, à un moment donné, renoueront facilement des liens traditionnels plutôt relâchés que rompus. Ce qui m'empêche de croire aux engagements formels, c'est l'inquiétude, la jalousie qu'excite ici le moindre symptôme d'un rapprochement intime entre Paris et Berlin. Il suffit d'un article de journal, de dépêches télégraphiques échangées entre M. Benedetti et moi, pour provoquer des questions, des insinuations qui dénotent qu'on n'est pas sûr de la Prusse et qu'on lui reconnaît la faculté de se porter à son gré aussi bien à l'Occident qu'à l'Orient.

Le Prince Gortchakoff lui-même se défend mal du sentiment de jalousie que je vous signale. Quand je fais sonner un peu haut

[1] Cf. Talleyrand, 27 février, n° 21.

nos bons rapports avec Berlin, j'ai remarqué qu'il avait souvent à son service un mot piquant sur les dispositions de M. de Bismarck ou sur le crédit de M. de Goltz. Voilà pourquoi je me suis tu sur la sagesse qu'il y aurait pour la Russie à encourager les dispositions bienveillantes à notre égard que nous supposons au Roi Guillaume et à son Ministre.

Les engagements *moraux* qui doivent exister entre la Prusse et la Russie puisent évidemment leur force dans les sympathies de Souverain à Souverain ou dans les nécessités politiques. Sur ce dernier point, votre haute connaissance de ce qui se passe en Europe ne me laisse rien à dire. Sur le premier, je ferai observer que, quoique les derniers événements d'Allemagne aient éveillé chez la Famille impériale des rancunes qui touchent à la haine pour quelques-uns de ses membres, les sympathies pour la Prusse sont puissantes parce qu'elles appartiennent à l'Empereur et qu'elles rencontrent l'assentiment du Prince Gortchakoff, des principaux Ministres et Officiers généraux. Le Vice-Chancelier entre autres, qui veut à tout prix bien vivre avec Berlin, s'applique en toute occasion à faire croire à une intimité plus grande que ne l'admet la Légation du Roi Guillaume à Saint-Pétersbourg. Dieu merci, la Russie n'ayant pas à opter entre la France et la Prusse, je ne vois pas d'opposition absolue à nos projets, s'ils se maintiennent dans les limites que vous avez indiquées et qui ont déjà été reconnues à Berlin comme celles où notre action pouvait s'exercer sans encontre.

Pour me résumer, je crois la Russie libre d'engagements positifs vis-à-vis toutes les Puissances. Je la crois disposée, résignée si on veut, à ne pas entraver des mouvements contre lesquels l'Allemagne n'aurait point à réagir, et j'estime que nos bons rapports avec la Prusse seront, pour longtemps encore, la meilleure garantie de nos bonnes relations avec la Russie.

Vous demandez si la situation de l'Allemagne n'est pas faite pour rapprocher la Russie de la France. Je ne pense pas que le moment soit venu d'en tirer cette conséquence. Quelque déplaisir qu'aient pu causer au Prince Gortchakoff les événements de l'été dernier, il paraît plus résolu que jamais à le dissimuler; même la flotte allemande de la Baltique ne lui arrache pas une plainte; ne pas prendre ombrage de la Prusse et ne pas lui

donner ombrage résument en ce moment toute sa politique allemande.

M. de Budberg, sur ce terrain, doit se montrer moins timoré; il est plus aventureux que le Vice-Chancelier, et il est à Paris. Son langage serait-il le même s'il occupait ici le Ministère des Affaires étrangères? Je me permets d'en douter, car, si la Russie est libre d'engagements, entravée comme elle l'est par l'état de ses finances et par ses réformes sociales et administratives, elle n'est pas libre de son action. Sa modération à Paris, à Berlin, même à Constantinople, est donc de bon goût et de bonne politique dans le formidable travail d'enfantement où elle se débat. A en croire les apparences, le panslavisme serait le parrain de l'enfant.

---

7 mars....... Roumanie : Démission du Ministère Ghika. (Il est remplacé, le 13, par un Ministère Cretzoulescou.)
9 mars....... Départ de Benedetti pour Paris.
15-18 mars... France : Interpellation de Thiers et débats au Corps législatif sur la politique extérieure. Discours de Thiers, d'Émile Ollivier, de Rouher, de Jules Favre et de Granier de Cassagnac.
18 mars...... Allemagne du Nord : Discussion au Parlement de l'Allemagne du Nord sur le sort de la Pologne, des Duchés, du Limbourg et du Luxembourg, à propos de l'article 1er de la Constitution sur l'étendue du territoire fédéral. — Angleterre : Disraeli présente à la Chambre des Communes un bill de réforme électorale.
19 mars...... Retour de Benedetti à Berlin. — Publication par le *Moniteur prussien* des traités avec le Duché de Bade et avec la Bavière des 17 et 22 août 1866.
22 mars...... Ouverture de la nouvelle Chambre italienne (élue le 12 mars) par le Roi Victor-Emmanuel.
25 mars...... Publication du traité du 13 août 1866 entre la Prusse et le Wurtemberg.

4276. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute (1). Turquie, 370, n° 34.)

Paris, 1er mars 1867.

[Bourée ne s'est pas trompé en attribuant au Marquis de Moustier l'opinion que le Hatt-Humayoun renferme tout ce que les Puissances peuvent, dans son propre intérêt, demander à la Porte, et constitue un excellent terrain de discussion. Il n'est pas impossible d'en exiger et d'en obtenir l'exécution, et de permettre ainsi aux Turcs de «conserver longtemps, au profit de tous, non la

(1) De la main de Moustier.

domination dans ce qu'elle a de grossier et de matériel, mais l'influence prédominante et la direction réelle des affaires».]

C'est ce qui sortira de l'application du Hatt-Humayoun. Toutefois, pour que ce travail intérieur pût s'accomplir, il faudrait en outre obtenir des garanties extérieures, et n'avoir pas à lutter contre les tendances helléniques. C'est pour cela que nous avons été amenés à vouloir compléter le Royaume de Grèce, pour le mettre en demeure de se renfermer désormais dans ses limites naturelles et d'y accomplir pacifiquement son travail de régénération.

La Turquie serait ainsi délivrée d'un danger qui absorbe sans compensation ses ressources militaires et financières. Je n'admets pas l'assimilation de la Serbie à la Grèce; la Bulgarie, la Bosnie, l'Herzégovine, quoique habitées par des populations appartenant à la grande race slave, ne sont pas à proprement parler des provinces serbes.

Nous n'avons soutenu les prétentions du Prince Michel qu'à la condition que son horizon se renfermerait dans les frontières de sa Principauté, et je m'étonne que M. Ristitch ou M. Garaschanine puissent l'oublier. L'Autriche, qui a dans cette question un si immense intérêt, doit avoir pris ses précautions.

Quant à la Russie, si autour du Prince Gortchakoff on a tenu un langage qui semblait par moment regretter qu'on ne fît pas pour les Serbes ce qu'on faisait pour les Grecs, je n'ai pas perdu une occasion de replacer la question sur son véritable terrain; car comment pourrions-nous associer l'Autriche à une œuvre dont la réalisation entraînerait sa perte? Il y aurait mille raisons, si on démembrait l'Empire ottoman, de réunir la Bosnie et l'Herzégovine aux provinces autrichiennes limitrophes, avec lesquelles elles ont beaucoup plus d'affinités qu'avec la Serbie.

En tout cas je reviendrai encore sur cette question à Pétersbourg, bien que, à cet égard, M. de Budberg me donne les assurances les plus formelles, et que ces assurances soient confirmées par le télégramme que vous trouverez ci-joint [1].

Je ne puis du reste vous donner encore l'ordre d'agir en ce qui regarde la question grecque. Ne rassurez pas les Turcs, mais con-

[1] La minute ne porte aucune indication du télégramme communiqué.

tinuez à vous dire sans instructions. Quant au Hatt-Humayoun, ne leur laissez pas d'illusion sur la nécessité de remplir leurs engagements avec l'Europe, et de les remplir complètement et immédiatement.

4277. LE COMTE D'ASTORG, MINISTRE À DARMSTADT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 9.)

Darmstadt, 1er mars 1867.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

[Le Comte d'Astorg adresse au Marquis de Moustier, en traduction, un extrait des protocoles de la conférence de Stuttgart[1], qu'il a réussi à se procurer.]

4278. LE BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Italie, 367, n° 27.)

Florence, 1er mars 1867.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 6 mars.)

Un décret inséré dans la *Gazette* d'hier ordonne la formation d'une escadre d'évolutions qui prendra le nom d'escadre permanente de la Méditerranée. Officiellement, cette création a pour but principal l'instruction des officiers et des matelots de l'armée navale italienne. M. Visconti-Venosta, auquel je me suis adressé pour obtenir à cet égard des informations certaines, a bien voulu me donner cette explication; il a même ajouté que, pendant au moins un mois, l'escadre en question ne quitterait point les eaux de la Sardaigne, un grand nombre des officiers qui composent son État-Major devant être entendus comme témoins dans le procès de l'Amiral Persano.

Il serait difficile de nier que les équipages de la flotte italienne aient grand besoin de se perfectionner. L'explication donnée par M. le Ministre des Affaires étrangères est donc parfaitement natu-

[1] Cf. p. 241, note 1.

relle et par conséquent admissible. Il est cependant permis de supposer que, en formant une escadre permanente destinée à naviguer dans la Méditerranée, le Gouvernement du Roi n'a pas eu seulement pour objet l'instruction de ses marins. L'Italie, comme l'Europe entière, se préoccupe vivement des éventualités que la question d'Orient peut faire surgir d'un moment à l'autre; elle a l'ambition très légitime de réclamer le rôle et la part d'influence qui lui appartiennent dans la solution des problèmes qui pourront se présenter, et il n'est point nécessaire d'être un très profond politique pour deviner que la nouvelle escadre est probablement destinée à se montrer bientôt dans les eaux du Levant.

Si j'ai bien compris M. Visconti-Venosta, le Gouvernement de l'Empereur aurait été mis au courant par M. Nigra des dispositions générales du Gouvernement italien en ce qui touche les affaires d'Orient, et de la ligne de conduite qu'il se proposerait de suivre dans le cas où elles donneraient lieu à des incidents nouveaux. Je me dispenserais donc d'entretenir Votre Excellence sur un sujet qu'elle connaît mieux que moi, si je ne pensais qu'il peut ne pas être sans intérêt pour elle de connaître le langage que M. le Ministre des Affaires étrangères m'a tenu à cet égard.

En principe, M. Visconti-Venosta est d'avis que l'ancien système de l'intégrité absolue de l'Empire turc ne répond plus aussi exactement qu'on paraissait le croire dans le passé aux nécessités de la situation et aux intérêts des Puissances occidentales. Suivant lui, ce système devrait être maintenu avec moins de rigueur, de manière à rendre possible la solution successive et partielle des difficultés qui se produisent en Orient ou qui pourront s'y produire dans un avenir que l'on s'accorde généralement à regarder comme peu éloigné. Sur la foi de renseignements que M. le Ministre des Affaires étrangères dit tenir de très bonne source, il se persuade que l'opinion du Gouvernement de l'Empereur est conforme sur ce point à celle du Cabinet de Florence, et que des négociations récemment entamées entre plusieurs grandes Puissances, notamment entre la France et la Russie, ont pour objet de déterminer la mesure des sacrifices qui seraient demandés à la Turquie et dont le Royaume de Grèce serait appelé à profiter.

Je n'étais en mesure ni de confirmer ni de contester les suppositions de M. Visconti-Venosta; j'ai cru, en conséquence, me con-

former aux instructions de Votre Excellence en me bornant à écouter avec tout l'intérêt qu'elles méritent les considérations qu'il a développées. Il résulte pour moi de son langage que le Gouvernement italien songe à sortir de la réserve dans laquelle il s'est maintenu jusqu'à ce jour en ce qui concerne les affaires du Levant; cette modification dans l'attitude du Cabinet de Florence est plus que justifiée par les exigences de sa situation géographique et politique; mais j'ai lieu de croire qu'elle a été provoquée par certaines ouvertures venues de la Russie, ouvertures dont je ne connais point la portée exacte, mais qui ont été présentées comme se liant aux négociations avec la France auxquelles je faisais allusion tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, l'Italie a en Orient de graves intérêts; s'il s'établit un concert pour régler les difficultés dont l'insurrection de Crète a été le point de départ, il est, ce me semble, naturel et légitime qu'elle revendique dans une affaire de cette nature la part d'influence qui lui appartient légitimement. On ne saurait supposer d'ailleurs que cette influence pût s'exercer dans un sens contraire à la politique du Gouvernement de l'Empereur. S'il est vrai que les intérêts italiens sont généralement conformes aux nôtres dans les grandes questions qui peuvent s'agiter en Europe, cette vérité qui, dans certains cas, n'est que relative, est éclatante et absolue dans la question d'Orient. Plus que nous l'Italie est intéressée à éviter les solutions violentes; comme nous elle est animée envers les races chrétiennes d'une véritable mais prudente sympathie; comme nous enfin, elle se sentirait menacée dans sa sécurité et dans sa puissance si les ambitions que les armées occidentales ont déjà victorieusement combattues venaient à se reproduire et à triompher dans le Levant. Tout me porte donc à croire que la politique du Gouvernement italien dans la question orientale ne se séparera point de la nôtre, quelles que soient les éventualités de l'avenir.

1279. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 739, n° 40[1].)

Londres, 1er mars 1867.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 5 mars.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne rend compte d'un entretien avec Lord Stanley sur les affaires d'Orient. Il a rappelé que les suggestions du Cabinet des Tuileries au sujet de la Grèce avaient moins pour objet de présenter des propositions formelles que de provoquer un échange d'idées. Il a sollicité cet échange d'idées. Lord Stanley a paru reconnaître que la Porte avait peu profité des dix années de paix que lui avait procurées l'intervention de la France et de l'Angleterre. Mais, contre les combinaisons proposées, il a maintenu ses objections. Il n'estime pas qu'il soit opportun de demander aux Turcs des sacrifices matériels au moment où l'insurrection crétoise paraît réprimée et où ils viennent de désintéresser la Serbie par l'évacuation de Belgrade. Il croit que la Porte continuera à s'opposer à l'exécution des réformes intérieures réclamées par l'Europe, et qu'elle luttera jusqu'à la dernière extrémité plutôt que d'abandonner la Crète. Dans ce cas, il se demande ce que devraient être l'attitude et le rôle des Puissances dont les conseils auraient été méconnus. «C'est là un point sur lequel il lui semble qu'il serait très essentiel de s'entendre préalablement, de même que sur la nature des garanties que, le cas échéant, on aurait à offrir à la Porte en compensation des sacrifices qu'on réclamerait d'elle.»

Lord Stanley s'est d'ailleurs montré tout disposé à continuer la discussion, bien que la situation précaire du Cabinet[2] lui imposât une certaine réserve dans les questions de politique étrangère.]

(1) En tête, note au crayon : «Copie pour Berlin.»

(2) La situation du Cabinet était compromise par la discussion du projet de réforme parlementaire.

4280. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 362, n° 45 [1].)

Berlin, 2 mars 1867.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 5 mars.)

J'ai eu l'honneur, dans une de mes dernières dépêches, de rappeler qu'aux termes de l'article IV du traité de Prague l'accord qui peut s'établir entre la Confédération du Nord et les États du Midi de l'Allemagne devrait être préalablement concerté entre la Prusse et l'Autriche [2].

«S. M. l'Empereur d'Autriche déclare consentir, dit en effet cette clause, à ce que les États allemands situés au sud de cette ligne (le Mein) contractent une union dont les liens nationaux avec la Confédération du Nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties...»

A première vue, cette rédaction ne semble pouvoir être entendue qu'en ce sens que l'éventualité dont il s'agit demeure réservée entre les deux parties contractantes, et que c'est bien entre elles que doit s'établir l'entente ultérieure qui y est mentionnée. Ayant eu occasion de m'assurer que ce n'est pas ainsi que le Gouvernement prussien comprend l'engagement qu'il a contracté, j'ai fait comparer la traduction française rendue publique du traité de Prague avec le texte allemand, et de ce rapprochemen il paraît résulter que, dans la version originale, cet article IV se prête moins à l'interprétation qu'il me semblait comporter. On peut en inférer que les *deux parties* entre lesquelles *l'entente* ultérieure doit s'établir sont les Cours contractantes, ou la Confédération du Nord et les États du Sud. L'ambiguïté serait manifeste, et les deux opinions pourraient être également soutenues. Comme je l'indiquais plus haut, le Gouvernement prussien cependant y attache le sens qui lui laisse l'entière liberté d'entrer en négociations avec les États du Midi de l'Allemagne sans la participation de l'Autriche. Il m'a paru utile de fixer Votre Excellence à ce sujet.

[1] En tête, au crayon : «Vienne.»

[2] Cf. Benedetti, 24 février, n° 40.

4281. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Particulière. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Berlin, 2 mars 1867.

M. de Bismarck est rétabli, mais il n'est pas moins inabordable pour cela. Je lui ai fait dire que j'avais un courrier, et que je me mettais à sa disposition pour le cas où il faudrait me charger de vous faire une communication quelconque. Je vous écris à la dernière heure sans avoir reçu de réponse.

M. de Bismarck est tout entier aux premières opérations de la Diète; il ne s'occupe que de convertir les Députés qui ne sont pas engagés par leurs antécédents; il cherche à se tailler une majorité sur cet échiquier d'opinions variées que représentent les élus du suffrage universel. Il ne lui reste plus qu'à obtenir ce résultat pour assurer le succès de son entreprise, pour asservir l'Allemagne à la Prusse, et, peut-être aussi, pour se trouver en situation de secouer les ménagements dont la prudence lui commande jusqu'ici de faire usage dans ses rapports ou son attitude avec les grandes Puissances. Vous ne serez par conséquent pas surpris d'apprendre qu'il s'y consacre exclusivement, et qu'il déploie en cette occasion toute son activité. Vous ne le serez pas plus si j'ajoute que je n'ai rien à vous mander. Tout ce que je puis vous dire c'est que, le Ministre des Pays-Bas ayant interrogé le Sous-Secrétaire d'État sur le bruit, répandu par quelques journaux, que la Prusse s'opposerait au démantèlement de Maëstricht et de Venloo projeté par le Gouvernement néerlandais, ce qui laissait supposer que la Prusse nourrissait des vues de conquête sur le Limbourg, M. de Bismarck lui a fait déclarer que de pareilles conjectures étaient tout simplement ridicules.

Je vous raconterai également que, le Roi m'ayant entretenu de l'Exposition, je me suis permis de lui dire, bien que j'eusse communiqué à M. de Bismarck ce que vous m'en avez écrit, avec quelle satisfaction l'Empereur avait appris son intention de la visiter. Le Roi m'en a témoigné quelque surprise, ajoutant qu'il avait fait donner des ordres à M. de Goltz pour qu'il eût à vous pressentir à ce sujet, et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse propre à le fixer. Je me suis empressé de répliquer que j'avais été

IMPRIMERIE NATIONALE.

chargé d'en faire une à M. de Bismarck, et que je la lui avais portée depuis plusieurs jours. «Dans ce cas, j'ai mal compris, a continué le Roi, ou M. de Bismarck s'est mal expliqué; je m'en entendrai demain avec lui.» Deux jours après, à un bal chez le Prince Charles, le Roi s'est approché de moi, et m'a appris qu'il y avait eu malentendu et qu'il sera charmé d'aller à Paris *faire sa cour à l'Empereur et à l'Impératrice.*

Ne pensez-vous pas qu'il serait bon, si l'Empereur désire que le Roi donne suite à son projet, de s'expliquer un peu plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent? Il me semble, autant que je puis en juger par ce qui m'en est revenu, que, même pour le voyage du Prince royal, il subsiste quelque chose de vague qui tient à la question qu'on a posée à Paris, si ce n'est à la réponse que vous y avez faite.

4282. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 18.)

Munich, 2 mars 1867.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 5 mars.)

[L'attention publique vient d'être partagée entre des bruits de crise ministérielle et les révélations du *Livre jaune* (1). Celles-ci ont produit une émotion assez vive, et, si la susceptibilité des patriotes en a été éveillée, le plus grand nombre s'est réjoui d'apprendre que la Bavière n'avait pas été aussi abandonnée qu'on l'avait cru.]

Les renseignements nouveaux que j'ai eu occasion de recueillir sur les incidents de la crise que vient de traverser le Cabinet (2) ont confirmé mes précédentes informations concernant la part que le Roi y aurait prise. On assure que les conseils de la Reine Amélie de Grèce (3) n'auraient pas été étrangers au changement qui s'est opéré dans les idées du jeune Souverain. Cette Princesse,

(1) Cf. des Méloizes, 25 février, et p. 365, note 1.

(2) Cf. des Méloizes, 19 et 22 février.

(3) La reine Amélie de Grèce avait épousé le 22 novembre 1836 le roi Othon, frère du prince Luitpold, qui avait quitté la Grèce le 24 octobre 1862 et résidait alors à Bamberg.

dont on connaît l'activité d'esprit, se trouve depuis quelque temps à la Cour de Munich. Frappée des dangers qui pouvaient naître des tendances ultra-prussiennes du nouveau Ministre, elle s'est attribué la tâche d'ouvrir les yeux du Roi. Ses observations, combinées avec des démarches dans le même sens du Prince Luitpold, et certains désaccords au sein du Conseil, auraient amené entre le Roi et son Ministre des explications assez vives, à la suite desquelles se sont produits dans les vues et le langage de ce dernier les changements que j'ai eu occasion de signaler. M. de Lutz, le nouveau Chef du Cabinet du Roi, se serait aussi montré opposé aux vues du Ministre, dans ce qu'elles auraient de compromettant pour l'indépendance du pays.

[De bons esprits estiment que, si la Bavière, isolée depuis la dissolution de l'ancienne Confédération germanique, a intérêt à former de nouvelles alliances, elle peut attendre et réserver encore la libre disposition de ses forces. C'est là un mouvement d'opinion qui a pris naissance en dehors de toute influence de la presse, où dominent les idées contraires.]

Obligé de reléguer à l'arrière-plan ses projets d'alliance avec la Prusse, le Ministre se trouverait, vis-à-vis du parti prussien, dans une situation embarrassante, si la constitution du Nord ne remettait elle-même à une époque ultérieure le règlement des rapports de la nouvelle fédération avec les États du Sud. Le Prince de Hohenlohe réserve naturellement pour cette époque ses moyens d'influence et d'action, mais on doute que son existence officielle se prolonge jusque-là.

4283. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 26.)

Vienne, 2 mars 1867.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 8 mars.)

[Conformément aux instructions du 22 février, le Duc de Gramont a soumis au Baron de Beust la substance des observations que le Hatt-Humayoun a suggérées au Marquis de Moustier.

M. de Beust partage l'avis du Cabinet des Tuileries sur l'opportunité d'une étude rétrospective de ce document, et a promis au Duc de Gramont de lui faire connaître prochainement le résultat de ses réflexions.]

Je l'ai trouvé assez préoccupé d'un rapport en date du 22 février qu'il venait de recevoir du Comte de Revertera, Ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg. Cette dépêche, chiffrée et venue par la poste, annonçait que nous étions d'accord avec la Russie sur les sacrifices à imposer à la Porte, mais pas encore sur les garanties à lui donner en compensation; elle ajoutait, et c'est là le point qui causait au Baron de Beust une inquiétude manifeste, que le Prince Gortchakoff demandait et que nous *accordions* l'émancipation de toutes les populations *chrétiennes militantes* de l'Empire ottoman, c'est-à-dire : la Turquie proprement dite réduite à la Roumélie, la Bulgarie et l'Albanie, l'Épire et la Thessalie ainsi que l'île de Candie à la Grèce, et la *Bosnie et l'Herzégovine* placées sous un Gouvernement *autonome*, dans des conditions semblables à celles de la Serbie et de la Moldo-Valachie. M. de Revertera, qui paraissait tenir ces informations de la Chancellerie russe, disait encore que le Prince Gortchakoff persistait dans son refus de garantir l'existence du Gouvernement turc en Europe, et que l'on attendait à Saint-Pétersbourg d'autres ouvertures que nous avions annoncées. Le Ministre d'Autriche écrivait aussi que le Gouvernement russe était informé que le Prince Michel Obrénowitch se préparait à entrer en Bosnie au premier signal et qu'on n'en faisait aucun mystère; que d'ailleurs on s'exprimait ouvertement à Saint-Pétersbourg, et jusque dans la Chancellerie russe, sur la nécessité de soustraire cette province à la domination turque; on allait même plus loin encore, et on proclamait l'impossibilité de trouver un moyen terme capable de concilier l'existence du Gouvernement turc en Europe avec les garanties nécessaires pour assurer la vie et le bien-être des populations chrétiennes de l'Orient. La conclusion de ce langage était donc la nécessité de refouler les Turcs en Asie. De toutes ces informations une seule, à proprement parler, éveillait chez M. de Beust de sérieuses préoccupations, celle de notre consentement à la distraction de la Bosnie et de l'Herzégovine de l'Empire turc, pour en faire des provinces autonomes ou indépendantes. Le reste du rapport ne lui causait aucune surprise, car

il connaissait depuis longtemps les véritables intentions de la Russie à l'endroit de la Turquie et celles du Gouvernement serbe à l'endroit de la Bosnie.

Diverses circonstances semblaient d'ailleurs concourir pour donner aux nouvelles transmises par M. de Revertera un grand caractère de vraisemblance. M. le Baron d'Uxkull, Chargé d'Affaires de Russie, avait récemment, dans une conversation avec le Président du Conseil, employé ce même mot de populations chrétiennes *militantes* dont on paraissait se servir à la Chancellerie russe, et il l'avait fait en exprimant la pensée qu'il n'y avait d'autre remède à la situation présente que l'affranchissement complet de ces chrétiens *militants*. Cette coïncidence avait frappé M. de Beust. Le même jour, le télégraphe apportait à Vienne un extrait du journal l'*Invalide russe* où se lisait cette phrase : «Que, d'après les principes du Coran, il était positivement impossible que les Turcs pussent mettre en exécution des réformes capables d'améliorer le sort des chrétiens, et que la diplomatie n'avait d'autre moyen pour obtenir ce résultat que de soustraire les chrétiens au joug des mahométans et d'assurer leur indépendance.»

Enfin, un autre télégramme de Belgrade annonçait le lendemain que, d'après les nouvelles récemment parvenues, la Porte avait consenti à l'évacuation des forteresses serbes, y compris la citadelle, aux conditions suivantes : augmentation du tribut annuel, désarmement de la milice nationale, réduction de l'armée régulière, confirmation de la suzeraineté de la Porte par les Puissances représentées au traité de Paris, et garantie donnée par ces Puissances de l'attitude pacifique de la Serbie à l'égard des provinces turques limitrophes. Le Gouvernement serbe, disait le télégramme, paraissait disposé à rejeter ces conditions.

M. de Beust trouvait dans cet ensemble de circonstances la confirmation de la dépêche de M. de Revertera; mais, je le répète, sa pensée ne s'arrêtait que sur cette partie du rapport qui nous concernait.

Il m'a semblé, au premier abord, trouver une corrélation presque manifeste entre la nouvelle transmise par la Légation autrichienne et le langage incorrect tenu par un fonctionnaire de la Chancellerie russe à Conéménos Bey et à un Secrétaire de notre

Ambassade [1], langage auquel Votre Excellence fait allusion dans une dépêche du 22 février adressée à M. Bourée [2], dont elle a bien voulu m'envoyer la copie. Il est en effet très probable que le même fonctionnaire aura élargi jusqu'à la Légation d'Autriche le cercle de ses épanchements, et fort naturel dans ce cas que M. de Revertera ait jugé à propos d'en entretenir son Gouvernement. Aussi ai-je cru devoir utiliser les informations que vous avez eu l'obligeance de me donner, pour calmer les appréhensions de M. de Beust, et bien établir à ses yeux que, non seulement nous maintenions notre opinion primitive, c'est-à-dire l'opportunité de conserver en Europe l'Empire ottoman, mais encore que nous nous regardions comme autorisés par les assurances du Prince Gortchakoff et du Baron de Budberg à considérer le Cabinet de Saint-Pétersbourg comme parfaitement décidé à se renfermer dans les termes convenus avec nous et à aider sérieusement à cette conservation.

En ce qui touche la Bosnie et l'Herzégovine, je me suis reporté aux assurances théoriques que vous aviez données au Prince de Metternich et que vous reproduisez dans votre dépêche du 23 février (n° 15) [3], savoir que si, contre toutes prévisions, il arrivait jamais que ces provinces échappassent à l'action du Gouvernement turc, nous préférerions que leur mouvement de gravitation les portât vers les provinces autrichiennes limitrophes plutôt que vers Belgrade.

Je ne pense pas qu'il fût possible de donner au Cabinet de Vienne une assurance plus satisfaisante, car à vrai dire, et Votre Excellence le verra par la suite de cette dépêche, toute la question est là en ce qui concerne l'Autriche. Je le savais déjà, mais j'atten-

[1] Cf. Talleyrand, 13 février, n° 15 *bis* et particulière.

[2] N° 27.

[3] La dépêche dont la minute porte le n° 15 et la date du 23 février ne contient rien de semblable. Une autre dépêche, du 25 février, n° 19, qui manque, est remplacée dans le volume par une feuille portant les indications suivantes : «Orient. — Rapprochement avec Vienne. — Dépêche à M. Bourée.» Peut-être est-ce celle-ci dont l'original était daté du 25 ? Il faut remarquer que, dans cette partie de la correspondance d'Autriche, les dates et les numéros d'ordre sont fréquemment corrigés sur les minutes et que les instructions du 22, dont Gramont parle plus haut, portent sur la minute, en surcharge, la date du 25.

dais l'occasion propice pour amener M. de Beust à dire toute sa pensée. Il l'a dite tout entière, et l'entretien dont il me reste à vous rendre compte ne laisse plus de nuages sur les intentions du Cabinet de Vienne.

M. de Beust m'a fait observer que l'indépendance de la Bosnie et de l'Herzégovine ne pouvait être que le prélude de leur accession ou de leur annexion à la Serbie. Si les Bosniaques eux-mêmes ne témoignaient pas un grand élan pour se soustraire à la domination turque, il était du moins certain qu'une fois séparés de la Turquie par les traités, leur apathie naturelle et leur faiblesse les livreraient aussitôt à la suprématie des Serbes.

Or cet accroissement de la Serbie constituait pour l'Autriche un danger réel, et il était facile de prévoir qu'un État serbe ainsi grandi de deux provinces importantes ne tarderait pas à appeler dans son orbite la Dalmatie, les Serbes autrichiens de la frontière compris dans les cercles militaires, et la Slavonie.

L'Autriche avait trop perdu jusqu'à ce jour pour qu'il lui fût possible désormais de laisser s'établir dans son voisinage une cause de danger permanent, et un ordre de choses qui devait fatalement et nécessairement aboutir pour elle à de nouveaux conflits ou à de nouveaux sacrifices.

La Bosnie et l'Herzégovine devaient donc ou rester à la Turquie ou appartenir à l'Autriche.

Tout autre système créait pour la Monarchie autrichienne un danger si réel et si immédiat que le Cabinet de Vienne ne pourrait pas même s'exposer à en courir les chances, et se verrait contraint par les exigences de sa propre sécurité à en prévenir les symptômes. En un mot, cela signifie que, si la Bosnie et l'Herzégovine cessaient d'appartenir à la Porte, l'Autriche prendrait aussitôt les mesures militaires nécessaires pour que ces provinces ne puissent pas appartenir à un autre.

M. de Beust, en exprimant toute la satisfaction que l'Empereur François-Joseph avait manifestée des rapports de M. de Metternich sur ses conversations avec Votre Excellence, m'a demandé si nous ne pensions pas que le moment approchait où il serait opportun de nous expliquer encore plus formellement sur les idées et les intentions des deux Cabinets. Il est évident que sa pensée se portait, en me faisant cette ouverture, sur les assurances théoriques

dont il voudrait comme de raison transformer la substance en quelque document confidentiel. Il pense que nous ne tarderons pas à voir clair dans les véritables intentions de la Russie, et que nous devrons reconnaître que, si l'accord s'établit à la surface entre nous et cette Puissance, de manière à permettre une action commune au début des négociations, il n'en existera pas moins une divergence réelle quant au fond de la question. A un moment donné, cette divergence, dit-il, ne peut manquer de se faire jour, et c'est alors qu'il peut être utile à la France de n'être pas seule en présence de ce désaccord. Si nous avions avec la Russie une communauté parfaite de vues et d'intérêts, il comprendrait très bien que nous essayions de régler en commun les affaires d'Orient, quittes à inviter plus tard les autres Puissances à adhérer au règlement : celles-ci pourraient peut-être élever quelque grief contre le procédé un peu sommaire, mais en fin de compte elles hésiteraient à compromettre un résultat capable d'assurer la paix de l'Europe; mais, dans l'état actuel des choses, notre entente avec la Russie n'est pas assez complète pour qu'il ne soit pas de notre intérêt d'y adjoindre un tiers, de manière à ne pas nous trouver face à face en cas de désaccord, et surtout un tiers qui veuille tout ce que nous voulons et comme nous le voulons.

Enfin, pour compléter sa pensée et aller au-devant des objections qu'il pouvait craindre, il est revenu sur son ancienne circulaire[1], dont il a blâmé et regretté la publication intempestive, m'assurant qu'il avait pour principe de ne pas s'attacher à une idée dès qu'il en reconnaissait l'inopportunité.

Il m'avait parlé avec trop de franchise et de clarté pour qu'il me fût possible de lui croire une arrière-pensée, et il n'hésitait pas à me répéter que son plus grand désir était de marcher côte à côte avec nous dans toutes ces questions, espérant que nous saurions apprécier la confiance et la loyauté avec laquelle il nous avait exposé les intérêts vitaux de l'Autriche et la nécessité pour le Cabinet de Vienne de les sauvegarder.

Comme le voit Votre Excellence, la question a fait encore un pas important dans ce nouvel entretien, et le Cabinet de Vienne s'est chargé à lui seul des avances. Elles se complètent sans doute

[1] Cf. Beust à Metternich, 1er janvier 1867.

par la réponse que j'attends au sujet du Hatt-Humayoun de 1856; mais je prévois aussi de nouvelles tentatives pour nous faire sortir peu à peu de la réserve dans laquelle nous nous maintenons encore.

4284. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 10.)

Carlsruhe, 3 mars 1867.
(Cabinet, 5 mars 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

[Le Grand-Duc a ratifié les engagements contractés à Stuttgart [1]. Mais les Chambres ne seront pas convoquées en session extraordinaire pour sanctionner la convention. Le Gouvernement grand-ducal ne veut leur soumettre le projet de réorganisation militaire que lorsqu'il pourra faire connaître la nature des rapports qui uniront à la Confédération du Nord le reste de l'Allemagne.

Le Marquis de Cadore a eu, à ce sujet, un assez long entretien avec M. Mathy, le Président du Conseil. Celui-ci a commencé par établir que seule la perspective d'un arrangement avec la Prusse pourrait décider les Chambres à approuver le projet de réorganisation militaire.]

S'appuyant sur le discours prononcé par le Roi Guillaume [2] à l'ouverture du Parlement du Nord, M. Mathy pense que, lorsque la Constitution soumise en ce moment aux délibérations de cette Assemblée sera votée, la Prusse provoquera l'ouverture des négociations relatives au Zollverein et au règlement des questions économiques d'un intérêt commun à toute l'Allemagne. Dès que l'accord sera établi sur ces points, le Cabinet de Berlin procédera par voie de traités avec chacun des Gouvernements du Midi, de manière à établir entre la Confédération du Nord, représentée par la Prusse, et les autres États allemands, l'Autriche exceptée, une espèce de lien fédéral ayant, au point de vue de l'autonomie de ces États, assez d'analogie avec le pacte créé en 1815, avec cette différence toutefois qu'on n'aura plus à redouter les inconvénients

(1) Cf. p. 241, note 1.
(2) Cf. Benedetti, 24 février, n° 40.

résultant du dualisme entre les deux grandes Puissances et de l'absence d'une direction unique et forte, surtout dans les affaires militaires.

Le pouvoir exécutif serait exercé par le Roi de Prusse, qui aurait en même temps le commandement des armées, assisté d'une Diète composée des Plénipotentiaires de chacun des membres.

Quant au pouvoir législatif, il n'est pas probable qu'on veuille, pour le moment, convoquer un Parlement de l'Allemagne entière, et on se contentera vraisemblablement de soumettre les questions qui seraient du ressort de ce Parlement à une réunion de délégués des Assemblées particulières à chaque État.

[Tel est le programme qu'a développé M. Mathy, sans qu'il soit possible de dire si ses paroles exprimaient seulement ses opinions personnelles ou empruntaient quelque autorité à des ouvertures ou à des suggestions du Cabinet de Berlin. Ce qui a déterminé surtout le Marquis de Cadore à en entretenir le Marquis de Moustier, c'est sa conviction qu'un pareil programme ne pourrait être exécuté sans rencontrer dans le Grand-Duché beaucoup d'opposition, en particulier depuis l'habile discours du Roi Guillaume [1], «qui a complètement effacé l'impression défavorable produite par la publication du projet de Constitution de la Confédération du Nord».]

4285. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 10.)

Darmstadt, 3 mars 1867.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le Grand-Duc doit ratifier le lendemain la convention de Stuttgart [2]. Cette convention, rendue à peu près stérile par les dissentiments qui se sont produits entre les États du Sud, semble n'avoir plus d'autre but que de préparer une nouvelle réunion pour octobre.

(1) Il s'agit vraisemblablement du discours prononcé par le roi Guillaume, le 24 février, à l'occasion de l'ouverture de la Diète. Cf. Benedetti, 24 février, n° 40.

(2) Cf. p. 241, note 1.

On se demande à Darmstadt ce que signifie la mission à Berlin d'un envoyé militaire hessois, M. Grolman [1]. Celui-ci a suspendu les pourparlers pendant les discussions de Stuttgart, puis les a repris; on annonce son retour. Ce que l'on croit savoir, c'est que cette singulière mission n'a pas atteint son but, «la Prusse paraissant vouloir laisser pour le moment le Grand-Duché dans ce fatigant état de doute et d'instabilité qui ne peut avoir que des avantages au point de vue du Cabinet de Berlin».]

4286. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 3 [2].)

La Haye, 3 mars 1867.
(Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Depuis les événements qui ont dans le courant de l'été dernier bouleversé au profit de la Prusse le système politique de l'Allemagne, la situation du Gouvernement néerlandais, membre de l'ancienne Confédération, vis-à-vis du Cabinet de Berlin, est toujours restée empreinte d'une incertitude, d'un embarras que M. le Comte de Bismarck semble vouloir prolonger [3]. Le Royaume des Pays-Bas était, en 1839, entré dans la Confédération pour le Duché de Limbourg, à la suite de la constitution définitive du Royaume de Belgique. Cette agrégation de la Néerlande à l'Allemagne avait été la conséquence des inclinations germaniques du Roi Guillaume Ier et de ses méfiances contre la France. Le pays n'avait pas tardé à en apercevoir les dangers et à la regretter; j'ai entendu bien souvent reprocher au premier Ministère de M. Thorbecke [4] de n'avoir pas su profiter de la dissolution de la Diète en 1848, pour soustraire le pays au lien fédéral qu'il a laissé

(1) Cf. d'Astorg, 25 février. — Il s'agit ici du colonel Grolman, aide de camp du Grand-Duc.

(2) En tête, note au crayon : : «A analyser avec soin et discuter.» — «Communiquer à M. Benedetti.»

(3) Cf. Baudin, 31 août 1866; Lefebvre de Béhaine, 10 septembre 1866, n° 216, et 9 novembre, n° 245.

(4) M. J.-R. Thorbecke avait été ministre du 30 octobre 1849 au 19 avril 1853.

renouer en 1850 lors de la reconstitution de l'ancien pacte. Il était donc à supposer que le Gouvernement néerlandais saurait profiter de l'occasion offerte par les événements de 1866 pour rompre une bonne fois avec une situation qui pesait au pays. La résolution a malheureusement manqué au Cabinet actuel quand, au mois de juin dernier, la Prusse adressa au Gouvernement néerlandais, en même temps qu'aux autres membres de la Confédération, l'invitation de la regarder comme dissoute et de rappeler de Francfort son Représentant. Certes, l'occasion était belle à ce moment; d'autant plus belle que la Prusse, dans son projet de reconstitution fédérale, excluait nominativement de la future Confédération les États du Roi des Pays-Bays. Mais les sympathies autrichiennes étaient très prononcées en Hollande; on n'eut pas le courage de prendre une situation nettement accentuée, et on répondit à la Prusse que, sans contester le fait de la dissolution de l'ancien pacte, on ne pensait pas que, en droit, il eût dès lors cessé d'exister; qu'on avait refusé à la Diète la mobilisation du contingent néerlandais, et qu'on entendait observer une neutralité parfaite.

Cette demi-mesure, qui fut désapprouvée à cette époque par beaucoup de bons esprits, et qui est universellement regrettée aujourd'hui en Hollande, ne souleva alors que peu d'objections de la part du Cabinet de Berlin; mais quelques mois étaient à peine écoulés qu'il témoignait n'en savoir aucun gré au Gouvernement néerlandais, et que, sans annoncer formellement la prétention de comprendre la Hollande dans la Confédération du Nord, il refusait pourtant de constater qu'il la considérait comme entièrement dégagée de toute obligation envers l'Allemagne reconstituée. Votre Excellence sait que, l'automne dernier, le Cabinet de La Haye, en vue de rendre, s'il était possible, la situation nette, fit offrir à Berlin de renoncer à toute prétention, de la part des Pays-Bas, dans la liquidation des anciennes finances fédérales, à charge pour la Prusse de déclarer, en retour, que la Hollande était désormais quitte de toute obligation envers ses anciens Confédérés. Le Ministre des Pays-Bas à Berlin fit au mois d'octobre une communication en ce sens à M. de Thile, en l'absence de M. de Bismarck; mais ce n'est qu'à la fin de janvier qu'il parvint à voir le Président du Conseil lui-même, qui, après avoir dit qu'il

examinerait la proposition, répondit le 12 février qu'il ne croyait pas pouvoir l'accepter sans la soumettre au Parlement de la Confédération du Nord [1].

Cette réponse, accompagnée de récriminations très amères et presque comminatoires contre la presse néerlandaise et son attitude hostile à la Prusse, cause en ce moment une vive inquiétude au Cabinet de La Haye, et n'a pas manqué de donner lieu dans le public à des rapports exagérés. Ainsi, on a prétendu que la Prusse exigeait de la Hollande la cession de la portion du Limbourg qui est située sur la rive droite de la Meuse, ou tout au moins le droit de garnison dans les forteresses limbourgeoises de Maëstricht et Venloo. Les journaux prussiens ont mis, ces jours-ci, une insistance particulière à démentir ces bruits, qui en effet sont controuvés. Mais l'impression de la situation fausse où se trouve le pays vis-à-vis de la Prusse et des dangers qui peuvent en résulter n'en reste pas moins très profonde ici.

La discussion du budget à la seconde Chambre vient de donner au Gouvernement néerlandais l'occasion de s'expliquer à cet égard vis-à-vis des États généraux. Au moment où la Chambre allait ouvrir la discussion générale, les Ministres ont demandé qu'elle se formât en comité secret pour entendre des explications qu'ils avaient à lui soumettre. Autant que je puisse savoir ce qui s'est passé dans cette séance, le Ministre des Affaires étrangères a exposé la situation du pays vis-à-vis de la Prusse, les symptômes alarmants qu'il croit remarquer dans l'attitude du Cabinet de Berlin, et tout ce que l'immixtion du Parlement confédéré dans les relations de la Prusse et de la Hollande peut avoir d'inquiétant pour cette dernière. C'est à ce point de vue qu'il a recommandé à la Chambre de voter les crédits qui lui sont et lui seront demandés par les Ministres de la Guerre et de la Marine [2] pour améliorer la défense du pays.

[Les budgets de la Guerre et de la Marine prévoient une augmentation de dépenses de cinq millions de florins pour le premier, de huit millions pour le second, et l'on annonce de gros crédits supplémentaires.

[1] Cf. Zuylen de Nievelt à Lightenvelt, 20 février; Benedetti, particulières, 4 et 13 février; La Villestreux, 15 février.

[2] MM. J.-A. van den Bosch et G.-C.-C. Pels Rycken.

Quant à la discussion générale du budget, elle a porté surtout sur les affaires coloniales.]

Ce n'est que dans la discussion du budget des Affaires étrangères que la question prussienne a été abordée. Ce qui s'était répandu dans le public des divulgations faites par le Ministre en comité secret avait augmenté l'inquiétude; le cours des fonds publics avait baissé à la Bourse d'Amsterdam, et le taux des assurances maritimes avait haussé. Toutefois la Chambre a évité une discussion à fond à propos de la Prusse. Seulement, deux Députés ayant dit que, autant que la Chambre puisse le savoir, il n'existe pour le pays aucun danger immédiat autre que celui qui a toujours menacé des États faibles trop rapprochés de voisins puissants, M. le Comte de Zuylen, Ministre des Affaires étrangères, a répondu à peu près ce qui suit :

« L'opinion exprimée par les préopinants me paraît empreinte d'un grand optimisme. Pour ma part, je crois au contraire que les petits États, même alors qu'ils ne sont pas menacés d'un danger immédiat, feront bien de se préparer pour le moment du danger réel. S'ils veulent sérieusement défendre leur indépendance, ils ne doivent pas hésiter à faire les sacrifices réclamés dans l'intérêt de la défense du pays. Alors même que le danger est encore éloigné, nous ne devons pas nous confier uniquement à notre force morale, mais aussi à la force des armes. Si rassuré que je sois au point de vue de nos droits historiques, je le serai encore plus si nous pouvons appuyer ces droits par une marine bien équipée et une armée bien exercée. Je ne demanderais pas mieux que de partager la sécurité des honorables Membres qui comptent sur notre bon droit pour le maintien de notre indépendance. Je craindrais pourtant que le Gouvernement néerlandais ne méconnût ses devoirs en s'appuyant uniquement sur ce bon droit. Notre pays est certainement trop faible pour que nos armements puissent causer de l'inquiétude à l'étranger. Chacun reconnaîtra que ces armements n'ont d'autre but que notre propre défense. Mais je ne crois pas le moment opportun pour y renoncer. Je puis déclarer, toutefois, que les Pays-Bas n'ont été menacés par aucun Gouvernement étranger. »

[Le budget des Affaires étrangères a été voté par quarante-et-une voix contre trente-et-une, malgré l'opposition personnelle que

rencontre le Comte de Zuylen dans une partie de la Chambre. Mais celle-ci a rejeté les crédits demandés pour la création de postes diplomatiques à Carlsruhe et à Munich.

Baudin signale en terminant deux questions pendantes entre la Hollande et la Prusse : l'une concerne le renouvellement d'un traité pour la répression de la fraude en matière de douanes, l'autre celui d'un cartel d'extradition.]

4287. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 19.)

Munich, 3 mars 1867.
(Cabinet, 5 mars 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

Le Prince de Hohenlohe a été appelé dernièrement au sein de la commission de la seconde Chambre pour l'examen du projet de réforme militaire, et il a été interrogé sur la question des engagements que le Gouvernement pouvait avoir pris envers la Prusse. Le Ministre a répondu que le Gouvernement n'avait pris aucun engagement envers cette Puissance, qu'il s'était lié seulement avec les États du Sud, et il a déposé sur le bureau le protocole des résolutions convenues à Stuttgart[1]. Il a fait observer que ces arrangements n'étaient pas encore ratifiés, et il a prié la commission d'attendre, pour les insérer dans ses procès-verbaux, que cette formalité ait été remplie.

[Le Vicomte des Méloizes donne quelques indications sur ce qu'il a pu apprendre au sujet des arrangements conclus à Stuttgart.

La commission de la Chambre a exprimé ensuite le désir d'être fixée sur l'importance des charges que les réformes proposées imposeraient aux finances de l'État, et s'est montrée préoccupée des aggravations d'impôts qu'elles rendraient nécessaires.]

(1) Cf. p. 241, note 1.

4288. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 494, n° 27.)

Vienne, 3 mars 1867.
(Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 18 mars.)

Au moment d'expédier le courrier, j'apprends quelques nouvelles que je m'empresse de transmettre à Votre Excellence; le temps me manque pour les accompagner d'aucun commentaire.

M. de Revertera, interrogé par M. de Beust, vient de lui répondre par le télégraphe qu'il confirme toutes ses informations précédentes [1], et que nous avons accordé à la Russie l'indépendance de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il déclare tenir le fait du Prince Gortchakoff lui-même, et ajoute qu'on en convient à l'Ambassade de France. Il paraît tout à fait au courant des moindres détails de nos pourparlers avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Des rapports arrivés de Belgrade, de Bosnie, d'Herzégovine et du Monténégro au Baron de Beust représentent comme un fait accompli l'entente du Prince Michel de Serbie avec le Prince Nicolas du Monténégro, et l'entrée en campagne de ces Princes comme imminente. On a ici les preuves de leurs menées en Bosnie, et surtout en Herzégovine, pour y créer un soulèvement, ou du moins un état de choses qui serve de prétexte à leur intervention.

Le Gouvernement autrichien prend, dès aujourd'hui, les mesures militaires qu'il croit nécessaires pour sauvegarder ses intérêts. A la suite d'une conférence entre le Baron de Beust et l'Archiduc Albert, Maréchal général de l'armée, on a décidé une concentration de forces sur les frontières, et on y rassemble le matériel de guerre pour une entrée en campagne. Au premier mouvement des Serbes ou des Monténégrins, les Autrichiens passeront la frontière. M. le Baron de Beust vient de m'en informer.

[1] Cf. Gramont, 2 mars.

4289. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière et confidentielle. Orig. Autriche, 494.)

Vienne, 3 mars 1867.

Je vous remercie de votre lettre particulière et confidentielle du 23 février, qui complète si parfaitement toutes les informations que vous m'envoyez d'autre part. Elles ne sont pas de trop, et je vous suis obligé de me tenir ainsi au courant, car, comme vous pouvez vous en apercevoir, j'ai affaire ici à quelqu'un qui ne sommeille pas et qui ne demande pas mieux que de marcher. Il est d'avis que, quand une question est menaçante, on ne gagne rien à fermer les yeux ou à détourner la tête pour ne pas la voir Les solutions que l'on reporte se reportent de nos jours à si courte échéance qu'en vérité on n'y trouve aucun répit; il vaut mieux les aborder de front, et les couler à fond. Si nous pouvions, comme feu le Prince de Metternich, construire une baraque provisoire capable de durer cinquante ans, on comprendrait à la rigueur l'emploi d'un expédient de ce genre; mais aujourd'hui cela durerait quelques mois, et vraiment il vaut mieux prendre le bœuf par les cornes que de le tirer par la queue. M. de Beust est maintenant convaincu de votre désir d'arriver à quelque résultat, et ne croit plus à ces soi-disant projets dilatoires. Il paraît d'ailleurs que, si nous tardions trop à nous entendre, la Russie ferait commencer le mouvement en Herzégovine et au Monténégro, afin de fournir au Gouvernement serbe le prétexte convenu. Ici on prétend voir très clair dans les manœuvres russes, et on se dit assuré de la chose. Vous savez sans doute l'incident causé à Belgrade par le zèle néophyte du Baron de Prokesch [1]. Dans le cas contraire, en voici le récit succinct. Ayant rencontré Fuad-Pacha et appris de sa bouche l'intention du Gouvernement turc d'évacuer la forteresse de Belgrade, M. de Prokesch l'a aussitôt télégraphié à M. de Beust, en ajoutant ces mots : « Je pense que nous devrions être les premiers à en donner la nouvelle au Prince Michel. » M. de Beust transmet ce télégramme au Consul général d'Au-

[1] Cf. Bourée, 26 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

triche[1], et celui-ci, dans son désir de devancer tout autre messager, ne trouve rien de mieux à faire que de réveiller le Prince Michel à trois heures du matin pour lui annoncer l'évacuation tant désirée. Malheureusement, ce que M. de Prokesch donnait comme résolu n'était qu'une intention, et à l'heure qu'il est on en serait encore, à ce qu'il paraît, à discuter les conditions qui doivent en accompagner la réalisation.

Vous verrez par ma correspondance politique que le Cabinet de Vienne s'est fort ému de l'idée que nous avions donné notre consentement à l'autonomie et à l'indépendance de la Bosnie et de l'Herzégovine[2]. J'ai calmé cette émotion, tout en me tenant dans les limites précises de vos instructions; c'est-à-dire qu'en somme je n'ai dit ni *oui* ni *non;* car cela n'est dit nulle part dans vos dépêches. J'y lis bien que, dans le cas où ces provinces échapperaient à la Turquie, nous préférons les voir graviter vers l'Autriche plutôt que vers Belgrade, mais je ne vois pas que nous nous prononcions contre leur autonomie ou leur indépendance, d'une manière explicite. A moins qu'il ne faille considérer comme une limite *maxima* les sacrifices demandés à la Turquie (Candie, Épire et Thessalie), et par conséquent en déduire la conservation par cette Puissance de la Bosnie et de l'Herzégovine. Je pense bien que c'est là votre idée, et c'est ainsi que je l'ai toujours comprise; mais je serais bien aise d'apprendre que vous y persistez, malgré les instances de la Russie.

J'ai lu avec le plus grand intérêt les réflexions pratiques que vous suggère l'exécution incomplète du Hatt-Humayoun de 1856[3]. Il a manqué à ce rescrit un gouvernement et une nation qui fussent à la hauteur des idées et des sentiments qui l'ont inspiré. Etant à Rome, je disais : les meilleures lois et les meilleures institutions ne conduiront à rien si elles sont pratiquées à la romaine; je serais tenté de le répéter ici : le malheur est que le Hatt-Humayoun a été pratiqué à la turque. Il me semble donc rationnel de distinguer dans cet ensemble de mesures deux catégories : les unes, qui consistent en réformes absolues dont la pratique et

[1] Auguste Lenk de Wolfsberg.
[2] Cf. la dépêche précédente.
[3] Cf. Moustier à Gramont et Talleyrand, 22 février.

les effets sont pour ainsi dire indépendants du caractère musulman et des influences nationales; les autres, qui, par leur nature, au contraire, sont essentiellement liées aux mœurs, à la religion et aux coutumes des Turcs. On pourra réaliser les premières de gré ou de force, et, grâce à l'usage qu'en feront les étrangers, créer déjà dans la situation de l'Empire ottoman une amélioration sensible. Quant aux secondes, on ne parviendra à vivifier la lettre des décrets qui les proclameront qu'avec l'aide du temps et la pression des intérêts matériels développés par les réformes de la première catégorie.

[Pour préciser sa pensée, le Duc de Gramont indique les réformes qu'il rangerait dans la première, puis dans la seconde catégorie.]

Je ne sais pas encore ce que j'aurai à vous transmettre à ce sujet de la part de M. de Beust; ce sera toujours plus intéressant que mes propres observations; mais, en attendant le résultat des études autrichiennes, j'ai cru pouvoir vous dire cette première impression que j'ai ressentie en lisant le mémoire en question.

[*P.-S.* — Le Duc de Gramont exprime le désir d'être autorisé à venir passer une semaine à Paris vers la fin du Carême.]

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

MOREAU (Léopold), né le 9 novembre 1820.

Drogman auxiliaire à Bosna-Seraï (vice-consulat), 1er janvier 1853; chargé de la gestion de ce poste, du 15 mai au 15 octobre 1857; drogman auxiliaire du vice-consulat, 18 novembre 1859; drogman-chancelier à Scutari d'Albanie, 1er mars 1861; chargé de la gestion du vice-consulat à Bosna-Seraï, 25 août 1861; à Scutari, du 26 mars au 12 novembre 1863; vice-consul à Mostar, 13 octobre 1865; chargé de la gestion du consulat à Bosna-Seraï, du 15 novembre 1870 au 31 mai 1874; du vice-consulat à Janina, 26 avril 1875; consul honoraire, 6 août 1875; vice-consul à Janina, 21 décembre 1878; consul de 2e classe à Bosna-Seraï, 30 avril 1880; consul général honoraire et à la retraite, décembre 1886.

MOULIN (Pierre-Jules), né à Paris le 13 novembre 1836, tué le 6 mai 1876, pendant les troubles de Salonique.

Attaché surnuméraire à la Direction des Consulats et Affaires commerciales, 22 avril 1858; élève consul à Tunis, 16 août 1862; gérant de ce poste du 1er août au 15 novembre 1863 et du 1er juillet au 1er décembre 1865; consul de 2e classe à Bosna-Seraï, 7 novembre 1866; à Salonique, 27 décembre 1869; consul de 1re classe, 1er avril 1875.

OUTREY (Pierre-Charles-Maximilien-Amédée), né à Bagdad le 19 novembre 1820, mort à Paris le 23 février 1882.

Drogman sans résidence, 8 janvier 1851; drogman attaché à Constantinople, 1er novembre 1851; 2e second drogman à Constantinople, 26 janvier 1854; 1er second drogman, 8 novembre 1854;

[1] Pour les Agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les treize premiers volumes, se reporter aux Notices publiées à la fin de ces volumes.

1er drogman, 4 février 1857; consul général honoraire, 5 avril 1865; conseiller d'ambassade à Constantinople, 13 avril 1867; démissionnaire, 3 avril 1870.

SAINT-VALLIER (Charles-Raymond DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, comte DE), né à Coucy-les-Eppes (Aisne) le 12 septembre 1833, mort à Coucy-les-Eppes le 4 février 1886.

Attaché à Lisbonne, 18 novembre 1852; attaché indemnisé à Lisbonne, 20 novembre 1855; attaché à Munich, 13 septembre 1856; à Vienne, 27 février 1857; attaché payé au cabinet, 28 juillet 1859; secrétaire de 3e classe à Constantinople, 10 avril 1860; secrétaire de 2e classe à Constantinople, 2 septembre 1862; détaché au ministère d'État, 5 novembre 1863; secrétaire de 1re classe à la disposition du département, 4 octobre 1866; chef du cabinet et secrétariat, 5 octobre 1866; ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé de la direction du cabinet et secrétariat, 31 octobre 1868; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stuttgart, 17 décembre 1868; traitement d'inactivité du 25 janvier au 11 juillet 1871; chargé de missions à Compiègne et Nancy, à partir du 12 juillet 1871; nommé commissaire extraordinaire auprès du quartier général de l'armée allemande, 10 janvier 1872; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 23 septembre 1873; traitement d'inactivité, 1er octobre 1873; sénateur de l'Aisne, 30 janvier 1876; ambassadeur à Berlin, 20 décembre 1877; 2e plénipotentiaire au Congrès de Berlin, juin 1878; mis, sur sa demande, en disponibilité, 27 décembre 1881; membre de la commission des archives diplomatiques, 10 février 1882; vice-président de la même commission, 5 février 1884; admis à la retraite, 17 octobre 1885.

WIET (Émile-Joseph-Marie), né à Constantinople le 27 juillet 1818, mort à Corfou le 13 février 1881.

Chancelier du consulat de France à Mogador, 10 novembre 1838; à Bahia, 31 décembre 1841; agent vice-consul au cap Haïtien, 29 novembre 1848; chancelier du consulat général à Port-au-Prince, 14 février 1852; à Tunis, 12 novembre 1858; agent vice-consul à Mossoul, 21 janvier 1860; à Janina avec le titre de consul honoraire, 27 juillet 1860; consul de 2e classe à Scutari, 8 avril 1863; consul de 1re classe à Salonique, 18 mars 1868; à Corfou, 3 février 1869; chargé de la gestion du consulat général à Tripoli de Barbarie, du 30 juin 1869 au 16 novembre 1872; à Corfou, janvier 1873.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES

ÉTRANGERS[1].

AALI PACHA (Mehemed-Emin)[2], grand-vizir, président du Conseil des Ministres de l'empire de Turquie, depuis le 11 février 1867.

BARRAL DE MONTEAUVRARD (Camille, comte DE)[3], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Vienne, accrédité le 23 février 1867.

BENTINCK TOT NIJENHUIS (Adolphe, baron VAN), ministre d'État et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Londres, accrédité le 25 août 1851.

BOSCH (J.-A. VAN DEN), major-général, ministre de la Guerre du royaume des Pays-Bas, depuis le 31 mai 1866.

CANITZ ET DALLWITZ (Jules, baron DE)[4], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Stuttgart, du 24 octobre 1864 au 18 juin 1866; nommé de nouveau à Stuttgart en novembre 1866; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Madrid[5], accrédité le 13 janvier (?) 1867.

CATACAZY (M.), ministre plénipotentiaire, secrétaire particulier au ministère des Affaires étrangères de l'empire de Russie (Chancellerie du Prince Gortchakoff).

(1) Pour les Ministres d'État et Agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les treize premiers volumes, se reporter aux notices publiées à la fin de ces volumes.

(2) Cf. t. VIII.

(3) Cf. t. V et t. VIII.

(4) Cf. t. V.

(5) En remplacement du baron de Werthern (cf. ci-après).

Conéménos Bey, premier secrétaire de la légation de Turquie à Saint-Pétersbourg; chargé d'affaires, 1866.

Degenfeld-Schomberg (Ferd.-Christ., comte de), conseiller d'État et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Munich.

Delyanni (Théodore-P.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce à Paris, nommé en janvier 1867, accrédité le 24 février.

Errembault de Dudzeele (Gaston, comte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Saint-Pétersbourg, accrédité le 27 mai 1866.

Flemming (Albert-George-Fréd., comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Carlsruhe [1], accrédité le 19 octobre 1866.

Fuad Pacha (Mehemed) [2], ministre des Affaires étrangères de l'empire de Turquie, depuis le 11 février 1867.

Grolman (Le major-général de), directeur du ministère de la Guerre du grand-duché de Hesse.

Hofmann (Charles), conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Hesse-Darmstadt à Berlin, accrédité le 13 novembre 1866.

Kiamil Pacha (Youssouf), président du Conseil d'État et de Justice de l'empire de Turquie, depuis le 11 février 1867.

Lightenvelt (L.-A. de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris, accrédité le 22 janvier 1854.

Lutz (Jean de), conseiller ministériel, chef du cabinet et secrétaire du roi Louis II de Bavière, depuis le 22 décembre 1866 [3].

Pels Rycken (G.-C.-C.), contre-amiral, ministre de la Marine du royaume des Pays-Bas, depuis le 31 mai 1866.

(1) Flemming (cf. t. VI) avait été rappelé le 25 juin 1866.
(2) Cf. t. IX.
(3) Lutz succédait à Neumayr (cf. t. XIII).

PRANCKH (Siegmund, baron DE), major-général, ministre de la Guerre du royaume de Bavière, depuis le 29 juillet 1866.

REUSS (Le prince Henri VII DE)[1], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Saint-Pétersbourg[2], nommé en novembre 1866, accrédité le 9 mars 1867.

RIZA PACHA, ministre de la Guerre et chef de l'Artillerie de l'empire de Turquie, depuis le 4 juin 1866; ministre sans portefeuille, depuis le 11 février 1867.

ROSENBERG (Adalbert, baron DE)[3], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Stuttgart[4], accrédité le 5 mars 1867.

RUCHDI PACHA (Mehemed)[5], ministre de la Guerre de l'empire de Turquie, depuis le 11 février 1867.

SCHLOER (Le Dr Gustave), ministre du Commerce et des Travaux publics du royaume de Bavière, depuis le 1er août 1866.

SERVER EFFENDI, chargé par la Porte d'une mission extraordinaire auprès de Mustapha Pacha, 20 janvier 1867; commissaire impérial en Crète.

SODEN (Oscar, baron DE), conseiller de légation, chargé d'affaires de Wurtemberg à Carlsruhe[6], nommé le 3 octobre 1866; également accrédité en la même qualité à Darmstadt[7], le 30 janvier 1867.

SPITZEMBERG (Charles, baron DE)[8], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Berlin[9], accrédité le 22 octobre 1866.

(1) Cf. t. V. et t. XIII.
(2) En remplacement du baron de Redern (cf. t. Ier).
(3) Cf. t. Ier.
(4) En remplacement du baron de Canitz et Dallwitz (cf. ci-dessus).
(5) Cf. t. X.
(6) En remplacement du baron de Thumb-Neubourg (cf. t. VI et t. XIII).
(7) En remplacement du baron J. de Linden, membre de l'Assemblée fédérale (cf. t. X), en même temps envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Darmstadt, accrédité le 27 décembre 1865.
(8) Cf. t. XI.
(9) En remplacement du comte de Linden (cf. t. VII), rappelé le 21 juin 1866.

Tauffkirchen (Charles, comte de), conseiller ministériel au ministère des Affaires étrangères du royaume de Bavière, chargé en janvier 1867 d'une mission extraordinaire à Carlsruhe, Darmstadt et Stuttgart.

Thüngen (Wolfgang, baron de)[1], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière à Darmstadt[2], accrédité le 21 novembre 1866.

Trikoupis (Charilaos), ministre des Affaires étrangères du royaume de Grèce, depuis le 30 décembre 1866.

Türckheim d'Altdorf (Hans, baron de), conseiller intime de légation et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du grand-duché de Bade à Berlin[3], accrédité le 12 septembre 1866.

Werthern (George, baron de)[4], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Munich[5], accrédité le 18 février 1867.

(1) Cf. t. II.

(2) En remplacement du baron de Schrenk, membre de l'Assemblée fédérale (cf. t. V), en même temps envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Darmstadt, accrédité le 3 février 1865.

(3) Türckheim (cf. t. X) avait été rappelé le 25 juin 1866.

(4) Cf. t. XIII.

(5) En remplacement du prince de Reuss (cf. ci-dessus).

TABLE DES MATIÈRES.

JANVIER 1867.

12 JANVIER.

17 JANVIER.

18 JANVIER.

IMPRIMERIE NATIONALE.

23 JANVIER.

25 JANVIER.

26 JANVIER.

28 JANVIER.

29 JANVIER.

30 JANVIER.

31 JANVIER.

FÉVRIER 1867.

1er FÉVRIER.

2 FÉVRIER.

14 FÉVRIER.

15 FÉVRIER.

16 FÉVRIER.

17 FÉVRIER.

20 FÉVRIER.

21 FÉVRIER.

22 FÉVRIER.

2 MARS.

3 MARS.



a39003 002730322b

